



**HAL**  
open science

**Des femmes dans la direction des clubs de judo :  
"plafond de verre" et rapports sociaux de sexe dans  
l'Espace Catalan Transfrontalier**

Eva Leglise

► **To cite this version:**

Eva Leglise. Des femmes dans la direction des clubs de judo : "plafond de verre" et rapports sociaux de sexe dans l'Espace Catalan Transfrontalier. Sociologie. Université de Perpignan, 2017. Français. NNT : 2017PERP0036 . tel-01687753

**HAL Id: tel-01687753**

**<https://theses.hal.science/tel-01687753>**

Submitted on 18 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
Docteur

Délivré par  
**UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA**

Préparée au sein de l'école doctorale *ED 544*  
Et de l'unité de recherche CRESEM/ICRESS

**Spécialité : Sociologie/Etudes catalanes**

par Eva **LEGLISE**

## TITRE DE LA THESE

**Des femmes dans la direction des clubs de judo :  
« plafond de verre » et rapports sociaux de sexe  
dans l'Espace Catalan Transfrontalier**

## Volume 1

Soutenue le 9 octobre devant le jury composé de

Madame Martine CAMIADE, Professeure, CRESEM/UPVD	Directrice
Monsieur William GASPARINI, Professeur, UNISTRA/STAPS	Co-directeur
Madame Núria VERGES, Professeure, Université de Barcelone	Rapporteur
Monsieur Sylvain FERREZ, MCF, HDR, Université de Montpellier	Rapporteur
Madame Fabienne DURAND, Professeure, UPVD/STAPS	Membre

# Table des matières

Table des matières .....	2
Sigles et abréviations.....	4
Remerciements .....	7
Résumé .....	8
Summary .....	9
<b>Introduction</b> .....	<b>10</b>
Un rapprochement personnel.....	10
Pertinence et objectif du projet de recherche.....	14
Plan de thèse .....	22
<b>CHAPITRE 1 : L'ESPACE CATALAN TRANSFRONTALIER ET LA PERMANENCE DES HOMMES AUX COMMANDES DES INSTITUTIONS SPORTIVES</b> .....	<b>24</b>
<b>1. L'Espace Catalan Transfrontalier, un terrain de recherche à expérimenter</b> .....	<b>30</b>
1.1. <i>Introduction</i> .....	30
1.2. <i>Accords, instruments et perceptions entre « ombre et lumière »</i> .....	37
1.3. <i>Les effets frontières</i> .....	42
<b>1.1. Les institutions sportives : distribution et répartition sexuée des organes de direction</b> .....	<b>48</b>
1.1.1 <i>Introduction</i> .....	48
1.1.2 <i>Les fédérations</i> .....	53
1.1.3 <i>Données générales de la fédération française de judo et disciplines associées</i> .....	59
<b>1.2. Le genre dans l'étude des pratiques sportives</b> .....	<b>64</b>
1.2.1 <i>Introduction</i> .....	64
1.2.2 <i>Distribution sexuée des pratiques sportives</i> .....	69
<b>1.3. Les rapports sociaux de sexe dans associations sportives</b> .....	<b>86</b>
1.3.1 <i>Introduction</i> .....	86
1.3.3 <i>Les associations sportives</i> .....	101
1.3.4 <i>Du monde associatif français à celui du département des Pyrénées-Orientales</i> .....	112
<b>1.4. Au-delà du sport : quel accès des femmes aux postes à responsabilité dans les mondes politique, économique et sociaux ?</b> .....	<b>120</b>

**CHAPITRE 2 : DIVISION SEXUEE DU BENEVOLAT ASSOCIATIF ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE : LA DOMINATION MASCULINE ET LE « PLAFOND DE VERRE »..... 126**

<b>2. Politiques publiques et articulation de trois temps : famille-travail-bénévolat .....</b>	<b>129</b>
<b>2.1. Les questions de « plafond de verre » et de domination masculine .....</b>	<b>135</b>
2.1.1 <i>Introduction .....</i>	135
2.1.2 <i>Le plafond de verre, briser la glace... ..</i>	138
2.1.3 <i>De l'invisible au visible : le plafond de verre, un objet complexe .....</i>	141
<b>2.3. Les hypothèses.....</b>	<b>156</b>
<b>2.4. La méthodologie.....</b>	<b>163</b>
2.4.1 <i>L'entretien comme technique d'enquête .....</i>	163
2.4.2 <i>Les monographies des clubs sportifs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier. ....</i>	170
2.4.3 <i>La comparaison, entretiens et monographies.....</i>	173
2.4.4 <i>Le choix de la population .....</i>	181
2.4.5 <i>Analyse des données .....</i>	185

**CHAPITRE 3 : NOS PRESIDENTS, DES HOMMES : LE REGNE MASCULIN ET LES FEMMES DANS L'OMBRE..... 192**

<b>3. Les modes sexués du monde sportif-associatif, les femmes en marge du pouvoir..</b>	<b>193</b>
<b>3.1. Actions et politiques publiques en faveur de l'égalité et de la parité dans la direction sportive .....</b>	<b>199</b>
<b>3.2. Les monographies de quatre clubs de l'Espace Catalan Transfrontalier, les trajectoires sexuées des responsables bénévoles des bureaux associatifs de judo.....</b>	<b>207</b>
3.2.1 <i>Les monographies de quatre clubs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier, zoom du manque à voir des femmes responsables bénévoles .....</i>	208
3.4.1 <i>De la domination masculine à une ségrégation sexuée des postes de responsables bénévoles .....</i>	265
3.4.2 <i>Des formes de résistance face à la domination masculine ? .....</i>	275
3.4.3 <i>Le « plafond de verre », la face cachée de l'iceberg peu à peu dévoilée.....</i>	280
<b>3.5. Les solutions et freins pour améliorer la représentativité des femmes dirigeantes bénévoles et la coopération sportive.....</b>	<b>294</b>

**Conclusion..... 301**

**Bibliographie..... 319**

# Sigles et abréviations

- ARFE** : Association des Régions Frontalières Européennes
- CAC** : Cotation Assistée en Continu
- CE** : Commission Européenne/Conseil de l'Europe
- CDOS** : Comité Départemental Olympique et Sportif
- CNO** : Comité National Olympique
- CNOSF** : Comité National Olympique et Sportif Français
- CIS** : Centre de recherches sociologiques (Espagne)
- CROS** : Comité Régional Olympique et Sportif
- CSD** : Conseil Supérieur du Sport (Espagne)
- CSP** : Catégorie Socioprofessionnelle
- CTN** : Conseillers Techniques Nationaux
- CTR** : Conseillers Techniques Régionaux
- DRJS** : Direction régionale de la Jeunesse et des Sports
- DTN** : Directeur Technique National
- ECT** : Espace Catalan Transfrontalier
- FERDER** : Fonds Européen de Développement Economique Régional
- FFJDA** : Fédération Française de Judo et Disciplines Associées
- GECT** : Groupement Européen de Coopération Territoriale
- HCEFH** : Haut Conseil à l'Egalité des Femmes et des Hommes
- IDESCAT** : Institut d'Estadística de Catalunya
- INE** : Instituto Nacional d'Estadística en Espagne
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- INSEP** : Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance

**INTERREG** : Programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il est financé par le FEDER à hauteur de 7,75 milliards d'euros. L'actuel programme se dénomme Interreg V, il couvre la période 2014-2020. Cet objectif est divisé en trois composantes :

- **la coopération transfrontalière** (développement régional intégré entre régions frontalières), qui regroupe les programmes Interreg A. L'actuel programme se dénomme Interreg V et couvre la période 2014-2020. Sur la frontière franco-espagnole ce programme s'appelle POCTEFA - programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne, France, Andorre. L'autorité de gestion depuis 2007 est la CTP, la Communauté de Travail des Pyrénées. ;
- **La coopération transnationale** (constitution de grands groupes de régions européennes), qui regroupe les programmes Interreg B ;
- **La coopération interrégionale** (échange d'informations et partage d'expériences), qui regroupe les programmes Interreg. Les programmes Interreg sont gérés par la Commission européenne auprès de la politique régionale Inforegio

**MJSVA** : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative

**MOT** : Mission Opérationnelle Transfrontalière

**MVJS** : Ministère de la Ville de la Jeunesse et du Sport

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**ORSE** : Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

**SDEC** : Schéma de Développement de l'Espace Communautaire

**STAPS** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

**UE** : Union Européenne

**UNEDIC** : Union Nationale pour l'Emploi de l'Industrie et de Commerce

**UNESCO:** United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture

# Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à tous ceux qui m'ont apportée de près ou de loin, aide et conseils lors de l'élaboration de cette thèse de doctorat. Egalement à l'ensemble des membres des clubs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier et aux responsables chargés de la vie associative/sportive locale et transfrontalière, sans qui ce travail n'aurait pu aboutir.

Ma gratitude s'adresse en particulier à Madame Martine Camiade pour son soutien à l'accomplissement de mes travaux, son écoute tout en y gardant un œil critique.

Merci à Monsieur William Gasparini pour son soutien indéfectible et son éclairage sociologique durant ce travail de thèse, ses conseils avisés.

Merci à l'Université de Perpignan Via Domitia de m'avoir proposée un poste d'ATER permettant des conditions matérielles favorables à l'aboutissement de cette thèse me procurant une première expérience de ce à quoi j'aspire.

Je tiens également à remercier mes parents, ma sœur et mes amis pour leur soutien moral dans cette longue aventure intellectuelle qui s'apparente, pour moi anciennement judokate, à un véritable parcours de combattante.

Enfin, je souhaite rendre hommage à une personne à qui j'avais fait la promesse d'un parcours universitaire qui m'a toujours accordée sa confiance. Merci à cette personne, Monsieur Frédéric Lebrun, j'espère qu'il est fier.



## Résumé

Depuis quelques années, les gouvernements successifs et les organisations sportives nationales et internationales développent des politiques volontaristes en matière d'égalité et de parité dans le sport. Quel est l'effet réel de ces dispositifs, mesures et recommandations ? Menée conjointement dans le département des Pyrénées-Orientales (Languedoc-Roussillon) et au sein de la Communauté autonome de Gérone (Catalogne), notre étude s'intéresse à l'accès des femmes bénévoles aux postes à responsabilités dans le mouvement sportif local. Utilisant les résultats d'une enquête de terrain dans l'Espace Catalan Transfrontalier, cette thèse propose d'analyser la place et l'expérience des femmes dirigeantes dans les clubs de judo. La comparaison nous semble pertinente sur les plans scientifiques et politiques parce qu'elle nous permet de saisir les continuités culturelles à propos des rapports sexués dans le sport mais également les variations liées aux contextes nationaux et aux effets des politiques publiques. A partir de monographies de club de l'espace catalan choisies de part et d'autre de la frontière, nous tenterons de décrire les postes occupés, les parcours de dirigeantes mais également les freins à leur investissement bénévole. Il s'agira ainsi non seulement de comparer la manière dont ces femmes ont atteint leurs positions de « pouvoir » (carrières, vie de famille, capital sportif, fonctionnement des clubs...), mais également de saisir la manière dont elles perçoivent l'exercice de leurs fonctions. Dans une pratique de compétition fortement associée aux valeurs de virilité, comment des femmes arrivent à percer le « plafond de verre » ? Dans quelle mesure peut-on parler de domination masculine ? Peut-on distinguer des facteurs facilitateurs selon le pays d'origine ou au contraire des freins identiques ?

Cette thèse propose finalement de coupler l'analyse des rapports sociaux de sexe dans les clubs sportifs et celle de la comparaison pour mieux comprendre les effets respectifs des contextes politico-institutionnel sur le fait social étudié.

**Mots clés :** bénévolat sportif, rapports sociaux de sexe, clubs de judo, espace catalan transfrontalier, représentations, parité/égalité, politiques publiques/sportives.

# Summary

For the past few years, successive governments and national sports associations have developed a proactive policy as regards equality and parity in sports. What is the real impact of these schemes, actions and recommendations? Jointly carried out in the Pyrénées-Orientales (French region of Languedoc-Roussillon) and within the Autonomous Community of Gerone (Calalonia), our study concentrates on volunteer women's access to positions of responsibility in local sports clubs. Using the results of a field study made in the Catalan cross-border area, this thesis provides a comprehensive assessment of the position and experience of women leaders in judo clubs. We consider that this comparison is relevant both on scientific and political levels since it allows to understand cultural continuities of gender relations in sports. Moreover, we will also consider the differences linked to the national background and to the consequences of public policies. From monographs of clubs chosen on both sides of the border, we will try and describe the positions and career paths of women managers, but also how their volunteer investment was sometimes held back. In this respect, not only we will compare how these women have reached their leading positions (career, family life, sport capital, clubs operation...) but also we will understand how they themselves consider their duties. Given a fierce competition strongly associated with the values of virility, how do women succeed in breaking the glass ceiling? Is it possible to distinguish between enabling factors or identical brakes, according to the country?

Eventually, this thesis provides a combined analysis of gender social relations in sports clubs and a comparison to better understand the respective consequences of political and institutional contexts on the purpose of this study.

**Key-words:** sport volunteer work, gender social relations, judo clubs, Catalan cross-border area, representations, parity/equality, public/sport policies.

# Introduction

## Un rapprochement personnel

L'organisation politico-institutionnelle du sport en France avec toute la complexité qu'elle couvre, n'apparaît pas évidente à qui veut observer et analyser ce milieu sans en avoir pénétré les rouages. L'importance concédée à la place des femmes responsables bénévoles dans les bureaux associatifs et plus particulièrement dans la pratique du judo nécessite à la fois des connaissances certes, mais aussi une expérience qui permet d'affiner des perceptions et des langages propres à ce domaine d'étude. Les travaux scientifiques en sociologie du travail, du sport et des rapports sociaux de sexe se consacrent le plus souvent au travail à proprement dit, *le travail rémunéré*, et dans une moindre mesure au bénévolat. Par rapport aux domaines économiques et politiques, le sport et les associations sportives restent en marge, ils ne sont qu'annexes.

En sociologie du sport, William Gasparini précise d'ailleurs que : « *Le lien entre le sport et le genre est traditionnellement traité à partir de la répartition sexuée ou la construction de dispositions sportives sexuées dans les pratiques sportives. (Louveau, 1986 ; Laberge, 1995 ; Dunning et Maguire, 1995 ; Davisse et Louveau, 1998 ; Mennesson, 2002)* »<sup>1</sup>. Ainsi, il ajoute qu' « *à la différence des travaux de genre appliqués aux pratiques sportives, peu d'études en France ont abordé la place des femmes dans les instances dirigeantes du mouvement sportif* »<sup>2</sup>. Le contexte socio-historique du monde sportif démontre un aspect rétif et continu de l'accès des femmes aux postes décisionnels ; pourtant la pratique du sport n'est pas limitée au *sexe* masculin. D'ailleurs en judo des femmes arrivent à égaler les hommes voire à les surpasser : les résultats le démontrent. Alors pourquoi pas dans le monde organisationnel, puisque ce n'est ni la capacité de faire ni les compétences qui manquent. Dans ce sens, le bénévolat associatif sportif devrait permettre de trouver une issue favorable à la progression statutaire des femmes.

---

<sup>1</sup> GASPARINI W. « Domination masculine et division sexuelle du travail dans les organisations sportives » [in] Causer, Pferfferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, pp.133-148, Paris, L'Harmattan, « Coll. Logiques sociales », 2007, p.135, pp.133-148.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.136.

Immergée depuis de nombreuses années dans le monde associatif sportif, social et culturel, l'avantage de mon parcours personnel me permet de mieux saisir le milieu dans lequel s'inscrit cette recherche. Avoir une certaine pratique en la matière procure et favorise l'entrée dans ce milieu. De plus, j'ai été socialisée dans le monde associatif sportif assez tôt à travers mon père qui, tour à tour a été joueur, entraîneur et président d'un club de rugby. Aussi, ma mère pratiquait de manière intense l'athlétisme sur des distances demi-fond (800 et 1500m). Le sport fait donc partie intégrante de ma vie et ce depuis mon enfance. J'ai pratiqué entre autre le judo qui m'a permis d'accéder à un niveau national et international à travers les structures du sport de haut-niveau. Successivement à ce parcours sportif, j'ai travaillé pour la Fédération Française de Judo dans l'organisation de rencontres sportives internationales et pour la ligue de judo de l'Essonne. J'ai obtenu le Brevet d'Etat et d'Éducateur (BEES 1) de judo pour enseigner d'abord en club pendant deux années consécutives auprès de diverses populations d'âge et de niveau. J'ai aussi donné des cours bénévolement dans des écoles primaires dans le cadre de la lutte contre la violence scolaire.

Parallèlement à ce parcours, j'ai intégré un master de recherche sur *l'organisation sociale du sport* en STAPS qui a provoqué des interrogations relatives à l'omniprésence des hommes à tous les niveaux dans le domaine sportif. C'est à partir de ce moment-là qu'a émergé une réflexion et un regard rétroactif du déroulement de ces années, de mon vécu et de ce que j'ai pu observer, entendre et constater. Cette situation me permet d'établir un lien entre cette *voie universitaire*, une transmission de connaissances et mes enquêtes de terrain. Ces lieux d'observation sont des terrains familiers à partir desquels j'ai tenté de dégager les liens étroits entre phases théoriques et exploratoires. L'initiation au travail de recherche était une sorte de portrait représentant l'environnement dans lequel j'évoluais. Plongée dans un monde masculin, cela s'est converti en réflexions aboutissant à la réalisation d'études sur les femmes en judo et en rugby.

Ainsi la synthèse de mon expérience personnelle, collective et des connaissances acquises au fur et à mesure de mon cursus sportif et universitaire, a provoqué l'émergence de questionnements sociologiques. J'ai pu recueillir le discours d'une CTR de rugby (conseillère technique régionale), d'une chef d'entreprise qui a créé une cellule regroupant d'autres femmes chefs d'entreprises et, échangé avec des entraîneur(e)s nationaux de la Fédération

Française de Judo.

C'est en partie dans ce contexte que j'ai pris conscience de l'importance de l'égalité et de la parité professionnelle, des interrogations sur les rapports sociaux de sexe dans les institutions sportives, de la division sexuelle du travail, de l'organisation politique et institutionnelle du sport. Ceci est un temps révélateur auquel j'aspire et que je poursuis dans le cadre de cette thèse. Après avoir mené un travail de recherche sur les causes de l'abandon du judo chez les adolescentes, sur les causes de cette désaffection et du *turn-over* important de cette tranche d'âge (11-17 ans), je me suis dirigée vers la compréhension de la place de la féminité en judo. Puis, je me suis attachée à étudier les représentations de l'entourage des joueuses de rugby de l'USAP (Union Sportive des « Arlequins » Perpignanais) sous trois angles : la famille, les supporters et l'organisation (les entraîneurs, les responsables dans le secteur rugbystique ...). Ce choix n'est pas totalement anodin puisque le judo comme le rugby sont des sports de combat et de tradition masculine. Par ailleurs, le rugby est un sport que je connais et que je pratiquais. C'est une passion familiale transmise depuis quatre générations.

Suite aux recherches menées sur les rapports sociaux de sexe dans les pratiques sportives, je m'intéresse et me dirige vers la compréhension de ces rapports dans l'organisation politique du sport. Si les institutions sportives les plus importantes (et leurs dirigeants), sont des lieux visibles, sexués et de pouvoir telles que les fédérations nationales ou internationales qui ne comptent que des salariés (ées) ou presque, il semble intéressant de se pencher sur l'organisation bénévole des clubs sportifs. C'est à partir de ces bases que se construisent l'image et la représentation qu'un pays projette au-devant de la scène internationale. Cependant, le judo qui n'est pas un sport professionnel fonctionne bien souvent dans l'anonymat puisqu'il reste un sport amateur. Cet aspect m'intéresse d'autant plus que la place des femmes aux hautes responsabilités des clubs, notamment dans le cas du poste de *président(e)*, est difficile d'accès. C'est le cas dans d'autres institutions sportives (C.I.O, CNOSF, fédérations), que nous détaillons ultérieurement.

A la différence de certains chercheurs, je connais donc relativement bien mon sujet d'étude. Si ce n'est pas une condition *sine qua non* pour entreprendre des travaux de recherche, cela reste tout de même, à mon sens, un privilège. Il semble difficile de s'appropriier les codes, les rituels d'une pratique ou d'une organisation sociale comme l'a entrepris L. Wacquant auquel

il a consacré un article intitulé : « *Corps et âme. Carnet ethnographique d'un apprenti-boxeur* »<sup>3</sup>. Aspirant boxeur au cours de son étude, novice en la matière, il propose une analyse sociologique alliée à une observation ethnographique des boxeurs d'un quartier (South Side) du ghetto noir de Chicago aux Etats-Unis. Cet article a pour mérite d'être très éclairant sur la méthodologie de l'observation participante, sur l'intersection entre sexe/classe et *race* mais peut, sans doute, amener à une interrogation particulière : a-t-il été en mesure de trier les informations apportées par les boxeurs sur leurs dires et leurs vécus ?

Notre approche tend vers la compréhension d'acteurs/(trices) bénévoles en poste de responsabilité des clubs sportifs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier, vers la découverte des étapes de leurs trajectoires et du sens accordé à leurs expériences. Dans cette perspective de recherche qualitative, saisir un fait social relève de l'interprétation des acteurs (trices). Cela permet d'accéder à la subjectivité, c'est-à-dire aux raisons et aux sens que les individus attachent à leurs situations et à leurs comportements. Ces éléments ne peuvent être appréhendés par la démarche objectivante. Corrélativement à la subjectivité émise par nos interviewés (ées) se trouve celle de l'enquêteur (trice). Par exemple, les entretiens non-directifs tendent vers un : « [...] *refus d'opposer a priori l'intention d'objectivité [...] et son implication subjective* »<sup>4</sup>.

Bien qu'appartenant au milieu de mon sujet de recherche, je me pose la question de la distanciation, c'est-à-dire la prise en compte de la subjectivité des interactions, mais aussi celle du chercheur lui-même afin de ne pas tomber dans une sorte de piège qui consisterait à penser que mon expérience est un acquis et que plus rien n'est à apprendre ni à découvrir. Toutefois, ce rapport subjectif *enquêteur-enquêté* n'enraye en rien la possibilité de l'usage objectiviste, dans la mesure où l'on entend sous ce terme : la reconstitution, la bifurcation de trajectoires pour comprendre les flux de mobilité ou de constance dans l'espace social. La technique des entretiens non-directifs et la sociologie compréhensive permettent une double

---

<sup>3</sup> WACQUANT L.J. D. « Corps et âme [Notes ethnographiques d'un apprenti-boxeur] ». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 80, novembre 1989. L'espace des sports-2. pp. 33-67. DOI : 10.3406/arss.1989.2914. [www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1989\\_num\\_80\\_1\\_2914](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1989_num_80_1_2914).

<sup>4</sup> FUGIER P. « Les approches compréhensives et cliniques des entretiens sociologiques. Interrogations ? », n°11 décembre 2010, *Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, pp.98-107, p 100. URL : <http://www.revue-interrogations.org>.

considération : reconnaître l'implication du chercheur comme un apport avec une part de subjectivité inhérente mais aussi un risque, celui de ne pas trouver un équilibre entre cette implication et la distance qui n'en demeure pas moins indispensable dans une recherche à caractère scientifique.

## Pertinence et objectif du projet de recherche

Cela fait déjà quelques années que le « *monde scientifique* », notamment en sociologie, cherche à clarifier et à mieux comprendre les raisons pour lesquelles les femmes sont sous-représentées dans les postes de pouvoir dans la sphère publique et privée. A l'initiative des questionnements relatifs à la sociologie du travail et à ceux des rapports sociaux de sexe, de nombreuses féministes se sont attelées à la tâche, entre autre D. Kergoat évoque l'idée selon laquelle : « *Rapports sociaux de sexe et division sexuelle du travail sont deux termes indissociables* »<sup>5</sup>. Plus récemment, ces interrogations sont appliquées à la sociologie des organisations sportives, à celle du travail et du bénévolat sportif au-delà d'une catégorisation et d'une répartition sexuée des pratiques sportives car : « (...) *Les sports sont sexués comme le sont les métiers, les fonctions, les niveaux de responsabilités* »<sup>6</sup>. Nous entreprenons dans cette recherche une mise en perspective sociologique des femmes bénévoles dirigeantes d'associations sportives de judo dans l'Espace Catalan Transfrontalier, dont les deux agglomérations principales sont Perpignan et Gérone. Cohorte à laquelle s'ajoutent des hommes qui occupent les mêmes fonctions (*présidents, trésoriers et secrétaires*) puis des femmes et hommes qui ne sont pas en postes de responsabilités mais qui partagent leur « quotidien ».

C'est avant tout à cette inégalité statutaire dans les associations sportives que nous nous intéressons, soit une répartition sexuée qui se prolonge au fil du temps et ce à tous les niveaux en dépit de nombreuses volontés. Plus généralement, c'est la mise en tension des rapports sociaux de sexe vis-à-vis du pouvoir conféré et distribué dans les associations sportives. Si

---

<sup>5</sup> PFERFFERKORN R. « Le travail au cœur des rapports sociaux » in Causer, Pfefferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris, L'Harmattan, « coll. Logiques sociales », 2007, pp. 11-29, p.20.

<sup>6</sup> LOUVEAU C. « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », in *Cahiers du genre*, 2004, n°1, vol. 36, pp.163-183, p.173.

nous nous attachons à leurs propos, c'est parce que les statistiques émises et le manque d'intérêt que peuvent témoigner jusqu'à présent les gouvernements successifs et les institutions sportives sont probants. La politique volontariste en termes d'égalité et de parité dans les postes décisionnels des institutions et des organisations sportives ne va pas de soi. Elle est le fruit d'une longue marche qui prend racine dans l'amendement de la Charte olympique en faveur de l'égalité des chances des hommes et des femmes qui date, précisons-le, de 1996. Émergent ainsi les questions de la division sexuelle des fonctions dirigeantes des institutions et des organisations sportives. Ces questionnements ne sont donc pas récents, les résultats demeurent quelque peu à l'état de latence et les progrès restent relatifs. A l'heure où des actions et des réflexions sur la place des femmes dans la société, dans les instances décisionnelles organisationnelles et en sport se développent en France et en Europe, cette recherche s'inscrit dans un double mouvement :

D'abord pour enrichir un domaine de recherche qui n'aborde que peu souvent la question de l'égalité et de la parité dans les associations, plus expressément celles sportives. Puis à travers une perspective comparatiste entre la France et la Catalogne, il s'agit de dépasser le cadre strict des frontières physiques pour se concentrer sur l'Espace Catalan Transfrontalier. Notre étude concerne les associations sportives de judo dans cet espace commun (ECT) qui englobe ces deux pays (France/Espagne). Il s'agit de questionner des femmes impliquées dans la vie associative sportive, sur leur accès aux prises de responsabilités et leurs représentations dans une pratique de tradition masculine, celles ayant été élues au comité directeur. Ce sont des bénévoles et non des salariées du tissu associatif sportif, d'autant qu'ils représentent la majorité de ce que constitue la vie associative française et espagnole/catalane. Ceci afin de repérer et analyser leurs opinions, comprendre les processus et les modalités par lesquels ces femmes sont investies, leur expérience au travail. Les données sont principalement collectées au moyen d'entretiens semi-dirigés et de monographies.

Comme dit précédemment en la matière, les travaux en Sciences Sociales sont peu nombreux et s'orientent la plupart du temps sous un angle managérial, économique et dans une moindre mesure, sous un angle sociologique. Enfin, les recherches entreprises négligent la question de l'accès aux responsabilités des femmes bénévoles au sein des associations *a fortiori* sportives. De par son objet, cette recherche s'inscrit dans le champ de la sociologie du travail mais que



l'on pourrait qualifier « *d'indirect* » au sens où les personnes engagées ne sont pas rémunérées et à celle du sport (au niveau organisationnel, institutionnel). Vis-à-vis de notre problématique et de la méthodologie employée, elle s'inscrit dans une sociologie à la fois du genre, compréhensive et comparatiste.

Nous devons émettre deux points à l'égard de cette étude : bien que la théorie sociologique des rapports sociaux de sexe et les notions de « plafond de verre », de domination masculine et d'égalité/parité soient retenues, en partie, comme cadre théorique, cette recherche ne vise pas à faire le procès des hommes et encore moins de les caricaturer. Rendre les hommes responsables, seuls acteurs de cette inégalité serait un raccourci réducteur. Ni à l'inverse de placer les femmes comme victimes passives. De plus, nous restons modestes quant à la comparaison entre les représentations et les trajectoires de notre population d'étude, entre les politiques sociales et sportives engagées et sur l'égalité professionnelle puis sur le fonctionnement des clubs de judo. En effet, cette recherche s'inscrit dans des contextes nationaux spécifiques (France-Espagne/Catalogne). L'intérêt n'est pas de faire un travail exhaustif des politiques publiques mises en œuvre pour le statut des femmes dans la sphère publique/privée et plus précisément en sport, un travail historique, mais de comprendre comment des éléments peuvent influencer sur les représentations et les trajectoires de notre population, sur le fonctionnement des clubs.

Enfin, cette recherche relève également de la sociologie des territoires puisqu'elle se dirige vers un espace assurément singulier au regard de ceux communément étudiés à des échelons territoriaux locaux, nationaux ou internationaux. L'Espace Catalan Transfrontalier par définition transcende les frontières et se dirige vers un échange de territoires de proximité (Département des Pyrénées-Orientales/Catalogne Nord ; Comarque de Gérone/Catalogne Sud).

L'objectif principal est la compréhension de l'expérience des femmes bénévoles (élues au comité directeur) dans la direction des clubs sportifs de judo. Si l'on admet principalement de penser les femmes dans une position subsidiaire de secrétaire, cuisinière, *femme à tout faire*... des clubs sportifs, il est indispensable de poser un regard sur celles qui occupent des postes à responsabilités. Faire ressortir des points essentiels et pallier au manque de visibilité de celles-ci et, par la même lutter contre les stéréotypes ou *a contrario*, repérer ceux participant à l'immuabilité des traditions, des règles d'usage.

Leurs propos et leurs représentations sont au cœur de notre étude et participent à atteindre notre objectif. Néanmoins, il faut préciser qu'elles ne répondent pas forcément à la loi du « *tout ou rien* », c'est pourquoi on notera selon les questions posées, des propos mitigés tout comme des prises de position en retrait, engagées et assumées.

Ces opinions nous permettent la compréhension et l'analyse de plusieurs points :

- Exposer les éléments socio-démographiques, décrire le cadre familial, scolaire et/ou sportif des femmes dirigeantes, leurs socialisations.
- Décrire leurs trajectoires personnelles et professionnelles afin d'examiner les points décisifs de leur progression statutaire.
- Relever les éléments de motivation, de formation pour parvenir au statut de dirigeante, les facteurs *formels et/ou informels* et les personnes à l'origine de leur position.
- Relever les avantages/difficultés rencontrées dans leur engagement associatif avec leurs vies professionnelles/privées, les solutions et stratégies qu'elles emploient.
- Exposer des perspectives à travers leurs préconisations en vue d'équilibrer la représentation des femmes dans les fonctions de direction, en vue d'améliorer la coopération sportive transfrontalière.

Stipulé auparavant, le postulat de base mené dans notre projet de recherche suppose que tout travail de recherche sociologique de type qualitatif admet une part subjective et des idées préconçues venant de *l'extérieur*, nécessitant implication et distance. Distance caractérisée par un « va-et-vient » entre phases théoriques et phases empiriques. L'objectivité « parodiée » du cadre strict d'un travail de recherche est soumise à des processus sociaux, interactionnels, psychiques... qui la dépasse. Autrement dit, nous ne pouvons prendre les assertions de notre population d'étude pour *argent comptant* et omettre leurs origines socioculturelles ou la possibilité lors des échanges d'une *désirabilité sociale* : « [...] *situation très particulière qui oscille entre témoignage (on se livre à l'autre) et confiance (reste la propriété de celui qui énonce). Séduction de l'intervieweur dans l'entretien, manipulation (orientation), lieu de transfert et de fantasmatisation (connaître l'autre)* »<sup>7</sup>. Si les rapports sociaux de sexe sont inhérents à notre travail de recherche, les rapports de classe le sont aussi.

---

<sup>7</sup> VILLATTE J-C. « L'entretien comme outil d'évaluation. Formation « évaluation », 1-4 décembre, Lyon. *Laboratoire Culture et communication*, Université d'Avignon, 2007, pp.40-42, p.41.

Dans son ensemble, le monde sportif et le monde du travail restent bel et bien des domaines dans lesquels s'inscrivent et se poursuivent des processus de différenciations sexuées. Seulement, tout porte à croire que la place des femmes dans l'organisation sportive est en bonne voie vers un dépassement de ce qui appartiendrait en propre aux hommes et aux femmes. Loin d'être achevés, leurs statuts dans les fonctions sportives sont un long et lent processus dont l'origine se situe, entre autre, autour d'une asymétrie des sexes. Cela signifie que nombre de valeurs sociétales correspondent d'une part au masculin et d'autre part au féminin. Matrice selon laquelle les attributs positifs reviennent au masculin, les négatifs au féminin. Ces intériorisations (*habitus*) et stéréotypes régissent, en partie, les normes et les représentations émises par la société. Des avancées ont été permises par une foison d'investissement féministe et la connotation sociale s'articule alors à la connotation naturelle. Mais des manques persistent et le *sexe biologique* semble encore parvenir à dominer et hiérarchiser les hommes et les femmes dans un système bipolaire : sexuation des comportements, des représentations, rapports et inégalités entre hommes et femmes, constructions/socialisations identitaires sexuées, division sexuée du travail. La division sociale du travail entre les sexes à deux principes organisateurs : la *séparation* (travaux de femmes et travaux d'hommes) et la *hiérarchisation* (un travail d'homme est supérieur à un travail de femme). Les fonctions sociales et les métiers les plus prestigieux sont donc occupés quasi exclusivement par les hommes de façon arbitraire. L'origine de cette répartition est souvent basée sur des pensées *naturalistes*.

L'histoire nous montre que la présence et les interrogations relatives aux femmes dans la communauté sportive sont tardives, fin XIX<sup>ème</sup> siècle. Les femmes sont un champ de recherche récent en sociologie qui apparaît dans les années 1970 mais elles sont fréquemment dépeintes à travers leurs homologues masculins. Oubliées voire niées de l'histoire<sup>8</sup>, l'ascension des femmes dans le milieu du sport est synonyme d'un « parcours de combattantes ». Comme celle du droit de vote des femmes, du droit à l'avortement et plus récemment celui de l'égalité professionnelle. En effet, ce n'est qu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle qu'une minorité de femmes ont eu accès aux postes de gestion dans les organisations sportives. L'une des causes principales de cette ségrégation est la genèse, l'Histoire du sport tournée et structurée par et pour le masculin.

---

<sup>8</sup> DE GIORGIO M., « Michelle PERROT, *Les femmes ou le silence de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998, 493 p. », *Clio, Histoire, Femmes et SOCIETES* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 08 février 2005, URL : <http://clio.revues.org/200>.

Comme nous l'indique C. Louveau : « *l'accès des femmes au sport et a fortiori les questionnements sur les différences et inégalités entre les sexes, le sport et les catégories sexuées sont des approches récentes. Comme les pratiques et les institutions sportives, l'histoire du sport ces dernières décennies s'est faite sans considération des appartenances de sexe. Sans que cela soit explicité, elle est en réalité celle des hommes et du masculin. Les femmes y sont doublement moins repérées/repérables que cette histoire, en France tout au moins, est faite par des hommes jusqu'à ces dernières années* »<sup>9</sup>. La progressive conquête des femmes dans les positions de l'espace des sports passe par une évolution institutionnelle, sociale et politique venant contrecarrer les résistances au niveau associatif, local, national et international. Ces variations dépendent des pays, des aires culturelles où les situations nationales sont souvent prépondérantes.

Le sport est un outil de reproduction voire de cristallisation des inégalités sociales, des rapports sociaux sexués. Un des objets sociopolitiques les plus révélateurs, si ce n'est le plus révélateur, de ce qui constitue la division sexuée du travail, des rôles et des fonctions, des corps et des pratiques. De nombreux progrès restent à fournir dans le domaine du « sport féminin » au regard de barrières sociales, de traditions culturelles et historiques qui s'érigent, comme le soulignent plusieurs auteurs dont A. Guillaume : « *Les constats, en ce qui concerne les femmes dans le sport, portent tout d'abord sur le poids de l'histoire et de la culture qui entraînent des inégalités persistantes* »<sup>10</sup>. Les études entreprises ces dernières décennies convergent toutes vers le même constat, la proportion d'hommes et de femmes dans la direction sportive et dans les pratiques est disparate et *sexuée*.

A travers de récentes recherches, certains bastions masculins sont mis à mal mais cela ne résout qu'une partie de la place des femmes dans la « maison sportive ». (Klein, 2013 ; Pfister, 1996, 2005, 2010 ; Laberge, 2006; Vieille-Marchiset, 2004; Chimot, 2003, 2005, 2008; Mennesson, 2000, 2005, 2012; Saouter, 2000). Elles sont sous-représentées dans les sports notamment ceux de tradition masculine, dans les médias (visibilité / lisibilité sociale), dans les structures de performance sportives (entraîneur, manager, président) ou dans des

---

<sup>9</sup> LOUVEAU C. « Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du SPORT, *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 23 | 2006, mis en ligne le 15 novembre 2006, Consulté le 3 octobre 2013, URL : <http://clio.revues.org/1877> ; DOI : 10.4000/clio.1877, p.3.

<sup>10</sup> GUILLERME A. « Esprit sportif pour le développement de la culture de la démocratie dans le sport : Place des femmes, constats, enjeux et levier 1 », *ARPES* [En ligne], Varia, Thématiques, mis à jour le : 16/04/2010, Consulté le 23 décembre 2013, URL : <http://www.arpes.fr/index.php?id=192>.

organes de direction et d'organisation sportives (internationaux, nationaux et locaux).

En termes de *pratique sportive*<sup>11</sup>, 87% des femmes pratiquent une activité physique en 2010 contre 91% des hommes, ici l'écart n'est pas significatif. Cependant, lorsque l'on regarde le nombre de licenciées, elles ne représentent plus que 37%. Certains sports restent fortement féminisés quand d'autres le sont moins. C'est le cas des fédérations de gymnastique (93%), de danse (88%), de glace (85%) qui sont surreprésentées par les femmes a contrario du rugby (5%), du football (4%).

Au niveau *médiatique*, on note une présence croissante des femmes dans les organisations plus de 43% des journalistes en 2013, contre 37% en 1996<sup>12</sup>. Toutefois, si l'on se réfère aux propos de J.-P. Callède, la proportion de journalistes sportives est atterrante, d'autant plus lorsque l'on comprend qu'il est quasi impossible d'évaluer la proportion hommes – femmes : *« A ce jour, aucune étude détaillée n'est disponible sur la réalité sociale – et sociologique – du métier de journaliste de sport exercé au féminin. Cependant, au regard des estimations chiffrées disponibles, qui mettent en évidence le faible nombre de femmes exerçant le métier de journaliste de sport (entre 11% et 13,5%, selon les décomptes récents) on peut légitimement s'interroger sur les raisons de ce déséquilibre flagrant ? »*<sup>13</sup>. De manière globale, les femmes sont peu nombreuses à accéder à des fonctions de responsabilités (et au même revenu) en journalisme, ainsi en témoignent les statistiques suivantes<sup>14</sup>: *« pour l'ensemble des entreprises de médias étudiées, une proportion de femmes inférieure à 10 % dans les postes de direction « stratégiques » tels que président-directeur-général, président du directoire ou du conseil de surveillance, vice-président, directeur général, directeur général adjoint ou délégué, ou encore secrétaire général. Ce pourcentage est de 9,76 % pour les chaînes généralistes de télévision, 7,41 % pour les radios généralistes et seulement 3,85 % pour les quotidiens nationaux d'information générale »*.

Ces interrogations de division de la sphère sportive, une division sexuée semblable à celles auparavant indiquées, s'intensifient dans les postes décisionnels et de responsabilités du travail sportif et du bénévolat sportif. Comme dans tous les lieux de pouvoir, les femmes éprouvent de grandes difficultés à accéder à des postes de haute direction du mouvement

---

<sup>11</sup> Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France, Bulletin de Statistiques et d'études [En ligne]. Disponible sur : <http://www.sports.gouv.fr/> et Atlas National des Fédérations Sportives 2012.

<sup>12</sup> URL : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>

<sup>13</sup> CALLEDE J.-P. « Les politiques du sport en France », in *L'année sociologique*, 2002, vol.52, pp.437-457.

<sup>14</sup> Évaluation de la délégation du Sénat aux droits des femmes, d'après l'annuaire Média SIG 2006.

sportif. Mouvement englobant des institutions internationales, européennes, nationales passant aussi à travers les organisations locales qu'elles soient privées ou publiques.

Notre objectif de compréhension est la restitution des trajectoires des femmes bénévoles, dirigeantes dans les associations sportives de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier. Cela consiste inévitablement à les situer aussi par rapport à leurs origines socioculturelles. Pour plus d'intelligibilité, nous nous devons d'analyser notre recherche par la mise en tension des rapports sociaux de sexe et de classe : c'est-à-dire l'intersection de la vie professionnelle, associative et privée. L'analyse de l'organisation politique du sport, à travers des structures qui en assurent la légitimité telles que les associations sportives, des femmes qui en assurent la responsabilité, joue un rôle important dans une marche entreprise vers l'égalité des sexes, la parité. Partant de ces dispositifs réflexifs, nous avons formulé notre projet de recherche sous la forme de la question de départ suivante :

***Selon quelles modalités les femmes accèdent-elles à des fonctions de direction dans les clubs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier et quelles sont leurs conceptions de l'exercice de leurs fonctions ?***

## Plan de thèse

La thèse s'organise en trois chapitres autour de deux grandes parties :

La description et la compréhension de l'Espace Catalan Transfrontalier puis la constance d'un manque à voir des femmes dans le domaine de la direction sportive, peu importe l'échelle considérée (internationale, nationale et locale). Les interrogations relatives à cette situation de sous-représentation sont illustrées de manière transversale dans d'autres domaines que celui du sport (économique/politique).

Les aspects d'ordres théoriques relatifs à cette situation à travers la mise en exergue des rapports sociaux de sexe. En questionnant plusieurs théories et facteurs qui pourraient influencer sur la présence minoritaire des femmes dans la direction sportive et plus spécifiquement dans les associations de judo (sport de tradition masculine) : plafond de verre, domination masculine, conciliation et articulation des temps de vie.

Dans les deux premiers chapitres de la thèse, nous avons rendu compte de l'étendue des distinctions sexuelles et sociales dans les institutions, dans les organisations et pratiques sportives. Sous le prisme masculin, comme idéal de référence, nous avons spécifié l'ampleur de ce déséquilibre notamment dans les associations sportives et en judo. Ces chapitres sont centrés sur la construction théorique et méthodologique pour mener à bien cette recherche. Ces processus s'inscrivent dans l'histoire avec une relative permanence, même si les cadres politico-institutionnels et les sociétés évoluent pour en quelque sorte compliquer la tâche de ces inégalités. Au préalable, nous avons introduit cette partie par la mise en lumière des caractéristiques d'une zone géographique assurément singulière puisqu'elle dépasse une autorité nationale limitée, l'Espace Catalan Transfrontalier. Sa situation s'inscrit dans l'histoire et dans un cadre politico-juridique spécifique permettant à deux territoires, *a priori*, séparés par une frontière, d'être unis. Le prisme hexagonal, l'Espagne et ses communautés autonomes cèdent en partie face à des évolutions et des remises en question de leurs territoires pour s'élargir vers de nouveaux horizons. La Catalogne sud et la Catalogne nord convergent alors vers des ambitions et projets communs qui nécessitent encore bien du temps au regard

des points de concurrence, d'affrontement qui peuvent apparaître. C'est donc à partir de l'Espace catalan Transfrontalier, notre terrain de recherche, que nous concentrons notre réflexion sur la place des femmes responsables dans les bureaux associatifs de judo. Face au discrédit de la place des femmes dans la direction du monde sportif, ces chapitres proposent de faire un état des lieux pour situer les limites et les facteurs qui tendent à la compréhension de la sous-représentation des femmes, ou au contraire ceux qui favorisent leur entrée. Enfin, nous présentons les précisions d'ordres méthodologiques pour appréhender empiriquement notre recherche.

C'est à partir de ces constats que s'est construite la partie consacrée à la jonction des points précédents avec d'autres sphères de la vie courante : économie, politique et travail. Cette partie permet alors d'exposer les concepts employés, les critiques et limites posées par les diverses théories qui viennent appuyer nos choix. Ceci afin de mettre en perspective la nécessité de s'interroger et de coupler les apports de la sociologie du genre, des rapports sociaux de sexe, du travail pour analyser les trajectoires des femmes dans la direction des associations sportives de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier. Nous nous appuyons principalement sur le concept de la domination masculine et sur la notion de « plafond de verre ».

Le dernier chapitre est consacré à l'analyse, à la mise en tension des chapitres précédents avec nos données. Il s'articule autour de la compréhension et de la comparaison des trajectoires des dirigeantes bénévoles des clubs de judo, sur la comparaison entre les fonctionnements de divers clubs au travers des monographies. Nous exposons leurs avis en vue de progresser vers une représentation plus équilibrée des femmes dans la direction sportive. En dernier lieu, nous présentons les avis et recommandations émises par des responsables, employés (ées) ou élus (ues) pour améliorer la coopération sportive transfrontalière.



# **CHAPITRE 1 : L'ESPACE CATALAN TRANSFRONTALIER ET LA PERMANENCE DES HOMMES AUX COMMANDES DES INSTITUTIONS SPORTIVES**

Pour comprendre l'Espace Catalan Transfrontalier, nous devons dans un premier temps spécifier de façon synthétique ce qui relève des deux territoires qui le compose : la France et l'Espagne ou plus exactement les Pyrénées-Orientales et la Catalogne afin de mieux l'appréhender dans sa totalité.

Au niveau institutionnel, la France est un état unitaire qui possède divers échelons territoriaux gouvernés par la Constitution française (communes, départements, régions...). Depuis les années 2000, sous la présidence de F. Mitterand (2003), des compétences sont transférées aux collectivités et donnent une liberté administrative aux différents échelons territoriaux. Cette décentralisation s'accompagne d'une déconcentration des services de l'état dans les régions et les départements (intercommunalité). Cette forme d'état est caractérisée par le respect de la souveraineté et de l'indivisibilité.

L'Espagne, qui est une monarchie constitutionnelle précise dans l'article 2 : « *La Constitution est fondée sur l'unité indissoluble de la nation espagnole (...) elle reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui la composent (...)* ». Elle transfère alors des compétences et des pouvoirs à ses communautés autonomes qui ont toutes un statut leur conférant une autonomie plus ou moins large par rapport à l'état. Les libéralités accordées sont plus remarquables en Catalogne, elles s'accroissent au fil du temps au vu de ce qui se déploie depuis de nombreuses décennies. Comme le précise C. Trépier, la Constitution espagnole « [...] reconnaît implicitement une « nationalité » au même titre que le Pays basque et la Galice »<sup>15</sup>. Pour autant, la reconnaissance de la Catalogne comme « nation » et son statut autonome se heurtent à des demandes de plus en plus pressantes. Le statut d'autonomie et le cadre politique de la Catalogne se sont institués progressivement au début du XXème siècle. Comme le précise J. Becat : « *Avec la nouvelle Constitution, le droit*

---

<sup>15</sup> TREPIER C., « L'indépendance de la Catalogne, un débat européen d'abord politique », *L'Espace Politique* [En ligne], 21/2013-3, mis en ligne le 17 décembre 2013. URL: [http:// : espacepolitique.revues.org/2828](http://espacepolitique.revues.org/2828) ; DOI/10.4000/espacepolitique.2828.

*historique de Catalogne à l'autonomie – qu'il s'agisse des antécédents de cinq siècles d'histoire ou de la Generalitat républicaine – devenait à nouveau possible. Elle fixait un cadre peut-être incommode et non-idéal ni pour les uns ni pour les autres, mais elle offrait l'immense avantage de créer un espace de débat institutionnel et une structure pragmatique de gouvernement régional [...]*<sup>16</sup>.

Néanmoins, il semble ne pas satisfaire de nombreux citoyens et partis politiques qui ambitionnent pour la Catalogne une autodétermination (manifestations 2010/2012) puis à terme une indépendance. Ces mouvements et ces réactions sont des faits d'actualité qui opposent l'état madrilène voire l'union européenne à la Catalogne. Dans ce sens, le parlement catalan a adopté un processus visant à créer une république de Catalogne indépendante de l'Espagne en 2017. Le référendum pour l'Indépendance de la Catalogne a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2017, sa reconduction refusée fin octobre a donné lieu à de multiples altercations et violences. Cette résolution indépendantiste se confronte alors au gouvernement espagnol qui suite à un recours auprès du tribunal constitutionnel invalide cette décision, jugée anticonstitutionnelle. Le mouvement d'indépendance est enclin à de fortes disparités de considération selon les partis politiques et aussi entre les citoyens de Catalogne. Les obstacles sont donc doubles, ils se situent à la fois entre la Catalogne et le gouvernement espagnol et au sein même de la Catalogne, ce qui rend la tâche plus que complexe. Plus largement, comme nous l'explique C. Trépier « [...] *l'avenir institutionnel de la Catalogne se joue en dernier ressort sur le terrain politique et à plusieurs échelles, entre les Catalans eux-mêmes dans leur diversité, entre les deux exécutifs, entre les 17 communautés autonomes d'Espagne, et entre*

---

<sup>16</sup> BECAT J., (2003), *L'indépendance de la Catalogne, quel avenir ? De la dictature franquiste à l'autonomie et à l'autodétermination*, Països Catalans Terra Nostra, ICRESS (Institut de Catalan en Recherche en Sciences Sociales EA 3641), p. 28, 80 p.

les 28 Etats membres de l'UE. [...] ». <sup>17</sup> Si l'on considère ce double obstacle, reste à souligner la question de la Catalogne comme territoire à part entière si l'indépendance était à terme acquise et en tant qu'état-membre de l'UE. Après le traité des Pyrénées, le traité de Bayonne <sup>18</sup> par décision politique établit la notion de zone frontalière, c'est une nouvelle impulsion de la zone franco-espagnole relative à la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales qui est rendue possible. Bien que leurs structures soient très différentes, (En France, la centralisation est l'élément structurant du système infra-étatique), l'Espagne confère de larges compétences à ses 17 communautés autonomes dont la Catalogne qui nous intéresse plus particulièrement car elle englobe notre terrain de recherche. Le cas des Pyrénées s'avère particulièrement intéressant car il s'agit de l'une des plus anciennes frontières d'Europe (1659). L'effort financier consenti par l'UE se double de la volonté d'insuffler une dynamique politique propre à engager les autorités infra-étatiques.

La frontière est alors envisagée non plus comme une simple ligne de rupture, mais bel et bien comme un espace à part entière. D'ailleurs, l'accord-cadre de coopération transfrontalière du 29 juin 2006 <sup>19</sup> entre le Conseil Général des Pyrénées-Orientales <sup>20</sup> et la Generalitat de Catalunya prévoit une étroite collaboration menant à la structuration d'un réel espace d'échange transfrontalier, un « véritable bassin de vie transfrontalier » <sup>21</sup>. Cet accord permet d'apporter un cadre juridique entre les partenaires en vue de pérenniser les relations et les

---

<sup>17</sup> TREPIER C. « L'indépendance de la Catalogne, un débat européen d'abord politique », *L'Espace Politique* [En ligne], 21/2013-3, mis en ligne le 17 décembre 2013. URL: [http:// : espacepolitique.reveu.org/2828](http://espacepolitique.reveu.org/2828) ; DOI/10.4000/espacepolitique.2828.

<sup>18</sup> Cf. annexe 1 Traité de Bayonne, 10 mars 1995.

<sup>19</sup> Cf. annexe 2 Accord-cadre de coopération transfrontalière, 2006.

<sup>20</sup> Aujourd'hui Conseil Départemental.

<sup>21</sup> Créée en 1997, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) rassemble des collectivités territoriales (communes, Communautés de communes, départements, régions, et même Etats comme le Luxembourg ou l'Andorre), des opérateurs économiques et sociaux et des institutions qui souhaitent travailler en réseau et offrir leur expertise dans le contexte de l'intégration européenne. Dès 1998, la MOT se positionne comme une plateforme d'échanges et prend la forme d'une association chargée de mettre en réseau les porteurs de projets transfrontaliers.

actions transfrontalières, il est en vigueur pour la période 2015-2018. Il est alors certain que le territoire de l'Espace Catalan Transfrontalier est renforcé par ses actions dans sa volonté de structuration et d'extension. Pour exemple, ces conventions donnent lieu à des journées d'informations et d'échanges à destination des acteurs socio-économiques du territoire, des acteurs de la formation professionnelle, des institutions, au grand public, à l'élaboration d'outils en faveur du territoire de l'ECT et de ses citoyens, tels que le livre blanc de l'Eurodistrict, des études transfrontalières sur des domaines variés ...<sup>22</sup>. Il convient donc de souligner la détermination constante et partagée d'une gouvernance transfrontalière pour doter ce territoire d'une personnalité juridique qui, en droite ligne avec la Déclaration de Céret, lui incombe. Cette structure juridique commune<sup>23</sup>, en l'occurrence le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale), permettrait de porter des projets, de faciliter la mutualisation des équipements et des ressources avec une équipe technique commune.<sup>24</sup>

Comprendre ce territoire est indéniablement lié à des contextes historiques et politiques. Extrait du passé, l'Espace Catalan Transfrontalier se dessine aussi au présent : décentralisation administrative, construction/intégration européenne, globalisation, régionalisation/nation, flux migratoires et mutations géographiques en cours. Plus généralement, ce projet semble possible et envisageable si l'on se réfère à la frontière franco-espagnole.

A l'instar de la démarche d'Eurodistrict de l'Espace Catalan Transfrontalier se trouve la réalisation du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txinguidi au Pays-Basque. Trois mairies signataires à l'initiative du bassin Txinguidi (Hendaye, Hondarribia, Irun) à travers une convention inter administrative de coopération transfrontalière, ont permis le 23 décembre

---

<sup>22</sup> <http://www.ledepartement66.fr>

<sup>23</sup> Afin de surmonter les obstacles qui entravent la coopération transfrontalière, les groupements européens de coopération territoriale (GECT) servent d'instrument juridique de coopération au niveau communautaire. Ils permettent en effet à des groupements coopératifs de mettre en œuvre des projets de coopération territoriale cofinancés par la Communauté ou de réaliser des actions de coopération territoriale à l'initiative des États membres. Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 5 juillet 2006, relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) [Journal officiel L 210 du 31.7.2006].

<sup>24</sup> CAMIADE M. « L'Eurodistrict, une réalité partagée dans l'Espace Catalan Transfrontalier », *Séminaire sur la coopération transfrontalière*, Université Robert Schumann de Strasbourg, 2008, 6 p.

1998 la réalisation d'un organisme associatif des collectivités locales avec une personnalité juridique à caractère publique. Ces objectifs se traduisent concrètement dans divers domaines tels que le tourisme, la culture, le social, le développement économique, le patrimoine, l'éducation ou encore le sport.

En matière sportive, dans le cadre du Réseau Européen du Sport, sont organisés des séminaires de travail et les différents représentants des régions transfrontalières y participent (Par exemple en 2006). L'une des problématiques soulevée concerne la question des assurances car les échanges et les coopérations transfrontalières sportives peuvent être freinés par le manque d'un statut commun d'assurance transfrontalière, selon que l'on soit d'un côté ou de l'autre de la Bidasoia. Le duo Europe-région semble indissociable par l'introduction du principe de subsidiarité et la création du Comité des Régions. La subsidiarité est un des principes directeurs de l'action politique européenne. Selon l'art. 1 du traité sur l'Union Européenne, il correspond à l'objectif visant à faire en sorte que les décisions soient prises au plus près des citoyens. Strictement défini, il ne s'applique qu'au partage des rôles entre la Communauté et les Etats membres autorisant la distinction entre trois domaines de compétences : celles qui relèvent exclusivement de l'Union ; celles qui relèvent exclusivement des Etats-membres ; celles qui relèvent du domaine partagé.

Dans la mesure où la politique régionale appartient au domaine partagé, le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) prévoit dans l'application des options politiques, le principe de subsidiarité. On peut donc considérer les Eurorégions, par l'intermédiaire de l'Union européenne, comme de nouveaux espaces géopolitiques. Des espaces en construction au sein desquels la frontière en tant qu'institution ne devrait plus constituer un obstacle. Les Eurorégions ont un succès inégal, il en existe plus d'une centaine en Europe dont une des plus anciennes, la Saar-Lor-Lux qui regroupe depuis le milieu des années 1980, la Sarre, le Luxembourg et la Lorraine. La « grande Europe » apporte son aide financière à la réalisation de ces « petites Europe » qui existent sur les frontières de l'Union Européenne. Son application concrète se traduit par ce que l'on pourrait nommer une

« européanisation par le bas », des localités vers les méta-gouvernances et non ce qui usuellement s'applique du haut vers le bas. Après avoir situé succinctement quelques aspects politico-institutionnels de notre terrain de recherche, nous allons à présent en définir les caractéristiques.

## **1. L'Espace Catalan Transfrontalier, un terrain de recherche à expérimenter**

### *1.1. Introduction*

Dans une perspective ultérieure de comparaison entre la « France et l'Espagne »<sup>25</sup>, nous délimitons notre terrain de recherche à l'Espace Catalan Transfrontalier<sup>26</sup> et ce choix, pour bien des raisons, n'est pas anodin. En effet, on compte plus de 70 régions transfrontalières parmi les 28 États-membres de l'Union Européenne. C'est dire que ce « continent-mosaïque » soulève à la fois des espaces de proximité et de distance qu'il convient d'étudier et de confronter. Même s'il existe encore les traces physiques, institutionnelles et mentales de l'ancienne conception de la frontière à travers des vestiges tels que les bornes et barbelés, la souveraineté de nombreux domaines auxquels les États sont fortement attachés. L'idée d'intégration des territoires transfrontaliers est de plus en plus présente. L'ouverture des frontières et la poursuite de l'élargissement de l'U.E amènent à intégrer un nombre croissant de zones frontalières et offre une panoplie de recherches, entre autre, comparatistes. Elles nous permettent de mieux saisir ce qui nous rapproche, nous distingue de nos « voisins frontaliers » et ainsi clarifier la dynamique de ces territoires.

---

<sup>25</sup> Département des Pyrénées-Orientales/Catalogne/Comarque de Gérone (ECT).

<sup>26</sup> Par souci de simplification, à chaque fois que nous employons l'Espace Catalan Transfrontalier nous inscrivons ECT.

Plutôt que de vérifier si ce ne sont que de simples espaces économiques et commerciaux, thèmes traditionnellement abordés, nous nous attachons à comprendre comment dans cette même aire culturelle, les femmes bénévoles des bureaux associatifs des clubs de judo perçoivent l'exercice de leurs fonctions et leurs trajectoires. D'autant que les études en la matière sont quasi inexistantes voire inédites. Par ailleurs, la démarche de comparaison entend s'inscrire dans le même ordre d'idées que les objectifs poursuivis par l'ECT <sup>27</sup> : la politique concertée d'aménagement du territoire et de développement durable se traduit concrètement par un accord signé entre les acteurs/partenaires français et catalans. Accord défini à travers les statuts d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) visant à structurer, harmoniser et rendre plus pertinents des territoires de proximité et ce, dans des domaines aussi variés que les moyens de communication, de transport, d'environnement, de culture, d'éducation et de sport. Le projet et la démarche d'Eurodistrict de l'ECT lancé en 2007 tendrait à se constituer en GECT, <sup>28</sup> conformément au règlement européen et devrait participer à devancer les difficultés d'articulation dans le domaine de la coopération transfrontalière entre associations notamment. A ce jour, la demande est faite mais n'a pas encore aboutie. La démarche visée d'un Eurodistrict structuré, par le département des Pyrénées-Orientales et la Generalitat de Catalunya, devrait permettre à la population locale une meilleure visibilité, un relais d'information, un accompagnement technique et financier des projets de coopération transfrontaliers. Enfin, il correspond aux préconisations de la Commission Européenne.

---

<sup>27</sup> URL: <http://www.espaces-transfrontaliers.org>.

<sup>28</sup> Les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) sont un instrument juridique européen de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale créé pour aider à mettre en place des projets cofinancés par l'Union Européenne et des actions impulsées par les autorités régionales ou locales, avec ou sans participation financière communautaire. Le GECT Pyrénées-Méditerranée s'est constitué en août 2009 et permet à l'Eurorégion d'atteindre ses objectifs, en particulier la cohésion économique, sociale et territoriale. Le GECT est un instrument juridique européen qui dote l'Eurorégion d'une personnalité juridique.

URL: <http://www.euroregio.eu>.



Le but est par ailleurs d'interroger des personnes de cet espace en lien plus ou moins direct avec notre thème de recherche et dans une moindre mesure avec celui de la coopération sportive transfrontalière. Questionner sur les éventuels freins et solutions communs, sur les bonnes pratiques à mettre en place. Bien que l'objectif principal se situe autour des rapports sociaux de sexe des clubs de judo de l'ECT, il semble pertinent de s'interroger de manière parallèle sur les coopérations associatives entre clubs de judo de cet espace de proximité. D'abord, il correspond à notre terrain d'étude et peut être considéré comme un territoire à part entière, un territoire d'échange. D'autre part, l'UE dote à la fois les zones transfrontalières de financements pour améliorer la coopération associative transfrontalière et en vue d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes (FEDER). Enfin, cela permet dans une certaine mesure de mettre en relief les difficultés ou au contraire les avantages qu'ont les associations de judo à coopérer dans un même territoire. Il est intéressant de comprendre comment un espace traversé par une frontière physique arrive à coopérer et saisir également si les frontières mentales évoluent. S'il est un territoire d'échange supposé dépasser une « ligne physique » et institutionnelle, l'est-il aussi en matière de représentativité des femmes bénévoles dans les fonctions dirigeantes des associations sportives de judo ? Les études quantitatives et qualitatives sont loin d'être exhaustives en Espagne (et en Catalogne) et peu nombreuses en France, notamment au niveau local et transfrontalier (ce que nous détaillons ultérieurement).

Nous entreprenons une recherche de type qualitative afin de répondre au mieux à notre problématique et ainsi comprendre les manques et les évolutions sociétales, territoriales. Dans un second temps, nous nous intéressons à la coopération sportive transfrontalière, coopérations d'associations par le biais de partenariats et d'actions qui sont légitimées par l'ECT. La France et la Catalogne ont une grande tradition associative et sont fortement attachées à leur liberté d'association. La volonté de l'ECT est d'accorder une large réflexion à l'action associative et aux projets mutuels. La méconnaissance du monde associatif transfrontalier et, d'autre part, différentes disparités dans le domaine juridique encadrant

l'initiative associative quelle qu'elle soit, peut ralentir ces élans réciproques. Pourtant, de nombreux projets fleurissent, perdurent et dépassent le cadre initial des frontières pour contrecarrer ce qui appartiendrait à un état ou un autre (PIC : projets d'initiative communautaire et Interreg transfrontalier).

Dans les espaces transfrontaliers les associations locales, notamment en sport, sont relativement bien impliquées dans la mise en œuvre d'initiatives de coopération transfrontalières et contribuent ainsi à créer des ponts entre communautés et pays. D'autant que ces échanges sportifs peuvent par la suite ou parallèlement amener à des échanges interculturels entre universités<sup>29</sup>.... L'Europe dans son ambition de régionalisation (avec sa politique régionale) estime que les régions transfrontalières sont de possibles espaces pour freiner les disparités régionales et combler les insuffisances de liens. L'exemple nord et sud catalan, entre Perpignan et Gérone, dote son ambition à travers une amélioration de flux d'échange et de mobilité ajouté à de nouveaux acteurs institutionnels. L'ECT a non seulement pour but d'échanger les expériences de chacun des acteurs impliqués mais aussi de les mettre en œuvre à travers des projets intégrés.

L'ECT comme zone géographique a pour vocation, plus qu'aucune autre de par son histoire à établir des relations de proximité par-delà la frontière pyrénéenne. Elle regroupe plus d'un million d'habitants et s'étend sur plus de 10 000 km<sup>2</sup>, du Département des Pyrénées-Orientales côté français à la « région » de Gérone en Espagne. Ce choix est donc motivé par une certaine unité géographique mais aussi par sa diversité territoriale : « (...) *une diversité nord/sud due à la frontière entre les États français et espagnol qui partagent toujours l'espace en deux, et une diversité est/ouest, aussi bien présente dans la province de Girona que dans la région de Perpignan, qui différencie au sein de cet espace les plaines côtières des vallées plus montagneuses. (...) de part et d'autre de la frontière les territoires sont structurés grosso modo de la façon suivante : un réseau de villes (ou bien une ville polarisante) opposé à un*

---

<sup>29</sup> Projet PAT TEIN LEONARDO 2012-2014.

*maillage de villages et petites villes* »<sup>30</sup>. Malgré le poids de l'histoire qui a contribué à éloigner ces deux territoires, leurs liens transfrontaliers demeurent solides. Ils se définissent à travers l'identité catalane à la fois en tant que culture commune et langue. Ces points communs, ces dissemblances et ces liens culturels et historiques font de cet espace un véritable bassin de vie transfrontalier. Et c'est ce territoire baptisé « Espace Catalan Transfrontalier », que les autorités locales situées de part et d'autre de la frontière souhaitent pourvoir d'un véritable projet transfrontalier commun, articulé autour d'actions concrètes et pérennes.

S'il convient de considérer cet espace dans une aire culturelle et identitaire commune, il nous faut appréhender ce que représente l'identité catalane. Pour cela, comme nous le suggère M-T Jeffrey, nous devons considérer deux aspects qui sont les plus importants car la question de l'identité en Catalogne est complexe : « [...] *Le premier indicateur est relatif à la l' « identité subjective », [...] Diriez-vous que vous vous sentez espagnol, plus espagnol que catalan, autant espagnol que catalan, plus catalan qu'espagnol, catalan ? Le second indicateur concerne « ce qui définit l'identité catalane » [...] Ces conditions incluent : descendre d'une famille catalane (a) ; être né en Catalogne (b) ; et parler catalan (c) ».*<sup>31</sup> Selon les résultats de diverses enquêtes menées entre 2001 et 2003 par M-C Garcia<sup>32</sup>, la population catalane (Catalogne sud) est divisée mais le noyau dur de l'ensemble se considère autant espagnol que catalan. Les données fournies par l'auteur sont plus étoffées mais nous comprenons qu'il n'existe pas à proprement parler d'identité catalane totale mais bien plusieurs catalanismes. Les résultats concernant le second indicateur attestent d'une faible proportion de catalans qui estiment qu'être catalan résulte de la filiation mais pour la moitié d'entre eux, être né en

---

<sup>30</sup> Disponible sur : <http://www.opencat.info>

<sup>31</sup> JEFFREY M-T., Larroque Araguren Jimena. « Des identités en évolution : L'exemple des Catalans dans l'Espagne contemporaine ». In : *Pôle Sud*, n°23, 2005, pp. 147-174. DOI : 10.3406/pole.2005.1247. [www.persee.fr/doc/pole\\_1262-1676\\_2005\\_num\\_23\\_1\\_1247](http://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2005_num_23_1_1247).

<sup>32</sup> GARCIA M-C. (1998)., *L'identité catalane. Analyse du processus de production de l'identité nationale en Catalogne*. Edition : l'Harmattan. Coll Recherches et Documents – Espagne, 265p.

Catalogne serait un indicateur d'identité catalane. Cette condition n'est cependant pas primordiale car les enfants d'immigrés sont naturalisés. Enfin, le dernier point abordé est la langue, si *apriori* prééminente comme signe d'appartenance au groupe, là aussi elle n'est pas indispensable dans le sens où elle peut être considérée comme une barrière perméable.

Dans le même ordre d'idée que cet auteur, M-C Garcia<sup>33</sup> démontre déjà en 1998 qu'il n'y a pas un mais des catalanismes (Catalogne sud). Elle nous précise que l'identité catalane ne peut s'envisager que dans sa pluralité : « *L'identité peut se définir d'une façon très large comme ce qui distingue et ce qui rapproche. Elle différencie un être ou un groupe d'un autre et elle rassemble des individus présentant des caractères communs. En effet, l'unicité qu'implique la notion d'identité ne peut se concevoir sans l'altérité* ». <sup>34</sup> Bien qu'elle admette l'idée d'une culture commune à travers des symboles notoires comme la langue catalane qui est la langue officielle de la Catalogne, les patrons de la Catalogne (San Jordi et la vierge de Montserrat) ou bien encore la chanson des Segadors (l'hymne « national » catalan), son analyse suppose que la représentation dominante de l'identité catalane n'est pas le produit d'un discours dominant autonome mais celui d'une situation d'interdiscursivité.

Plus récemment, O. Jané en 2016 consacre un article sur l'indépendance de la Catalogne avec comme sous-thématique l'identité catalane. Il évoque l'idée d'un dépassement des prises de position selon les classes sociales, les partis politiques, les syndicats ou encore les personnalités publiques quant au devenir de la Catalogne. Cette effervescence multiple sous-entend la question d'identité catalane. Mais comme il nous le précise, les contextes historiques (franquisme), sociaux (Catalogne, terre d'accueil dans les années 50-60), économiques et culturels (mouvement associatif) tendent à considérer que « [...] la

---

<sup>33</sup> GARCIA M-C. (1998), *L'identité catalane. Analyse du processus de production de l'identité nationale en Catalogne*. Edition : l'Harmattan. Coll Recherches et Documents – Espagne, 265p.

<sup>34</sup> *Ibid.* p.29.

*Catalogne n'est pas l'Écosse, ni la Flandre, ni la Bretagne ou la Corse. Elle doit être comprise comme un territoire où l'identité est multiple, élective et volontaire. Le nationalisme « excluant » a échoué face au mélange de noms, origines et demandes qui n'ont rien à voir avec des éléments identitaires. L'indépendantisme catalan n'est donc certainement pas identitaire»<sup>35</sup>. Dans la même trame que les auteurs précédents, il considère que la langue n'est pas ou n'est plus révélatrice de l'identité catalane et encore moins de la demande croissante d'indépendance de la Catalogne. Simplement à travers ces références et sans entrer en profondeur dans l'analyse, il faut bien avouer que l'identité et l'identification catalane est compliquée à percevoir même si de grandes lignes ressortent. Par ailleurs, ils correspondent à la réalité d'une partie de notre terrain de recherche, la Catalogne Sud. Comme le précise J. Becat, l'identification catalane en Catalogne Nord<sup>36</sup> est bien différente. Cette dernière semble moins à même d'être impliquée dans les processus d'autodétermination et d'indépendance de la Catalogne : « [...] dans l'ensemble c'est l'incrédulité et l'indifférence qui semblent dominer. En Catalogne Nord l'évolution est suivie par la presse locale chaque fois qu'il y a un événement important (manifestations, élections, constitution du gouvernement) mais ne fait pas l'objet de débats ni de suivi quotidien. Bien qu'elle soit très proche, pour le commun des gens il y a une grande ignorance de ce qu'est la Catalogne, de son histoire ancienne ou récente, de son contexte social et politique et, par voie de conséquence, des événements en cours. [...].<sup>37</sup>*

Nous présentons dans la partie suivante ce qui, dans un même territoire, tend à nous rapprocher ou nous distinguer. Ceci afin de comprendre dans quelle mesure ce territoire peut

---

<sup>35</sup> JANE O. « L'indépendance catalane : « identité, vous avez dit identité ? », *Revue internationale et stratégique* 2016/2 (N° 102), pp. 121-131. DOI 10.3917/ris.102.0121. <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2016-2-page-121.htm>, p.123.

<sup>36</sup> La Catalogne Nord fait partie des Pays Catalans c'est-à-dire d'un ensemble de huit territoires de taille et de statuts différents répartis ainsi : la Catalogne, le Pays Valencien, les Îles Baléares, la Frange du Ponent, l'Andorre, l'Alguer (Italie). La langue catalane est leur lien majeur et essentiel, comme l'est le français pour les pays de la francophonie.

<sup>37</sup> BECAT J., (2013) *L'indépendance de la Catalogne, quel avenir ? De la dictature franquiste à l'autonomie et à l'autodétermination*, Països Catalans Terra Nostra, ICRESS (Institut de Catalan en Recherche en Sciences Sociales EA 3641), p. 33, 80 p.

être considéré avec plus ou moins de pertinence et ainsi repérer brièvement les limites et perspectives.

## *1.2. Accords, instruments et perceptions entre « ombre et lumière »*

L'ECT se caractérise par la présence de différents systèmes d'organisations administratifs. Parfois, la dissymétrie des compétences et des fonctions engendrent des complexités supplémentaires pour nouer des relations ou pour développer des projets. Notons que les dernières réformes concernant la restructuration des services de l'Etat et des collectivités locales en France et la spécificité du régime autonome de la Catalogne avec la mise en place d'un nouveau statut d'autonomie/d'indépendance sont difficiles à conjuguer. En particulier pour le Programme Opérationnel Espagne France Andorre (POCTEFA). De plus, comme le rappelle J-F Castex-Ey : « *la Catalogne Nord, est à la fois le fruit d'une confrontation historique entre les sentiments d'appartenance catalan et français depuis le Traité des Pyrénées [...], et stimulée ou suscitée par des facteurs beaucoup plus récents que sont, pêle-mêle, la décentralisation administrative, la construction européenne, la globalisation et les mutations démographiques en cours* »<sup>38</sup>. Cependant, plusieurs raisons caractérisent le choix de ce terrain d'étude que nous détaillons à partir de thématiques illustrant les rapports semblables et dissemblables de cette région transfrontalière. Plus généralement, ceux entre la France et l'Espagne<sup>39</sup> :

*La première concerne les accords et instruments mis en place dans le cadre d'une amélioration de territoires de proximité : le **traité de Bayonne** signé le 10 mars 1995 entre la*

---

<sup>38</sup> CASTEX-EY J-F. « L'Espace Catalan Transfrontalier : une identité géopolitique en construction ? », *RECERC n°2*, Spécial Coopération Transfrontalière, pp.1-4p.

<sup>39</sup> Données extraites du Livre blanc et du site web de la MOT (Mission Opérationnelle Transfrontalière). URL : <http://www.espaces-transfrontaliers.org>.

France et l'Espagne présente deux avantages majeurs. Il détermine un premier cadre juridique commun franco-espagnol pour tenter de pallier aux inégalités des différents statuts régionaux et donne un élan politique à la coopération transfrontalière des collectivités territoriales : « *les collectivités territoriales peuvent créer des organes communs, sans personnalité juridique, pour étudier des questions d'intérêt mutuel, formuler des propositions de coopération [...] et encourager l'adoption par les collectivités territoriales des mesures nécessaires pour mettre en œuvre les solutions envisagées* ». <sup>40</sup> En 2007, le territoire de l'ECT par ***l'Accord-Cadre de Coopération Transfrontalière 2006-2009*** (ratifié à Perpignan le 29 juin 2006) marque la consolidation d'actions concrètes pour l'année 2007-2008. Parmi ces actions, on peut mentionner le développement d'un service commun d'aide à des projets transfrontaliers de tout type (santé, transports, communications, éducation, sport...), et la création d'un comité de suivi chargé de mener à bien le projet d'Eurodistrict, qui a pour objectif de fédérer et renforcer cette zone.

Si par ces accords et instruments on dépasse le cadre strict des frontières dans une sorte « d'agglomération transfrontalière », comment au niveau sportif peut-on qualifier les relations ? Des instruments tels que les fonds communs de soutien aux micro-projets <sup>41</sup> existent depuis 2008 et permettent de favoriser les échanges de coopération sportive transfrontalière, les interactions entre associations et/ou qui ont pour but de promouvoir l'égalité. Ils favorisent alors des projets dont les coûts estimés sont moindres que pour ceux des projets Interreg (POCTEFA/FEDER pour l'égalité hommes-femmes) et correspondent à une volonté politique locale spécifique, car ils ne sont pas obligatoires. En effet, les administrations communales ne sont pas contraintes de proposer des solutions de financement aux micro-projets. De ce fait, les agglomérations de Gérone et de Perpignan en débloquant des fonds spécifiques pour les « petits projets » démontrent une ambition d'union des collectivités de Catalogne sud et nord.

---

<sup>40</sup> Article.7 du Traité de Bayonne, 1995.

<sup>41</sup> Cf. Annexe 3, Transmis par le pôle Europe du Conseil Départemental 66.

Pour l'instant ce sont les seules subventions qui favorisent les échanges sportifs transfrontaliers entre associations. Ainsi, depuis 2008 plusieurs d'entre elles en bénéficient et participent aux projets de coopération transfrontaliers dont le plafond est limité à 15 000 euros. Transmis par le pôle Europe du Conseil Départemental 66, nous pouvons constater une certaine effervescence des projets mis en place. En 7 ans, soit de 2008 à 2015, plus d'une vingtaine de micro-projets (cf. annexes) subventionnés par le Fonds Commun sont mis en place sur le territoire de l'ECT. La majorité d'entre eux concernent un partenariat associatif autour de thématiques liées à l'échange sportif (entraînements/stages/compétitions), à la formation et la connaissance. Parmi les villes les plus dynamiques, on retrouve essentiellement Perpignan et Port-Vendres. On constate aussi que certains partenariats se pérennisent et ont lieu sur plusieurs années consécutives. Par exemple, le club Perpignan Aviron 66 en partenariat avec le club de natation de Banyuls ont échangé durant 3 années autour d'un projet concernant : la mutualisation des infrastructures entre les deux clubs, la coopération sportive et linguistique entre jeunes du club et la formation d'équipages communs transfrontaliers. Néanmoins, au regard de l'ensemble des projets élaborés sur la période 2008-2015, on remarque que plusieurs d'entre eux ne sont que le résultat de partenariats ponctuels, uniques mais qui ne pourraient exister sans ce financement. Enfin, on note que depuis la mise à disposition du Fonds Commun, les projets se multiplient au fur et à mesure des années et cela démontre encore le potentiel des collaborations du territoire de l'ECT. Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et la Generalitat de Catalunya démontrent donc leur volonté de participation active d'un territoire intégré à travers l'appel à des projets qui favorisent la proximité des acteurs transfrontaliers. Les questions d'égalité et de parité au sein des associations sportives ne sont pas des priorités, compte tenu des informations fournies, on constate qu'aucune association sportive n'ambitionne cette thématique.



*La deuxième raison concerne les barrières<sup>42</sup> que peut rencontrer le territoire de l'ECT. Au regard des initiatives proposées, on peut considérer que la coopération transfrontalière n'est pas à la hauteur de ce qu'elle pourrait être comparativement à d'autres espaces frontaliers. Malgré la proximité géographique et culturelle de ce territoire, des enjeux de son développement transfrontalier, l'une des barrières principales, si surprenante soit-elle, est une certaine **méconnaissance mutuelle**. Elle concerne le fonctionnement, les caractéristiques, les évolutions récentes et parfois même de ce qui relève de sa « sensibilité ». Les institutions et leurs évolutions sont méconnues, ce qui est dommageable car elles constituent une phase préalable basique de la coopération transfrontalière en Europe et fait défaut aux acteurs locaux. Enfin, le bilinguisme est en recul malgré les efforts côté français pour développer l'apprentissage du catalan. Comme pour toutes les langues régionales, les financements deviennent de plus en plus fébriles dans le système scolaire qui déjà au niveau national requiert de nombreux fonds budgétaires. Même si la langue n'est pas véritablement perçue comme une barrière fondamentale, la disparition à terme peut conduire à des difficultés d'échanges. Ce territoire présente également de nombreuses différences : au **niveau économique**, le côté sud est plus industriel que le nord qui se caractérise par une économie plutôt agricole et tertiaire. La différence culturelle est par ailleurs très forte dans le **rapport au logement** : côté nord, le logement locatif et individuel prédomine, alors que côté sud, la propriété en habitat collectif est majoritaire.*

*La troisième raison est la perception qu'ont les Catalans du Nord et du Sud entre eux : Une image très positive des Catalans du Sud pour les catalans du Nord. Ils les admirent et leur reconnaissent unanimement une qualité, à chaque fois citée : le pragmatisme et le culte de l'action. Ils louent la rapidité entre le moment de la prise de décision et le passage à l'action qui ne semblent pas les caractériser. Ils sont conscients des différences de compétences et de fonctionnement, qui selon eux, facilitent cette efficacité. Le seul bémol apporté par les acteurs*

---

<sup>42</sup> Nous avons pu résumer l'ensemble des barrières principales que peut rencontrer l'E.C.T à partir de diverses sources via [www.cg66.fr](http://www.cg66.fr); <http://www.europe-en-midipyrenees.eu>; <http://membres.multimania.f>; <http://www.espaces-transfrontaliers.org>.

côté nord est qu'au début de la coopération transfrontalière, certains d'entre eux ont eu le sentiment que la préoccupation de la *rentabilité financière nationale* avait supplanté l'intérêt transfrontalier au projet. Impression qui a changé depuis quelques années. Puis, un certain complexe d'infériorité des catalans du Nord par rapport à ceux du Sud : lourdeur administrative, engluement, division politique... . On note aussi le sentiment d'un basculement dans leur rapport avec le sud, basculement qui revient souvent. Ils reconnaissent avoir eu pendant longtemps *un rapport de supériorité économique et politique*, du temps de la dictature et de ces lendemains, qui a laissé place à un sentiment d'infériorité. Ils pensent que la rupture de 37 ans de franquisme les a éloignés dans leur évolution et leur disposition d'esprit par rapport au développement actuel du Sud. Ils ont pleinement conscience que le rapport s'est inversé et que la Catalogne Sud les a dépassés grâce à son dynamisme et aux aides financières européennes accordées à l'Espagne. Ils ont donc eu le sentiment d'avoir été un peu délaissés de ce point de vue, au niveau des aides de l'Etat central et de l'Europe. Aussi, ils ont parfois le sentiment d'être mal compris par les *services de l'Etat français* dans leur particularisme institutionnel : lorsqu'il s'agit de collaborer avec l'administration de l'Etat français, le sentiment est le suivant : pour la France, la Catalogne et ses institutions sont perçues comme de « second rang » car elles ne correspondent pas directement à celles de l'Etat espagnol, en dépit du fait que les institutions catalanes puissent avoir toutes les compétences dans les thèmes concrets concernés. D'autre part, les personnes considèrent que l'administration centrale française est plus éloignée de la réalité du territoire de la Catalogne Nord et cela peut donc générer une grande difficulté de compréhension du contexte local.

On pourrait encore ajouter d'autres formes de similitudes ou de différences au sein de ce territoire mais là n'est pas l'objectif. Simplement, à travers ces quelques lignes, on comprend que cette même aire culturelle est à la fois « ombre et lumière ». En d'autres termes, les aspects socio-historiques, institutionnels et psychologiques peuvent les rapprocher ou les diviser. Les liens restent tout de même étroits et solides. L'identité catalane n'est pas un aspect éphémère de la Catalogne nord, en témoignent nombreuses manifestations : la couleur

des chaussettes des clubs de rugby sont pour la plupart rouges et jaunes (Sang et or) en référence aux couleurs du drapeau catalan, l'hymne chanté par les joueurs de l'USAP (rugby perpignanais) est l'*Estaca* de Lluís Llach<sup>43</sup>, la nourriture et le nom des commerces font en grand nombre références à la Catalogne. Il existe encore des entreprises qui fabriquent ou qui créent des produits qu'ont aussi les Catalans du sud comme les espadrilles (chaussures en toile).

Par ailleurs, nous ne pouvons passer outre la réflexion implicite que suscite le choix de ce terrain de recherche, à savoir le sens accordé à la notion de frontière, terme polysémique. En effet, la délimitation de notre terrain évoque par définition de préciser, du moins en partie, ce que nous entendons par *frontière*. La partie suivante présente également dans cette « région transfrontalière » les initiatives entreprises en matière sportive.

### 1.3. Les effets frontières

En affirmant en 1994 que « *la frontière est le laboratoire de l'Europe* », J. Delors anticipait, voici deux décennies, une évolution aujourd'hui bien établie. Depuis, on s'interroge de plus en plus sur la question des frontières et des espaces frontaliers, en particulier au sein de l'Union Européenne. Ceci est lié en grande partie et de façon indubitable à l'affaiblissement progressif des lignes de démarcation politique et à la disparition des barrières économiques. Les propos de J. Delors évoquent l'idée selon laquelle l'intégration européenne pour s'accomplir, ne peut se dispenser des régions transfrontalières. Essentielles, elles constituent à leurs manières l'ensemble des difficultés, des limites et contraintes qu'éprouve le processus d'intégration européenne. A leurs niveaux, vis-à-vis de *L'Europe*, les régions transfrontalières sont en ce sens des révélateurs et catalyseurs du degré d'avancement de la construction européenne. « *La frontière avant de n'être ce qu'elle représente aujourd'hui est une limite*

---

<sup>43</sup> Emblématique pour la liberté au moment du Franquisme.

*physique qui fixe l'aire territoriale d'un État. Tacitement, elle indique donc le champ d'exercice des souverainetés nationales et constitue, par le fait même, un élément-clé du territoire national et de tout « système national, y compris dans ses différentes composantes ou sous-systèmes. L'une des incidences, compte tenu de l'importance de ces souverainetés, est une limite politique surtout pour les régions transfrontalières. L'assise territoriale identique pour l'exercice de tous les systèmes et sous-systèmes concerne donc théoriquement tous les domaines de la vie. Dès lors on comprend que des confrontations persistent, des déséquilibres ou mêmes des conflits soient présents dans les régions traversées par une frontière ».*<sup>44</sup>

Ambigus, ces systèmes s'opposent ou s'ignorent, faute de passerelles ou de démarches contractuelles suffisantes, du moins jusqu'à présent, et font correspondre de façon stricte les limites d'un espace. Contrairement à une vision plus souple qui consisterait à envisager les « régions transfrontalières à géométrie variable », condition indispensable dans la poursuite de la construction et de l'intégration européenne. Alors les espaces transfrontaliers ne constituent que de véritables *laboratoires* en s'inspirant d'exemples de micro-intégration transfrontalière. Cependant, comme le souligne P. Meyraux : « *Les mouvements de décentralisation qui ont donné plus de pouvoir aux collectivités territoriales, en Espagne (1978) et à un moindre degré en France (1982), puissamment relayés par le phénomène d'effacement des frontières, lors de l'entrée en vigueur de l'Acte Unique Européen en 1992, ont dessiné le cadre à l'intérieur duquel se sont depuis multipliés les initiatives de coopération transfrontalière* ». <sup>45</sup>

En sport, quelques exemples d'initiatives sportives communautaires entre la France et l'Espagne sont accomplis. Le mouvement sportif dans sa globalité et plus particulièrement les associations tendent à améliorer les flux d'échanges frontaliers. Dans son article, A. Suchet<sup>46</sup>

---

<sup>44</sup> FOUCHER M., (1991), *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard. 691 p.

<sup>45</sup> MEYRAUX P, *La question du sport transfrontalier. Contribution à l'organisation de la coopération sportive transfrontalière*, 2002-2003, p.7, Mémoire de DESS. Pau, Université de Pau et des pays de l'Adour, sous la direction de J. Daniel CHAUSSIER, 70 p.

<sup>46</sup> SUCHET A. « Sports d'aventure et tourisme au début de la construction européenne en Pyrénées », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 99-4 | 2011, mis en ligne le 06 mars 2013, consulté le 14 mai 2015. URL : <http://rga.revues.org/1488> ; DOI : 10.4000/rga.1488.

se concentre sur les pratiques de nature à vocation sportive ou touristique, entre autre, dans l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Ces projets sportifs sont éligibles en matière de financement auprès de l'Union Européenne, à travers divers programmes selon la situation géographique concernée. L'auteur évoque la volonté européenne d'imposer l'aspect transfrontalier mais comme spécifié précédemment, diverses difficultés viennent entraver cette progression : « [...] *une division du travail entre l'Espagne et la France. [...] la gestion n'est pas commune, les budgets sont séparés, les sommes versées pour financement commun sont ensuite divisées entre la France et l'Espagne. [...] l'impossibilité de communiquer dans l'autre langue paraît un facteur déterminant. [...]* ». Dans la même perspective, un autre article tout aussi édifiant, démontre la persistance des volontés souvent contrecarrées dans la réalité, par le terrain. Les décalages entre les politiques volontaristes en matière de coopération transfrontalière et les actions concrètes révélées par les moyens matériels, juridiques, institutionnels et humains sont importants. Suite à une enquête de terrain, A. Djigo émet comme hypothèse que : « *des périmètres de coopération institutionnelle comme l'Eurodistrict Catalan Transfrontalier (ECT) relèvent davantage de représentations que d'une intégration fonctionnelle* »<sup>47</sup>.

Par définition, en France le sport ne fait pas partie de la loi relative à la répartition des compétences entre les divers échelons territoriaux et en Espagne, il ne relève pas du « domaine régalien » mais appartient à chaque communauté autonome (régions/provinces). Au niveau associatif, le cadre juridique de l'Espagne et de la France est distinct. Dans le cadre juridique français, il existe plusieurs types d'associations : les associations régies par le code civil local d'Alsace et de Moselle (qui ne sont pas définies par le principe de non-lucrativité); les associations non déclarées qui n'ont pas de personnalité juridique; les associations dites « association loi 1901 », qui représentent la quasi-totalité du secteur associatif et notoires pour notre étude.

---

<sup>47</sup> DJIGO A., « La coopération transpyrénéenne : un modèle de gouvernance de proximité ? », *Belgeo* [En ligne], 1|2013, mis en ligne le 31 octobre 2013, consulté le 28 octobre 2014. URL : <http://belgeo.revues.org/10594>.

Au sein de l'Etat espagnol, il existe différents types d'associations qui sont régies par des lois différentes selon l'implantation du siège de l'association et de la communauté autonome retenue. La forme d'association non déclarée existe aussi. Les barrières qui entravent les initiatives d'échanges communautaires s'inscrivent alors dans le temps et dans l'espace.

En Catalogne, c'est la Generalitat de Catalunya qui prend en charge la politique sportive. En lien direct avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, elle participe à la coopération sportive/associative transfrontalière.

Au regard des difficultés avancées, les efforts en matière sportive à l'échelon local sont appréciables. Bien qu'épars ou informels, ils peuvent être perçus comme les initiateurs de ce qui a été mis en place par l'Europe. Au-delà du sport lui-même, l'intégration sociale et l'égalité homme-femme (dans notre cas dans les associations sportives) est l'une des initiatives qui peut être financée par le FEDER<sup>48</sup>. Des zones éligibles peuvent bénéficier de cette manne financière comme la communauté autonome de Girona et le département des Pyrénées-Orientales. Plus que des lignes directrices supra-étatiques, les lignes européennes à suivre en matière d'égalité et de parité dotent ces zones de moyens, de même que les États. Cependant, tout porte à croire que les volontés et les actions européennes ou nationales restent quelques peu incantatoires et limitantes à partir du moment où l'on s'intéresse au transfrontalier. La représentativité homme-femme en sport et les échanges transfrontaliers restent des objectifs encouragés par les institutions publiques et ne peuvent être effectifs qu'au travers du mouvement sportif lui-même. Lancées comme de véritables « fer de lance », les associations sportives représentent, selon nous, l'essence de ces évolutions. L'ECT est donc un terrain d'étude à la fois riche et complexe. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous nous attachons par cette recherche à en explorer certaines dimensions.

---

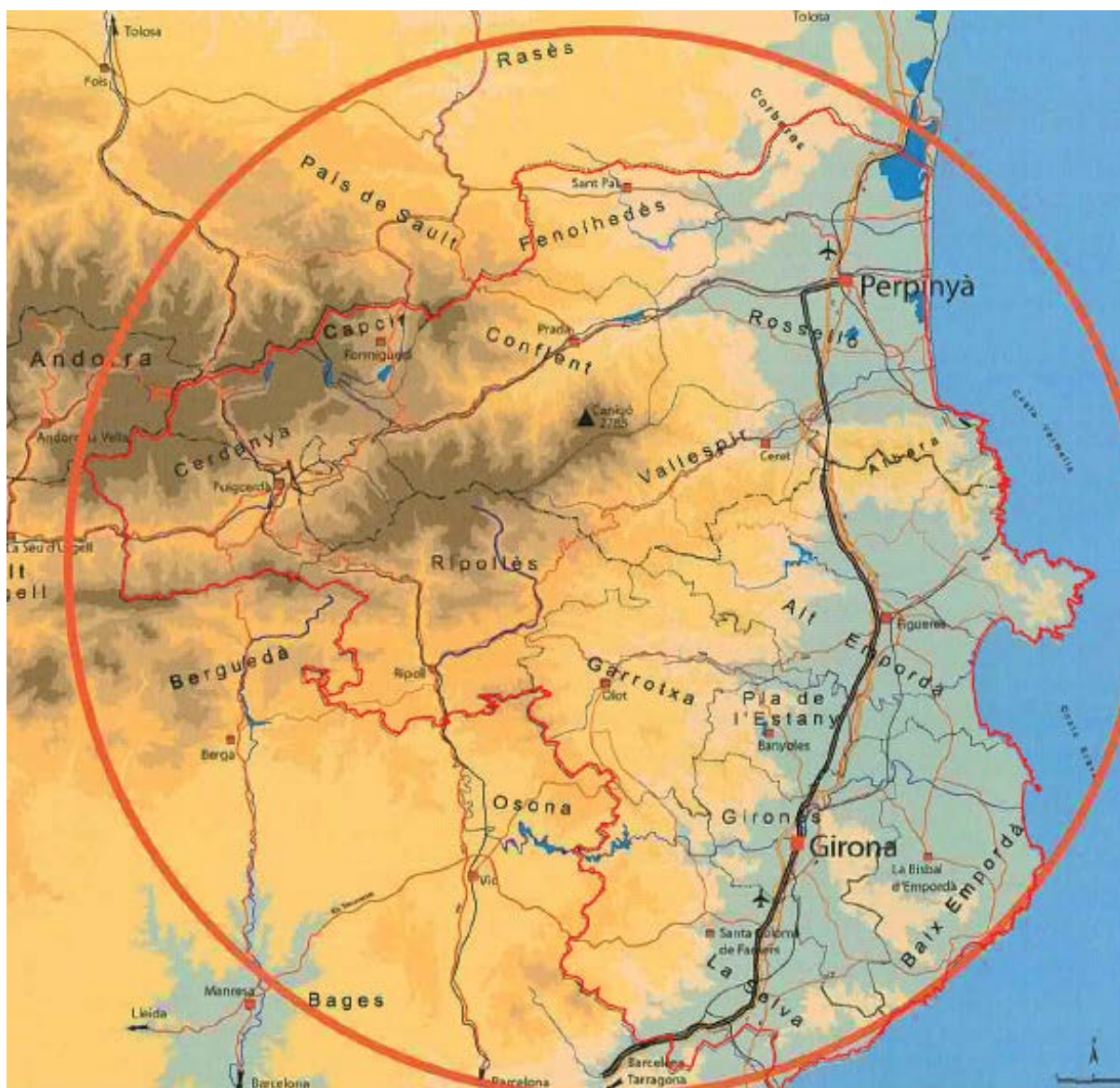
<sup>48</sup> Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) est l'un des fonds structurels européens. Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Il est le principal instrument financier de l'U.E pour mener une politique régionale, sa définition est inscrite dans le traité de la Communauté Européenne.

Cette recherche vise à la fois à comprendre comment sont « transcendées » ou non les frontières institutionnelles par la mise en perspective du territoire de l'ECT. Puis, celles « mentales » par la mise en évidence de la représentativité des femmes responsables bénévoles des bureaux associatifs de judo de l'ECT. Elle porte donc sur l'organisation politique du sport, les rapports sociaux de sexe et sur le territoire.

Dans la partie suivante, nous nous consacrons à situer la place des femmes dans les institutions sportives au travers des fédérations. Cette première approche nous permet de saisir de manière générale la répartition et la distribution des organes de direction puis, celles des pratiques sportives avant de nous concentrer plus spécifiquement sur les associations et donc sur notre terrain de recherche. Nous montrons comment les travaux et recherches ont permis d'aborder sous plusieurs angles l'étude des pratiques sportives afin de permettre l'évolution du sport. Dans la lignée des travaux induits par la sociologie du travail, du genre et des rapports sociaux de sexe, et suite aux nombreuses études sur les pratiques physiques, les recherches tendent à s'intéresser aux fonctions et aux métiers du monde sportif. Ces deux « sous-univers » colportent les mêmes « stigmates » et donnent lieu à des pratiques et métiers sexués.

Ci-dessous nous présentons une carte qui représente notre terrain d'étude : L'Espace Catalan Transfrontalier (ECT).

### Délimitation géographique de l'Espace Catalan Transfrontalier (ECT)



Source : [www.ledepartement66.fr](http://www.ledepartement66.fr)



## 1.1. Les institutions sportives : distribution et répartition sexuée des organes de direction

### 1.1.1 Introduction

Avant toute chose, nous tenons à différencier comme le précise W. Gasparini, les notions d'organisation et d'institution sportive qui sont souvent employées aléatoirement comme des synonymes : « *Une organisation est un système social réunissant plusieurs acteurs dans un projet commun, ce qui implique l'existence d'une autorité et de règles. Toute organisation produit une culture particulière et se situe dans un contexte qui influence son fonctionnement. Au-delà de ses fonctions manifestes, toute organisation dissimule des fonctions latentes (inculcation idéologie, poursuite d'intérêts particuliers, etc.)* »<sup>49</sup>. Les cinq caractéristiques concernant l'organisation sont :

les buts (constituent la composante principale permettant de spécifier l'organisation) ;

les structures (représentent la colonne vertébrale de l'organisation et concernent la division du travail, la coordination des tâches, et la distribution du pouvoir) ;

les acteurs (constituent la ressource humaine de l'organisation. En tant que membres, ils ont une histoire, une vie, des valeurs et des intérêts personnels qui ne convergent pas toujours complètement avec ceux de l'organisation dans laquelle ils s'investissent ou pour laquelle ils travaillent) ;

l'environnement (géographique, institutionnel, économique, politique, social et culturel dans lequel se situe une organisation en influence le fonctionnement interne) ;

Une culture commune de l'organisation se constitue au cours du temps, en raison de son évolution, de sa structuration particulière et d'un fonctionnement selon les routines.

---

<sup>49</sup> GASPARINI W., coordonné par. (2003), *L'organisation sportive*. Paris : Editions Revue EPS, p.1.

Une institution est un ensemble de règles organisant la société où certaines de ses instances assurent une triple fonction de socialisation, de contrôle et de régulation. A la différence de l'organisation, « *l'institution a pour rôle d'instituer la réalité, de faire exister officiellement des rapports sociaux et de les consolider. Dans les différents secteurs du sport, les institutions peuvent imposer des définitions légitimes de la réalité sportive à des individus (sportifs, dirigeants, etc.) qui leur font d'avance un total crédit* ». <sup>50</sup> Il est intéressant de comprendre les relations et les différences entre les concepts d'institution sportive et d'organisation sportive pour la suite de notre thèse. Du fait même que notre thème de recherche concerne les associations sportives, les clubs sportifs de judo, nous nous prémunissons de l'emploi aléatoire de ceux-ci. Un club sportif de judo où qu'il soit est alors, selon les caractéristiques définies par W. Gasparini, une organisation sportive privée non-marchande à but non lucratif.

« *L'organisation du sport est passée d'une auto-administration assurée par les sportifs eux-mêmes à une institutionnalisation et une bureaucratisation assurée par les groupements sportifs* ». <sup>51</sup> Cela a renforcé d'une part le développement d'un système hiérarchique sexué avec une division des tâches de façon très poussée et, d'autre part, le fonctionnement particulier de la sociologie du sport. Jusqu'à présent, malgré le développement croissant des analyses se rapportant aux pratiques sportives féminines, peu d'études sur le genre sont appliquées aux institutions sportives malgré la promulgation des lois en faveur des femmes dans le sport. Cela peut être lié par le fait que les hommes ont encore une position dominante au sein de ces institutions. D'ailleurs, l'une des premières explications que l'on peut avancer quant à la distribution et à la répartition sexuée dans les organisations sportives, est que la genèse de l'institution sportive est bâtie par les hommes, sans les femmes.

---

<sup>50</sup> *Ibid*, op.cit p.122.

<sup>51</sup> GASPARINI W., coordonné par. (2000), *Sociologie de l'organisation sportive*. Paris : La Découverte, Collection Repères n°281.

Les politiques sportives nationales en faveur des femmes ne commencent à être élaborées qu'à partir de 1998 comme le montre la figure ci-après. Malgré ces actions publiques, rares sont les études de genre entamées dans le cadre d'institutions sportives. Selon Digel, Burk & Fahrner (2006), les informations concernant les systèmes sportifs ainsi que les institutions sportives n'établissent pas vraiment de distinction (position, statuts, représentation, répartition) entre les hommes et les femmes. Les groupes liés à l'organisation du sport et les créateurs de carrières sportives semblent encore être quelque peu indifférents quant aux questions de *sexe*. Par conséquent, les réflexions sur les impacts potentiels par rapport aux mesures ainsi que les données concernant les différences entre les sexes, leurs significations dans le domaine du sport ou du travail sont encore très rares. Les quelques recherches effectuées en la matière tendent toutes vers le même constat :

Si l'accession des femmes dans la prise de décision et leur présence dans les instances dirigeantes évolue, la domination historique et sociale sportive du genre masculin dans le mouvement sportif ralentit la dynamique entreprise depuis les années 80-90. La représentation équilibrée des hommes et des femmes dans ces instances est pourtant déjà en 1995, l'une des actions prioritaires émise par le Conseil de l'Europe (CE). A ce titre et pour un objectif plus général d'égalité des sexes dans le sport, le Conseil de l'Europe publie en 2003 un rapport européen « Femmes et sport »<sup>52</sup> qui précise : « [...] *il faut souligner l'importance des responsabilités des femmes dans l'encadrement et la prise de décision des organisations et mouvements sportifs ; En effet, l'accès des filles et des femmes à tous les sports doit retenir notre attention mais cet accès ne se réalisera que si les femmes sont reconnues et acceptées dans les structures sportives à tous les niveaux* ».

---

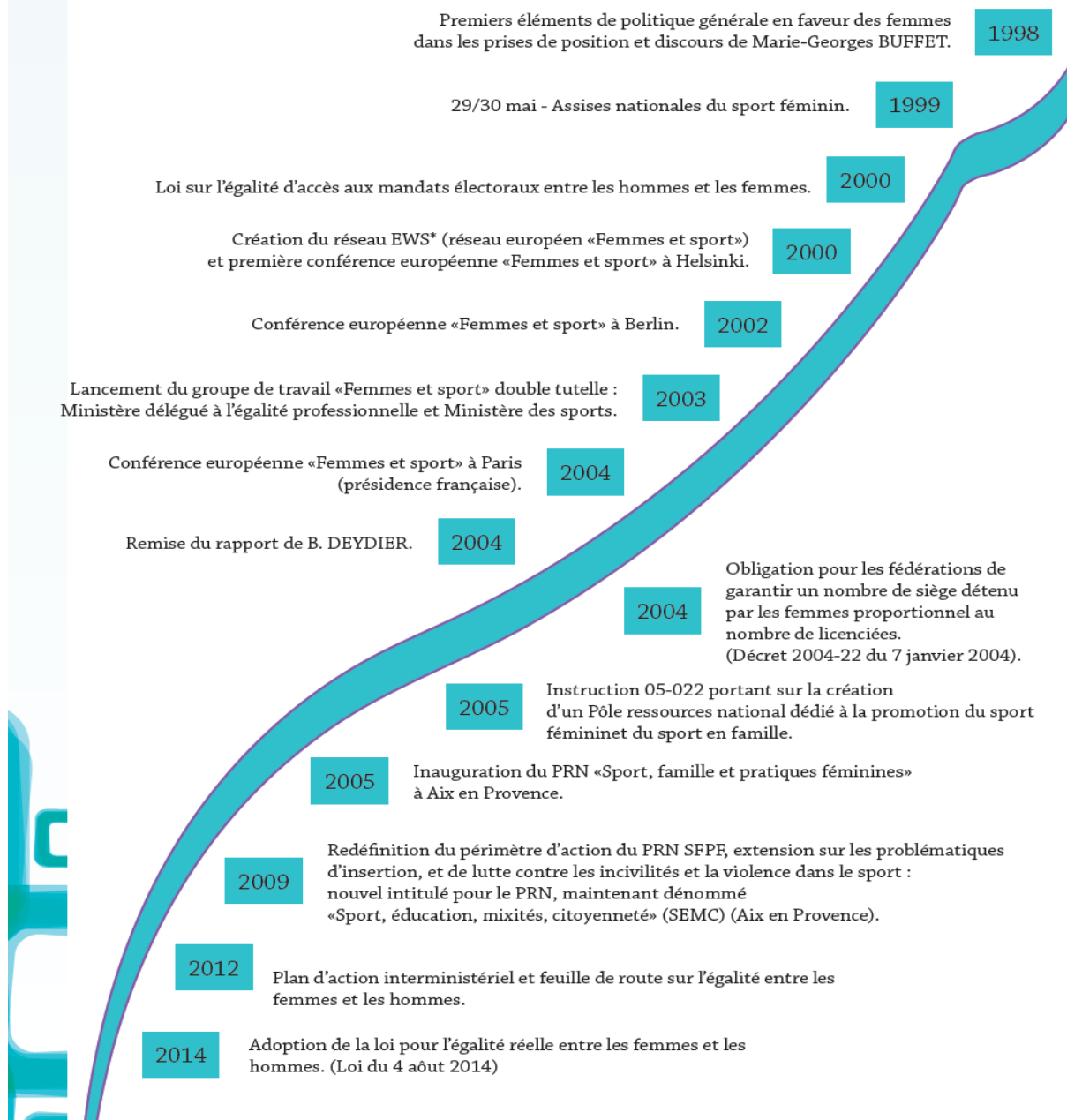
<sup>52</sup> Rapport européen « Femmes et sport » (2003), p.14-15.

Dans la partie suivante, nous soulignons combien l'institution sportive dans son ensemble est historiquement constituée au masculin. Il est donc peu probable de voir des femmes dirigeantes dans les instances d'organisations. Nous nous appuyons d'abord sur la mise en perspective du système des fédérations sportives pour nous concentrer par la suite, plus spécifiquement sur les pratiques et les associations sportives. Nous nous attachons à comprendre et à situer la place des femmes en poste de responsabilité sportive car elles questionnent les problématiques liées à notre recherche que nous détaillons ici et ultérieurement.

La répartition sexuée se trouve à tous les échelons du mouvement sportif comme c'est le cas pour les fédérations au niveau national, cela l'est aussi au niveau supranational avec le C.I.O. Nous sommes à-même de nous poser la question suivante : prôner des valeurs d'égalité et de parité, est-ce les respecter ? Au regard des dernières décennies, nous ne pouvons que constater une grande majorité voire une exclusivité d'hommes à la tête de cette institution sportive. Surtout chez les « hauts-gradés » comme les présidents du C.I.O, les vice-présidents et autres membres de la commission exécutive et administrative, les athlètes actifs. Le décalage entre les recommandations politiques de cette institution et la mise en application effective reste une zone d'ombre. Cela est singulier de la part d'un organisme d'envergure internationale et l'un des acteurs historique de l'organisation politique du sport. Le C.I.O ne comptera d'ailleurs aucune femme, depuis sa création jusqu'en 1981, où deux membres féminins seront cooptées par J-A Samaranch, nommé Président en 1980. En 1990, pour la première fois dans l'histoire du C.I.O, une femme est élue membre de la commission exécutive (Flor Isava Fonseca). En 1997, A. L. De Frantz devient vice-présidente du C.I.O (1997-2001).

Les étapes clé dans la genèse d'une politique publique plus affirmée en direction des femmes dans le secteur sportif en France.

Des éléments de contexte général et de politique supranationale sont également à prendre en compte et participent à cet élan pour les femmes dans le sport.



Source : [http : //www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

### *1.1.2 Les fédérations*

Comme souligné précédemment, les politiques et actions volontaristes publiques sont en marche vers la parité et l'égalité des hommes et des femmes dans divers secteurs jusqu'ici communément occupés par des hommes. Le Comité interministériel aux droits des femmes<sup>53</sup> réuni par le Premier ministre a été l'occasion de fixer plusieurs champs d'actions prioritaires pour s'attaquer aux inégalités, notamment en affirmant les valeurs du sport dont l'une est de valoriser la place des femmes.

La gouvernance est au cœur des débats dans les fédérations et récent au sein des politiques publiques. Prenons pour exemple l'élection d'un Comité directeur paritaire à la fédération française de natation en 2012 (L'année 2012 marquée par les Jeux-Olympiques de Londres est synonyme de renouvellement des instances dirigeantes au sein des fédérations sportives). Cette initiative est un exemple à souligner car le monde du sport est caractérisé par une suprématie des hommes dans l'encadrement technique, dans les postes de responsabilité des instances décisionnelles des fédérations sportives. A ce titre, depuis 2013 les fédérations ont l'obligation de s'engager à travers un plan de féminisation pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs structures. Toutefois, dès 2006 quatre fédérations étaient engagées sous l'impulsion du ministère dans la définition d'un plan de féminisation : le handball, le basket-ball, le cyclisme et le football. Elles ont été suivies au cours de l'olympiade 2009-2012 par les fédérations d'aviron, d'hockey sur glace, de montagne et d'escalade, de boxe, de triathlon et de tennis. Dans le cadre des conventions d'objectifs 2014-2017 qui les lient à l'État, toutes les fédérations sportives doivent désormais se doter d'un plan de féminisation concernant la pratique sportive, l'encadrement, la formation et l'arbitrage. Dernièrement, la Fédération Française de lutte vient de nommer une femme

---

<sup>53</sup> Cf. Annexe 4. Circulaire du 23 août 2012 relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

comme directrice technique nationale (DTN), fait remarquable dans ce sport de tradition masculine. Afin de dresser un état des lieux favorisant les synergies entre les différents acteurs, la mutualisation des pratiques, des compétences et des connaissances, un panorama des plans de féminisation des fédérations sportives a été élaboré. Ce panorama des plans de féminisation est une photographie à un instant T des 80 plans transmis au 1er avril 2015.

L'instauration d'un arsenal juridique vise à contrebalancer ces discriminations. Le lien entre les divers ministères concrétisé par le comité interministériel démontre la détermination des politiques publiques à intégrer l'égalité des femmes et des hommes en sport. Certes, cela représente un enjeu majeur mais au-delà de l'évolution du cadre législatif/institutionnel, c'est une évolution des mentalités, des représentations et des pratiques qui doit être conduite. L'objectif est de concéder aux femmes plus de responsabilités dans le sport et faciliter l'émergence de candidates et de dirigeantes. Des fédérations mettent en place une politique volontariste de parité des instances de direction mais quelques-unes sont encore réservées. Le manque de volonté de la part de certaines fédérations est l'une des raisons pour lesquelles la mesure obligatoire de proportionnalité (2014) entre féminisation des instances dirigeantes et nombre de licencié pourrait échouer. La Fédération Française de Football (FFF), dont les élections se sont tenues en 2012, quelques jours après la notification officielle de V. Fourneyron aux différentes fédérations, a vu une seule femme, Brigitte Henrique. Elle a été élue au poste de secrétaire générale et nommée au sein de son comité exécutif, sur 10 membres au total. Déjà souligné en 2004 par Brigitte Deydier dans son rapport « Femmes et sport »<sup>54</sup>, le manque à voir des femmes dans des positions de pouvoir des instances dirigeantes des fédérations sportives, est-il inscrit plus de 10 ans après, dans un processus d'amélioration de cette situation ? Comme elle le précise : « *Malgré toutes les intentions exprimées depuis de*

---

<sup>54</sup> Cf. Annexe 5. Rapport Femmes et Sport 2004 sous la direction de Brigitte Deydier (directrice technique nationale à la Fédération Française de Judo 2005), pour le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le ministre de la Parité et de l'Égalité Professionnelle p.10.

*nombreuses années dans le monde sportif, les déclarations restent, pour beaucoup, incantatoires et les changements sont infimes* »<sup>55</sup>. Le tableau<sup>56</sup> ci-dessous illustre une certaine progression du taux de féminisation des instances dirigeantes que nous détaillons plus spécifiquement ici : la représentation des femmes au sein des bureaux des fédérations sportives progresse de 9,8% entre 2009 et 2013. Si le recensement des personnes élues au sein des bureaux des fédérations enregistre une hausse de 2,3% entre 2009 et 2013, le nombre de femmes augmente lui de 9,8% sur la même période. Pour l'olympiade en cours, les femmes représenteront donc 22,8% des membres élus de ces instances.

**Tableau 1 : Taux de féminisation des fédérations sportives 2009-2013.**

	2009			2013		
	Nombre d'élus	Dont femmes	Taux de féminisation	Nombre d'élus	Dont femmes	Taux de féminisation
Multisports	188	56	29.79%	200	60	30.00%
Non-olympiques	404	66	16.34%	437	82	18.76%
Olympiques	321	72	22.43%	297	71	23.91%
Total général	913	194	21.25%	934	213	22.81%

Aussi, 26,47 % de femmes sont élues dans les comités directeurs des fédérations sportives, c'est-à-dire 681 élues dans les comités de direction des fédérations sportives pour 2573 postes. Les postes clés des instances dirigeantes sont ceux de *président(te)*, *secrétaire général(e)* et *trésorier (rière)*. A l'issue des élections des instances dirigeantes des fédérations

<sup>55</sup> *Femmes et sports*, DEYDIER Brigitte, FRANCE. Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative; FRANCE. Ministère de la parité et de l'égalité professionnelle, Avril 2004 27 p.

<sup>56</sup> Les chiffres clés de la féminisation du sport en France, MVJS (Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports), 2012-2013, 11p.



sportives pour l'olympiade 2013-2016<sup>57</sup>, les femmes représentent 12,5% des présidents, 22,9% des secrétaires généraux et 13,5% des trésoriers. Sur ces trois fonctions, la représentation des femmes est en progression par rapport à la précédente olympiade.

**Tableau 2 : Part des femmes aux postes de responsabilité des fédérations 2009-2013**

	Femmes présidentes		Femmes secrétaires générales		Femmes trésorières	
	2009	2013	2009	2013	2009	2013
Multisports	6 (2 en 2004)	6	4	9	3	6
Non-olympiques	4	7	10	12	4	5
<b>Olympiques</b>		<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
Total général	10	14	19	15	14	15

Dans le tableau ci-dessus, nous avons souligné en couleur jaune plus particulièrement les fédérations olympiques car c'est en leur sein que les écarts sont les plus criants, notamment pour le poste de présidente. Hormis la prise en compte du poste, il est essentiel de se pencher sur la nature des fédérations. En effet, dans les pratiques sportives les plus en vue puisqu'elles sont olympiques, médiatisées et donc à forte notoriété.

---

<sup>57</sup> *Ibid.* op.cit.

**Tableau 3 : Taux de féminisation des DTN, CTN, CTR et entraîneurs nationaux 2013-2014**

	Nombre de postes	Nombre de femmes	Taux de féminisation
<b>Entraîneurs nationaux</b>	<b>324</b>	<b>36</b>	<b>11.11%</b>
<b>DTN</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>11.11%</b>
CTN	599	128	26.36%
CTR	627	103	16.42%
Total général	1613	274	16.98%

Les missions de DTN (Directeur Technique National) sont confiées à 7 femmes contre 3 lors de la précédente olympiade. Sur les 24 appels à candidatures lancés en 2013-2014, 14 actes de candidature sont féminins et 7 femmes ont été nommées pour 17 hommes.

Sur les 1613 postes de cadres techniques et sportifs, 274 sont détenus par des femmes soit 16,98 %. Ces postes concernent à la fois les entraîneurs, les conseillers techniques nationaux (CTN), régionaux (CTR) et les DTN. Ici encore, nous avons mis en perspective par un surlignage jaune l'idée que plus les fonctions sont importantes moins les femmes sont représentées. Les femmes qui atteignent les hautes sphères du pouvoir sportif sont généralement d'anciennes sportives de haut-niveau voire de très haut-niveau en rapport aux hommes et, détiennent un capital social et culturel supérieur aux autres salariées, ce que nous précise C. Chimot : « *Les femmes cadres techniques disposent ainsi d'un capital sportif supérieur à celui de leurs homologues masculins. Alors que ces derniers ont atteint un niveau de pratique national (44% des hommes pour 21% des femmes), les femmes ont majoritairement été des sportives de niveau international (63% des femmes contre 33% des hommes). [...] Les femmes élues des fédérations ou comités olympiques sont caractérisées*

*quant à elles par une sursélection sociale et culturelle comparativement aux autres femmes de la population active des mêmes catégories d'âge. [...] ».*<sup>58</sup>

En 2014,<sup>59</sup> le panorama sur les plans de féminisation selon diverses thématiques dont celui des instances dirigeantes des fédérations sportives, à divers échelons territoriaux et selon les pratiques sportives considérées, démontre que si pour certaines fédérations l'égalité des sexes est un processus intégré, pour d'autres, l'heure est à l'état des lieux. Rien d'étonnant à voir des disparités persistantes selon les fédérations. Dans ses conclusions et perspectives, ce panorama établit que sur 107 fédérations, 69 ont rendu un plan de féminisation (64,5 %), dont 71 % des fédérations olympiques, 41,7 % des fédérations unisport non-olympiques et 88 % des fédérations multisports. L'objectif de la deuxième édition est fixé à 100 %. De ce fait, les marges de progression restent importantes notamment dans les fonctions de responsabilités et de direction les plus prestigieuses et dans les fédérations dites de tradition masculine, là où les hommes sont surreprésentés. Elles nous spécifient également que d'autres facteurs viennent entraver l'entrée des femmes (élues) au sein des institutions sportives comme les normes de travail dont la principale est la disponibilité, le système électif des fédérations ou comités olympiques et sportifs, le cumul des mandats autorisé, l'entre soi, la cooptation permise à travers un système de réseau. Tous ces facteurs constituent des freins car l'élection : *« nécessite ainsi un investissement temporel et géographique important particulièrement difficile à tenir pour elles qui cumulent une triple charge familiale, professionnelle et associative. [...] Les carrières des femmes cadres techniques sont largement soumises aux exigences de mobilité géographique et d'investissement temporel qu'exige la préparation compétitive sportive [...] ».*<sup>60</sup>

---

<sup>58</sup> CHIMOT C., « Femmes dirigeantes et cadres des organisations sportives : la construction des inégalités de carrière ». Coordonné par Cyrille Rouger, *Revue Jurisport*, 2017, n°171, pp.18-21.

<sup>59</sup> *Panorama sur les plans de féminisation des fédérations sportives 2014*, Ministère du Droit des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 78p.

<sup>60</sup> CHIMOT C., « Femmes dirigeantes et cadres des organisations sportives : la construction des inégalités de carrière ». Coordonné par Cyrille Rouger, *Revue Jurisport*, 2017, n°171, pp.18-21.

Au-delà des statistiques émises au niveau national à travers les fédérations, les plans de féminisation des instances dirigeantes concernent d'autres échelons territoriaux, régionaux ou locaux notamment avec les clubs. Ceci afin d'impliquer au maximum les organes déconcentrés des fédérations sportives qui prêtent une attention particulière à leurs clubs sur cet aspect. L'investissement sollicité par les plans présentés (entre autre celui de la féminisation des instances dirigeantes) est plus important au niveau local (60,9 %) qu'à l'échelon régional (46,4 %). Il y a néanmoins 15,9 % de fédérations qui n'ont prévu aucune déclinaison territoriale de leur plan. Comme nous nous intéressons plus spécifiquement aux associations sportives de judo, et ce à un échelon local, nous présentons ci-dessous le bilan concernant la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées proposé par le panorama.

### *1.1.3 Données générales de la fédération française de judo et disciplines associées*

Bureaux		Echelon		Comités directeurs	
22.2%		National		20.0%	
NC		Régional		NC	
NC		Départemental		NC	
ACTIONS PROPOSEES			DECLINAISONS		
Axes poursuivis	Précisions apportées	Régional	Départemental	Local	
Développement de la pratique sportive Féminine	Etats des lieux Objectifs Moyens	•	•	•	
Féminisation des instances dirigeantes fédérales et déconcentrées	Etats des lieux Objectifs	•	•	•	

Féminisation de l'encadrement technique	Etats des lieux Objectifs	•	•	•
Féminisation des fonctions d'arbitrages et d'encadrement	Etats des lieux Objectifs Moyens	•	•	
Promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le haut niveau	États des lieux Objectifs Indicateurs Moyens	•	•	•

Total des licences délivrées en 2012 : 573 457 dont 26,1 % à des femmes. Les femmes représentent : 24, 5 % des licences délivrées à des 7 – 13 ans ; 25,4 % des licences délivrées à des 14 – 20 ans ; 25, 8 % des licences délivrées à des personnes qui résident en ZUS.

#### **PRESENTATION D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE**

Présentation d'exemples d'actions mises en œuvre

- Maintenir la parité et l'équité dans le cadre de l'offre des pratiques, et privilégier les offres de mixité lors des manifestations sportives
- Instaurer la parité dans les candidatures d'arbitres vers l'international (titularisation de Cathy Mouette aux JO pour la France)
- Préserver la mixité sur chaque structure du PES

#### **UTILISATION DE LEVIERS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE FEMINISATIO**

- Organisation de formations: OUI
- Animation de réseaux dédiés:
- Actions de communication: OUI

**DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES EN FAVEUR DES PUBLICS SPECIFIQUES**

## Jeunes filles scolarisées

Bien que les résolutions en matière d'égalité et de parité soient engagées sous l'égide du gouvernement et du CNOSF, on remarque que l'institution sportive donne à voir encore de fortes inégalités. Dès que l'on monte dans la hiérarchie des postes décisionnels, les femmes sont minoritaires. Les postes qui engagent le plus de « notoriété » sont quasi exclusivement pourvus par les hommes, ainsi on ne retrouve dans les effectifs des entraîneurs et des directeurs techniques nationaux que 11.1% de femmes. Et plus la pratique ou la fédération s'inscrit dans une logique compétitive et de tradition masculine, plus les femmes sont sous-représentées. Ainsi en témoigne le nombre de femmes présidentes des fédérations olympiques en 2013, une au total. Cette accentuation ne concerne pas uniquement le poste de présidente puisque ceux de secrétaires et trésoriers sont aussi plus bas. Pour l'heure, les avancées restent très relatives. Parmi les fédérations olympiques, seule la Fédération française d'athlétisme (FFA), la Fédération française de natation (FFN) et de gymnastique ont appliqué la parité au sein de leur comité directeur. On ne s'étonne pas non plus de voir ces fédérations respecter les recommandations des politiques sportives, ce sont des fédérations de tradition féminine qui possèdent un fort pourcentage de licenciées. Même si l'on ne peut constater de rapport direct entre effectifs féminins dans les fédérations et effectifs féminins dans les organes de direction. Les mesures émises jusqu'en 2012 ne semblent donc pas réellement inciter les fédérations sportives à se ranger du côté de la parité et de l'égalité. De plus, le calendrier de renouvellement des instances dirigeantes de toutes les fédérations n'est pas forcément en adéquation avec la mise en application de la loi de V. Fourneyron. Le constat de l'affirmation de ce principe constitutionnel n'est pour le moment pas bénéfique, son application au quotidien possède des marges de manœuvre importantes. Nous ne pouvons effectuer un rapprochement avec des données issues de l'Espagne ou de Catalogne, elles sont indisponibles et ne font l'objet ni de recherches ni de statistiques.

Aujourd'hui le Code du Sport<sup>61</sup> oblige les fédérations sportives à assurer dans leurs sphères dirigeantes, une représentation proportionnelle au nombre de licenciées majeures et éligibles en plus du devoir d'un plan de féminisation. Mais 75 % des fédérations ne respectent pas la règle. Le gouvernement durcit cette règle de proportionnalité en imposant la parité du nombre de dirigeants dans toute fédération. En ce qui concerne les fédérations où les femmes représentent plus du quart des licenciés, ces fédérations devront atteindre la parité homme-femme dans leurs instances dirigeantes à l'horizon 2020. Pour celles où la proportion de femmes est inférieure à 25 % des licenciés, elles devront accueillir au minimum 25 % de femmes dans leurs instances dirigeantes.

L'éventualité d'un retrait d'agrément entraînant une suppression des subventions est brandie comme fer de lance par N. Vallaud-Belkacem, puisqu'il leur retirerait *de facto* le droit d'organiser des compétitions nationales et d'engager des équipes de France.

Les décalages entre les volontés et les actions des politiques publiques, confrontés aux réalités de l'institution et de l'organisation sportive sont de fait importants, reste à voir ce qu'il en sera dans un futur proche, en 2020. L'effet pervers du devoir de parité, comme il est déjà exprimé dans les partis politiques depuis 2000 est que l'on ne nomme pas une femme pour son *sexe* mais bien pour ses qualités et/ou ses compétences. Il en est de même pour le respect des principes de proportionnalité en vue d'améliorer l'égalité ou la parité. Quels seront donc les effets et les applications de cette mesure : transitoire ou pérenne, simple étape ou fin en soi ? Les obligations (proportionnalité, parité, quotas) vont-elles aller dans le sens de l'égalité ? Quelles que soient les réponses, il n'en demeure pas moins que la direction des institutions sportives est « jalousement gardée » par les hommes et, sans doute, peu plausible ou envisagée par les femmes comme ça l'est en politique, dans le domaine de la vie économique

---

<sup>61</sup> Cf. Annexe 6. Code du Sport. Art. L121-4, Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/> / Décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs.

ou de la vie entrepreneuriale. En effet, comme nous l'indique l'article de C. Louveau,<sup>62</sup> qu'il s'agisse de parité, de proportionnalité ou de quotas, les fédérations freinent ces dispositifs malgré les sanctions : « [...] la règle de proportionnalité ne présente que très peu d'efficacité dans le cas des fédérations très masculinisées ou très féminisées. En effet, la règle ne serait efficace que si la mixité était une réalité dans l'ensemble des fédérations »<sup>63</sup>.

Cette préoccupation grandissante à l'échelle internationale n'a pourtant pas véritablement eu les effets escomptés. De tradition masculine voire sexiste, le mouvement sportif et ses institutions n'échappent pas à l'incompressible mise en marche vers l'égalité des sexes à travers d'importants mouvements qui ont transformé, en partie, le système des valeurs et les structures sociales. La division sexuelle du travail est donc une caractéristique de la haute administration sportive même si des efforts sont à noter.

La répartition sexuée s'étend également à l'échelon supranational à travers le C.I.O. L'institution sportive est andocentrée, peu importe l'échelle considérée. Mais comme le précise C. Louveau : « Alors que les lois et décrets ont de longue date « conditionné » les subventions voire les agréments de l'Etat à cette « garantie » réglementée de « l'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes », on ne connaît pas de sanction infligée à une fédération sportive, encore moins aux structures sportives nationales et internationales ». Après avoir traité du manque de neutralité des institutions sportives sous le prisme de fédérations sportives et ce malgré de fortes résolutions et actions, nous abordons de manière plus détaillée, dans la partie suivante, les pratiques sportives. Si les recherches sont peu nombreuses concernant la place des femmes dans la direction sportive, les recherches sur les pratiques sportives foisonnent.

---

<sup>62</sup> LOUVEAU C, « Quotas en tout genre, Dans le sport, des principes aux faits », *Travail, genre et sociétés*, 2015, n°34, p.184.

<sup>63</sup> LOUVEAU C, « La féminisation des fonctions de responsabilité et d'encadrement dans le monde du sport : une perspective historique », Coord. par Cyrille Rougier, *Revue Jurisport*, n° 171, 2017, pp.22-24.



## 1.2. Le genre dans l'étude des pratiques sportives

### 1.2.1 Introduction

Plus que toute autre pratique sociale, le sport constitue un domaine particulier de mise en jeu du corps. Dès lors, les relents naturalistes s'invitent aisément pour caractériser et distinguer ce qui est de l'ordre du *sexe féminin* de celui *masculin*. Dans les discours essentialistes le corps des femmes, au sens anatomique, fait preuve de différence par nature vis-à-vis du corps des hommes. Lieu privilégié de naturalisation, le milieu sportif rend les transgressions difficiles. C'est pourquoi les pratiques sportives les plus médiatisées sont souvent celles qui respectent les assignations sexuées. Grâce, élégance et beauté sont à l'honneur a contrario muscles, agressivité et combattivité sont niés et stigmatisés. Contrairement aux analyses de la relation entre genre et institutions sportives, celles entre pratiques sportives et genre constituent une floraison d'études en sociologie du sport. Les institutions européennes se sont progressivement intéressées à la problématique qui existe dans le cadre d'activités sportives et physiques, notamment sur l'inégalité entre les hommes et les femmes. En effet, la Commission Européenne, dans son Livre Blanc, tente d'axer ses actions vers une optimisation de l'accès des femmes à l'éducation physique et au sport<sup>64</sup>. Les premières études sur l'histoire du sport, au début des années 1970, étaient pour la majeure partie centrées autour des premières initiatives en faveur des femmes<sup>65</sup>. Ce sont les États-Unis et le Canada qui sont les premiers à s'intéresser à l'histoire du sport, des femmes et du genre. Elle entre également dans le champ des sciences sociales anglo-saxonnes au cours des années 70. Pour la France, les théories se rapportant à la considération de la place des femmes dans le sport sont encore

---

<sup>64</sup> TALLEU C., Dans Manuel de bonnes pratiques n°2 : L'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives.

<sup>65</sup> TERRET T, « Le genre dans l'histoire du sport », *Clio. Histoire, Femmes et sociétés*[En ligne], 23/2006, mis en ligne le 1<sup>er</sup> juin 2008, consulté le 29 avril 2014, pp. 209-238. URL: <http://clio.revues.org/1906>; DOI : 10.4000/clio.1906.

récentes, du moins par rapport aux autres pays. C'est en 1993 que l'histoire du sport connaît un véritable essor puisque les théories ont commencé à intégrer progressivement les questions se rapportant spécifiquement au *genre*<sup>66</sup>, aux *rappports sociaux de sexe*.

En France, quelques années auparavant, plusieurs chercheurs ont pu prendre conscience qu'en plus de la relative unité du mouvement sportif, la pratique quotidienne du sport pour les femmes est différente, inégalitaire, hiérarchisée et en proie à la domination masculine. C'est donc à partir de 1983 que le sport a été étudié sous toutes ses facettes et dans ses multiples contributions (filtres d'analyses divergents) en mettant en exergue les relations dissymétriques entre femmes et hommes. Le rôle des représentations normatives du corps, les trajectoires d'excellence ainsi que la lutte des femmes pour accéder aux institutions sportives ont également été étudiés. Ce sont enfin des spécialistes en psychologie, en sociologie et en psychanalyse qui ont commencé à aborder des études plus approfondies sur les pratiques sportives féminines. À la fin des années 1970, F. Labridy, une spécialiste en psychanalyse a prononcé une première conférence sur l'histoire du sport féminin. Les analyses menées par cette dernière étaient sensibles aux normalisations corporelles et à la construction des rôles sociaux. Plusieurs sociologues ont ensuite développé leur théorie dont les plus connues sont P. Bourdieu et C. Louveau qui se positionnent à l'époque comme spécialistes de la sociologie du sport féminin. A ce titre, elle consacre une étude sur la place du genre en milieu sportif pour le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports « *Talon aiguilles et crampon alu, les femmes dans les sports de tradition masculine* »<sup>67</sup>. C. Louveau aborde les questions de représentation et de construction identitaire des femmes dans les pratiques masculines. Dans sa problématique concernant la construction sociale des sexes, P. Bourdieu insiste lui sur les

---

<sup>66</sup> LOUDCHER J-F, VIVIER F, GOUNOT A., « French Sport Historiography : Institutional aspects, *Stadion- Le sport en France de 1870 à 1940. Intentions et Interventions* » (dir. André Gounot), volume XXVII, 2001, pp.7-21.

<sup>67</sup> LOUVEAU C., (1986), *Talons aiguilles et crampons alu. Les femmes dans les sports de tradition masculine*, Paris : Institut National du Sport et de l'Education Physique, 350 p.

« dispositions de genre » qui se définissent comme un ensemble de comportement de genre ou « d'hexis corporelles ». L'engagement sportif requiert un apprentissage par le corps et par conséquent façonne « les hexis corporelles »<sup>68</sup> qui sont considérées d'un point de vue social comme « masculines » ou « féminines ». Cela accentue inévitablement les processus d'identification sexuée.

Les pratiques sportives sont généralement structurées et organisées par les rapports sociaux de sexe (et de classe) à différents niveaux. L'accès au sport est en général considéré comme un espace de mise en scène de la masculinité excluant les femmes. L'articulation entre le genre et les pratiques sportives vise en premier lieu à déterminer et à donner aux femmes non seulement une place, mais également une visibilité. Dans son ouvrage « *Sport, gender and society* », R. Park annonce une double rupture dans la pratique sportive féminine notamment en illustrant un problème d'équilibre entre la construction des féminités et des masculinités autour d'une même réflexion. Elle axe les analyses de genre vers d'autres dimensions telles que la classe sociale, la race, les affinités confessionnelles, etc. La division des pratiques sportives selon le genre existe encore même si des interdits règlementaires sont déjà levés et que les mentalités changent. Actuellement, les disciplines ainsi que les pratiques sportives sont, d'un point de vue théorique, ouvertes à toutes et à tous. Si la plupart des femmes s'orientent vers des activités qui favorisent l'expression corporelle telles que la danse et la gymnastique, les hommes quant à eux préfèrent les sports de combat, les sports collectifs ou encore les sports motorisés. Toutefois, certaines femmes ne tiennent pas compte des catégories de genre et pratiquent des sports, qui sont dits socialement « masculins » tels que le football, l'haltérophilie, la course automobile ou l'alpinisme. Les femmes qui s'orientent vers ces pratiques sportives sont parfois considérées comme des femmes émancipées ou des femmes modernes.

---

<sup>68</sup> BOURDIEU P., (1979), *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit, 670 p.

Dans certains cas, elles risquent même d'être considérées comme des « garçons manqués » et leur identité sexuelle est remise en cause.

En la matière, C. Menesson<sup>69</sup> ou bien S. Laberge<sup>70</sup> mettent en évidence une obligation quasi entière pour les femmes intégrant des sports de tradition masculine, de se plier à la domination masculine caractérisée par des normes et/ou comportements typiquement masculins, virils. La domination masculine dans les pratiques sportives affirmée par C. Menesson prend exemple sur le football et les boxes poings-pieds. Elle démontre que la présence des femmes dans ces deux pratiques reste relativement marginale. Par exemple, les boxeuses « hard » font face à deux types d'expressions de la domination masculine : le premier se montre à travers la violence physique, une forme de domination primitive, et également à travers les entraînements éprouvants. Le second se traduit par une forme de violence plutôt symbolique dans le sens où les femmes se trouvent obligées de se conformer aux hommes dans les modes de présentation de soi. Ceci afin d'éviter la confusion de genres étant donné qu'elles s'entraînent avec des hommes pendant toute leur carrière. Par conséquent, la pratique sportive féminine implique pour ces dernières une forme de résistance face aux stéréotypes sexués.

À part les propriétés individuelles, le genre influence sensiblement la motivation et l'investissement dans la pratique d'activités sportives. Si l'on se réfère aux conditions de la pratique sportive, notamment sur les équipements et les installations sportives, il est remarqué qu'elles n'offrent pas les mêmes opportunités aux deux sexes. Par exemple en France, les équipements de proximité tels que les plateaux de sports collectifs ou les skate-park sont

---

<sup>69</sup> MENESSION C., (2004), « Les processus de construction et de modification des dispositions sexuées des femmes investies dans un sport dit « masculin », *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, l'Harmattan, 2003 ; « La gestion de la pratique des femmes dans deux sports « masculins » des formes contrastées de la domination masculine », Édition : De Boeck Supérieur *LARAPS*, UFR-STAPS, Université Paul Sabatier, Toulouse III.

<sup>70</sup> LABERGE S., « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives marquantes des trois dernières décennies », in *Femmes et sports*, Christine Piette (Dir.), Revue Recherches féministes, Volume 17, numéro 1, pp. 9-38.

construits quasi exclusivement pour les garçons. Ils ne sont pas construits de manière à encourager la mixité de genre ou la pratique sportive féminine.<sup>71</sup>

Les processus consistant à effectuer une différenciation de sexes organisent et structurent l'ensemble du monde social. La forme de socialisation dans les pratiques de sports collectifs ainsi que dans les sports de combat ne facilite pas l'entrée des femmes dans ces disciplines. En effet, la définition sexuée du sport requiert une « conformité sexuée » vis-à-vis des femmes, particulièrement les sportives de haut-niveau. Dans sa théorie de la domination masculine, P. Bourdieu montre comment ce rapport de pouvoir est profondément ancré dans l'inconscient de chaque individu et qu'il est difficile voire presque impossible de l'apercevoir. Par conséquent, beaucoup ont du mal à la remettre en question et la considère comme quelque chose de naturel. Cette relation de domination sociale est vue comme un principe symbolique reconnu et connu par le dominant et le dominé comme une prononciation telle une langue, une façon de penser, d'agir ou de parler. Plus généralement, la domination masculine est considérée comme une propriété distinctive. V. Woolf, dans son ouvrage : « *Trois guinées* » développe une analyse concernant la ségrégation des femmes autour de rituels imposés par une société archaïque : « *Inévitablement, nous considérons la société comme un lieu de conspiration qui engloutit le frère que beaucoup d'entre nous ont des raisons de respecter dans la vie privée, et qui impose à sa place un mâle monstrueux, à la voix tonitruante, au poing dur, qui, d'une façon puérile, inscrit dans le sol des signes à la craie, ces lignes de démarcation mystiques entre lesquelles sont fixés, rigides, séparés, artificiels, les êtres humains. Ces lieux où, paré d'or et de pourpre, décoré de plumes comme un sauvage, il poursuit ses rites mystiques et jouit des plaisirs suspects du pouvoir et de la domination, tandis que nous,* » ses « *femmes, nous sommes enfermées dans la maison de famille sans qu'il nous soit permis de participer à aucune des nombreuses sociétés dont est composée sa société* »<sup>72</sup>. La domination masculine transparaît dans tous les domaines de la vie sociale que ce soit au travail, pour les loisirs ou particulièrement dans les pratiques sportives. Le domaine

---

<sup>71</sup> TALLEU C., Dans Manuel de bonnes pratiques n°2 : L'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives.

<sup>72</sup> WOOLF V., (1977), *Trois guinées*, traduit par Viviane Forrester, éditions Des femmes, Paris, p. 200.

sportif est un monde marqué par des processus de différenciation et de hiérarchisation des sexes. Ainsi, il est considéré comme un lieu qui privilégie l'expression de la masculinité hégémonique, notamment par l'existence de violences régulées ou juste parce qu'il est considéré comme un lieu destiné à en préserver sa forme. Les apprentissages sportifs qui tournent autour de la puissance physique, de la violence ainsi que de l'agressivité renforcent la construction d'une masculinité virile hégémonique et par conséquent, rendent plus difficile l'insertion des femmes. Les sports masculins, comme c'est le cas pour le judo qui est un sport de combat, est particulièrement propice à l'expression de la domination masculine, non seulement en tenant compte de la variable *sexe* mais aussi en tant que pratique propre<sup>73</sup>. Dans la partie suivante, nous présentons la répartition et la distribution sexuée des pratiques sportives, selon les données disponibles, en France et en Espagne puis en Catalogne. Ceci afin de mettre en relief les concomitances et les écarts qui peuvent influencer sur les processus étudiés liés à notre terrain de recherche, l'ECT.

### *1.2.2 Distribution sexuée des pratiques sportives*

#### **La France, l'Espagne et la Catalogne**

Loin d'une période profondément tournée vers les hommes (riches *a fortiori*) comme en témoigne cette citation de P. De Coubertin qui pourtant est à l'initiative de l'invention des Jeux modernes : « *le rôle de la femme est d'être spectatrice et de couronner les vainqueurs dont les exploits nécessitent le regard de cette femme* » (1900), les femmes sont actrices et pratiquantes. En effet, les pratiques physiques et sportives connaissent une massification importante (surtout dans les classes sociales supérieures) qui tend de plus en plus vers une

---

<sup>73</sup> GUERANDEL C et MENNESSON C, "Gender Construction in Judo Interactions", in *International Review for the sociology of sport*, vol 42, n°2, 2007, pp.167-186. DOI: 10.1177/1012690207084750.

démocratisation. En 2000, selon l'enquête de l'INSEP (Institut National du Sport et de l'Expertise), le taux de pratique des femmes est de 70% contre 74% pour les hommes ; en 2012-2013, selon le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports<sup>74</sup>, 87% des femmes déclarent la pratique d'une activité physique et sportive contre 91% des hommes. Ainsi, le taux de pratique sportive entre les femmes et les hommes serait quantitativement équivalent. Toutefois, l'effet pervers de ce semblant de parité et d'égalité est rapidement mis à mal quand on regarde de plus près les statistiques. C'est ce que nous précise W. Gasparini : « *Les rapprochements des taux de pratique féminine et masculine accentuent l'idée d'un nivellement des disparités entre hommes et femmes. Cependant, même si elle augmente, la pratique féminine licenciée reste nettement en retrait par rapport à celles des hommes* ». <sup>75</sup> Voici l'une des *premières observations* que l'on peut noter à propos de la distribution différente des hommes et des femmes dans les pratiques physiques : plus la pratique physique est institutionnalisée et compétitive moins les femmes sont présentes comme en témoigne le tableau ci-dessous<sup>76</sup> :

**Tableau 4 : Pourcentage de femmes dans les fédérations sportives 2007-2012**

Licences femmes	% femmes	Licences hommes	Total H+F	Classification des fédérations
2 547 867	30,43	5 823 389	8 371 256	Olympiques (31)
617 874	29,77	1 457 730	2 075 604	Non-Olympiques (60)
2 438 755	51,49	2 297 145	4 735 900	Multisport (24)
5 604 496	36,91	9 578 264	15 182 760	Total

<sup>74</sup> Source: URL: <http://www.sports.gouv.fr>.

<sup>75</sup> GASPARINI W, « Domination masculine et division sexuelle du travail dans les organisations sportives » in Causer, Pferfferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007, p.135.

<sup>76</sup> Source: URL: <http://www.sports.gouv.fr>.

Entre 2007 et 2012, on constate une évolution du nombre de licences délivrées par l'ensemble des fédérations aux femmes et une diminution pour celles des hommes : sur 15 735 821 adhérents, 36.9% sont délivrées aux femmes contre 63.1% aux hommes. Soit une progression de 1.5% en 2012 par rapport à 2007. La *deuxième observation* concerne certaines pratiques qui attirent préférentiellement les femmes. Certaines fédérations sont fortement féminisées car elles sont de longue date investies par les femmes et créées par et pour les femmes (danse, patinage, gymnastique, natation...) quand d'autres restent fortement masculines, ce sont des fédérations de tradition masculine (rugby, boxe, football, cyclisme...) :

**Tableau 5 : Top 10 des fédérations les plus et les moins féminisées<sup>77</sup>**

<b>TOP 10 DES FEDERATIONS LES PLUS FEMINISEES</b>	<b>Licences masculines</b>	<b>Licences féminines</b>	<b>Total licences</b>	<b>% de femmes</b>
<b>FF de twirling bâton</b>	923	12404	13 327	93.1
<b>FF EPGV</b>	37 389	473 846	511 235	92.7%
<b>FFEPMM</b>	25 610	174 274	199 885	87.2%
<b>FF de danse</b>	10 462	68 323	78 785	86.7%
<b>FF des sports de glace</b>	3 245	17 826	21 071	84.6%
<b>FF d'équitation</b>	123 661	582 788	706 449	82.5%
<b>FF de gymnastique</b>	60 719	225 560	286 279	78.8%
<b>FF de la retraite sportive</b>	20 085	46 587	66 686	69.9%

<sup>77</sup> *Ibid.*



<b>F sportive et culturelle de France</b>	74 539	155 884	230 383	67.6%
<b>FF de la randonnée pédestre</b>	82 466	132 950	215 552	61,7%
<b>TOP 10 DES FEDERATIONS LES MOINS FEMINISEES</b>	<b>Licences masculines</b>	<b>Licences féminines</b>	<b>Total licences</b>	<b>% de femmes</b>
<b>FF de motonautisme</b>	835	56	892	6,3%
<b>FF de jeu de paume</b>	2 666	178	2844	6,3%
<b>FF de rugby</b>	322 594	16 556	339 150	4.9%
<b>FF de billard</b>	13 616	693	14 309	4,8%
<b>FF de motocyclisme</b>	52 274	2 578	54 852	4,7%
<b>FF de football</b>	1 837 500	86 318	1 973 260	4.5%
<b>FF de ball-trap</b>	21 254	883	22 137	4.0%
<b>FF de planeur ultra léger motorisé</b>	13 675	546	14 221	3,8%
<b>FF de pêche sportive au coup</b>	7 082	274	7 356	3.7%
<b>FF d'aéromodélisme</b>	27 360	933	28 293	3,3%

--	--	--	--	--

Enfin, la *dernière observation* que l'on peut émettre à propos de la distribution différente des hommes et des femmes dans les pratiques sportives est : certains hommes se dirigent de plus en plus vers des pratiques dites « féminines » et des femmes vers celles dites « masculines ». Des pratiques « boudées » par les femmes sur la période 2008-2012 font apparaître des évolutions, notamment dans des pratiques où les effectifs sont traditionnellement masculins. C'est ce que communément on nomme l'inversion des genres. C'est aussi ce que l'on pourrait appliquer aux femmes qui occupent des métiers, des fonctions et statuts de tradition masculine ou de longue date investis par les hommes : « (...) *se forment, à la marge, des dispositions sexuées « inversées » qui favorisent l'investissement des filles d'origine populaire dans le football ou des garçons issus des classes moyennes et supérieures dans la danse. On observe ainsi, une surreprésentation des filles d'origine populaire et en difficulté scolaire dans la pratique du judo* ». <sup>78</sup>

**Tableau 6 : Les plus fortes progressions de féminisation des fédérations sportives 2008-2012** <sup>79</sup>

	Taux de féminisation 2008	Taux de féminisation 2012	Evolution 2008/2012
<b>FF de voile</b>	20,99%	32,91%	+ 11,92
<b>FF de pêche à la mouche et au lancer</b>	4,10%	14,45%	+ 10,35
<b>FF de rugby à XIII</b>	4,90%	9,74%	+ 4,84

<sup>78</sup> GASPARINI W, « Domination masculine et division sexuelle du travail dans les organisations sportives » in Causer, Pferfferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, p.136.

<sup>79</sup> *Ibid.* op.cit.

<b>FF de char à voile</b>	15,26%	18.93%	+ 3,66
<b>FF de ballon au poing</b>	4.79%	8,25%	+ 3.46
<b>FF de pentathlon moderne</b>	41,42%	44.57%	+ 3,16
<b>FF d'équitation</b>	79.42%	82,50%	+ 3.07
<b>FF de joutes et sauvetage nautique</b>	18,86%	21.63%	+ 2,77
<b>FF du sport universitaire</b>	24.63%	27,18%	+ 2.55

De ce fait, la construction des idées sexuées dans le monde du sport avec ses références identitaires et ses socialisations contradictoires viennent combattre et enrichir un milieu qui se voudrait trop lisse. Cette illustration de la division sexuelle démontre que les pratiques sportives ne sont pas neutres, elles sont le reflet d'un univers assurément masculin surtout celles qui sont de tradition masculine. Par ailleurs ces données, bien que perspicaces, englobent tous les types de fédérations : olympiques, non olympiques, multisports. Or la catégorisation sexuée des pratiques sportives dépend du type des fédérations et de bien d'autres variables. C'est ce que C. Louveau<sup>80</sup> précise dans une enquête de 1998 à propos des déterminants d'une pratique féminine. Une pratique ne doit pas être classée féminine selon telle ou telle caractéristique mais en fonction d'un ensemble de critères qui viennent expliquer la préférence qu'ont les femmes pour une discipline par rapport à une autre. L'auteure nous présente trois critères :

*Les conditions de réalisation spatiale et structurelles* : il a été montré que la pratique sportive est plus souvent extérieure et dans les milieux ouverts pour les hommes, plus à l'intérieur et

---

<sup>80</sup> DAVISSE A et LOUVEAU C., (1998), *Sports, école et société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités physiques*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

dans les milieux fermés pour les femmes. Les hommes sont majoritaires dans les sports de plein air, les femmes dans les pratiques couvertes.

*Le degré et la forme d'institutionnalisation des pratiques* : plus la pratique sportive s'institutionnalise et se codifie, moins elle attire les femmes. Comme présenté par les statistiques de 2012, les femmes font moins de pratiques licenciées, elles ne veulent pas de règles. De 12 à 74 ans, la compétition est moins importante chez les femmes.

*Le mode de réalisation* : les femmes ont un moindre intérêt pour les situations d'affrontement et pour la situation où le produit de la performance est chronométré ou comptabilisé.

De plus, à l'intérieur d'une même pratique sportive s'opère un ajustement des dispositions corpo-culturelles. N. Dechavanne<sup>81</sup> a montré que les hommes et les femmes s'approprient différemment une même pratique sportive en différenciant les usages afin de les ajuster à leurs dispositions corpo-culturelles propres. Différencier les usages correspond au fait de changer les finalités, la manière d'utiliser la pratique. A travers l'étude d'une séance de gymnastique volontaire, l'auteur propose des distinctions que nous présentons dans le tableau ci-dessous. Ces ajustements corpo-culturels sont aussi dus aux effets de classe, ils sont propres aux différentes classes sociales. On peut expliquer des dispositions différentes selon le sexe et par l'espace des positions sociales de C. Pociello. Le corps et la culture fait qu'il y a des dispositions différentes dans le sport. La pratique féminine est plus soumise aux différenciations de classe, elle est le reflet du milieu social car plus on grimpe dans l'échelle sociale plus les femmes ont une probabilité de pratique sportive.

---

<sup>81</sup> DECHAVANNE N., (1982), *Corps et Gymnastique Volontaire. Différenciation sexuelle et sociale*, Thèse de doctorat en sociologie, 3<sup>ème</sup> cycle, Paris VII.

**Ajustement des dispositions corpo-culturelles selon le sexe :**

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>
<b>Nom de la séance</b>	Gymnastique d'entretien, gym tonique, gym dynamique, aérobie	Condition physique, musculaire, culture physique
<b>Contexte</b>	Chaîne HIFI, musique	Coup de sifflet
<b>Tenue</b>	Danse	Survêtement, basket
<b>Travail</b>	Grâce, souplesse	Vitesse, rigueur, énergie
<b>Rythme du cours</b>	Discussions confidentielles, climat affectif	Moniteur rythme : ordre, modèle militaire
<b>Espace</b>	Clos, intériorisation, sensation	Ouvert, dynamique

Comme nous l'avons souligné, les rapprochements des taux de pratique féminine et masculine pourraient avoir pour conséquence de penser à un nivellement des disparités sexuées. Mais le constat en termes de modalités de pratique, de type de pratique... confirme encore un processus qui traverse depuis toujours l'Histoire, ou presque : une féminisation différentielle des pratiques sportives. Les raisons avancées d'une constance sexuée de distribution sexuelle des pratiques sportives dans le temps et dans l'espace sont nombreuses : en lien aux rapports sociaux et aux discriminations sexuelles de l'organisation sociétale en général, en lien aux

représentations et conduites stéréotypées de la féminité et de la masculinité ou bien encore de l'impensé des femmes elles-mêmes à pratiquer certains sports. Les travaux en sociologie du sport attestent le fait que le monde sportif et plus spécifiquement les pratiques sportives et activités physiques, sont des lieux de différenciation sexuelle mais aussi de différenciation sociale. Les persistances et l'idéologie qui consisteraient à considérer le sport comme terrain neutre est mis à mal au regard des logiques de classe<sup>82</sup> qui traversent l'espace des sports, même si celui-ci ne prend pas en considération l'aspect sexué des pratiques sportives. Comme le précise G. Pfister<sup>83</sup> : « *Le sexe, mais également l'origine ethnique et socio-économique, ont une influence décisive sur la pratique sportive des sportifs de base et de haut niveau, où ces facteurs sont étroitement imbriqués. [...] Les matériels, sources et études scientifiques relatifs aux différences entre les genres dans le sport sont essentiellement consacrés à la pratique et à l'encadrement. Les informations concernant les entraîneuses sont rares ; quant à celles portant sur les athlètes féminines de haut niveau, elles sont pour ainsi dire inexistantes* ».

Il est essentiel d'appréhender l'étude des pratiques physiques en Espagne et dans la mesure du possible en Catalogne pour comprendre notre objet de recherche qui se situe dans un espace transfrontalier. Bien que les études sur les pratiques sportives soient importantes, celles sur le genre demandent encore à être explorées. Comme le souligne l'auteure, les recherches sur les fonctions d'encadrement et *a fortiori* de direction sont encore que peu exploitées.

Cette récusation à voir du social dans les pratiques sportives est double puisqu'elle s'est accompagnée longtemps de celle de *sexe*. La progression effective des femmes dans les pratiques sportives est un long et lent processus. L'accès des femmes à des postes de direction et de responsabilité au sein des institutions et organisations sportives est lié à l'Histoire du sport dans son ensemble. Plusieurs travaux tendent à mettre en évidence que la diversité des

---

<sup>82</sup> POCIELLO C., (1981). *Sports et société : approche socioculturelle des pratiques*. Paris : Vigot, 377p.  
Boltanski Luc (1971). Les usages sociaux du corps. *Annales E.S.C*, 1,26, 205-233.

<sup>83</sup> <http://www.coe.int>, pp.4-5.

théories liées au genre permet des approches nouvelles du monde sportif. Bien que les recherches sur les pratiques sportives autour du genre soient encore exploitées, elles s'emploient de plus en plus vers le rapport du genre et des fonctions/métiers sportifs.

## **L'Espagne**

En Espagne, l'organisme qui s'occupe du sport de haut niveau est le Conseil Supérieur du Sport (CSD)<sup>84</sup>. La promotion de l'activité physique et du sport pour tous ainsi que l'initiation sportive, sont gérées par les administrations régionales. Le transfert de quelques compétences, parmi lesquelles le sport, est une caractéristique de l'Etat espagnol. Les Régions ont développé leurs propres lois et, même si elles devraient s'occuper de préférence de la promotion du sport et du sport pour tous, la réalité fait qu'elle finance aussi parfois le sport de haut niveau, au détriment du sport de masse. En raison du caractère autonome de l'Etat espagnol, il existe au sein de toutes les communautés autonomes des fédérations sportives, des associations et des clubs complétant ainsi la toile du système sportif espagnol. L'Etat espagnol compte 59 fédérations sportives dont 28 qui sont des fédérations olympiques et 31 non-olympiques/multisports. Dans le cadre fédéral, 3 394 834 personnes déclarent pratiquer une activité physique soit 7.46% de la population totale. En résumé, le CSD propose un tableau récapitulatif des principaux indicateurs des statistiques des fédérations sportives :

---

<sup>84</sup> Récapitulatif licences et clubs. Source : URL : <http://www.csd.gob.es>.

**Tableau 7 : Principaux indicateurs statistiques des fédérations sportives**

	2004	2005	2006	2007
<b>Fédérations sportives espagnoles</b>	58	58	59	59
<b>Fédérations multisports</b>	5	5	5	5
<b>Modalités/S spécialités sportives</b>	263	266	344	353
<b>Nombre de licenciés</b>	3 032 262	3 138 111	3 190 964	3 156 957
<b>Clubs affiliés</b>	83 551	85 035	86 807	91 368

L'évolution du nombre de licenciés (ées) entre 1983 et 2013 est passée de 2 014 372 licences à 3 394 635, celles des hommes de 1 451 285 en 1983 à 2 682 608 et celles des femmes de 2 014 372 à 712 027. Sur le nombre total de licenciés, 21% sont des femmes et 79% des hommes. La part des licenciées féminines espagnoles est largement inférieure à celle des licenciées françaises, elle se réduit de moitié. Par ailleurs, le nombre de licences délivrées aux sports d'équipe est inférieur à celui des sports individuels, respectivement 1 475 607 soit 43.5% contre 1 919 028 soit 56.5%. La classification des fédérations établit par le CSD regroupe ces dernières en sept catégories : en milieu naturel (N) ; avec des animaux (An) ; avec des armes (Ar) ; de combat (C) ; en milieu aquatique (Ac) ; motorisés (M) ; handicapés (D).



**Tableau 8 : Classification des fédérations sportives par le CSD**

<b>NOMBRE TOTAL DE LICENCES</b>	<b>3.394.635</b>	<b>%</b>
<b>en milieu naturel</b>	734.564	21.6%
<b>avec des animaux</b>	438.329	12.9%
<b>avec des armes</b>	421.800	12.4%
<b>de combat</b>	225.847	6.7%
<b>en milieu aquatique</b>	179.730	5.3%
<b>motorisés</b>	36.769	1.1
<b>handicapés</b>	9.294	0.3

Parmi les sports de combat, le judo est en première position en termes de licenciés devant le karaté et le taekwondo. Sur le nombre total des licenciés des sports de combat, soit 225 847 licences, le judo représente à lui seul 106 466 licenciés soit 47.14 % de l'effectif total, presque la moitié. Au-delà de cette précision qui concerne spécifiquement les sports de combat, il est intéressant de se concentrer sur une comparaison entre le top 10 des fédérations françaises les plus et les moins féminisées et celles de l'Espagne. Ceci afin de nous éclairer sur les possibles similitudes et dissemblances de distribution différente des pratiques sportives fédérales, dans la mesure où toutes existent d'un pays à l'autre. On remarque ainsi qu'on ne peut comparer les pratiques les plus féminisées entre la France et l'Espagne que sur la moitié, soit cinq fédérations sur 10. Ceci s'explique, en partie, par le nombre différent de fédérations entre la France et l'Espagne puisque cette dernière en compte le double. On note également que les fédérations de danse, des sports de glace et de patinage espagnoles sont à quasi parité entre le nombre de licences hommes et femmes, ce qui diffère pour la France qui compte environ 87% de femmes en danse et 83% en sports de glace.

A l'inverse, la FF de randonnée pédestre ne compte qu'environ 30% de femmes de son effectif total quand la France en comptabilise le double. Cependant en Espagne, cette fédération comprend l'ensemble des sports de montagne et l'escalade. Enfin, en regardant les statistiques de plus près, on s'aperçoit que les pratiques physiques sont de manière générale celles des hommes puisque dans presque tous les sports, les hommes sont plus nombreux. On peut émettre l'idée, même si elle ne suffit pas, que cette différence est due en partie au faible effectif de licence des femmes espagnoles. (Nous avons ajouté le patin artistique seule pratique où les femmes sont légèrement plus majoritaires que les hommes, plus celles de l'équitation et de la gymnastique). Ainsi la distribution des pratiques sportives est semblable à celle de la France. On peut cependant avancer qu'elle est plus fortement sexuée. Après ces constatations, il n'est pas nécessaire de faire un parallèle avec les pratiques les plus masculinisées puisqu'elles le sont presque toutes.

	<b>Licences masculines</b>	<b>Licences féminines</b>	<b>Total licences</b>	<b>% de femmes</b>
<b>FF de danse</b>	978	1 264	2 242	56.37%
<b>FF des sports de glace</b>	202	881	2083	42.29%
<b>FF d'équitation</b>	15 698	32 132	47 830	67.17%
<b>FF de gymnastique</b>	2 919	27 903	30 822	90.52%
<b>FF de la randonnée pédestre</b>	119 422	49 766	169.188	29.41%
<b>Patinage artistique</b>	19.530	25.656	45.186	56.77%

Comme en France, mais plus récemment, l'Etat espagnol a adopté une loi organique en 2007 dite « d'égalité » entre hommes et femmes. C'est l'une des réformes emblématique du gouvernement de J.L.R Zapatero. Elle vient compléter celle de 2003 par un régime d'infractions et de sanctions prévues à l'encontre de discriminations fondées sur le sexe dans tous les domaines de la vie. Elle aborde « *l'ensemble des politiques publiques en Espagne, qu'elles soient nationales, autonomiques ou locales, et ce en vertu des compétences attribuées dans la Constitution à l'Etat en matière de réglementation* ».

Cet encadrement juridique est très similaire à celui d'autres pays européens, la France comme l'Espagne a pour ambition la progression des femmes en postes de responsabilités notamment en sport. Si en Espagne il n'y a pas autant de fédérations sportives, de clubs et d'associations comme c'est le cas dans d'autres pays, la vie associative reste riche surtout dans le domaine du sport. Que l'on se situe d'un côté ou de l'autre de la frontière franco-espagnole/catalane, la lutte contre la discrimination concerne surtout les femmes. La loi de 2007 (Article 29) nous indique deux points principaux en matière de sport :

1. Tous les programmes publics de développement du sport inscriront dans leur conception et leur exécution la prise en considération effective du principe de l'égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes.

2. Le Gouvernement encouragera le sport féminin et favorisera une ouverture effective des disciplines sportives aux femmes, par la mise en place de programmes spécifiques à toutes les étapes de la vie et à tous les niveaux, y compris ceux de responsabilité et de décision.

Sur ce dernier point, la France prévoit depuis la loi du 4 août 2014 la généralisation de la féminisation des instances de direction des fédérations sportives : lorsque les femmes (ou les hommes) représentent au moins 25% des adhérents, les instances dirigeantes de cette

fédération devront compter au moins 40% de femmes (ou d'hommes). Enfin, si l'on considère par ce résumé que la division sexuelle et la distribution différente des pratiques sportives est effective entre hommes et femmes, on doit questionner cet aspect en judo.

## **La Catalogne**

En Catalogne, la tradition sportive de la société civile se traduit par un succès dans les sports d'équipe tels que le football, le basket-ball ou bien encore dans les courses de moto. A elle seule, elle permet à l'Espagne de remporter nombres de médailles et titres internationaux. C'est d'ailleurs la plus forte des communautés autonomes en matière sportive. D'après le C.I.O, la Catalogne sur dix ans, entre 2002 et 2012, représente un quart des médailles espagnoles. C'est dire son poids sur l'ensemble du pays comme ça l'est en économie à travers Barcelone. Les athlètes concourent sous identité espagnole et non sous identité catalane. Contrairement à l'Ecosse, seules les pratiques n'ayant pas de fédération espagnole peuvent participer à des compétitions à travers les fédérations catalanes. Corrélativement aux directives émises par le gouvernement espagnol, à travers le programme Femmes et Sport 2014-2016, en collaboration avec le Secrétariat général des Sports (EMS) et l'Institut catalan des femmes (CIM), la communauté autonome de Catalogne s'applique elle aussi à favoriser l'organisation d'une société civile plus équitable. D'ailleurs se crée en 2014 l'Observatoire du Sport Catalan qui propose une illustration des « tendances » pour la période 2006/2013.

Les enquêtes et recherches concernant les pratiques physiques et plus spécifiquement la participation des femmes sont récentes en Catalogne puisqu'elles ne débutent qu'à partir des années 90. Depuis 2010, les actions en faveur des femmes dans le monde sportif catalan semblent plus enclines à admettre et à agir pour lutter contre les discriminations. On note qu'entre 1999 et 2010, la pratique physique augmente de 16%. À première vue, on pourrait penser que ce chiffre est improbable tant l'augmentation est forte. Mais on comprend que cette expansion sportive est le reflet des changements et des décisions des politiques

publiques. La pratique sportive fait son entrée par la « grande porte » sous l'égide de la santé et du rôle social qu'elle suscite. Initiée par la Generalitat de Catalunya, cette envolée statistique en matière de pratique physique est une amélioration globale de l'ensemble des organisations et institutions sportives catalanes. La liste ci-dessous permet de visualiser les 10 sports les plus pratiqués par les catalans<sup>85</sup> :

*Gimnàstica de manteniment en centre esportiu* 33,2%

*Natació recreativa* 31, 2%

*Caminar (com a exercici físic)* 23, 9%

*Aeròbic, rítmica, expressió corporal, gimnàstica jazz, steps, etc.* 15,2%

*Bicicleta de muntanya (mountain bike)* 14,6%

*Ciclisme recreatiu* 14,1%

*Futbol 11, futbol 7* 13,5%

*Cursa a peu (jòguing)* 13,4%

*Futbol sala, futbet* 10,8%

*Bicicleta estàtica* 9,5%

En Catalogne, le pourcentage de personnes qui déclarent pratiquer une activité physique est de 72.3%. Cela se rapproche du taux de pratique français mais seulement 49.3% d'entre eux sont affiliés à un club, une association sportive. Les autres pratiquent une activité dite en autonomie, en dehors des cadres habituels ou publics sportifs. Cependant, l'évolution du nombre de licences ne cesse de croître, passant en 2007 de 591 794 licenciés à 606 381 en 2009 dont 481 068 hommes et 125 313 femmes. Le manque à voir des femmes est évident mais sous cette lourde différence, un espoir apparaît et vient concrétiser en partie les efforts fournis par la Catalogne. En effet, si les femmes sont bien moins nombreuses à être licenciées,

---

<sup>85</sup> Secretaria General de l'Esport. Consell Català de l'Esport, 2010. Le judo compte près de 7000 licenciés en 2009 dont 5.374 hommes pour 1.521. Ce qui est en deçà de la moyenne nationale espagnole et française. Il faut aussi préciser le poids important du football avec le Barça.

ce sont elles qui représentent le plus fort pourcentage de progression. Sur cette même période, la participation féminine augmente de 5.7% contre 1.5 % pour les hommes. Comme en Espagne ou en France, la pratique sportive est différente selon qu'on soit un homme ou une femme. Les hommes pratiquent à hauteur de 56.9% contre 44.2% pour les femmes. Cette différence s'expliquerait par le fait que les femmes accordent plus d'importance aux pratiques d'entretien corporel qui ne sont pas considérées comme des activités physiques à proprement parler. Cette différence soulève un autre questionnement qui est celui de la définition du sport, de la pratique physique s'il y en a une. Selon ce qui est retenu, les résultats ne sont pas les mêmes. En France, on note des écarts entre les chiffres proposés par divers organismes/institutions. Le sexe n'est pas le seul facteur discriminant, viennent s'ajouter l'âge ou bien encore le niveau d'étude. Les derniers rapports, études ou enquêtes, ne nous permettent pas de donner des chiffres plus récents.

Nous allons à présent nous pencher sur l'étude des associations, notamment celles sportives, qui concernent plus particulièrement notre recherche. De la même manière dont nous avons procédé pour les pratiques sportives, nous nous employons à la mise en perspective de l'analyse de données pour la France, l'Espagne et la Catalogne. Nous tentons d'éclairer au mieux la place des femmes dans ces différents territoires et ainsi comprendre de façon globale l'ECT.

## **1.3. Les rapports sociaux de sexe dans associations sportives**

### *1.3.1 Introduction*

Pour que les femmes prennent part au développement du sport dans son ensemble, elles doivent s'évader d'un cadre sociétal prédéfini, essentiellement masculin, d'où l'importance du contexte sociologique, de la place des femmes dans la société et de leur statut social. Le sport dans ses premières formes est perçu et transmis comme un entraînement au combat. Les femmes sont absentes et doivent protéger leurs corps pour enfanter et préserver leur santé. Au cours du temps, il devient une activité de loisir : les femmes peuvent alors y participer mais reste la nécessité de faire évoluer les mentalités. En effet, l'émergence du sport des femmes ne va pas de soi. Hormis Suzanne Lenglen, dans les années 20, aucune sportive émérite n'est mentionnée dans les ouvrages de vulgarisation abordant ce thème, avant les Jeux de Londres de 1948. Ce qui indique le peu d'emprise des femmes sur le sport de compétition avant cette période. Rappelons que jusqu'en 1948, seul 10% des femmes participent aux Jeux-Olympiques, même si au fil du temps le nombre de participantes augmente, il reste marginal. On peut faire un parallèle avec la montée du féminisme mais le sport n'est qu'un indicateur parmi d'autres, il est loin d'être capital. Dans la période d'émancipation et de libération des mœurs, les thèmes privilégiés sont le travail, les droits civils ou sociaux et l'accès aux pratiques sociales mais le sport demeure annexe.

Lors de la première moitié du XXème siècle, le problème de dégénérescence se centre sur la question féminine et l'évaluation du niveau de santé des femmes est influencée par son rôle social dominant : l'enfantement. C'est pourquoi bon nombre de françaises ont recours à la pratique sportive car elles subissent les conséquences de la vie sédentaire. Les femmes sont

alors potentiellement sportives en vue de préserver leurs corps (beauté et grâce), afin de favoriser la procréation et dans la vision eugéniste de l'époque, dans le but de préserver la *race*. Elles se tournent alors vers des sports comme la danse. Les activités rythmiques sont privilégiées par rapport aux activités dites viriles ou violentes. Cette spécificité de la 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>ème</sup> siècle devient progressivement caduque à partir des années 60, à mesure que la différenciation des rôles sociaux dévolus aux femmes et aux hommes tend vers l'uniformisation. La seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle correspond à l'émergence des pratiques sportives : « (...) *les activités sportives telles que l'équitation, l'aviron, le yachting, le patinage sur glace, l'escrime ou le vélo attirent la haute société parisienne, (...) Dans cette logique sont fondés les premiers clubs mondains s'appuyant sur l'activité sportive, (...) divers groupements de ce type partout en France* »<sup>86</sup>. Les femmes s'inscrivent peu à peu dans les pratiques physiques mais sous l'égide des hommes. À partir de 1900, elles débutent avec la création de sociétés féminines mais fidèlement à celles des hommes, elles sont citadines (Paris et grandes agglomérations), élitistes et infimes.

Dans les divers domaines de la vie publique et de la société les femmes restent en marge :

Au niveau *politique et institutionnel*, trois femmes sont sous-secrétaires d'état sous le Front populaire mais les femmes n'ont pas encore le droit de vote et ne sont pas éligibles. Le droit de vote pour les femmes se confirme le 21 avril 1944, elles votent pour la première fois aux élections municipales en 1945 (avril-mai) et en 1947 une femme est nommée ministre, la seule jusqu'en 1974 (Simone Veil).

Au niveau *social et économique* jusqu'en 1946, les femmes mariées dépendent de leur mari, le travail est majoritairement une affaire d'hommes et celles qui travaillent occupent des emplois subalternes, peu qualifiés. Ce manque de formation relève des lois scolaires et des réglementations successives du XIX-XX<sup>ème</sup> siècle. Les filles et les garçons sont séparés

---

<sup>86</sup> TRAVAILLOT Y et TABORY M., (2005), *Histoire de l'Éducation Physique, Genèse d'une discipline scolaire*. ISBN ; 2-9517470-5-5, p.58-59.



jusqu'à la fin des années 50, la pratique de la mixité reste marginale et la scolarisation des filles reste très en deçà de celle des garçons, surtout au niveau du secondaire et du supérieur. Enfin, la pratique sportive du début du XXème siècle se développe surtout par l'intermédiaire du milieu étudiant, les jeunes filles ne sont donc pas spécifiquement concernées par sa croissance exponentielle.

Dans cette introduction, nous allons apporter quelques repères sociologiques de contextualisation. Avant d'approfondir le sujet, il est important de noter qu'aborder les trajectoires des dirigeants bénévoles des associations sportives de judo ne peut se faire sans prendre en considération les questions relatives aux rapports sociaux. « *Le rapport social de sexe* » est une théorie développée par D. Kergoat. Elle s'appuie sur une étude marxiste des différents rapports sociaux. L'évolution des rapports entre sexe et genre vise à se questionner sur l'opposition sexe/genre. Dans cette opposition, le sexe reste du côté du biologique, *le sexe naturel*. Le genre se différencie donc du sexe et va au-delà des caractéristiques biologiques pour s'intéresser à un domaine plus large : la différence sociale. C'est ainsi que le concept de genre détermine les relations entre hommes et femmes en termes de *rapports sociaux*. Il exprime la construction sociale, les normes et les valeurs attachées au sexe masculin et au sexe féminin selon la culture, l'éducation, les institutions, etc. *Les rapports de sexe* se sont surtout axés sur des *rapports sociaux* ainsi que sur d'autres éléments de l'identité sociale (identité sexuelle). Le fait de déconstruire les catégories sociales basées sur la conception naturaliste de genre a permis d'avoir une idée plus claire sur les rapports de sexe. Ces rapports se fondent sur une logique d'organisation sociale permettant de structurer la société. Ainsi, *les rapports sociaux de sexe* ne cessent d'évoluer dans le monde en fonction des époques et des contextes, mais dans tous les cas, il est toujours marqué par des inégalités et une hiérarchisation au détriment des femmes.

En effet, la réflexion sur *les rapports sociaux de sexe* se base souvent sur la notion de division sexuelle du travail. La distinction revient toujours à attribuer aux hommes la sphère productive c'est-à-dire le travail professionnel et aux femmes la sphère reproductive, le travail domestique. Dans cette approche, les rapports entre les femmes et les hommes ne se définissent pas par de simples relations interindividuelles, mais s'inscrivent plutôt dans des rapports sociaux transcendant les individus. Toutefois, selon A. Bidet-Mordrel, penser en termes de « rapport social de sexe » ne signifie pas penser à une « guerre entre les deux sexes » ni s'inscrire dans une problématique profonde de la domination, mais plutôt à une « conscience de genre ». Et selon D. Kergoat, les rapports sociaux de sexe s'orientent sur des antagonismes entre les groupes sociaux et tournent autour d'enjeux centraux tels que le travail et le contrôle de la procréation. Cet auteure montre que sur un point de vue sociologique, les *rapports sociaux de sexe* permettent d'avoir une vision plus claire sur la production des catégories sexuées, de comprendre ce qui différencie le concept d'intersectionnalité et aussi d'articuler de façon plus extensive et plus consubstantielle les rapports de sexe, les rapports de racisation et les rapports de classe.

Cependant, elle nuance ces derniers propos et nous précise qu'il est possible et envisageable d'utiliser les termes de *genre* et de *rapports sociaux de sexe* de manière aléatoire : « *les deux termes sont utiles, non concurrentiels et non interchangeables* » dans le sens où le *genre* désigne « le système qui organise la différence des sexes » et le *rapport social de sexe* la « dynamique de ce système »<sup>87</sup>. Dans un souci pragmatique et dans la lignée des analyses de D. Kergoat, nous avons employé le terme *genre* indépendamment de celui de *rapport sociaux de sexe* qui doit permettre d'annoncer d'emblée que l'on parle uniquement de social, dans un système dynamique, tout en considérant « le naturel » comme un fait social et historique.

---

<sup>87</sup> KERGOAT D, « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes ». In Margaret Maruani (Dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, 2005, pp.94-101. Paris : La Découverte.

Elle sous-entend qu'une utilisation de l'un comme de l'autre se comprend en termes de « *rappports sociaux globaux de classe et de sexe* »<sup>88</sup>.

Notre recherche tient compte des rapports sociaux de sexe et de l'importance relative dans la structuration et dans l'organisation de la fonction de direction. La dynamique des questions de pouvoir dans les associations sportives, et de manière plus générale dans les organisations et institutions sportives, est avant tout définie à travers un rapport social patriarcal. La division des formes de socialisation, du travail et de tâches entre les hommes et les femmes conduit à une asymétrie des positions et fonctions sociales au sein des associations sportives. Problématiser la division sexuelle du bénévolat associatif en termes de rapports sociaux, implique donc de considérer que les pratiques sexuées sont construites socialement et sont issues de rapports sociaux. Ainsi, la prégnance des normes de genre dans les pratiques physiques s'étend plus largement à un constat de l'absence de femmes aux postes décisionnels.

Toutefois, comme nous le précise A. Tatu-Colasseau<sup>89</sup> : « [...] *la situation n'est pas figée au regard d'une lecture diachronique collective – les femmes dirigeantes sont plus nombreuses que quelques décennies en arrière – et individuelle – une dirigeante peut évoluer au cours de son investissement associatif -, mais surtout que les rapports sociaux de sexe à la base de la structuration masculine des espaces de pouvoir évoluent pour ouvrir de nouvelles portes à quelques dirigeantes. Ces changements passent par des transmissions originales et renouvelées des savoirs, savoir-faire et savoir-être permettant à chaque dirigeante d'acquérir une efficacité et une légitimité au poste occupé* ».

Dans le domaine du sport, notamment au sein d'associations ou clubs sportifs, quelques femmes ont déjà réussi à prendre place au sein de la direction. Parmi elles, M-T Eyquem, inspectrice principale de la Jeunesse et des sports. Elle était également présidente de la Fédération internationale de sport féminin en 1962. Nous pouvons aussi citer P. Gamberre,

---

<sup>88</sup> PFEFFERKORN R., (2007), *Inégalités et rapports sociaux*, Paris : La dispute, p.298.

<sup>89</sup> COLASSEAU-TATU A, VIELLE-MARCHISET G., « Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe », *STAPS*, (n°90), 2010, p.75-92. <http://www.cairn.info/revue-staps-2010-4-page75.htm>.

Directrice générale du club de football du Red Star. À noter qu'elle est la première et seule femme qui se trouve au sommet d'un club faisant partie des trois premières divisions de football masculin en France. Aussi, M. Dreyfus est propriétaire et dirigeante d'un des plus grands clubs de football de l'Hexagone : l'Olympique de Marseille. Comme nous avons pu le préciser précédemment, le manque à voir des recherches qualitatives en la matière ne nous permet pas d'approfondir plus largement la question des rapports sociaux de sexe dans les associations sportives.

En France, quelques études se concentrent autour de la question générale de la place des femmes dans les organisations sportives. L'approche scientifique du milieu fait principalement l'objet de recherches en sociologie du sport. Il s'agit le plus souvent d'une analyse des fédérations et de leurs divers organes de direction à l'échelle nationale, régionale et départementale. Ou bien d'analyses portant sur un échelon local, une ville par exemple. A l'opposé, les pratiques sportives font l'objet d'une abondante littérature. Chaque pratique physique, ou presque, fait l'objet de travaux scientifiques notamment les plus communes.

En ce qui concerne les recherches en la matière, à savoir l'articulation des rapports entre sport, genre et travail W. Gasparini relève deux paradoxes : « *Le premier est que, malgré une augmentation des effectifs de femmes licenciées dans les clubs sportifs, plus on progresse dans la « hiérarchie » des fédérations sportives, moins il y a de femmes. Le deuxième est que même si l'augmentation des emplois féminins dans les secteurs marchands et non marchands du sport a contribué les modes de vie masculin et féminin, elle n'a pas pour autant entraîné l'égalité d'accès des deux genres à l'emploi sportif* »<sup>90</sup>.

On comprend alors que l'évolution et le rapport entre le taux de licenciées femmes dans les pratiques sportives n'a pas vraiment d'incidence sur celui des femmes en poste de responsabilité. Hormis dans les fédérations historiquement constituées au féminin telles que

---

<sup>90</sup> GASPARINI W, « Domination masculine et division sexuelle du travail dans les organisations sportives » in Causer, Pferfferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007, p.134.

les fédérations de gymnastique, de patinage artistique. On note également que les travaux concentrent leurs efforts autour du « travail sportif », c'est-à-dire des employés (ées), des personnes rémunérées. Au regard des études proposées, il semblerait que l'intérêt porté au bénévolat associatif soit plus annexe. Pareillement qu'en sociologie du sport, la sociologie du travail n'aborde que peu souvent la question du bénévolat associatif, de l'engagement et de la représentation des femmes en poste de responsabilité surtout en sport. Les angles d'études présentés sont généralement tournés vers le management et l'emploi de la méthode et surtout de type quantitatif. Cependant, quelques auteurs « phares » viennent enrichir ce domaine où la non-visibilité et le manque d'importance accordé à l'engagement bénévole reste significatif.

V. Tchernonog et M. Tabariès<sup>91</sup> présentent une analyse factorielle des données de la participation des femmes aux structures dirigeantes des associations. Trois postes sont mis en perspective : celui de *président(e)*, de *trésorier (rière)* et de *secrétaire* selon le *sexe*, le secteur d'activité de l'association et sa taille. Leurs conclusions démontrent la permanence d'un manque de représentativité des femmes dans les bureaux et aux postes de présidente dans les petites associations sans salarié, de loisirs et de sport. Certes, ces auteures démontrent combien les femmes sont largement en retrait par rapport aux postes décisionnels de présidente au sein d'associations, mais surtout comment leur accès aux fonctions de dirigeantes se fait, dans la majeure partie des cas, auprès d'associations nouvellement créées et destinées aux personnes fragiles et plutôt vulnérables.

---

<sup>91</sup> TABARIÈS M et TCHERNONOG V, « La montée des femmes dirigeantes dans les associations : évolutions structurelles, évolutions sociétales », *RECMA* n°303, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, CNRS-Centre d'économie de la Sorbonne-Matisse. pp.10-29.

TABARIÈS M., (2011), *Les trajectoires des présidents d'association en France : sélection, précocité et cumul*, CES-Université Paris 1-CNRS.

TABARIÈS M et TCHERNONOG V., (2004), *Les femmes dans les associations*, Matisse CNRS.

Leurs analyses attestent que l'accès des femmes au rang de dirigeantes d'associations peut être appréhendé sous deux axes différents : une tendance sociétale particulièrement lourde non seulement au niveau du domaine associatif mais également dans d'autres domaines tels que l'économie, le politique, le culturel, etc.... et un changement conséquent du secteur associatif français notamment par l'arrivée de nouvelles formes d'associations dans lesquelles la présence des femmes est plus importante.

Par ailleurs, l'UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce) précise que l'emploi féminin au sein d'associations représente 70 % de l'emploi dans le domaine associatif. Cela en raison du caractère tertiaire des emplois et de la nature des secteurs d'activités (services sociaux qui sont essentiellement féminins : emploi d'aide à domicile, éducation, santé, etc.)<sup>92</sup>. Cette situation explique le taux largement élevé de l'emploi associatif féminin avoisinant les 65%, il est de 44% dans le sport. Ainsi, l'essentiel des présidents dans les associations culturelles et de loisirs sont des femmes. Cette présence est beaucoup plus faible dans d'autres domaines tels que le sport. Également, la faible adhésion des femmes au sein d'associations dans le monde du travail et dans les associations sportives s'explique par le fait qu'elles s'intéressent beaucoup plus aux associations religieuses, de parents d'élèves ou les clubs du troisième âge. À partir de 2005, il est constaté que la présence des femmes dans le profil des trois premiers dirigeants (*président, trésorier et secrétaire*) commence à se développer. Cette situation a été confirmée suite à l'enquête menée par le CES-Matisse en 2005. Elle affirme que 31% des postes de président d'associations étaient occupés par des femmes. Le taux était de 26% en 2003. Concernant les postes de trésorier, les femmes étaient représentées à hauteur de 42 % et dominent largement dans les postes de secrétaire d'associations.

---

<sup>92</sup> TABARIES M et TCHERNONOG V, « La Montée des femmes dirigeantes dans les associations: évolutions structurelles, évolutions sociétales ». *RECMA* n°303, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, CNRS-Centre d'économie de la Sorbonne-Matisse. pp.10-29.

En outre, la forte présence des hommes dans les postes de dirigeant d'associations est également liée à la taille de celles-ci. Les associations avec plus de cinquante employés sont majoritairement dirigées par des hommes tandis que les femmes sont beaucoup plus présentes à la tête d'associations ne comportant que 5 à 19 salariés. Le critère de taille compte donc bien parmi les facteurs discriminants de l'insertion des femmes dans la gouvernance des associations. Les analyses factorielles menées par M. Tabariès et V. Tchernonog s'effectuent selon les secteurs d'activité des associations, les populations bénéficiaires, la taille des associations, le genre. Au sein d'associations sportives, culturelles, de chasse et de pêche, les hommes dominent les fonctions de dirigeants. Actuellement, grâce à la participation active des femmes à la vie associative, tout semble indiquer que ces dernières commencent à s'imposer dans la direction. Toutefois, les évolutions sont lentes. Dans la partie ultérieure, nous démontrons combien les recherches sur le bénévolat associatif-sportif restent encore éloignées des centres d'intérêt ou des priorités pour la recherche universitaire. Par la suite, nous analysons plus précisément les données du tissu associatif pour mieux clarifier les dynamiques propres à notre terrain de recherche.

### ***1.3.2 Peu d'écrits sur les femmes dirigeantes dans l'organisation sportive***

D'autres travaux issus de la sociologie du sport s'intéressent aux femmes dirigeantes du mouvement sportif. Ils viennent éclairer les raisons pour lesquelles une forte prédominance des hommes tend à perdurer même si des perspectives d'évolution sont envisageables et que des progrès sont à l'œuvre. G. Vieille-Marchiset<sup>93</sup> propose dans son ouvrage une analyse des trajectoires de dirigeantes sportives locales de Franche-Comté, sur leur investissement dans la vie associative. L'objectif est de comprendre, en partie, les obstacles qui entravent leur progression dans l'accès au bureau directeur des associations. Son analyse démontre la

---

<sup>93</sup> VIEILLE-MARCHISET G., (2004), *Des freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon : PUFC.

permanence de la division sexuelle et de la domination masculine qui « (...) *peut se lire comme un processus de socialisation qui passe par trois épreuves : l'obligation d'un investissement associatif préalable, la désignation par un homme au poste convoité de dirigeante et la légitimité de sa place de dirigeante par le fils* »<sup>94</sup>. Pour ce faire, il détermine sa population d'étude à partir des licences répertoriées par la DRJS (Direction régionale de la Jeunesse et des Sports) et cible les personnes appartenant aux bureaux des clubs ou aux instances départementales et régionales. Les activités sportives sont choisies en fonction de différents critères.

Ce qui est intéressant par rapport à notre recherche, c'est qu'il propose des encadrés sur les sports de combat. Alors, bien que nous nous attachions aux femmes bénévoles des clubs sportifs de judo, il s'avère nécessaire de prendre en compte ses résultats. Au sujet de la méthode employée, G. Vileille-Marchiset utilise à la fois une méthode de type quantitative avec le questionnaire puis des entretiens plus approfondis, une méthode donc mixte. Notre étude adopte plus particulièrement la méthode qualitative à travers la passation d'entretiens approfondis et de monographies. Dans ces conclusions, l'auteur confirme la sous-représentation des femmes dans la direction du sport local par une propriété concédée à l'homme couplée à une forte intériorisation des femmes qui indirectement « *contribueraient à favoriser les freins à l'accès de leur genre aux fonctions les plus prestigieuses du sport régional !* ».<sup>95</sup> Il précise que plus les pratiques sont de « type » masculines, plus les freins à l'investissement des femmes sont marqués.

A la différence de cet ouvrage, nous proposons dans cette thèse de nous focaliser sur les femmes dirigeantes bénévoles des bureaux associatifs, élues au comité directeur et plus

---

<sup>94</sup> *Ibid.*, p.7.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.74.



spécifiquement dans une activité sportive unique, celle du judo. De plus, nous envisageons de compléter les entretiens prévus autour de ces femmes en poste de responsabilité avec des hommes qui sont dans la même situation. Et, des femmes et des hommes qui partagent leurs univers mais qui n'ont pas les mêmes statuts et fonctions. Ainsi, notre réflexion quant aux rapports sociaux de sexe, de travail et de genre, n'envisage pas la compréhension de la place « d'un sexe sans l'autre ». C'est d'ailleurs ce qu'expose l'auteur qui nous explique qu' : « *il aurait été judicieux, dans cette perspective, de combiner les regards masculins et féminins pour avoir une idée plus précise de la réalité des rapports sociaux de sexe dans le mouvement sportif. L'approche par le concept de mixité semble plus pertinente pour poursuivre le travail entrepris* ». <sup>96</sup> Par ailleurs, nous prévoyons une étude des fonctionnements des clubs par des monographies qui viennent enrichir le contexte dans lequel s'inscrivent ces femmes. Dans le but d'une analyse comparatiste entre les trajectoires de ces femmes et entre les fonctionnements des clubs.

Dans la même trame C. Chimot,<sup>97</sup> consacre son travail de doctorat aux dirigeantes dans les organisations sportives. L'analyse des trajectoires des femmes en poste de responsabilité, s'articule à la fois sur des dirigeantes bénévoles élues dans les comités directeurs et sur des cadres salariées (secteur technique/ administratif). Au sein des fédérations sportives ou des comités olympiques (CROS, CDOS ou CNOSF), cette enquête nationale d'envergure est « pluridisciplinaire ». Elle regroupe presque toutes les fédérations sportives et leurs comités. L'analyse se compose en trois temps : d'abord, celle des statistiques des dirigeantes diffusées par les institutions elles-mêmes afin d'enrichir des données portant sur la répartition sexuée des fédérations et comités. Puis dans un second temps, par l'intermédiaire de cette première analyse, elle utilise la méthode par questionnaire auprès de femmes et d'hommes exerçant les

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p.217.

<sup>97</sup> CHIMOT, C., (2005). *Les dirigeantes dans les organisations sportives*. Le genre et le sport, Thèse de doctorat. Université Paris 8, Faculté des Sciences et du Sport.

mêmes fonctions et dans les mêmes organisations. Enfin, C. Chimot emploie la méthode par entretien en vue d'approfondir les résultats obtenus par les enquêtes quantitatives pour : « [...] *appréhender plus finement les processus d'accès à ces fonctions et la justification par les femmes de leurs parcours* ». <sup>98</sup> Partant d'une hypothèse de distribution sexuée des postes de direction des organisations sportives, elle met en évidence cette dernière par la démonstration et l'analyse des rapports sociaux à la fois de sexe, entre individus et de classe. Elle explore également les processus de socialisation, analyse l'institution sportive et retrace les mesures incitatives des politiques publiques.

Nous nous sommes aussi penchés sur le système fédéral puisque nous étudions les clubs sportifs qui sont des associations régies par la loi 1901<sup>99</sup>. Cela nous apparaît judicieux car la multiplication du type d'organisation peut s'avérer complexe comme nous l'indique C. Chimot : « (...), *il nous a paru difficile d'analyser finement le poids des structures sportives. En effet, la variété des caractéristiques des fédérations et comités olympiques, liées à l'histoire singulière de chaque structure, n'a probablement pas été suffisamment prise en compte dans l'interprétation* ». <sup>100</sup> D'autre part, notre population d'étude concerne uniquement les dirigeantes sportives bénévoles mais nous entreprenons de réaliser des entretiens auprès d'hommes. Par ailleurs, dans la perspective d'une compréhension approfondie du poids des structures sportives et des politiques publiques en faveur d'une meilleure répartition des femmes en poste de direction, nous ajoutons à notre échantillon des acteurs pertinents du territoire : responsables/adjoins au sport, responsables aux affaires sociales.

L'originalité de cette thèse réside surtout dans le choix du terrain d'étude. Il se situe à l'échelon local, au niveau du département des Pyrénées-Orientales et la Comarque de Gérone (ECT). C'est donc sous un angle transfrontalier que nous abordons l'étude des dirigeantes bénévoles des clubs sportifs de judo. Ce territoire particulier, divisé physiquement par la

---

<sup>98</sup> *Ibid.*, p.98.

<sup>99</sup> Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p.348.

frontière franco-espagnole et nommé Espace Catalan Transfrontalier, nous permet de dépasser les délimitations de chacun des deux états pour nous concentrer sur un espace mitoyen. En effet, ces deux territoires possèdent de par leur histoire des liens qui persistent et des traditions communes : *« L'aire linguistique et culturelle catalane est répartie entre huit territoires administratifs différents appartenant à quatre États: Espagne, France, Italie et Andorre. (...) En France, la Catalogne Nord coïncide presque avec le département des Pyrénées-Orientales (la plus grande partie du Fenouillèdes occitan y a été rattachée sous la Révolution française). Avant son annexion au royaume de France, sous Louis XIV, la Catalogne Nord faisait partie de la Principauté de Catalogne dont elle n'était pas différenciée, ni par son origine ni par son statut »*.<sup>101</sup>

Il est important de noter que dans ce travail de recherche, nous nous intéressons à l'Espace Catalan Transfrontalier à part entière. Les explications géographiques et historiques ne sont pas les seuls éléments considérés. Cela nous permet de dépasser le cadre strict des frontières physiques afin que nous puissions nous concentrer sur l'ensemble de notre territoire de recherche. Même s'il est composé de territoires mixtes, cet espace est légalement reconnu par l'Union Européenne qui a pour objectif principal d'offrir un espace de sécurité, de justice et de liberté sans les contraintes liées aux frontières antérieures. En conséquence nous abordons dans une moindre mesure, les coopérations sportives transfrontalières de manière générale et plus précisément en judo. Les initiatives prises par les collectivités territoriales locales et leurs acteurs en vue d'échanger en matière sportive et associative (Instruments ; outils et projets de coopération ; entretiens). L'objectif principal du choix de ce terrain est de comparer, dans un premier temps, les trajectoires et les fonctionnements des clubs. Puis, d'exposer des éléments qui peuvent impacter la représentation plus ou moins équilibrée des postes de direction des organisations sportives, des clubs sportifs de judo.

---

<sup>101</sup> <http://www.maison-pays-catalans.eu>.

Plus récemment, E. Klein<sup>102</sup> aborde en partie dans sa thèse, la question de la place des femmes dans les associations sportives. Son approche de la division par sexe en judo s'appuie sur les processus d'investissement des femmes au sein des clubs. Ce sont des clubs qui ont pour vocation première le loisir et comprennent moins de 130 licenciés. Ainsi, elle ne s'intéresse pas plus spécifiquement aux dirigeantes des bureaux associatifs, l'objectif visé du club et le nombre de licenciés sont selon E. Klein, des éléments déterminants. L'organisation de ces derniers est souvent tournée vers une seule et même personne, entre autre l'enseignant. Les statuts et fonctions d'investissement associatif sont alors informels et spontanés, ce sont le plus souvent des femmes qui se proposent de venir en aide à l'enseignant dans l'organisation et la gestion du club. Par ailleurs, contrairement à d'autres pratiques physiques, être dirigeant d'un club de judo nécessite l'obtention du grade de ceinture noire. Or, dans les clubs où la pratique est dédiée au loisir, fort est à penser l'idée que peu de femmes le sont, qui plus est dans une pratique de tradition masculine, là où les effectifs féminins sont minoritaires. Cependant, comme le souligne l'auteure, toutes ces caractéristiques mènent à confirmer qu'on : *« ne voit pas émerger de comportements dominateurs sur les femmes, de la part des hommes qui voudraient garder le monopole des fonctions de direction. Les enjeux ne paraissent pas suffisamment grands pour chercher à tout prix à se frayer une place. Ainsi, les choix élaborés au sein des comités directeurs sont le résultat de convergences d'opinions et d'idées, toutes étroitement liées à des traits de caractères, indépendamment de leurs sexes respectifs »*.<sup>103</sup>

Le passage de simple adhérent(e)/pratiquant(e) à un engagement associatif se traduit par une relation privilégiée entre l'enseignant et les licenciés (ées). Comme elle le précise, dans un contexte familial, les situations de rapprochements sont facilitées, la variable sexe n'est pas significative.

---

<sup>102</sup> KLEIN, E., (2013). *Division par sexe, hiérarchisation des statuts et socialisation corporelle dans les clubs sportifs de judo : vers une neutralisation situationnelle*. Thèse de doctorat de l'Université de Strasbourg, Faculté des Sciences et du Sport, sous la direction de Gilles Vieille-Marchiset, 356p.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p.146.

Parallèlement à ce type de club avec une implantation géographique rurale, sont abordés ceux à but compétitif et de loisir de plus grande dimension : les clubs parisiens. Dans ce cas, la tendance s'inverse dans sa totalité c'est-à-dire sur le type de personnes engagées, sur la formalisation de statuts et de rôles précis jusqu'aux situations de relations établies entre licenciés (ées) et dirigeants : « *Les clubs de haut niveau sont nécessairement très structurés puisque leur fonctionnement peut être assimilé à celui d'une entreprise (distribution des salaires, recherche de partenariat, travail de communication important, etc.). De fait, l'investissement associatif des pratiquants semble incompatible avec une pratique de haut niveau. (...), les clubs parisiens, ne permettent pas une telle aisance dans les relations entre les pratiquants et dirigeants. (...) Ainsi, les situations où des licenciés pourraient spontanément, lors d'une discussion informelle, exprimer leur souhait de rejoindre le comité directeur du club ne se présentent pas ou rarement* ». <sup>104</sup> Bien qu'E. Klein analyse l'engagement associatif auprès de clubs sportifs de judo, là n'est pas l'essentiel de son travail. D'ailleurs, elle n'analyse pas les trajectoires de dirigeantes en poste de responsabilité mais les modes d'entrée des licenciés (ées) dans les bureaux associatifs par la nature des relations qu'ils (elles) entretiennent avec l'enseignant. En rapport avec le but poursuivi par le club (loisir/compétition), l'implantation géographique, le nombre de licenciés. Dans une perspective de compréhension de la division par sexe en judo, une pratique mixte où les situations d'entraînement tendent à bousculer l'idée d'une domination masculine et d'une distinction sexuelle : la tenue par exemple.

Ce travail est enrichissant pour la suite de notre recherche puisque nous situons notre analyse sur les femmes dirigeantes bénévoles dans les clubs sportifs de judo. L'étude de cette pratique physique met en lumière des aspects inhérents et indissociables lorsqu'on aborde les rapports sociaux de sexe, de travail (bénévolat) et de sport, entre autres, la genèse de l'activité judo. En effet, situer notre recherche nécessite de faire un détour par l'Histoire du sport, non pas de

---

<sup>104</sup> *Ibid.*, p.150-151.

manière exhaustive mais pour comprendre dans quelle mesure les femmes se sont peu à peu introduites dans un monde exclusivement, ou quasi masculin. Nous nous attachons plus précisément à comprendre leur « incursion » en judo. D'abord, vers une orientation des femmes dans la direction des organisations sportives puis par un cadrage statistique des femmes dans les pratiques physiques et en judo. Ce que nous détaillons dans le chapitre suivant.

### *1.3.3 Les associations sportives*

Notre terrain de recherche peut être considéré comme un territoire singulier puisqu'il se déploie à la fois dans le département des Pyrénées-Orientales en France et dans la communauté autonome de Gérone, en Catalogne/Espagne. Afin de mieux comprendre l'Espace Catalan Transfrontalier, nous nous attachons dans un premier temps à les dissocier, tous deux étant dépendants de leurs Etats respectifs, pour ensuite envisager une analyse globale en tant que territoire à part entière.

#### **La vie associative française**

La vie associative, constitutive de la société française fait preuve d'un élan exceptionnel qui se prolonge depuis les années 70 et dont l'enracinement se situe depuis la loi Waldeck Rousseau, dite loi 1901. Ces dernières années, la création d'associations tend à décroître légèrement, deux facteurs peuvent être avancés : la crise économique et le processus de décentralisation par le transfert des compétences. Les financements publics de l'État sont de plus en plus restreints, ceux accordés aux associations sont désormais le lot des collectivités locales notamment pour celles de petites tailles. Divers questionnements se rassemblent alors

autour de la disparité des territoires. Cet aspect n'est pas un cas isolé puisque dans bien d'autres domaines le problème est le même comme par exemple dans le système scolaire avec nos universités.

En 2013, on dénombre en France 1 300 000 associations « *parmi lesquelles près de 183 000 ont recours à l'emploi de professionnels salariés, les autres associations ne s'appuyant que sur le travail bénévole [...] »*<sup>105</sup>. La France associative est donc la France du bénévolat qui dans la même trame que la croissance d'associations, décélère mais peu. Presque paradoxalement, ce sont les associations employeurs plutôt que les associations sans salariés (ées) qui bénéficient le plus de la solidarité de bénévoles. L'affaiblissement des « âmes solidaires » engagées bénévolement pourrait aussi s'expliquer par un changement de mode de fonctionnement. D'une société basée plutôt sur l'entraide, on passe depuis les années 80-90 à une société individualiste. La sortie de la période de plein emploi joue, sans doute, un rôle important dans l'engagement bénévole associatif.

Le paysage associatif est composé en grande majorité par des associations sportives, culturelles et de loisirs. Elles représentent à elles seules près de 66% du nombre total d'associations. Des changements s'opèrent depuis les années 80-90 et bouleversent les habitudes sportives. On passe progressivement de pratiques sportives régulées par les institutions à des pratiques sportives auto-organisées. Pour autant, les fédérations sportives françaises comptent près de 11 millions de licenciés, l'association étant la forme juridique par excellence du club sportif. D'ailleurs, la représentativité des Etats au-devant de la scène internationale sportive, s'appuie initialement sur les clubs sportifs, premier maillon d'une chaîne menant au sport de compétition et de haut-niveau. Base de notre système sportif, un système pyramidal. Outre la prépondérance de cette orientation, les associations sportives convergent vers d'autres objectifs en s'approchant au plus près des motivations de plus en

---

<sup>105</sup> TCHERNONOG V., (2013), Les associations entre crise et mutations : Les grandes évolutions. Synthèse de l'ouvrage « Le paysage associatif français – mesures et évolutions ». 2e édition. Dalloz Juris éditions, [En ligne] URL : <http://www.addes.asso.fr>.

plus diversifiées des licenciés (ées). Des enfants aux seniors, de la détente à l'entretien de soi ou à la compétition, de la pratique à l'engagement bénévole, le sport recouvre plusieurs finalités où chacun trouve sa place. Enfin, si le club est longtemps resté comme la base de l'organisation du sport ce n'est plus tout à fait le cas avec les salles de sport privées, les manifestations sportives caritatives ...

La majorité des associations sportives sont de petites tailles et fonctionnent grâce au bénévolat<sup>106</sup>. D'autre part, elles restent préférentiellement l'objet de convoitise des hommes : le taux d'adhésion est plus important que celui des femmes qui se dirigent plutôt dans les secteurs associatifs de l'action sociale, de l'éducation, de défense des populations vulnérables... (Associations tournées vers autrui) : « *Sur les 11 millions de licences traitées (...), les femmes représentent 36.8% des détenteurs de licences (...)* », contre 63.2% pour les hommes.

Cette appétence s'intensifie dans les structures dirigeantes des associations sportives et plus généralement dans le monde associatif : « *Une forte prédominance masculine dans les fonctions de président d'association : un président d'association sur quatre seulement est une femme (...) c'est surtout pour le poste de président que la place des hommes est prépondérante, les femmes étant relativement plus souvent trésorières, bien qu'elles restent minoritaires, et encore plus souvent secrétaires, car elles sont dans ce poste plus nombreuses que les hommes* »<sup>107</sup>. Trois postes attirent donc notre attention, celui de *président (te)*, de *trésorier (rière)*, et de *secrétaire* afin d'approfondir la question de la place des femmes dans les associations sportives. Une place où la sur-représentation des hommes est un fait avéré, une évolution est certes en cours mais elle reste très lente. Les statistiques mettent en évidence le fonctionnement sexué des bureaux associatifs, par exemple le : « *genre du président* », 28% des femmes sont à la tête d'associations sportives contre 72% pour les hommes.

---

<sup>106</sup> La situation du bénévolat en France en 2013 [En ligne]. Disponible sur : <http://www.francebenevolat.fr>.

<sup>107</sup> TABARIES M et TCHERNONOG V. « Les femmes dans les associations. La non-mixité des bureaux, reflet de centres d'intérêt différents ou modalité d'accession aux responsabilités pour les femmes ? », p.65, (En ligne), URL : <http://recma.org>.



De plus, comme précisé dans l'article de M. Tabariès et V. Tchernonog : « *La rareté des sources d'information sur le genre et les associations* »<sup>108</sup> démontre combien ces préoccupations restent mineures *a fortiori* dans l'exercice du pouvoir. Alors qu'« *il s'agit d'un problème de démocratie, car l'association, qui revendique un fonctionnement démocratique, est souvent le relais de la participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques ; et il s'agit aussi d'une demande de la part des plus hautes instances, en particulier de la Commission européenne, qui incite les chercheurs à produire des statistiques sexuées, quasiment inexistantes dans le domaine du pouvoir* ». <sup>109</sup>

Nous nous intéressons aux associations sportives en particulier aux clubs de judo, aux femmes en poste de direction et engagées bénévolement pour deux raisons principales :

La première concerne la pratique sportive en elle-même, le judo n'est pas un sport professionnel, il est donc difficile de trouver des salariés (ées). De plus, lorsque les femmes sont salariées d'associations, ce n'est généralement pas dans le secteur sportif et surtout dans les fonctions dirigeantes. Les fiefs masculins sont la chasse et la pêche (97 % de présidents), le sport (83 %) et les associations de défense des droits et des causes (80 % de présidents). Aussi, les femmes exercent le plus souvent des tâches de secrétariat et d'administration semblables à celles traditionnellement effectuées dans la vie courante, la vie privée (Tâches dites « familiales »). Il faut préciser que lorsque l'on parle des femmes « dirigeantes » cela signifie qu'elles sont élues au comité directeur des clubs de judo. Nous nous concentrons donc uniquement sur les bénévoles et non sur les professionnels du monde sportif. En bref, plusieurs facteurs tendent à favoriser ou non les femmes à occuper des postes de pouvoir dans les associations, notamment celui de présidente : le secteur d'activité de l'association, le type d'engagement (salariée, bénévole), la durée, l'ancienneté de l'association, l'âge, la CSP

---

<sup>108</sup> TABARIES M et TCHERNONOG V. « La montée des femmes dirigeantes dans les associations: évolutions structurelles, évolutions sociétales », N° 303, p.10, *RECMA* (En ligne], URL : <http://recma.org>.

<sup>109</sup> TABARIES M., (2009), Les femmes et la direction des associations en France, *La Tribune Fonda*, décembre, n°200, p.10, [En ligne], URL: <http://www.fonda.asso.fr>.

(Catégorie Socio-professionnelle) de la personne en question et celle de son conjoint, le nombre et l'âge des enfants.

On note pourtant des actions en faveur de l'égalité et de la parité dans les associations visant à rééquilibrer les rapports de force et de pouvoir sur la place réservée aux femmes dans les instances dirigeantes. Un décret du 9 avril 2002 impose aux associations sportives de modifier leur statut pour que leur conseil d'administration reflète la composition de leur assemblée générale. Dans la même perspective, l'article L.121-4 du code du sport conditionne l'obtention de l'agrément des groupements sportifs à : « *l'existence de dispositions statutaires garantissant [...] l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes* ». Déjà exprimées à travers la loi 1901, ces dispositions se traduisent statutairement par un système visant à attribuer des sièges au sein des instances dirigeantes en fonction du pourcentage de licenciés (ées) adhérents de chaque sexe. Toute discrimination fondée sur le *sexe* des membres est donc prohibée. Cependant : « (...) *l'idée qu'il existe un lien direct entre les résultats obtenus par les femmes aux diverses compétitions internationales, notamment aux Jeux-Olympique, et leurs représentations dans la direction des instances sportives est erroné* »<sup>110</sup> comme c'est le cas pour la proportion de licenciées féminines et celle de dirigeantes. Ces actions incitatrices dépassent largement le cadre des associations pour s'étendre vers d'autres formes d'organisations sportives comme les fédérations, les C.N.O (Comités Nationaux Olympiques ou le C.I.O (Comité International Olympique) ou dans d'autres domaines : économique, politique, médiatique... . Émises depuis quelques décennies, réitérées et remises à jour, elles restent encore trop souvent décevantes surtout dans le monde sportif.

---

<sup>110</sup> JACQUINOT L et ERARD C. « Sportives en Bourgogne, portraits, histoires et témoignages ». Mars 2010, pp. 16-23, [En ligne], URL: <http://www.cros-bourgogne.fr>.

## La vie associative espagnole

Si le contexte historique français se veut propice à l'expansion des associations, celui de l'Espagne est quant à lui marqué par la dictature franquiste, la culture religieuse et familiale. Ce sont à la fois des conditions politiques et sociales qui ont longtemps freiné le développement du secteur associatif espagnol. Des potentialités de progression sont donc encore importantes. Comme en témoignent les propos suivants : *« Le secteur associatif apparaît moins développé en Espagne que chez ses voisins européens car il y est resté longtemps interdit ou très contrôlé. Jusqu'à la fin de la dictature, l'assistance et la prestation de services sociaux sont essentiellement prises en charge par l'entraide informelle familiale, paroissiale ou villageoise. Lors de la transition démocratique, les politiques sociales passent sous la responsabilité de l'État et la vie associative se développe et se structure progressivement, en grande partie sur des financements publics »*.<sup>111</sup>

Les premières formes associatives apparaissent dans les années 60 et plus expressément dans les années 80-90. Cependant, il est difficile de mesurer la taille du secteur associatif espagnol. Sa faiblesse se traduit par de récentes recherches, des méthodes et des données qui sont variables voire inexistantes. Comme nous l'indiquent E. Flahault et A. Guardiola : *« (...) D'abord, il n'existe pas de statut associatif unifié au niveau européen, ce qui se traduit par une diversité extrême. Ensuite, les recherches concernant les associations sont souvent récentes et, de ce fait, peu développées dans la plupart des pays européens. Quand elles existent, elles se fondent sur des méthodes variées, couvrent une partie du champ seulement, et portent davantage sur les salariés que les bénévoles. Enfin, la question de la place des femmes est rarement abordée. Récente, voire émergente, elle reste peu légitime. Lorsqu'elle est traitée, c'est essentiellement en termes de niveau d'adhésion »*. Le manque

---

<sup>111</sup> FLAHAULT E et GUARDIOLA A. « Quelle place pour les femmes dans les instances dirigeantes des associations ? Une perspective internationale (Espagne, France, Grande Bretagne) », p.5, *La tribune Fonda*, pp.1-6, [En ligne], URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr>.

d'informations dans le secteur associatif est le reflet d'un manque d'intérêt politique et universitaire. Bien que les conditions historiques soient fondamentales dans la possibilité d'émergence du secteur, les actions publiques conditionnent sa vitalité et son efficacité. En dépit d'une réorientation politique de l'Espagne, celle du tiers secteur est, semblerait-il, restée la même.

Par ailleurs, le fonctionnement de l'institution sportive est différente de celle de la France car si cette dernière dicte les lois régissant les associations, en Espagne elles sont fonction des communautés autonomes<sup>112</sup>. Elles possèdent de nombreuses compétences selon les domaines considérés qui peuvent être exclusives, semi-partagées ou partagées. Contrairement aux régions françaises, les communautés autonomes<sup>113</sup> peuvent exercer un pouvoir exécutif et/ou législatif tout en s'inscrivant dans le cadre d'un État unitaire, sans quoi ce droit ne peut s'exercer.

## **La vie associative catalane**

Au niveau juridique, la loi organique du 6/2006 a réformé le statut d'autonomie de la Catalogne, un statut approuvé en 1979 lors de la transition démocratique. Cette réforme marque le début d'une phase de réformes du statut d'autres communautés autonomes. Elle répond à un bilan précis des difficultés rencontrées par le gouvernement autonome de Catalogne. Rappelons qu'après avoir subi quarante ans de dictature franquiste, la constitution démocratique espagnole a été promulguée le 27 décembre 1978. La question

---

<sup>112</sup> L'Espagne est divisée en 17 régions, appelées « communautés autonomes », la plupart de ces communautés sont elles-mêmes divisées en plusieurs provinces. Certaines communautés autonomes possèdent de puissants particularismes linguistiques, culturels et économiques (c'est le cas notamment de la Catalogne et du Pays Basque) qui les poussent toujours vers plus d'autonomie. La question de l'unité de l'Espagne en tant que Nation se trouve ainsi posée.

<sup>113</sup> L'article 2 de la Constitution Espagnole précise que : « La Constitution est fondée sur l'unité indissoluble de la nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les Espagnols. Elle reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui la composent et la solidarité entre elles ».

d'autogouvernement des régions était au cœur de cette constitution. La réforme du statut d'autonomie est décidée car il est impossible de procéder à la modification de la Constitution Espagnole. Celle-ci a été élaborée suivant l'accord de plusieurs forces politiques parlementaires dans le but d'obtenir le maximum de support du texte constitutionnel. Elle reconnaît en même temps l'unité de la nation espagnole ainsi que l'autonomie des différentes nationalités et régions qui la composent, tout en maintenant une solidarité entre elles.

En 2006, une ratification du texte est lancée à partir d'un référendum proposé au peuple de la Catalogne. La mise en vigueur de loi organique du 6/2006 du 19 juillet a été poursuivie par un long processus juste après les élections des représentants du parlement de la Catalogne et du Congrès des députés. En effet, la réforme de Statut d'Autonomie de la Catalogne doit obligatoirement être conforme à la procédure de réforme. Cette procédure requiert l'approbation du parlement par une loi organique ainsi que par un référendum des électeurs inscrits. C'est le président catalan qui signe un décret officialisant la tenue d'un référendum sur l'avenir politique de la Catalogne et son indépendance en date du 9 novembre 2014. Artur Mas, alors président de la Généralité de Catalogne (Generalitat de Catalunya), estime que les garanties légales sont insuffisantes pour maintenir le référendum et propose une concertation citoyenne. Jugé anticonstitutionnel, ce référendum est alors une consultation, une voie alternative car il avait été interdit par la justice. Comme dit antérieurement, le processus d'indépendance de la Catalogne est encore en cours. Dans le cadre de ses compétences, la Catalogne, à travers la Generalitat<sup>114</sup> à une compétence exclusive en matière de sport et d'associations sportives puisque selon : « *la communauté autonome où les associations ont leur siège et où elles exercent principalement leurs activités, elles sont régies par des lois différentes* ». <sup>115</sup> Cependant lors de manifestations sportives, les associations tels que les clubs

---

<sup>114</sup> La Généralité ou Generalitat de Catalogne est l'organisation politique de la communauté autonome de Catalogne. Elle est régie par le statut d'autonomie de la Catalogne, entré en application en 2006. La Generalitat est installée à Barcelone, capitale de la Catalogne. Elle est formée de plusieurs organes qui détiennent les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire régionaux.

<sup>115</sup> CAUCHY F ; COMMENGES H ; URBINA C., (2006). *Coopération associative transfrontalière. Bases théoriques et pratiques pour la coopération des associations dans l'espace catalan transfrontalier*, 43 pages, [En ligne], URL : <http://www.cierasso.org>, p.18.

de judo dans notre cas, dépendent de l'Etat Espagnol et concourent donc sous identité espagnole et non catalane. La liberté d'association est garantie par l'article 22 de la Constitution Espagnole de 1869 et par la loi du 24 décembre 1964 (modifié en 2006) qui régit le droit des associations. Mais le monde associatif espagnol est en pleine structuration et des lacunes restent à voir, notamment dans le domaine sociologique. Les principaux indicateurs concernant le tissu associatif sont les suivants : sont recensées près de 126 000 associations tout secteur confondu avec 1 million de bénévoles.<sup>116</sup>

On remarque une participation bénévole encore faible qui peut s'expliquer par une présence accrue du monde ecclésiastique à travers des organisations charitables. Le bénévolat est en effet freiné par une entraide informelle, traditionnelle qui laisse peu de place à un investissement associatif. D'après E. Flahault et A. Guardiola<sup>117</sup> : « *Le bénévolat espagnol se compose à parts égales d'hommes et de femmes, avec une légère majorité pour les premiers ; à l'exception du secteur de l'action sociale, où la balance penche nettement du côté des femmes. Au sein de ce secteur, de loin le plus étudié et le seul pour lequel il existe des données sexuées, le profil de la personne volontaire est une femme (entre 57 % et 75 % selon les sources), âgée de 31 à 45 ans, avec un niveau d'études secondaire, impliquée environ quatre heures par semaine. Notons que le niveau de diplôme des volontaires augmente avec la taille de la structure, et que la prédominance très nette des femmes disparaît dans les organes de direction. (...) 47 % des dirigeantes associatives dans le secteur social le sont d'une association visant un public féminin. (...) les postes de direction sont majoritairement occupés par des hommes (62 %), tandis que les femmes sont légèrement plus nombreuses aux postes de secrétaire et trésorière* ». <sup>118</sup> Comme dit précédemment selon les sources, les résultats sont changeants compte tenu des différences méthodologiques et conceptuelles. Par exemple, la répartition hommes-femmes bénévoles dans les associations espagnoles. Si l'on s'en tient au

---

<sup>116</sup> FLAHAULT E et GUARDIOLA A. « Quelle place pour les femmes dans les instances dirigeantes des associations ? Une perspective internationale (Espagne, France, Grande Bretagne) », p.8, 2009, *La tribune Fonda*, pp.1-6, [En ligne], URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr>.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p.4-5.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p.5-6.

répertoire des tiers secteurs de l'action sociale en Espagne, 36.9% des hommes sont bénévoles dans une association contre 63.1% de femmes. Par contre, si l'on considère ceux du baromètre du Centre de recherches sociologiques (CIS), on trouve un rapport plus équilibré avec 48.9% d'hommes pour 51.1% de femmes.<sup>119</sup> Pareillement qu'en France, le secteur sportif et de loisirs représente l'un des principaux champs d'action investi par les bénévoles. Selon le Ministère de la Santé, de la politique sociale et de l'égalité, les bénévoles « sportifs » représentent 21% du nombre total des bénévoles. Selon le type d'organisation l'engagement est plus ou moins important. Selon cette même source le pourcentage de bénévoles dans les associations (sportives, culturelles ...) est de 32.4%. Les personnes s'engagent alors préférentiellement dans des associations plutôt que dans d'autres types d'organisations telles que les ONG, les fondations.<sup>120</sup>

De plus, la sociologie sur le genre et les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport n'existent que depuis quelques années. Les recherches sur les femmes en postes de responsabilités dans le sport *a fortiori* dans les associations, sont des thématiques peu investies par le milieu universitaire et les pouvoirs publics espagnols ou catalans. Pourtant ces constats nationaux si clairsemés soient-ils, sont nécessaires à la poursuite de nos travaux de recherche comme base de réflexion. Base qui se veut transfrontalière englobant Perpignan et Girona, département des Pyrénées-Orientales de la Région Pays-occitan et comarque<sup>121</sup> de Girona de Catalogne. Par ailleurs, au regard des processus de globalisation et de régionalisation tant pour la France (Corse) et encore plus pour l'Espagne, les régions revendiquent leur identité et certaines demandent leur indépendance (Catalogne). Paradoxalement, l'État français dans un souci « économique et pragmatique » réforme la carte des régions pour fondre certaines régions avec d'autres, passant ainsi de 22 à 13 régions. En

---

<sup>119</sup> Fait sur le bénévolat en Espagne, Résumé des données quantitatives, 2011, Ministère de la Santé, de la politique sociale et de l'égalité, p.4, n° de référence 2864, [En ligne], URL : <http://www.injuve.es/>

<sup>120</sup> *Ibid.*, op.cit.

<sup>121</sup> La comarque est dans plusieurs pays de culture ibérique et occitane, une division territoriale, culturelle, économique ou administrative. Le mot comarca, utilisé en castillan, en catalan et en portugais, est souvent traduit en français par région.

Espagne, les défenseurs de l'indépendance de la Catalogne se sont réunis, plus de 500 personnes étaient présentes pour voter mais sa valeur consultative et le lieu où elle a été instituée ne sont pas le reflet du positionnement du gouvernement Espagnol. Ce dernier considère cette action illégale voire illégitime. Bien que la France soit un État unitaire et l'Espagne une Monarchie constitutionnelle, certaines de leurs « régions » sont frontalières et constituent : « (...) *en tant que structure socio-politique infranationale, (...) l'un des espaces possibles de recomposition des intérêts, des identités et de l'action publique à l'échelle européenne* ». <sup>122</sup>

Alors, l'intérêt et la convergence des régions frontalières passent inévitablement par l'échange et la production de données qui permettent de mettre en lumière nos différences et similitudes. Afin de mieux contribuer, dans notre cas, à la compréhension des trajectoires, des représentations et du degré d'intégration des femmes dans les processus décisionnels du monde sportif, dans l'espace commun qu'est l'ECT. D'autant que les volontés de rapprochement et de coopération des régions européennes, émises par la politique régionale de l'Europe, nous incitent à trouver des solutions communes. Et par la même insuffler une représentativité plus équilibrée des femmes au pouvoir en sport et dans bien d'autres domaines. D'ailleurs, de nombreux projets de coopération transfrontalière en matière de sport viennent caractériser et concrétiser les volontés exprimées par la politique régionale européenne.

---

<sup>122</sup> PASQUIER R. « La capacité politique des régions. Une comparaison France-Espagne ». In: *Annuaire des collectivités locales*, Tome 22, L'organisation territoriale de la France, demain, 2002, pp. 809-815, [En ligne], URL:/web/revues/home/prescript/article/coloc\_02914700\_2002\_num\_22\_1\_1463, DOI:10.3406/coloc.2002.143, p.809.



### *1.3.4 Du monde associatif français à celui du département des Pyrénées-Orientales*

Le taux d'adhésion associatif s'exprime de manière constante depuis des années, entre 2002 et 2010, le taux s'élevait à 44.5% en 2002 et 45% en 2010. Par contre, les évolutions sont remarquables selon le type d'activité de l'association. En sport, on passe de 12.8 % en 2002 à 17.5% en 2010<sup>123</sup>. L'engagement associatif selon les secteurs dépend de différentes variables comme l'âge, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants, le diplôme, la zone géographique, la région. Plus on avance dans l'âge (notamment à partir de 55 ans voire 65), plus on est diplômé (bac +2 et plus), plus on a de revenus, plus on a des enfants qui ne sont pas en bas âge et plus on a de chance d'adhérer à une association. Cependant, comme le présentent L. Prouteau et F.-C. Wolff, les domaines d'adhésion diffèrent selon le sexe car : *« la probabilité des femmes de participer aux associations sportives, de loisirs, de défenses des droits et intérêts ainsi qu'aux associations classées dans le domaine « autre » est-elle plus faible que celle des hommes, alors qu'elle est similaire s'agissant des associations liées à l'éducation et devient plus élevée pour les associations culturelles, sanitaires, sociales et caritatives ainsi que pour les associations religieuses »*.<sup>124</sup>

Dans leur adhésion à des associations, quatre types d'adhérents se profilent : ceux qui ne font pas de bénévolat, ceux qui sont rémunérés (salariés ou bénévoles), ceux qui font du bénévolat mais sans responsabilité ni rémunération, ceux qui occupent des fonctions de direction. Nous nous intéressons surtout aux deux dernières catégories. L'engagement bénévole associatif peut être unique c'est-à-dire quand une personne est engagée dans une seule association, ou multiple à partir du moment où elle s'engage dans au moins deux associations. Ainsi : *« Le nombre de Français bénévoles dans une association, en France, est passé de 11,5 millions à*

---

<sup>123</sup> POUTEAU L, WOLFF F.-C. « Adhésions et dons aux associations. Permanence et évolutions entre 2002 et 2010 », Économie et statistique, 2012, n° 459, p.30.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p.35

12,5 millions, entre 2010 et 2013 ». <sup>125</sup> Dans son ensemble, le travail bénévole a augmenté d'environ 3% sur l'ensemble des associations mais il reste le bénéfice d'associations employeurs au détriment des associations sans salariés (ées). Le volume du travail bénévole, la participation bénévole profite à hauteur de 6.7% dans les associations employeurs contre 1.9% de celles sans salariés (ées).

**Tableau 10 : Évolution du volume du bénévolat et du nombre de participations bénévoles 2013**

	<b>Volume de travail bénévole</b>	<b>Nombre total de participations</b>
<b>Ensemble</b>	<b>3,1 %</b>	<b>6,9 %</b>
<b>Associations employeurs</b>	6,7 %	5,3 %
<b>Associations sans salarié</b>	1,9 %	7,2 %

Par ailleurs, l'engagement bénévole est autant celui des femmes que des hommes si l'on regarde l'ensemble des associations : 24.1% des femmes et 25.2% des hommes. <sup>126</sup> Sous ce simulacre de parité s'opèrent de fortes disparités sexuées lorsque l'on regarde de plus près les taux d'investissement, selon les secteurs d'activité des associations et selon les postes de direction. Malgré une parité d'engagement bénévole associatif en France, la surreprésentation des hommes s'intensifie dans des secteurs traditionnellement masculins et en relation au pouvoir. Corrélativement à la part de femmes bénévoles dans les associations, il semble pertinent de se pencher sur celles salariées. Les associations fonctionnent et perdurent grâce au bénévolat et l'emploi associatif de ces dernières années est en progression. Les femmes y sont majoritairement représentées (70% des femmes sont salariées d'associations) <sup>127</sup> car ce

<sup>125</sup> *La France bénévole en 2014*, Sous la direction de Cécile BAZIN et Jacques MALET, 11<sup>ème</sup> édition – mai 2014, p.5.

<sup>126</sup> La situation du bénévolat en France en 2013, p.7, [En ligne] URL : <http://www.francebenevolat.org>.

<sup>127</sup> Des milliers de manières de faire du bénévolat. Les femmes au cœur des associations : Quelle place ? Quelles évolutions ? Quel type d'engagement ? [En ligne] URL : <http://www.francebenevolat.org>

sont des emplois « *précaires, le travail à temps partiel est en effet très développé dans les associations et un certain nombre de salariés exercent aussi une activité salariée dans un autre cadre, public ou privé* ». <sup>128</sup> Le salariat associatif est semblable à celui du monde du travail. De façon générale, on ne peut nier qu'au cours du temps le travail féminin s'est accompagné d'une augmentation du nombre de femmes actives et dans divers domaines. Cependant, elles exercent le plus souvent des emplois dans le secteur tertiaire, généralement dans les mêmes secteurs d'activités avec des contrats précaires et des salaires moindres que leurs homologues masculins (ségrégation verticale et horizontale du travail se superposent avec celui du milieu associatif). On peut ajouter l'idée selon laquelle les femmes en plus d'être marginalisées dans le travail, ne sont pas considérées comme des « travailleuses à domicile ».

Toutefois, les travaux <sup>129</sup> sur l'articulation du travail et de la famille démontrent que la sphère privée requiert du temps avec une asymétrie de cette situation entre hommes et femmes, ce que nous développons postérieurement. La conciliation des temps n'est pas prise en compte par notre société dans le sens où ce n'est pas considéré comme un travail mais un devoir, voire une évidence. La flexibilité des temps de la sphère privée et publique n'existe qu'à la condition d'avoir des enfants, la société fait abstraction du temps passé aux tâches domestiques (ménage, cuisine...etc.). Elle est pourtant indubitablement liée aux formes de travail entre les femmes et les hommes, qu'ils soient salariés ou bénévoles.

Enfin, une dernière réflexion est à poser sur l'engagement bénévole associatif : s'il est lié aux rapports sociaux de sexe, il l'est aussi en termes de rapports sociaux de classe. Pour s'investir dans la direction d'association il faut du temps et de l'argent, n'est-il pas vrai que les plus grands humanistes sont ceux qui sont privilégiés ? Cette interrogation est à nuancer car la position de *statut de privilégié* ne conditionne pas toujours l'engagement bénévole associatif, entre autre à des échelons territoriaux locaux comme c'est le cas pour notre recherche. Dans

---

<sup>128</sup> <https://www.associatheque.fr>.

<sup>129</sup> JULHE S et HONTA M., « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : situations asymétriques entre hommes et femmes », *Sociologie*, Vol. 3, p. 341-357, [En ligne] URL : <http://www.cairn.info/revue-sociologie-2012-4-page-341.htm>, ISSN 2108-8845.

le département des Pyrénées-Orientales, sont recensées près de 11000 associations tout secteur confondu. Chaque année, environ 650 000 associations se créent et sont « *animées par des bénévoles, estimés entre 104 000 et 114 000 dans le département* ». <sup>130</sup> Selon le secteur d'activité de l'association, l'action bénévole s'appuie plus ou moins sur les salariés (ées) et sont comptabilisées près de 1 145 associations employeurs en 2012. Les associations employeurs de 1 ou 2 salariés s'élèvent à 63% contre 21% d'associations de plus de 10 salariés. Au cours de la période 2000-2008, 1470 emplois ont été créés dans les associations même si depuis 2008 elle tend à décroître. Selon le type d'association, l'emploi est plus ou moins conséquent. On remarque notamment que le sport s'appuie, en grande majorité, sur le bénévolat alors que le secteur social est fortement marqué par l'emploi associatif. Les données respectives de chaque secteur associatif de ce département sont semblables aux données nationales :

**Tableau 11 : Répartition des emplois associatifs dans les Pyrénées-Orientales par secteur d'activité en 2014 (en %)**<sup>131</sup>

	Départementale	Nationale
Enseignement	7.9	11.9
<b>Sport</b>	<b>4.1</b>	<b>4.2</b>
Santé	10.4	7.2
<b>Social</b>	<b>49.0</b>	<b>48.4</b>
Loisirs	1.7	0.6
Culture	2.5	3.3
Autres activités	10.6	10.9
Autre	13.7	13.5
<b>Total</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

<sup>130</sup> Le secteur associatif dans les Pyrénées-Orientales, Repères et chiffres clés – Février 2014, Recherches & Solidarités, [En ligne] URL : <http://www.recherches-solidarites.org>.

<sup>131</sup> *Ibid.*

Les Pyrénées-Orientales appartiennent à la région Languedoc-Roussillon (nouvellement Occitanie-Pyrénées-Méditerranée) qui prévoit dans son action de développement du secteur associatif sportif le développement du sport féminin, des formations et un plan d'accès des femmes en poste de direction. Cette action n'est pas négligeable quand on sait que nombre de personnes, entre autre les femmes, ne s'engagent pas dans des postes de responsabilités sportives, associatives car elles ne détiennent pas de diplôme. Or, la variable *diplôme* est l'un des indicateurs favorisant l'accès à ces postes. Par ailleurs, le sport féminin en Languedoc-Roussillon représente moins de 40% des licences de la région et : « *Cette faible représentation féminine se retrouve aussi au sein des instances dirigeantes, chez les arbitres, juges et entraîneurs* ». <sup>132</sup> L'engagement incitatif de divers plans de féminisation sur l'ensemble du secteur associatif régional et départemental est à ce titre remarquable, dans le sens où toutes les régions ne le font pas ni tous les départements. Au niveau départemental, les recommandations et les actions émises sont peut-être liées à la situation politique de sa principale ville, Perpignan, avec une femme comme adjointe aux sports et à la jeunesse. (Récemment un homme est à nouveau élu à ce poste).

### **Du monde associatif espagnol au monde associatif catalan**

Les études et les données du bénévolat et du salariat associatif en Espagne ne nous permettent pas d'apporter un cadrage statistique. Face à ce faible éclairage scientifique, la construction de notre recherche ne peut s'appuyer sur des données nationales puisqu'elles n'existent pas. Même en se référant au niveau européen, peu de statistiques sont révélatrices du secteur associatif espagnol. Le peu de données voire la déficience en la matière apparaît donc comme une contrainte qui ne peut se baser sur une littérature diversifiée. Dans le même temps et presque paradoxalement, cela favorise une construction et une analyse appuyée

---

<sup>132</sup> <http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr>.

essentiellement sur les discours recueillis dans les entretiens, le vécu des acteurs (trices). Le peu d'ouvrages et d'analyses sur la vie associative espagnole, notamment sur les femmes bénévoles dirigeantes des associations sportives, facilite notre démarche compréhensive. Dans ce sens, cette ouverture permet d'éviter de se limiter à un éclairage trop scientifique. La construction s'appuie sur les paroles et les actes inscrits dans le contexte historique et politico-institutionnel espagnol. La réflexion pour construire la rédaction est hésitante tant les découvertes sont nombreuses et les imbrications multiples. L'importance du discours de nos interviewés (ées) doit s'organiser de façon cohérente, la question du sens et de la subjectivité est essentielle. C'est pourquoi nous nous appuyons à la fois sur leurs discours en les objectivant dans les contextes précisés précédemment. L'un éclairant l'autre car la conjugaison des deux est porteuse de sens. Dans la poursuite de cette mise en contexte, nous pouvons citer une référence de l'engagement des femmes dans les ONG (Organisation Non Gouvernementale). Seule référence trouvée et conseillée par une chercheuse en sociologie du travail et du genre de l'université de Gérone/Barcelone. Face à ce manque d'informations, je doutais de mon travail de recherche bibliographique. Néanmoins le fait d'avoir pu échanger avec une spécialiste de ce territoire m'a quelque peu rassuré. L'étude menée par le groupe de recherche « Genre et tiers secteur »<sup>133</sup> de l'université de Castellón,<sup>134</sup> indique que malgré les intentions des ONG (Organisations Non Gouvernementales) à être mixtes, elles génèrent les mêmes conditions d'inégalité entre les hommes et les femmes du secteur public et privé. Les ONG sont des lieux où les femmes sont surreprésentées puisqu'elles sont deux tiers à être bénévoles ou salariées.

Cependant comme en France, la prédominance des hommes ne se situe pas forcément qu'en termes de « quantité » mais aussi en termes de « qualité » et se traduit alors dans la composition des organes de gestion et de direction. A mesure que l'on grimpe dans l'échelle des postes de direction des ONG, la présence des femmes diminue, le plus atterrant de ce

---

<sup>133</sup> GARCIA C (dir.), 2004 « ¿Son machistas las ONG ? » *Primer avance de una investigación socio-jurídica*, novembre, [ww.gts.uji.es/docs/las\\_palmas.pdf](http://www.gts.uji.es/docs/las_palmas.pdf), [En ligne] URL : <http://www.gts.uji.es>.

<sup>134</sup> La province de Castellón est l'un des trois provinces de la Communauté valencienne de l'est de l'Espagne.

constat se situe autour des domaines dans lesquels s'inscrivent ces ONG. En effet, cette étude se concentre sur les ONG d'action sociale, un secteur traditionnellement féminin et fortement féminisé. On pourrait alors penser que s'il est très féminisé, sa direction le serait aussi ou du moins à égalité. Mais l'analyse des données montre que 60% des hommes sont les représentants contre 40% des femmes. Outre le domaine de l'action sociale, l'étude propose d'autres constats quant aux ONG qui développent des actions collectives propres aux femmes et constatent que par voie de conséquence, celles-ci sont à majorité dirigées par les femmes. Les conclusions montrent que les ONG sont de manière générale à forte prédominance masculine ou féminine, il semblerait que le juste milieu soit un compromis délicat.

Deux hypothèses sont avancées dans la compréhension de celles qui occupent des postes de direction : d'abord, les pourcentages les plus élevés sont ceux qui correspondent aux femmes impliquées dans des ONG à caractère féminine relatives aux questions féminines. D'autre part, les ONG présidées par une femme se traduisent par une relation plus positive dans l'inclusion d'autres femmes. A ce niveau de responsabilité, des mesures visent à promouvoir l'égalité des chances de ces entités.

Cette même étude propose un tableau récapitulatif de la présence des femmes et des hommes dans les ONG d'action sociale au niveau national et par communauté autonome (région espagnole). Ce qui nous intéresse plus particulièrement sont les données de la Catalogne dont la communauté autonome de Gérone appartient. Cependant, il est intéressant de connaître celles des autres Communautés pour avoir une idée générale de la situation nationale, en tout cas sur ce point (ONG). Leur présence n'indique pas leur représentation comme dirigeantes. (Cf. Tableau 12).

Le système associatif est dans son ensemble révélateur de ce que nous avons pu mettre en avant au préalable. Bien que les fonctions de direction bénévole des clubs ne soient pas aussi « prestigieuses » que celles de plus grandes institutions sportives, elles se révèlent tout aussi marquées par une prédominance masculine, notamment pour la fonction de *président*. Le secteur associatif sportif est comme à son habitude fortement inscrit dans une distribution

inégalitaire des bureaux associatifs. Les freins sont les mêmes que pour les salariés (ées) et élus (ues) des plus grandes organisations sportives. Dans la partie suivante, nous mettons en parallèle la distribution et la répartition sexuée des fonctions de direction dans divers domaines publics.

**Tableau 12 : Part des femmes et des hommes dans les ONG d'action sociale au niveau national et dans les communautés autonomes d'Espagne**

Auteurs	Pourcentage	
	Femmes	Hommes
<b>Bénévoles (études nationales)</b>		
PPVE (1997)	75	25
Martínez Martín et alt. (2000)	60.72	39.28
Pérez Díaz, López Novo (2003)	58	42
Rodríguez Cabrero (2003)	57	43
<b>Bénévoles (études par Communauté/Région)</b>		
Comunidad Valenciana: Ariño (2001)	<b>Légère prédominance des femmes</b>	
<b>Cataluña: Castiñeira (2003)</b>	<b>76</b>	<b>24</b>
C. Madrid: Mota López, Vidal Fernández (2003)	73	27
Andalucía: Junta de Andalucía (2003)	52-58	46-41
Canarias: Barroso el alt. (2004)	<b>Prédominance masculine décroissante</b>	
Galicia: López Novo (2005)	56	44
<b>Revenus (études nationales et par Communauté/Région)</b>		
Martínez Martín et alt. (2000)	67.80	32.20
Cataluña: Castiñeira (2003)	71	29



## **1.4. Au-delà du sport : quel accès des femmes aux postes à responsabilité dans les mondes politique, économique et sociaux ?**

Nous abordons à présent la situation des femmes dans d'autres domaines que celui de l'organisation sportive. Ceci afin de mettre en perspective les concomitances qui peuvent avoir lieu dans le milieu entrepreneurial ou bien politique. Comme nous avons pu le démontrer auparavant, lorsqu'il s'agit de responsabilité, de direction et finalement de pouvoir, les femmes ne sont que « l'ombre d'elles-mêmes ». Plus les enjeux de pouvoir selon l'organisation considérée sont importants, moins elles parviennent à accéder à la tête de celles-ci. Outre le fait d'être positionné dans la direction ou comme responsable d'organisation, implicitement il est question de pouvoir. Ainsi, dans cette partie nous abordons la place des femmes dans divers domaines publics et de façon plus spécifique dans l'ECT, dans la mesure où les études et les recherches nous le permettent.

*Le travail* est pour plusieurs auteurs, un lieu permettant une meilleure observation des inégalités entre hommes et femmes. M. Maruani a développé une théorie permettant d'avoir une vue d'ensemble sur la question de l'emploi féminin. Dans sa théorie, l'auteure dévoile des aspects plutôt contre-intuitifs par rapport à cette activité tout en proposant des problématiques se rapportant exclusivement à l'emploi des femmes. Elles sont présentées à travers un univers riche et diversifié, à l'échelle européenne. L'objectif de l'ouvrage entamé par l'auteure est de mettre en évidence les caractéristiques essentielles marquant les inégalités entre hommes et femmes tout en cherchant les raisons pour lesquelles les femmes restent en marge de l'emploi. Dans cet ouvrage, le premier constat atteste l'idée que les inégalités entre les sexes se font sentir à la fois en termes de métier mais aussi en termes de salaire et cela quelles que soient les conditions expérimentales des femmes. En effet, même si ces dernières ont plus accès aux

formations supérieures, il existe toujours un fossé de spécialités entre Sciences Humaines et sciences « dures ». Cela pour dire que la position des femmes dans l'emploi dépend, en grande partie, de certains facteurs de reproduction dans les écoles ou les universités. La problématique sur l'inégalité de sexe a comme origine la « construction sociale » des professions que l'on classifie « féminines ». Selon l'auteure, quels que soient les diplômes et les expériences des femmes, elles se retrouvent dans la majeure partie des cas cantonnées à des emplois affiliés à un genre plutôt qu'à une compétence. Les formes de socialisations sexuées qui se jouent lors de l'enfance à travers diverses institutions ont un rôle non négligeable voire déterminant dans les types d'emploi pourvus, pensés et vis-à-vis des statuts et positions envisagés.

Dans le domaine du travail, il existe des inégalités criantes entre la situation des hommes et des femmes. Les disparités entre les deux sexes dans la vie professionnelle s'affirment sur différents niveaux en termes de salaire, de temps de travail et face au chômage (ségrégation horizontale et verticale).

Les questions liées au travail dans notre terrain de recherche recouvrent deux aspects essentiels : d'abord, le fait qu'il comprenne à la fois la communauté autonome de Gérone et le département des Pyrénées-Orientales et donc par conséquent la possibilité d'être un travailleur transfrontalier.<sup>135</sup> Par ailleurs, sans être travailleur transfrontalier, ce territoire apporte-t-il en soi une valeur ajoutée à la place des femmes dans le domaine économique ? L'inclusion sociale<sup>136</sup> à travers la valorisation de l'égalité des femmes et des hommes dans un contexte de coopération transfrontalière est-il effectif ? Selon un diagnostic social transfrontalier<sup>137</sup>, le taux de chômage recouvre sensiblement les mêmes formes que l'on se situe dans la

---

<sup>135</sup> A ce titre l'Union Européenne a présenté en décembre 2016 une mise à jour des règles européennes d'assurance pour les travailleurs transfrontaliers, mais aussi pour les personnes en recherche d'emploi dans un autre état membre, afin de faciliter la mobilité du travail.

<sup>136</sup> Pour la période 2014-2020, les programmes de coopération territoriale financent des actions dans ce domaine à travers le FEDER dans le contexte de la coopération transfrontalière.

<sup>137</sup> Diagnostic social transfrontalier, Imma Quintana docteur en science politiques et sociologie élaboré par l'équipe technique d'inclusion du Consell Comarcal de l'Alt d'Emporda, mai 2016, p.49.

communauté autonome de Gérone ou dans le département des Pyrénées-Orientales. Le taux de chômage de part et d'autre de la frontière est d'environ 15% pour les personnes de moins de 29 ans. Par rapport à l'ensemble des chômeurs, 15.14% dans la communauté autonome de Gérone et 37.65% dans le département des Pyrénées-Orientales ; le pourcentage de personnes de plus de 44 ans, par rapport à l'ensemble des chômeurs dans la communauté de Gérone, est de 40.36%. Dans les Pyrénées-Orientales, les demandeurs d'emploi au chômage depuis 1 an par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi est de 40.43%. Enfin, le pourcentage de femmes par rapport à l'ensemble des chômeurs est de 49.20% dans la communauté autonome de Gérone et de 50.64% dans le département des Pyrénées-Orientales. Les facteurs explicatifs du chômage dans l'Espace Catalan Transfrontalier sont multiples mais comme nous le précise le diagnostic, là encore : « *Du point de vue du genre, la situation des femmes reste encore sous-évaluée par les procédures statistiques habituelles dans la mesure où elles ne tiennent pas compte de la catégorie de sexe et des constructions identitaires de genre qui permettent de mieux connaître les facteurs à l'origine des situations d'exclusion sociale* ». <sup>138</sup>

A ce titre, P. Bourdieu postule un cantonnement des femmes dans certains domaines proches des fonctions domestiques et peu d'évolution dans les domaines de celui du pouvoir. Actuellement, même si le *pouvoir politique* demeure principalement masculin malgré les avancées engendrées par la parité, quelques rares postes influents dans le domaine de l'industrie sont occupés par des femmes. Pour lui, le concept de pouvoir ne pourrait s'apparenter qu'au masculin puisqu'il témoigne de la virilité, de la représentation et de la notoriété. De fait, tout ce qui relève de l'extérieur et de la démonstration. Par ailleurs, dans son article intitulé : « les femmes sont sous-représentées dans les postes à responsabilité » <sup>139</sup>, M. Bulard démontre qu'avec un âge égal et des diplômes égaux, les chances pour une femme

---

<sup>138</sup> *Ibid.*, p.62.

<sup>139</sup> BULARD M. « Les femmes sont sous-représentées dans les postes à responsabilité », *Hommes/femmes : la marche vers l'égalité* », In *Dossiers et documents du Monde*, n° 284, 2000, p.5.

et pour un homme d'occuper un poste de responsabilité sont de 28% pour une femme de 30 ans et de 50,4% pour un homme du même âge. Par conséquent, les femmes sont obligées de montrer plus d'excellence étant donné qu'elles sont sélectionnées beaucoup plus sévèrement. Pour cette auteure : « *le désert féminin dans les hautes sphères du pouvoir tient moins des réflexes de " machos ", soucieux de préserver leur territoire, que de mécanismes complexes qui poussent les femmes à se couler dans des schémas masculins de déroulement de carrière, particulièrement rigide* ». <sup>140</sup>

L'un des facteurs explicatifs du manque d'accès des femmes aux postes à responsabilité repose, en grande partie, sur le modèle de leadership masculin. De longue date inscrit dans les corps et les esprits et ce, dans de nombreux domaines voire dans la quasi-totalité du fonctionnement de la société. Il reste un grand obstacle pour elles étant donné qu'elles en ignorent les codes. Ou bien que les codes ne prévoient que d'assimiler les hommes par similarité surtout dans tout ce qui attire au domaine informel. Toutefois, plusieurs entités commencent à faire valoir la place des femmes dans des postes de pouvoir. Par exemple, l'accord conclu durant la conférence de Beijing <sup>141</sup> appelé également le Programme d'action, invite à nommer : « les femmes au pouvoir et dans la prise de décisions ». Il correspond à l'un des douze domaines critiques qui doivent être considérés.

L'observation d'une asymétrie sociale, économique et professionnelle mène à nous interroger sur l'assimilation de ses inégalités aux statuts des femmes. Ce sont les perceptions des femmes comme altérité, comme « autre » au sein de notre société qui conduisent à des écarts qui sont de moins en moins défendables. Ce terme peut paraître fort mais vu l'étendue de la présence masculine dans tous les domaines de la vie publique, qui plus est dans les organes de direction, il semble que cela soit pour beaucoup justifiable.

---

<sup>140</sup> *Ibid* p.24.

<sup>141</sup> Le Programme d'action de Beijing a 20 ans, Site ONU femmes, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Ce n'est donc pas le *secteur économique* qui peut démentir de l'omniprésence des hommes, même s'il faut le reconnaître des efforts sont consentis. Selon les chiffres du Ministère du Droit des Femmes<sup>142</sup> de 2014, en partenariat avec d'autres ministères, le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans est de 67% contre 76% pour les hommes. Si l'écart n'est pas démesuré reste tout de même celui des salaires qui est de 24% supérieur pour celui des hommes. Là n'est pas la seule marque d'inégalité entre les *deux sexes* puisqu'elle se répand aussi selon les domaines d'activité et les postes sur lesquels on se penche. La politique et l'entreprise sont deux univers qui illustrent l'ampleur de la dimension masculine. Par exemple dans le milieu des entreprises, l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprise (ORSE)<sup>143</sup> nous révèle dans une étude combien les femmes cadres des grandes entreprises françaises et les cadres d'état-major sont sous-représentées.

A ce jour, les études ne nous permettent pas de situer la place des femmes en politique ou dans le domaine économique au sein de l'ECT. On peut cependant noter que dans le département des Pyrénées-Orientales,<sup>144</sup> seulement cinq femmes sont maires dans les communes de plus de 1000 habitants. La parité sur les listes est pourtant obligatoire, mais ce sont majoritairement des hommes qui les ont conduites. Les municipales de 2014 ne marquent pas vraiment la féminisation du poste de maire dans ce département. On note par ailleurs que seules cinq femmes sont à la tête d'un des cent départements français dont Hermeline Malherbe-Laurent dans les Pyrénées-Orientales, c'est dire combien la place des femmes en politique est restreinte. La parité homme-femme en politique est encore loin d'être achevée.

---

<sup>142</sup> Source : <http://femmes.gouv.fr>.

<sup>143</sup> L'accès des femmes aux postes de décision dans les entreprises : entre nécessité et opportunité, une problématique dans la perspective de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, Etude ORSE n°5-Février 2004, p.8.

<sup>144</sup> <http://www.francebleu.fr>, Elisabeth Badinter, 31 mars 2014.

Nous avons pu aborder au préalable le *genre* appliqué dans le domaine du pouvoir sportif qui nous intéresse spécifiquement, et de manière transversale dans les domaines économique et politique. Dans ce chapitre, nous avons tenté de mettre en évidence les enjeux liés à notre territoire, aux contextes politiques et institutionnels et autour de la question de la féminisation des instances décisionnelles sportives. Les institutions et organisations sportives se caractérisent par une division sexuelle des fonctions de responsabilités et des postes les plus hauts-gradés : qu'elle que soit l'organisation ou l'institution considérée, des fédérations aux comités en passant par le monde associatif qui nous intéresse plus spécifiquement (*A fortiori* dans le secteur sportif), qu'elle que soit l'espace considéré, au niveau international, national et local (transfrontalier). Dans la construction de notre objet de recherche, nous avons pu appréhender la place des femmes dans les associations et ainsi comprendre que les clubs sportifs, notamment de tradition masculine comme le judo engendrent des rapports sociaux sexués même dans un domaine qui se voudrait démocratique.

Nous allons à présent éclairer notre recherche à travers un cadre théorique qui s'avère nécessaire dans la mesure où l'on entend comprendre les trajectoires des femmes bénévoles des clubs de judo dans l'E.C.T. Nous nous référons à la sociologie des organisations du sport, à celle du travail et des rapports sociaux de sexe. Ces trois domaines sont tout aussi signifiants dans la mise en tension des inégalités et des hiérarchisations sociales. Tout comme les travaux qui ont développé les premières théories sur les questions de *genre* et de *rapports sociaux de sexe* dans l'environnement sportif, nous souhaitons démontrer et mettre en exergue l'intérêt suscité pour la notion de « plafond de verre » dans la démarche de compréhension des différents processus sociaux à l'œuvre. Au préalable, nous abordons ce chapitre par la mise en lumière des politiques publiques dans les domaines de la vie professionnelle et familiale.

## **CHAPITRE 2 : DIVISION SEXUEE DU BENEVOLAT ASSOCIATIF ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE : LA DOMINATION MASCULINE ET LE « PLAFOND DE VERRE »**

Dans ce chapitre nous présentons les quatre parties qui encadrent notre recherche, notre analyse : *dans la première partie*, nous mettons en exergue l'intérêt du contexte des politiques publiques autour des questions de la vie professionnelle et privée. L'une pouvant impacter l'autre et inversement, elles peuvent tout aussi bien influencer sur l'engagement et la responsabilité associative. La place des femmes par rapport aux hommes dans la responsabilité des bureaux associatifs ne peut s'appréhender sans relation aux politiques familiales et de travail, c'est pourquoi a été créé le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (France). Dans un souci pragmatique et articulé, il permet de mettre en corrélation les différentes mesures des ministères. Si les femmes disposent à terme des mêmes conditions que les hommes dans le travail et si elles obtiennent des mesures favorables à une meilleure « gestion » de leurs familles (enfants), elles peuvent alors prétendre à se positionner plus fortement dans les postes à responsabilité dans la vie professionnelle et par conséquent dans le milieu associatif.

Tout comme les politiques publiques du travail et de la famille, les politiques sportives s'engagent dans des mesures et des actions qui visent une meilleure considération des femmes. Comme dans d'autres secteurs de la vie professionnelle, les femmes sont minoritaires dans la gestion et la direction des organisations et des institutions sportives. « Le plafond de verre » est tout aussi présent dans le secteur économique que dans celui politique ou sportif.

*Dans la seconde partie*, nous nous appuyons principalement sur la notion de « plafond de verre » traditionnellement employée dans le domaine économique que nous tentons d'appliquer à la responsabilité bénévole associative. Les facettes caractéristiques de ce concept, repérables pour les responsables salariées des entreprises peuvent prendre les mêmes formes dans la responsabilité bénévole associative des clubs de judo.

*Dans la troisième partie*, nous présentons spécifiquement l'activité sportive concernée, le judo, car les pratiques comme les institutions ne sont pas neutres. On peut alors s'interroger sur les incidences à voir un manque de femmes même si l'on ne peut affirmer de lien entre la



proportion de licenciées féminines et celles de dirigeantes. Cependant moins la présence de femmes dans le milieu sportif se fait ressentir, plus la probabilité à les voir se hisser comme dirigeante sera faible. Notamment dans les fédérations où les effectifs féminins sont bas. C'est pourquoi nous nous penchons spécifiquement sur le cas de cette pratique sportive puisque notre recherche se situe autour de la responsabilité bénévole des femmes dans des associations sportives. Dans un premier temps, en éclairant notre choix par la genèse de cette pratique sportive puis en référence à des données statistiques. Ceci afin de comprendre dans quelle mesure on peut qualifier ce sport de traditionnellement masculin et plus largement ses institutions. Mais aussi afin de mieux appréhender la faible présence des femmes dans une discipline ancrée culturellement sur le sol français, par et pour les hommes. Cette étape s'avère nécessaire si l'on entend analyser la place des femmes dans les postes de direction des clubs sportifs de judo. Nous n'ambitionnons pas de faire une analyse totale mais de proposer des éléments de contextualisation. P. Liotard et T. Terret posent une question essentielle d'où découlent nombre de disparités et de fonctionnements sexués du monde sportif dans lequel s'inscrivent, comme elles le peuvent, les femmes : « *Comment peut-on devenir sportive au cours d'une histoire qui n'inscrit initialement qu'une jeunesse masculine de l'élite sociale, notamment britannique au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle ?* ». <sup>145</sup> Le sport est alors à la fois affaire de genre, de classe et de *race*. *Les deux dernières parties* sont consacrées à la mise en perspective des hypothèses avancées et celle de la méthodologie adoptée.

---

<sup>145</sup> LIOTARD P et TERRET T (dir.), (2005), *Sport et genre* : Volume 2, « Excellence féminine et masculinité hégémonique », L'Harmattan, p.7-12.

## **2. Politiques publiques et articulation de trois temps : famille-travail-bénévolat**

Selon R. Pfefferkorn, le mouvement vers l'égalité entre hommes et femmes est soumis à quelques difficultés bloquant certains aspects sur le plan idéologique. Par exemple, les conservatismes religieux qui influencent les politiques publiques à brider les droits des femmes. Ces dernières tentent, malgré cela, à favoriser l'insertion professionnelle des femmes en développant des conditions plus ou moins favorables à l'égalité entre femmes et hommes. D'autre part, elles procèdent au renouvellement de dispositif qui renvoie les femmes, les plus démunies, à des tâches exclusives de maîtresse de maison et de mère. La politique d'emploi et celle de la famille constituent un point majeur au niveau de l'égalité des sexes. Par conséquent, la conquête de l'autonomie des femmes devient particulièrement complexe étant donné qu'elles sont soumises à une « double journée de travail ». En effet, les femmes, en plus des tensions subies à cause des différentes charges de travail dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, subissent également les charges liées aux différentes tâches domestiques/éducatives.

De ces deux contextes, ce sont les charges domestiques qui pèsent le plus étant donné la faible implication des hommes. C'est cette situation qui a mené les politiques publiques à prendre part au développement des problématiques de « conciliation famille-travail » en menant différentes recherches. L'approche a permis en premier lieu de mettre en évidence la pression et la fatigue qui pèsent quotidiennement sur les femmes et ensuite de procéder à des recherches de moyens afin de réduire cette tension temporelle. M-A Barrère-Maurisson et D-G Tremblay, coordinatrices du projet franco-qubécois, ont mené des études sur la conciliation famille-travail et se sont penchées sur la contradiction au cœur de l'articulation vie professionnelle, vie privée et vie familiale. Suite à leurs recherches et analyses, ces deux

auteures ont donné plus de précision concernant les enjeux des politiques publiques et ont ensuite préconisé « la prise en charge de la parentalité dans l'emploi », notamment une évolution des « rôles parentaux » surtout vis-à-vis des hommes. R. Pfefferkorn conclut qu'il reste encore du chemin à parcourir pour permettre une meilleure égalité entre les hommes et les femmes. En effet, que ce soit en matière de tâches domestiques ou d'éducation, bien que les hommes participent plus activement, les femmes sont plus engagées. Cependant, s'il n'est pas un facteur explicatif fondamental, on doit spécifier que les hommes sont majoritairement salariés à temps plein, et préférentiellement dans des postes et fonctions de direction. Le temps imparti pour chacun des deux sexes est aussi fonction de l'activité professionnelle et plus largement du monde professionnel. C'est pourquoi la prise en compte de la parentalité et des fonctions domestiques sont des facteurs essentiels dans le contexte à la fois professionnel mais aussi associatif.

Par ailleurs, S. Julhe et M. Honta<sup>146</sup> ont également développé une théorie par rapport à l'articulation travail-famille. D'après les études et enquêtes menées par ces auteures, il est assez complexe de mettre sur un pied d'égalité l'engagement des hommes et des femmes vis-à-vis de leur vie professionnelle et leur vie familiale. La réalisation de l'un se fait obligatoirement au détriment de l'autre. Et même au niveau de la réalisation, hommes et femmes ne bénéficient pas des mêmes conditions. En effet, l'adoption d'une position professionnelle dépend grandement des contrats sociaux et de genre fixés dans les couples. Les contrats peuvent résulter d'engagements conjugaux ou de l'importance des ressources pour chaque partenaire. La perception de chacun sur les « statuts » au niveau de la famille est également un élément important qui conditionne les contrats. Les enquêtes menées par ces deux auteures auprès des conseillers techniques sportifs ont pu démontrer que plus de la moitié des hommes se déclarent entièrement dévoués à leur profession. Ils évoquent leurs charges de travail professionnel, leurs horaires atypiques, leurs absences répétées au sein du

---

<sup>146</sup> JULHE S et HONTA M, (2012), « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : situation asymétrique entre hommes et femmes », Vol.3, p 341-357. <http://www.cairn.info/revue-sociologie-2012-4-page-341>.

foyer. En raison de ces diverses contraintes, ils affirment eux-mêmes qu'il est important de mettre en place une configuration conjugale particulière afin de préserver leur couple tout en maintenant l'unité familiale. Concernant les femmes, 12 sur 16 affirment avoir des ambitions professionnelles fortes. Toutefois, les conditions de réussite proposées aux femmes tendent souvent à sacrifier volontairement une majeure partie de leur vie en dehors de leur travail. Au niveau conjugal, les situations des femmes fortement impliquées dans leur métier sont assez différentes de celles des hommes. En effet, les femmes n'évoquent presque jamais l'importance du travail de leur conjoint.

Quelquefois, l'articulation famille-travail est perçue comme le problème des femmes. Par conséquent, sa solution dépend en grande partie de leurs capacités à organiser leur vie privée en fonction de leur emploi. Les emplois qu'elles doivent rechercher sont donc ceux avec des horaires et des durées qui sont souvent compatibles avec leurs responsabilités familiales. Au fil des années, ce problème est devenu une des grandes préoccupations gouvernementale et syndicale. Différentes propositions ont été préconisées telles que : la *responsabilisation des pères de famille*, l'*aménagement du temps de travail* afin de tenir compte des responsabilités conjugales, l'*égalité et l'équité en emploi*, la sensibilisation au niveau de la *relation d'interdépendance entre le travail et la famille* ainsi que la *reconnaissance des obligations familiales du père et de la mère*. Depuis 1997, des dispositions concernant la politique familiale ont été mises en place comme les garderies à moindre coût, la maternelle. En outre, pour les personnes qui ont des enfants, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale renvoie directement à la possibilité de confier la prise en charge des enfants. En effet, le fait d'être à la fois responsable des enfants, de les garder en cas de maladie et de les emmener à l'école chaque jour constitue un obstacle conséquent à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Pour autant, les temps sociaux sont-ils un obstacle aux activités bénévoles ou à la responsabilité bénévole ? Le plus grand obstacle est sans doute le pouvoir d'organiser les

divers temps sociaux. Ces différents problèmes de temps constituent une épreuve majeure et peuvent impacter fortement le désir et la possibilité de s'engager comme bénévole. L'obstacle est plus conséquent lorsqu'il s'agit de postes de responsabilités demandant plus de temps qu'un simple engagement bénévole spontané. En effet, les postes de responsabilités nécessitent une grande disponibilité en raison de leur rôle stratégique et de leur importance pour les associations. Ces postes conditionnent le bon fonctionnement de ces dernières et donc ne doivent pas être négligés, ni faire l'objet d'une activité annexe vis-à-vis de la personne qui en est en charge même en tant que bénévole. Cette situation est plus délicate surtout lorsque la personne responsable bénévole est une femme étant donné les autres responsabilités d'ordre familial, par exemple, qui pèsent sur elle.

Dans le cadre de notre recherche sur la responsabilité bénévole des associations sportives, nous devons émettre l'idée selon laquelle les femmes en poste de *présidente*, *trésorière* ou *secrétaire* peuvent plus aisément concilier ses temps de vie car elles peuvent travailler à leur domicile. En effet, hormis dans les grands clubs et pour le poste de président (te) qui est d'ailleurs majoritairement investi par les hommes, il n'est pas nécessaire de faire acte de présence au sein du club de façon accrue. En cela, nous posons une limite vis-à-vis des dirigeants (tes) salariés (ées) de clubs. Comme le précise G-V. Marchiset<sup>147</sup> : « *Ce travail à domicile permet une souplesse dans l'investissement de dirigeante. [...], les fonctions dirigeantes dans ces conditions permettent d'avoir une ouverture sur la sphère publique tout en assurant les tâches séculaires de la mère et de l'épouse. Dès lors, être dirigeante n'est pas souvent associé à une sortie hors de la sphère privée. Certes, l'ouverture est perceptible, mais les traditions restent tenaces, confinant le plus souvent la femme dans la maison, même pour ses fonctions dirigeantes. [...], les frontières se déplacent, les logiques demeurent !* »

---

<sup>147</sup> VIELLE-MARCHISET G., (2004), « Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, 260 pages. », *Staps* 4/ 2004 no 66), p.174 URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm), DOI : 10.3917/sta.066.0227.

Les politiques publiques familiales en faveur des femmes sont également établies dans la région Catalogne d'Espagne. En effet, il y a plus de vingt ans, le gouvernement de Catalogne a commencé à lancer des actions visant à favoriser et à transformer la situation des femmes. Comme les politiques publiques familiales dans d'autres pays, celles de Catalogne ont comme priorité l'objectif de parvenir à une égalité entre hommes et femmes. Celles du gouvernement de Catalogne en faveur des femmes s'articulent autour de différents points se rapportant à l'égalité entre hommes et femmes, y compris l'équilibre entre le travail et la vie quotidienne. Il y a par exemple la loi du 39/99 du 5 novembre 1999 destinée à promouvoir la conciliation de la vie familiale et professionnelle des personnes travaillant. Cette loi a été établie car entre les tâches ménagères, la famille et les soins, les femmes supportent des tensions et des contradictions difficiles affectant la qualité de leur vie. Il leur est très difficile de répartir leur temps entre le travail rémunéré (le travail) et le travail personnel. Comme dans d'autres pays, les femmes en Espagne sont « plombées » par le travail domestique et familial. Cette situation fait l'objet d'enquêtes nationales, notamment entre 2002 et 2003 par l'institut national de la statistique espagnol.

Au sein du gouvernement de Catalogne, les politiques publiques en faveur des femmes se basent sur une conception intégrale afin qu'elles impactent simultanément tous les domaines de la société. En Espagne, elles sont considérées comme une solution destinée à faciliter la répartition de la charge totale de travail. La première politique a été matérialisée par la loi du novembre 1999 sur la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Cette première loi a permis de développer d'autres actions de conciliation qui sont relativement diversifiées. En effet, c'est à partir de cette loi que la question de conciliation de la vie professionnelle et familiale a commencé à devenir un objet d'étude en Espagne. Les administrations publiques en font même un sujet prioritaire dans leurs préoccupations. Cette loi de 1999 avait également pour objectif de rendre effective la Stratégie européenne de l'emploi en faveur des femmes. Les principales lois contenant des mesures en faveur des femmes en Espagne sont les

suivantes : Loi de la conciliation de la vie familiale et professionnelle (39/1999), novembre 1999 ; loi contre la violence du genre (1/2004), décembre 2004 ; loi de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (3/2007), mars 2007.

En conclusion, nous pouvons considérer que les politiques publiques familiales et de travail ont une certaine incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la responsabilité sportive associative. Elles incitent à positionner les femmes en tant que telles dans des postes de « leader » et non uniquement sur le modèle masculin. Nous allons à présent montrer comment on peut associer la notion de « plafond de verre », communément utilisée dans le monde professionnel et à celui des salariés, au bénévolat associatif. Dans une moindre mesure, nous nous référons à la théorie de la domination masculine, toutes deux peuvent selon les freins et facteurs avancés, s'entremêler. Ainsi nous tentons de repérer les barrières que les femmes rencontrent dans l'engagement bénévole et dans la trajectoire interne associative des bureaux de judo. Ceci afin de comprendre les freins mais aussi les résistances possibles qu'elles emploient pour contrecarrer ce fonctionnement sexué (ce que nous analysons ultérieurement). Les barrières de la division sexuelle de l'emploi et du monde associatif sont relativement abscones, les processus ne sont pas aisément perceptibles mais tendent à être de plus en plus considérés. La prise de conscience de cette inégalité a pour conséquence des mesures à la faveur des femmes afin de rééquilibrer les rapports sociaux de sexe dans leur ensemble.

## 2.1. Les questions de « plafond de verre » et de domination masculine

### 2.1.1 Introduction

Émergent des lectures exploratoires, une problématique commune interrogeant la multiplicité et la conflictualité de la question des trajectoires de femmes en postes de responsabilité. Une problématique pluridisciplinaire puisqu'elle dépasse largement le cadre de notre recherche et s'étend à divers domaines : associatifs et sportifs pour nous mais aussi économiques ou politiques et ce, à tous les niveaux. En effet, C. Chimot (2003, 2004, 2005) dressait la situation des femmes sur l'accès aux responsabilités politiques dans le sport. Ce constat national démontre la persistance d'une distribution sexuée. De même que le rapport « Femme et Sport » rendu par B. Deydier qui vient appuyer la permanence de cette inégalité professionnelle dans l'accessibilité des femmes aux plus hautes fonctions. Une autre illustration de cette propension est l'étude consacrée par G. Vieille-Marchiset<sup>148</sup> sur la manière dont les femmes sont exclues de l'univers décisionnel du sport, les freins à leurs investissements ; ou encore l'analyse sociologique d'E. Klein (2013) qui démontre une hiérarchisation des rôles et statuts dans les clubs de judo à travers l'étude du cadre de pratique, spécifique à ce sport. Différents auteurs contribuent à mettre en lumière le fonctionnement sexuée du monde sportif comme V. Tchernonog et M. Tabariés ; Flahault et Guardiola (2009) ; M. André (2011), ou dans d'autres « sous-univers » avec S. Fortino<sup>149</sup> (2003) ; Garcia<sup>150</sup>

---

<sup>148</sup> VIEILLE-MARCHISET., (2004). *Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 260 p.

<sup>149</sup> FORTINO, S. (2003). *La mixité au travail*, Paris, La Dispute.

<sup>150</sup>. Campá García (dir.), « ¿Son machistas las ONG ? ». *Primer avance de una investigación socio-jurídica*, novembre, 2004, [ww.gts.uji.es/docs/las\\_palmas.pdf](http://ww.gts.uji.es/docs/las_palmas.pdf).



(2004) ; J. Laufer<sup>151</sup> (2005), Bereni ; Marry ; Pochic ; Revillard (2012)... . Toutes ces études nous amènent à penser que la compréhension des trajectoires ne peut s'envisager sans référence à la domination masculine et à la notion de « plafond de verre », dans le sens où comme le précise N. Vallaud-Belkacem « (...) *le plafond de verre est une réalité* » un sujet qui a fait l'objet « pendant longtemps d'une forme de déni ». <sup>152</sup>

L'intelligibilité des trajectoires de celles qui sont en poste de pouvoir, résulte donc de sa mise en perspective car elle est multidimensionnelle et polymorphe. Or, prendre la mesure de cette complexité nous invite à croiser les apports des recherches en sociologie des rapports sociaux de sexe, du travail et du sport tout en considérant l'aspect transfrontalier. Appréhender leurs mutations, le cadre de travail dans lequel elles s'inscrivent, les représentations qu'elles donnent à voir de leurs fonctions, les diversités et ressemblances induites par le territoire permettent de saisir, du moins en partie, les constructions différentielles des trajectoires des femmes et des hommes dans les associations sportives de l'ECT. Sa mise en œuvre résulte d'une méthode qualitative au travers d'entretiens, de monographies et d'un postulat exploratoire qui consiste à dire que la distribution des fonctions de responsabilités dans le domaine sportif est sexuée. Ainsi, l'intérêt de l'enquête est de répondre aux questionnements qui m'interpellent et à ceux qui peuvent apparaître au gré de la recherche. De confronter les hypothèses prédéfinies voire induites par le travail de terrain afin de comparer et d'analyser les données recueillies dans l'ECT. Comprendre un territoire d'un point de vue à la fois analytique et dans sa dimension globale. Largement employée dans les études en économie (entreprises et administrations) ou en politique, la notion de « plafond de verre » caractéristique de l'emploi, peut tout aussi bien s'appliquer au bénévolat puisqu'il existe des

---

<sup>151</sup> LAUFER J., « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel ». *Travail et Emploi*, n° 102, Avril-juin, pp.31-44, [En ligne], URL : <http://www.travail-emploi.gouv.fr>.

<sup>152</sup> Discours prononcé en 2013 lors de la semaine de l'égalité professionnelle dans les locaux parisiens de l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA).

possibilités d'évolutions des statuts et des rôles. « *Le ciel de plomb* »<sup>153</sup> qui s'impose aux femmes ne concerne pas uniquement les salariées, il transparaît également dans le bénévolat associatif. Hiatus qui subsiste entre l'égalité en droit qui a été obtenue, en grande partie, entre les femmes et les hommes et les inégalités de fait. Ces inégalités que l'on peut qualifier comme des formes de violences à l'encontre des femmes, sorte de continuum qu'il convient de transcender. Discriminantes, elles représentent une violation des droits fondamentaux et participent à renforcer la subordination des femmes à un ensemble de violences faites à leur rencontre. Ainsi, la manifestation même de cette notion dans tous les domaines de la vie publique est une violence. Comme le souligne le président de l'ONU (Organisation des Nations Unies) : « *Tant qu'elle perdurera, nous ne pourrons prétendre progresser réellement vers l'égalité, le développement et la paix* ». <sup>154</sup>

Auparavant, nous avons montré comment les différentes institutions sportives reproduisent les mêmes inégalités pour les femmes que sur le marché de l'emploi, dans des domaines particuliers (entreprise/politique) et selon le niveau hiérarchique abordé. Le sport est « habité » par des images et des associations tournées vers les hommes notamment dans les fonctions dirigeantes. L'entre soi maintient la surreprésentation des hommes et l'isolation des femmes dans les instances et les fonctions dirigeantes, le lot de cette distribution sexuée est en rapports aux représentations et comportements des deux sexes. Cet apport est pour nous l'une des conditions *sine qua non* de ce que nous entendons par représentation car elle est inhérente à l'éclairage sociologique de cette recherche, à la problématique elle-même et à l'objectif de comparaison. C'est pourquoi nous tenons compte des représentations des femmes et des hommes. Notre position part du principe qu'une étude sur un *sexe* ne peut se faire sans *l'autre sexe*. Scinder les hommes des femmes et inversement n'a pas de sens quand bien même ils

---

<sup>153</sup> La sociologue Catherine Marry préfère pour sa part parler de « ciel de plomb » pesant sur les carrières féminines, synonyme de « plafond de verre ».

<sup>154</sup> Étude du secrétaire général des États-Unis. (2013). Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : des paroles aux actes. p.7, [En ligne], URL://<http://www.un.org>, ISBN-13 : 978-92-1-230258-4.

sont en relation. Selon D. Jobelet, les représentations sociales sont : « *un système de référence, de signification, qui permettent d'interpréter, de comprendre, d'expliquer et ainsi de classer les informations, les événements, les individus. Elles sont une manière d'appréhender et de penser la réalité quotidienne. Elles ont pour but de donner sens aux choses. Cette connaissance pratique, spontanée, a des incidences sur le comportement social. Elles ont des modalités de pensée orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal* ». <sup>155</sup>

De ce fait tendre vers l'analyse, l'interprétation et la comparaison des discours et des représentations d'un groupe social donné nous permet de comprendre certains processus. Notamment comment se forment des comportements et des identités sociales sexuées ou atypiques, dans quelle mesure des représentations participent à renforcer ou non les inégalités statutaires des femmes dans la société. Ceci afin de comprendre si du fait de leurs positions, elles sont en rupture ou non avec les représentations traditionnelles véhiculées par la société, ou bien si elles adoptent des positions plus mitigées. Ce que stipulent les propos de B. Dantier : « (...) *On reconnaît généralement que les représentations sociales, en tant que systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales* ». <sup>156</sup>

### 2.1.2 *Le plafond de verre, briser la glace...*

#### **Dans quelle mesure peut-on introduire et appliquer la notion de « plafond de verre » à la responsabilité sportive bénévole ?**

Les bénévoles responsables du secteur sportif compris dans notre recherche correspondent

---

<sup>155</sup> JOBELET, S. (1994). *Les représentations sociales*, Sociologie d'aujourd'hui, P.U.F, p.360.

<sup>156</sup> DANTIER B., in *Représentations, pratiques, société et individu*, sous l'enquête des Sciences Sociales : JOBELET, « Les représentations sociales », Paris, P.U.F, 1994, p.36. 57.

aux élus (ues) des bureaux des clubs sportifs de judo : *président (te), trésorier (rière) et secrétaire*. Cependant, du fait même que nous nous concentrons sur une pratique spécifique qu'est le judo, nous précisons le caractère compétitif de cette pratique ultérieurement, cela n'engendre pas pour autant le caractère professionnel. Par conséquent, le judo est un sport amateur qui repose dans son fonctionnement sur la participation bénévole plus que sur celle de salariés (ées). Comme beaucoup d'associations et tous n'ont pas de statut de bénévole à proprement parlé, les clubs avancent aussi avec le « petit bénévolat ». Ce sont des personnes qui contribuent à la vie des clubs, de « petites mains » qui sont souvent des parents de licenciés (ées) .

Le bénévolat est considéré comme la situation dans laquelle une personne propose gratuitement son service ou une prestation de travail pour un organisme. Plusieurs éléments distinguent le bénévolat d'un emploi salarié: l'absence de contrat de travail, car ceci étant remplacé par un « contrat moral » ; l'inexistence de contrepartie, c'est-à-dire la rémunération. Toutefois, le bénévole peut être dédommagé des frais engendrés par son activité tels que les frais de déplacement, d'hébergement, etc. sans que le dédommagement ne dépasse les frais engagés ; l'inexistence de subordination juridique, car la participation du bénévole est volontaire et lui procure la liberté d'y mettre un terme sans procédure. D'un point de vue comptable, le bénévolat constitue une contribution volontaire en nature qui est par principe, sans contrepartie. Mais malgré toutes ces caractéristiques, les bénévoles peuvent être considérés comme des travailleurs, car le temps qu'ils dépensent au sein d'un organisme ou d'une association est considéré comme temps de travail. Dans notre analyse de la répartition et de la division sexuée des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises, en politique puis de façon plus exhaustive dans les diverses institutions sportives, se trouve un dénominateur commun : les femmes sont minoritaires et accèdent que très rarement aux plus hautes fonctions des instances décisionnelles. Constance qui semble se perpétuer dans le temps et dans l'espace malgré un élan significatif à partir des années 2000. D'ailleurs, certains

exemples viennent nourrir les aspirations des politiques publiques en matière de parité et d'égalité dans le sport et contribuent à affaiblir « le plafond de verre » : « *M. Fernand Duchaussoy, président de la Fédération française de football, reconnaissait que le football avait* » [pris un virage historique quand une femme a accédé à la vice-présidence de la Ligue du football amateur] ». Toutefois, la Fédération Française de Football reste en 2014 parmi les « mauvais élèves » des plans de féminisation des instances dirigeantes signés entre l'Etat et les fédérations qui s'engagent à améliorer leur gouvernance démocratique vers un rapport plus équilibrée des hommes et des femmes au sommet organisationnel.

Le monde du sport est caractérisé par une prédominance des hommes dans les postes de responsabilité des organisations sportives supranationales, nationales, régionales ou locales. Pour ce qui est des associations, la charte rénovée suite à celle élaborée en 2001 lors du centenaire de la loi de 1901 prévoit dans l'un de ces axes de refonder une représentation équilibrée. Entre autre par le non cumul des mandats, par la promotion de la parité et de l'égalité, par la lutte contre les discriminations découlant. Ces résolutions (décrets, lois) mettent du temps à aboutir, les rôles et les statuts des femmes en sport restent encore à définir/Redéfinir. Les contours et les frontières de cet univers social restent encore à franchir. Bien que la Vème République ait connu plusieurs ministres des sports femmes, le système sportif reste très dominé par les hommes et reproduit dans ses grandes lignes la dissymétrie de la division sexuelle du monde du travail. Le milieu universitaire, les institutions et les actions publiques donnent à voir de réelles intentions à progresser vers ce qui appartiendrait en propre aux hommes ou aux femmes. Certains chercheurs, politiques trouvent d'ailleurs regrettable qu'il faille en passer par des lois voire des sanctions pour améliorer la condition féminine. « Le plafond de verre » est un fait avéré, établi dans nos sociétés, il conditionne de manière occulte des positions et des fonctions sexuées. Le nier serait une aberration car il semble inscrit de façon durable dans les esprits et dans les fonctionnements de la société. Alors plus que de faire le constat de son emprise, nous nous devons de l'analyser afin d'en saisir toutes

les facettes. Et ainsi concourir à une réflexion plus pertinente de la recherche et des questions relatives à notre problématique. S'il n'est plus à démontrer dans le travail en général et dans le travail sportif, comment peut-on l'appliquer à la responsabilité sportive bénévole ?

La réponse est claire, que l'on soit dans le domaine du travail sportif ou dans le domaine du bénévolat sportif, les formes que prennent les divisions et les répartitions sexuées sont les mêmes. On pourrait presque les calquer tant les ressemblances sont fortes. Bien que le pouvoir conféré à l'un est à l'autre ne soient pas les mêmes, les configurations dans leur ensemble sont similaires : moins de femmes dirigeantes avec une forte variation selon le secteur considéré, moins de femmes dirigeantes dans les postes les plus gradés. De par une position occupée dans l'espace du *travail sportif* et des enjeux qui en découlent cela confère une certaine notoriété, une visibilité et une reconnaissance plus prononcée que dans l'espace du *bénévolat sportif*. C'est pourquoi nous atténuons le terme de *pouvoir* quand nous abordons les responsables bénévoles en comparaison aux responsables salariés (ées), il reste inévitablement plus relatif au sein des associations sportives.

### *2.1.3 De l'invisible au visible : le plafond de verre, un objet complexe*

L'expression imagée de « plafond de verre » est apparue aux États-Unis à la fin des années 70, « *glass ceiling* ». Cette notion est mise au grand jour suite à la diffusion d'un article publié dans le Wall Street Journal. Elle désigne le fait que dans une structure hiérarchique, les femmes ont un accès difficile à des postes supérieurs notamment dans les entreprises. Elle est aujourd'hui répandue à tout individu confronté à un réseau de pouvoir occulte qui l'écarte d'un niveau de pouvoir et/ou de rémunération auquel il pourrait prétendre. L'une des conséquences est la raréfaction des femmes aux plus hautes fonctions et s'étend même aux minorités visibles

dont on constate que les carrières rencontrent les mêmes freins (handicaps, origine ethnique, physiques atypiques mais pas uniquement.). Le « plafond de verre » constitue alors une redoutable barrière à la promotion des femmes car il n'est ni visible, ni clairement identifié. Du moins jusqu'à présent, puisqu'au regard des actions et des recherches entreprises en la matière, il devient de plus en plus perceptible. Nos observations et nos lectures exploratoires nous conduisent donc à parcourir ce qui caractérise la complexité du « plafond de verre » dans le bénévolat sportif des associations de judo. Ce qui ouvre bien des questionnements : tout d'abord, il faut identifier conceptuellement les différentes dimensions et mobiliser les approches qui traversent cette notion afin d'en effectuer une analyse. Corrélativement, nous nous demandons si cette analyse n'est pas quelque part limitée tant elle est difficile à formaliser puisqu'elle aborde une part de *l'invisible*. Cependant, nos lectures témoignent d'explications communes, à partir desquelles on peut concevoir et comprendre cette notion dans sa pluralité. Par ailleurs, nous nous appuyons sur cette dernière car même si les femmes que nous interrogeons sont en position de « pouvoir », elles peuvent rencontrer à un moment donné ou dans une situation particulière, les formes que revêt le « plafond de verre ». Pour en quelque sorte faire apparaître de l'ombre, *l'invisible*, l'exposer au grand jour et le rendre du moins, plus visible.

Précisons que celui-ci se compose de deux types de ségrégation : *une verticale* et l'autre *horizontale*. La première, considère que les femmes occupent majoritairement des postes de responsabilité inférieure et donc des salaires moindres. La seconde, nous indique que les femmes réalisent des tâches que ne font pas les hommes, l'accès aux professions dites « masculines » leur est plus ou moins implicitement interdit. Bien que nous ne tenions pas compte uniquement des femmes bénévoles, nous entendons entreprendre notre étude par la mise en tension de ces deux types de ségrégation. En effet, ces femmes occupent implicitement des postes et des fonctions usuellement attribués aux hommes qui plus est dans le domaine du sport et *a fortiori* en judo. D'ailleurs, du fait semble-t-il, qu'elles soient

bénévoles, l'INSEE (L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) ne propose que des statistiques concernant les salariées des associations sportives. C'est dire combien « le monde du bénévolat » n'est qu'un domaine annexe de celui des salariés certes, mais il comprend une marge de progression importante en matière de recherche. De plus, il nous paraît nécessaire de faire la remarque de l'entrée progressive et tardive des femmes dans le monde du travail, passant d'une société basée sur le travail des hommes avec par la suite la possibilité des loisirs et donc d'engagement associatif.

Dans la perception « du plafond de verre », nombre d'études mettent en relief les barrières que peuvent rencontrer les femmes pendant leur parcours.<sup>157</sup> Ressortent alors des facteurs explicatifs à la fois nombreux et hétérogènes. La base de cette persistance est en premier lieu, une **discrimination fondée sur le sexe**. « Vieille comme le monde », obsolète et dépassée, elle reste pourtant l'une des raisons des plus vivaces, si ce n'est la plus résistante. A ceci près que ceux d'hier qui affirmaient haut et fort que les femmes devaient rester à leur place, deviennent taiseux face à l'incompressible marche en avant des femmes. Presque invincible, cette idéologie basée sur une hiérarchisation des sexes est mise à mal mais continue, par intermittence et selon les cas, à perdurer. L'idéologie *naturaliste* est encore ancrée dans les esprits, de façon plus ou moins consciente, elle façonne et conditionne les représentations.

Conjointement à cette première explication, on peut associer des **facteurs psychologiques**, c'est à dire le poids des stéréotypes et des normes sociétales. Comme dans la pratique sportive

---

<sup>157</sup> LAUFER J., « Les politiques d'égalité professionnelle en entreprise. La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel ». *Travail et Emploi* n° 102, Avril-juin, pp.31-44, [En ligne], URL : <http://www.travail-emploi.gouv.fr>.

DAMBRIN C et LAMBERT C., « Le plafond de verre dans la profession de comptable. Réflexions théoriques et méthodologiques », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 12, N° spécial, oct, 2006, pp. 101-138.



où l'on associe le *pôle compétitif* aux hommes et le *pôle technique* aux femmes, ou encore les pratiques dites masculines de celles dites féminines. Dans le monde du travail et par voie de conséquence dans celui du bénévolat, on compartimente aussi les qualités et donc les rôles et fonctions en deux blocs. De plus, on remarque que l'une des causes principales liée, entre autres aux deux précédentes, est **la préférence pour la similarité**. En d'autres termes, le fait de se retrouver entre hommes et uniquement entre hommes. L'exclusion des femmes des hautes sphères de décision peut aussi s'expliquer par le concept d'homophilie. L'homophilie, c'est la tendance qui nous pousse à préférer fréquenter les gens du même sexe que nous, en dehors des relations amoureuses et/ou sexuelles. Lipman-Blumen<sup>158</sup> a proposé une définition plus complète, et remplace le terme d'homophilie par celui d'homosocialité, qui fait référence aux attractions de nature non sexuelle des hommes (ou des femmes) envers les membres de même sexe qu'eux. Il est très difficile pour les femmes de lutter contre ce phénomène puisqu'il ne s'agit pas de discrimination concrète et objective, mais bien de normes sociales, de croyances, de valeurs véhiculées de façon implicite. De ce fait, découlent d'autres facteurs pouvant expliquer « le plafond de verre » comme le cas de **réseaux plus limités** (« Réseautage » /Réseau informel). Dans les réseaux formels de communication, peu de femmes prennent la parole d'autant qu'elles sont en position subalterne mais surtout elles sont exclues des réseaux informels de communication.

Par ailleurs, comme le précise M. Piva<sup>159</sup> : « *quand les hommes ont une prédiction en termes de compétence, les femmes se doivent de faire leurs preuves* » surtout pour les postes de « représentation », (président, vice-président). Enfin, d'autres facteurs et pistes sont avancés par les lectures exploratoires citées précédemment : comme l'âge, la catégorie socio-professionnelle de la femme et de celle de son conjoint, le nombre d'enfants à charge, l'ancienneté de l'association, l'absence d'un modèle de même sexe, l'ancienneté d'adhésion à

---

<sup>158</sup> LIPMAN-BLUMEN J., "Toward a homosocial theory of sex roles: An explanation of the sexe segregation of social institutions, Signs": *Journal of women and culture society*, 1976, pp.15-31.

<sup>159</sup> PIVA M., « La femme dirigeante sportive en Franche-Comté », *Les cahiers de la DRJS* n°5, CNOSEF, [En ligne], URL : <http://www.franceolympique.com>.

l'association des femmes, l'adhésion des enfants.... Par cette approche, le « plafond de verre » est considéré comme un mécanisme entravant lourdement la progression des femmes. Il est alors intéressant de caractériser les facteurs selon les représentations que les personnes donnent de leurs fonctions, selon qu'ils soient un homme ou une femme à briguer un poste de direction ou de responsabilité et en fonction d'hypothèses prédéfinies. Cette réflexion concerne alors la démarche adoptée, nous stipulons ainsi que nous partons d'une démarche hypothético-déductive et à la fois empirico-déductive. Bien que ces deux démarches soient souvent opposées, nous précisons dans notre méthodologie qu'il est possible d'entrevoir une issue favorable à fédérer les deux. Ces réflexions auraient pu entraîner une reformulation de notre question de départ. Cependant, nous nous en tenons à celle-ci même si elle est susceptible d'être modifiée au cours de notre terrain : ***Selon quelles modalités les femmes accèdent-elles à des fonctions de direction dans les clubs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier et quelles sont leurs conceptions de l'exercice de leurs fonctions ?***

Celle-ci n'empêche en rien de soulever d'autres questionnements plus ou moins liés explicitement et implicitement à notre question de recherche de départ : peut-on identifier par les trajectoires de ces femmes des profils ? Comment ces femmes articulent-elles leurs temps de vie : public, privé et associatif ? En quoi les représentations et les trajectoires de ces femmes se différencient ou s'associent-elles dans l'Espace Catalan Transfrontalier ? Leurs dires sont-ils en conformité ou en rupture avec ceux traditionnellement diffus dans la société ? Quelles solutions proposent-elles en faveur d'une meilleure représentativité des femmes aux postes de pouvoir ? Comment améliorer les échanges, les bonnes pratiques en la matière et plus largement la coopération sportive dans l'Espace Catalan Transfrontalier ? Quelles sont leurs représentations du territoire ? Ont-elles connaissance des politiques mises en place sur ce sujet ? Et quels sont leurs avis ?

L'une des résolutions plausibles qui tendrait à réduire de façon significative le « plafond de verre » dans les associations sportives, dans toute autre institution est la direction à parité par

des femmes et des hommes. Dans le cas des associations sportives, la parité homme-femme est obligatoire dans le conseil d'administration, ce qui ne signifie pas qu'elle s'applique dans les postes à responsabilités qui nous intéressent en particulier : *président(te)*, *trésorier (rière)*, *secrétaire*. De plus, cela ne concerne dans notre étude qu'un nombre très réduit de clubs car la plupart sont de petites tailles et ne sont pour ainsi dire gérés quasi-exclusivement que par l'entraîneur ou le président (te). Alors peut-on considérer la parité comme un élément favorisant la représentativité des femmes dans les bureaux associatifs ? Comme nous avons pu le préciser au préalable, il existe un net déséquilibre entre les femmes et les hommes en matière de responsabilités associatives. Cependant, ce dispositif juridique tend à faire décroître cette différenciation et les évolutions sont réelles car plus les associations sportives incorporent des femmes bénévoles « de base », plus le renouvellement des dirigeants (tes) pourrait se traduire par un processus d'égal accès aux responsabilités associatives entre les femmes et les hommes. En ce sens, le renouvellement des dirigeants des bureaux associatifs passe donc par une évolution du cadre institutionnel de la gouvernance associative qui donne à voir une plus grande place accordée aux femmes. Parallèlement, comme nous le précise M. Simonet,<sup>160</sup> le monde associatif est empreint des mêmes modes de fonctionnement que le monde du travail. Les bénévoles d'aujourd'hui ne sont plus les bénévoles d'hier dans le sens où même s'ils sont investis par dévouement, ils sont confrontés à des contraintes liées à celle du monde du travail : recruter pour des compétences, à travers des formations avec une rhétorique managériale... D'ailleurs dans les plans de féminisation des instances de direction sportives, on retrouve ces mêmes recommandations. Pour permettre aux femmes de se positionner comme responsables salariées ou bénévoles, elles doivent entre autre se prémunir de formation, de diplômes... Ainsi, le monde associatif s'apparente de plus en plus au monde du travail, le bénévolat se professionnalise et le système institutionnel y participe. Les femmes se heurtent donc aux mêmes difficultés dans la responsabilité associative que dans celle de la responsabilité d'autres domaines publics. Par conséquent, le « plafond de verre » fait écho à la

---

<sup>160</sup> SIMONET M., (2010), *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* La Dispute, coll « Travail et salariat », 220 p.

responsabilité associative. Les raisons du manque à voir des femmes dans certains secteurs du travail et selon le niveau hiérarchique abordé, comme nous avons pu le spécifier au préalable, sont semblables à celles du monde associatif. Si cette similitude caractérise prioritairement les responsables salariés (ées) des associations sportives, elle déteint progressivement sur les bénévoles. Enfin, nous ne pouvons illustrer de manière plus exhaustive le « plafond de verre » dans les associations et plus précisément celles sportives, les études et les recherches en la matière ne nous le permettent pas.

« Le plafond de verre » est une notion qui est de plus en plus utilisée dans tous les secteurs de la vie professionnelle tant le fonctionnement sexué de nombreuses entreprises, institutions et organisations est notable. Le monde sportif et plus spécifiquement la direction et la gestion sportive n'y échappent pas, les femmes sont sous représentées, les causes sont semblables d'autant plus dans des pratiques sportives à connotation masculine et olympique. Moins la présence de femmes dans le milieu sportif se fait ressentir, plus la probabilité à les voir se hisser comme dirigeante sera faible. Notamment dans les fédérations où les effectifs féminins sont bas. C'est pourquoi nous nous penchons spécifiquement sur le cas d'une pratique sportive, notre recherche se situe autour de la responsabilité bénévole des femmes dans des associations sportives et en particulier en judo. Dans un premier temps, en éclairant notre choix par la genèse de cette pratique sportive puis en référence à des données statistiques. Ceci afin de comprendre dans quelle mesure on peut qualifier ce sport de traditionnellement masculin et plus largement ses institutions. Mais aussi afin de mieux appréhender la faible présence des femmes dans une discipline ancrée culturellement sur le sol français, par et pour les hommes. Cette étape s'avère nécessaire si l'on entend analyser la place des femmes dans les postes de direction des clubs sportifs de judo.

Nous n'ambitionnons pas de faire une analyse totale mais de proposer des éléments de contextualisation, P. Liotard et T. Terret posent une question essentielle d'où découlent

nombre de disparités et de fonctionnements sexués du monde sportif dans lequel s'inscrivent, comme elles peuvent, les femmes : « *Comment peut-on devenir sportive au cours d'une histoire qui n'inscrit initialement qu'une jeunesse masculine de l'élite sociale, notamment britannique au cours du XIXème siècle ?* ». <sup>161</sup>

## 2.2. Le judo, un sport de tradition masculine

Le judo est une discipline d'origine japonaise relativement jeune, elle a été fondée vers la fin du XIXème siècle par un moine japonais qui s'est beaucoup inspiré de la nature pour mettre au point sa technique. Littéralement, judo signifie « *voie de la souplesse* », il est fondé sur un constat selon lequel *le souple* peut vaincre *le fort*. Cette discipline sportive de combat est fondée vers 1882 par le moine japonais du nom de J. Kano. Cette période correspond à l'essoufflement de l'art du combat à mains nues (ou presque) par l'arrivée des armes à feu. J. Kano s'est inspiré de la nature pour mettre au point sa technique, mais c'est surtout dans les techniques de combat ancestrales du Japon qu'il puise l'essentiel de ses idées pour édicter les principes fondateurs. Le Japon est un pays réputé pour ses techniques de combat qui remontent à l'âge des Bonzes dans le Moyen-âge. L'art du combat est profondément ancré dans la culture japonaise depuis l'arrivée au pouvoir de l'aristocratie militaire vers 1185. Il est alors propulsé au centre de la vie des japonais et durant les siècles qui ont suivi cette prise de pouvoir, les techniques de combat se sont forgées et améliorées au fil des guerres civiles.

L'idée que cette pratique a pour vocation principale les hommes se vérifie aisément puisqu'il s'est largement inspiré d'une tradition militaire. Les techniques de combat se sont surtout construites sur les champs de bataille, endroit où il était impensable de voir les femmes, qui tenaient d'ailleurs un rôle très effacé. L'esprit de compétition et le plaisir de l'affrontement qui constituent les bases des activités sportives s'exprimaient dans leur plus simple expression : *tuer avant d'être tué*. Le référentiel est alors tout bonnement et simplement le

---

<sup>161</sup> LIOTARD. P et TERRET. T (dir.), (2005), *Sport et genre* : Volume 2, « Excellence féminine et masculinité hégémonique », L'Harmattan, p.7-12.

masculin : combat, agressivité, dureté... sont autant de qualificatifs qui ne sauraient convenir à la gente féminine. Encore plus quand on comprend que ces termes-là peuvent aussi être associés à la guerre. Indéniablement, les sports de combat sont dans l'esprit de personnes lambda des pratiques violentes, brutales voire dangereuses.

Le développement du judo dans le monde instruit par J. Kano est engagé par la suite avec M. Kawaishi qui poursuit l'aventure, ce que nous précise E. Klein : « (...) *après avoir enseigné le judo aux Etats-Unis et en Angleterre, débute son enseignement en France en 1935 et crée le « Jiu-Jitsu-Club de France ».* Dans sa forme initiale, au Japon, seules deux ceintures de couleur sont en usage (blanche et marron) : Mikinosuke KAWAISHI reprend le système des ceintures de couleur (...), inventé en Grande-Bretagne à la fin des années 1920 (...). Il propose un enseignement particulier du judo que l'on nomme méthode Kawaishi. Ce système typiquement occidental sera un succès national et international ».<sup>162</sup> C'est dans ce contexte que le judo s'est plus facilement exporté notamment sur le sol français. Le fort succès que connaissent les sports de combat, de façon générale en France, se caractérise par un important nombre de licenciés, de clubs et de fédérations. Le judo est la première pratique martiale japonaise à s'implanter en France et si elle est affaire de sexe, elle est aussi de classe puisque c'est : « *par un groupe issu des milieux scientifiques et intellectuels parisiens, marque à ce titre un véritable point de départ* ». <sup>163</sup> Cet art martial caractérisé par un code moral incite chacun des adhérents à respecter des valeurs et des conduites propres à cette pratique.

Cependant, l'essor et le succès du judo sont pour M. Brousse liés à trois dimensions qu'offre la pratique de ce sport : « **la méthode de défense individuelle** dont la réputation repose sur la figure emblématique de l'invincible guerrier japonais ; **la dimension spirituelle** : la méthode japonaise unit dans la même action la formation du corps et de l'être (corps/esprit) ; **la**

---

<sup>162</sup> KLEIN E., (2013), *Les rapports sociaux de genre dans les clubs sportifs de judo. Stratégies d'exclusion et d'intégration*, Thèse de doctorat, Strasbourg, Université de Strasbourg, sous la direction de Gilles Vieille-Marchiset, p.38.

<sup>163</sup> JULHE S., (2009), *Les pratiques martiales japonaises en France. Institutionnalisation des disciplines et professionnalisation de l'enseignement*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, (n°179), Editeur Le Seuil pp.92-111.

*nature du savoir technique* : celle d'une science du mouvement efficace. Elle révèle une connaissance qualifiée de scientifique qui permet au petit de battre le grand, au faible de battre le fort. Aux muscles volumineux du lutteur, le Japonais oppose sa connaissance de l'anatomie du corps humain. Accessible à celui qui n'a hérité ni la puissance physique, ni la noblesse des origines sociales, la méthode japonaise s'offre à quiconque en accepte la discipline ». <sup>164</sup> Il considère alors que la méthode japonaise repose sur trois notions fondamentales qui sont l'acculturation, l'altérité et l'autonomie. Ces éléments constituent une grille de lecture et d'explication des origines du judo et de son intégration à la culture française. Au fur et à mesure cet art martial se transforme en sport moderne avec la création de compétitions, de calendriers, de titres sportifs.... Tout au long de son histoire, le judo a offert une grande diversité dans les modalités de pratique, chacun en fait l'usage qu'il souhaite, chacun peut avoir sa propre conception.

En France, le judo apparaît dans les années 1930, mais il se développe surtout après la deuxième guerre mondiale sous l'impulsion de Maître Kawaishi et de P. Bonet-Maury, président-fondateur de la Fédération Française de Judo en décembre 1946. S'en suivent alors de nombreuses formes de structuration et d'institutionnalisation de cette discipline puisque jusqu'ici rattachée à la Fédération Française de Lutte : en 1948, la création de la Fédération Européenne de Judo et en 1951, la création de la Fédération Internationale de Judo. Le développement institutionnel est mis en action par les politiques sportives de l'état notamment à partir des années 60 par la construction d'équipements, la création de diplômes, d'instances fédérales, de clubs. Par exemple, ces quelques dates qui jalonnent, en partie, le contexte historique dans lequel le judo apparaît <sup>165</sup>. Aujourd'hui, c'est une institution forte du territoire français (4<sup>ème</sup> fédération sportive olympique) puisque sont affiliés à la FFJDA (Fédération Française de Judo et Disciplines Associées) près de 5700 clubs, en 2014-2015, 523 688

<sup>164</sup> BROUSSE M., (2000), « *Les origines du judo en France, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive* », thèse de 3<sup>e</sup> cycle, STAPS, Université Victor Segalen, Bordeaux, p.14-15.

<sup>165</sup> 1947 : création du Collège National des Ceintures Noires. 1956 Premier championnat du Monde masculins seniors (Tokyo) ; 1958 Deuxième championnat du Monde à Tokyo ; 1960 Le Judo est inscrit au programme des Jeux Olympiques de Tokyo. (4 épreuves sont définies : -68kg, -80kg, +80kg, toutes catégories) ; 1967 Publication de la "progression française" (Système progressif des ceintures de couleur).

personnes sont licenciées contre 580 000 en 2003. Les filles et les femmes représentent 27.6% du total des adhérents en 2012, soit un peu plus d'un quart de l'effectif total des licences. Comparativement aux données 2008-2009, le taux est en recul de plus d'un point puisqu'il était de 28.84% mais le nombre de licences aussi.

Il semblerait que la part des femmes dans le judo ne décolle pas vraiment depuis de nombreuses années puisque déjà à la fin des années 90 et au début des années 2000, le judo est un sport moyennement féminisé et compte approximativement 25% de licenciées. On ne peut donc parler de progression mais plutôt d'une stagnation des effectifs féminins dans cette pratique, du moins concernant les licenciées. Pourtant, la FFJDA a mis en place depuis 2009, une politique de développement de la pratique du judo féminin. Il faut dire qu'au regard de leur participation aux grands évènements compétitifs, les femmes sont arrivées tardivement dans la pratique. Ce n'est qu'à partir des années 70 que les femmes ont fait une percée significative, c'est le moment où elles ont commencé à être reconnues publiquement. Les premières compétitions à l'échelle mondiale et pour certains sports ont été ouverts aux femmes sur cette période. Cas notamment du Judo avec l'organisation de championnat à l'échelle régionale d'abord (championnat d'Europe féminin en 1975), puis à l'échelle mondiale enfin (New York, 1980), période de mutations et de revendications sociales. C'est à Essen en Allemagne, lors des championnats du monde de judo de 1987 que les compétitions masculines et féminines furent regroupées pour la première fois.

Les valeurs traditionnelles selon lesquelles le sport n'était pas destiné aux femmes et qui ont été prônées et revendiquées par les grands hommes du sport d'antan sont tombées en désuétude. Les femmes sont bien présentes dans le domaine du sport et elles entendent bien y rester. Les résultats de plusieurs années d'activité démontrent que les françaises assurent en judo, autant, sinon plus que les hommes. Cela signifierait-il que la femme a réussi à faire

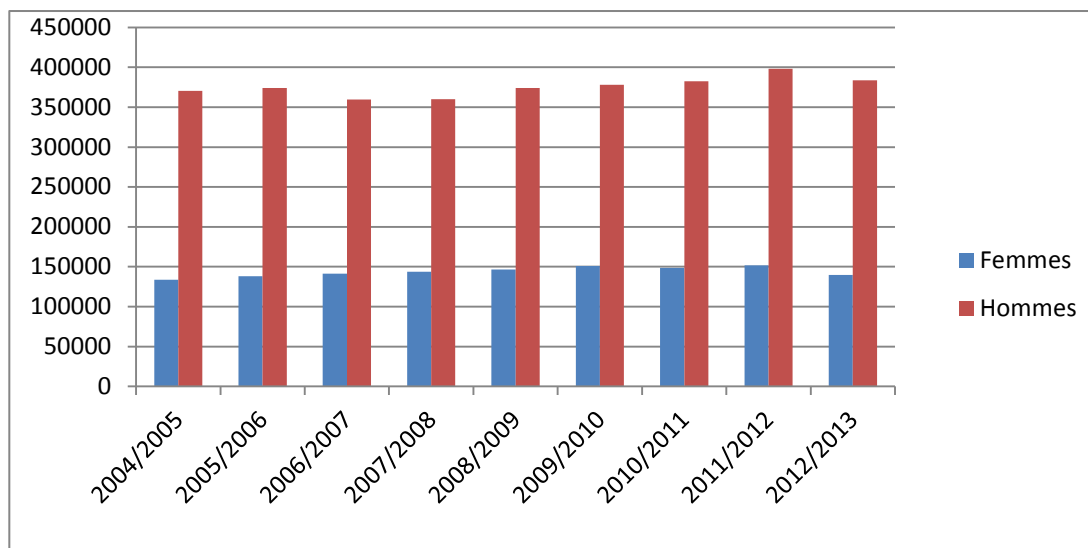


tomber ce bastion de la masculinité ? La réponse est non, car malgré ces résultats exceptionnels, les femmes sont laissées en retrait dans le paysage du judo. D'abord, elles ne bénéficient pas de la même couverture médiatique que les hommes, certaines fois elles sont même « boudées » par les médias et surtout elles n'accèdent pas, ou très rarement, aux postes de direction des instances dirigeantes. Elles sont invisibles dans les instances dirigeantes du sport en général et précisément en judo, ce sont encore les hommes qui tiennent les rênes du judo féminin. Il a fallu attendre 2005 pour voir la nomination d'une femme, B. Deydier, au poste de Directrice Technique Nationale. Un poste historiquement occupé par les hommes. Il en va de même pour la fonction de président, aucune femme n'a jamais été présidente de la FFJDA et rares sont celles qui entraînent dans les pôles France et les pôles Espoir (sport/étude). Malgré le devoir de parité, les instances de direction de judo sont-elles encore hermétiques aux femmes ? De manière globale en 2008-2009, parmi les dirigeants (tes) de clubs, de comités départementaux, de ligues de la FFJDA, 37.17% sont des femmes contre 62.82% d'hommes tout poste confondu. Concernant les licences, ci-dessous un diagramme montrant l'évolution entre les hommes et les femmes depuis 2004 jusqu'en 2013.

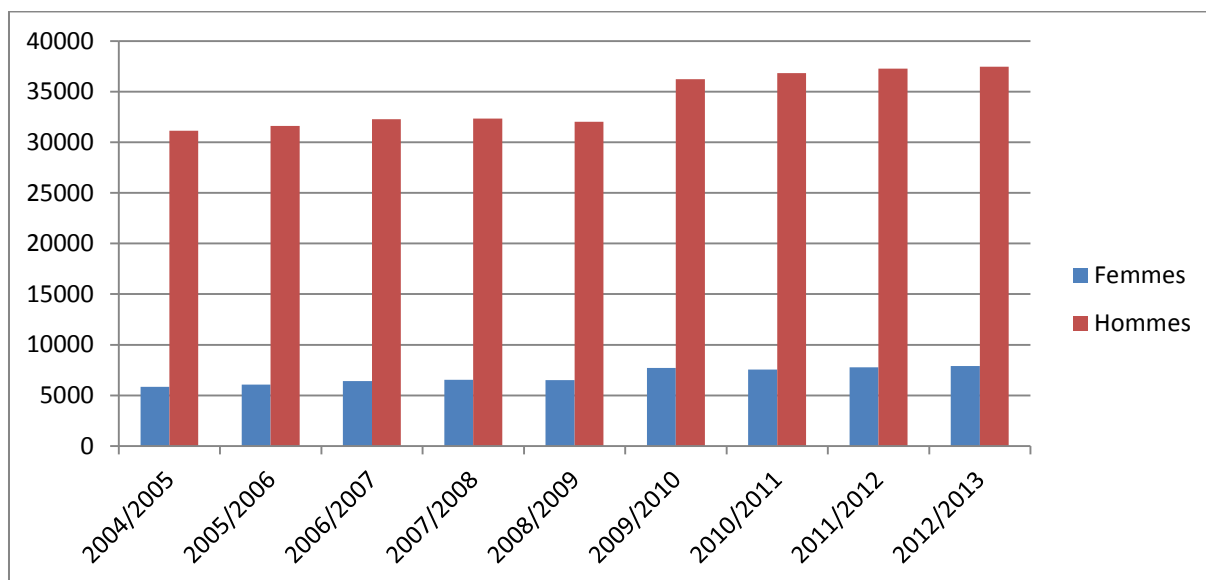
À partir du graphique ci-dessous, nous pouvons remarquer que le nombre de licences octroyées par la fédération française de judo est largement différent pour les hommes et pour les femmes. En effet entre 2003 et 2014, le nombre de licences féminines n'atteint qu'un tiers de celles des hommes. Cela n'a jamais évolué et prouve que les femmes restent très marginalisées au sein des clubs sportifs, notamment les clubs de judo. Le deuxième graphique témoigne encore d'une grande différence entre les hommes et les femmes au sein de la Fédération Française de Judo. En effet, le nombre des femmes qui ont obtenu la ceinture noire en judo ne dépasse presque pas les 1/5ème de celui des hommes. Cette situation est toujours remarquée entre 2004 et 2014 même s'il y avait de légères augmentations à partir de 2009.

**Graphique 1** : Licences Hommes/femmes - Fédération Française de Judo et Disciplines

Associées 2004-2013

*Source : Comptage fédération française de judo*

**Graphique 2:** Ceintures noires Hommes/femmes - Fédération Française de Judo et Disciplines Associées 2004-2013



Source : Comptage fédération française de judo

Dans la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée, le judo occupe la neuvième place du classement en termes de licenciés par rapport à d'autres fédérations olympiques. Cette position s'explique également par le contexte géographique, le département est situé dans le sud qui concentre moins de clubs que dans le nord. De plus, comme on a pu le voir, le judo s'est historiquement implanté à Paris. La dynamique du nombre de licences de 2000 à 2010 est surtout concentrée dans le nord de la France et plus particulièrement en région parisienne. La part des licences féminines dans la région est approximativement de 30%, la part des femmes ceinture noire entre 15-30 ans est de 24.2% ; entre 30-60 ans 12.7% ; pour les 60 ans elle est de 4.7% en 2008, 12<sup>ème</sup> rang en % de ceintures noires par ligue. Nous nous renseignons sur le nombre de ceintures noires car en judo c'est une condition inhérente pour

pouvoir passer un diplôme d'entraîneur ou pour diriger un club<sup>166</sup>. Par ailleurs le département des Pyrénées-Orientales compte en tout et pour tout 32 clubs sportifs de judo.

Quoiqu'il en soit penser que le judo n'est pas une pratique à forte connotation masculine serait une aberration de par sa logique interne, son implantation historique, l'arrivée tardive des femmes pratiquantes et compétitrices, la sous-représentation des femmes en postes décisionnels... autant de caractéristiques qui démontrent bel et bien que ce sport et ses institutions restent encore des fiefs de la masculinité.

Le choix de cette pratique non pas comme objet d'étude mais comme domaine particulier se justifie pour plusieurs raisons. D'abord, la fédération de Judo compte parmi les plus importantes du territoire national français en termes de licenciés et de résultats, c'est donc un sport à forte connotation compétitive. La deuxième vient de la connaissance pratique de ce sport par mon cursus sportif, universitaire et comme employée de la FFJDA. La troisième est liée aux questionnements relatifs à la sous-représentation des femmes, fait incontestable surtout quand on s'élève dans la hiérarchie des postes décisionnels. Enfin, se situer dans un département limitrophe à l'Espagne/Catalogne est une aubaine à qui souhaite comprendre les enjeux et les perspectives transfrontalières d'autant que l'ECT est un territoire à part entière ou presque. Nous présentons dans la partie suivante les hypothèses que nous confrontons par la suite à notre terrain. Ce travail hypothético-déductif induit par nos recherches exploratoires et théoriques ne nous enlève en rien la capacité à découvrir de nouvelles hypothèses au gré du terrain.

---

<sup>166</sup> MARTIN G., (2011), *Essai sur les territoires de judo en France*, thèse de doctorat, Sous la direction de Jean-Pierre Augustin, Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

## 2.3. Les hypothèses

Nous rappelons que notre question de départ est la suivante : *Selon quelles modalités les femmes accèdent-elles à des fonctions de direction dans les clubs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier et quelles sont leurs conceptions de l'exercice de leurs fonctions ?*

Notre constat principal est le résultat des éclairages théoriques qui jalonnent notre démarche de recherche dans le cadre de ce travail de thèse. Il est aussi le reflet des données recueillies lors de notre enquête exploratoire dans les clubs de judo sur l'ECT : **la sous-représentation des femmes dirigeantes bénévoles dans les bureaux associatifs des clubs de judo de l'ECT et plus particulièrement pour le poste de président (te).**

Nous avons constaté lors de notre investigation, lors de notre pré-enquête, que les bureaux associatifs de judo étaient quasi exclusivement pourvus par des hommes surtout pour le statut de *président*. C'est le cas dans d'autres organisations sportives ou institutions sportives nationales et internationales. Nous entreprenons de mettre en exergue et de comprendre les divers facteurs explicatifs de la minorité de femmes bénévoles dans les clubs de judo à travers leurs trajectoires dans l'espace considéré. D'ailleurs, compte tenu des informations issues de l'enquête exploratoire et des éclairages scientifiques, nous sommes amenés à préciser que cette surreprésentation des hommes aux postes clé des clubs de judo est la résultante d'une domination masculine. Inscrite dans la pratique elle-même, dans les mentalités et dans l'histoire des institutions sportives plus globalement, voire dans l'Histoire.

En effet, concourir à la compréhension de la répartition sexuée des postes de direction dans les associations sportives nécessite incontestablement de se rapporter à l'histoire du sport et des femmes dans le sport : « *Depuis l'essor du sport moderne, au XIXème siècle, les femmes sont toujours largement sous-représentées aux postes à responsabilité au sein des*

*organisations et institutions sportives ; ceci vaut en outre pour tous les sports et domaines sportifs, et pour tous les niveaux. En Europe comme dans le reste du monde, les hommes ont la mainmise sur les organes directeurs des organisations sportives, (...) ».*<sup>167</sup> Le sport moderne se construit initialement dans l'indifférence des femmes et son émergence, souvent au travers des hommes, résulte d'une double forme d'excellence même si l'on ne doit pas se résoudre à ces explications : « à haut niveau mais pas seulement, l'excellence sportive féminine résulte d'une conquête symbolique : celles des limites du corps qui doit composer à la fois avec les conventions sociales et avec les valeurs de la performance sportive. La figure de la championne se construit en référence à l'étalon des stades (...) quand elles sont dirigeantes elles s'approprient des espaces de pouvoir des hommes (...) nouvelle forme d'excellence ». <sup>168</sup>

La réalité sur les pratiques physiques bien qu'évolutive s'étend plus largement à celui des postes de direction des organisations sportives. La féminisation n'est pas égale dans tous les sports ni à tous les niveaux du monde sportif, des institutions sportives. En effet, l'ancrage et l'institutionnalisation des sports modernes se produit fin XIXème siècle sans les femmes. L'élan entrepris par l'Europe du Nord, le Canada ou encore les Etats-Unis à propos de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les années 80 se déploie jusqu'en France mais plus tardivement. Le sport est alors en proie à de nouveaux questionnements dans le

---

<sup>167</sup> Rapport Égalité entre les femmes et les hommes dans le sport de haut niveau, Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES), Gertrud Pfister, Department of Exercise and Sport Sciences, Université de Copenhague, Strasbourg, 21 décembre 2011, p.27.

<sup>168</sup> LIOTARD P. et TERRET T., (2005). *Sport et genre*, volume 2. « Excellence féminine et masculinité hégémonique », Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces et temps du sport », p.7-12.

prolongement de ceux des pratiques sportives en elles-mêmes<sup>169</sup>, ceux de la division sexuelle des fonctions dirigeantes.

Malgré des politiques volontaristes récentes en matière de lutte contre les discriminations sexuelles, les responsabilités sportives semblent toujours correspondre à une vision andocentrée du monde. Cependant, comme nous avons pu le spécifier, les évolutions bien que lentes sont réelles et éparses selon l'organisation considérée, l'institution ou le niveau hiérarchique abordé. La permanence historique d'une vision andocentrée est donc partiellement en rupture. *Dans le cas de la France*, les politiques publiques envers la place des femmes dans les fonctions dirigeantes prennent jour tardivement, à partir des années 80, et ne sont réellement effectives qu'à partir des années 2000. Comme nous l'indique C. Louveau,<sup>170</sup> des efforts sont encore à fournir car il faut rappeler que la prise en compte de cette thématique par les pouvoirs publics est tardive c'est pourquoi : « [...] la rareté des données chiffrées/ sexuées et des travaux d'enquête, sont autant d'indices des résistances durables du monde sportif à la participation plus égalitaire des femmes aux postes de responsabilités et de pouvoir. [...] S'agissant des femmes, les politiques publiques et le monde associatif se sont intéressés à la massification de la pratique sportive donnée comme « émancipateur » pour elles. En revanche, leur place au sein des institutions a été peu questionnée. » Les ruptures escomptées de la vision andocentrée qui perdure dans les fonctions de direction, à travers les politiques publiques mises en place, ne sont encore que balbutiements.

*Dans le cas de l'Espagne*, c'est encore plus frappant, on ne peut pas parler de prise en compte des femmes dans les fonctions dirigeantes du mouvement sportif. Aucune politique publique

---

<sup>169</sup> Le Comité international olympique (CIO) a souligné que pendant les Jeux-Olympiques de Londres en 2012, pour la première fois de l'histoire, une égalité statistique a été observée entre hommes et femmes lors d'une olympiade.

<sup>170</sup> LOUVEAU C., (2015), Quotas en tout genre, Dans le sport, des principes aux faits, *Travail, genre et sociétés* n°34, p.185.

ne vise cet objectif. L'Espagne est encore dans le processus de massification des pratiques sportives et peine à donner des recherches en matière de répartition sexuée (statistiques, études). Comparativement à la France, le système institutionnel sportif se déploie en fonction de chaque communauté autonome. Le sport est une compétence exclusive de chacune d'entre elles, il est donc très difficile de trouver des données chiffrées pour les pratiques sportives. Nous situons cependant sur ce point, notre démarche méthodologique au carrefour de l'approche hypothético-déductive et empirico-déductive. De notre constat de départ découlent deux hypothèses, l'enquête de terrain permet alors de tenir une certaine distance par rapport aux théories préexistantes, et d'éviter les écueils liés à la volonté – non forcément consciente – du chercheur de valider ses hypothèses en calquant théorie et empirie. Comme dans la société de travail, les femmes ne parviennent pas ou ne pensent pas pouvoir atteindre des positions initialement prévues et occupées par les hommes, elles se heurtent au « plafond de verre » et à la domination masculine. Nous présentons ci-dessous deux hypothèses :

**Transversalité de la division sexuelle du travail avec celle du bénévolat associatif : la domination masculine et le « plafond de verre », des frontières perméables ?**

Les freins à l'investissement féminin semblent profondément ancrés dans les modes de pensée, de fonctionnement, d'élection et de management de nombreuses institutions sportives (associations sportives) comme ils le sont dans le monde du travail. Le caractère permanent de la domination masculine dans le monde du travail transparaît dans celui associatif. La société est organisée selon un principe de division sexuelle notamment de domination masculine, avec un habitus incorporé qui engendre et légitime le système de travail<sup>171</sup> et plus globalement celui sportif. Des exemples viennent contrecarrer cette domination masculine que ce soit dans le domaine du travail ou dans celui sportif. Dans ce sens nous pouvons nous questionner sur la réelle « emprise » de la domination masculine : au-delà d'une domination masculine totale,

---

<sup>171</sup> BOURDIEU P (1998), *La domination masculine*. Paris : Seuil, 142 p.



n'y a-t-il pas aussi des marges de manœuvre et des résistances qui montrent la diversité de jeux possibles avec les rôles féminins prescrits ?

Il semblerait que oui, les rôles prescrits n'ont pas valeur absolue et ne correspondent pas dans le temps et dans l'espace à une loi du « tout ou rien ». Les femmes adoptent des comportements ou se prémunissent de garanties en vue de s'imposer comme telles (formations sur le leadership, des prises de décision et parole en public). Le but n'est pas de ressembler ou d'imiter le comportement masculin (dans sa totalité) mais bien de s'imposer en tant que femme. Par ailleurs, nombreuses sont celles qui se forment au fil du temps dans l'association sous le prisme masculin certes mais qui arrivent à évoluer statutairement (dans le cas des associations sportives c'est entre autre d'accéder aux fonctions de direction des bureaux associatifs et d'y évoluer). Le jeu des rôles est complexe, si certaines femmes sont aussi compétentes que les hommes, elles se limitent elles-mêmes de façon consciente ou inconsciente. Par ailleurs, les trajectoires des femmes bénévoles responsables des bureaux associatifs de judo révèlent des raisons d'affiliation différentes (conjoint, enfants, passion, pratique et transmission dans peu de cas) et participent, plus ou moins activement, à leur soumission et à la reproduction par excellence d'un ordre social masculin. Néanmoins, comme nous le précise A. Tatu-Colasseau<sup>172</sup> : « *Certains itinéraires traduisent des changements sociaux à l'œuvre en matière d'effet de genre et une redéfinition effective des frontières du masculin et du féminin dans le cadre plus large de la société* ». C'est ce que nous précise W. Gasparini<sup>173</sup>, les femmes accèdent aujourd'hui à des rôles et fonctions qui auparavant semblaient impensables ou inaccessibles : « [...] *Des résistances et des évolutions [...] montrent d'une part la diversité des jeux possibles avec les rôles féminins prescrits et,*

---

<sup>172</sup> TATU-COLASSEAU A, VIEILLE-MARCHISET G., « Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe », *STAPS*, (n°90), 2010, p.20. <http://www.cairn.info/revue-staps-2010-4-page75.htm>

<sup>173</sup> GASPARINI W., « Domination masculine et division sexuelle du travail dans les organisations sportives » in Causer, Pferfferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007, p.146-147.

*d'autre part, la transformation du champ sportif. La présence des femmes dans les métiers de l'encadrement de la pratique sportive et la fonction arbitrale jusqu'alors réservés aux hommes, la prise de conscience de salariées face aux discriminations sexuelles mais aussi les mouvements de femmes luttant contre le machisme (dans le sport, les quartiers et les institutions en général) indiquent bien les marges de manœuvre possibles face à un ordre masculin imposé ».*

**Les rapports sociaux de sexe dans les clubs de judo dépendent de variables telles que la taille, la date de création de l'association et son secteur d'activité : une ségrégation verticale et horizontale des bureaux associatifs de judo**

Le judo comme d'autres pratiques physiques appartient au secteur d'activité « *sport et loisir* ». Comme nous l'avons souligné au préalable, ce secteur est largement investi par les hommes, les femmes quant à elles se tournent vers des secteurs d'aide à la personne, d'éducation, tournés vers autrui. Dès 2004, l'enquête MATISSE-CNRS réalisée par M. Tabariès et V. Tchernonog<sup>174</sup> met en avant cette différence sexuée des secteurs associatifs. Ces mêmes auteurs confirment dans leurs résultats que plus la *taille de l'association* (en rapport au secteur d'activité) est importante moins les femmes sont présentes, *a fortiori* dans les postes de direction. Par ailleurs, un autre aspect tend à infléchir la place des femmes bénévoles comme responsables dans les bureaux associatifs, la *date de création* de l'association. Dès lors, plus la date de création de l'association est ancienne moins les femmes ont la possibilité de s'ériger dans les fonctions de responsables bénévoles des bureaux associatifs. A l'inverse, plus elle est récente plus les possibilités sont grandes.

---

<sup>174</sup> TABARIES M, TCHERNONOG V., (2004), Les femmes dans les associations. Premiers résultats de l'enquête sur les profils des dirigeants bénévoles des associations. Université Paris 1- CNRS.

*Le secteur d'activité, la taille et la date de création* sont donc des variables qui interfèrent sur les rapports sociaux de sexe dans les clubs de judo. G. Vieille-Marchiset<sup>175</sup> nous spécifie que parmi les sports de combat, le judo semble être celui qui permettrait une meilleure représentativité des femmes dans les instances de direction des clubs par rapport à la boxe ou au karaté. Les explications qu'il nous apporte sont les suivantes :

*« [...] la volonté d'ouverture de la fédération française de judo en direction des femmes ; Ensuite, la taille relativement modeste d'un grand nombre de ces clubs est à relever. [...] Enfin, l'existence des stages de formation à la direction sportive est nettement présente dans cette activité. Ces trois phénomènes ont certainement favorisé la présence des femmes aux postes de direction ».* Là aussi il est question de taille, plus le club est de petite taille plus les femmes peuvent accéder aux fonctions de direction des clubs sportifs de judo. En revanche, comme il le spécifie dans le même ordre d'idée que M. Tabariès et V. Tchernonog : *« Il semblerait que pour les postes les plus prestigieux, [...] dans les grands clubs urbains, [...] échappent aux femmes. Dès lors, s'érigent des processus de subordination ou de marginalisation des femmes, investies alors dans des postes secondaires, de soutien des hommes ou d'aides au fonctionnement ».*

Ces deux hypothèses s'articulent et doivent être vérifiées afin que notre recherche puisse être justifiée. Dans la partie suivante, nous présentons la méthodologie employée comprenant les méthodes et les moyens sur lesquels nous nous appuyons.

---

<sup>175</sup> VIELLE-MARCHISET G., (2004), « Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, 260 pages. », *Staps* 4/ 2004 no 66), p. 227-228 URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm), DOI : 10.3917/sta.066.0227. p.47-55.

## 2.4. La méthodologie

Cette partie décrit la démarche méthodologique empruntée dans la réalisation de la recherche. Notre défi est à la fois celui d'appréhender les processus étudiés selon les hypothèses formulées, selon les points de vue de la population retenue. Pour y parvenir, nous avons recours à un couplage d'approches inductive et déductive. Cette recherche est alors basée sur la vérification d'hypothèses précisant les relations entre plusieurs variables et celles qui peuvent émerger au cours du terrain. Nous allons à travers nos méthodes, apporter un regard social au sens scientifique par une mise en perspective sociologique. Notre étude se positionne dans un contexte de recherche qui vise à comprendre la sous-représentation des femmes dans les postes de direction sportive.

### 2.4.1 *L'entretien comme technique d'enquête*

L'emploi des entretiens nous permet de recueillir les représentations, les perceptions et pratiques des femmes responsables bénévoles des clubs sportifs de judo de l'ECT. Les étapes de leurs trajectoires, plus ou moins imbriquées, sont abordées au travers d'entretiens individuels. Cette production de données empiriques est inhérente à un travail de recherche relevant d'une démarche exploratoire. L'entretien génère une meilleure compréhension des processus étudiés avec une capacité à nourrir des pistes de recherche (fonction heuristique). Cela permet d'accéder à la subjectivité c'est-à-dire aux sentiments et aux sens que les individus attachent à leurs situations et à leurs comportements. Ce sont des éléments que la démarche objectivante ne peut appréhender. Les raisons de ce choix résultent de la nature de la démarche scientifique retenue, de la nature même de l'entretien, une importance du « [...] degré de profondeur des éléments d'analyse recueillis et souplesse, faible directivité du

*dispositif qui permet de recueillir des témoignages et les interprétations des interlocuteurs en respectant leurs propres cadres de références* ». <sup>176</sup> Les entretiens sont alors non-directifs et compréhensifs favorisant ainsi l'expression de leur ressenti sur la position qu'elles occupent. Sur le cheminement de leurs statuts et de leurs fonctions, de leur engagement bénévole au sein des clubs sportifs de judo. Nous optons donc pour un « va-et-vient » de périodes semi-directives et compréhensives au cours d'une même entrevue auprès des femmes (et des hommes) choisies. L'entretien compréhensif n'exclue pas l'entretien semi-directif et inversement, les deux pouvant s'allier et être employés de manière complémentaire. La valeur ajoutée de l'entretien compréhensif colporte un aspect non négligeable : « *Dans le cadre d'un entretien compréhensif, le sociologue ne s'adresse pas à un 'enquêté', dans l'unique optique de recueillir ses représentations. Il s'adresse plutôt à un informateur, susceptible de lui exposer ses raisons concernant ses représentations (ce qui nous renvoie à la rationalité axiologique de l'acteur et à ses catégories de pensée, à partir desquelles il produit, justifie, analyse ses opinions). Pour cela, la conduite de l'entretien doit s'approcher du cadre d'une conversation, sans pour autant s'y confondre. Il s'agit avant tout d'un « travail, réclamant un effort de tous les instants* ». <sup>177</sup>

La conjugaison de ces techniques permet à la fois de constituer des questions (guide d'entretien) en fonction de thèmes prédéfinis répondant ainsi à un besoin d'objectivité. Entre autres, pour l'étape suivante qui consiste à traiter les données issues, en partie, de ces thèmes. Les hypothèses n'entravent en rien la possibilité de laisser libre-cour aux paroles et aux déroulements des entretiens. Qui renvoient aussi au rôle « de distance et d'implication » entre l'enquêteur et l'enquêté, entre l'enquêteur et l'objet. La variation des phases semi-directives et compréhensives est un atout qui organise la relation, selon G. Pineau : « *la distance épistémologique à trouver entre le chercheur et l'informateur est complexe : pour le chercheur, elle est maximum au départ, il est étranger au contenu, son effort est de s'en*

---

<sup>176</sup> [www.lmac-mp.fr/telecharger.php?id\\_doc=48](http://www.lmac-mp.fr/telecharger.php?id_doc=48).

<sup>177</sup> FUGIER, P. « Les approches compréhensives et cliniques des entretiens sociologiques. Interrogations ? » n°11, décembre, 2010, *Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, pp. 98-107, p.101. <http://www.revue-interrogations.org>.

*approcher ; l'informateur au contraire, au départ fait corps avec le contenu, les deux s'identifient, son effort pour lui est de s'en distancier suffisamment pour le voir, le comprendre. Le défi est que chacun trouve la distance optimum ».*<sup>178</sup>

Nous envisageons de réaliser quelques entretiens non-directifs de type exploratoire avant de procéder aux futurs entretiens, comme pré-enquête. D'abord, nous interrogeons notre population à partir de questions structurées qui peuvent être alimentées, si besoin est, par des relances, des réitérations au moyen d'une « fiche signalétique ». Cette première approche me permet d'établir un contact avec les personnes avant d'entrer dans le « vif du sujet » pour installer un climat de confidentialité, un début de conversation et d'échange. Ces informations si capitales soient-elles, sont renseignées par des questions plutôt fermées. Cependant, elles peuvent nous permettre d'établir certaines corrélations avec notre problématique. En effet, elles ne sont pas le fruit du hasard mais bien en rapport aux recherches effectuées sur le même thème et à notre recherche bibliographique. Ce sont des éléments socio-démographiques correspondant à des caractéristiques présentées de la manière suivante :

<b>LES DONNÉES OBJECTIVES</b>	
<b>Fonction (poste occupé)</b>	
<b>Lieu d'habitation</b>	
<b>CSP (métier)</b>	
<b>Diplôme (s)</b>	
<b>CSP conjoint (métier)</b>	
<b>Statut marital</b>	
<b>Age</b>	
<b>Nombre et âge des enfants</b>	

<sup>178</sup> PINEAU, G. (1983), *Produire sa vie : autoformation et autobiographie*, Paris Ediling, p.173.

<b>Sports pratiqués</b>	
<b>Autre type d'engagement associatif</b>	

Au fur et à mesure des entretiens, nous n'intervenons quasiment plus pour nous diriger vers des entretiens plus libres, de l'ordre de la « conversation ». Bien que la présence du chercheur ait son importance, il n'intervient que très rarement. Ainsi, notre recueil de matériau se situe au carrefour de thèmes prédéfinis et des pistes de recherche à explorer et à découvrir en vue de saisir des points plus spécifiques et/ou novateurs avec des hypothèses de départ. Mais comme le souligne J-C Kaufmann : « *la meilleure question n'est pas donnée par la grille : elle est à trouver à partir de ce qui vient d'être dit par l'informateur* ». <sup>179</sup> Les révélations et les renseignements livrés par les entretiens sont le reflet non pas de « réalités ou de vérités » qui se voudraient universelles, elles correspondent aux propres croyances des interviewés (ées). En conséquence, la subjectivité illustrée par les propos des interviewés (ées) est l'une des caractéristiques essentielles de nos entretiens. Corrélativement à la subjectivité émise par nos interviewés (ées), se trouve celle de l'enquêteur, notamment dans les entretiens non-directifs, qui tendent vers un : « *[...] refus d'opposer a priori l'intention d'objectivité [...] et son implication subjective* ». <sup>180</sup> Néanmoins, ce rapport subjectif n'enraye en rien la possibilité de l'usage objectiviste dans la mesure où l'on entend sous ce terme : la reconstitution, la bifurcation de trajectoires pour comprendre les flux (afflux et reflux) de mobilité ou de constance dans l'espace social étendu à celui des postes de direction de l'engagement bénévole.

<sup>179</sup> KAUFMANN, J-C (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris : Nathan, p. 48.

<sup>180</sup> FUGIER, P. « Les approches compréhensives et cliniques des entretiens sociologiques. Interrogations ? », n°11 décembre 2010, *Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, pp 98-107, p 100.  
<http://www.revue-interrogations.org>.

Toutefois et malgré toutes les précautions prises, dans la production de connaissance peut se produire le phénomène de la *désirabilité sociale* notamment dans les entretiens non-directifs : « [...] situation très particulière qui oscille entre témoignage (on se livre à l'autre) et confiance (reste la propriété de celui qui énonce). Séduction de l'intervieweur dans l'entretien, manipulation (orientation), lieu de transfert et de fantasmatisation (connaître l'autre) ». <sup>181</sup> Mais plus que tout autre chose, la pertinence et le degré d'objectivité du matériau dépendent, en grande partie, de son traitement que nous décrivons ultérieurement. L'analyse permet de mettre en lumière les continuités ou les ruptures identitaires, socio-professionnelles...

---

<sup>181</sup> VILLATTE, J-C. « L'entretien comme outil d'évaluation. Formation « évaluation » », 1-4 décembre, 2007, Lyon, *Laboratoire culture et communication*, Université d'Avignon, p.7.



Les quatre thèmes principaux sur lesquels je souhaite recueillir les discours sont les suivants :

***Le cadre familial :***

Ce thème contient les informations sur la socialisation primaire de ces femmes, leurs relations à la famille (père/mère), à la scolarité, au sport. Ces deux institutions, familiale et éducative sont importantes dans l'orientation du choix de leurs fonctions et des activités extra-professionnelles. L'étude du cadre familial est considérable dans la mesure où les configurations familiales et les modes de socialisation sexués qui y ont cours (transmission), peuvent apporter des pistes de réflexion sur les choix motivés de ces femmes. Ces indicateurs peuvent être mis en relation avec leurs situations professionnelles, les postes qu'elles occupent bénévolement dans les clubs sportifs de judo, les représentations qu'elles ont de leurs fonctions de responsabilité. Cependant, la considération de la socialisation secondaire est tout aussi importante que la socialisation primaire car notre étude n'a de sens que sous cette condition.

***Trajectoires professionnelles-privées, trajectoires bénévoles :***

Dans ce thème, il s'agit de montrer dans quelles circonstances et selon quels processus ces femmes ont été amenées à exercer un poste de responsabilité bénévole dans le domaine sportif (clubs de judo). Ce thème retrace le déroulement de leurs vies et nous permet d'explorer leurs expériences. Les étapes constitutives de leurs parcours à travers les postes occupés, les motivations sont essentielles à la compréhension de leurs situations actuelles. C'est accéder aux raisons et aux motifs de leurs choix, par exemple des personnes qui sont à l'origine de leur évolution, des personnes influentes. Ou bien connaître les procédés par lesquels ces

femmes disposent de leurs positions hiérarchiques. De par leurs fonctions bénévoles, c'est aussi savoir comment elles concilient et quelles sont les articulations entre leurs vies privées et professionnelles (enfants, tâches domestiques, conjoint, mobilité/déplacements, horaires...).

### ***Représentations et rapports :***

Ce thème a pour objectif de répertorier les représentations de leurs activités, le sens qu'elles accordent à leurs actions et à celles de leur milieu. On aborde ici les dispositions, les relations, les qualités, les aptitudes... qui incombent à la réalisation de leur engagement bénévole. Le but de cette première partie est de dégager les définitions que ces femmes donnent de leurs fonctions, de leurs statuts et rôles. Ceci afin de les comparer avec celles traditionnellement diffusées dans la société. D'autre part, ce thème nous permet de décrire et d'identifier les relations inter et intra-sexuées. C'est accéder à leurs représentations des rapports sociaux de sexe et de classe, aux facteurs qui contribuent ou pas à une division sexuelle de l'exercice des fonctions de responsabilité bénévole.

### ***Perspectives émergentes : préconisations et recommandations des interviewées***

A travers ce thème on peut considérer nos interviewés (ées) comme étant plus que des informateurs, ils deviennent des analyseurs. Il s'agit de tirer des thèmes précédents des conclusions, des avis et préconisations (recommandations pour les élus (es)) qui permettraient de pallier à une sous-représentation des femmes dans les fonctions dirigeantes sportives. Aussi, dans le but d'une amélioration de la coopération sportive transfrontalière entre la communauté autonome de Gérone et le département des Pyrénées-Orientales (E.C.T).

Par quels moyens et par quelles actions serait-il possible de remédier à ce processus social : éducation, lois, mouvements sociaux... ? S'appuyer sur l'expérience, la connaissance et la créativité des personnes interrogées pour proposer des solutions innovantes et complémentaires.

Nous présentons dans la partie suivante, la méthodologie adoptée des monographies. Ceci afin d'obtenir une vision plus large et détaillée des processus à l'œuvre de notre question initiale de recherche.

#### *2.4.2 Les monographies des clubs sportifs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier*

Conjointement aux entretiens que nous menons dans le cadre de cette recherche, nous prévoyons de présenter l'étude de quatre monographies de clubs sportifs de judo de l'ECT : deux dans la communauté autonome de Gérone et deux dans le département des Pyrénées-Orientales. Dans un premier temps, ces monographies s'attachent à donner une vue transversale de l'ensemble des situations et processus rencontrés, des comportements perçus vis-à-vis de la place des femmes bénévoles en postes de responsabilités à travers le fonctionnement des clubs. Ceci afin de mettre en relief des points importants, des visions partagées mais aussi des différences sans pour autant prétendre en dégager une vue exhaustive. Le nombre de monographie ne le permet pas, ni le nombre d'acteurs pertinents liés à notre recherche. Dans un second temps, l'objectif de l'étude monographique est la comparaison des mécanismes relatifs à notre objet de recherche et à notre terrain, ce que nous explicitons dans la partie suivante.

Le choix des clubs retenus est fonction de trois critères.

**La taille du club**, c'est-à-dire le nombre de licenciés répertoriés. On prévoit de choisir un grand et un petit club de chaque côté de la frontière en termes d'adhérents. Cette sélection n'est pas neutre puisque, comme expliqué précédemment, plus on est dans une institution/organisation sportive de grande taille, moins on a de probabilité à voir une femme en poste de responsabilité, surtout dans une pratique de tradition masculine comme le judo.

**Le poste**, il faut qu'au moins une femme de chacun de ses quatre clubs soit en poste de responsabilité bénévole. Parmi les postes retenus, nous avons celui de *présidente*, *trésorière* et *secrétaire*. Nous envisageons de prendre un club dont la présidence est occupée par une femme dans la communauté autonome de Gérone et dans le département des Pyrénées-Orientales. Pareillement avec une femme qui occupe le poste de trésorière ou secrétaire. Dans la mesure du possible et pour une mise en relation effective, il faut associer ce critère à ceux de la *taille du club* et de la *zone géographique*. Par exemple, si l'on choisit un petit club dont une femme est présidente dans le département des Pyrénées-Orientales, on prend également un petit club dans la comarque de Gérone dont une femme est présidente. Ce souci d'interconnexion des critères est lié, entre autre, à la perspective comparatiste qui nécessite de spécifier des ensembles cohérents, des unités semblables voire uniformes.

**La zone géographique**, le territoire de l'ECT est spatialement disposé de la même manière, il serait peut-être intéressant de choisir des clubs en fonction de cette structuration géographique. En effet, la délimitation de notre terrain d'étude se caractérise par deux agglomérations importantes (Perpignan et Gérone) autour desquelles une multitude de petites villes et villages prospèrent. Aussi, cet espace est divisé avec d'un côté, à l'Est, des plaines côtières et de l'autre, à l'ouest, des vallées montagneuses.

Ces monographies sont structurées en trois grandes parties.

**La première concerne** la *présentation et la description du club* de manière à brosser le fonctionnement de celui-ci par une mise en contexte historique, une présentation du nombre de licenciés, de son implantation géographique, l'organisation annuelle des compétitions, des stages et réunions, une présentation des projets effectués ou à venir, une description spatiale des lieux d'entraînements, des bureaux, etc.

**La seconde** s'attache à présenter par des *entretiens* semi-directifs auprès d'hommes et de femmes en poste de responsabilité. Pour chaque monographie, nous présentons un ou une responsable bénévole dans un *encadré* qui résume leurs trajectoires. Ces deux parties nous permettent, par la suite, de mettre en perspective les trajectoires des responsables bénévoles. Elles nous permettent d'analyser et de comprendre les processus à l'œuvre dans les clubs sportifs de judo. Comprendre et expliquer ce qui ressort des entretiens et des monographies, l'impact que cela peut engendrer pour découvrir une certaine hétérogénéité ou une homogénéité des discours. Enfin, cette partie prévoit l'étude de deux clubs de part et d'autre de la frontière franco-espagnole/catalane et a pour objectif la comparaison que nous expliquons dans la partie suivante. L'échantillon des quatre clubs ne vise pas une représentativité au sens statistique du terme. Il cherche d'une part, à réunir des illustrations différentes en évitant de se concentrer sur un type particulier de club, d'autre part, à présenter des expériences variées d'acteurs à différents postes pour enrichir les données liées à notre objet de recherche. Nous émettons l'hypothèse que certaines caractéristiques objectives des clubs sportifs de judo ont une influence sur la manière dont les femmes sont ou peuvent être en poste de responsabilité bénévole : *taille du club, le poste, la date de création...*

**La troisième partie** de chaque étude monographique propose un bref *résumé* des aspects et facteurs essentiels tirés de chacune d'elles.

J'envisageais en parallèle, le recours à *l'observation ponctuelle* même si entre les entretiens et les observations, la prééminence était accordée aux entretiens. Cette double entrée et notamment l'observation, n'a pu se faire de manière stable et permanente. Dans ces conditions, pour des raisons de faisabilité et par choix lié à ma démarche personnelle, les entretiens et les monographies occupent une place majeure. En effet, l'observation des bureaux associatifs des clubs de judo et donc des situations est difficile, surtout pour les petits clubs, où bien souvent, la même personne occupe plusieurs postes à la fois : entraîneur, président, secrétaire par exemple. De plus, du fait même que ces postes de responsabilités (ou pas) soient investis de manière bénévole, dans la plupart des cas, les horaires (variation en fonction des disponibilités) et bureaux propres à chacun, ne sont pas obligatoirement dédiés selon les statuts et les fonctions. Cette fluctuation ne laisse pas réellement la possibilité d'entrevoir des phases d'observation.

### *2.4.3 La comparaison, entretiens et monographies*

*« La comparaison dans les sciences sociales peut être appréhendée comme une systématisation de cette approche en termes de catégories par l'explicitation des termes de la comparaison. [...] c'est-à-dire d'établir le rapport qui existe entre les objets, de mettre en parallèle, de confronter. Ainsi la comparaison désigne une action ; ce n'est pas un constat. De plus, elle n'est pas a priori orientée, contrairement à l'analogie et surtout à l'homologie, plus particulièrement vers la recherche de ressemblances. [...] Comparer ne relève en effet pas de l'évidence, mais doit faire l'objet d'une construction. Ainsi par comparaison, il faut*

*entendre la mise en regard systématique, la confrontation d'au moins deux cas sous un angle particulier, défini par le chercheur ».*<sup>182</sup>

La comparaison, en référence à des précurseurs de la sociologie comme Tocqueville, Weber ou Durkheim est apparue dans la même période. C'est d'ailleurs par ce dernier auteur que la comparaison internationale voit le jour, on peut alors considérer qu'elle est constitutive de la sociologie. Plus généralement, comme le précise E. Durkheim : « *la sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie ; c'est la sociologie même* ». <sup>183</sup>

S'inscrire dans une perspective comparatiste de type internationale (régionale) et qualitative, nécessite, malgré le peu de littérature méthodologique en la matière, de se prévaloir de certains points incontournables à une démarche scientifique. Comme indiqué à travers les propos de C. Vigour, la comparaison est affaire de construction. Il convient donc de rompre avec des préjugés car la France et l'Espagne possèdent chacun leur histoire avec l'émergence de leurs institutions, la mise en place d'actions publiques particulières, le fonctionnement propre à de ces chacun de ses deux états. Dans nos sociétés contemporaines, des écarts non négligeables persistent, depuis le XIXème siècle des mutations importantes s'opèrent mais des changements majeurs restent inachevés. Dans le travail de comparaison de notre recherche, nous écartons l'idée et la tendance à privilégier un seul modèle de référence. C'est-à-dire que les « normes », la culture et le pays auquel j'appartiens (la France) ne doit pas amener à hiérarchiser les peuples et les états ou à fonder des théories selon lesquelles les uns seraient supérieurs aux autres. Outre la volonté d'éviter les préjugés ou de ne pas tomber dans l'ethnocentrisme, il convient de noter que même si notre objet de recherche est explicité en amont, il tend à être reconstruit ou façonné, de manière plus ou moins partielle, lors du travail de terrain. Notamment si de nouvelles réformes concernent notre objet de recherche et en

---

<sup>182</sup> VIGOUR C., (2005), *La comparaison en Sciences Sociales. Pratiques et méthodes*, Guides repères, Paris, La Découverte, pp.7-9.

<sup>183</sup> DURKHEIM E., (1986), *Les Règles de la méthode sociologique*, p.169.

s'appuyant sur un cadre sociohistorique de chacun des pays, ceci afin de rappeler que « *les cadres contextuels dans lesquels les objets s'inscrivent font partie des variables* ». <sup>184</sup>

La construction de notre comparaison s'appuie initialement sur un fait, la prééminence des hommes dans les fonctions de responsabilités bénévoles des clubs sportifs de judo et comporte deux aspects : l'analyse d'entretiens auprès des femmes (des hommes) responsables bénévoles des clubs de judo et les monographies de clubs. Le déroulement de cette approche se concentre donc autour d'un « triangle méthodologique », caractérisé par les *entretiens – les monographies – la comparaison* en fonction d'un nombre et d'unités de comparaison définis à l'avance qui peuvent évoluer au cours du travail de terrain. Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation de notre comparaison mêlant, de façon plus ou moins imbriquée, le travail de terrain autour des entretiens et des monographies et sa restitution par l'écriture et l'analyse. Dans un premier temps, nous prévoyons de commencer notre terrain par la communauté autonome de Gérone car comme le précise C. Vigour : « *il est particulièrement intéressant de commencer l'analyse par l'étude d'un cas étranger. En effet, le premier cas étudié sert souvent de cas directeur ou de cas de référence qui oriente les recherches ultérieures. Il permet en effet d'identifier des facteurs, variables et acteurs prépondérants. Pour faciliter la rupture épistémologique et favoriser ainsi la prise de distance par rapport aux cas les plus connus du comparatiste, il est préférable de commencer par les cas étrangers* ». <sup>185</sup> Etant donné que je me situe dans le département des Pyrénées-Orientales, j'oriente donc l'entame de mon travail d'enquête de « l'autre côté de la frontière ». Ce choix est aussi lié à une dimension temporelle puisque les clubs sont fermés pendant l'été, il me serait plus difficile de rencontrer certaines personnes à ce moment-là, notamment à cause de la distance. Dans un second temps, nous abordons ce même travail au niveau du département des Pyrénées-

---

<sup>184</sup> DETIENNE M. (2000), *Comparer l'incomparable*, Seuil, « broché », 2009, 188p.

<sup>185</sup> VIGOUR C., (2005), *La comparaison en Sciences Sociales. Pratiques et méthodes*, Guides repères, Paris, La Découverte, p 219.



Orientales. Les contraintes liées à notre terrain de recherche peuvent nous amener à l'alternance des « deux territoires ». Pour ce faire, nous présentons ci-dessous les différentes unités de comparaison sur lesquelles nous portons notre réflexion :

***Les trajectoires de femmes en poste de responsabilité bénévole*** : par l'analyse des entretiens de l'ECT, il s'agit de comparer divers processus qui sont à l'œuvre dans le statut et la position de ces femmes à travers trois postes principaux : *présidente, trésorière et secrétaire*. Avant de comparer, il s'agit de comprendre les étapes constitutives qui marquent les trajectoires de ces femmes. Nous retenons trois phases essentielles comparables à la pratique d'une activité physique : *la familiarisation et le mode d'entrée dans l'association* (socialisation, liens d'interconnaissance ou familiaux...), *la trajectoire interne dans l'association* (passage d'un statut à un autre selon diverses modalités, l'ancienneté, la cooptation...) et *le statut officiel de responsable bénévole* (compétences requises, fonctions, motivations...). Au-delà de la comparaison des trajectoires de femmes au même poste de responsabilité, il est intéressant de confronter les trajectoires selon le poste occupé afin de comprendre les facilitateurs ou les freins selon que l'on soit *secrétaire, trésorière (rière) ou président (te)*.

***Les trajectoires des hommes en poste de responsabilité bénévole*** : on s'intéresse également mais dans une moindre mesure aux trajectoires des hommes, à notre sens et dans une perspective interactionniste. Il est très important de considérer le regard de l'autre car les rapports sociaux de genre peuvent être associés à des processus d'étiquetage social dans la mesure où les femmes sont depuis longtemps réprimées et stigmatisées, notamment, dans les postes décisionnels sportifs.

Une approche interactionniste consiste en premier lieu à se poser des questions sur la possibilité de mise en œuvre d'un tel ou tel acte collectif. L'interactionnisme symbolique est un courant de pensée apparue à Chicago au début du XXème siècle. Plusieurs auteurs<sup>186</sup> ont participé à son initiation : G. Herbert Mead, H. Blumer, H. Becker, H. Hughes, ou Goffman. L'interactionnisme symbolique est vu comme une tradition de recherche amenant à concevoir le cadre social sous l'angle des interactions liant les acteurs qui cherchent à rendre compte des significations qu'ils entament dans ses interactions. L'approche interactionniste se base sur l'idée que l'individu est le seul producteur de sa propre action. Même si les individus vivent dans un cadre social commun, chacun donne un sens individualisé à son action en fonction des circonstances, des objets et des situations qui caractérisent le cadre social. Cette approche interactionniste donne une importance particulière au caractère représentationnel de la réalité sociale<sup>187</sup> étant donné que l'identité se forme toujours au milieu des interactions. Cette expérience personnelle est considérée comme la matrice qui est sans cesse renouvelée dans la vie sociale. La perspective interactionniste n'est donc pas que subjectiviste, c'est-à-dire seulement centrée sur la perspective des acteurs. Elle est également objectiviste puisqu'elle s'intéresse à la manière dont les conditions objectives façonnent les carrières et l'interprétation qu'en donnent les acteurs. Par ailleurs, la perspective interactionniste s'intéresse également au processus d'étiquetage, lequel désigne un phénomène devenu problématique ou déviant au sein de la société. En effet, les interactionnistes considèrent les problèmes sociaux comme indépendants d'un consensus, mais plutôt liés à l'interprétation des personnes. Pour appuyer cette théorie, Manseau (1988) donne l'exemple suivant : *« ce qu'il importe de découvrir par l'analyse des problèmes sociaux, ce sont les forces sociales qui sont productrices de sens. Même si la misère humaine a des fondements réels, l'importance accordée à tel ou tel problème particulier, de même que les représentations qui l'entourent, dépend des individus qui ont réussi à imposer leur définition du problème dans un contexte*

---

<sup>186</sup> BAYEDILA, E, op. cit p.2

<sup>187</sup> LOHISSE J., (2011), *La communication de la transmission à la relation*, Bruxelles, de Boeck, 213 p.

*social donné* ». <sup>188</sup> C'est de cette manière que le processus d'étiquetage ou « labelling » se trouve au cœur de la perspective interactionniste.

Il est donc essentiel d'appréhender les avis et les trajectoires des hommes pour comprendre celles des femmes (et inversement) surtout en vue de les comparer. Nous nous appuyons sur les mêmes critères de comparaison que ceux sélectionnés pour les femmes. Le but étant de saisir chacune des étapes qui jalonnent les trajectoires de chacun des *deux sexes*. Afin de mettre en lumière les processus qui contribuent ou non à une répartition et à une distribution sexuée des postes de responsabilité bénévole des clubs de judo.

Par ailleurs, à cette juxtaposition des trajectoires de femmes (et dans une moindre mesure celle des hommes) en termes de rapports sociaux de sexe, on peut envisager celle de classe. En effet, compte tenu de la prise en considération d'éléments sociodémographiques et des socialisations de celles-ci, il est pertinent de se pencher sur la mise en évidence de « profils » distinctifs de cette responsabilité sportive bénévole. La comparaison, à l'intersection des rapports sociaux de sexe et de classe semble d'autant plus pertinente dans une pratique qui demande un engagement hors vie professionnelle et hors vie privée. Et qui, la plupart du temps est une pratique sociale fortement connotée et occupée par et pour les hommes. Enfin, bien que l'analyse des trajectoires ait pour double objectif la compréhension et la comparaison des postes de responsabilités bénévoles, nous ne pouvons omettre l'importance d'un éclairage socio-historique des politiques publiques engagées en faveur de l'égalité et de la parité dans la direction des institutions sportives et de manière plus générale envers les femmes. D'autant que cet aspect politico-institutionnel ne suit pas le même cours dans le temps et dans l'espace que l'on soit en France ou en Espagne, dans la communauté autonome

---

<sup>188</sup> DORVIL H et MAYER R, (2001)., *Les approches théoriques, Problèmes sociaux*. Tome I. Théories et méthodologies, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 592 pp. Collection : Problèmes sociaux et interventions sociales, pp. 42-43.

de Gérone ou dans le département des Pyrénées-Orientales, symbiose de notre territoire de recherche caractérisé par l'ECT.

A l'ensemble de cette population, nous ajoutons un dernier point de comparaison qu'est celui des *préconisations en vue de favoriser l'égalité et la parité des fonctions de responsabilité bénévole des clubs sportifs de judo* et plus généralement dans les instances de direction sportive. Celles aussi en vue de *favoriser la coopération sportive transfrontalière* : connaissances de lois, moyens, outils, exemples, instruments constitutifs de l'amélioration ou de la dégradation de ces deux critères de comparaison.

*Le fonctionnement des clubs* : la comparaison entre les clubs s'appuie d'abord sur la taille du club, on ne compare en premier lieu que les deux grands clubs et les deux clubs de petite taille (un de chaque côté de la frontière). A propos de la *structure et de l'organisation des clubs*, il s'agit de mettre en évidence les mécanismes de fonctionnement relatifs à la gestion des clubs : le nombre de personnes qui participent à la vie du club, la répartition salarié/bénévole, la répartition homme/femme, les fonctions formelles et informelles exercées selon que l'on soit engagé officiellement ou pas. On peut par la suite envisager de confronter ces différents points entre grands et petits clubs. *Les discours et avis des acteurs sur les femmes en postes de responsabilité bénévole* : comme notre population d'étude ne se réduit pas uniquement aux femmes et aux hommes en postes de responsabilité bénévole des clubs sportifs de judo, puisque nous tenons également compte de celles et ceux qui collaborent avec eux, notre comparaison s'étend alors sur *les discours et avis* de ces derniers : *éléments décisifs et freins au mode d'entrée, à la progression et à l'obtention du statut des femmes en poste de responsabilité bénévole* (compétences, qualités, connaissances du monde associatif/de la pratique...), *motivations, avantages et difficultés perçus dans l'exercice des fonctions de responsabilité bénévole*. Là aussi, nous comparons ces divers points issus des entretiens

prévus à cet effet, entre acteurs de chacun des clubs de part et d'autre de la frontière en fonction de sa taille puis entre hommes et femmes.

Pour améliorer la lisibilité des points de comparaison prévus pour l'enquête, nous présentons un tableau récapitulatif des unités et des critères de comparaison<sup>189</sup>. L'élaboration de ce cadre comparatif nous permet une mise à distance de ce qui appartiendrait au sens commun. A la fois, il engendre un traitement des données pertinent et une analyse qui permet la compréhension de positions et pratiques sociales. La comparaison est dans ce sens un outil inhérent de la recherche des processus de la sous-représentation des femmes dans la direction sportive, de manière plus précise, dans les fonctions de responsabilités bénévoles des clubs sportifs de judo. La sélection de plusieurs clubs de judo et d'acteurs variés situés dans l'ECT, avec un *continuum* entre théorie et empirie, a pour but de distinguer ce qui relève du particularisme de ce que l'on pourrait généraliser. Le choix d'allier le terrain à la réflexion par un constant mouvement de l'un à l'autre, correspond à un « mixte » d'induction et de déduction car : *« la séparation entre démarches inductive et déductive ne saurait être aussi nette dans la pratique. Induction et déduction doivent être combinées, notamment au cours du travail de terrain, le chercheur procédant par essais et erreurs. Il n'y pas deux phases, l'une de formulation, l'autre de falsification des hypothèses, mais bien un double mouvement de définition des catégories et simultanément de mise à l'épreuve de leur validité. Collecte et agencement des données, découverte et justification des hypothèses sont des opérations qui s'enveloppent les unes dans les autres dans les différentes phases de l'enquête [Cefai, 2003] »*.<sup>190</sup>

---

<sup>189</sup> Cf. Annexe 7. Récapitulatif des unités et des critères de comparaison.

<sup>190</sup> *Ibid.*, pp. 193-198.

#### 2.4.4 *Le choix de la population*

La préparation du terrain d'enquête se traduit par une prise de contact, en amont, auprès des acteurs et des clubs retenus. Il est prévu dans un premier temps de les joindre par téléphone puis d'envoyer une lettre visant à exprimer l'objectif de cette recherche, le contenu général des entretiens, le respect de l'anonymat, le devoir de confidentialité ... . Aussi, pour des questions de faisabilité en termes de temps, de moyens et pour organiser au mieux l'ensemble de la recherche, nous prévoyons un échéancier hebdomadaire des prises de rendez-vous pour les entretiens. Du fait de la multiplicité des acteurs (trices) sélectionnés (ées), en plus de la population principale, nous présentons les différentes catégories de façon synthétique puis de manière détaillée par un guide d'entretien correspondant à chacun d'entre eux : ***Population « principale » (1)***

Les femmes et les hommes qui sont responsables bénévoles des clubs sportifs de judo au titre de *président, trésorier et secrétaire*. L'échantillon est à la fois caractérisé par le poste occupé, la taille du club et la zone géographique<sup>191</sup>. Nous précisons que sous le terme de « responsable bénévole », on entend les personnes élues au comité directeur des clubs sportifs de judo. Pour cette population, nous nous concentrons uniquement sur les bénévoles et non sur les salariés et professionnels d'associations sportives (clubs de judo). Par ailleurs, nous devons apporter une précision terminologique quant à la définition du terme de bénévole. Le bénévole est celui qui participe au fonctionnement de l'association sans recevoir de rémunération en échange. En théorie, le bénévole peut être membre de l'association, il peut être non-membre et il peut être salarié. Dans le cadre français comme dans le cadre catalan, le bénévolat se définit par les quatre éléments suivants :

---

<sup>191</sup> Cf. Annexe 8, guide et grille d'entretien.

- *Caractère volontaire* : le travailleur peut librement accepter ou refuser d'exercer le travail ;

- *Caractère externe* : le travail est exercé pour le compte de l'association avec ces moyens de production propre à l'association ;

- *Absence de rémunération* qu'il s'agisse de rémunération financière (Salaires, gains, primes,) ou bien de rémunération en nature (logement, mise à disposition d'un véhicule...). Les remboursements de frais ne sont pas considérés comme une rémunération s'ils répondent à une dépense réelle et justifiée ;

- *Absence de lien de subordination* qui se définit par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'une personne ou organe qui a le pouvoir d'ordonner, de contrôler et de sanctionner.

### ***Population « secondaire »<sup>192</sup> (2)***

Les femmes et les hommes qui participent au fonctionnement des clubs en parallèle de notre population principale peuvent être salariés (ées) ou considérés comme « petit bénévolat ». C'est-à-dire qu'ils participent spontanément et de façon irrégulière à la vie du club sans statut officiel. Enfin, les acteurs (trices) pertinents du territoire<sup>193</sup> de l'ECT, c'est-à-dire celles et ceux qui sont en mesure de nous informer sur divers thèmes liés à notre objet de recherche. Ce sont des responsables ou élus (ues) de la vie associative et du sport, de l'égalité et de la parité, de la coopération transfrontalière. **(Population 3).**

Puisqu'il s'agit dans cette recherche, d'appréhender les processus des trajectoires de femmes (et corrélativement celles des hommes) en postes de responsabilités bénévoles des clubs

---

<sup>192</sup> Cf. Annexe 9, guide et grille d'entretien population (2).

<sup>193</sup> Cf. Annexe 10, guide et grille d'entretien population (3).

sportifs de judo (**I**), il s'avère important de comprendre les étapes de leurs trajectoires. Pour comprendre les raisons de leurs positions mais aussi leur moindre visibilité, leurs représentations. Pour chaque population, nous présentons un guide d'entretien qui a pour objectif de pousser à la parole en passant par une première phase directive de renseignement puis, à travers des questions semi-directives en vue d'aboutir à des entretiens compréhensifs, non-dirigés. Ce support est une sorte de gage d'assurance construit à partir d'indicateurs regroupés en thèmes. Ces choix sont issus des lectures et travaux de la sociologie du genre, du travail et du sport. Bien que ce guide soit formalisé de manière chronologique, il n'est pas en soi un cadre rigide qu'il faut absolument *suivre à la lettre*. Au cours des interviews, le chercheur, en fonction des réponses ou des silences des interviewés (ées) doit s'adapter pour ne pas rompre l'échange où à l'inverse, l'inciter.

Le guide d'entretien est alors un outil souple qui peut selon le cours de l'entretien laisser place à de nouvelles interrogations. Pour cette population *principale (1)* nous envisageons de nous entretenir avec 3 à 5 présidents (tes), 3 à 5 trésoriers (rières) et 3 à 5 secrétaires dans les Pyrénées-Orientales et dans la communauté autonome de Gérone. Cependant, nous émettons l'idée et la limite que l'on peut rencontrer à trouver ce nombre de femmes en postes de responsabilité bénévole, notamment pour le poste de présidente. Initialement, la variation du nombre prévu est de 12 entretiens, selon que l'on rencontre 3 (18) ou 5 (30) personnes de chaque « côté de la frontière ». Ce nombre peut aussi être réduit au cours de notre terrain. Le bénévolat constitue un rouage essentiel dans le maintien et le développement des organisations et institutions sportives. La participation des bénévoles à leur association constitue la clé de voûte du fonctionnement des clubs et des fédérations sportives dans le sport amateur qu'est le judo, et ce, en dépit d'une professionnalisation des cadres. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous avons retenu les femmes (hommes) bénévoles élues (us) en situation de responsabilité officielle. Après avoir introduit notre entretien par des informations concernant des éléments socio-démographiques, nous l'abordons par cette première question :



*« Je souhaiterais que vous me parliez de votre expérience et de votre vécu comme responsable bénévole de ce club de judo ? »*

Pour une meilleure compréhension du vécu des femmes en postes de responsabilités des clubs sportifs de judo, nous tenons compte aussi d'acteurs (trices) qui collaborent plus ou moins directement avec elles dans le fonctionnement du club **(2)**. Le choix des acteurs se base à la fois sur les observations prévues dans les clubs et sur les renseignements fournis par les responsables bénévoles des clubs de judo. Par ailleurs, nous sélectionnons de part et d'autre de la frontière, quatre hommes et quatre femmes dit du « petit bénévolat » ou salariés (ées) du club. Cet échantillon peut varier en fonction de la taille du club et de la réalité du terrain. Nous émettons donc la possibilité de ne pas pouvoir nous entretenir avec le nombre d'acteurs (trices) initialement prévus. La répartition est la suivante : un homme salarié et un dit du « petit bénévolat » dans un club des Pyrénées-Orientales, une femme salariée et une du « petit bénévolat », dans la communauté autonome de Gérone. Enfin, ce choix se fait indépendamment du poste occupé par les femmes responsables des clubs de judo (présidente, trésorière et secrétaire).

Pour cette population dite « secondaire » **(2, 3)**, la nature des entretiens diffère de celle de la population principale **(1)**. Ainsi, ce ne sont pas des entretiens non-directifs mais des entretiens semi-dirigés. Nous ajoutons donc au travail préparatoire de grille d'entretien relevant des divers thèmes à aborder, un guide d'entretien composé de diverses questions. La construction de ce guide d'entretien est alors fonction de la grille d'entretien, sorte de « pense-bête ». Pour la dernière population **(3)**, nous prévoyons cinq entretiens dans la communauté autonome de Gérone et cinq entretiens dans le département des Pyrénées-Orientales. Les choix ne s'opèrent pas forcément par rapport au sexe mais plutôt en fonction du poste occupé par les acteurs (trices) selon deux thèmes prépondérants : la coopération sportive transfrontalière, l'égalité et

la parité des femmes en sport et plus spécifiquement dans les instances dirigeantes des associations. Cependant, et dans la mesure du possible, nous veillons à nous entretenir de la manière la plus équitable avec chacun des deux sexes.

### 2.4.5 *Analyse des données*

#### **Les entretiens**<sup>194</sup>

Par le biais des entretiens et de leurs transcriptions, l'analyse permise par l'obtention des données recueillies est un stade essentiel à notre travail de recherche sociologique. Cherchant ici à en extraire, à en traduire le sens et conférer une centralité aux textes, aux discours. L'analyse tente d'objectiver le rapport au monde des personnes interrogées et le sens qu'elles accordent aux situations qu'elles décrivent. L'étude des représentations, des trajectoires sociales exige et entend une compréhension fine et profonde que seule l'analyse qualitative est en mesure de produire. La démarche poursuivie est une analyse *de contenu*, thématique visant une mise à jour des systèmes constitutifs des femmes bénévoles en poste de responsabilité des clubs sportifs de judo : des perceptions de celles et ceux qui les entourent dans l'exercice de leurs fonctions, de leurs implications et des actions engagées ou à venir en matière de coopération sportive transfrontalière, d'égalité et de parité dans les instances dirigeantes sportives. Dans cette perspective, nous rapprochons l'analyse verticale de l'analyse horizontale comme le précise M-L Gavard-Perret et A. Helme-Guizon : « *Deux approches du corpus sont possibles et complémentaires : [...] L'approche verticale consiste à travailler document par document. [...] Elle est particulièrement utile dans le cas d'entretiens individuels afin que le chercheur puisse se saisir et s'imprégner des logiques individuelles et*

---

<sup>194</sup> Cf. Annexe 11, tableau récapitulatif des entretiens et exemples retranscrits.

*du caractère unique de chacun des répondants. [...] Dans une approche horizontale, les discours individuels sont déconstruits afin d'extraire dans chacun les parties communes. La cohérence n'est donc plus donnée par la structure individuelle de chaque document ou entretien, mais par la réunion d'éléments comparables entre les différents documents et entretiens ».*<sup>195</sup>

Nous traitons d'abord nos données tour à tour pour permettre une analyse exhaustive, entretien par entretien. Dans un premier temps, il s'agit d'inventorier, de classer les énoncés et les pistes de recherche des entretiens correspondants aux thèmes prévus (guide d'entretien). Puis, de les distinguer de ceux éventuellement induits par le travail de terrain, par les réponses de nos interviewés (ées). Ce travail doit permettre l'émergence des thèmes principaux et de thèmes plus accessoires (sous-thèmes), l'émergence de particularités, d'illustrations (anecdotes, situations concrètes...) visant une posture analytique par une procédure exploratoire (production d'une grille d'analyse). Et ceci, par une étude d'abord verticale comme le suggère G. Michelat : « *il nous semble que les entretiens non directifs ne peuvent être analysés qu'en utilisant une démarche où l'interprétation se fait d'abord au fur et à mesure de l'analyse de chacun des entretiens, en étant toujours à l'écoute de ce que veut dire l'individu singulier qui parle* »<sup>196</sup> puis horizontale, comme évoqué précédemment. C'est la mise en perspective des thèmes par rapport aux autres, des thèmes et sous-thèmes issus de l'analyse entretien par entretien et des entretiens entre eux. L'objectif poursuivi est de mettre en exergue les éléments clés en les associant à des notions, des concepts sociologiques : « [...] *l'attention particulière portée à la singularité de chaque entretien va de pair avec une mise en relation des divers entretiens entre eux. On est ainsi conduit à alterner les lectures verticales des entretiens (en gardant la logique propre à chacun) et les lectures horizontales, pour établir la relation avec les autres entretiens. Un élément du [« raisonnement »] peut manquer*

---

<sup>195</sup> GAVARD-PERRET, HELME-GUIZON. « Choisir parmi les techniques spécifiques d'analyse qualitative ». Chapitre 7, p. 262 *Laboratoire CERAG UMR*.

<sup>196</sup> MICHELAT G. « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie ». In: *Revue française de sociologie*. 1975, 162. pp. 229-247, p. 247 [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_00352969\\_1975\\_num\\_16\\_2\\_6864](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_00352969_1975_num_16_2_6864).

*dans un entretien et se retrouver dans un autre. Un élément apparu dans un seul entretien peut ainsi amener à un nouveau « questionnement » de l'ensemble du matériel ».*<sup>197</sup>

Ces phases de catégorisation et de conceptualisation sont nécessaires à une critique de la question de départ, à la construction (vérification, reformulation) plus précise d'hypothèses pour une problématique plus riche et perspicace. Cette étape suppose le codage de séquences des matériaux et leurs associations dans des sous-ensembles pertinents pour l'analyse. En outre, l'un des possibles écueils est de se cantonner à une analyse des discours sans se soucier de les restituer vers des processus sociaux ou idéologiques.

Dans la méthodologie de l'analyse *de contenu*, le problème de codage et de catégorisation est central. En outre, elle est considérée aussi comme « *un ensemble disparate de techniques* ». <sup>198</sup> Cette technique est sans doute la plus connue des Sciences Sociales, elle comporte certains avantages mais présente également des inconvénients. G. Michelat évoque quelques critiques épistémologiques : [...] *Il est vrai qu'on peut perfectionner l'analyse et envisager non plus seulement des catégories portant sur les thèmes, mais des catégories portant sur les relations existant entre deux thèmes. On ne comptabilisera plus alors la fréquence de A et B, mais la fréquence de A associé à B. Même dans ce cas il semble que l'on perde des éléments d'information indispensables. [...] Si l'on admet qu'il existe des mécanismes de blocage, de censure au niveau de l'expression individuelle, dus ou non, aux mécanismes de l'inconscient, il est vraisemblable que des éléments d'information importants n'apparaîtront peut-être que de façon fugitive et masquée* ». <sup>199</sup> En effet, selon la question abordée, les personnes interrogées peuvent avoir des réactions réticentes (de réserve) que le chercheur doit déceler

---

<sup>197</sup> *Ibid.*, p.242.

<sup>198</sup> HENRY P., MOSCOVICI S. « Problèmes de l'analyse de contenu ». In : *Langages*, 3e année, n°11, 1968, p.36. Socio-linguistique. pp. 36-60. DOI : 10.3406/lgge.1968.2900, Disponible sur : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge\\_0458-726X\\_1968\\_num\\_3\\_11\\_2900](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1968_num_3_11_2900).

<sup>199</sup> MICHELAT G., « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie ». In: *Revue française de sociologie*.1975,162.pp.229247,p.238.[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_00352969\\_1975\\_num\\_16\\_2\\_6864](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_00352969_1975_num_16_2_6864).

pour y remédier. De même, il est tout aussi plausible d'obtenir des informations erronées non pas parce que les personnes interrogées le souhaitent mais parce qu'elles correspondent à leurs propres visions et réalités de l'objet étudié. Bien que le souci de rigueur (objectivité) du chercheur et de l'objet en question soit inhérent d'un travail de recherche qui se veut pertinent, reste inexorablement une part de subjectivité du chercheur lui-même, et des personnes concernées. Reste aussi l'idée émise par Y. Clot selon laquelle : « [...] *La critique de l'objectivisme s'enlace à récuser la subjectivité* »<sup>200</sup>, ce qui reflète par ailleurs le primat souvent accordé au quantitatif sur le qualitatif, nécessité du chiffre oblige car il apporte une visibilité directe. Admettre que la mesure exacte et rationnelle du social est impossible ne signifie pas pour autant de renoncer à la qualité des informations. Ce protocole de traitement des données tend à affiner le degré de signification des informations afin de consolider la validité des résultats obtenus.

Primordiale quant à notre objectif de comparaison, l'étape d'analyse des entretiens se présente donc de la manière suivante : l'analyse de chaque entretien en vue d'établir une fiche retraçant de manière chronologique l'itinéraire des femmes et des hommes en poste de responsabilité, s'en suit une analyse thématique de chaque entretien puis une mise en relation des entretiens entre eux, en fonction d'un thème particulier et en interaction entre eux. On applique la même méthode d'analyse verticale et horizontale des entretiens et des thèmes aux acteurs (trices) sélectionnés (ées) dans l'étude monographique des clubs et ceux que l'on qualifie d'acteurs (trices) pertinents (tes) du territoire.

---

<sup>200</sup> CLOT Y., « L'autre illusion biographique », *Enquête, Biographie et cycle de vie*, 1989, [En ligne], mis en ligne le 30 décembre 2005. URL: <http://enquete.revues.org/document99.html>.

## ***La comparaison***

Selon les données issues de notre enquête, (entretiens et monographies) de celles suscitées par les va-et-vient des expériences de terrain et d'écriture, la compréhension et l'analyse principale des systèmes de relations liés aux parcours des femmes en poste de responsabilité des clubs sportifs de judo, préparés à travers les cadres méthodologiques initialement décrits ci-dessus, nous permet d'établir comparativement :

## ***Les unités de comparaison***

Les trajectoires des femmes en poste de responsabilité bénévole dans l'Espace Catalan Transfrontalier. En parallèle, celles des hommes de ce même espace.

Les représentations des fonctions de responsabilité bénévole des clubs sportifs de judo (*présidente (ts), trésorière (er), secrétaire*) par les acteurs (rices), les salariés (ées) ou ceux dit du « petit bénévolat » qui participent à la vie du club. Leurs préconisations en vue de bonifier la place des femmes dans les instances dirigeantes sportives, dans les clubs sportifs de judo. Leurs connaissances et leurs préconisations pour améliorer la coopération sportive transfrontalière. Puis, la comparaison sur le fonctionnement des clubs sélectionnés en vue de situer la place des femmes et des hommes *in situ*.

Les comparaisons sur l'évolution des actions et des moyens prévus par chacun des espaces constituant l'ECT, par des acteurs pertinents du territoire. C'est-à-dire impliqués (es) dans les questions propres à l'égalité et à la parité des femmes en sport, au niveau départemental ou

régional. Dans la coopération transfrontalière et plus précisément dans le domaine associatif et sportif, élus(es) locaux ou salariés (ées).

La mise en rapport des éléments et des unités de comparaison de notre objet de recherche dans l'espace, dans le temps pour comprendre un fait social de sous-représentation des femmes dans les instances et postes de direction dans le monde du sport concentre un aspect essentiel. D'abord, même si l'espace considéré est celui d'ECT, il n'en demeure pas moins qu'il reste bel et bien un espace frontalier englobant la France de l'Espagne, la Catalogne Nord et celle du sud. Lié historiquement, ce territoire éprouve néanmoins des réciprocitys et des autonomies de fonctionnement, de gouvernance et des mutations sociétales propres à chacun des deux pays. Qui peuvent avoir pour conséquence des situations et des visions partagées, singulières selon que l'on soit en France ou en Espagne. De par l'action du pouvoir conféré des deux états à leur territoire, sur les questions d'égalité et de parité des femmes dans la société, en sport et pour la coopération transfrontalière, les marges de manœuvre ne sont pas toujours les mêmes, et ne s'opèrent pas nécessairement au même moment. L'approche sociologique des femmes dans la société, de l'institutionnalisation et de l'organisation de chacun des deux états et de leurs politiques publiques est inhérente à la compréhension de sous-espaces qui les composent. L'analyse des unités de comparaison n'est intelligible que dans le sens où l'on considère ces précisions. Bien que nous les considérions, nous ne nous dirigeons pas vers une analyse exhaustive de l'histoire et des politiques publiques engagées en France et en Espagne.

Cependant, nous avançons l'idée qu'inexorablement des particularités et des points communs peuvent se jouer lors de notre analyse, venant enrichir et optimiser la compréhension de notre objet de recherche. D'ailleurs, comme le souligne C. Vigour : « [...] : toute modification de la

*législation est en effet précédée de comparaisons avec celles d'autres pays pour évaluer la pertinence du changement et des modalités pratiques que celui-ci pourrait prendre [...]»<sup>201</sup>.*

Selon les variations sociales, les volontés et les actions politico-juridiques entreprises par chacun des deux états en matière d'égalité et de parité, en matière de coopération transfrontalière, dans l'espace et dans le temps, peuvent ne pas se correspondre. Les contextes dans lesquels s'inscrivent le département des Pyrénées-Orientales et la communauté autonome de Gérone, est l'une des variables que l'on doit soumettre à l'analyse comparative. On comprend dès lors que la place de la théorie dans l'ensemble de la démarche comparative, s'articule, au préalable, par un protocole d'enquête provisoire qui peut se modifier au fil du terrain (Comme les unités de comparaison et leurs variables associées). Dans ces conditions-là, le travail de théorisation, de collecte des données et d'analyse se produisent en interrelation. Dans le chapitre suivant, nous proposons l'analyse des points décrits précédemment, des théories et des hypothèses avancées par la mise en perspective des données du terrain.

---

<sup>201</sup> VIGOUR C., (2005), *La comparaison en Sciences Sociales. Pratiques et méthodes*, Guides repères, Paris, La Découverte, p 106.



## **CHAPITRE 3 : NOS PRESIDENTS, DES HOMMES : LE REGNE MASCULIN ET LES FEMMES DANS L'OMBRE**

Dans ce chapitre, nous souhaitons analyser les rapports sociaux de sexe à partir de l'étude monographique et celle des entretiens menés sur le territoire. Nous abordons ce chapitre par une mise en contexte de la place des femmes dans le monde associatif en général, celui sportif et plus particulièrement de notre terrain de recherche. Par la suite, nous analysons les actions et les politiques publiques en faveur des femmes dans la direction sportive de l'ECT, notamment dans les associations. Enfin, nous tenterons de montrer que l'engagement des femmes et des hommes comme responsables des bureaux associatifs de l'ECT de judo ne se fait pas dans les mêmes conditions. Les monographies et les trajectoires des femmes révèlent des formes contrastées de la domination masculine et du « plafond de verre ». Dans la dernière partie de ce chapitre, nous présentons les freins et les solutions en vue d'améliorer la représentativité des femmes dans la direction sportive et spécifiquement dans les associations sportives de judo et la coopération sportive transfrontalière. Ces éléments de réponse sont principalement extraits de l'analyse monographique et des entretiens, de façon plus annexe, par des acteurs pertinents du territoire.

### **3. Les modes sexués du monde sportif-associatif, les femmes en marge du pouvoir**

Les recherches qui ont introduit la question des rapports sociaux de sexe ou de genre dans les associations sont très récentes (Enquête Matisse réalisé par M. Tabariès et V. Tchernonnog, 2003). Diverses études confirment la sous-représentation des femmes dans la direction associative. G. Vieille-Marchiset<sup>202</sup> postule dans son analyse la permanence de la division sexuelle du travail et celle de la domination masculine. Même si cela concerne le secteur du travail sportif, nous rencontrons dans notre analyse des freins semblables à l'entrée et à la trajectoire interne des femmes au sein des associations sportives de judo. En effet, nous

---

<sup>202</sup> VIEILLE-MARCHISET G., (2004), *Des freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon : PUFC.

démontrons ultérieurement que l'effet de la domination masculine et de l'histoire sexuée du judo ont un fort impact sur la place des femmes dans les associations sportives. Son étude porte sur un ensemble de pratiques sportives, entre autre, les sports de combat dont le judo. Nous avons pu analyser cette pratique sportive et démontrer que son histoire, son institutionnalisation et son organisation est affaire d'hommes. D'ailleurs, G.Vieille-Marchiset dans son étude, nous spécifie que plus les sports sont de tradition masculine plus les freins à l'investissement des femmes dans les bureaux associatifs sont intériorisés. L'analyse des résultats de notre enquête de terrain confirme la permanence de la domination masculine en judo et revêt sur ce point, des conclusions semblables à celles de cet auteur. La division sexuelle du travail démontrée par cette recherche se confirme dans le milieu associatif. Nous postulons d'ailleurs que le « plafond de verre », usuellement employé dans le monde du travail, se révèle tout aussi prégnant dans le milieu associatif. Les formes qui le caractérise sont similaires voire identiques. De plus, nous ne pouvons passer outre le fait que l'histoire sexuée du sport et du judo amènent à renforcer les disparités de la représentativité des femmes responsables bénévoles des clubs de judo de l'ECT.

Afin de démontrer que la responsabilité associative des clubs de judo de l'ECT est sexuée, afin de comprendre dans quelles mesures elle se caractérise par une forte domination masculine (permanence), nous nous sommes penchés sur l'étude de : l'institution sportive en général, sur celles des associations et enfin sur la pratique judo. Nous avons, en parallèle, analysé les politiques et les actions publiques d'égalité et de parité en sport mises en place afin de pallier à ce manque de représentativité. De manière transversale, nous nous sommes appuyés sur la sociologie du travail à travers d'autres domaines que celui du sport. Les résultats attestent une corrélation entre la division sexuelle du travail et celle du bénévolat sportif, notamment mis en exergue par le « plafond de verre ». Dans ce sens, la démarche

adoptée pour démontrer ce dernier point est semblable à celle entreprise par C. Chimot<sup>203</sup>. L'analyse monographique des clubs de judo de l'ECT et celles des rapports sociaux de sexe qui y ont cours, attestent l'idée de la persistance de la distribution sexuée des postes de responsabilités dans les associations sportives de judo. L'apport de la sociologie du travail, nous permet d'identifier les relations entre la division sexuelle du travail et celle du bénévolat associatif. Ce fait, bien que confirmé dans nos résultats, est moins visible (plafond de verre) et plus difficilement repérable que celui de la domination masculine.

La majorité des **associations** sont de petites tailles et fonctionnent grâce au bénévolat, l'emploi féminin concentre l'essentiel des salariés dans les associations. Ces emplois si nombreux soient-ils, restent toutefois précaires et ne constituent que très rarement un temps plein. En France, les premières formes associatives excluent en grande partie les femmes, elles sont le lot des hommes, d'une certaine élite notamment dans les associations sportives. En Espagne, les premières formes associatives sont tardives, le franquisme interdisant toute forme associative elles ne voient le jour qu'à partir des années 60 mais surtout dans les années 80-90.

Si de façon générale le taux d'adhésion des hommes est plus important que celui des femmes, les secteurs d'activité du monde associatif sont préférentiellement investis par « l'un et l'autre sexe ». S'il est difficilement quantifiable en Espagne et dans la communauté autonome de Gérone, en France, il est aussi l'objet de récentes recherches qui aboutissent toutes aux conclusions suivantes : les femmes investissent certains domaines proches des fonctions domestiques et sont cantonnées à des rôles qu'elles occupent dans le quotidien. Elles sont surreprésentées dans les associations vers autrui comme celles des actions sociales, d'éducation, de défense des populations vulnérables. De l'autre côté, les hommes investissent préférentiellement des associations tournées vers la représentation publique, dans le domaine

---

<sup>203</sup> CHIMOT, C., (2005). *Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le genre et le sport*, Thèse de doctorat. Université Paris 8, Faculté des Sciences et du Sport.

économique et surtout sportif. Or, le paysage associatif est composé en grande majorité par des associations sportives, culturelles et de loisirs puisqu'elles représentent à elles seules près de 66% du nombre total d'associations.

La mise en contexte et la construction de l'objet de cette recherche, à travers les diverses études et les théories appliquées, mettent en avant un continuum : la permanence d'un manque de représentativité des femmes dans les postes et fonctions dirigeantes. Peu importe le domaine considéré, le pouvoir appartient aux hommes dans « l'excès » voire dans la démesure, c'est pourquoi nombres d'actions et de politiques publiques se sont mises en place. Cette appétence est particulièrement remarquable dans le domaine sportif qui comme beaucoup d'autres domaines, colporte et traîne une permanence de la domination masculine dans l'histoire sexuée des institutions, des pratiques et des bureaux associatifs. Dans les associations présidées par des femmes qui relèvent du domaine culturel et de loisir, elles ne sont que très rarement présidentes d'associations sportives. On note cependant une progression à partir des années 2005. Le poste de président(te) est le plus significatif du manque à voir des femmes dans les associations sportives, cela l'est encore plus quand la pratique sportive est de tradition masculine.

Par ailleurs, dans le cas où elles sont présidentes d'associations sportives, ce sont généralement des associations de *petite taille* ou de *création récente*. Les analyses monographiques et celles des entretiens confirment cette hypothèse, en d'autres termes, plus la structure associative est grande, moins les femmes ont de chance d'y présider. Plus elle est récente, plus elles sont à même de devenir présidente. On atténue cependant ces propos car sur l'ensemble des clubs de judo de l'ECT, la majorité sont de petites tailles et sont pourtant présidés par des hommes. Ils restent tout de même, les seuls, où les femmes sont présidentes.

Les origines, l'institutionnalisation et la logique interne du judo sont historiquement constituées au masculin. Les femmes n'entrent et ne se tournent que très tardivement vers ce

sport enclin à la démonstration de qualités viriles, masculines (plus tardivement en Espagne qu'en France). Elles ne sont d'ailleurs visibles qu'à partir des années 70. En terme de pouvoir, B. Deydier, élue D.T.N en 2005 de la FFJDA fait figure d'exception. Le staff des entraîneurs nationaux compte en 2016 deux femmes qui occupent des fonctions remarquables comme C. Fleuri et dernièrement L. Decosse. Pour autant, la distribution des postes de direction dans les institutions et les organisations sportives reste sexuée. Le judo, en plus d'être de tradition masculine est un sport olympique, ce qui accroît la division et la répartition sexuée des postes de responsabilités. Cependant, il est un sport amateur *a contrario* du sport professionnel qui engendre des enjeux économiques et politiques supérieurs. Par voie de conséquence, les pratiques sportives professionnelles accentuent l'inégalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs structures dirigeantes. En effet, les postes les plus hauts-gradés du monde sportif professionnel sont ceux qui requièrent le plus de notoriété, de visibilité et de pouvoir. Les enjeux sont d'autant plus conséquents que dans le sport amateur : les retombées économiques, sociales et politiques sont importantes et chaque pays, ou presque, le privilégie. Des politiques publiques sportives se mettent en place (d'intégration/d'inclusion sociale, d'égalité et de parité d'accès aux pratiques et structures sportives...), les médias diffusent préférentiellement des athlètes du sport professionnel (surtout des hommes), les marques s'associent aux « champions » et distribuent des accessoires sur le marché... . Ainsi, les hommes sont *a priori* les détenteurs de cet univers professionnel.

En termes de licence, le judo est depuis de nombreuses années sur le podium des sports les plus pratiqués de France. Il est le premier de la FFJDA devant le karaté et le taekwondo (47.14% des licences FFJDA). Depuis de nombreuses années, l'effectif des licences féminines reste stable aux alentours de 25% (2003-2014) du nombre total des licences. Pourtant, une politique mise en place à partir de 2009 prévoit de développer la pratique du judo féminin.

Le judo dans les Pyrénées-Orientales occupe la neuvième position en termes de licenciés (ées), la part des femmes est respectivement de 30% dans la région Languedoc-Roussillon (Nouvellement Pays-Occitan). La proportion féminine est donc sensiblement la même au niveau régional qu'au niveau national. Les divers organismes et les institutions de la communauté de Gérone ne nous permettent pas d'établir de chiffres sur le taux de licences féminines en judo, ils ne sont pas encore en mesure de pouvoir nous renseigner. Le manque à voir des statistiques et des études sur le *genre en sport* est l'une des limites et/ou avantages que nous avons rencontré lors de cette recherche.

La direction des bureaux associatifs de judo de l'ECT est marquée par la prédominance des hommes au poste de président : sur les 32 clubs recensés dans les Pyrénées-Orientales, seulement 8 (9) sont présidés par des femmes, ce qui ne semble pas très significatif puisque cela représente  $\frac{1}{4}$  des postes de président(te). Mais à y regarder de plus près, on comprend que ces femmes sont présidentes de clubs de judo car ils sont de petites tailles voire de très petites tailles, et/ou de création récente. Dans certains cas, ils peuvent être considérés comme des clubs-relais des plus grands clubs, sorte de « vivier » des plus grands clubs. Dans la communauté de Gérone, sont recensés 11 clubs parmi lesquels aucune femme n'est présidente, peu importe la date de création du club ou la taille de sa structure. C'est déjà assez surprenant même si le nombre de clubs de judo reste relatif par rapport à celui des Pyrénées-Orientales mais ça l'est encore plus quand personne n'a su m'indiquer le nom d'une femme qui avait été présidente. Finalement, notre terrain de recherche ne compte que 8 présidentes sur 43 clubs (Soit environ 5%). Le manque à voir des femmes au poste de présidente dans la communauté autonome de Gérone est important. Du « côté français », si les femmes sont présentes, les conditions restent souvent les mêmes : structure de petite taille, création récente de la structure, relais d'une structure plus importante. Si nous soulignons essentiellement le poste de présidente, c'est pour la simple et bonne raison que c'est la fonction qui colporte le plus de disparités sexuées. Les postes de trésorière et de secrétaire sont vraisemblablement moins significatifs.

Du fait même que l'ECT soit un territoire « mixte », entre deux régions voisines appartenant toutes deux à des états différents au sein d'un même continent, nécessite de comprendre et d'analyser la place des femmes « de part et d'autre de la frontière ». Dans la partie suivante, nous analysons les actions et les politiques publiques en matière de sport. Ceci afin de comparer dans le temps et dans l'espace, les évolutions et les freins possibles à une meilleure représentativité des femmes dans les instances décisionnelles du sport. Comprendre les éléments probants qui viennent enrichir ce que nous nous démontrons par le terrain, analyser le territoire de manière globale.

### **3.1. Actions et politiques publiques en faveur de l'égalité et de la parité dans la direction sportive**

L'élan des actions et des politiques publiques en faveur de l'égalité et de la parité dans le sport est tardif, il ne peut s'appréhender sans référence à un contexte plus général de politique supranationale. Ni sans référence à une évolution des conditions du statut des femmes dans la société au niveau national. Les premiers questionnements sur le sport concernent les pratiques sportives qui sont en liens étroits avec ceux des travaux issus de la sociologie du travail et des conditions de vie, notamment à partir des années 60 (société de loisir). S'en suivent les interrogations relatives aux divisions sexuelles pour aboutir, à partir des années 80, à une massification des pratiques sportives et à une certaine démocratisation. Au-delà du cadre français, qui n'aborde que peu la place des femmes dans les instances décisionnelles sportives, sont émises des actions en faveur d'une meilleure représentativité des femmes. Les mesures incitatives d'un rapport plus équilibré entre les femmes et les hommes, est initié par une prise de conscience supra-étatique. Le principe d'égalité (Charte Olympique, Code du sport, conférences et réunions) précède donc celui de parité, il fait l'objet d'actions concrètes dans les années 2000. Les propositions et les études concernant la place des femmes dans les



instances décisionnelles débutent dans les années 70, très rares, elles ne s'intensifient qu'à partir des années 80-90 dans un contexte plus général de mouvements sociaux et avec l'appui d'organismes d'envergure internationale.

Pourtant en France, les analyses des structures internationales et nationales, dans l'espace et dans le temps, tendent à démontrer une incapacité à faire de réels progrès en la matière. D'ailleurs, certaines institutions et organisations comme nous avons pu le constater prônent des valeurs d'égalité et de parité mais ne respectent pas, en leur sein, les règles qu'elles dictent. C'est un peu « faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais ». Cependant, il s'avère nécessaire de nuancer ces derniers propos car la question de la place des femmes dans les instances décisionnelles du sport est récente. Les mentalités, les habitudes et les consciences n'évoluent pas tout le temps aux sons et aux rythmes des actions et des politiques publiques.

C'est à partir des années 2000 que l'on peut consentir à admettre les efforts fournis par les divers gouvernements en vue d'améliorer la présence des femmes dans la direction sportive. En 2005 comme les recommandations antérieures n'ont pas abouties à des résultats significatifs, le gouvernement français et les institutions sportives mettent en place des actions visant à améliorer la présence des femmes voire à l'imposer. Aussi, le Code du Sport avait déjà énoncé la problématique en spécifiant que dans les sphères dirigeantes des fédérations : une représentation proportionnelle de femmes au nombre de licenciées majeures et éligibles (hormis pour les fédérations « hyper-féminines »). Le non-respect de cette règle mène le gouvernement à imposer un plan de féminisation des instances dirigeantes à chaque fédération, sous peine de sanctions. En vingt ans, les effets des actions et des politiques publiques du sport, en lien avec d'autres ministères, laissent entrevoir des changements et des évolutions mais qui restent le fruit d'un long et lent processus. Donc, les résultats peuvent être

aisément bonifiés tant la marge de progression est importante. La prise en considération tardive des femmes dans l'histoire du sport, en judo et de la place qu'elles occupent dans la direction, qui plus est dans un sport de tradition masculine constituent des éléments clés. Le manque à voir des femmes bénévoles dans les associations sportives de l'ECT provient du fait que l'histoire du sport est sexuée et celle du judo aussi. La permanence de la domination masculine freine l'évolution. L'analyse de cette pratique nous montre comment l'histoire du judo peut être qualifiée de sexuée. Pour autant la FFJDA met en place des actions concrètes visant à renverser cette permanence, comme nous avons pu l'indiquer auparavant.

A l'échelon local (Pyrénées-Orientales), les associations sportives se doivent de respecter la parité au sein de leur comité directeur. D'une part, comme c'est le cas pour notre étude, peu de clubs disposent d'un comité directeur à proprement parler. Ce sont souvent les grands clubs qui de façon formelle respectent la parité. Dans les petits clubs, le comité directeur est le bureau associatif constitué principalement du *président (te)*, du *trésorier (rière)* et du *secrétaire*, la parité n'est alors pas respectée dans les petits clubs. De plus, notre étude révèle que les clubs de petites tailles ne se soucient pas vraiment de cet aspect. Les bénévoles n'accourent pas et l'organisation statutaire se fait selon les dispositions des personnes, la variable *sexe* n'est pas reconnue comme essentielle. Enfin nombreux sont les clubs qui ne connaissent même pas cette obligation statutaire, plusieurs responsables bénévoles m'ont indiqué leur non-connaissance d'un devoir de parité. Au niveau international et national, nous remarquons que les prémices sur la place des femmes dans la direction des instances décisionnelles sportives fait l'objet d'une égalité entre les femmes et les hommes. Peu à peu, elle devient une obligation paritaire notamment dans les instances de direction des fédérations, soumises à des sanctions en cas de manquement au respect de celle-ci. Le devoir de parité appartient à la France mais n'existe ni en Espagne ni en Catalogne. De plus, la parité n'est pas synonyme d'égalité, le même nombre de femmes comme responsables ne signifie pas qu'elles occupent au même titre que les hommes, les fonctions de direction les plus

prestigieuses. Par exemple en politique, les représentants de l'Etat peuvent respecter la parité avec un même nombre de femmes et d'hommes au sein du gouvernement, mais ils peuvent ne pas occuper les mêmes ministères. Ainsi, dans la majorité des cas, les ministères régaliens sont le lot des hommes. On comprend alors que la parité n'induit pas l'égalité.

Comparativement à l'Espagne, la France bénéficie d'une longueur d'avance autour des questions de la division sexuelle des fonctions dirigeantes (statistiques, études et recherches quasi-inexistantes). De plus, le sport est une affaire d'état en France, en Espagne il est une compétence exclusive des communautés autonomes comme c'est le cas dans notre étude. Ainsi, la communauté autonome de Gérone dépend des politiques et des actions publiques de la Catalogne. A la différence de la France, le sport est géré à un échelon local. La Catalogne est très associative malgré le poids de l'histoire qui n'a permis aux premières formes associatives d'apparaître que très tardivement, dans les années 60 (principalement entre les années 80-90). Les études en matière de sport se concentrent essentiellement autour de la pratique physique, des habitudes sportives, des équipements sportifs et dans une moindre mesure sur celle de la pratique féminine ou de la distribution/ répartition sexuée des pratiques sportives. Ces questions-là, font l'objet d'actions à partir des années 2000, comparativement à la France qui les abordaient déjà dans les années 60-80. Il n'est donc pas surprenant que la question du pouvoir dans les instances décisionnelles du sport ne soit pas traitée. Dans un contexte peu propice à la considération de la place des femmes dans le pouvoir sportif, la Catalogne (2000) met en place diverses actions sur la condition des femmes en général, le sport reste encore annexe. D'autant que le pays a subi une crise économique très importante dans les années 2000. Les politiques publiques principales sont celles de la famille et du travail afin de parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes à partir de 2004. Les mesures incitatives et volontaristes en faveur de l'égalité et de la parité sont récentes et englobent plusieurs thématiques (famille, travail, rémunération), la place des femmes dans la direction sportive colporte un manque flagrant d'initiatives et des marges de progression importantes mais qui demandent du temps.

Le manque à voir des femmes responsables dans les bureaux associatifs de l'ECT et particulièrement dans la communauté autonome de Gérone peut s'expliquer par plusieurs raisons : en Catalogne, le devoir de parité du comité directeur dans les associations sportives n'existe pas, l'implantation et l'institutionnalisation du judo se fait plus tardivement qu'en France de même que les actions et les politiques publiques en la matière. Les décalages sont de fait importants entre la communauté autonome de Gérone et le département des Pyrénées-Orientales. Pourtant, l'ECT constitue bel et bien un territoire à part entière. S'ils s'avèrent importants dans le temps, il est cependant plus difficile d'affirmer qu'ils le sont dans l'espace, les données ne nous le permettent pas. Cependant, au vue de ses derniers éléments et si l'on tient compte de l'idée que plus on monte dans la hiérarchie de la responsabilité sportive moins on trouve de femmes, on peut tout de même confirmer que comme en France voire dans des proportions supérieures, les femmes investissent peu la direction des instances sportives. De façon globale, le décalage entre les actions et les politiques publiques, la mise en application des propositions face aux réalités du terrain sont récurrents. Les mesures plus fermes prises ces dernières années en France, vont-elle aboutir à une amélioration considérable de cette situation ? L'Espagne et la Catalogne disposent de potentialités dans ce domaine qui sont de fait importantes, voyons si dans les prochaines années les politiques publiques vont aboutir à une prise de conscience débouchant sur des actions à la faveur de l'égalité et de la parité dans les instances décisionnelles du sport.

Voilà ce que nous devons retenir sur la différenciation dans le temps et dans l'espace des politiques publiques mises en œuvre pour les associations sportives de part et d'autre de la frontière/ECT : la différence d'implantation géographique des clubs que nous avons étudiés révèle des spécificités qui ont des effets sur les processus à l'œuvre dans notre recherche. L'Europe dans toute la complexité qu'elle donne à voir, ne peut pour le moment pas prétendre à harmoniser les cadres juridiques et législatifs des associations (pas de cadre législatif et juridique pour les associations transfrontalières, pour les échanges transfrontaliers).

Chacun a des spécificités que ne saurait gommer une Europe qui tend vers l'uniformisation. L'aval du cadre national voire régional de chaque pays est prépondérant. La liberté d'association est toutefois un principe reconnu au niveau international, national et autonome. Elle est reconnue constitutionnellement dans tous les états membres de l'Union européenne.

***La liberté d'association*** est garantie par l'article 22 de la Constitution Espagnole de 1869. La loi du 24 décembre 1964 régit le droit des associations en Espagne. Comme nous avons pu le souligner auparavant, l'Espagne dispose de régions autonomes, selon le domaine, les compétences sont déléguées. L'ensemble des domaines de législation est divisé entre les compétences exclusives de l'État, les compétences exclusives des communautés autonomes et les compétences partagées. Ainsi cohabitent deux types de systèmes juridiques en Espagne : le système juridique de l'État et celui des autonomies, fondés sur la Constitution espagnole et sur leurs statuts d'autonomie.

**En Catalogne, la régie du sport et des associations sportives est une compétence exclusive (la loi catalane d'associations) sous condition qu'elle respecte les fondements de la Constitution espagnole.**

La France est un pays où la société civile est bien organisée et structurée, les associations ont acquis une légitimité et une reconnaissance auprès des citoyens et des pouvoirs publics. La loi qui établit la liberté d'association est la loi 1901. Le sport et les associations sportives sont régis par l'état qui en décline les structures et les stratégies à des échelles différentes (nationales, régionales, départementales, intercommunales et communales).

**En France, les associations sportives et le sport sont gérés par l'état à divers échelons territoriaux. Mais semblent échapper à la « compétence exclusive de l'état », il est une compétence de plus en plus partagé par de multiples intervenants (niveaux des collectivités territoriales, services de l'État, mouvement olympique et sportif, entreprises, habitants...).**

Les logiques de gouvernance des espaces transfrontaliers se fondent à des degrés distincts qui sont parfois contradictoires. Le mode de gouvernance influe sur le fonctionnement des associations sportives et du sport plus généralement : si le sport et les associations sportives sont considérés comme des domaines régaliens en France, la Catalogne dispose d'une compétence exclusive en la matière.

En France, la création d'une association sportive loi 1901 est fonction de l'inscription de ses statuts en préfecture. L'association sportive n'a pas de statut juridique particulier, l'association peut demander un agrément jeunesse et sport et /ou de s'affilier à une fédération sportive. Ce dernier cas nous concerne puisque tous les clubs que nous avons rencontrés sont affiliés à la FFJDA et peuvent tous participer aux compétitions sportives. La monarchie constitutionnelle d'Espagne permet à ses régions autonomes de négocier des compétences dans des domaines variés. Les associations sportives (de judo) ont donc trois possibilités :

- S'affilier à la fédération catalane (de judo)
- S'affilier à la fédération espagnole
- Ou aux 2

Les associations sportives qui décident de ne s'affilier qu'aux fédérations catalanes ne peuvent concourir lors des compétitions nationales et internationales pour l'Espagne. Pour y participer l'obligation d'affiliation à une fédération espagnole est soulignée. Sauf exception, les associations sportives catalanes le peuvent que dans le cas où la pratique sportive en question n'aurait pas de fédération nationale espagnole.

### ***Les instances relatives à la vie associative***

Si l'Espagne ne prévoit pas de lois ou de conditions à respecter pour tendre vers une représentation plus équilibrée des femmes dans les bureaux associatifs des clubs de sport ou dans les instances dirigeantes des fédérations sportives, la France a depuis quelques années

adoptée des mesures et des actions, notamment depuis 2004. Dans un contexte dépourvu de politiques d'égalité et de parité des sexes (Franquisme), l'Espagne déploie sa mutation sur le temps dont l'enracinement prend effet à partir de 1983 avec la création de l'Institut des Femmes. Leurs prises en considération et leurs développements s'étendent alors à l'ensemble des régions autonomes. Les premières avancées législatives sont promulguées en 2004 puis en 2007 et concernent la lutte contre les violences faites aux femmes de façon générale.

**La Catalogne et l'Espagne ne disposent pas de lois propres à la représentation des femmes dans la direction sportive, le cadre législatif national ou régional des associations ne prévoit pas non plus de conditions propres à cet effet. Les principales actions concernant les femmes dans le sport en Catalogne est l'égal accès de tous à la pratique sportive, l'étude des habitudes sportives et des installations et équipements sportifs ou bien encore les effets et les impacts économique du sport... .**

En 2004, Le Ministère des Sports français voit son champ de compétences étendu, il est alors chargé de la vie associative. En 2006 est créé la direction de la vie associative, de l'emploi et des formations, elle participe à la promotion et au développement des formes d'engagement associatives ainsi qu'à la parité au sein des instances dirigeantes des associations.

**L'agrément des associations à une fédération est fondé sur la garantie de l'existence de dispositions statutaires garantissant l'égal accès des hommes et des femmes à ses instances dirigeantes. Il spécifie en outre que la composition du conseil d'administration reflète la composition de l'assemblée générale. En cas de non-respect de cette spécificité, l'agrément peut être retiré. Cette disposition législative du cadre des associations et de la politique publique d'égalité et de parité des femmes dans les instances dirigeantes des clubs sportifs (associations) n'a de sens que dans les grands clubs, les petits s'organisent de manière plus informelle (France).**

Dans la partie suivante, nous présentons l'analyse des monographies des quatre clubs de judo de l'ECT et celle des trajectoires des femmes et des hommes en poste de responsabilité.

### **3.2. Les monographies de quatre clubs de l'Espace Catalan Transfrontalier, les trajectoires sexuées des responsables bénévoles des bureaux associatifs de judo**

Les résultats sont présentés en trois parties principales : les études monographiques avec les premiers éléments du fonctionnement des clubs et des étapes des trajectoires des responsables bénévoles. Pour chaque monographie, nous présentons un descriptif, des portraits de dirigeants bénévoles, et un résumé de l'étude monographique.

*Dans une seconde partie*, nous analysons les éléments caractéristiques de notre population de responsables bénévoles pour comparer les étapes des trajectoires qui constituent celles d'un homme et d'une femme. Nous nous appuyons sur les études monographiques et sur les entretiens réalisés. Il s'agit de mettre en perspective les étapes qui jalonnent les trajectoires des femmes et celle des hommes. Afin de mieux appréhender leurs implications, nous abordons leurs trajectoires à travers trois points : *la familiarisation et le mode d'entrée dans l'association, la trajectoire interne dans l'association, le statut officiel de responsable bénévole*. Initialement, le travail de comparaison devait à la fois s'effectuer selon le sexe et selon le poste occupé puisque nous nous intéressons aux présidents (tes), trésoriers (rières) et secrétaires. Confronté au travail de terrain, il s'avère important de comparer les trajectoires d'hommes et de femmes mais le travail de comparaison selon le poste occupé est caduc. Au fur et à mesure des entretiens, nous nous sommes rendus compte que dans les processus à l'œuvre selon le poste occupé s'opèrent des différences sexuées. Surtout pour le poste de président (te) pour lequel nous en précisons les dimensions. Le terrain rattrape encore la réalité, s'il est possible de comparer les trajectoires entre hommes et femmes, il n'est pas possible dans notre étude de comparer les trajectoires selon que l'on soit un homme ou une femme entre le département des Pyrénées-Orientales et la communauté autonome de Gérone pour le poste de président, espaces caractérisant notre terrain de recherche (ECT). La raison évoquée est le fait que nous n'avons pas le même nombre de femmes dirigeantes de « part et



d'autre de la frontière ». Les trajectoires des dirigeants (tes) bénévoles selon les trois points définis au préalable se fondent plus largement dans des thèmes prévus à cet effet. Cependant, nous pouvons établir des correspondances pour les postes de trésorière et secrétaire même si le rapport tend à être plus équilibré. *Enfin en un dernier lieu*, nous analysons l'ensemble des résultats recueillis sur le terrain en corrélation avec les théories avancées. Ceci afin de mettre en exergue la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses ou en découvrir de nouvelles.

### *3.2.1 Les monographies de quatre clubs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier, zoom du manque à voir des femmes responsables bénévoles*

Pour chaque monographie, nous différencions volontairement les données objectives des données subjectives dans la présentation des portraits des dirigeants (tes) bénévoles des clubs de judo. Dans un premier temps, pour une meilleure visibilité puis en vue de mettre en tension l'ensemble des données. Dans la même trame d'idée que B. Lahire, la nécessité de prise en considération des dispositions de chacun des interviewés (ées) tels que le cercle familial, l'emploi occupé... n'est pertinent qu'à la condition de coupler cet apport avec leurs dires (rapport subjectif). Si l'on ne tient compte que des dispositions, c'est que l'on omet de penser les individus dans leur pluralité. En effet, si l'objectivité est définie par tout ce qui est extérieur à l'individu, la subjectivité est le sens que les acteurs donnent à leurs actions, leurs représentations. Ainsi, l'auteur nous invite à considérer les deux aspects de façon complémentaire. Au-delà de cet aspect, on comprend alors que si les individus agissent selon leurs dispositions, ils sont également façonnés par le monde social et le façonne en retour. Cette précision est essentielle dans la compréhension des trajectoires des responsables bénévoles de judo car comme nous l'indique B. Lahire :

*« En considérant que chaque point de la trajectoire a pu être le moment d'une crise, d'une négociation, d'un doute [...], on donne la possibilité de retrouver la part d'hétérogénéité*

*incorporée de l'individu pris dans des constellations d'individus (liés par des relations d'interdépendance) à chaque fois spécifiques* ». <sup>204</sup> Par ailleurs, nous procédons de façon systématique pour chaque interview à suivre le même canevas thématique alliant les propos d'individus et les interprétations. Le résumé monographique nous permet de spécifier les dispositions relevées, leur contexte et enjeux.

### **Monographie d'un club de judo de petite taille dans l'Espace Catalan Transfrontalier (Pyrénées-Orientales) : M1 (Monographie 1)**

#### ***Description générale du club :***

**Date de création du club :** 1990 (par un homme)

**Nombre de licenciés :** 55 enfants en plus des membres du bureau, pas de cours adulte par manque de licenciés. Le pourcentage de filles inscrites n'est pas distinct mais les filles représentent aux environs de 25% de l'effectif total des licences (Selon les estimations fournies par la présidente, on remarque que le pourcentage de licenciées de ce club est semblable à celui des licenciées au niveau national).

#### **Les membres :**

1 professeur Brevet d'Etat (BPJEPS)

1 professeure assistante et secrétaire (ceinture noire mais sans BPJEPS)

1 présidente, 1 vice-président

---

<sup>204</sup> LAHIRE B., (2002), *Portraits sociologiques, Dispositions et variations individuelles*. Editions Nathan, Collection Essais & Recherches, pp. 30.

1 trésorier (L'ancien président) ; 1 vice-trésorier qui est le fils de la présidente

1 vice-secrétaire qui est la fille de la présidente

« **Le petit bénévole** » se caractérise essentiellement par l'aide des parents des enfants licenciés. Ce sont souvent les mêmes et ce pour l'organisation des déplacements en compétition (co-voiturage) et autres manifestations avec le village ou pour les fêtes de fin d'année (4/5 parents, ce sont généralement les mères qui se portent le plus volontaire).

### **La salle d'entraînement, le Dojo :**

Il est situé au cœur du village à proximité de la mairie, il est partagé de temps à autre avec l'école pour les activités motrices des enfants. Le Dojo se situe au rez-de-chaussée du bâtiment et comporte une petite surface d'entraînement. A l'étage, une salle où le bureau du club organise les assemblées générales, les réunions... mais le club n'a pas à proprement parler de bureau dédié. Cette salle et l'ensemble des locaux sont partagés avec la mairie (écoles maternelles et primaires), c'est d'ailleurs la mairie elle-même qui leur a mis à disposition. Le club se situe au sud de l'agglomération de Perpignan à l'intérieur des terres et compte près de 1 200 habitants.

### **Le rythme annuel :**

L'organisation des clubs de judo et des associations sportives de manière générale se calque sur le calendrier scolaire. Plus le club est petit, moins il y a de licenciés, plus l'organisation et le rythme sont allégés et informels. On peut cependant identifier des moments incontournables des fonctionnements des clubs : *la rentrée; les réunions; les compétitions; les périodes de fêtes (Noël, Pâques); les stages; la remise des grades en fin d'année; les voyages de fin d'année.*

Dans ce club de petite taille, le bureau en accord avec l'entraîneur ne prévoit pas de *calendrier de compétition* pour deux raisons principales : le club n'a pas pour première vocation la compétition mais plutôt la formation d'ailleurs, la majorité des licenciés (ées) sont des enfants et pré-adolescents (tes). Une autre raison évoquée mais moins évidente, les clubs de petites tailles sont souvent oubliés dans les manifestations sportives massives. C'est-à-dire la rencontre en compétition de plusieurs clubs voisins du département ou autre. L'aspect financier n'est pas relevé car la plupart du temps, les déplacements sont proches et se sont les parents qui amènent les enfants en compétition. A ces âges, les compétitions sont locales voire régionales ou interrégionales. Le budget des associations sportives de plus grandes tailles est dépensé, en grande partie, pour les déplacements. Le calendrier annuel des compétitions de ce petit club se fait donc « au fil de l'eau », selon les dispositions et les motivations de chacun. En particulier celles de l'entraîneur.

Pour ce qui est des *réunions*, là aussi rien n'est vraiment défini. Si besoin est, les membres se retrouvent mais emploient la plupart du temps les moyens de communication d'aujourd'hui, soit par téléphone ou e-mail. Généralement, les membres du bureau se réunissent une fois tous les trois mois. Ainsi, les interactions dans ce petit club sont rares car il ne semble pas nécessaire de les multiplier pour mieux fonctionner. Ajoutons qu'au regard des membres du bureau, on s'aperçoit que sa constitution est familiale et que l'ancien président qui a en quelque sorte passé la main à la nouvelle présidente, est trésorier. On ne peut assurer le bon fonctionnement d'une association sportive parce qu'elle est familiale mais pour le moins, les échanges seraient facilités. Enfin, pour ce qui est des *stages* et des *voyages* de fin d'année, les ressources financières du club ne le permettent pas chaque année. (Le club fait l'effort d'un voyage tous les deux ans).

**L'organisation, les fonctions des membres du bureau :**

Les statuts des associations prévoient un nombre minimum de membres (2 pour la France) et depuis peu, une distribution paritaire des membres du bureau (France). Ici, la question de parité n'est pas à souligner vu la répartition des hommes et des femmes au sein du bureau. Par contre, nous nous concentrons plus spécifiquement sur les rôles et les tâches propres à chaque poste. Lors des entretiens nous avons tenté de comprendre comment chacun des membres organise son quotidien avec l'engagement bénévole (Vie privée/familiale - Vie professionnelle).

Le terrain prend alors tout son sens. Dans ce petit club, chacun des membres est inscrit de façon formelle dans les statuts de l'association mais dans leurs quotidiens, les membres s'arrangent surtout comme ils peuvent. Les rôles et les fonctions sont mêlés selon les disponibilités de chacun mais « le gros du travail » est essentiellement fourni par la présidente et les entraîneurs. D'abord, parce que le travail comptable est restreint hormis le bilan de fin d'année, rien d'autre n'est évoqué. D'autre part, le travail essentiel de secrétaire (inscription des enfants, lettre de convocation aux stages et compétitions...) est aussi entrepris par la présidente ou par l'entraîneur qui est plus souvent en relations avec les enfants (cours) et les autres enseignants des clubs de judo.

L'inscription officielle des membres dans les statuts de l'association n'est pour ce club qu'un devoir juridique, dans sa réalité ce club s'organise autour de la présidente et de l'entraîneur. Plus qu'une caractéristique, la permutation des tâches dans ce club est vitale car les autres membres du bureau sont présents mais presque par défaut. Mettre son nom pour officialiser les statuts et pour la pérennité du club mais sans un réel investissement, car peu de personnes se dévouent spontanément et rares sont celles et ceux qui souhaitent ne serait-ce que servir de « prête-nom ». La présidente avoue à mi-voix que les membres du bureau appartiennent à sa famille, non pas pour gérer un club comme on gérerait une entreprise familiale. Mais bien

parce que les propositions et les demandes essuient des refus quasi-systématique, plus qu'un choix délibéré c'est un choix obligé.

### **Les échanges transfrontaliers :**

Lorsque l'on aborde la coopération transfrontalière ou les échanges transfrontaliers avec d'autres clubs, on remarque l'étonnement des membres du club plus particulièrement les deux acteurs principaux du fonctionnement de ce club : la présidente et l'entraîneur. D'une part, ils nous précisent qu'il serait d'abord préférable de multiplier les échanges dans le département avant de vouloir « *faire du transfrontalier* ». Les rencontres inter-clubs, les entraînements de masse ne peuvent qu'évoluer. D'autre part, les moyens financiers que cela engendre ne sont pas compatibles avec un club de petite taille dont les ressources financières proviennent uniquement, ou presque, de la mairie. Comme nous l'indique la présidente, en plus de prévoir le coût du déplacement, de l'hébergement qui est très important pour un petit club, il faut penser à accueillir le club avec lequel on a coopérer en retour. A ceci, s'ajoute toute l'organisation en amont, le temps de la coopération en elle-même et donc le temps des membres du bureau qui nous rappellent qu'ils ne sont que des bénévoles. Ce club ne participe donc à aucune rencontre transfrontalière et n'échange pas avec les clubs de judo de la Catalogne Sud. Le temps est mis en avant et les moyens financiers sont trop faibles (pour ce club, les fonds proviennent des cotisations, de la mairie et du Conseil Général 66). Pour l'étude monographique de ce club, nous venons de faire un descriptif, le plus précis possible, selon les données fournies. Nous allons à présent brosser le portrait de la présidente du club. Pour retracer sa trajectoire, nous nous appuyons sur des données objectives puis subjectives. En dernier lieu, nous analysons ce portrait par la mise en tension des propos recueillis par d'autres membres du club, qu'ils soient salariés (ées) ou bénévoles pour éclairer plusieurs points : *les conditions et les représentations qu'ils ont sur les femmes bénévoles responsables de judo, les préconisations en termes de coopération sportive transfrontalière et d'égalité/parité dans la direction sportive.*

Nous présentons les solutions et/ou les freins de ces divers points que nous confrontons dans une partie ultérieure avec des *acteurs pertinents du territoire*. Nous nous employons à calquer ce travail de façon systématique pour l'ensemble des monographies de notre étude (4 au total).

***Portrait d'une dirigeante bénévole, la présidente :***

Les données objectives : E1

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Présidente
<b>Lieu d'habitation</b>	Villemolaque
<b>CSP (métier)</b>	Agricultrice/viticultrice ; infirmière
<b>Diplôme (s)</b>	Diplôme d'infirmière
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Agriculteur/viticulteur biologique ; sapeur-pompier professionnel
<b>Statut marital</b>	Veuve ; Concubinage (employé en clinique/agriculteur)
<b>Age</b>	59 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	4 enfants : Homme 36 ans, vigneron Homme 26 ans, officier sapeur-pompier professionnel Femme 24 ans, esthéticienne Femme 20 ans, étude de puéricultrice
<b>Sports pratiqués</b>	Sport en autonomie : course, marche, plongée sous-marine, ski et natation étant jeune, plus aucune actuellement
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Création d'un club de danse folklore et présidente mais qui n'existe plus (manque de licenciés) Trésorière association orphelins des sapeurs-pompiers à Perpignan Bénévole au comité des fêtes de Villemolaque Membre comité d'entreprise clinique

## Les données subjectives

### Encadré 1

**E1 (Entretien 1) :** suite à un parcours scolaire bref mais pragmatique, elle obtient son diplôme d'infirmière mais travaille quotidiennement au côté de son mari agriculteur/viticulteur biologique. Après avoir terminé l'éducation de ses 3 enfants et ne restant que la dernière, elle s'octroie le droit de participer de façon bénévole à plusieurs types d'association. **E1**, inscrit dès le plus jeune âge ses enfants en clubs de sport, notamment en judo. Suite à la démission de l'ensemble du bureau du club de judo, **E1** et d'autres parents se sont portés volontaires afin de maintenir le club de judo en vie, elle s'est alors proposée comme trésorière (fonction qu'elle occupe pendant 2 ans). C'est donc par l'affiliation de ses enfants au club qu'elle s'engage. Durant deux années consécutives, elle est trésorière puis devient présidente du club. L'une des raisons principales avancées par **E1** dans cet engagement est la « *passion pour les enfants* » mais aussi le souhait de ne pas laisser le village se désertifier. Le passage du statut de trésorière à celui de présidente est lié au manque de personnes disponibles, à son investissement préalable en tant que trésorière et à une demande de l'ensemble du club en place, notamment le président. Dans ses représentations en tant que responsable bénévole d'un club de judo, **E1** insiste sur le fait qu'il ne faut aucune compétence particulière et parle plutôt de motivation, de caractère, de qualités. Donc pour elle, avoir été pratiquante n'est pas une condition évidente et les connaissances techniques et arbitrales s'acquièrent au cours du temps, peu importe le poste considéré. Elle insiste tout de même sur la taille du club, dans un grand club elle serait plus gênée et aurait plus de mal à se sentir légitime, crédible. Pour ce qui est de l'organisation de la vie privée et des tâches qui incombent à la vie de famille, **E1** nous précise qu'elle compte d'abord sur elle mais fait appel de temps à autre à son mari. L'idée de s'engager avec quatre enfants en bas âge même dans un petit club, n'est pas vraiment envisageable pour **E1**. À moins de gros revenus du mari qui laissent plus de temps pour la femme ou selon le métier de la femme. Selon **E1**, le fait que *les femmes soient peu représentées en tant que dirigeantes des bureaux associatifs* est la conséquence d'un manque d'envie et du manque d'intérêt des femmes pour cette pratique sportive en elle-même et pour les compétitions. **E1** préconise d'augmenter le nombre de licences féminines de judo. *En termes de coopération transfrontalière associative/sportive*, **E1** ne connaît pas du tout le sujet hormis une compétition internationale pour les petits regroupant plusieurs pays (Andorre, Espagne, Italie), mais cela n'est pas de la coopération sportive transfrontalière. Elle n'est pas contre mais n'a pas l'air emballé par l'idée d'échanger avec des clubs de la Catalogne sud. Elle explique que déjà les regroupements de masse à proximité (entre clubs du département) sont peu fréquents et difficiles alors avec des clubs catalans cela semble presque improbable. (Moyens humains et financiers limités)



***Résumé de l'étude monographique, points essentiels et à retenir :***

Dans ce club de petite taille, la répartition homme/femme est équilibrée notamment en termes de postes. Le peu de fonds dont dispose le club ne permet d'employer que deux salariés (ées). On comprend alors que dans ce club, comme dans beaucoup d'autres petits clubs, le bon déroulement est fonction du dévouement des membres du bureau et surtout des entraîneurs. N'oublions pas de préciser l'apport vital que représente le « petit bénévolat » sans qui bien souvent rien ne pourrait aboutir ou s'organiser dans de bonnes conditions. Ce qui est plus remarquable, c'est le fait que la présidente soit une femme compte tenu du peu d'entre elles qui y parviennent, sa trajectoire reste classique (« cooptation » masculine, enfants licenciés). Elle se démarque aussi par le fait que le bénévolat fait partie intégrant de sa vie, d'abord par la transmission de ses parents puis par son implication multiple à diverses associations. Comme souvent, les entraîneurs sont des hommes mais dans ce club les deux sexes sont représentés. Un autre point relativement notable compte tenu là aussi de la représentation et de la place des femmes comme professeurs de judo. Un aspect singulier de la trajectoire de la professeure de judo/secrétaire est le lien plus ou moins direct qu'elle entretient avec la mairie. La « familiarisation » et sa mise en poste au sein du club sont la conséquence d'une connaissance qui n'est pas liée au club directement, ce qui est très rare.

D'un point de vue formel, c'est-à-dire inscrits dans les statuts de l'association, chaque membre du bureau occupe un poste et les fonctions qui vont avec. Concrètement, l'organisation est surtout l'arrangement informel des membres. En d'autre terme, si chacun doit occuper un rôle bien précis dans le club, chacun fait surtout comme il peut. Comme nous le précisent les différents interviewés (ées), selon les dispositions de chacun les rôles peuvent être tour à tour échangés. La plupart du temps et comme c'est celui qui est le plus proche des enfants et des parents, le professeur est celui qui dans ce club peut être qualifié de « multitâches ». Par exemple, il lui arrive de préparer les convocations aux compétitions alors

qu'initialement c'est une tâche effectuée par le/la secrétaire. Comme la présidente qui s'occupe de la comptabilité alors que c'est le travail du trésorier. Le club n'a pas vraiment vocation à la compétition, ils axent leurs priorités sur l'inculcation de valeurs et sur la formation. De manière générale, les préconisations pour les deux thèmes abordés sont semblables même si certains points divergent. Cependant, les sources d'information que nous apportent nos interviewés (ées) sont limités par la méconnaissance, le désintéressement et une certaine retenue voire une réticence à les aborder. On peut les résumer de la manière suivante, en ce qui concerne les préconisations en vue d'améliorer la représentativité dans la direction sportive ou dans la direction bénévole des clubs de judo :

- Améliorer le taux de licences féminines pour améliorer leur présence dans la direction des clubs sportifs de judo
- L'évolution des mentalités plutôt que l'imposition d'une parité
- S'affirmer pour s'imposer surtout dans une pratique de tradition masculine, se projeter

Pour ce qui est de la coopération sportive transfrontalière : Préférer et améliorer les échanges dans le département des Pyrénées-Orientales. Non contre l'idée de faire du transfrontalier, les explications sont inévitablement liées aux moyens financiers dont dispose le club et qui ne le permettent pas. Outre l'aspect financier s'ajoute l'aspect humain. Concernant la possibilité de devenir dirigeante bénévole d'un club sportif de judo ou déjà en place, tous sont unanimes, aucune compétence ni qualité particulière à avoir n'est requise : l'envie, la passion, le dévouement sont les maîtres mots. Pour le poste de président (te), cela semble tout de même plus délicat, dans cette première étude monographique nous comprenons que si la pratique ou l'affiliation des enfants peuvent être des dénominateurs communs à l'insertion et/ou à l'évolution statutaire dans le club. Le poste de président (te) semble être aussi le solde d'interconnaissance avec des élus (ues), avec le maire de village là où siège le club et/ou avec un statut social notable. Comme nous le précise la présidente, les maires sont souvent des

hommes alors les présidents des clubs aussi car ils sont amis et s'entendent pour bien des choses (similarité, relation extra-professionnelle d'homme à homme).

### **Monographie d'un club de judo de petite taille dans l'Espace Catalan Transfrontalier (Catalogne/Communauté autonome de Gérone) : M2 (Monographie 2)**

#### ***Description générale du club :***

**Date de création du club :** 2014 par le président en place

**Nombre de licenciés :** aux alentours de 50 licenciés (ées), le président nous indique que les filles ne représentent que 10 à 15% de l'effectif total soit 6/8 filles. Le taux de pratique féminine au niveau national en judo est quasi le même que l'on soit en France ou en Espagne. Dans ce club, l'effectif est donc en deçà de la moyenne nationale. Cet effectif de licenciés regroupe plusieurs villages à la fois, comme c'est le cas pour le club précédent, et pourtant là aussi l'effectif reste faible. Dans ce cas, on pourrait penser que cela est dû à la création récente du club mais comme pour le 1<sup>er</sup> club, le judo est concurrencé par les activités collectives pour les garçons et artistiques pour les filles. Par ailleurs, il est à noter que dans les deux cas ces petits clubs sont proches de moyens et de grands clubs. Ils font en quelque sorte de l'ombre aux petits. D'ailleurs **E4** (le président), nous explique que selon la motivation des enfants et surtout celle des parents, ils se dirigeront préférentiellement dans un grand club à visée, sans nul doute, compétitive.

#### **Les membres :**

**1** professeur Brevet d'État (BPJEPS) qui est à la fois président

**1** trésorière, sa concubine

## **1 secrétaire, sa sœur**

Au regard de ces premiers éléments et même si l'on sait que les petits clubs fonctionnent souvent en famille (père-fils ; mère-enfants), cette monographie en est un exemple remarquable. Si dans l'étude monographique, faite au préalable, d'un petit club de judo des Pyrénées-Orientales cet aspect aurait pu être souligné, là on ne peut le nier. Ce club est véritablement un « club familial ».

### **« Le petit bénévolat »**

Du fait de la nature récente du club, de nombreuses personnes de l'entourage du président sont venues lui prêter main forte : démarches administratives, mise en place d'une communication pour informer de la création du club, préparatifs de la salle... . En amont, les « petites mains » étaient importantes puis au fur et à mesure du temps, elles se sont amoindries considérablement. Cependant, la nécessité d'un « petit bénévolat » n'est pour le moment pas primordiale. Avant d'envisager de s'inscrire dans des compétitions et autres, il est souhaitable d'apporter une stabilité financière et de s'orienter vers une augmentation des cotisations. Néanmoins, déjà quelques parents commencent à participer à la vie du club car jusqu'à présent, le président et fondateur du club s'appuie essentiellement sur ces connaissances dans le monde du judo avec qui il a gardé des contacts car c'est un ancien pratiquant et compétiteur.

### **La salle d'entraînement, le Dojo :**

Situé au cœur du village de Vilafant à proximité de la place principale du village, c'est un complexe sportif mis à disposition par la mairie pour divers clubs sportifs et pour les écoles (primaire/secondaire). La surface de tapis, le tatami, est installée à même le sol qui sert pour les sports collectifs mais beaucoup de clubs n'ont pas de Dojo à proprement parler et

s'installent de façon nomade dans des salles. Les tapis sont dans cette situation retirés avant et après chaque entraînement.

Le club ne dispose donc pas de bureau, il est constitué par une seule et même famille, c'est une véritable « entreprise familiale ». Ces liens facilitent la mise en place du fonctionnement du club d'autant que le président à la fois entraîneur gère quasiment tout dans son intégralité. Le club se situe au nord de l'agglomération de Gérone, au sud-ouest de Figueres à l'intérieur des terres et compte près de 6 000 habitants. Relativement proche de Figueras mais assez éloigné de Gérone, ce village de campagne reste assez excentré.

### **Le rythme annuel :**

Comme évoqué précédemment pour la première étude monographique, le club suit le calendrier annuel scolaire. Dans un club de petite taille, les personnes membres bénévoles ou salariées sont amenées à occuper plusieurs fonctions voire postes, la double casquette est de mise. Les acteurs principaux du fonctionnement du club que nous pouvons là aussi identifier sont l'entraîneur et le président (te). Dans ce club, le président est l'unique entraîneur, il joue donc le premier rôle dans le déroulement de l'organisation du club. Il en est le créateur, le président et l'entraîneur c'est donc lui qui donne le tempo et le rythme annuel bat selon ses « dispositions », son implication. Comme explicité dans la première étude monographique, plus loin nous verrons, dans quelles circonstances nous sommes amenés à repenser le rôle capital du président (te) et de l'entraîneur dans cette seconde étude monographique. Au vu des éléments fournis par nos interviewés (ées), cela semble encore plus accentué car le club tourne autour d'une personne. D'ailleurs les autres membres du bureau ou appartenant au « petit bénévolat » le confirment : « *Il est le pilier, celui sur qui tout repose* ». L'organisation du rythme annuel du club est en symbiose avec le rythme scolaire. Il ne fait pas de réunion à proprement parler, ne se soucie pas vraiment du calendrier fédéral pour les compétitions (rares et moyens financiers limités). Les motivations dans la transmission de sa passion aux

enfants ont pour priorité l'enseignement des valeurs fondamentales (notamment à travers le code moral du judo) et le développement technique.

### **L'organisation, les fonctions des membres du bureau :**

Afin de ne pas réitérer les caractéristiques de ce point qui sont semblables à celles de la précédente étude monographique, nous nous employons simplement à préciser que cela est plus soutenu dans ce club. Du fait même que le président soit aussi entraîneur, cela engendre incontestablement une permutation des rôles et des fonctions au sein d'un petit club. La polyvalence est un atout dans le fonctionnement de ceux-ci voire une condition. Dans les petits clubs, on note un décalage important entre l'inscription officielle des membres dans les statuts de l'association et la réalité de la vie des clubs. Les fonctions initiales prévues selon le poste occupé ne sont que « vaste plaisanterie » dans la réalité de la vie des petits clubs.

### **Les échanges transfrontaliers :**

La coopération sportive transfrontalière est connue par le président car avec d'autres clubs (grands clubs), où il était pratiquant, il a pu échanger avec des clubs français du département des Pyrénées-Orientales lors de compétitions ou d'entraînements de masse. Certes, il en a connaissance et semble s'y intéresser mais le fait est que les échanges transfrontaliers ne restent que très rares et correspondent à quelques élans de spontanéité isolés (ils ne font pas l'objet des financements mis à disposition). Les autres personnes interrogées dans cette étude monographique sont comme perdues dans les questions du transfrontalier. Il faut donc leur expliquer, la méconnaissance de la coopération sportive et associative transfrontalière n'est rien à côté de celle sur l'Espace Catalan Transfrontalier. Pour le président **E4**, les échanges transfrontaliers inter-clubs doivent absolument progresser car le fait d'être voisin permet, entre autres, de se côtoyer plus souvent. La volonté à voir les clubs échanger plus intensément au sein de l'Espace Catalan Transfrontalier permet de rencontrer des partenaires différents, des judos différents et donc de s'améliorer et d'augmenter le niveau.

***Portrait d'un dirigeant bénévole, le président :***Les données objectives : E4

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Président
<b>Lieu d'habitation</b>	Vilafant
<b>CSP (métier)</b>	Vendeur dans un magasin de vêtement et professeur de judo
<b>Diplôme (s)</b>	Licence STAPS et diplôme d'entraîneur national
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Comptable
<b>Statut marital</b>	Concubinage
<b>Age</b>	28 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	Aucun
<b>Sports pratiqués</b>	Judo
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Non

Les données subjectives**Encadré 2**

Athlète de très bon niveau, il décide d'arrêter à 26 ans par manque de résultats et surtout en vue de construire sa vie, naturellement l'idée de monter un club lui est venue. Cela ne semble pas plus perturber que ça, il m'explique que pendant un certain temps il ne se paiera pas pour couvrir le crédit plus rapidement. Il m'indique aussi que la mairie lui laisse la salle gratuitement comme c'est le cas dans beaucoup de communes car les associations sportives ont de moins en moins de ressources financières. Avec la crise, le recours aux sponsors est devenu compliqué compte tenu du manque à gagner des entreprises, elles préfèrent donner de l'argent à des gros clubs ou à des pratiques sportives qui sont plus visibles. Sur l'ensemble de notre population, il occupe une place plutôt marginale ou originale car il est le seul à avoir ce parcours sportif et à avoir monté son club à son âge. Dans ses représentations en tant que responsable bénévole d'un club de judo, il s'inscrit dans le même ordre d'idée que ceux émis par les propos de nos interviewés (ées) de l'étude monographique précédente, en

bref : grande motivation, passion des enfants, le passage de la pratique sportive au bureau ne nécessite aucune compétence particulière sauf en comptabilité. Mais plus que des compétences, ce sont des notions comptables qu'il faut avoir. Le seul bémol est le même que la présidente du petit club français, il est préférable d'entretenir de bonnes relations avec la mairie pour obtenir des « facilités » : gratuité des salles d'entraînements (qui rappelons-le n'est pas obligatoire pour les communes, il est un manque à gagner mais l'annulation de la gratuité des salles communales entrainerait inévitablement dans sa chute de nombreuses associations qui ont beaucoup de mal à boucler positivement les fins d'années). La qualité relationnelle qu'il est souhaitable d'avoir avec la commune dans laquelle se situe le club, est aussi évoquée par le président pour le bon déroulement des interactions au sein du club, qui sont parfois tumultueuses. Pour lui, dans le monde du sport doivent pouvoir être considérés de la même manière les hommes et les femmes, aucune différence n'est à faire entre eux. Cette considération, ce refus presque à voir des différences de positions et de traitement des femmes dans le milieu sportif semble surprenant. A priori, ces propos sont atypiques mais il faut noter que dans le sport de haut niveau les différences sont gommées. Il considère aussi que la plupart du temps, les problèmes que rencontrent les femmes pour devenir dirigeante, s'imposer ou évoluer sont semblables à ceux de leurs vies privées. Elles sont confrontées aux mêmes situations que dans leur vie de couple : s'imposer pour exister, s'imposer pour partager équitablement les tâches ménagères... . « *C'est vrai qu'en judo il y a beaucoup beaucoup d'hommes mais les femmes doivent se battre pour être présentes, c'est comme dans la vie de couple* ».

Avec son métier de vendeur, en plus des heures d'entraînement au club et la fonction de président qu'il y occupe, **E4** nous explique qu'il a un emploi du temps chargé. Si son lieu de résidence et le club sont proches, il n'en est pas de même pour son métier de vendeur qui se trouve à trois-quarts d'heure. Il nous précise enfin qu'il n'a pas encore d'enfant et que cela doit être plus difficile à gérer. **E4** ne me donne pas vraiment d'explication sur le fait que *les femmes soient sous-représentées dans la direction sportive*, en judo et dans les clubs comme dirigeantes. Il m'explique que son point de vue détonne parce qu'en judo, sur le tatami, aucune différence n'est faite. Quand je persiste pour la responsabilité et la direction sportive, **E4** bute.... Il ajoute qu'en judo, nombreux sont les hommes et peu de femmes sont licenciées donc il me propose comme solution d'augmenter les effectifs de licenciées féminines pour augmenter celui des dirigeantes. C'est un sport très masculin comme il nous dit, il y a beaucoup d'hommes et donc les femmes sont sans doute mises à l'écart pour cela. Il nous précise cependant que les mentalités doivent évoluer sur ce point-là et non les lois. Du point de vue de *la coopération transfrontalière*, **E4** connaît et aborde le sujet avec aisance contrairement à la majorité de notre population. Sa connaissance du sujet vient de son expérience de judoka, il a pu vivre des échanges avec des clubs français quand il était plus jeune. Comme il souligne le manque d'échange de ce territoire, il m'indique que la seule solution est de mieux communiquer entre dirigeants (tes) de clubs pour favoriser les coopérations interclubs. Les limites comme les solutions sont les volontés et le temps que les bénévoles peuvent consacrer au travail préalable. Par la suite, il m'explique que les échanges transfrontaliers en judo sont très rares et que les dirigeants catalans et français se connaissent peu, hormis pour les grands clubs et encore, chacun travaille dans son coin.



***Portrait d'une dirigeante bénévole, la trésorière***Les données objectives : E 5

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Trésorière
<b>Lieu d'habitation</b>	Vilafant
<b>CSP (métier)</b>	Comptable (assistante)
<b>Diplôme (s)</b>	B.T.S comptabilité
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Vendeur dans un magasin de vêtement et professeur de judo
<b>Statut marital</b>	Concubinage
<b>Age</b>	25 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	Aucun
<b>Sports pratiqués</b>	Danse
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Non

Les données subjectives**Encadré 3**

**E5** est la fille aînée d'une famille de trois enfants, trois filles. Elle est née à Gérone et ses parents tiennent une entreprise dans le bâtiment. Suite à sa scolarité, elle cherche un emploi mais peine à en trouver un. Pendant une année et demie elle reste sans activité. Elle décide donc en parallèle de sa recherche d'emploi comme comptable, de postuler dans tout ou presque. Elle trouve d'abord un emploi de secrétaire administrative qu'elle occupe pendant un an puis entre comme assistante comptable dans l'entreprise de ses parents. Ultérieurement dans une autre entreprise. Elle rencontre E4 lorsqu'ils étaient jeunes au collège car ils étaient dans la même classe. L'année d'après, il part en sport-étude mais leur relation se poursuit tant bien que mal à distance. Distance qui ne le sépare pas. Elle m'explique qu'elle pressentait l'envie de son conjoint à monter son club car c'est un passionné de judo et qu'il adore les enfants, elle l'a donc naturellement suivie dans ses objectifs. La familiarisation de cette dirigeante bénévole est donc en lien direct avec la passion de son mari judoka, entraîneur et président. Ça n'est pas un choix mais plutôt une conséquence, pendant la création du club son conjoint

lui a proposé d'être trésorière. Plus pour remplir des formalités que pour s'employer pleinement dans cette fonction. De par son cursus scolaire et étant sa conjointe, **E4** met sa compagne dans les statuts comme trésorière. Plus qu'une réelle responsabilité de dirigeante, c'est une façon de se conformer aux demandes juridiques de l'association. La première année, elle aide son conjoint à établir les statuts, à monter le dossier de demande de crédit pour financer les tapis, à faire le bilan de fin d'année... bref tout ce qui incombe à une trésorière et même plus. Elle m'explique cependant que son conjoint, E4, ne reste pas passif et apprend avec elle à faire un bilan comptable de fin d'année. A tel point que les années suivantes, il s'en charge. Officiellement, elle est inscrite comme trésorière de l'association mais dans la réalité elle ne fait rien ou pas grand-chose, son conjoint s'occupe de tout ou presque. L'aide qu'elle apporte au club et à son mari dépend des temps forts du club. Selon les périodes, elle soutient avec plus ou moins de présence son conjoint sinon la plupart du temps il s'en charge. De temps à autre, comme les personnes dites du « petit bénévolat », elle s'emploie à l'organisation ou au transport des enfants en compétition, à l'organisation de manifestations propres au club...

Dans ses représentations en tant que responsable bénévole d'un club de judo, **E5** tient les mêmes propos que la majorité de nos interviewés (ées). Lorsque l'on aborde la question de la trajectoire interne des femmes et compte tenu de la situation, on se doute qu'**E5** ne veut pas devenir présidente. Elle me dit qu'elle connaît très bien le judo à travers son mari et que c'est un milieu où : « *y a que des hommes* » donc que cela semble compliqué pour une femme de s'intégrer et de se faire respecter. Pour elle, les femmes qui sont présidentes ou qui aspirent à le devenir doivent avoir un *fort caractère* ou avoir été *compétitrices*. La légitimité, la crédibilité d'une femme au poste de présidente passe par une pratique compétitive pour elle. Mais plus que pour elle, on sent dans ses propos que ce serait un bon point pour qu'une femme soit plus facilement admise et considérée. Si pour **E5** la trajectoire interne des femmes dans la responsabilité bénévole passe par une pratique compétitive ou un « fort caractère » c'est aussi aux clubs à faire l'effort de les garder ou de leur proposer de s'engager comme dirigeantes bénévoles. Cet effort passe aussi par un changement de mentalité ou par une prise de conscience. Nous abrégeons la question de la coopération transfrontalière car elle ne sait pas ce que cela représente même si elle pense que c'est une bonne idée. Elle laisse son conjoint s'en préoccuper. Elle ne peut donc pas nous renseigner sur les solutions qui pourraient améliorer les échanges entre clubs dans l'Espace Catalan Transfrontalier.

### ***Résumé de la monographie, points essentiels et à retenir :***

Dans la même disposition que le club précédent, celui-ci comporte de façon équilibrée un rapport homme/femme au sein du bureau associatif. Plus qu'équilibré puisqu'elles sont officiellement majoritaires, inscrites dans les statuts de l'association. Comme indiqué par

l'étude monographique ci-dessus, c'est un club familial tenu exclusivement, ou presque, par le président et entraîneur. Ni le fonctionnement familial, ni le fonctionnement et la pérennité reposant sur une personne (souvent l'entraîneur) ne sont des surprises dans le fonctionnement des petits clubs de judo. La trésorière et la secrétaire ne font que figuration à l'obligation imposée d'un nombre minimum de personnes dans la création d'une association mais elles ne participent pas réellement à la vie du club. Du fait de la nature récente du club, les organisations ne sont pas encore prenantes donc l'apport des « petits bénévoles » n'est pas vital mais complémentaire. Nous devons cependant émettre l'idée que de manière générale, le « petit bénévolat » est une condition implacable au bon déroulement des petits clubs. Voire une survie car les conditions matérielles, financières et humaines sont limitées. Pour le moment, le club (entraîneur, président) n'axe pas essentiellement son travail dans un but compétitif mais plutôt sur le développement des valeurs (code moral du judo) et l'aspect technique, donc la formation. L'organisation de ce petit club peut être qualifiée de familiale, le président occupe une double fonction, celui d'entraîneur et de président. Si dans la monographie précédente, les responsables bénévoles, notamment la présidente et le trésorier, occupaient plus ou moins leurs fonctions, dans ce club les femmes ne sont que « des prête-noms ».

Les préconisations (solutions et freins) sont là aussi semblables même si certains éléments viennent enrichir ces domaines, en ce qui concerne la représentativité dans la direction sportive ou dans la direction bénévole des clubs de judo :

- Améliorer le taux de licences féminines pour améliorer leur présence dans la direction des clubs sportifs de judo
- L'évolution des mentalités ou forcer les mentalités à changer par des lois comme sorte de dernier recours
- Avoir un fort caractère ou avoir été compétitrice pour s'intégrer et se faire respecter dans un milieu presque exclusivement masculin

Dans le cadre des clubs sportifs de judo, quelques notions comptables sont recommandées mais elles ne sont pas indispensables

- Le judo est un sport masculin, le monde du judo est un monde d'hommes
- Les enfants (en bas âge)

Les clubs doivent proposer aux femmes d'investir les bureaux associatifs notamment leurs licenciées

Pour ce qui est de la coopération sportive transfrontalière :

- Préférer et améliorer les échanges dans la province de Gérone.
- Développer la communication avec le département des Pyrénées-Orientales pour développer les échanges transfrontaliers (entre dirigeants notamment).
- Mieux se connaître pour mieux coopérer.

Non contre l'idée de faire du transfrontalier, les explications sont inévitablement liées à l'activité récente du club qui pour le moment, ne l'envisage pas. Cependant, à l'inverse du club précédent, la coopération transfrontalière est connue à travers la pratique compétitive dans les grands clubs. Concernant la possibilité de devenir dirigeante bénévole d'un club sportif de judo ou déjà en place, tous sont unanimes, aucune compétence ni qualité particulière à avoir n'est requise : l'envie, la passion, le dévouement sont les maîtres mots comme pour la première étude. Néanmoins, quelques notions comptables sont conseillées pour le poste de trésorière mais qui peuvent être vite rattrapées car elles ne concernent que les bases. Pour le poste de président, cela n'est pas dit explicitement mais il est aussi conseillé pour un président d'être diplomate, d'entretenir de bonnes relations avec les responsables de la ville, de la commune. Contrairement au club précédent, la familiarisation du président avec le club est le résultat d'une pratique compétitive et d'un besoin de transmettre.

**Monographie d'un grand club de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier (Pyrénées-Orientales) : M3 (Monographie 3)*****Description générale du club :***

**Date de création du club :** 1953 (Par un homme)

**Nombre de licenciés :** Sur 324 licenciés, 78 sont des filles. Le nombre total des licences s'élève à 477 puisque les enfants ne sont pas les seuls licenciés, les dirigeants (tes) et autres personnes le peuvent aussi si elles le désirent (Généralement dans les grands clubs d'anciens compétiteurs gardent leurs licences). Au regard du rapport hommes/femmes en terme de licenciés, le club entre dans la moyenne nationale, un quart des femmes sont licenciées en France.

**Les membres :**

1 homme président, 2 vice-présidents

1 trésorière, 1 vice-trésorier

1 femme secrétaire, 1 femme secrétaire adjointe

4 salariés : 4 (3 enseignants (hommes) + 1 femme de ménage)

11 bénévoles au comité directeur

30 personnes parents « volontaires » ponctuels.

Ces premiers éléments nous indiquent l'importance considérée et incontournable des bénévoles dans le fonctionnement des clubs. Il semblerait que peu importe la taille des clubs, le bénévolat reste un élément commun. On comprend dès lors que plus le club est grand, plus les bénévoles sont nombreux. Par ailleurs, l'obligation de parité imposée dans la constitution des

membres du comité directeur est respectée. C'est d'ailleurs le premier élément annoncé par le président du club suite à la présentation de mon projet de recherche.

### **« Le petit bénévolat »**

Ce club, bénéficie d'une aide régulière et fidèle des personnes dites du « petit bénévolat » que l'on pourrait comprendre pour deux raisons principales: d'abord, le club est ancien (1953) donc la possibilité de tisser des liens, de les pérenniser est plus forte. Semblable à un commerce ou au travail de communication d'un politique, rien de mieux que de pouvoir « fidéliser » des bénévoles avec le temps. Plus que des engagements spontanés, les bénévoles des grands clubs sont des piliers de la vie des clubs de judo. Aussi, bien que le club envisage la formation, le développement personnel de chacun ..., le club à une visée fortement compétitive. Plus que de choisir un club à proximité de son lieu d'habitation pour le côté pratique, le choix peut tout aussi bien pour certains parents, porter sur l'aspect compétitif d'un club. Les parents peuvent alors s'investir plus largement car les manifestations et les organisations sont plus nombreuses. Ce sont d'ailleurs les parents qui suivent le plus leurs enfants en compétition qui sont le plus investis dans le club.

### **La salle d'entraînement, le Dojo :**

Le club se situe à Perpignan Est dans un bâtiment appartenant à la mairie mais dont le club à l'exclusivité. Compte tenu de sa position géographique, c'est un club facile d'accès pour les perpignanais et pour les villages très proches. Les villages un peu plus éloignés sont tributaires de transport qui sont ceux d'une moyenne ville, avec des créneaux espacés voire très espacés en soirée, aux heures d'entraînement. Ce dojo comprend :

- l'accueil à l'entrée
- 1 salle de 100m<sup>2</sup> (dont 80 de surface de tatami)

- 2 salles attenantes 500m<sup>2</sup> (dont 380 de surface de tatami)
- WC + douches au RDC
- vestiaires garçons 1er salle
- vestiaires filles + WC et douches 2ème salle
- 3 salles de réunion

### **Le rythme annuel :**

Le rythme annuel du club est le rythme annuel scolaire avec des périodes, dans l'année, plus ou moins denses mais dont l'organisation est bien rodée. Les horaires d'entraînement s'étalent du lundi au samedi, selon les populations d'âges un calendrier des stages, des compétitions et des passages de grade y est affecté (de cadet à senior, du pratiquant de judo au pratiquant aux pratiquants jiu-jitsu, karaté et aikido). Si dans les petits clubs le judo est l'unique sport de combat proposé, dans les grands clubs la panoplie est évidemment plus large.

Les membres du bureau se réunissent une fois par mois pour faire le point et pour envisager la suite, c'est un rythme qu'ils se sont imposés pour ne pas se laisser dépasser par des contraintes administratives ou relationnelles. En vue de l'organisation d'un tournoi majeur de ce club qui le perpétue chaque année au printemps, ils se réunissent 4 à 5 fois avant. Ce tournoi concerne les plus jeunes et chose rare, il a pour mérite d'être transfrontalier puisque des clubs de la province de Gérone sont invités et participent. Les interactions entre les membres du bureau des grands clubs sont donc plus courantes mais elles restent cependant mensuelles.

**L'organisation, les fonctions des membres du bureau :**

L'organisation des grands clubs nécessite que chacun occupe au mieux sa place et respecte ses responsabilités, les fonctions et tâches sont alors beaucoup plus spécifiques selon que l'on soit président (te), trésorier (rière) ou secrétaire. L'exercice des fonctions selon le statut occupé dans l'association n'est pas le lot d'une organisation qui se voudrait « passive », nous avons donc pu repérer grâce à nos entretiens : *la secrétaire* effectue les tâches administratives donc concrètement c'est elle qui s'occupe de l'inscription à la rentrée (septembre) ; elle réceptionne les certificats médicaux ; elle effectue les lettres de convocations aux stages, aux compétitions ; elle prépare les diplômes pour la remise des récompenses du passage de grades ; elle s'occupe en partie de la communication avec le comité départemental de judo et avec les autres clubs (le président également)... *La trésorière* a pour mission principale le bilan de fin d'année, la comptabilité des remboursements de frais de transports ; budgétiser les frais de déplacements pour les compétitions et stages, pour tout ce qui se rapporte au matériel (tapis à renouveler, kimonos de prêt à changer, aide aux athlètes qui sont haut-niveau dans la constitution des demandes d'aide financière à la région par exemple, prévision du coût de survêtements club). En bref, maintenir les comptes voire les améliorer.

*Le président* a quant à lui une fonction plus représentative mais qui nécessite aussi des tâches qui lui sont directement liées : la principale est de trouver des sponsors ; faire des demandes d'aide financière auprès des collectivités territoriales (mairie, département) ; tisser des liens avec d'autres clubs de judo... du moins tout ce qui se rapporte à l'aspect relationnel. Il faut cependant préciser qu'en cas d'incident quelconque au sein du club, majeur ou pas, le responsable est le président (te). Les entretiens nous ont ainsi permis de repérer les tâches qui incombent à chacun de ses trois postes. Si chacun est « compartimenté » dans son rôle, il n'est pas impossible d'envisager de temps à autre la permutation des rôles mais cela reste rare. De temps à autre la trésorière et la secrétaire confondent leurs tâches et exceptionnellement avec celles du président (signer un papier dont il a donné l'accord).



Si dans les petits clubs les membres inscrits dans les statuts de l'association sont plus un devoir juridique qu'une réalité, dans les grands clubs ils correspondent à la réalité.

### **Les échanges transfrontaliers :**

On ne peut pas dire que ce soit « monnaie courante » mais ce club fait l'effort d'échanger dans un même territoire (ECT) avec la province de Gérone. Le club a organisé des entraînements de masse avec le club de Gérone, deux ou trois fois, et organise chaque année un tournoi en les conviant. La coopération transfrontalière est donc connue par le président et l'ensemble du club mais les actions et les manifestations transfrontalières en judo ne sont que trop éparées pour parler de coopération sportive transfrontalière. Le manque à voir de la coopération sportive transfrontalière en judo est caractérisé, en partie, par le nombre. Or depuis 2008, seul un projet a été financé par le Conseil Général 66 (aide au financement des micro-projets).

### ***Portrait d'un dirigeant bénévole, le président***

#### Les données objectives: I1 (Interview 1)

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Président
<b>Date de création du club/Nombre de licenciés</b>	1953 477
<b>Lieu d'habitation</b>	Latour-bas-Elne
<b>CSP (métier)</b>	Prothésiste dentaire
<b>Diplôme (s), niveau d'étude</b>	CAP prothèse dentaire ; brevet de maîtrise - brevet de maîtrise supérieur – titre maître artisan
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Assistante de direction
<b>Statut marital</b>	Marié (Séparation de bien)
<b>Age</b>	49 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	2 enfants : 23 et 19 ans

<b>Sports pratiqués : avant et/ou maintenant ceux des enfants</b>	Judo, Equitation (président) Judo, tennis, natation (enfants)
<b>Autre type d'engagement associatif</b>	CET (Conseiller de l'Enseignement Technologique) Assesseur au TCI (Tribunal Contentieux Incapacité). Correcteur d'examen

### Les données subjectives

#### **Encadré 4**

Licencié depuis des années dans ce club tout comme son père, petit à petit il se voit proposer quelques responsabilités dans la direction technique. Le judo et l'activité professionnelle sont transmises de père à fils, on parle alors d'homoergie familiale. Son père avait deux clubs mais a eu un grave accident, c'est dans ces conditions-là qu'il est transféré dans un autre club. Plus qu'un simple transfert, il nous explique qu'il s'est spontanément proposé comme bénévole du club. Ainsi, il est devenu secrétaire du comité directeur du club avant d'en prendre la présidence. Suite à un investissement exemplaire et ce malgré la charge de travail que peut représenter une entreprise, il se voit proposer le poste de président comme « récompense ». Dans ses représentations en tant que responsable bénévole d'un club de judo, **II** s'inscrit dans le même ordre d'idée que ceux émis par les propos de nos interviewés (ées) des études monographiques précédentes. Enfin, il évoque l'idée de temps, dans un grand club les responsables bénévoles doivent pouvoir donner de leur temps, il faut s'astreindre à être présent régulièrement pour que tout fonctionne et à respecter des conditions et des délais.

Ses opinions sur la représentation des femmes dans la direction sportive et dans les bureaux associatifs de judo sont floues mais il insiste pour me dire que le comité directeur du club respecte les statuts imposés puisqu'il est paritaire. Il nous précise que le temps est fortement réduit pour une femme qui a des enfants et qui travaille. Dans ses propos, **II** ne semble pas contre l'idée à voir des femmes présidentes bien au contraire puisqu'il me dit qu'elles sont très organisées mais elles ont le devoir de mère et d'épouse qui les contraints fortement à s'engager.

D'autre part, elles ne souhaitent pas, pour la plupart, être présidentes. Pour le président, la *coopération transfrontalière* est positive dans le sens où l'échange des méthodes et des approches est toujours bénéfique. Comme beaucoup de nos interviewés (ées), **II** considère la coopération sportive transfrontalière comme un moyen de progresser (pratiquants et dirigeants). L'un des freins à la coopération est le fait que les calendriers nationaux ne coïncident pas donc pour organiser des compétitions transfrontalières c'est assez complexe.

***Portrait d'une dirigeante bénévole, la trésorière*****Les données objectives: I2**

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Trésorière
<b>Lieu d'habitation</b>	Perpignan
<b>CSP (métier)</b>	Agent immobilier
<b>Diplôme (s)</b>	Brevet d'étude
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Chef de chantier
<b>Statut marital</b>	Séparée - Célibataire
<b>Age</b>	55 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	3 enfants : 1 garçon de 31 ans 1 fille de 29 ans 1 garçon de 25 ans
<b>Sports pratiqués</b>	Judo et rugby pour les 2 garçons, athlétisme pour la fille
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Non

## Les données subjectives

### **Encadré 5**

Elle débute comme secrétaire dans une entreprise et y reste pendant près de dix ans. Elle rencontre son mari avec qui elle aura trois enfants et décide pourtant, à la naissance du second, de s'engager comme agent immobilier. Quand les enfants grandissent, elle décide de les inscrire au judo car elle nous avoue que la salle se situe juste à côté de son domicile. Elle nous précise aussi qu'en plus du côté pragmatique, le choix est motivé par l'influence de son père qui apprécie particulièrement les sports de combat. L'un de ses deux fils pratique encore le judo, au début elle ne s'y intéresse pas vraiment puis la proposition de cours de taïso pour les adultes lui a plu. Elle s'est donc inscrite au club pour pratiquer le taïso et faire « d'une pierre deux coups » : amener ses fils au judo et s'entretenir puisque les horaires correspondaient. Ainsi, au fur et à mesure elle participe à la vie du club par quelques actions spontanées mais qui deviennent de plus en plus régulières. Après quelques années de générosité, le club lui propose de s'engager comme responsable bénévole, elle devient trésorière adjointe puis trésorière bénévole. Cette progression statutaire est aussi la conséquence d'un départ anticipé du trésorier en place qui ne souhaitait plus appartenir au bureau. S'il ne faut pas de compétence particulière, elle nous explique que l'évolution de sa place dans le club est le résultat d'un investissement sans faille, ou presque. Comme la présence masculine est forte, il faut être une femme qui n'a pas peur de s'affirmer car lors de réunions, pour des prises de décisions budgétaires tout le monde n'est pas en accord. Elle m'explique qu'elle ne rencontre pas de problèmes particuliers dans l'entente avec les membres du bureau et le staff des entraîneurs. Mais elle est parfois écartée de réunions informelles, où les hommes du bureau se retrouvent entre eux, autour d'un repas pour discuter du club. Enfin, elle n'aspire pas à devenir présidente non seulement elle n'en a pas l'envie car ce serait une charge supplémentaire puis elle m'explique qu'elle n'a jamais pratiqué. Donc, elle ne trouve pas ça très approprié que de vouloir être présidente d'un club, sans avoir pratiqué.

L'organisation des temps de vie d'**I2** est facilitée par la proximité de son lieu de résidence, son emploi, l'activité judo des garçons et donc son engagement comme bénévole au club. De plus, comme la majorité de notre population, elle ne s'engage qu'à partir du moment où les enfants ne sont plus au collège voire au lycée. Quand elle change de métier pour devenir agent immobilier, elle nous précise qu'il a fallu réorganiser le fonctionnement de la maison, d'autant plus qu'elle se séparait quelques temps après, de son mari.

Selon **I2**, *les femmes sont peu représentées en tant que dirigeantes des bureaux associatifs de judo* pour plusieurs raisons : d'abord, elle explique que la plupart n'ont pas vraiment de disponibilité compte tenu du travail qu'elles exercent car cela demande un suivi constant et rigoureux, surtout en comptabilité. Elle m'explique aussi que les femmes ne s'investissent pas dans des postes de responsables bénévoles parce qu'elles ne le désirent pas ou s'imaginent ne pas pouvoir y arriver.

Celles qui ne disposent pas d'un caractère prononcé, ne peuvent pas « survivre » dans un monde exclusivement masculin ou quasi. Plus que des lois qui ont souvent un effet contraire aux résultats attendus, elle pense que c'est la société qui doit évoluer sur ce point. Enfin, elle précise que cela dépend du métier exercé par la personne bénévole et celui de son conjoint. Pour ce qui est de la *coopération transfrontalière*, elle estime que c'est une très bonne idée dans le club et initié par le responsable départemental que de coopérer avec la Province de Gérone. Elle va plus loin en me spécifiant : « [...] *c'est normal dans un départ comme le nôtre d'échanger avec nos voisins les catalans [...]* ». Quand j'évoque le peu d'échanges avec des clubs de proximité, elle m'explique que les finances ne le permettent pas souvent, que cela dépend de la volonté des entraîneurs et du président et qu'en terme d'organisation cela nécessite beaucoup de temps (hors ce ne sont que des bénévoles).

### ***Résumé de la monographie, points essentiels et à retenir :***

Le club respecte l'imposition de parité, chacun des responsables bénévoles occupent une fonction et des tâches qui leurs sont propres. L'organisation est plus millimétrée que dans les petits clubs compte tenu des événements à venir et du nombre de licenciés (ées). L'ambiance générale est bonne, les relations inter et intra-sexuées sont bénéfiques et les femmes membres ou responsables bénévoles occupent de manière légitime leurs places. En effet, si on peut penser qu'elles ne sont considérées qu'au travers de la loi (décret parité) ou pour remplir les formalités de composition des statuts d'une association sportive, dans ce club elles sont en place pour des raisons que nous avons pu repérer dans les monographies antérieures : ancienneté, assiduité, inscription des enfants, père /conjoint dans le club et dans une moindre mesure en lien à la pratique du judo. On note dans ce club, comme dans le précédent, que le président est un ancien compétiteur, tous deux entretiennent et développent de bonnes relations avec le milieu du judo et avec le maire de la commune où siège le club. Pareillement, sans doute du fait d'une pratique plus ou moins intense et à haut-niveau, ils considèrent les femmes tout aussi capables que les hommes dans la responsabilité des bureaux associatifs. Leurs représentations se distinguent de la majorité des autres dans le sens où plus que dans la direction sportive en elle-même, ils considèrent les femmes à égalité des hommes.

Toutefois, ils admettent certains facteurs similaires à l'ensemble de nos interviews qui tendent à infléchir leur représentativité. Par ailleurs, à la différence de l'organisation des petits clubs, les fonctions et postes occupés sont « réels », les femmes responsables sont présentes et s'engagent à part entière pour le bon fonctionnement du club. Le « petit bénévolat » de ce club est une aide précieuse voire centrale dans l'organisation et le maintien de son fonctionnement. Le nombre, la régularité d'engagement et la pérennisation des liens existe par un travail de longue haleine et une reconnaissance des efforts consentis pour chacun d'entre eux.

Les préconisations (solutions et freins) sont là aussi semblables même si certains éléments viennent enrichir ces domaines, en ce qui concerne la représentativité dans la direction sportive ou dans la direction bénévole des clubs de judo :

- Améliorer le taux de licences féminines pour améliorer leur présence dans la direction des clubs sportifs de judo
- Accompagner et encourager les femmes à être ceinture noire
- Proposer des formations en vue d'être dirigeants (tes)
- Avoir un fort caractère pour s'intégrer et se faire respecter
- Similarité/homosociabilité
- Le judo est un sport masculin, le monde du judo est un monde d'hommes
- Les enfants (en bas âge), le temps

Pour ce qui est de la coopération sportive transfrontalière :

- Renforcer et développer les liens avec les clubs de la province de Gérone
- Améliorer les échanges dans le département des Pyrénées-Orientales,
- améliorer les relations entre les clubs
- Mieux communiquer et faciliter les démarches de demande de financement en vue de projets transfrontaliers

**Monographie d'un grand club de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier (Catalogne) : M4 (Monographie 4)*****Description générale du club :***

**Date de création du club :** 1977 (homme)

**Nombre de licenciés :** Le club compte près de 500 licenciés dont 180 licenciés judo et 310 scolaires. Les dirigeants ne disposent pas du taux des licences féminines mais confirment le manque à voir des filles en judo. Ce club est le plus grand de la province de Gérone, le directeur sportif nous indique qu'il regroupe 18 points dans différents villages alentours. Ce détail nous montre comme il est difficile pour les petits clubs de la périphérie de Gérone d'augmenter leur nombre de licences, c'est d'ailleurs ce que certains responsables bénévoles de petits soulignent. A partir d'un certain âge, les enfants se dirigent préférentiellement vers les plus grands clubs notamment ceux et celles qui souhaitent pratiquer en compétition. Les petits clubs sont les viviers des grands et aspirent donc le plus souvent à la formation.

**Les membres :**

1 président, 2 vice-présidents

1 trésorier

1 femme secrétaire

1 directeur sportif

7 salariés (ées) : 6 enseignants hommes dont deux moniteurs, l'équivalent de l'assistant entraîneur en France et 1 femme.

**« Le petit bénévolat »**

Les personnes bénévoles de ce club sont, en grande majorité, des adolescents (tes). Ce sont souvent les 15-18 ans qui sont appelés en renfort dans le cadre de manifestations sportives.

pour les plus jeunes, par exemple. Les jeunes licenciés du club participent activement à l'organisation, le club insiste dès le plus jeune âge sur cet aspect-là, se porter volontaire est pour le club une marque de respect. Parallèlement, s'investissent comme dans tous les clubs et particulièrement les grands, les parents de licenciés (ées). Le club ne peut nous communiquer le nombre exact de parents mais ce sont souvent les mêmes qui se proposent et ils sont nombreux. Semblablement au club précédent, les grands clubs peuvent compter sur ce « petit bénévolat » qui fait preuve d'exemplarité en la matière.

### **La salle d'entraînement, le Dojo :**

Le club se situe au Nord de Gérone dans la salle polyvalente de la mairie qui comporte un dojo dont la surface est de 350 m<sup>2</sup>. Le club ne loue pas le dojo à la mairie mais a connaissance du montant mensuel relativement élevé que cela représente. Il correspond au salaire que peut avoir un professeur dans le club. Dès l'obtention de cette information, le président me précise que le montant n'est pas fixe et qu'il peut varier selon les accointances que le club a avec la mairie. Une autre précision, la mairie met à disposition gratuitement le dojo pour le club à condition que celui-ci participe aux divers événements sportifs organisés par la ville. Par ces propos, le président met en relief l'aspect relationnel des présidents de clubs avec les mairies et la fragilité de ces relations quand des changements politiques s'opèrent. Le financement des tapis (tatami) est à 80% pris en charge par la Généralitat de Catalunya, les 20% restants restant à la charge du club.

### **Le rythme annuel/L'organisation, les fonctions des membres du bureau :**

Le rythme annuel du club est semblable à celui que l'on a pu décrire dans la monographie précédente, que ce soit en termes d'entraînement, pour les réunions ou dans le cadre des fonctions et des tâches qui incombent à chacun des trois postes qui nous intéressent plus



spécifiquement. Les différences sont soulignées par une analyse comparative dans la partie suivante.

### **Les échanges transfrontaliers :**

La monographie précédente fait état des échanges transfrontaliers qui existent entre ces deux clubs. Chaque année, quand il le peut, le club de Gérone participe au tournoi international minime de Saint-Cyprien, au tournoi du Judo club Catalan. Les coopérations transfrontalières sont assez régulières entre ce club et les deux grands clubs du département des Pyrénées-Orientales, le judo club catalan et le Judo Athlétique Perpignanais.

### ***Portrait d'un dirigeant bénévole, le président***

#### Les données objectives: I3

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Président
<b>Date de création du club/Nombre de licenciés</b>	1955 500
<b>Lieu d'habitation</b>	Gérone
<b>CSP (métier)</b>	Ingénieur programmeur informatique
<b>Diplôme (s), niveau d'étude</b>	Non indiqué
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Mère au foyer
<b>Statut marital</b>	Divorcé
<b>Age</b>	60 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	2 enfants : 1 fille de 24 ans 1 garçon de 18 ans
<b>Sports pratiqués : avant et/ou maintenant ceux des enfants</b>	Judo (président)  Judo, fitness (enfants)

<b>Autre type d'engagement associatif</b>	non
---	-----

### Les données subjectives

#### **Encadré 6**

**I3** débute le judo à l'âge de 15 ans, cette pratique est pour lui comme une révélation, il apprécie particulièrement les techniques de self-défense. Sa passion pour le judo l'amène à déployer son savoir théorique et pratique, la compétition n'est pas sa motivation première. Le directeur sportif du club de Gérone, qui est un proche, lui propose de s'investir pour le club en devenant membre bénévole du bureau (Secrétaire). L'estime portée à l'homme et à ses actions en font un président idéal. Le club lui propose donc de devenir président. Proposition qu'il accepte sans hésitation malgré un emploi du temps professionnel chargé. Nous omettons volontairement de spécifier ses représentations des fonctions de bénévole car les termes employés sont identiques à ceux repérés auparavant. D'ailleurs, tous appartiennent au champ lexical de la motivation et/ou de l'abnégation.

Comme pour la plupart de nos interviewés (ées), dès que l'on aborde ses questions-là (représentation des femmes dans la direction sportive et dans les bureaux associatifs de judo), les premiers éléments renseignés portent sur les efforts consentis pour améliorer le taux des licences féminines. Des actions et des initiatives leurs sont clairement dédiées. Par exemple, le cours de self-défense, la sensibilisation en milieu scolaire, les possibilités d'actions transmises par la fédération aux clubs, la participation du club à la journée de lutte contre le cancer du sein... Il ne fait aucune distinction dans ses relations et n'a pas de préférence à collaborer en club avec des hommes ou des femmes. Si par ces propos le président occupe une position plutôt atypique, il entre en conformité avec les raisons invoquées par la majorité de la population : manque de temps (enfants), répartition traditionnelle des sports entre les hommes et les femmes... . Cependant, il ne souhaite pas ou ne nous éclaire pas plus sur la question. Il m'explique que l'investissement bénévole dépend du rythme des calendriers sportifs, des enseignants avec des pics forts pendant les périodes de rentrée et de fin d'année. **I3** nous explique qu'il ne voit pas trop de solutions pour favoriser la représentation des femmes dans la direction sportive et plus spécifiquement dans les bureaux associatifs des clubs de judo. Hormis l'idée d'augmenter le nombre de professeuses ou le fait que plus le nombre de femmes investies dans un club est important plus les chances de les voir en poste de responsabilités l'est aussi, rien ne lui vient à l'esprit. Pour lui, le temps est le meilleur allié des femmes afin que les mentalités puissent changer mais il nous précise que, souvent, les transformations ou les mutations sociales sont plus rapides que celle des mentalités. Pour le président, la *coopération transfrontalière* est ou doit être incontournable, la proximité des territoires est le fil conducteur des actions entreprises par le club : « *nous avons la chance de pouvoir échanger avec des clubs français et nous tenons à maintenir nos rapports avec eux, nous ne sommes*

*qu'à 80 km alors même si ça demande beaucoup de moyens on s'impose d'échanger au moins deux fois par an avec la France* ». Les moyens financiers et humains sont encore mis en avant mais la nécessité d'échanger pour mieux se connaître et progresser aussi.

### ***Portrait d'une dirigeante bénévole, la secrétaire***

#### Les données objectives: I4

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Secrétaire
<b>Lieu d'habitation</b>	Salt
<b>CSP (métier)</b>	Étudiante
<b>Diplôme (s)</b>	Licence, Master Économie des entreprises en cours
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Non renseigné
<b>Statut marital</b>	Célibataire
<b>Age</b>	25 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	Aucun
<b>Sports pratiqués</b>	Judo, Jiu-jitsu, gymnastique
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Non

## Les données subjectives

### Encadré 7

Licenciée jusqu'à l'âge de 15 ans au club de Figueres, elle s'inscrit par la suite, à Gérone. Le déménagement de ses parents et ses trois frères et sœurs, l'incite à poursuivre dans ce grand club dans le but d'obtenir de meilleurs résultats en compétition. Elle s'implique alors dans ce club qui implique lui-même ses licenciés dans son organisation, son fonctionnement. Elle délaisse la pratique compétitive pour se concentrer sur ces études et sur son aide au club. Elle commence à s'engager pour tout ce qui est fin de saison, goûter des rois mages... L'année de ses 23 ans, le président lui propose d'intégrer le bureau suite au départ anticipé de la secrétaire en place. La familiarisation au club est initialement le fait qu'elle y soit licenciée et son intégration dans le bureau colporte cet aspect d'ancienneté et de pratique compétitive, mais surtout son dévouement pour le club. Elle accepte volontiers car cela est important pour elle. Elle ne voit pas de différence à collaborer avec des hommes ou des femmes au sein du bureau mais nous spécifie qu'elle se retrouve souvent seule, entourée d'un tas d'hommes alors que l'ambiance est parfois teintée de relents machistes.

Elle vit encore chez ses parents donc ne se soucie pas vraiment de la gestion d'une vie de famille ou de l'entretien d'une maison. Cependant, elle m'explique qu'elle participe aux tâches ménagères que sa mère ne lui impose pas, elle préfère qu'elle se concentre sur ses études. Le plus lourd de son travail est en début de saison, au moment de la rentrée universitaire lors des inscriptions. L'essentiel de son engagement se résume à produire les lettres de convocations aux stages, aux compétitions et réunions. Cependant, l'investissement dans un grand club dépasse le cadre initial des tâches en fonction des rôles, si chaque membre du bureau respecte scrupuleusement ses responsabilités, ils peuvent être amenés à s'engager plus largement. Selon **I4**, *l'amélioration de la présence des femmes comme dirigeantes des bureaux associatifs de judo* et dans la direction sportive de façon générale, doit avant tout passer par une amélioration des mentalités. Elle évoque ici l'incidence de l'organisation de la vie de couple avec celle du bénévolat associatif, de façon plus nuancée, comparativement à celle du travail. Elle indique également qu'il serait de bon augure lors des créations ou des changements de statut des associations, que les clubs prêtent plus attention au nombre de femmes membres et responsables du bureau. Enfin, elle se pose la question et me propose dans le même temps comme dernier point, l'amélioration d'un rapport équilibré par l'augmentation du nombre de licences féminines. *La coopération sportive transfrontalière* est une initiative et une volonté entreprise par le club depuis quelques années, les limites sont toujours les mêmes (coût financier, moyens humains) de plus comme elle nous dit : « [...] après oui c'est sûr que c'est une bonne chose parce qu'on est à côté et que ça permet aux jeunes de progresser mais il est difficile de clôturer les fins de saison et le club préfère organiser des voyages de fin d'année, des stages pour qu'on garde les enfants on est obligés [...] la coopération est du coup plus annexe mais on s'y tient quand même [...] ».

***Résumé de la monographie, points essentiels et à retenir :***

Le club est majoritairement représenté par des hommes, dans les postes de responsables bénévoles au sein du bureau associatif mais aussi dans l'encadrement et la direction technique et sportive. Nous n'avons pas eu le choix que de prendre ce club pour l'étude monographique, seul grand club de la province de Gérone, les autres sont plutôt de taille moyenne (maximum 200 licenciés) ou de petite taille. Seul club également a disposé d'une femme comme responsable bénévole, comme secrétaire. Nous n'avons d'ailleurs pu rencontrer aucune femme présidente que ce soit dans les grands, les moyens ou les petits clubs. De même, il s'est avéré difficile de rencontrer des trésorières ou bien dans les petits clubs et encore elles ne remplissent pas leurs fonctions, elles occupent le poste pour se conformer aux exigences statutaires des associations. Si la structure club est masculine, les actions mises en avant visent essentiellement une population, les femmes. Dans le cadre scolaire et en club, pour les filles, à travers les cours de self-défense pour les femmes. La trajectoire de cette responsable se différencie de la majorité des femmes puisque ce n'est pas à travers les enfants qu'elle intègre le club mais suite à son affiliation. Ce mode d'entrée est moins courant même s'il se fait quasi-systématiquement à travers un homme.

L'implication des bénévoles est mise en avant, on peut considérer que c'est la politique du club. Dans le même temps, il est impossible pour un club de cette dimension de fonctionner sans bénévoles. Les bénévoles sont les adolescents (tes) licenciés (ées) au club et les parents de licenciés (ées). L'organisation est semblable à celle du grand club français que nous avons étudié. La seule différence se situe dans la possibilité pour les clubs catalans d'obtenir des licences supplémentaires à travers le système scolaire ce que nous détaillons ultérieurement dans l'analyse comparative.

Les préconisations (solutions et freins) sont là aussi semblables même si certains éléments viennent enrichir ces domaines, en ce qui concerne la représentativité dans la direction sportive ou dans la direction bénévole des clubs de judo :

- Améliorer le taux de licences féminines pour améliorer leur présence dans la direction des clubs sportifs de judo
- Evolution des mentalités/rompre avec les stéréotypes
- Améliorer le nombre de femmes professeurs de judo, les fidéliser pour les emmener à la ceinture noire et au diplôme
- Les clubs doivent être plus vigilants dans la constitution des statuts de l'association sur la place qu'occupent les femmes
- Le judo est un sport masculin, le monde du judo est un monde d'hommes
- Partage plus équilibré des tâches domestiques et de l'éducation des enfants

Pour ce qui est de la coopération sportive transfrontalière :

- Renforcer et développer les liens avec les clubs du département des Pyrénées-Orientales
- Améliorer les échanges dans le département des Pyrénées-Orientales, améliorer les relations entre les clubs
- Les freins sont essentiellement financiers, humains, organisationnels

Après avoir présenté les monographies de notre terrain d'étude, nous allons identifier et analyser les trajectoires des femmes et des hommes des bureaux associatifs de clubs de judo. Les monographies, ajoutées aux entretiens, nous permettent de comprendre les étapes d'un responsable bénévole selon qu'il soit un homme ou une femme.

Cette partie nous permet d'affiner, au fur et à mesure, notre analyse et ainsi comprendre les processus qui s'y jouent. Les monographies présentées donnent un premier aperçu de la répartition et de la distribution sexuée des bureaux associatifs de judo et, en partie, des raisons pour lesquelles le rapport femme-homme est inégalitaire, déséquilibré et continu.

En théorie, nous avions prévu de trouver un certain nombre de présidentes mais là aussi la confrontation au terrain a été rude, aucune femme n'est présidente d'un club de judo dans la province de Gérone, ni dans un grand, ni dans un petit. Une information de dernière minute, en tout cas trop tardive pour que je m'y affère, m'a été adressée pour me dire qu'une femme a bien été présidente. Sur les 11 clubs recensés dans la province de Gérone, un seul a été présidé par une femme il y a quelques années, c'est un club de très petite taille avec au grand maximum, 40 licenciés. Nous nous en sommes aperçus qu'au début de notre terrain car dans le travail préparatif (exploratoire), les statuts n'étaient pas à jour comme ceux du département des Pyrénées-Orientales. Il a donc fallu contacter tous les clubs, un à un, pour réellement connaître les membres des bureaux associatifs de l'ECT. Afin de pallier au manque de femmes dirigeantes des clubs de judo de la communauté autonome de Gérone, certains de mes interviewés (ées) m'ont dirigé vers deux anciennes présidentes. Sur l'ensemble de la population interrogée, quasiment personne ne connaît de femme présidente. Aucun n'était à même de me donner leurs noms ou un contact pour les joindre. C'est à ce moment-là que l'on se pose la réflexion de l'absence totale des femmes dans la communauté autonome de Gérone comme présidentes bénévoles de clubs de judo. Au moment du terrain certes, mais c'est d'autant plus remarquable et étonnant quand on interroge des acteurs du judo qui sont présents depuis des dizaines d'années, ils n'ont pas le souvenir d'une femme présidente.

### **3.3. Les trajectoires sexuées des dirigeants (tes) bénévoles des clubs sportifs de judo**

Les recherches sur la place des femmes dans les postes décisionnels ont permis de répertorier plusieurs facteurs expliquant leur sous-représentation. Dans le but de mieux comprendre ceux susceptibles d'attirer ou d'éloigner les femmes de la responsabilité sportive, nous avons mis en avant trois grandes étapes. Suite aux questions sur ce qui les motive à intégrer les bureaux associatifs des clubs de judo, hommes et femmes ont exprimé des formes contrastées. Globalement, les étapes qui concernent leurs trajectoires colportent des cheminements qui diffèrent et dont le point commun se situe autour d'une passion pour les enfants et dans une moindre mesure pour la pratique, notamment pour les femmes. L'aspect « affectif » est majoritairement formulé par les femmes et celui de la passion pour la pratique, la transmission, par les hommes. Alors, si les hommes engagés comme responsables bénévoles sont pratiquants, anciens pratiquants ou entraîneurs, les femmes sont intégrées par un système d'interconnaissance. Concernant la trajectoire interne, il semblerait que peu importe le sexe, les responsables engagés n'ambitionnent pas de changer de statut, les changements sont très rares. Les freins et les avantages sont ultérieurement décrits et analysés, les stratégies de « l'un et l'autre sexe » tendent à comprendre la sous-représentation des femmes dans ses fonctions. Les étapes comparées des trajectoires sexuées des responsables bénévoles des clubs de judo de l'ECT, révèlent d'une part, de fortes disparités pour le poste de président (te). D'autre part, une forte assimilation des freins à la représentation équilibrée des hommes et des femmes à l'ensemble des postes et des fonctions des bureaux associatifs (trésorier (rière)/secrétaire). Suite aux divers entretiens menés lors de cette recherche et présentés, en partie, dans l'étude monographique, ajoutés à ceux que nous avons réalisés afin d'approfondir la compréhension des processus à l'œuvre, nous en détaillons les caractéristiques :



*Familiarisation et mode d'entrée des femmes :*

C'est un double mode d'entrée, les femmes bénévoles dirigeantes se familiarisent soit par un aspect affectif/familial, soit par une pratique plus ou moins compétitive. Sur l'ensemble de notre population, la prédominance est accordée au premier mode d'entrée : la famille (enfant (s) et/ou conjoint). Les propos de nos interviewées concordent tous vers ce mode de familiarisation même si le double mode d'entrée existe, le premier est le principal. Par ailleurs, les femmes qui s'investissent bénévolement comme responsables des bureaux associatifs créent un « premier contact » à travers leurs enfants plus qu'avec leurs conjoints (ou père). De quelque façon qu'ils s'investissent pour le club que ce soit en tant qu'entraîneur, responsable bénévole, bénévole spontané :

*Au départ, j'ai su qu'il y avait un club de judo qui s'ouvrait, j'avais mes enfants qui avaient 8 et 5 ans, [...], ils ont commencé à suivre les cours du club. Au début, j'étais que maman de sportifs et je me suis investie pour des grillades et autres bon euh... et puis on a changé plusieurs fois de bureau et à chaque fois, ils demandaient s'il y avait des personnes qui voulaient se joindre au bureau. Un jour y avait plus de trésorière et comme je faisais les comptes à mon travail aussi... je me suis proposée comme trésorière.*

*[...] mes enfants étaient licenciés dans ce club, et au fur et à mesure des mois j'ai commencé à aider le club comme ça, de temps en temps euh...surtout pour organiser et puis ça m'a plu et ça me permettait de faire quelque chose en dehors de mon travail. Voilà... c'est devenu une sorte d'habitude et comme j'emmenais les enfants aux entraînements, j'ai noué des contacts comme ça avec l'entraîneur et d'autres parents. C'était une bonne ambiance, avec les mois et quand le bureau a changé ses statuts, on m'a proposé d'être secrétaire, j'ai de suite accepté parce que mes enfants aimaient beaucoup le judo, ça m'a fait découvrir de nouvelles choses [...].*

Ces deux extraits d'entretien démontrent ce que nous avons indiqué auparavant. Cependant, nous avons pu rencontrer d'autres femmes bénévoles responsables qui le sont devenues par la pratique du judo ou en lien avec leur conjoint/père. Nous devons spécifier deux éléments sur ce point, les femmes qui deviennent responsables à travers leurs enfants ont toutes, ou

presque, plus de 35 ans. Leurs enfants ne sont pas en bas âge, au contraire, celles qui le sont par la pratique, sont plus jeunes et n'ont pas d'enfants (seules quelques-unes). De plus, nous avons remarqué que de manière générale, hommes ou femmes dirigeants bénévoles des associations de judo de l'ECT ont un certain âge, les jeunes sont très peu représentés. Comme cela ne concerne pas uniquement les clubs de judo mais l'ensemble des associations sportives, le CDOS des Pyrénées-Orientales organise des formations pour les jeunes bénévoles futurs dirigeants (16-25 ans). Les clubs consentent eux aussi, de plus en plus, à proposer à leurs jeunes licenciés (ées) d'intégrer le bureau ou l'encadrement technique. Si la variable d'âge est reconnue dans cette forme d'entrée des bureaux associatifs des clubs de judo, la variable sexe semble secondaire.

Les extraits d'entretien ci-dessous illustrent le second mode d'entrée des femmes dans les bureaux associatifs de judo. Peu nombreuses, ces femmes s'écartent des « conventions » usuellement rencontrées de mère bénévole et intégrée au club par la répétition d'actions et d'actes de présence, quelques peu « passives ». A l'inverse, elles se familiarisent par la pratique, ce qui dans une certaine mesure laisse penser à une intégration plus « active ». Là encore, elles sont rattrapées par le fait que leur immersion au sein des bureaux associatifs se traduit par une demande, quasi-exclusive, des hommes en place. Non d'une volonté personnelle, les femmes dissimulent ou n'expriment que peu souvent leur volonté et leur ambition à briguer un poste de responsable associative. Peu de femmes en font expressément la demande.

*[...] Y a pas très longtemps que je suis au club, je suis secrétaire depuis peu, je suis aussi licenciée. En fait mes parents ont déménagé quand je suis rentrée au collège donc j'ai changé de club, ça m'a permis de progresser mais je ne venais pas spécialement pour la compétition. Comme j'aide le club depuis toujours, surtout pour les petits ou quand on organise des manifestations, l'entraîneur et le président m'ont proposé de devenir secrétaire. J'ai de suite accepté parce qu'euh... je voyais ça comme une récompense même si je m'y attendais pas, j'étais très contente de pouvoir intégrer le bureau (Sourire) [...].*

*Oui euh... par où commencer ? J'ai intégré le club comme entraîneur, il y a quelques années.... Jeune, j'étais licenciée et puis j'ai arrêté pour des raisons personnelles et quand je suis revenu sur Perpignan, je cherchais à donner des cours et c'est comme ça que je suis revenu euh... dans mon ancien club. On m'a proposé d'entraîner comme ça. J'avais gardé quelques contacts donc euh... au départ j'étais entraîneur seulement. Après on a eu des soucis au bureau parce qu'on ne trouvait pas vraiment quelqu'un pour remplacer notre secrétaire qui avait décidé d'arrêter et comme euh... j'entraînais les petits à ce moment-là, je me suis proposée. Le bureau était d'accord et c'est comme ça que j'ai commencé à être secrétaire du club en plus d'être entraîneur [...].*

Cette forme de familiarisation (la principale) particulière aux femmes est en adéquation avec les représentations et les rôles sexués traditionnels, ou presque. En effet, on pourrait penser que l'éducation sportive est affaire d'homme puisque ce sont eux qui, la plupart du temps, initient et donnent le goût pour le sport. Pourtant, à y voir de plus près et selon les propos de notre population, ce sont les femmes qui amènent les enfants au sport et ce sont elles qui s'investissent le plus dans les manifestations et les organisations du club. Sur ce point, les rôles et les représentations sexués sont « inversés ». En y prêtant plus attention, on se rend compte que cela participe à les renforcer. Leur aide si précieuse soit-elle, surtout dans les petits clubs, consiste en des tâches qui sont semblables à celles de la sphère privée : préparation des repas, machines pour les kimonos du club... . Un autre point tout aussi significatif : si elles participent à l'éducation sportive, ça n'est que de manière passive et dans le but d'un bon fonctionnement du club alors que les hommes pratiquent avec leurs enfants et vont les voir en compétition. Par ailleurs, lorsque l'implication des femmes est liée à leur mari/conjoint et non à leurs enfants, ou pas uniquement, elles sont/ou pas anciennement pratiquantes et viennent leur prêter main forte, elles les secondent en quelque sorte (tâches administratives, prise en charge des baby-judo). Peu de femmes deviennent dirigeantes bénévoles parce qu'elles ont été pratiquantes, le lien avec la pratique judo ou le nombre de licences féminines n'est donc pas établi.

Si la pratique ne semble pas préalable à la familiarisation et à la trajectoire interne et statutaire dans l'association, l'ancienneté et l'investissement sont des caractéristiques récurrentes. Déjà, lors de cette première étape de trajectoire menant à la direction bénévole sportive, les femmes sont cantonnées et se cantonnent à des rôles « faits sur mesure ». Comme elles ne sont pas souvent pratiquantes, leurs connaissances sur la culture judo est restreinte voire inexistante. Dans cette première étape des trajectoires, les femmes peuvent appréhender leurs futures responsabilités bénévoles par l'acquisition progressive des savoirs fondamentaux. Des savoirs liés à la pratique et à l'organisation interne du bureau, ils ne requièrent pas de compétences particulières. Les propos de notre population tendent à nous spécifier que ce sont plus des valeurs humaines et des qualités relationnelles qui sont nécessaires (dans une moindre mesure pour le poste de président (te) et dans un club de grande taille). .

- **Les femmes responsables bénévoles se familiarisent dans les associations sportives du judo de l'ECT à travers la famille (enfant, conjoint) et de façon moins significative par la pratique sportive. Le mode d'entrée privilégié est en relation à l'affiliation des enfants à la pratique**
- **Les rôles initiaux qu'elles occupent sont en corrélation avec ceux traditionnellement répartis dans la société. On peut émettre un parallèle avec la division sexuée du temps imparti pour les tâches domestiques et éducatives : comme dans la sphère privée, les femmes s'initient et sont initiées à des rôles et fonctions associatives proches de celles domestiques**
- **L'ancienneté et l'investissement (engagements spontanés, « petit bénévolat ») facilitent la familiarisation et la progression statutaire**
- **Les connaissances fondamentales du judo ne sont pas préalables à la familiarisation et à l'évolution statutaire des femmes responsables des petits clubs. Elle est cependant recommandée mais peut s'acquérir dans le temps. Dans les grands clubs, il est préférable d'avoir été ou d'être pratiquante (en compétition et à un certain niveau selon la taille des clubs) ou d'avoir des compétences comptables pour le poste de trésorier (rière). Un réseau important pour le poste de président (te) est à de nombreuses reprises souligné. Ce sont d'ailleurs des personnes qui occupent des classes sociales supérieures à celles des autres membres responsables des bureaux associatifs**

*La trajectoire interne :*

Comme dit précédemment, les femmes investies comme dirigeantes bénévoles des associations sportives de judo attestent d'une présence régulière voire accrue. Notamment dans l'étape de familiarisation et dans une moindre mesure dans celle de la trajectoire interne. Ce sont des mères/épouses qui accompagnent, suppléent leurs enfants licenciés (ées) ou leurs conjoints. Au fur et à mesure du temps, par la multiplication de leurs actions bénévoles, les femmes se veulent proposer un poste de dirigeante bénévole. L'analyse de notre terrain démontre qu'elles occupent dans les premiers temps, en grande majorité, le poste de secrétaire et de trésorière (postes administratifs). Même si l'on s'intéresse aux bénévoles, on remarque là aussi une correspondance avec la division sexuée du travail : « les femmes aux papiers, les hommes à la manœuvre ». Selon le poste occupé, les femmes peuvent vouloir plus de responsabilités, de poids dans l'association. A l'unanimité, on remarque que l'engagement des femmes dans les associations de judo est totalement désintéressé dans le sens où elles ne pensent pas spécifiquement à devenir présidente d'un club ou tout simplement à évoluer. Selon leurs propos, elles n'aspirent pas à devenir présidentes, par manque de confiance et de temps. Elles ne se projettent pas à la tête d'un club ou avec plus de responsabilités. De ce qui ressort, on comprend surtout que les femmes préfèrent s'investir dans des domaines qu'elles maîtrisent parfaitement ou presque, l'aventure ne semble pas les attirer. D'autre part, elles estiment que cela est prenant et ne souhaitent pas que cela empiète leur vie de famille, de couple... Dans le peu de cas où elles sont présidentes (petits clubs), les raisons évoquées sont liées au hasard, à une opportunité ou dans le cas d'un désistement d'une personne au bureau. Voici quelques extraits qui illustrent les éléments évoqués précédemment :

*[...] Ah non sûrement pas (rires), ça fait des années que je suis trésorière et c'est bien comme ça je ne me vois pas présidente, c'est beaucoup de responsabilités et il faut être en lien avec pas mal de monde, avoir un réseau et tout ce qui est politique ne m'intéresse pas du tout. Euh... non sincèrement je suis bien comme ça [...].*

*L'année de mes 25 ans ma présidente m'a proposé de passer moi présidente parce qu'on devait faire une entente avec le club de Banyuls. Maintenant c'est elle qui est présidente du club et moi de celui avec qui on a fait l'entente. Elle devait me chapoter et voilà... et il s'est avéré que l'année où elle m'a proposait ça, elle est décédée et comme c'était prévu, j'ai pris la présidence. C'était plus ou moins décidé mais pas dans ces circonstances-là. [...] je me voyais bien intégrer le bureau sans vraiment penser qu'on allait me proposer d'être présidente, je pensais être simplement secrétaire [...].*

*[...] Non euh... c'est pas que ça m'intéresse pas mais je donne beaucoup pour le club je suis secrétaire et même si c'est pas beaucoup en terme de temps il faut être rigoureux fin euh... un minimum, en plus j'entraîne donc je pense que c'est déjà pas mal puis j'ai le boulot, les enfants, tout ça cumulé, vous savez euh ça demande pas mal d'énergie et puis je préfère le travail sur le terrain, sur les tapis avec les enfants, le bureau c'est plus ennuyeux [...].*

Dans certains cas, peu nombreux, c'est une évolution que l'on pourrait qualifier de « logique ou naturelle ». Après avoir été licenciées et pratiquantes, certaines femmes poursuivent l'aventure en tant que dirigeantes bénévoles de leurs clubs respectifs. Dans cette situation là, ce sont bien souvent les personnes en place qui proposent à leurs licenciées de s'engager. Comme les hommes sont majoritairement représentés au sein de la direction des bureaux associatifs de judo et dans l'encadrement technique, ce sont alors eux qui proposent. Pour l'ensemble de notre population, nous avons donc deux formes de trajectoire interne, la première est majoritairement celle concernant les femmes. La deuxième forme de progression est représentative de la trajectoire des hommes et très rare chez les femmes mais colporte une légère différence : si on propose aux femmes de devenir dirigeante bénévole, les hommes eux, en font la demande, « s'imposent ». Quand cela va de soi pour les uns, cela n'est pas envisagé pour d'autres. Quelques-unes des femmes que nous avons interrogées sortent du lot, d'une

part, parce qu'elles se présentent spontanément et, d'autre part, quand elles sont intégrées par une femme en place. Ce n'est le cas, presque uniquement, dans les petits clubs.

- **Elles occupent initialement les postes d'administration des clubs : trésorière et secrétaire**
- **Parallèle avec la division sexuée du travail (surtout dans les grands clubs)**
- **La trajectoire interne (évolution du statut) n'est pas une motivation en soi ou un objectif, elle n'est dans la plupart des cas même pas envisagée par les femmes (ni les hommes, la différence sur ce point-là n'est pas très significative). La « progression statutaire » relève plus de la demande des clubs que de celle des dirigeants (tes) en place. Les permutations de postes de responsables ne sont pas courants, ils se font lors d'occasions particulières : accidents, arrêt d'une personne en place... . Selon la taille du club, une personne peut occuper plusieurs fonctions à la fois, plusieurs postes aussi**

#### *Le statut officiel de responsable bénévole :*

Au regard des deux premiers points et selon les propos des interviewés (ées), il n'est pas étonnant de comprendre clairement que pour être dirigeante bénévole il n'est pas nécessaire de disposer de compétences particulières et ce, quel que soit le poste. Plutôt que de parler de compétences propres, les femmes se réfèrent à des valeurs et aux raisons de leurs motivations. Outre le fait qu'il faille quelques notions comptables et informatiques, dans le cas où elles sont trésorières ou secrétaires, outre le fait que le poste de présidente requiert plus de responsabilités, l'essentiel se trouve dans le « cœur ». Pour la totalité de notre population, la direction bénévole n'est pas le fruit de qualités particulières en termes de travail, il est surtout le fruit de « bonnes âmes ». La motivation principale des femmes se caractérise par une volonté de bon fonctionnement des clubs, de pérennisation doublée d'un attachement certain

aux enfants. On peut également noter, mais dans une moindre mesure, que la motivation provient de la passion pour la pratique sportive alors certaines d'entre elles la transmettent et la perpétuent soit comme entraîneurs et/ou en tant que dirigeantes.

Enfin, l'ultime point qui ressort de nos entretiens et sans lequel rien ne serait possible, est le fait que la direction bénévole dans les associations sportives de judo est fonction de la disponibilité des personnes. En d'autres termes, le temps est une donnée ambivalente car il est à la fois un frein à la direction des clubs de judo pour les femmes et pour autant, le temps libre ne serait pas gage d'implication bénévole. Au-delà d'un simple engagement comme dirigeante de club, les femmes parlent de dévouement, d'abnégation. Toutes reconnaissent unanimement que le temps consacré au bénévolat est relatif. D'abord parce qu'il est lié aux saisons, à différents rythmes de l'année scolaire, d'autre part, la fonction de bénévole n'est pas excessive si l'on ne cumule pas avec un autre statut dans le club, comme entraîneur par exemple. Donc la majorité des femmes interviewées trouvent que leur statut de responsable bénévole est compatible avec leur vie privée et professionnelle (femmes jeunes sans enfants, femmes plus âgées dont les enfants ne sont pas en bas âge). Il n'empiète pas sur leur travail ou dans leur vie personnelle. C'est un engagement qui n'est pas accaparant. Les fonctions de responsables bénévoles des clubs sportifs de judo de l'ECT ne nécessitent pas, selon leurs propos, un engagement excessif où il faudrait démarcher, assister à de nombreuses réunions... (Plus dans les grands clubs).

- **Pas de compétences particulières mais des qualités**
- **Pour le poste de présidente, plus de responsabilités et de temps, besoin d'un réseau surtout dans les grands clubs. Les petits fonctionnent avec les budgets des collectivités (peu de démarche sponsor)**



- **Temps accordée à la direction bénévole associative limité et irrégulier (saisonnalité)**
- **Compatibilité des temps de vie**

### *Familiarisation et mode d'entrée des hommes :*

Sur l'ensemble de notre population, la familiarisation et le mode d'entrée dans les associations sportives de judo se traduit, quasi exclusivement, par une pratique sportive. La majorité des hommes dans la direction des bureaux associatifs de judo sont initialement licenciés en tant que pratiquant loisir et vraisemblablement plus sur un mode compétitif (Dans les grands clubs mais surtout dans les plus petits, on y retrouve aussi cette spécificité). Cette forme de familiarisation très répandue pour les hommes et peu commune chez les femmes connaît quelques rares exceptions. Certains pères de licenciés (ées), de la même manière que certaines mères, accompagnent leurs enfants voire ceux des autres, participent spontanément aux diverses manifestations des clubs. Toutefois si, de prime abord, on peut trouver un point de ressemblance sur ce mode d'entrée, la limite se situe dans le fait que c'est uniquement à travers les enfants et non vis-à-vis de leurs conjointes qu'ils se familiarisent avec l'activité, l'association. Les femmes sont, en effet, peu nombreuses à entraîner ou à diriger (comme présidente ou trésorière) des clubs de judo de l'ECT. Nous n'avons aucun club où un homme s'investit de quelque façon que ce soit du fait que sa femme soit entraîneur ou dirigeante. L'inverse par contre est « monnaie courante ». Généralement, suite à des performances sportives ou du moins à une pratique compétitive, artistique (kata), les hommes s'engagent pour le club. C'est donc par la pratique que les hommes investissent préférentiellement les bureaux associatifs des clubs de judo, ils deviennent beaucoup entraîneurs, directeurs sportif, trésoriers et présidents (en parallèle) :

*Je travaillais dans une entreprise qui vendait des voitures et en même temps je pratiquais le judo, comme beaucoup de mes amis étaient chefs d'entreprise, j'ai ensuite travaillé dans tout ce qui était logistique pour une entreprise, grâce à mes connaissances. Mais suite à la crise j'ai été licencié. Donc, j'ai décidé de ne travailler que pour le judo. D'abord, comme professeur dans les écoles, l'après-midi et ensuite dans un club. Puis, j'ai décidé en 2010 de monter mon propre club [...].*

*[...]J'ai commencé le judo comme mon père était licencié au club j'y suis entré comme ça, j'ai fait pas mal de compétitions et puis j'ai été professeur euh... après la démission de mon père on a décidé en quelque sorte qu'il me passerait le relais euh avec le bureau bien sûr et depuis je suis toujours le président mais j'ai arrêté de donner des cours parce qu'avec mon travail je pouvais plus faire les deux [...].*

- **La familiarisation avec l'association se traduit pour les hommes par la pratique judo (de compétition préférentiellement *a fortiori* dans les grands clubs ou des hauts-gradés)**
- **Aucune compétence ni formation n'est mis en évidence du fait même de la pratique**
- **Les raisons évoquées pour comprendre leur engagement bénévole sont semblables à la division sexuée de rôles et fonctions : le goût de la transmission par la pratique sportive pour les hommes, l'amour et la passion des enfants également mais de façon moins significative que pour les femmes (Pôle compétitif/pôle affectif)**
- **Les hommes se présentent plus spontanément que les femmes pour être dirigeant bénévole. Du fait là encore de leur pratique et donc des relations qu'ils entretiennent avec le monde du judo (réseau) cela peut aussi être l'initiative d'une tierce personne (amis)**

#### *La trajectoire interne dans l'association :*

La transmission de la passion pour le judo est très présente pour les hommes à la différence des femmes. On remarque que dans de nombreux clubs, (plutôt les petits et de taille moyenne) ils occupent une double fonction, une double casquette voire plus. Ils sont souvent

entraîneurs, présidents voire secrétaires à la fois. Dans les grands clubs, l'organisation et les tâches selon le poste occupé est plus rationalisée. La masse de travail à fournir est plus importante et régulière. Le fonctionnement des grands clubs rejoint au final celui des petits, dans la direction bénévole, quand une personne n'est pas disponible, ce sont les autres membres du bureau qui prennent la relève. Chaque membre dans la direction des bureaux associatifs de judo peut être amené à occuper simultanément deux postes. Surtout dans les plus petits.

Contrairement aux femmes, ils s'engagent ou sont engagés/cooptés comme dirigeants dans les bureaux associatifs de judo comme trésoriers mais surtout comme présidents. La volonté d'évolution statutaire comme dirigeant de club est peu présente chez les hommes et quasi-inexistante chez les femmes, notamment dans les grands clubs. Si pour les femmes le temps semble être une donnée non-négligeable, les hommes ne semblent pas trop s'en soucier. Leurs propos traduisent, effectivement, l'idée que pour faire du bénévolat, il faut accorder de son temps. La direction sportive des clubs de judo est prenante surtout lorsque l'on cumule en tant qu'entraîneur. Tous s'accordent à dire que leur temps est permis par celui enlevé à leurs femmes, surtout dans le cas où les enfants sont en bas âge mais pas uniquement.

*[...] Avec la charge de travail que j'ai, je ne pouvais pas vraiment avoir de responsabilité au club en plus des enfants mais quand ils sont devenus adolescents, j'ai pas vraiment hésité mais euh c'est... surtout parce que ma femme assure l'essentiel [...].*

*[...] Des fois, c'est difficile quand y a beaucoup de compétitions et les entraînements me prennent presque toutes mes soirées, ma femme est très compréhensive parce qu'elle connaît bien le judo mais des fois elle râle. Elle a des horaires qui sont plus souples que moi et nous avons fait le choix de ne pas avoir d'enfant mais à la maison euh... on va dire qu'elle gère tout. Quand je peux, je l'aide mais c'est vrai que pour elle c'est pas toujours facile, parce euh... entre les absences, toujours le judo donc euh... . Pour le travail, c'est pas pareil, là où je donne des cours de judo c'est à côté de là où je travaille, pour les scolaires sinon c'est le même lieu donc c'est pas un problème. Ma femme est vraiment géniale, elle respecte beaucoup ma passion parce que c'est une vraie passion et maintenant ça fait presque 20 ans qu'on est ensemble, elle est habituée.*

- **Une pratique du judo en loisir ou en compétition**
- **Les hommes peuvent avoir une « double casquette » au sein de l'association**
- **Le temps n'est pas une problématique en soi, le temps de leur engagement bénévole est permis, en grande partie, par les femmes qui assument quasi-pleinement la vie familiale et privée. Cependant, pour eux comme pour les femmes, les enfants en bas-âge constituent un obstacle**
- **Une organisation club-travail-famille est nécessaire pour ceux qui sont présidents ou trésoriers et secrétaires doublé d'entraîneur**

*Le statut officiel de responsable bénévole :*

De la même manière que les femmes mais à un degré moindre, les hommes ne prétendent pas qu'il faille de compétences particulières. Cependant, ils nuancent leurs propos et avouent à demi voix ou indirectement qu'il est préférable que les dirigeants soient ceintures noires donc anciennement pratiquants, ou du moins, que le minimum est de connaître la pratique (règles, techniques). Or ce n'est pas toujours le cas. La motivation des hommes est également liée aux enfants : voir leur progression, les suivre en compétitions et les encourager dans la poursuite de leurs résultats... A la différence des femmes, lorsqu'ils s'expriment sur ce point, ils évoquent plus tout ce qui attire à la compétition, au passage de ceintures de couleur.... Ils sont donc plus sur un pôle technique/compétitif qu'affectif même s'ils évoquent leur attachement pour les enfants.

Selon la taille du club cette motivation varie, elle se détourne du sport en tant que tel, dans les grands clubs mais aussi dans les petits. Les enjeux ne sont pas les mêmes et pourtant, on retrouve assez souvent cette autre motivation, devenir président de club. Si pour les femmes ça n'est pas envisagé, les hommes eux se portent volontiers à la présidence. Le représentant d'un club est le président mais cette volonté du statut n'est pas non plus exacerbée. On est

loin de la « soif du pouvoir » d'autant qu'il reste relatif. Cette volonté liée à la passion, aux enfants mais surtout pour la pratique... est aussi le résultat d'un autre point, presque inavouable. Peu de nos interviewés (ées) nous ont fait part de cette idée ou bien, hors-micro : la volonté de progression statutaire dans les clubs et surtout pour le poste de président n'est pas l'unique raison de la surreprésentation des hommes à ce poste, nombreux sont élus par cooptation et similarité comme présidents car ils occupent dans le village ou dans la ville, une position sociale notoire. Lorsque ça n'est pas le cas, ils entretiennent de bonnes relations avec le maire en place ou avec les adjoints (entre autre au sport, à la culture et jeunesse).

- **Pas de compétence particulière mais il est préférable d'être ceinture noire (grands clubs)**
- **Les hommes sont plus amenés à occuper deux fonctions simultanément surtout dans les petits clubs, les rôles ne sont pas bien définis et la permutation des rôles est plus courante**
- **Les hommes investissent majoritairement les postes de président ou d'entraîneur/ Axé sur un pôle compétitif**
- **Réseautage, système de cooptation et similarité sont les clés de leur familiarisation et de leurs trajectoires internes au sein de l'association**
- **Envie et volonté de progresser statutairement par rapport aux femmes mais cela reste très relatif**
- **Ils sont les créateurs des clubs**

Nous avons pu analyser les conditions d'engagement des hommes et des femmes en postes de responsabilité et leurs parcours au sein de l'association. Apparaissent alors, de fortes disparités et des formes contrastées des trajectoires de *l'un et l'autre sexe*, notamment pour le poste de président (te). Ainsi, à mesure que l'on s'intéresse à un niveau hiérarchique supérieur, les femmes sont moins investies, elles sont moins visibles. L'importance de cet état de fait est liée à divers facteurs, comme nous avons pu le

constater. C'est pourquoi, dans la partie suivante, nous souhaitons analyser les rapports sociaux de sexe au sein des bureaux associatifs des clubs de judo de l'ECT en poursuivant l'analyse d'extraits d'entretiens et par la mise en perspective des hypothèses avancées. Auparavant, nous souhaitons présenter de façon succincte, la comparaison du fonctionnement des clubs de judo de l'ECT. Nous ne pouvons pas plus expressément détailler ce point-là car les données fournies par le terrain nous amènent à penser que peu importe où l'on se situe dans l'ECT, les points de comparaison sont très semblables. Quelques différences sont à noter selon que l'on compare un grand club à un petit mais dans l'ensemble, le fonctionnement et les représentations sont les mêmes.

### *Le rythme annuel des clubs de judo de l'Espace Catalan Transfrontalier*

Les organisations des clubs de judo de l'ECT sont identiques car les calendriers et les entraînements se greffent au rythme scolaire et /ou universitaire. La différence principale résulte, là encore, de la spécificité des calendriers compétitifs qui sont fonction de l'implantation géographique du club. La taille du club n'influe donc pas sur ce point-là, nous comprenons cependant que les horaires d'entraînements, le rythme des réunions, le nombre de manifestations sportives, de stages et le temps d'implication, le nombre de bénévoles soient plus importants dans les grands clubs. Le rythme annuel est également fonction de la finalité visée par les clubs, les grands clubs tendent vers la compétition et les petits clubs s'orientent davantage vers la formation. Donc, les grands clubs prévoient et fixent des agendas de manière rigoureuse.

- **Dissymétrie des rythmes scolaires/Dissymétrie des calendriers sportifs**
- **Organisation formelle des calendriers sportifs, actions routinières de réunion du bureau**

### ***Les représentations du statut de bénévole***

Les représentations quant au statut de dirigeant (te) bénévole de l'ensemble de notre population et ce, quel que soit le poste occupé, sont semblables. A tel point qu'elles se réfèrent toutes à un même champ lexical, celui de la motivation, de l'abnégation. Les termes qui reviennent le plus souvent sont « *volonté* » ; « *don de soi* », « *dévouement* » ; « *passion* »... Tous s'accordent à dire que l'essentiel de l'engagement bénévole est le fruit de volontés personnelles et de valeurs, aucune compétence particulière ou fondamentale n'est soulevée. Quelques un de nos interviewés (ées) précisent que pour le poste de trésorier (rière), il est souhaitable d'avoir quelques notions comptables dans les grands clubs. Un autre point que nous voyons plus précisément est l'importance du statut social du président.

- **Le champ lexical est identique pour les représentations des dirigeants bénévoles des clubs sportifs de judo de l'ECT (petits et grands clubs)**
- **Des valeurs, des qualités plus que des compétences**

### ***Fonctions et tâches des dirigeants bénévoles :***

Les grands clubs, dont l'organisation est millimétrée, ne peuvent se permettre de choisir des dirigeants bénévoles pour remplir les conditions des statuts d'association. L'étude monographique des deux grands clubs, nous indique que chacun des responsables bénévoles occupent des fonctions qui leurs sont propres. « L'aventure » n'est pas de mise ni trop permise compte tenu du nombre de licenciés (ées) et des calendriers à respecter en fonction de différentes populations d'âge. Les rôles de chacun sont établis strictement même s'il est possible, dans des conditions particulières, d'occuper d'autres responsabilités et d'autres tâches que celles qui sont attribuées à chacun des trois postes.

Le changement des dirigeants ne s'effectuent pas de la même façon en Catalogne et en France : En Catalogne, la décision doit être prise par l'assemblée générale, et la déclaration doit être faite au registre avec le procès-verbal de la décision et le modèle de certificat dûment rempli qui comprend : le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de carte d'identité des nouveaux dirigeants. Pour les associations de droit français, la déclaration doit contenir le nom, le prénom, la nationalité, la profession et le domicile des nouveaux dirigeants ainsi que le procès-verbal de la décision de changement de dirigeants. Cette déclaration doit être faite à la préfecture ou sous-préfecture par les nouveaux dirigeants. Cependant, la loi catalane impose de nombreux contenus liés au fonctionnement interne de l'association et à la définition des droits et devoirs des membres, contrairement à la France.

- **Organisation formelle des fonctions de dirigeants (tes) bénévoles**
- **Rôles et tâches propres à chacun des trois postes, l'alternance est rare**
- **Le cadre législatif français est facilitateur du processus de changements des dirigeants (tes)/**
- **Le cadre législatif catalan est plus complexe, plus exigeant**
- **« Décret de parité/d'égalité » du comité directeur en France mais pas en Catalogne, ni en Espagne**

Les organisations et les fonctionnements des clubs de judo de l'ECT sont fortement similaires. Peu importe où l'on se situe sur notre terrain de recherche, que l'on soit d'un « côté ou de l'autre » de la frontière franco-catalane. Quelques points de différences apparaissent dans l'organisation temporelle des calendriers, comme les calendriers sportifs sont fonction des calendriers scolaires, ils se distinguent, en partie, « d'un territoire à l'autre ». Une autre



différence apparaît, plus significative, elle concerne le cadre juridique des associations et peut impacter sur les processus étudiés. En effet, le devoir de parité du comité directeur des associations françaises visant à rééquilibrer la place des femmes n'existe pas en Catalogne. Enfin, des différences s'opèrent, mais dans une certaine mesure, entre les grands et les petits clubs. Si les fonctions et les tâches des responsables bénévoles des grands clubs de judo sont plutôt formelles, dans les petits, elles correspondent à une organisation plus familiale, plus informelle.

### **3.4. Micro-gouvernance des clubs sportifs de judo de l'ECT ou l'expression exacerbée de la domination masculine, un « plafond de verre » difficile à briser**

Avant toute chose, nous devons préciser que la domination masculine s'inscrit initialement dans le monde sportif global par l'omniprésence des hommes aux postes décisifs. Dans une Histoire traduite par les hommes et pour les hommes, il en va de même pour celle du judo. Démontrée dans les parties et les chapitres précédents, décrite dans les monographies et à travers les étapes sexuées des trajectoires, l'omniprésence de la domination masculine n'échappe à personne. En sport, elle est à la fois le lot des hommes qui participent activement à la renforcer de façon, plus ou moins, consciente et celle des femmes qui sont cantonnées ou se cantonnent à des rôles et des fonctions proches de celles domestiques, traditionnelles.

Dans cette partie, nous analysons et nous tentons de démontrer comment à partir d'éléments subjectifs (propos) et objectifs (*taille et date de création* des clubs), les femmes sont sous-représentées comme dirigeantes bénévoles. Ainsi, elles occupent des postes et des fonctions moindres dans un univers assurément masculin. Ces facteurs influencent la position des

femmes au sein des bureaux associatifs de judo et celle des rapports sociaux de sexe. Un effort est consenti par la FFJDA pour pallier au manque de féminisation des instances dirigeantes. Néanmoins, ces éléments tendent à infléchir cet élan national. Au niveau local, dans le département des Pyrénées-Orientales, sont proposées des formations de dirigeants des structures mais aucune mesure ni action tend à inclure plus spécifiquement les femmes. Dans la communauté autonome de Gérone rien n'est prévu à cet effet.

Conjointement, nous explorons les dimensions de la division sexuelle du travail à travers la notion, l'image du « plafond de verre » afin de repérer l'intersection de sous-espaces avec celle du bénévolat associatif. De plus en plus employée dans le domaine sportif, empruntée aux domaines de la vie économique et politique, elle permet d'établir des concomitances entre le monde du travail et celui associatif. Les salariés (ées) et les bénévoles du tissu associatif sportif font face aux mêmes limites et frontières. La théorie de la domination masculine est aussi privilégiée pour comprendre en quoi les relations inter et intra-sexuées tendent à freiner ou améliorer la représentativité des femmes responsables bénévoles. Dans cette pratique de tradition masculine, comment elle influe sur les rapports sociaux de sexe. Ceci afin d'accéder à la compréhension de la division sexuée des postes de direction des bureaux associatifs de judo de l'ECT. Nous présentons de façon « compartimentée » nos hypothèses mais il se peut qu'à des moments, elles s'entrecroisent pour se nourrir l'une de l'autre.

### *3.4.1 De la domination masculine à une ségrégation sexuée des postes de responsables bénévoles*

Le premier élément extrait de nos monographies renseigné par les clubs de notre terrain de recherche concerne la *date de création* des clubs de judo. *A priori* peu significative, elle est pourtant l'une des premières formes que peut revêtir la domination masculine et interfère sur

les rapports sociaux de sexe. On note que sur l'ensemble des clubs de judo de l'ECT, la majorité sont créés par des hommes voire par la quasi-totalité. Comme les institutions sportives en général, celle du judo n'échappe pas à la règle (même à un échelon local et dans des structures associatives, les clubs). Ainsi, la permanence de la domination masculine s'inscrit initialement par la date de création des clubs. Anciens et nouveaux clubs de judo sont constitués exclusivement par les hommes, les chances sont d'autant plus fortes du manque à y voir des femmes. De plus, les anciens clubs sont ceux qui sont de plus grandes tailles.

Tous les clubs de judo de notre étude monographique sont de date relativement ancienne et sont le résultat d'une initiative masculine, on peut même étendre ce constat aux nouveaux clubs bien que certaines femmes, président ou entraînent. La **date de création** des clubs de toutes les monographies illustrent nos propos :

Monographie 1, **Date de création du club** : 1990 (par un homme) ; Monographie 2, **Date de création du club** : 2014 (par le président en place) ; Monographie 3, **Date de création du club** : 1953 (Par un homme) ; Monographie 4, **Date de création du club** : 1977 (homme).

Comme pour l'ensemble des clubs de judo de l'ECT, la création est affaire d'homme. Courant dans les années 60 à 90 car le judo est un sport de tradition masculine, il est plus étonnant de retrouver cet aspect aujourd'hui. Dans la mesure où les femmes sont à l'initiative de création des clubs, ce sont des petits clubs et elles ont comme point commun le fait d'être fille, femme d'entraîneur et/ou de président de club. Dans la communauté autonome de Gérone, une seule femme est créatrice d'un club, elle fait figure d'exception car aucune femme n'est présidente ni à l'initiative d'une création club. Cela est renforcé par le fait que cela s'est produit dans les années 70-80, presque inconcevable dans une période après-franquiste. **L'ancienneté** et la **taille** des clubs tendent à freiner l'insertion des femmes comme responsables bénévoles. Ceux de petites **tailles** sont plus enclins à les favoriser, comme nous le précise G. Vieille-

Marchiset : « *Les dirigeantes s'investissent donc plus facilement en milieu rural, et cela peut-être à cause de la plus petite taille des clubs qui leur ouvriraient plus facilement leurs portes (de par leurs besoins constants en bénévoles et les moins grands enjeux)* ». <sup>205</sup>

Si nous avons pu vérifier à travers un élément concret, la date de **création des clubs**, que plus le club est ancien plus il est à même d'être dirigé par un homme, nous allons à présent nous pencher sur la **taille des clubs**. Dans notre étude monographique, nous avons choisi deux grands clubs et deux petits, les propos de nos interviewés (ées) convergent tous vers le même constat. Plus le club est grand, en termes de licencié (ée), plus les femmes sont écartées et ambitionnent trop modérément d'y adhérer comme responsable bénévole. Nous allons à présent mettre en relief l'impact des variables retenues sur la représentation que donnent à voir les femmes et les hommes et sur leurs positions en fonction de leurs clubs. Dans un second temps, nous complétons notre analyse pour comprendre d'autres raisons qui interfèrent ou pas sur la place des femmes au sein des bureaux associatifs des clubs de judo de l'ECT.

*[...] Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est un club familial et d'amis donc ça pose pas vraiment de soucis d'être une femme et de faire partie du bureau. Par contre, je pense que dans les plus gros clubs ça doit être plus difficile euh..., y a un certain « machisme » dans les comportements comme dans la vie de tous les jours ou comme dans mon métier puisque je travaille avec beaucoup d'hommes[...].*

*Je ne vois pas trop parce que par exemple, nous ici en basket y a des femmes qui dirigent mais je pense que c'est parce que... à la base, le judo est un sport de garçons, d'hommes donc ça doit jouer. Donc pour la direction, je ne vois pas vraiment d'autres raisons, si à un niveau supérieur, dans les grands clubs, je pense que les réunions tard le soir, les déplacements pour s'informer, se former peuvent être des contraintes pour les femmes.*

*Je pense que ça vient du fait que dans les clubs souvent on a 80% des licenciés qui sont des garçons et 20% de filles, donc ça se répercute aussi sur celui des professeurs de judo et comme on est beaucoup d'anciens pratiquants dans les bureaux, je pense que ça peut-être une*

---

<sup>205</sup> VIEILLE-MARCHISET G., (2004), *Des freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon : PUFC, p.46.

*raison. Je pense pas que ce soit pour des raisons machistes ou qui iraient dans le sens des féministes, je pense simplement que comme elles sont moins nombreuses au départ, bah sur les 20% peu seront professeurs et encore moins dans les bureaux comme présidentes. Mais je pense que ça se passe dans tous les sports en général, quand y a beaucoup d'hommes[...].*

Ces éléments à la fois objectifs et subjectifs nous permettent de comprendre comment un sport de tradition masculine, perpétue dans son ensemble le pouvoir conféré au masculin et dans celui des différents domaines de la vie sociale. Les dispositions sont sexuées, celles qui prévalent renforcent le primat de l'identité masculine. En effet, les clubs sont tous créés par des hommes donc initialement l'équilibre n'est pas favorisé. Lorsque l'on croise les données de date de création de club et de taille, logiquement les plus anciens sont les plus grands. Si les explications et les prises de position de la sous-représentation des femmes dans la direction sportive des clubs de judo varient, le « dénominateur commun » du manque à voir celles-ci est amplement accentué en fonction du rapport ancienneté/taille des clubs.

La recherche nous a permis de démontrer qu'une distribution sexuée horizontale s'opère puisque les femmes sont minoritaires comme adhérentes dans les associations et particulièrement dans le secteur sportif. De plus, dans le secteur associatif sportif même des différences s'effectuent. Elles sont encore moins présentes dans les secteurs associatifs sportifs de tradition masculine. Comme dans les pratiques sportives de tradition masculine, les femmes sont peu nombreuses dans les secteurs associatifs de « type masculin ». La taille et l'ancienneté de l'association viennent encore appuyer cette ségrégation horizontale (et verticale). Plus le club est grand et ancien, plus les femmes sont minoritaires. Les raisons évoquées peuvent être différentes selon les personnes interrogées mais c'est un point dominant de notre analyse, les divers entretiens et ces éléments nous le confirment. Cette constatation s'étend à tous les niveaux institutionnels et organisationnels du sport, comme le précise C. Chimot :

*« [...] les dirigeantes n'investissent pas dans les mêmes proportions que les hommes ni le même type d'association, ni les mêmes organisations sportives, ni les mêmes secteurs de*

*décisions. Même si la division sexuelle du travail paraît moins marquée dans le milieu associatif que dans le monde professionnel... [...] ».*<sup>206</sup>

Si l'ancienneté et la taille du club sont deux éléments qui attestent d'une ségrégation horizontale des fonctions de direction des clubs de judo, ces variables tendent également à confirmer une ségrégation sexuée verticale. Les rapports sociaux de sexe dépendent de ces variables qui ont pour conséquence une répartition et une distribution inégale à tous les niveaux. Comme nous avons pu le voir dans la mise en perspective des trajectoires à travers les monographies, les femmes n'accèdent pas aux mêmes postes que les hommes. En plus du secteur considéré, de la taille ou bien encore de l'ancienneté d'une association sportive, les postes clés sont majoritairement occupés par les hommes. Cet aspect récurrent est renforcé par les variables considérées de notre recherche, notre analyse de terrain vient confirmer notre première hypothèse. Aucune femme n'est présidente d'un grand club, d'un club ancien mais de manière générale, les deux vont de pair car les grands clubs sont souvent les plus anciens. Très peu d'entre elles sont trésorières voire même secrétaires. Plus largement, ce constat s'étend à l'ensemble des clubs de judo de grande taille de l'ECT.

Pourtant, le décret du devoir de parité du comité directeur des associations sportives impose un égal accès des femmes et des hommes aux fonctions dirigeantes et de responsabilités, du moins en France puisqu'il n'existe pas en Catalogne (Ni en Espagne). Par ailleurs, s'il est un moyen permettant d'équilibrer les rapports sociaux de sexe ou du moins de les neutraliser, en vue d'une meilleure représentativité des femmes et des hommes, il n'est pas garant d'une réelle égalité. Par définition, le comité directeur n'est pas exclusivement composé par les membres du bureau principal : *président (te), trésorier (rière), secrétaire*. De plus, les femmes nommées le sont-elles pour leur engagement, leur ancienneté ou simplement pour remplir des

---

<sup>206</sup> CHIMOT C., (2005), *Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le genre et le sport*, Thèse de doctorat. Université Paris 8, Faculté des Sciences et du Sport, p. 142.

formalités ? Enfin, si ce décret tant à améliorer la place des femmes dans les bureaux associatifs des clubs de judo, il n'a d'utilité que dans les grands clubs. Les petits clubs ne disposent pas de comité directeur à proprement parler.

Par ailleurs, les propos de nos interviewés (ées) se distinguent en deux grandes « familles » : ceux qui estiment que les initiatives juridiques sont nécessaires à l'amélioration de la présence des femmes dans la direction sportive et ceux qui estiment que les changements de mentalité prévalent :

*« Je pense que les lois sont une bonne chose, elles permettent de euh... d'obliger les hommes à travailler avec les femmes pour qu'elles trouvent leurs places comme eux quoi hein euh c'est euh... normal. Les femmes, elles travaillent comme nous et font tout comme nous (sourire) et si ça marche pas comme ça bon bah les lois moi je dis c'est bien [...] mais c'est vrai que c'est dommage parce qu'euh... y a beaucoup de femmes que je connais et qui sont meilleures que les hommes, je vous assure mais euh [...] en judo y a beaucoup d'hommes ».*

*« [...] pour moi c'est pareil, je ne vois pas de différence à ce qu'on soit une femme ou un homme président, trésorier ou secrétaire, j'ai bossé dans plusieurs clubs alors je ne dirais pas que c'est partout pareil mais dans notre club tout se passe bien et la présidente est à la hauteur d'hommes présidents voire au-dessus... alors euh..., bon voilà je pense que c'est plus une question de mentalité. [...] en plus moi j'ai l'habitude d'avoir des femmes qui sont responsables en judo parce que pendant des années je me suis entraîné au sport-étude de Montpellier et notre entraîneur était une femme, je peux vous dire qu'il n'y a pas de différence, elles sont même parfois plus dures [...] ».*

Dans la première monographie, la présidente de ce club de petite taille occupe une position que l'on peut qualifier d'atypique. Non seulement peu de femmes sont présidentes dans les grands clubs et peu le sont dans les petits. Notre terrain de recherche démontre que sur la quarantaine de clubs recensés, seuls 8 voire 9 sont présidés par une femme (uniquement des clubs de petites tailles). La présidente de ce club, comme l'ensemble des interviewés (ées), précise qu'aucune compétence particulière n'est requise pour devenir membre bénévole des bureaux associatifs. En effet, pour elles, les fonctions et les tâches des membres du bureau ne

nécessitent pas de « talent » spécifique. Cet aspect est nuancé pour les postes de trésorier (rière) et surtout celui de président (te), ce que nous analysons ultérieurement (Ce que nous avons déjà mis en relief à travers les trajectoires). Une certaine différence sur ce point rassemble une multitude de causes liées entre autre à la taille du club. Ainsi, précisément sur cette variable, s'opèrent des différences sexuées. Ce que nous étudions à travers notre seconde hypothèse.

Par ailleurs, il est important de noter une étape antérieure à celles de la trajectoire interne du membre bénévole et de son statut officiel, celle de la familiarisation avec l'association. Comme nous avons pu le constater dans la présentation des trajectoires sexuées des membres bénévoles des clubs de judo de l'ECT, les femmes et les hommes se démarquent initialement et dans la majorité des cas à travers cette étape :

- les femmes comme « petites mains », les hommes comme pratiquants ; les femmes à travers leurs enfants et/ou mari, les hommes dans un souci de transmission de la pratique ; les femmes sont « cooptées » par des hommes à des postes et des fonctions moins valorisantes donc souvent dans des structures de petites tailles, les hommes s'entraident et visent des postes et des fonctions qui engagent le plus de notoriété ou de responsabilité ; les hommes se portent volontiers et se proposent, les femmes restent à l'écart... . Donc initialement, les femmes et les hommes ne disposent pas des mêmes conditions d'engagement dans les bureaux associatifs des clubs de judo, cet aspect est valable pour toutes les étapes d'une trajectoire d'un membre responsable associatif. On comprend alors que cela soit plus accentué dans les associations anciennes, de grande taille et de tradition masculine. Si les femmes sont autant bénévoles que les hommes, elles ne le sont ni dans les mêmes proportions, ni dans les mêmes domaines d'activités, postes et fonctions.

Comme les lois instituées au niveau national, entre autres, celle de d'égalité professionnelle dans les organisations et les institutions sportives, le décret de parité des associations sportives (comité directeur) ne semble pas porter ses fruits, comme souhaité. Donc, que l'on



se situe dans le monde professionnel ou associatif, bénévole ou salarié, les divisions sexuées horizontales et verticales sont semblables. Les variables de taille et d'ancienneté de l'association dans un sport dit « masculin », comme le judo, influent inévitablement sur les rapports sociaux de sexe. Elles ont pour effet une ségrégation sexuée des bureaux associatifs de judo de l'ECT. Plus la structure est grande, plus le poste est hiérarchiquement élevé et moins les femmes sont présentes. La portée des variables sur les rapports sociaux de sexe est conséquente. Les dispositions, les conditions et les trajectoires sont sexuées, la direction sportive l'est aussi. Comme ont déjà pu le démontrer G.Vieille-Marchiset, V. Tchernonog et M. Tabariès ou encore C. Chimot, les barrières que peuvent rencontrer les femmes dans leur ambition et dans leur engagement associatif sont nombreuses et tendent à réduire la représentation plus équilibrée des bureaux associatifs des clubs de judo. Le constat est à la fois le lot de comportements masculins et féminins, les stéréotypes semblent difficiles à déconstruire. La domination masculine est profondément ancrée dans les esprits et dans les attitudes des hommes et des femmes. Cependant, il est toujours plus difficile de s'adapter à un univers masculin et plus facile d'imposer, consciemment ou pas, des normes ou des dispositions masculines.

Les propos de G. Vieille-Marchiset<sup>207</sup> soulèvent un autre aspect, la configuration géographique des clubs en fonction de leur taille. Dans notre recherche, nous avons pu constater que les grands clubs sont en ville et les petits en périphérie. Cela favorise dans un sens l'engagement des femmes dans la responsabilité des bureaux associatifs de judo de l'ECT et à la fois cela contribue à renforcer la domination masculine : « Aux femmes les petits, aux hommes les grands » et encore... La visibilité et la notoriété des clubs de petites tailles et implantés en périphérie est considérablement amoindrie. Enfin, il nous précise que plus les pratiques sont de « type » masculin, plus les freins à l'investissement des femmes sont marqués. Or, le judo

---

<sup>207</sup> VIELLE-MARCHISET G., (2004), « *Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 260 pages. », *Staps* 4/ 2004 no 66), p. 227-228 URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm), DOI : 10.3917/sta.066.0227.

est un sport de tradition masculine et dont la logique interne favorise les représentations liées au masculin. Par ailleurs, même si les petits clubs permettent plus aux femmes de devenir ou d'être dirigeante, ils s'organisent sur un mode familial autour de deux acteurs principaux du club : le président et l'entraîneur. Certes l'accès aux postes de responsables bénévoles est facilité mais dans son organisation, le club de petite taille concourt à reproduire la permanence de la domination masculine au sein des clubs de judo. En effet, les postes de président et d'entraîneur sont quasi-exclusivement pourvus par les hommes même dans les clubs de petites tailles. A ce premier constat, s'ajoute le fait que les femmes présidentes des petits clubs de judo de l'ECT sont filles, femmes de présidents ou d'entraîneurs en place. Lorsqu'on leur propose d'accéder aux fonctions de direction bénévole, dans la majorité des cas ce sont des hommes qui le font. Elles ne se proposent que très rarement. Ces aspects concourent indubitablement à renforcer la domination masculine.

Un autre élément tout aussi significatif mais plus insidieux vient entraver l'insertion des femmes comme responsables bénévoles des associations sportives de judo : « les petites mains » ou ce que l'on nomme dans notre recherche, « *le petit bénévolat* ». Dans l'ensemble, nous avons pu constater qu'il est représenté, en majorité, par les femmes. On pourrait alors penser qu'il est un facilitateur à l'entrée des femmes comme responsables bénévoles mais c'est, en partie, le contraire. S'il est indispensable au bon fonctionnement des clubs, il se caractérise essentiellement par des tâches et des fonctions proches de celles communément admises et produites dans la société : préparation des fêtes, goûters, co-voiturage... . Ainsi, comme le démontre P. Bourdieu<sup>208</sup> dans sa théorie de la domination masculine, les femmes sont cantonnées à des rôles qu'elles occupent dans le quotidien, proches des fonctions domestiques. Alors même si de nombreux responsables bénévoles se sont vu proposer d'intégrer le bureau, suite à leur **investissement** et/ou à leur **ancienneté** d'engagement, sans réelles compétences liées à la pratique ou à la gestion d'un club, cela correspond plus au mode

---

<sup>208</sup> BOURDIEU P., (1998), *La domination masculine*. Paris : Seuil, 142p.

de fonctionnement des petits clubs. Dans les grands clubs, très peu de responsables bénévoles le sont devenus par les services rendus, **la pratique** et/ou **le niveau de pratique** et le **diplôme** sont inhérents à la responsabilité associative des grands clubs, surtout pour le poste de président. A cela, encore faut-il ajouter le fait que de nombreux bénévoles en poste de responsabilité ne souhaitent pas évoluer. Apporter sa contribution à une association sportive semble être l'élément clé. L'engagement et la trajectoire interne au sein de l'association ne représentent pas un enjeu majeur pour l'ensemble des interviewés (ées) qui placent leurs efforts au service du club et non dans l'idée de progresser statutairement.

*[...] s'investir comme dirigeant bénévole c'est surtout vouloir donner de soi et de son temps, un temps qu'on pourrait utiliser ailleurs ou pour nous [...], ce sont toutes des personnes dévouées qui le font avec cœur [...].*

*[...] don de soi [...] à des moments, il faut voir le travail et les heures qu'ils passent pour que nous soyons tous dans les meilleures conditions, surtout pour les athlètes[...].*

*Je trouve ça énorme leur disponibilité alors que c'est que des bénévoles avec quand même pas mal de choses à faire, moi qui travaille pas mal avec le président bah... je peux te dire que c'est pas de tout repos, il est souvent dans l'urgence et en speed parce qu'avec son entreprise c'est dur de joindre les deux bouts. Donc non, être bénévole ça demande rien de spécial mais de la volonté, de la passion fin bref voilà hein c'est ça en gros... [...].*

Les éléments de réponse fournis font référence à l'abnégation dont font preuve les membres du bureau. C'est avant tout un engagement personnel des bénévoles qui n'attendent rien, ou presque, en retour. Aucune compétence particulière n'est requise pour devenir dirigeant bénévole d'un club sportif de judo, quant à la trajectoire interne elle est le fruit d'opportunités ou d'années d'investissement pour l'association. Cependant, l'idée générale de l'inutilité de « compétences » est plus ou moins mise à mal lorsque l'on aborde la taille du club ou le poste (Président surtout et trésorier dans une moindre mesure). De manière générale, la personne qui prend place dispose de temps pour s'adapter et peut répondre à des exigences correspondantes aux fonctions et aux postes occupés. Dans beaucoup de clubs, les bénévoles

remplacés (ées) ou qui souhaitent quitter la fonction transmettent comme des « tuteurs », les savoir-faire. L'apprentissage se fait sur « le tas » et selon des valeurs plus que sur des compétences à proprement parler. Les compétences semblent ne pas exister face aux qualités humaines avancées. Par ailleurs, l'expérience de terrain est parlante, nous avons choisi dans la population du « petit bénévolat » de prendre des parents de licenciés (ées) (et salariés des clubs) pour comprendre les représentations qu'ils peuvent avoir des dirigeants (tes) bénévoles mais leur relation n'existe pas, ou très peu. Les parents sont le plus souvent en contact avec l'entraîneur qu'avec les membres du bureau, ils n'ont donc que très peu de représentations des fonctions de dirigeants (tes) bénévoles. Pour les parents de licenciés (ées), c'est un travail dans l'ombre, ils ne connaissent pas forcément le bureau. Les relations des parents engagés bénévolement sont plus accentuées dans les petits clubs, souvent auprès des entraîneurs qui sont eux-mêmes présidents, ils ont une « double casquette ».

### *3.4.2 Des formes de résistance face à la domination masculine ?*

On note dans les propos de nos interviewés (ées), une nuance à porter à la domination masculine qui ne serait que le produit de constructions identitaires masculines et féminines. Si les femmes participent activement à l'organisation des clubs de judo de l'ECT, elles admettent et sont qualifiées comme *désintéressées de la pratique sportive* de leurs enfants, des règles et des techniques de projection. Elles participent dans ce sens à la domination masculine qui précise que les femmes sont-elles aussi responsables du manque à les voir dans la direction sportive, ou tout autre domaine usuellement investis par et pour les hommes. Même si la plupart des femmes dites du « petit bénévolat » agissent ainsi, on peut penser qu'elles ont moins de probabilité à se hisser comme responsable bénévole. Pourtant, lorsque l'on aborde les **modes d'entrée/familiarisation**, on se rend compte que les femmes responsables bénévoles entrent dans la responsabilité des clubs sportifs de judo par un

système d'interconnaissance, c'est-à-dire au travers des enfants et ou du mari/conjoint. Au fur et à mesure, elles se voient proposer (ou se proposent en minorité) d'intégrer le bureau. Mais là encore, la domination masculine reparaît, ce n'est pas comme si elles avaient accès à la responsabilité bénévole à travers la pratique même du judo (loisir/compétition) ou en se présentant de manière spontanée. Ce ne sont pas elles, non plus, qui prennent l'initiative de créer leur club. Enfin, quand elles sont responsables bénévoles (trésorières et/ou secrétaires), elles ne souhaitent pas la plupart du temps évoluer dans la hiérarchie des responsables bénévoles donc comme présidente au final. Le domaine du pouvoir à travers le statut conféré à la personne dans l'association ne semble pas ébranler les femmes, du moins pour leur donner envie d'évoluer au sein de l'association : qu'elles appartiennent au « petit bénévolat », qu'elles soient déjà en place comme responsables bénévoles ou en vue d'intégrer le bureau.

A travers notre seconde hypothèse, nous analysons ultérieurement ce qui tend encore à freiner leur présence. Tous ces facteurs limitant l'entrée des femmes dans la direction bénévole des clubs sportifs de judo de l'ECT, nous amène à nous questionner sur ceux qui sont facilitateurs de leur insertion. L'un des facteurs favorisant l'accès des femmes aux responsabilités bénévoles, notamment pour devenir présidente, est de *savoir affirmer ses positions et son caractère*. Le judo se caractérise dans sa pratique comme dans ses institutions par une omniprésence des hommes (domination masculine/ Histoire sexuée du judo). Si les femmes ne pensent pas qu'elles sont capables de s'exprimer, avec une certaine aisance, quand cela est nécessaire ou d'imposer leurs idées, il est difficile alors pour elles d'intégrer un milieu quelque peu « macho ». Les propos de nos interviewés (ées) affirment que les femmes doivent vouloir et pouvoir s'imposer dans un milieu très masculin, le caractère est prépondérant. Ceci est fortement accentué dans les grands clubs où la présence masculine est plus conséquente. D'autres aspects organisationnels, des grands clubs, participent à renforcer cette idée : les réunions, les démarches admiratives... . Le caractère serait alors perçu comme indispensable, l'aspect relationnel et les prises de parole sont plus fréquents.

Un autre facteur, bien que peu fréquent, est émis dans quelques entretiens : le fait de **pratiquer le judo** (la pratique en compétition ou l'obtention de la ceinture noire rendraient plus crédibles les femmes désireuses d'intégrer le bureau, surtout dans un club de grande taille) permettrait de neutraliser les rapports sociaux de sexe et contribuerait ainsi à améliorer la représentativité des femmes dans les bureaux associatifs des clubs de judo. Mais ce n'est le cas que de trop peu femmes pour que cela se révèle, dans notre recherche, comme un facteur incitateur. Cependant, différents auteurs dont C. Chimot ont pu attester de l'importance de la qualification d'une femme en vue d'un poste à responsabilité dans la direction sportive. Les femmes doivent d'ailleurs redoubler d'effort en termes de parcours sportif et de diplômes : *« Les femmes ayant atteint des positions dominantes dans l'organisation sportive disposent de ressources particulières leur ayant permis de lever les obstacles tenant habituellement les femmes à l'écart du pouvoir. Les femmes cadres techniques disposent ainsi d'un capital sportif supérieur à celui de leurs homologues masculins [...] Les femmes élues des fédérations ou comités olympiques sont caractérisés quant à elle par une sursélection sociale et culturelle [...] »*.<sup>209</sup> Bien qu'à notre niveau, c'est-à-dire au niveau associatif local, les enjeux de pouvoir ne sont pas les mêmes, les logiques de production et de fabrication des inégalités sexuées sont similaires. Parallèlement, que l'on s'intéresse aux salariées du monde associatif des institutions et des organisations sportives ou aux bénévoles, la division (horizontale et verticale) genrée du travail ou du bénévolat sportif colporte des modes de fonctionnements identiques. Dans tous les clubs de judo de notre terrain de recherche, les présidentes (tes) sont ceinture noire, elles ont donc été amenées à pratiquer, plus ou moins, en compétition et beaucoup d'hommes sont également entraîneurs avant d'être président ou trésorier. Néanmoins, si les femmes disposent des mêmes qualifications que les hommes, elles sont présidentes mais de petites structures, de petits clubs. De plus, si l'une des solutions est d'entraîner avant de présider, les femmes sont encore trop minoritaires à briguer les postes

---

<sup>209</sup> CHIMOT C., « Femmes dirigeantes et cadres des organisations sportives : la construction des inégalités de carrière ». Coordonné par Cyrille Rouger, *Revue Jurisport*, Jan, 2017, n°171, p. 20.

techniques et d'encadrement. Axés sur le pôle compétitif, ces postes sont préférentiellement ceux des hommes.

Nous appuyons notre réflexion spécifiquement pour le poste de président, là où les différences sont les plus marquantes. Cependant, les autres postes sont eux-aussi enclins à des disparités notables. Les femmes pourraient alors plus facilement intégrer la direction bénévole associative des clubs de judo par **l'obtention de la ceinture noire** et du **diplôme d'entraîneur**. Sachant que dans les grands clubs, tous les présidents disposent de cette « condition » et dans les petits clubs, nous avons pu voir que certains entraîneurs sont aussi présidents (double casquette). Par ailleurs, les femmes présidentes des petits clubs de judo de l'ECT répondent à ce « devoir », il semble donc correspondre à une norme ou une disposition particulière à la fonction de président. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que de nombreux bénévoles (femmes et hommes) des bureaux associatifs des clubs de judo de l'ECT en disposent. *A fortiori*, dans les anciens/grands clubs et pour le poste de président, là où la légitimité et la crédibilité de la fonction doivent spécifiquement se justifier ou être approuvées. Si le diplôme d'entraîneur doit permettre d'améliorer la représentativité des femmes au sein des bureaux associatifs, il tend aussi à réaffirmer des logiques d'un fonctionnement sexué. En effet, en plus d'être moins nombreuses, elles entraînent les populations les « moins prestigieuses » comme les enfants. Lorsque l'âge et le niveau requiert plus de responsabilités, de temps d'entraînement, de déplacements et de visibilité, les femmes sont très minoritaires. La préférence des femmes est liée au comportement plus affect dans leurs relations aux autres, de travail et plus pédagogique dans leurs relations aux parents/enfants. Cet aspect classique répond aux attentes et aux attitudes que les femmes se doivent de respecter : douceur, affectivité, pédagogie... .

*Quand on comprend rien au judo, c'est difficile de vouloir prétendre à être responsable, après je dis pas que c'est impossible mais bon ça le fait pas trop en plus dans un club comme le nôtre, et aussi je trouve qu'il y a pas beaucoup de femmes ceintures noires dans le club donc ça aussi je pense que ça pourrait améliorer le nombre dans les bureaux [...] ah oui je pensais*

*à un truc là-aussi euh... il me semble que des formations sont proposées pour devenir dirigeant ça aussi c'est une bonne idée [...].*

Un autre élément signifiant que l'on pourrait qualifier de récent, est la mise en place de plus en plus courante de **formations** destinées à la gestion et à la direction des bureaux associatifs. Compte tenu des éléments de réponses fournis, nous ne pouvons le considérer comme un facteur probant, il n'est que trop souvent cité. La quasi-totalité de notre population n'a pas eu à suivre ou n'a pas suivie de formation spécifique allant dans ce sens. Enfin, l'une des initiatives les plus exprimées en vue d'améliorer la présence des femmes dans la direction des bureaux associatifs de judo et mise en action par les clubs de notre territoire, petits ou grands clubs, serait d'augmenter la part de licences féminines.

*Souvent, c'est les mamans qui accompagnent leurs enfants et petit à petit elles nous aident, on leur propose donc de s'engager dans le bureau ou elles se proposent directement mais c'est moins le cas, euh.... Je parle des mamans parce que ce sont elles qui sont le plus présentes mais y a des pères aussi. [...] dans le département je ne connais pas beaucoup de pratiquantes qui se sont ensuite intégrées au bureau mais il en existe quand même et c'est bien dommage qu'il n'y en a pas plus [...] on aurait plus de filles sans doute qu'il y aurait plus de femmes dans les bureaux.*

*Ça ne m'intéresse pas vraiment toutes ces histoires (sourire) mais c'est vrai qu'on en parle de plus en plus surtout depuis les élections parce que ça a fait du bruit dans les villages et à la télé, notre club, d'ailleurs, respecte la parité (sourire) mais ce n'est pas un sujet auquel je m'intéresse, nous de notre côté on essaie déjà de faire venir les filles au judo mais pour le reste euh...*

Les journées judo destinées aux filles et aux femmes, les sensibilisations en milieu scolaire, les cours sur les techniques de combat « self-défense » contribueraient à améliorer dans un premier temps, la part de licences féminines et ensuite celle dans la direction des bureaux... Si l'idée de lien entre la part de licences féminines dans les clubs de judo et celle de dans la direction des bureaux existe, elle reste encore à prouver. En effet, **améliorer la part de licences féminines** n'est pas une initiative toute récente. Depuis des années, les fédérations en



passant par les clubs et les institutions éducatives, arrivent de plus en plus à augmenter les effectifs féminins dans les pratiques sportives, *a fortiori* de tradition masculine, là où les femmes sont sous-représentées.

Les progrès continus, les domaines de recherche et les problématiques aussi. Plus que sur la présence des femmes dans les pratiques sportives, celles liées à la direction sportive semblent incontournables. Pourtant encore dans tous les clubs, l'initiative première vis-à-vis des femmes est une meilleure représentativité en termes de licences. Les actions menées ne visent jamais la meilleure représentativité des femmes dans les postes de responsabilités des bureaux. La question de la direction sportive, dans les clubs de judo de l'ECT ne semble pas constituer une priorité. La domination masculine est profondément ancrée dans les comportements, les modes de pensée et les normes régissant, en partie, le fonctionnement et la répartition des postes de direction des bureaux associatifs des clubs de judo. Notre première hypothèse peut être confirmée au travers des différents points décrits et analysés ci-dessus. Enfin, comme le précisent C. Chimot ou B. Deydier : la répartition sexuée des fonctions dirigeantes est plus élevée à mesure que l'on progresse statutairement. Les rapports sociaux de sexe des clubs de judo donnent à voir une distribution et une répartition sexuée des fonctions de direction bénévole des bureaux. Les variables *d'ancienneté* et de *taille* sont en lien direct avec une ségrégation horizontale et verticale. Notre première hypothèse peut être validée.

### *3.4.3 Le « plafond de verre », la face cachée de l'iceberg peu à peu dévoilée*

A présent, nous souhaitons poursuivre notre analyse en nous appuyant sur la métaphore du « plafond de verre ». Elle doit nous permettre d'établir des correspondances entre la division sexuée du travail et celle du bénévolat associatif. Plus que d'établir les liens, nous analysons

les caractéristiques du « plafond de verre » dans la direction des mondes professionnels et associatifs. Difficilement identifiables, les caractéristiques du « plafond de verre » sont de plus en plus perceptibles comme *la préférence à la similarité ou l'homosociabilité ; le réseautage/la communication ; la discrimination fondée sur le sexe ; les facteurs psychologiques (normes, poids des stéréotypes)*. Ils nous permettent ainsi de comprendre comment « le plafond de verre », s'érige, se propage et mène à nous questionner sur les possibles pour le dépasser, le « briser ». Diffus dans la société, il opère plus ou moins de façon visible. Cependant, alors même qu'il est usuellement employé dans le monde du travail, il le devient dans le monde du sport. Certes caractérisé par une ségrégation horizontale et verticale des postes de direction mais reste encore à en comprendre les raisons. Celles qui nous poussent à penser que l'on peut en dépasser les limites, ou au contraire, celles qui tendent à perpétuer la sous-représentation des femmes. Dans ce sens, c'est analyser les logiques du « plafond de verre » qui se jouent dans le domaine de la direction bénévole, des bureaux associatifs de judo et par extension dans celles du travail.

Le plafond de verre est parfois enclin à des critiques, il est souvent occulte et difficilement identifiable. Peu importe le domaine considéré ou l'institution abordée, dans une structure hiérarchique les femmes ont un accès laborieux à des postes supérieurs ou de hautes fonctions décisionnelles (ségrégation horizontale et verticale). Que l'on se situe dans le travail sportif ou dans celui du bénévolat associatif, les mêmes formes de division et de répartition sexuées des fonctions dirigeantes apparaissent. L'enquête de terrain nous révèle combien il est rare de pouvoir en percer les « secrets ». Nous nous appuyons, entre autres, sur un exemple réitéré à plusieurs reprises par les propos de nos interviewés (ées) et ce, sans aucune distinction de sexe. Ainsi, tout le monde s'accorde à dire qu'il n'est pas obligatoire de disposer de qualités ou compétences particulières pour envisager d'être un (une) responsable bénévole dans les clubs de judo de l'ECT.

*[...] A part l'envie d'être présidente de club, je ne vois pas vraiment de compétence particulière... . Après moi j'ai la chance d'avoir une trésorière qui est là depuis des années donc tout ce qui est papier c'est elle qui s'en occupe même si j'apprends au fur et à mesure.[...] ... fin je peux pas dire qu'il faut avoir des compétences mais plutôt une bonne entente. En fait, au jour d'aujourd'hui, j'ai pas vraiment besoin d'avoir de compétences.*

*Il faut pas être égoïste, penser aux autres et donner du temps, il faut pouvoir passer par toutes les difficultés qui peuvent se présenter euh ... relationnelles ou financières, être agréable avec les gens, pouvoir communiquer avec correctement et ne pas attendre qu'on vous remercie. Il faut que ce soit naturel fin que ça vienne naturellement. Il faut être disponible si on a besoin de nous, par exemple en ce moment, on a le président qui a un problème au dos donc euh... il faut être là. Y a 4 ans, c'était moi qui était très malade donc c'est la secrétaire qui a pris le relais. Donc euh ... voilà il faut pas de compétences particulières à part savoir lire et compter (sourire) mais par contre pour le poste de président on demande souvent qu'il soit ceinture noire, c'est pas obligatoire mais c'est demandé par la fédération. Nous, notre nouveau président il est jeune, il apprend avec les formations proposées et avec nous et en général, l'ancien président lui apprend c'est ce qui se passe avec le jeune qu'on a.*

A la différence du monde professionnel, les membres responsables bénévoles des clubs de judo ne sont pas investis vis-à-vis de leurs compétences. Dans les grandes structures et pour le poste de président, les relations sont plus importantes que les compétences mêmes de la fonction (cependant, tous ne disposent pas de la ceinture noire et du diplôme d'entraîneur). Si le caractère managérial des associations est de plus en plus spécifié, celles du judo ne semblent pas répondre à ce mode de fonctionnement qui est de plus en plus courant. Le judo n'est pas un sport professionnel, dans ce sens, il est moins enclin à répondre aux mouvements de sports qui le sont, particulièrement dans les structures associatives de grande taille. Dans certaines pratiques professionnelles, les clubs sont de véritables entreprises, ils sont gérés à travers les modes de recrutements, de fonctionnements similaires à ceux du monde professionnel, du travail. Comme nous précise C. Chimot : « *La nature associative des organisations sportives contribue à l'établissement de rapports non autoritaires et hiérarchiques (beaucoup plus courants dans le monde de l'entreprise). Un fonctionnement consensuel basé, en apparence, sur la convivialité, le relationnel, l'humanisme, la solidarité*

*et d'autres valeurs historiquement associées au sport... [...]. Ce fonctionnement, où tout est consenti, comme si finalement il n'existait pas de moyen de contrôle sur la cohérence des décisions prises dans l'organisation, censé préserver « l'idéal démocratique » des associations sportives, permet de maintenir insidieusement le pouvoir masculin en place ».*<sup>210</sup>

Comme dans le travail, les femmes sont moins représentées alors mêmes qu'elles disposent des qualités ou du minimum de compétences requis pour la fonction de responsable bénévole. Ce n'est donc pas un facteur déterminant qui justifierait la représentation déséquilibrée des femmes au sein des bureaux associatifs des clubs de judo de l'ECT. Bien que les femmes soient parfois suspectées d'être incompetentes voire discréditées, les éléments de réponse de l'ensemble de nos interviewés (ées) viennent infirmer ce qui pourrait expliquer ce constat :

Dans *les clubs de petites tailles*, on acquiert l'expérience dans le temps, par contre il est spécifié à plusieurs reprises que dans les grands, il est nécessaire de disposer de quelques notions comptables pour le poste de trésorier. Les fonctions et les tâches des bureaux associatifs de judo ne sont pas vraiment respectées, l'organisation dépend de la disposition de chacun, les rôles et les tâches des dirigeants peuvent s'entremêler. Dans *les grands clubs*, l'expérience dans le temps est aussi admise mais dans une moindre mesure.

Notre terrain de recherche nous a permis de souligner trois aspects significatifs à l'encontre des femmes qui souhaitent ou qui occupent les postes de responsabilités des clubs sportifs de judo de l'ECT. Les facteurs du « plafond de verre » que rencontrent les femmes dans le monde professionnel sont semblables à ceux du monde associatif : **réseau, similarité, normes et stéréotypes** (la discrimination fondée sur le sexe est moins repérable). Les formes de division sexuées qui se jouent dans le monde du travail et du milieu associatif sont transversales. Pour le poste de président (te), il est préférable (surtout dans les grands clubs mais cela est notable dans les petits clubs aussi) de disposer d'une certaine notoriété, ce poste

---

<sup>210</sup> CHIMOT C., (2005), *Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le genre et le sport*, Thèse de doctorat. Université Paris 8, Faculté des Sciences et du Sport, p.136.

requiert un *réseau* (Ce qui n'est pas en soi une compétence). Comme nous l'indiquent quelques personnes interrogées, il est souhaitable que le président (te) à élire ou élu (e) entretienne des relations pérennes avec le maire, où siège le club, et les divers acteurs locaux de la vie sportive et associative (voire économique, entrepreneurial). La raison avancée est financière (aide, sponsors, gratuité des salles d'entraînement qui n'est d'ailleurs pas obligatoire pour les communes, il est un manque à gagner mais son annulation entrainerait inévitablement dans sa chute de nombreuses associations qui ont beaucoup de mal à boucler positivement les bilans de fins d'années). Or, le système et le fonctionnement du « réseautage » exclu pour deux raisons principales les femmes : d'abord, comme on a pu le démontrer antérieurement, comme dans le domaine sportif les domaines économique et politique sont traversés par les mêmes constats : plus le niveau hiérarchique est élevé, plus la présence accrue des hommes est importante, moins la présence des femmes se fait sentir. De plus, ayant connaissance de mon terrain d'étude et en se référant à la part politique des femmes aux mandats municipaux (maires et adjoints aux sports et à la vie associative), on constate pour le moment une surreprésentation des hommes comme maires (binôme paritaire en 2014 en France). Ainsi, souvent le choix s'opère en fonction des relations à l' élu (ue) local (le) ou de ses représentants. Comme ce sont généralement des hommes, alors les présidents des clubs de judo le sont aussi, *a fortiori*, dans les grands où les enjeux de pouvoir sont plus importants.

*[...] il faut pouvoir prendre des responsabilités, il faut trouver les sponsors, faire des démarches, il faut connaître le milieu du judo euh ... il faut en fait avoir des qualités relationnelles dans le club et en plus en dehors.*

*[...] il vaut mieux bien s'entendre avec la mairie, euh... connaître une personne de la mairie, un adjoint par exemple pour avoir plus de facilités parce que le maire n'est pas obligé de me prêter la salle gratuitement donc euh... si je n'ai pas de bonnes relations avec c'est très compliqué, c'est notre principale subvention pour le moment donc si il nous la retire, on peut pas finir l'année et on peut fermer le club.*

*Dans un grand club comme le nôtre, il est important que je connaisse du monde pour pouvoir faire tourner correctement le club, les réseaux sont quand même importants parce qu'y faut faire de nombreuses démarches et quand on ne connaît personne c'est très compliqué.*

D'autre part, les **réseaux formels** de communication (réunions, démarches) que nous venons de spécifier excluent les femmes. Quand on est en position subalterne cela devient compliqué pour la majorité d'entre elles (intérieurisation des normes et des comportements sexués). Le système de réseau de communication formel n'est pas le plus significatif, en revanche celui de la **communication/réseau informel**, l'est. Le problème se situe autour de la place des femmes dans un environnement masculin avec des codes, des pratiques dont elles en ignorent l'existence, du moins en partie. Les décisions quant à l'organisation générale du club ne se passent pas seulement lors des réunions, ou dans un cadre précis, formel. Les alliances, les connaissances et les prises de décisions s'effectuent souvent dans un contexte plus informel : repas, soirées... . Les femmes sont, en partie, exclues de ses réseaux et de cette organisation informelle qui est amplement représentée par les hommes. Ils se retrouvent entre eux et peu de femmes sont présentes, l'entre soi tend à les rebuter. Lorsque j'aborde ces questions-là, l'ensemble des interviewés (ées) reste de marbre, ils (elles) gardent presque tous le silence ou évacuent les questions en se justifiant de ne pas avoir remarqué, entendu ni vu quoique ce soit qui pourraient éclairer cet aspect. Cela me semble étonnant voire très surprenant dans un milieu aussi masculin. Certains entretiens ont pu, toutefois, mettre en évidence que souvent les hommes en judo souhaitent rester entre eux. Plus qu'un souhait c'est une habitude. Ces éléments de réponse si atypiques soient-ils, soulignent le caractère masculin et « macho » de l'univers du judo qui sous des semblants de bonnes volontés ou astreints par des lois ne changent pas réellement leurs visions de la place des femmes dans la direction sportive.

*[...] je suis pas trop au courant de ce qui se passe pour ça mais je ne trouve pas ça normal... et on en entend de plus en plus parler aux infos par rapport à y a quelques années...les femmes aujourd'hui travaillent alors pourquoi pas dans la direction sportive après tout on a des femmes qui sont aussi fortes que les hommes dans les sports, je ne peux pas vraiment*

*donner mon avis mais je pense qu'en judo y a beaucoup d'hommes alors peut-être que c'est pour ça [...].*

*Le judo est très masculin, depuis que j'y suis, je vois bien que les femmes ne sont pas bien représentées et euh... je pense que quelque part euh... c'est parce qu'il y a toujours eu beaucoup plus d'hommes et peut-être... fin je pense que si on voit de plus en plus de femmes dans la direction ou comme professeurs, elles auront plus de chance pour être des responsables et dans un club c'est pareil, si y a plus de femmes dans les clubs, d'autres voudront venir [...].*

*Je ne vois pas pourquoi les femmes ne pourraient pas être responsable bénévole mais c'est vrai j'avoue qu'y a beaucoup d'hommes et donc quelque part peut-être que ça les repousse, le judo est hyper masculin c'est clair [...].*

**La similarité** ou « l'habitude » de rester entre personnes du même sexe soulève un autre aspect. Nous avons pu retenir des propos issus de certains entretiens autour de l'idée d'identification. Permettre aux femmes de pouvoir se comparer, s'assimiler à une femme serait une solution. L'idée de « figure » féminine dans la responsabilité sportive bénévole des clubs de judo, pourrait amener d'autres femmes à s'imaginer en tant que telle. Comme dans les professions masculines, la présence féminine permettrait aux femmes de s'investir plus largement et à tous les niveaux. Des efforts restent à fournir car même si les femmes sont de plus en plus scolarisées et actives, on remarque une reproduction de la division sexuelle du travail. Echapper à la reproduction sexuelle du travail et aux frontières qui la dessine est complexe, dans le milieu associatif sportif s'opèrent les mêmes enjeux et limites. Cette « habitude » à la similarité et l'avantage du réseau, ne permettent pas aux femmes d'accéder aux plus hautes fonctions, notamment pour le poste de président. Ces barrières n'affectent pas uniquement ce poste puisque dans la majorité des clubs, les femmes et les hommes sont « cooptés » par des hommes. Les hommes orientent davantage le choix des personnes à élire comme responsables bénévoles des clubs de judo vers les hommes. Par ailleurs, s'il est courant pour les clubs de judo, notamment les plus grands, de choisir un président qui possède des relations avec le domaine concerné et plus largement, on peut considérer que la différence

pour ce poste est à la fois produite en termes de rapports sociaux de sexe mais aussi de classe. Les plus hautes fonctions et postes à responsabilités dans le monde professionnel sont, en majorité, investis par les hommes (capital social et culturel supérieur). De plus, les relations que l'on qualifie de *réseau* sont d'autant plus intensifiées dans des sphères « privilégiées ».

La *similarité* ou la *préférence* à rester avec les personnes du même sexe n'est pas clairement exprimée dans les entretiens que nous avons menés. Les personnes interrogées préfèrent associer la similarité à l'habitude qu'à la préférence. Du fait que cette pratique soit de tradition masculine, la surreprésentation masculine en termes de licenciés (ées) et de responsables bénévoles des bureaux associatifs va presque de soi. Historiquement constitué au masculin, la norme serait de fait masculine alors beaucoup estiment que **la discrimination est initialement fondée sur le sexe**. Certains propos nous permettent cependant de comprendre que certains, biens que peu nombreux, préfèrent donc de fait, collaborer avec des hommes. On passe ainsi de l'habitude à la préférence, si la conscience de ce déséquilibre est acquise au niveau de la pratique (licenciés (ées) ; résultats ; visibilité médiatique...) elle l'est beaucoup moins au niveau de la direction associative.

*[...] Après peut-être que c'est le fait qu'il faut avoir des facilités à communiquer quand on est président surtout avec des maires, des administrations fin tout ça et sans doute que les femmes ne se sentent pas vraiment à l'aise comme je le disais il y a là aussi beaucoup d'hommes. Et je pense que du coup, par exemple, la mairie préfère s'adresser à des hommes qu'à des femmes, on paraît moins sérieuses dans ce domaine-là, moins prises au sérieux.*

Les stéréotypes et les normes agissent insidieusement et se prolongent dans le temps et à tous les niveaux. Les effets de la non-assimilation des femmes dans les fonctions de direction font d'elles des « suspectes ». Elles peuvent être alors perçues moins désirables dans les plus hauts postes, en raison de la nature même de leur sexe. Les relents naturalistes discréditent les femmes, remettent en cause leurs capacités à pouvoir endosser certains rôles et fonctions usuellement attribués aux hommes. Dans la société, plus précisément dans le monde



professionnel, on remarque également que les femmes sont soumises aux mêmes poids des normes. Dans les fonctions les plus prestigieuses ou qui engagent le plus de notoriété, elles se doivent de redoubler d'efforts, démontrer plus grandement leurs compétences et facultés à ... En plus de la similarité et de la nécessité du réseau, elles subissent de plein fouet la discrimination fondée sur le sexe. Si la remise en cause des femmes est la conséquence d'une séparation d'ordre biologique, elle est aussi sociale. En effet, on ne peut prendre en compte la sous-représentation des femmes dans les associations sportives de judo sans tenir compte de de l'articulation des temps de vie. La famille (couple/enfants), les tâches domestiques ont un impact sur la position des femmes dans le milieu du travail. C. Delphy (1970, 2002) et J. Laufer (2001) ont démontré l'utilité de la considération de ses points, l'éducation des enfants et l'activité domestique sont autant productives que celle du travail. Dans le sens où elles engagent les femmes à donner de leurs temps, temps qu'elles ne peuvent consacrer à l'activité professionnelle. Même si les différences entre les femmes et les hommes tendent à se réduire, les inégalités restent sexuées. De la même manière, on peut alors s'interroger sur les effets que cela entraîne en milieu associatif. Dans les représentations traditionnelles et dans les faits, les femmes sont écartées des postes et des fonctions du fait de la gestion et de l'organisation de leur vie privée. Des fonctions où la disponibilité, le temps, les déplacements seraient ou sont des contraintes difficilement compatibles avec la vie familiale. Cela concourt à renforcer la division sexuée du travail, des mesures incitatrices font « contrepoids » mais dans leur ensemble, les femmes sont enclines à un « rappel à l'ordre » de leurs fonctions de mère et d'épouse. Elles se détachent elles-mêmes péniblement de l'ordre établi. Les dispositions au travail sont alors fonction de l'organisation du couple, de la vie privée.

Or, le temps d'engagement bénévole dans club de judo constitue un temps supplémentaire de celui du travail et de la vie privée. C'est pourquoi nous sommes à même de nous questionner sur ce point. Pour autant, dans la mesure où certaines femmes ou hommes seraient

disponibles, peut-on dire que la liberté de temps est gage d'investissement bénévole, ou favorise-t-il les positions de responsables bénévoles des clubs de judo de l'ECT.

Le temps consacré à la responsabilité bénévole des petits clubs n'est pas démesuré donc il n'est pas véritablement fonction du temps libre ni des autres temps sociaux (la vie privée/familiale, la vie professionnelle). Comme nous l'indiquent les personnes interrogées, le temps réel ou effectif de responsable bénévole des petits clubs de judo dépend des événements et des calendriers sportifs. Il n'excède pas plus d'une demi-heure par jour sur l'ensemble de l'année (ce sont des approximations fournies lors de nos entretiens). Le recueil des données objectives de notre population démontrent que la quasi-totalité des personnes interrogées ont une activité professionnelle, des enfants et pour la majorité, ils sont en couple. Le temps libre n'est donc pas une caractéristique de notre population d'étude qui occupe, en grande majorité, des emplois concentrés autour d'une même classe sociale : la classe moyenne. Ils sont pour la plupart employés à temps plein ou chefs d'entreprise. Ce n'est donc pas le temps libre qui les pousse à s'engager comme responsables bénévoles des bureaux associatifs de judo.

Si les motivations liées à l'engagement bénévole ne sont pas liées au temps libre, elles le sont en fonction du genre. Que l'on se situe dans un petit ou grand club, les motivations des hommes d'un côté et celles des femmes de l'autre sont les mêmes : pour les femmes responsables des clubs de judo, le dévouement consentie et investit se rattache au pôle affectif, l'amour des enfants. Pour les hommes, le pôle compétitif est plus mis en avant : le goût de la transmission, le suivi de l'évolution des licenciés (ées) même si évidemment le pôle affectif existe, il reste secondaire dans les propos de nos interviewés. Si le temps libre n'est pas significatif de l'engagement bénévole dans les petits clubs, la prise en considération des temps sociaux est plus notable dans les grands clubs et pour le poste de président. Dans leur

théorie de l'articulation travail-famille, S. Julhe et M. Honta<sup>211</sup> considèrent que selon les contrats engagés au sein du couple, cela peut impacter l'engagement bénévole spontané et encore plus celui de la responsabilité des bureaux associatifs. On peut faire un parallèle avec notre recherche puisque notre population fait face à un triple temps : le travail, la famille, le bénévolat.

Tous les hommes interrogés, à y croire, participent activement à la vie familiale (tâches ménagères, éducation des enfants...). Toutes les femmes interrogées se sentent épauler par leurs conjoints, bien que dans la réalité la plupart des femmes ont une double journée de travail : leur activité professionnelle et la charge des tâches domestiques. Le temps passé des hommes à entretenir le foyer et à l'éducation des enfants est bien plus inférieure à celui des femmes. Cependant leurs positions restent fermes, les arrangements des temps sociaux de notre population semblent, en grande partie, ne poser aucun problème. Dans un contexte qui paradoxalement souligne ces aspects (politiques publiques familiales et de l'emploi). Finalement, la solution se trouve dans la capacité à organiser mutuellement les temps sociaux. Pourtant, la question de temps (enfants) est à mainte reprise donnée comme justification plausible de la sous-représentation des femmes bénévoles dans la direction des clubs de judo, un véritable frein. Les engagements et les responsabilités bénévoles des hommes seraient permis par la présence accrue des femmes au sein du foyer, surtout quand il y a des enfants en bas âge. Parmi les femmes interrogées, la totalité ou presque, sont engagées mais n'ont pas d'enfants en bas âge ou pas d'enfants du tout, tous sont adolescents ou adultes. L'âge des enfants est donc une donnée significative de l'engagement, de la trajectoire et du statut de responsable bénévole.

---

<sup>211</sup> JULHE S et HONTA M., « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : situations asymétriques entre hommes et femmes », *Sociologie*, Vol. 3, 2012, p. 341-357, [En ligne] URL : <http://www.cairn.info/revue-sociologie-2012-4-page-341.htm>, ISSN 2108-8845.

*[...] c'est sûr qu'y a pas beaucoup de femmes qui commandent en sport et en judo, j'ai jamais eu une femme qui entraînait euh... fin dans mon grand club et même plus jeune euh... tous les présidents que je connais sont des hommes [...] je saurais pas trop dire pourquoi mais je pense que pour une femme c'est plus compliqué, ça demande du temps et avec les enfants, c'est dur je pense de pouvoir assurer comme notre président.*

*Ça me paraît difficile pour une femme, après tout dépend de son mari, du métier de son mari mais c'est dur d'être présidente d'un club comme le nôtre, d'avoir à charge des enfants et de travailler [...] je dis pas que je suis contre ou que c'est pas possible hein mais euh... je n'en connais aucune. Les seules présidentes que je connaisse dans le départ (département) s'occupent de petits clubs [...].*

*Avec la charge de travail que j'ai je ne pouvais pas vraiment avoir de responsabilité au club en plus des enfants mais quand ils sont devenus adolescents, j'ai pas vraiment hésité mais euh c'est... surtout parce que ma femme assure l'essentiel.*

*Peut-être que si on avait des enfants ce ne serait pas la même chose, je pense que ça doit être plus dur surtout pour une femme car souvent c'est nous qui nous en occupons mais après je sais pas trop encore vu que j'en ai pas [...].*

Initialement, le lien entre travail et famille amène à une division sexuée du monde professionnel, tout porte à croire qu'il en est de même pour la responsabilité associative bénévole, notamment dans les grands clubs et *a fortiori* pour le poste de président. L'organisation de la vie de couple impacte celle de la responsabilité associative, dans une moindre mesure que celle du travail. Les conditions, les horaires y sont forcément plus conséquents, la stabilité financière du couple est fonction des salaires, le bénévolat est par définition une activité dite « désintéressée », le temps consacré est gratuit.

*[...] c'est vrai qu'en judo il y a beaucoup beaucoup d'hommes mais les femmes doivent se battre pour être présentes, c'est comme dans la vie de couple.*

*[...] je ne souhaite pas évoluer comme trésorière ou présidente parce que de toute façon je ne peux pas donner plus, les cours de judo me prennent du temps car je n'en donne pas que dans ce club, la plupart du temps c'est ma collègue qui fait le travail de secrétaire à ma place et j'ai deux enfants, avec tout ça j'ai pas de quoi m'ennuyer [...].*

*Dans un grand club, les responsables bénévoles doivent pouvoir donner de leur temps, il faut s'astreindre à être présent régulièrement pour que tout fonctionne et à respecter des conditions et délais. Bien que l'activité des bénévoles responsables soit liée à des variations de charge de travail selon les périodes, la rigueur administrative, juridique est imposée.*

*[...] Bah il faudrait peut-être déjà que cela soit plus équilibré dans la vie de couple parce que c'est sûr que si c'est la femme qui se tape tout ça devient compliqué. Donc ça serait bien que les hommes comprennent qu'il faut une répartition plus équilibrée des tâches à la maison [...].*

L'organisation et les normes qui régissent la vie de couple impactent celle de la responsabilité associative, dans une moindre mesure que celle du travail. Les conditions horaires y sont forcément plus conséquentes, la stabilité financière du couple est fonction des salaires, le bénévolat est par définition une activité dite « désintéressée », le temps consacré est gratuit. Les problèmes que rencontrent les femmes pour devenir dirigeante, s'imposer ou évoluer sont semblables à ceux de leurs vies privées. Elles sont confrontées aux mêmes situations que dans leur vie de couple : s'imposer pour exister, s'imposer pour partager équitablement les tâches ménagères... Comme le précisent S. Julhe et M. Honta, la permission de l'engagement bénévole de l'un se fait toujours au détriment de l'autre. Si le temps libre ne conditionne pas nécessairement l'engagement bénévole des femmes dans la responsabilité des clubs de judo de l'ECT, celui des temps sociaux est inhérent. L'ensemble des éléments : *similarité, réseau, normes et stéréotypes* caractérisant « le plafond de verre », nous amène à valider notre seconde hypothèse. Si cette métaphore est employée en référence à la division sexuée du travail, elle est tout à fait justifiable dans le milieu associatif. La transversalité de la division sexuée du travail avec celle de la responsabilité associative est crédible dans le sens où les formes, les logiques et les barrières sont quasi-identiques.

Cette partie nous a permis de mettre en tension les hypothèses avancées en les confrontant à notre terrain de recherche. Nous avons pu mettre en évidence les causes de la sous-représentation des femmes dans les clubs de judo de l'ECT et celles qui permettraient de la

dépasser. Les résultats de la recherche attestent de l'importance de la taille et de l'ancienneté des structures sportives, notamment les clubs, dans la possibilité des femmes à diriger ou pas. Les femmes qui arrivent à occuper des postes de pouvoir dans les bureaux associatifs, territoires masculins, font figure d'exception. Elles y parviennent, notamment par l'intermédiaire d'un engagement à toute épreuve et dans le temps, même si il faut bien le reconnaître, souvent, au travers d'un homme. Les marges de manœuvre des rôles attribués au masculin et au féminin sont encore trop étroites, les stéréotypes et les normes sont fortement ancrés. Rares sont celles qui y parviennent sans être assimilées d'une façon ou d'une autre à un homme, « le plafond de verre » que rencontrent les femmes dans les bureaux associatifs de judo de l'ECT n'est ni plus ni moins que le reflet du fonctionnement de la société. Ce que nous précise G. Vieille-Marchiset : « [...] *le sport n'est qu'un miroir grossissant d'un arrangement social des sexes qui freine la prise de responsabilité des femmes dans la société.*<sup>212</sup>

Si le manque de présence des femmes à tous les niveaux des instances de direction est lié à l'histoire du sport et à ses institutions, il est aussi lié comme nous avons pu le constater à des inégalités sociales. Il existe une division sexuelle du travail et du bénévolat, si l'enjeu de pouvoir est plus remarquable dans le monde professionnel, il est aussi présent dans le monde associatif, dans le domaine du loisir. Plus la structure considérée est de grande taille, ancienne, avec des enjeux importants, plus le poste considéré a une fonction représentative, de performance, de notoriété, et plus les femmes sont écartées et/ou s'écartent.

Dans la partie suivante, nous exposons les solutions et freins en vue d'une meilleure représentativité des femmes responsables bénévoles et une amélioration de la coopération sportive.

---

<sup>212</sup> VIELLE-MARCHISET G., (2004), *Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, 260 pages. », *Staps* 4/ 2004 no 66), p. 227-228. URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm), DOI : 10.3917/sta.066.0227, p.166.

### **3.5. Les solutions et freins pour améliorer la représentativité des femmes dirigeantes bénévoles et la coopération sportive.**

L'analyse monographique et celle des entretiens nous permettent de spécifier les opinions des femmes responsables bénévoles des clubs de judo de l'ECT en vue d'améliorer leur présence sur le territoire. De manière plus générale vis-à-vis de la direction sportive. De plus, nous tenons compte d'un aspect inhérent à celui de notre travail de recherche, l'amélioration des coopérations sportives transfrontalières. D'une part, il semble logique de s'intéresser aux coopérations associatives transfrontalières dans le territoire de l'ECT. D'autre part, cela peut constituer un moyen de dépasser à la fois la frontière en tant que telle et celle du genre, des rapports sociaux de sexe. Pourtant, la réalité du terrain nous démontre que les coopérations associatives transfrontalières en judo sont inexistantes, ou presque, sur notre territoire de recherche (financement par les micro-projets). Aussi, il est le lot des grands clubs mais de manière informelle dans le sens où ils ne passent pas à travers les financements mis à disposition.

Comme la direction des bureaux associatifs de judo est masculine, surtout dans les grands clubs, alors les quelques coopérations associatives transfrontalières en judo reproduisent dans leur ensemble les mêmes processus que ceux des clubs de judo de l'ECT. La coopération associative transfrontalière en judo ne laisse donc pas entrevoir la possibilité de dépasser ce qui appartiendrait en propre aux hommes et aux femmes.

Du fait de la méconnaissance du territoire de l'ECT et des possibles coopérations qui y ont cours par les dirigeantes bénévoles des associations sportives de judo, nous comprenons dès les premiers entretiens que les coopérations sportives transfrontalières ne sont pas « monnaie courante ». C'est pourquoi, nous présentons en parallèle les opinions d'une population avertie en la matière, ce sont des **acteurs pertinents** du territoire, c'est-à-dire en lien direct à la

coopération sportive transfrontalière, le monde associatif et sportif local. Nous les interrogeons, dans un second temps, sur les solutions et les freins que peuvent rencontrer les femmes dans la direction bénévole des associations sportives de judo de l'ECT.

*Les solutions apportées par cette population pour la coopération transfrontalière* ne sont pas nombreuses et résultent en grande partie, comme ils nous le précisent, d'une *volonté politique locale*. La volonté des dirigeants bénévoles des clubs sportifs de judo est à noter, certains trouvent des avantages à coopérer d'autres beaucoup moins. Que ce soit en Catalogne Nord ou Sud, on retrouve ces deux raisons comme première explication du manque à voir des coopérations sportives transfrontalières. Plus que de véritables projets transfrontaliers, ce sont des échanges ponctuels. Seuls les grands clubs arrivent, petit à petit, à les perpétuer voire à ce qu'ils constituent des projets d'échanges transfrontaliers concrets. D'autre part, les solutions émises ne varient pas réellement selon que l'on se situe du côté des acteurs catalans du nord ou du sud, ce sont plutôt les représentations de l'espace qui diffèrent. Les ambitions politiques des catalans du sud insistent particulièrement sur la proximité des territoires amortie par une culture commune, ceux du nord admettent cette culture commune mais privilégient le département. Sans toutefois négliger l'aspect transfrontalier du département qui est considéré comme important mais plus secondaire. Les domaines d'intervention du département concernent prioritairement les personnes âgées, l'enfance, la gestion de l'eau. Il accorde, cependant, un budget conséquent pour la culture, le patrimoine et la catalanité. La défense de l'identité catalane se traduit concrètement par l'apprentissage de la langue et le soutien aux traditions mais dans une moindre mesure pour le financement des projets associatifs transfrontaliers. Le département fait preuve d'une volonté de développement des coopérations transfrontalières associatives par la création de nouveaux moyens de financement. En 2008, la ville de Perpignan et ses élus (ues) mettent en place le financement de petits projets transfrontaliers qui ne dépassent pas un certain montant. Nombreux dans le département, ils ne pouvaient jusqu'alors aboutir à de véritables projets transfrontaliers. Grâce à cette initiative, une floraison de petits projets transfrontaliers naissent.



La demande de financement se fait auprès du Conseil Général 66 et se traduit par la réalisation du montage de dossier, qui n'est pas toujours simple pour un non-initié :

*Les volontés politiques sont les solutions qui reviennent le plus souvent, tout dépend donc de la considération du maire et de ses adjoints pour améliorer la coopération sportive. Conjointement aux volontés politiques, l'idée serait d'évoluer en matière interinstitutionnelle : outils, instruments et lois sont de rigueur (Création d'un Eurodistrict de l'ECT)*

*Mieux communiquer sur les projets transfrontaliers en cours ou réalisés même si de nombreux efforts sont consentis et qui ne sont donc pas forcément sportifs. Mieux communiquer sur les instruments mis à disposition*

*Les divergences d'objectifs et le manque de coordination freinent la coopération et son déploiement.*

*Les divergences de compétences dues aux divergences territoriales accentuent le manque d'échange*

**Les solutions et les freins renseignés en vue de l'amélioration de la place des femmes dans les instances dirigeantes du sport et plus particulièrement dans les bureaux associatifs de judo sont les suivants :**

*Chaque association sportive doit s'interroger sur son organisation interne*

*Produire des actions qui visent à l'égalité réelle des hommes et des femmes dans les pratiques sportives et dans les instances de direction*

*Connaître ou identifier les freins à l'insertion et à la progression des femmes dans les bureaux associatifs des clubs sportifs de judo*

*La construction sociale du féminin peut amener certaines femmes à s'autocensurer et ne pas poser leur candidature à la présidence, poste investi d'une image de pouvoir et de responsabilité dans laquelle elles ne se reconnaîtraient. De la même façon, une prépondérance d'hommes aux postes de président, vice-président, trésorier au cours des mandatures successives peut être liée aux qualités projetées sur ces postes et celles que l'on attribue inconsciemment aux hommes (représentation, autorité, logique, rigueur)*

*Les contraintes anticipées liées à l'exercice de responsabilités en termes de disponibilité et de mobilité peuvent également constituer un frein. D'autant plus, nous l'avons vu, que les femmes continuent d'assumer l'essentiel des tâches familiales et domestiques*

*Repenser le fonctionnement des instances (limiter le cumul des mandats, réduire la durée des mandats, développer la cogestion des responsabilités, mise en place des actions de discriminations positives (dispositions statutaires contraignantes imposant la parité ou la proportionnalité)...*

*La question de l'égalité doit être traitée de façon transversale pour toutes les actions et toutes les activités de l'association.*

**L'ensemble des préconisations émises par nos interviewées (femmes dirigeantes bénévoles des clubs de judo de l'ECT) afin d'améliorer leur représentativité des femmes au sein des bureaux associatifs de judo sont :**

*La formation* (pratiquante/ceinture noire, formations de dirigeants, BESS). Les femmes devraient alors se prémunir de diplômes, de compétences pour les grands clubs, sorte de « gage de confiance, de crédibilité ». Quand certaines femmes évoquent cet aspect, elles participent à reproduire les inégalités de sexe, comme si pour intégrer les associations sportives de judo et évoluer les femmes devaient nécessairement faire preuve de leurs compétences. Alors que paradoxalement, tout le monde s'accorde à dire qu'aucune compétence particulière n'est requise. Cette demande de formation est accentuée dans les grands clubs (notamment pour le poste de trésorier et surtout pour celui de président) et atténuée dans les petits. Il semblerait d'ailleurs que la FFJDA dans son ambition de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des bureaux associatifs de judo *n'impose plus l'obligation de ceinture noire*. Les femmes doivent participer plus activement aux *journées formation* afin de dépasser leurs modes de pensée et acquérir plus de confiance, d'assurance pour les démarches à entreprendre ; dans le but de créer leur club ; pour la prise de parole en public (affirmer son caractère). Enfin, dans leurs représentations, elles estiment que les femmes ont plus de chance d'appartenir au bureau en étant licenciées, pratiquantes.

Notamment pour les postes de trésorière et secrétaire, de façon moins conséquente pour le poste de présidente. Pareillement si elles se prémunissent du diplôme d'entraîneur car souvent les présidents en place sont entraîneurs ou ont été pratiquants.

Un second point récurrent en vue d'améliorer cette situation, serait *d'augmenter l'effectif des licences féminines dans les clubs* pour laisser entrevoir la possibilité ou maximiser les chances à voir des femmes pratiquantes se diriger vers le bénévolat associatif de leur club. S'il n'est pas connu pour être un facteur facilitant l'entrée des femmes dans la direction bénévole des bureaux associatifs, il reste tout de même à prendre en considération. Car si les effectifs féminins dans une pratique sont très faibles nul doute que les instances dirigeantes ne seront pas investies par des femmes. Alors même si la corrélation n'est pas évidente, elle peut être un moyen d'entrée des femmes. E. Klein démontre dans sa thèse de doctorat que le passage de la pratique à un engagement associatif en judo est le résultat d'une relation privilégiée entre l'enseignant et le pratiquant, les licenciés (ées). Or, nombreuses jeunes femmes et femmes marchent plutôt sur un pôle affectif que compétitif. C'est pourquoi cela pourrait être une des solutions envisageables. Dans notre étude, nous avons rencontré une présidente d'un petit club qui en tant que pratiquante et avec la complicité de l'entraîneur et des membres du bureau, est devenue responsable bénévole. Bien que cela renforce la domination masculine dans le sens où elle est « cooptée » par un homme du club, cela s'avère bénéfique à l'entrée des femmes dans les bureaux associatifs des clubs de judo de l'ECT.

Un troisième point serait que les femmes *puissent s'imaginer en tant que responsable bénévole* des clubs de judo. Cela ne semble pourtant pas inaccessible mais la responsabilité freine nombreuses femmes. Elles doivent également s'affranchir de codes intériorisés, avec l'affirmation du caractère qui est l'une des qualités requise, notamment pour le poste de président. Cependant, bien souvent les femmes (les hommes aussi) ne désirent pas évoluer au sein de leur association. Ces quelques éléments attestent l'idée de la domination masculine qui à la fois est caractérisée par la suprématie des hommes sur les femmes et par l'auto-

exclusion des femmes. Enfin, elles estiment par ailleurs que les *mentalités* devraient évoluer, les *stéréotypes* sont encore marqués par la population féminine et masculine. En dernier lieu, nous pouvons retenir l'idée d'une attention particulière lors du changement des *statuts*. Bien que cette solution ne soit pas non plus exprimée par de nombreuses femmes, elle apparaît tout de même. Elle n'est le reflet que des clubs des Pyrénées-Orientales qui dans leurs statuts doivent composer le comité directeur à parité, mais elle ne concerne pas spécifiquement le bureau. Cette solution pourrait alors venir contrecarrer l'un des aspects du « plafond de verre », la *similarité*, c'est-à-dire le fait de se retrouver qu'entre hommes. Les grands clubs sont les seuls à en tenir compte et ne positionnent pas réellement les femmes dans les bureaux en vue de respecter cette règle mais plutôt comme membre bénévole du comité directeur, par exemple. Ainsi, ils respectent la parité mais les femmes ne sont pas pour autant mieux représentées au sein des bureaux. Les petits clubs ne sont pas concernés puisqu'ils fonctionnent selon le minimum requis, trois personnes pour créer une association. D'autre part, cette règle trouve ses limites dans notre territoire puisqu'elle n'existe pas dans la communauté autonome de Gérone.

### ***Des solutions apportées par cette population pour la coopération transfrontalière***

Nous allons à présent émettre les solutions apportées par les femmes en vue d'améliorer la coopération sportive dans l'ECT. Cependant, elles sont communes à l'ensemble de notre population. Le premier point émis concerne *l'aspect financier*, il est omniprésent dans leurs propos. La coopération sportive transfrontalière est fonction des ressources qu'ont les clubs, plus les moyens financiers et humains sont importants, plus cela tend à favoriser les échanges. C'est pourquoi cela ne concerne encore que les grands clubs, mais nous devons spécifier que beaucoup de petits clubs s'allient aux grands pour y parvenir. Notamment pour les stages (surtout de fin d'année) et les entraînements de masse. Par ailleurs nombre de clubs, voire la quasi-totalité, ne connaissent pas le financement des micro-projets qui la permette. Les coopérations sportives transfrontalières en judo sont le lot de partenariats entre clubs sans

passer par l'aide proposée par le Conseil Général 66. Quand nous indiquons ce moyen financier, très peu le connaissent et déplorent le manque d'information et de communication quant à son existence. S'il est pour beaucoup un moyen d'améliorer la coopération, il serait aussi fonction d'un autre aspect tout aussi significatif. Celui de l'augmentation du *nombre de bénévoles* et de la *volonté de ceux déjà en place* d'accorder plus de temps à la tâche. Or, comme nous avons pu l'indiquer auparavant, d'une part, les clubs échangent préférentiellement sur leur secteur c'est-à-dire entre clubs des Pyrénées-Orientales et entre clubs de la communauté autonome de Gérone. D'autre part, les bénévoles se font de plus en plus rares et ceux déjà en place n'envisagent pas réellement d'accorder plus de temps à leurs fonctions et tâches. Un deuxième point crucial concerne *l'aspect relationnel* : la connaissance entre clubs de l'ECT est peu commune même pour les grands clubs. Les relations qu'ils entretiennent sont peu fréquentes, spontanées et éparpillées. Ainsi, l'une des solutions envisagées est de mieux communiquer notamment entre présidents et entraîneurs du territoire de l'ECT.

Ce chapitre consacré à l'analyse des données concerne la mise en perspective d'éléments de réponse liés à notre problématique et aux hypothèses avancées. Par la suite, nous avons pu envisager des solutions et des préconisations vis-à-vis de la représentativité des femmes dans la direction sportive, entre autres, dans les bureaux associatifs de judo. Celles sur la coopération sportive transfrontalière sont également présentées. Les effets des contextes politico-institutionnels et les dispositifs d'égalité dans la direction sportive du territoire de l'ECT indiquent des formes de disparités. L'analyse montre que les frontières des rôles et des fonctions féminines se déplacent, la possibilité des femmes à briguer un poste de direction est de plus en plus prégnante. Néanmoins, si les mesures et les recommandations permettent cette ouverture, les représentations et les normes perdurent. Dans la partie suivante nous présentons les principaux résultats de la recherche, les limites et les perspectives envisagées.

## Conclusion

Comme nous avons pu le démontrer, les femmes demeurent sous-représentées dans les instances de direction des institutions et des organisations sportives, notamment dans les postes décisionnels des bureaux associatifs de judo qui nous intéressent spécifiquement. Dans cette recherche, nous avons voulu élargir nos connaissances dans le domaine en nous concentrant sur un sujet peu exploré. Pour tenter de mettre en exergue comment les rapports sociaux de sexe influent sur les trajectoires des responsables bénévoles des clubs sportifs de judo de l'ECT. Nous avons alors abordé les contextes historique, organisationnel et institutionnel dans lequel évoluent les femmes, leurs motivations, les difficultés et les solutions qu'elles émettent. La mise en perspective des rapports sociaux de sexe à l'intersection des rapports sociaux de classe nécessite aussi une prise en considération des trajectoires professionnelles, des temps sociaux (famille, travail, bénévolat). Il en résulte ainsi une dynamique à proprement parler des rapports sociaux de sexe qui se jouent dans la représentativité des femmes responsables bénévoles des clubs de judo de l'ECT.

### Les principaux résultats et les apports de la recherche

Dans l'ensemble, cette recherche nous a permis de mettre en évidence les conditions d'entrée et les trajectoires internes des dirigeantes des bureaux associatifs. Comparativement à celles des hommes entre autres. Dans un espace assurément singulier, nous avons pu révéler les différences politico-institutionnelles qui y ont cours et leurs incidences quant à la représentativité des femmes comme *présidentes, trésorières ou secrétaires* des clubs de judo. Les monographies et les entretiens ajoutés à la prise en considération des aspects politico-historiques montrent comment les femmes sont encore sous « emprise masculine ».

Peu importe le mode d'entrée considéré, les femmes accèdent aux fonctions responsables des bureaux associatifs de judo à travers un exemple masculin. Au-delà d'une domination masculine totale, les marges de manœuvre des rôles masculins et féminins prescrits sont faibles et difficilement repérables car peu d'entre elles, voire aucune, ne semble parvenir à se défaire de ce qui la caractérise. En proie à des fonctions initialement prévues, les femmes responsables bénévoles des clubs sportifs de judo ne semblent pas parvenir à s'affirmer en tant que telles. Si elle est plus nuancée dans le département des Pyrénées-Orientales car peu à peu les femmes s'immiscent dans des espaces de pouvoir, elle est fortement marquée dans la communauté autonome de Gérone. Les femmes responsables des bureaux associatifs de judo sont quasiment inexistantes (Aucune femme n'est présidente). La question du pouvoir est alors centrale, la « figure » masculine est incontournable et le rôle des normes vis-à-vis de l'organisation et de la direction sportive influe sur la représentation des deux sexes : « [...] *Si les femmes ont pu avoir accès aux rangs inférieurs des positions organisationnelles, elles ont longtemps été exclues et considérées comme illégitimes dans les sphères du pouvoir organisé. [...]. Le pouvoir masculin se manifeste dans la structuration et dans la hiérarchisation du travail, des postes, des carrières, selon une logique du masculin et du féminin, [...]. Il se manifeste aussi à travers des représentations, des symboles, des images, des idéologies qui légitiment les différences, les inégalités, les places et les qualités censées convenir aux femmes et aux hommes* ». <sup>213</sup> De façon moins visible, nous avons pu confirmer l'existence du « plafond de verre » au sein des bureaux associatifs de judo de l'ECT. Sa complexité nous a néanmoins permis de mettre à jour certaines difficultés que rencontrent les femmes à obtenir le statut de responsable bénévole dans un premier temps, puis à progresser statutairement dans un second (Similarité/homosociabilité, réseau, aspects informels).

Initialement prévues dans le cadre de cette recherche, nous avons présenté des solutions quant à une meilleure représentativité des femmes dans les bureaux associatifs de judo ou en vue

---

d'améliorer la coopération sportive. En effet, les personnes interrogées bien que peu averties ou concernées par ces questions-là, nous ont fournis quelques éléments de réponse. C'est pourquoi, dans un second temps, nous avons pu établir des recommandations issues de « spécialistes » que l'on nomme acteurs pertinents dans notre recherche. Seuls quelques clubs et quelques personnes de ces clubs sont initiés aux questions de parité, d'égalité et de coopération sportive transfrontalière. Dans tous les cas, ce sont celles des grands clubs et plus expressément pour les personnes qui occupent des fonctions de président ou d'entraîneur. Il faut ajouter que les femmes interrogées ne sont pas vraiment sensibles ou ne portent pas un réel intérêt aux questions relatives à la représentativité des femmes dans les bureaux associatifs ou de manière plus générale, dans la direction sportive.

Un autre aspect important sur ce point est à noter, vis-à-vis de la coopération transfrontalière, les ambitions et les volontés de part et d'autre de la frontière ne sont pas aisément identifiables. D'abord, ils diffèrent selon que l'on soit dans le département des Pyrénées-Orientales ou dans la communauté autonome de Gérone et ne se rejoignent que partiellement. De plus, ils sont enclins à être renforcés ou diminués selon le pouvoir politique en place, plus qu'une réelle volonté de coopérer c'est pour certains, un prétexte qui ne sert qu'aux hommes politiques. Des personnes nous ont confiées que la coopération transfrontalière et sportive ne serait qu'un prétexte pour obtenir des fonds européens, les ressources financières que proposent l'Europe feraient partie des motivations à coopérer. Enfin, rappelons que les politiques publiques en faveur de la représentativité des femmes dans la direction sportive diffèrent en France et en Catalogne. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des recommandations émises proviennent d'acteurs pertinents du département des Pyrénées-Orientales et dans une moindre mesure dans la communauté autonome de Gérone.

Cette recherche nous a permis de décrire une partie de la réalité sur les relations des femmes au « pouvoir » en tant que responsables bénévoles des bureaux associatifs de judo. Le rapport qu'elles entretiennent avec leurs homologues masculins, leur vécu au moyen d'entretiens et de



monographies qui constituent l'essentiel de ce travail de thèse. Dans un souci d'intelligibilité, nous ne nous sommes pas focalisés uniquement sur leur expérience au sein de l'association mais aussi en corrélation avec leur vie privée et professionnelle. Ce que les statistiques ne peuvent apporter. Les sphères de la vie professionnelle et privée interfèrent, comme nous avons pu le constater sur l'engagement et la trajectoire interne d'un responsable bénévole. Au même titre que la vie professionnelle, les enfants représentent un frein majeur d'autant que ce n'est que du bénévolat. Peu importe le poste considéré, peu importe la taille du club, les femmes responsables bénévoles n'ont plus à charge l'éducation des enfants. Dans le même temps, cette recherche nous a permis de mettre en avant que le temps d'engagement de responsable bénévole est de façon générale relatif. Ce qui est plus surprenant, c'est que le poste de président, qui engage le plus de responsabilités, de notoriété et de temps selon les dires de nos interviewés (ées), est quasi-exclusivement occupé par des hommes qui ont un emploi qui contient les mêmes caractéristiques. Les obligations professionnelles sont de fait plus importantes que celles bénévoles, mais les arrangements de la vie de couple, de la vie privée interviennent de la même manière. Les possibilités de l'un sont possibles par un effacement de l'autre sexe, bien souvent ce sont alors les femmes qui maintiennent le foyer familial et permettent à leurs conjoints de s'engager préférentiellement comme responsable bénévole. Si les tâches domestiques ne constituent pas un élément fondamental dans notre recherche, l'éducation des enfants est un frein majeur. D'ailleurs, la majorité des femmes responsables bénévoles de notre étude sont jeunes et sans enfants ou plus âgées avec des enfants adolescents ou adultes. R. Pfefferkorr nous spécifie : « *Quoi qu'il en soit, la division sexuelle du travail domestique est toujours une matrice essentielle des inégalités entre hommes et femmes. Couplée avec la maternité dont elle renforce considérablement le poids, elle fait obstacle sinon à l'entrée et au maintien des femmes dans le salariat, du moins à un investissement professionnel des femmes équivalent à celui des hommes, et partant à des carrières professionnelles aussi prestigieuses ou tout simplement continues que celle des*

*hommes.* »<sup>214</sup> Si le travail domestique de façon générale impacte la place des femmes dans la direction sportive (salarial), il en va de même pour celle associative (bénévolat).

L'aspect qualitatif de cette thèse offre une contribution à l'avancement du savoir dans le domaine de la sociologie du genre qui n'aborde que peu souvent cette problématique, ou en terme quantitatif. Cette recherche qualitative nous a permis de mesurer le poids qui pèse sur les femmes dans la direction des bureaux associatifs en identifiant les obstacles qui freinent leur participation. Les résistances aux changements sont importantes, les solutions et les stratégies envisagées face aux freins sont minimales. Si la participation des femmes aux pratiques physiques est marquée par une forte progression, celle des femmes dans la direction sportive en est à ses « balbutiements ».

Comme il est encore difficile de dépasser ce qui appartiendrait en propre aux hommes ou aux femmes, comme les stéréotypes mènent « la vie dure » à l'évolution des mentalités en vue d'une meilleure représentativité des femmes dans le domaine de la responsabilité associative et sportive, il en va de même pour l'idée de territoire. L'ECT, dans ses ambitions, prévoit de dépasser la frontière franco-catalane mais comme nous avons pu le voir, en partie, la frontière en tant qu'institution révèle des disparités de chacun des deux territoires (Pyrénées-Orientales/Communauté autonome de Gérone). Pourtant, les moyens et les actions mis en œuvre sont de taille, au niveau local certes et plus globalement à travers l'UE. La prise en considération des zones transfrontalières est réelle, autant en dotations financières qu'en échanges culturels, économiques, éducatifs et autres. Paradoxalement, l'idée d'ouverture des frontières à travers les zones transfrontalières fait face à de nombreuses contradictions. En effet, les contextes politico-institutionnels et économiques tendent à réaffirmer la souveraineté et la démarcation des états. Face à une politique européenne d'élargissement des territoires mise en œuvre depuis le traité de Schengen entre autres, de nombreux états réclament une

---

<sup>214</sup> PFEFFERKORN R., (2011). « Le partage inégal des « tâches ménagères » », *Les Cahiers de Framespa*, URL : <http://framespa.revues.org/646>.

réintroduction des frontières voire une fermeture. Enfin, cet aspect semble dépasser l'UE si l'on considère la carte géopolitique mondiale des frontières.<sup>215</sup>

Le choix du terrain particulier de l'ECT motivé par des aspects pertinents, comme nous avons pu le démontrer, nous permet de préciser plusieurs points importants : d'abord, même si les budgets liés au territoire et à notre problématique sont conséquents, ils ne sont que peu souvent employés dans le cadre d'une coopération sportive entre club de judo qui ambitionne une plus grande participation des femmes dans la direction des bureaux associatifs. Les coopérations sportives des clubs de judo de l'ECT sont à la fois peu courantes, notamment pour les petits clubs, dans le sens où elles ne font pas forcément appel à l'aide de financement proposée par le CG 66. De plus, leurs objectifs ne concernent la plupart du temps que l'échange pour des entraînements de masse voire des compétitions mais en aucun cas pour l'égalité et la parité dans les postes de responsables bénévoles. Si cela n'est pas envisagé en Catalogne, cela reste plus étonnant en France. Les budgets le permettent et les politiques en la matière sont volontaristes au niveau national et local (décret, plan de féminisation, de formation, recherches universitaires...). D'autre part, cette recherche nous permet de montrer comment, malgré des efforts consentis, les femmes sont moins représentées dans la direction sportive, peu importe l'organisation ou l'échelle géographique considérée. Ainsi, comme on déjà pu le démontrer G. Vielle-Marchiset<sup>216</sup> ou C. Chimot<sup>217</sup>, la division sexuée du travail sportif est similaire à celle associative et : « *Le champ associatif, loin d'être un havre d'égalité, constitue un terrain comme un autre de (re) production des rapports sociaux de*

---

<sup>215</sup> FOUCHER M (2016)., *Le retour des frontières*, CNRS Editions, Paris, p.55, ISBN : 978-2-271-09174-1.

<sup>216</sup> VIELLE-MARCHISET G (2004)., « Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, 260 pages. », *Staps* 4/ ( no 66), p. 227-228 URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm), DOI : 10.3917/sta.066.0227.

<sup>217</sup> CHIMOT C (2005)., *Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le genre et le sport*, Thèse de doctorat. Université Paris 8, Faculté des Sciences et du Sport.

*sexe, d'autant plus efficaces qu'ils y sont invisibilisés, voire niés* ». <sup>218</sup> On comprend alors que les frontières mentales restent plus difficilement franchissables que celles physiques.

Ce travail de thèse nous a permis d'explorer plus spécifiquement la responsabilité sportive bénévole, qui n'est que très peu abordée en sociologie du sport mais aussi du sport et du travail. En termes de contribution, nous pensons que la place des femmes dans la direction des bureaux associatifs, notamment en judo, apporte un éclairage supplémentaire pour alimenter les recherches actuelles qui se dirigent le plus souvent vers des études du monde professionnel (salarié (ées) et s'appuient sur la technique quantitative. Or, le bénévolat est tout aussi significatif que le travail puisque s'opèrent dans ce domaine particulier les mêmes inégalités et fonctionnements sexués. Elle permet de comprendre et de documenter les résistances mais aussi les solutions pour dépasser les représentations sur les rôles et fonctions féminines et masculines.

L'emploi de la notion de « plafond de verre », nous permet d'envisager cette recherche sous un autre angle qu'usuellement proposé puisqu'elle est extraite de la sociologie du travail. La récolte des données fournit une contribution non négligeable à l'étude d'un groupe particulier, les femmes responsables bénévoles des bureaux associatifs et dans une pratique propre, le judo. Dans un contexte sociétal où l'importance du bénévolat se fait de plus en plus ressentir, il est judicieux de dépasser les études courantes des secteurs associatifs investis par les femmes et les hommes. Comme en sport, l'abondance des études sur les pratiques physiques se dirigent de plus en plus vers la direction sportive, il en est de même pour le milieu associatif. En ce sens, cela participe à l'enrichissement de la sociologie du genre, du travail et du sport.

---

<sup>218</sup>. FLAHAULT E et GUARDIOLA A (2009), « Genre et associations en Europe : le pouvoir en question », *Informations sociales*, n°151, janvier-février, « *Genre et pouvoir en Europe* », pp. 128-136.

Ce qui nous semble plus novateur, au-delà de ces divers aspects, est le choix de notre terrain d'étude, l'Espace Catalan Transfrontalier. Cela permet de comprendre d'abord que les inégalités dépassent les frontières physiques puis de noter et de comprendre les marges de manœuvre dont disposent ce territoire pour s'améliorer. Si dans un premier temps, cela nourrit les recherches transfrontalières, cela permet par ailleurs de comprendre les effets-frontières dans les processus à l'œuvre étudiés. Enfin, très peu de recherches transfrontalières abordent cette thématique voire aucune, elles se tournent principalement vers des domaines économiques, touristiques. En matière sportive, les études transfrontalières interrogent les aspects juridiques, politiques et institutionnels en vue de coopérer plus aisément ou bien encore celles se rapportant aux pratiques physiques comme celles de pleine nature.

### **Les limites de la recherche, de nouvelles connaissances**

Bien que nous ayons pris des dispositions d'ordres méthodologique et théorique afin de mener à bien cette thèse, nous avons rencontré plusieurs limites. L'un des limites méthodologiques, lorsque l'on aborde une recherche qualitative, est la *désirabilité sociale*. Du fait même que je sois une femme et anciennement pratiquante (certains sont au courant) et ayant connaissance des thèmes abordés, se pose la question de l'adaptation de l'interviewé (ée) à son enquêteur, l'inverse n'est pas impossible non plus. Cette recherche pose donc la question de l'interaction entre le chercheur, l'enquêté (ée) et l'objet. Ce « triangle interactif » peu, par moment, susciter ce que l'on nomme couramment en psychologie et en sociologie, la *désirabilité sociale*. En effet à plusieurs reprises lors de nos entretiens, nous nous sommes interrogés sur cet aspect, sur cette relation car « [...] certains silence pourraient, donc, révéler une résistance à la divulgation de pensées, de comportements, de savoirs privés, qui doivent le

*rester* ». <sup>219</sup> L'abord de thèmes particuliers comme le partage des tâches ménagères, l'éducation des enfants ou encore celui des représentations de l'inégalité des femmes dans la direction sportive ont pu, par moment, donner lieu à des silences ou à des réponses abrégées et ce, malgré les relances. Par ailleurs, au cours de notre recherche et à plusieurs reprises, certains enquêtés qualifient cette recherche à visée féministe et donc indirectement qualifient le chercheur (cheuse) de féministe. Ainsi, dès lors que l'on aborde les questions sur la place des femmes, le raccourci fréquent est de qualifier l'enquêteur de féministe. S'il est plus identifiable de repérer certains aspects qui se jouent dans la relation triangulaire de la *désirabilité sociale*, notamment au niveau des enquêtés, la critique envers le chercheur lui-même est moins aisée. Cependant, de façon plus ou moins consciente, des aspects liés à la *désirabilité* ont pu apparaître au gré des entretiens, de la recherche.

Une autre limite rencontrée se situe autour de notre *population d'étude* : les femmes bénévoles dans la direction des clubs sportifs de judo de l'ECT. Nous avons prévu à cet effet, un nombre variable de dirigeantes des bureaux associatifs en tant *que présidente, trésorière et secrétaire*. Sauf qu'aucune femme n'est présidente dans la communauté autonome de Gérone. Cette limite a pour conséquence directe de ne pouvoir établir une comparaison des étapes des trajectoires selon que l'on soit un homme ou une femme président, selon que l'on dirige dans le département des Pyrénées-Orientales ou dans la comarque de Gérone. Par ailleurs, la difficulté à rencontrer des femmes en postes de responsabilités bénévoles dans les clubs de judo de la comarque de Gérone, se situe aussi pour le poste de trésorière. Néanmoins, celles avec qui nous avons pu nous entretenir, nous permet de comprendre dans une certaine mesure les formes semblables et différenciées des trajectoires de responsables bénévoles des bureaux associatifs de judo de l'ECT.

---

<sup>219</sup> MASSON E, HAAS V., « Dire et taire » : l'intersubjectivité dans l'entretien de recherche », *Bulletin de psychologie*, 2010/1 (Numéro 505), p.5-13, DOI : 10.3917/bupsy.505.005. URL : <http://www.cairn.info/revu-bulletin-de-psychologie-2010-1-page5.htm>.

Par ailleurs, les entretiens exploratoires nous ont permis de constater que les relations entre *la socialisation* de ces dernières et leur position au sein des associations, en tant que responsables, n'est pas directe. L'engagement associatif semble plus relever d'un choix personnel ou en relation à un pair (enfants/mari), à la pratique qu'une transmission. Il en est de même pour *la question d'identité*, si nous avons prévu de comprendre comment l'identité catalane peut avoir un effet sur les processus étudiés, il faut admettre que la quasi-totalité de nos entretiens exploratoires révèlent une « non-identification ». En effet, bon nombre de notre population n'est pas natif des Pyrénées-Orientales ou de la communauté autonome de Gérone. La question d'identité catalane semble même étonner certaines personnes et beaucoup ont du mal à la définir, c'est pourquoi nous avons dû y renoncer. Dans la méthodologie adoptée, nous avons prévu de tenir compte en plus du poste de président et de la taille du club, de *la zone géographique* : la zone d'implantation du club de judo. Cela ne s'est pas avéré nécessaire, il n'est pas un facteur décisif même si les configurations urbaines des villes de Gérone et de Perpignan sont les mêmes. Pour chacune des deux villes, 1 voire 2 grands clubs sont implantés avec une multitude de petits clubs aux alentours, notamment du côté des terres, des vallées montagneuses plutôt qu'au bord des plaines côtières. De la même manière, nous n'avons pas pu comparer comme initialement prévu, le *fonctionnement des clubs* par rapport à leur taille ou leur « territoire » d'appartenance. Cela ne s'est pas révélé pertinent dans la mesure où ils s'organisent et colportent des représentations identiques, seul le cadre législatif diffère, ou presque.

*D'un point de vue théorique*, nous n'avons pas pu nous référer à des études concernant notre objet de recherche, notamment en Espagne et Catalogne. Si quelques études existent en France ou dans d'autres domaines que celui du bénévolat sportif (direction), en Espagne elles sont absentes des recherches universitaires. En cela, les ouvertures et les perspectives sont encore peu explorées et possèdent un potentiel de progression immense.

Parallèlement, si les références concernant la domination masculine sont nombreuses et diffuses celles du « plafond de verre » sont très peu courantes. En effet, la théorie de la domination masculine constitue l'un des angles d'analyse les plus fréquents, bien que de nombreuses théories féministes, entre autre, tendent à dépasser le cadre de la compartimentation des groupes selon le *sexe*. Dans le même ordre d'idée que la théorie de la domination masculine de P. Bourdieu, se trouve celle de « l'arrangement des sexes » d'E. Goffman<sup>220</sup>. Dans son article, l'auteur démontre à travers cinq exemples la fabrication des « classes sexuelles » qui sépare les femmes des hommes. Cette vision binaire n'est pas naturelle ou biologique mais produite par la société et inscrite durablement dans les institutions, les corps et les esprits. Comme le souligne F. De Singly, « *Par des mécanismes de réflexivité institutionnelle* », la société produit, par la médiation des classes sexuelles, la domination masculine ». <sup>221</sup> Ainsi, il aborde la question de la division sexuelle du travail en « classes sexuelles », cette séparation comme pour la domination masculine serait alors un moyen de justification de cette inégalité sociale. Il démontre combien les qualités et les fonctions de l'un et l'autre sexe sont influencées, les femmes possèdent des valeurs d'altruisme et de dévouement comme cela a pu être démontré dans cette recherche. Si ce sont des qualités notables et honorables, elles restent cependant liées au domaine de la sphère privée et familiale. Ainsi, la disponibilité et la gratuité des femmes permettent aux hommes de penser, d'agir et de générer ce qui usuellement se produit dans tous les domaines de la société. Les femmes seraient alors cantonnées à des fonctions et des rôles qui se répercutent dans divers champs de la vie sociale : dans les pratiques sportives et dans la direction sportive, dans le monde de la vie économique et politique. Cet aspect nous amène à nous questionner sur la prise en considération du temps consacré aux tâches domestiques et à la vie privée par les pouvoirs publics en place qui se dirigent progressivement, depuis quelques années, vers un objectif d'égalité des femmes et des hommes dans la sphère du pouvoir.

---

<sup>220</sup> GOFFMAN E (2002)., *L'arrangement des sexes*, Paris : La dispute, 128 p.

<sup>221</sup> « Critiques », *Travail, genre et sociétés*, 2002/2 (N°8), p.229-249. DOI : 10.3917/tgs.008.0229. URL://<http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-sociétés-2002-2-page-229.htm>.



Les normes agissent et régissent les mentalités, les comportements et les actions des « classes sexuelles ». Dans ce sens, cela rejoint l'un des facteurs explicatifs de la notion de « plafond de verre » (discrimination fondée sur le sexe/Normes et stéréotypes). L'inlassable norme liée aux fonctions de mère et d'épouse entrave l'égalité des hommes et des femmes qui tenteraient d'échapper à des prescriptions. Elle semble pourtant dépassée par la célèbre phrase de S De Beauvoir, « *On ne naît pas femmes, on le devient* ». Les discriminations fondées sur le sexe, où à chacune des « classes sexuelles » est attribuée arbitrairement des normes et, où sont associés des stéréotypes, sont mis à mal par ce que l'on pourrait nommer l'inversion des genres ou la *neutralisation situationnelle*.<sup>222</sup> Les connaissances et les recherches pourraient être plus amplement exploitées entre la situation des femmes dans leurs vies privées et les effets sur l'engagement et les trajectoires de ces dernières dans le bénévolat associatif. Notamment dans les secteurs peu investis et dans des fonctions de responsabilités, de direction. Seuls quelques auteurs abordent plus spécifiquement cette problématique, parallèlement il serait pertinent d'interroger des acteurs de la vie politique familiale et de celle du travail. Différents travaux permettent de démontrer qu'il y a du social dans ce qui paraît naturel. Et comprendre ainsi l'une des techniques du pouvoir qui consiste à naturaliser les rapports sociaux dans le but de masquer les phénomènes sous-jacents (en référence à la violence symbolique de P. Bourdieu). Car ce découpage du réel n'est pas neutre, il y a en permanence une valorisation du genre masculin sur le genre féminin par un système d'opposition binaire, de hiérarchisation. Et selon P. Bourdieu, le domaine sportif est en quelque sorte marqué par des processus de différenciation et de hiérarchisation, les pratiques et les institutions sportives sont des domaines de naturalisation des différences sexuées et de reproduction de la domination masculine.

---

<sup>222</sup> KLEIN E (2013) ., *Division par sexe, hiérarchisation des statuts et socialisation corporelle dans les clubs sportifs de judo : vers une neutralisation situationnelle*. Thèse de doctorat de l'Université de Strasbourg, sous la direction de Gilles Vieille-Marchiset, Faculté des Sciences et du Sport.

En *sociologie du sport*, on constate à un premier niveau que les apprentissages et les pratiques physiques qui tournent autour de la puissance physique, de la violence ainsi que de l'agressivité, renforcent la construction d'une masculinité virile hégémonique. Par conséquent, ils rendent plus difficile l'insertion des femmes. C'est le travail consacré par C. Menesson<sup>223</sup>, notamment dans son ouvrage : « être une femme dans un sport masculin ». C. Louveau spécialiste de la sociologie du sport féminin puise également l'un de ses outils théoriques dans la sociologie bourdieusienne pour interpréter les différentes pratiques féminines. Même si l'on ne peut établir de corrélation directe entre le premier niveau et le suivant, il semble nécessaire de préciser que si les femmes sont minoritaires dans certaines pratiques physiques, il semble peu probable de les retrouver dans la direction de ses mêmes sports. Comme nous avons pu le noter auparavant, les études sur la place des femmes dans la direction sportive sont très peu courantes mais elles tendent de plus en plus à interpeller la recherche. G. Vielle-Marchiset<sup>224</sup>, dans son étude sur la place des femmes dans la direction d'associations sportives, met en perspective la théorie de la domination masculine et évoque la nécessité de « l'arrangement des sexes » dans la probabilité à devenir dirigeante d'association sportive. Les contrats conjugaux, sortes d'organisations spatio-temporelles prévus par le couple influent sur la représentativité des femmes dans le secteur de la responsabilité associative. De plus, il met en lumière le fait que les femmes sont aussi responsables que les hommes dans cette situation inégalitaire et discriminatoire. Elles participent à renforcer la domination masculine.

Dans le domaine du travail sportif et non du bénévolat, S. Julhe et M. Honta consacrent un article à l'étude des conseillers techniques sportifs en relation à la famille et au travail mais elles restent rares. Ces études tendent à apporter de nouvelles connaissances dans une problématique peu explorée. Dans la même trame que les études citées précédemment, celle

---

<sup>223</sup> MENNESSON C (2005)., *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan, 365 p.

<sup>224</sup> VIELLE-MARCHISET G. « Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, 260 pages. », *Staps 4/* (no 66), p. 227-228  
URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm), DOI : 10.3917/sta.066.0227.

de C. Chimot permet à la fois de situer la place des femmes dans la direction sportive comme salariées ou bénévoles au sein d'organisations sportives. La sous-représentation des femmes peut se comprendre par la relation travail-famille mais si l'organisation familiale semble prépondérante, la prise en considération de l'intersection des rapports sociaux de sexe avec ceux de classe le sont aussi. Ainsi C. Chimot<sup>225</sup> démontre et analyse cette relation.

*En sociologie du genre*, une étude déjà menée en 2003<sup>226</sup> sur l'égalité dans les associations étudiantes, met en avant les causes du rapport déséquilibré des femmes et des hommes dans l'accès aux fonctions dirigeantes. Les auteures identifient des causes caractéristiques de la domination masculine comme les contraintes liées à l'exercice de responsabilités en terme de disponibilité et de mobilité ; les stéréotypes de sexe qui déterminent et légitiment l'attribution et l'intériorisation des rôles ; la représentation que les femmes ont des responsabilités et du pouvoir ; la sous-estimation des compétences et des ressources des femmes. Si l'engagement associatif est fonction de l'organisation de la vie privée et s'il est fortement altéré par le nombre d'enfants à charge, on s'aperçoit que la même situation se produit sans enfants. Ainsi, la sphère privée doit être entendue dans toute sa dimension c'est-à-dire des enfants, en passant par les tâches domestiques et l'éducation... On comprend alors que la source des inégalités ne provient pas uniquement des rapports sociaux de sexe dans l'organisation privée/familiale au sens du couple, elle est aussi fonction de l'éducation. On n'éduque pas les garçons et les filles de la même manière, les premiers étant encouragés à prendre des initiatives, voire à être frondeur quand les secondes sont davantage « choyées », encouragées à ne pas prendre de risques, à ne pas se mettre en danger. Le milieu familial et la façon dont y sont éduqués les enfants, constituent l'une des sources de stéréotype.

---

<sup>225</sup> CHIMOT C (2005)., *Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le genre et le sport*, Thèse de doctorat. Université Paris 8, Faculté des Sciences et du Sport.

<sup>226</sup> GUARDIOLA A et NOBILI L (2003), *L'égalité en pratique dans les associations*, Retravailler (pour la DIES), [http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/guide\\_d\\_appui\\_Retravailler-2.pdf](http://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/guide_d_appui_Retravailler-2.pdf).

Ainsi, s'il est courant d'analyser la place des femmes dans le secteur associatif en interrogeant celles en postes de responsabilité, il serait intéressant d'enquêter sur les adhérents, les licenciés. Partir du point de vue des adhérents (hommes et femmes) dans le but de comprendre les causes de la désaffection des femmes à s'engager comme responsable bénévole ou salariée d'une association, et les solutions. (Préférentiellement dans un secteur de tradition masculine, là où les différences sont plus marquées).

En 2012<sup>227</sup>, un guide consacré à l'étude des stéréotypes dans le milieu entrepreneurial vise à identifier les représentations des hommes managers sur les femmes et les hommes au travail. Dans un contexte favorable et volontariste à l'égalité, le secteur économique vise la déconstruction de stéréotypes. Différents points relevés et analysés confirment la forte présence de la domination masculine mais aussi celle de l'arrangement des sexes. En effet, en milieu entrepreneurial, la « réflexivité institutionnelle » est caractérisée par l'image des hommes aux pouvoirs et des femmes assistantes. La figure du leader est masculine, dans les cas où l'on admet une femme, elle est plutôt de type « androgyne » (domination masculine).

En ce sens, il serait intéressant de produire une recherche sur les femmes qui sont des figures du monde associatif, broser des portraits sur leurs parcours. Ceci afin de permettre aux femmes de pouvoir s'identifier à une femme leader et ainsi s'imaginer ou admettre la possibilité de s'engager en tant que telle. Nous avons pu aborder les limites de notre recherche et ainsi envisager de nouvelles connaissances en la matière. Nous nous dirigeons à présent vers de nouvelles pistes de recherche. En définitive, nous pouvons dire que les objectifs de cette recherche sont atteints même si des analyses supplémentaires apporteraient, sans doute, des éléments de réponse supplémentaires.

---

<sup>227</sup> CHEVALIER C et KHADIR S, « Les stéréotypes sur le genre : comprendre et agir dans l'entreprise », *IMS – Entreprendre pour la Cité*, 2012, <http://www.imsentreprendre.com/content/les-stereotypes-sur-le-genre-comprendre-et-agir-danslentreprise>.

## Les perspectives

De nouvelles pistes de recherche sur la place des femmes dans la direction sportive pourraient être poursuivies. Ceci afin d'enrichir et d'améliorer la pertinence de nos résultats d'enquête et permettre la découverte d'autres pistes. Il serait intéressant de poursuivre cette recherche en augmentant le nombre de monographies et d'entretiens sur le territoire de l'ECT. Bien que l'objectif ne soit pas axé sur le quantitatif, le fait d'augmenter le nombre de monographies et d'entretiens permettrait d'avoir une vision plus précise des processus étudiés. Dans un second temps, il serait nécessaire de poursuivre l'étude monographique dans un autre espace transfrontalier. Par exemple, à la frontière franco-espagnole mais du côté basque ou celle franco-allemande. Dans le but de comparer les trajectoires des femmes responsables bénévoles des clubs de judo selon les territoires considérés. Comme le précise l'article, « *S'inscrire dans une démarche comparative* », l'importance du décentrage du regard s'il peut s'effectuer en comparaison de deux territoires spécifiques, il peut également « *résulter de comparaisons multi-situées menées au sein d'un même cadre national. C'est alors simultanément la multiplication des terrains d'enquête et des points de vue recueillis sur l'objet qui nourrissent les analyses produites par le chercheur.* »<sup>228</sup> Aussi, il serait important de renouveler ce travail de recherche dans une autre pratique physique de tradition masculine ou dans un autre secteur associatif de tradition masculin que celui du sport. Dans un souci de comparaison sur les modes de fonctionnements, les trajectoires, les causes, les freins et les solutions à une meilleure représentativité des femmes responsables bénévoles. Du fait même que peu d'études soient réalisées du côté catalan, il serait pertinent d'envisager dans un futur proche le développement d'enquêtes sur ce territoire spécifiquement.

---

<sup>228</sup> DE VERDALLE L, VIGOUR C, LE BIANIC T, « S'inscrire dans une démarche comparative : enjeux et controverses », *Terrains & Travaux*, (N°21), 2012, p.11. URL: <http://www.cairn.info/revue--terrains-et-travaux-2012-2-page-5.htm>.

Pour élargir le champ d'étude, il serait envisageable de la même façon de produire une étude sur des femmes (et des hommes) entraîneurs et arbitres de judo, l'étude serait certes axée sur les salariées mais à des fonctions qui se veulent dépasser les rôles féminins traditionnellement prescrits. Comme les fonctions de responsabilités, les fonctions techniques sont quasi-exclusivement occupées par des hommes. On pourrait alors identifier si les logiques d'exclusion et les solutions envisagées sont semblables ou différentes de celles des trajectoires des femmes dans la responsabilité associative des clubs de judo. Tendre vers l'égalité et la mixité des fonctions techniques et de direction des organisations et des institutions sportives est un objectif gouvernemental et fédéral, il serait donc intéressant de travailler sur les recommandations et les plans d'actions proposés.

Ensuite, il serait intéressant d'analyser plus spécifiquement l'une des logiques d'exclusion des femmes en poste de responsabilité dans la direction sportive ou plus généralement associative, en vue de repérer des stratégies leur permettant de les dépasser : celle de la conciliation de vie de famille et de vie professionnelle/associative.

Par ailleurs, en vue de rendre plus visibles les résultats de notre recherche, il serait pertinent d'établir des statistiques illustrant le fonctionnement sexué des bureaux associatifs de judo de l'ECT, tout en y incluant les caractéristiques socio-démographiques. Bien que cela ne soit pas indispensable, cela traduit en données l'ensemble du travail qualitatif fourni et permet de visualiser rapidement une inégalité sociale. Aussi, l'analyse peut révéler de nouvelles pistes de recherches ou complémentaires à celles identifiées et analysées dans cette étude qualitative. D'autant que les données en la matière sont diffuses et éparées, ainsi comme le suggère E. Flahault et A. Guardiola : « [...] pour que cette problématique puisse passer du questionnement à l'action, il est indispensable que soient construits, de façon rigoureuse et

*systematique, des données statistiques et des indicateurs sexués pour chaque pays de l'union européenne ».*<sup>229</sup>

---

<sup>229</sup> FLAHAULT E et GUARDIOLA A, « Genre et associations en Europe : le pouvoir en question », *Informations sociales*, n°151, 2009, janvier-février, « *Genre et pouvoir en Europe* », 2009, pp. 128-136.

# Bibliographie

ALONZO P ; ANGELOFF T et MARUANI M., « Travail, famille et genre : une relation à double sens ». In Maruani Margaret (Dir.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, pp. 161-191. Paris : L'Harmattan, 2005.

ANDRE M., Rapport d'information de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, « femmes et Sport », Le genre et la dépendance. *Délégation de l'Assemblée nationale*, [En ligne], URL : <http://www.senat.fr>, 2010-2011.

ARNAUD P. (dir.), *Le sport en France*, Paris : La documentation française, 216 p, 2000.

ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Agora, Calmann-Lévy, Collection Liberté de l'esprit, 369 p, 1961 (réédition en 1983).

Atlas National des Fédérations Sportives 2012. Disponible sur : <http://www.sports.gouv.fr>

BAILLETTE F. et LIOTARD Ph., *Sport et Virilisme*, Montpellier : Quasimodo et fils, 160 p, 1999.

BARRERE-MAURISSON M-A., et TREMBLAY D-G. *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs*. France-Québec / Québec, Presses de l'Université du Québec, 460 p, 2009.

BAUDELLOT C & ESTABLET R., *Allez les filles!* Paris : Seuil, 243 p, 1992.

BAYEDILA E, « *Reproduction du statut de la femme en République Démocratique du Congo* », l'Harmattan, 282 p, mars, 2014.

BAYLE E, CHANTELAT P, FERRAND C, (2004) « Les représentations de l'activité des femmes dirigeantes dans les fédérations sportives françaises : effets de contexte et ambivalences », *STAPS*, 66 : 143-159. DOI:10.3917/sta.066.0143

BAZIN C & MALET J., *La France bénévole en 2014*, 24 p, 11<sup>ème</sup> édition – mai 2014.



BEAUVOIR S., *Le deuxième sexe, tome 1, Les faits et les mythes*, (1949), Gallimard Folio/essai, 408 p, 2008.

BEAUVOIR S., *Le deuxième sexe, tome 2, L'expérience vécue*, (1949), Gallimard Folio/essai, 654 p, 2008.

BECAT J., *L'indépendance de la Catalogne, quel avenir ? De la dictature franquiste à l'autonomie et à l'autodétermination*, Països Catalans Terra Nostra, ICRESS (Institut de Catalan en Recherche en Sciences Sociales EA 3641), 80 p.

BECKER H., *Outsiders, Etude de sociologie de la déviance*, Editions Métailié, Coll. Leçons de Choses, 250 p, 1985, (1<sup>ère</sup> édition : 1963).

BECKER H., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Editions La Découverte, coll « Guides Repères », 360 p, 2002.

BEREBI L ; CHAUVIN S ; JAUNAIT A et REVILLARD A., *Introduction aux études sur le genre*, coll. Ouvertures Politiques, 2<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, édition de Boeck, 247 p, 2012.

BERENI L ; MARRY C. ; POCHIC S et REVILLARD A., « Le plafond de verre dans les ministères : regards croisés de la sociologie du travail et de la science politique », *Politiques et management public* [En ligne], Vol 28/2 | 2011, mis en ligne le 03 octobre 2012, consulté le 21 mars 2016. URL : <http://pmp.revues.org/4141>.

BIDET-MORDREL A., *Les rapports sociaux de sexe*, P.U.F, Coll. Actuel Marx Confrontations, 192 p, 2010.

BIRH A. et PFERFFERKORN R., *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple et espace public*, Paris : Editions de l'Atelier / Editions Ouvrières, 352 p, 2002.

BIHR A. et PFEFFERKORN R., *Le système des inégalités*, La Découverte, coll. « Repères », 122 p, 2008.

BLANCHET A (Dir.), *L'entretien dans les sciences sociales. L'écoute, la parole et le sens*. Paris/ Dunod, 289 p, 1985.

BLANCHET A et GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien* : Paris : Nathan, 125 p, 1992.

BOLTANSKI L., « Les usages sociaux du corps ». *Annales E.S.C*, 1971, 1,26, 205-233.

BOURDIEU P., *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris : Editions de Minuit, 670 p, 1979.

BOURDIEU P., *La domination masculine*. Paris : Seuil, 142 p, 2004.

BOURDIEU P ; CHAMBOREDON J.-C ; PASSERON J.-C., *Le métier de sociologue*. Paris : Mouton-Bordas, 431 p, 1968.

BROUSSE M., *Les origines du judo en France, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, STAPS, Université Victor Segalen, Bordeaux 2, 2000.

BULARD M., « Les femmes sont sous-représentées dans les postes à responsabilité, Hommes/femmes : la marche vers l'égalité », In *Dossiers et documents du Monde*, n° 284, Février, 2000.

BURELL G., " No accounting for sexuality ", *Accounting, Organizations and Society*, Vol 12, N°1, pp. 89-101, 1987.

BUTLER J., *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*. Paris : La Découverte, 283 p, 2006. [1<sup>ère</sup> publication, 1990, *Gender trouble : Feminism and the subversion of identity*. New-York, London, Routledge]

CALLEDE J.-P., « Les politiques du sport en France », in *L'année sociologique*, pp.437-45, vol.52, 2002.

CAMIADÉ M. « L'Eurodistrict, une réalité partagée dans l'Espace Catalan Transfrontalier », *Séminaire sur la coopération transfrontalière*, Université Robert Schumann de Strasbourg, 2008, 6 p.

CASTEX-EY J-F., « L'Espace Catalan Transfrontalier : une identité géopolitique en construction ? » *RECERC*, n°2, 4p, 2013.

CAUCHY F ; COMMENGES H ; URBINA C., *Coopération associative transfrontalière. Bases théoriques et pratiques pour la coopération des associations dans l'espace catalan transfrontalier*, 43 p, 2006. [En ligne], URL : <http://www.cierasso.org>.

CEFAI D., *L'enquête de terrain*. Paris, La découverte, 624 p, 2003.

CHABBERT et al., « Rapport final sur l'accès et le maintien des femmes à l'emploi au Maroc, en Tunisie et en Turquie » *Agence Française de Développement*, 2014.

CHEVALIER C et KHADIR S., « Les stéréotypes sur le genre : comprendre et agir dans l'entreprise », *IMS – Entreprendre pour la cité*, 2012, <http://www.imsentreprendre.com/content/les-stereotypes-sur-le-genre-comprendre-et-agir-danslentreprise>

CHIFFLET P., « Stratégies identitaires dans les organisations sportives ». In Chifflet Pierre (Dir.), *Identités Stratégies Sport*, pp.27-37. Grenoble.

CHIMOT C., « Présentation des résultats de l'enquête sur la place des femmes dans les organisations sportives ». *Colloque Femmes et sport*, CNOSF, Paris, 2003.

CHIMOT C., « L'accès des femmes aux postes de décision dans les organisations sportives », dans J.-P. Callède (dir.), *Les femmes : un atout pour construire l'avenir du sport*. Paris, Les Cahiers de l'université sportive d'été, n°16, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine : 172-185, 2003.

CHIMOT C., « Répartition sexuée des dirigeant (e) s au sein des organisations sportives françaises », *STAPS* [En ligne], 4/2004 (n°66) p. 161-177. URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-161-htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-161-htm).

CHIMOT C., « Devenir dirigeante dans une organisation sportive. Étude des trajectoires de deux pionnières », dans P. Liotard et T. Terret (dir.), *Sport et genre, t. 2 : « Excellence féminine et masculinité hégémonique, Espaces et temps du sport »*. Paris, L'Harmattan : 155-172, 2005.

CHIMOT C., *Les dirigeantes dans les organisations sportives. Le genre et le sport*, Thèse de doctorat. Université Paris 8, Faculté des Sciences et du Sport, 2005.

CHIMOT C., « Le genre dans les fédérations sportives : les carrières des femmes cadres-techniques », in GUICHARD-CLAUDIC, Y. (et coll) *L'inversion du genre*, Presses Universitaires de Rennes, pp.169-173, 2008.

CHIMOT C., « Femmes dirigeantes et cadres des organisations sportives : la construction des inégalités de carrière ». Coordonné par Cyrille Rouger, *Revue Jurisport*, Jan, n°171, pp.18-21, 2017.

CLEMENT J.-P., *Etude comparative de trois disciplines de combat et leurs usages sociaux*, Thèse de doctorat STAPS, Université Paris VII, 294 p, 1985.

CLEMENT J.-P., « La force, la souplesse et l'harmonie. Etude comparée de trois sports de combat : lutte, judo, aikido ». In Pociello Christian, *Sports et Société. Approche socio-culturelle des pratiques*, pp. 285-301. Paris : Vigot, 1981.

CLOT Y., « L'autre illusion biographique », *Enquête, Biographie et cycle de vie*, 1989, [En ligne], mis en ligne le 30 décembre 2005. URL: <http://enquete.revues.org/document99.html>.

COLASSEAU-TATU A, VIELLE-MARCHISET G., « Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe », *STAPS*, (n°90), 2010, p.75-92. <http://www.cairn.info/revue-staps-2010-4-page75.htm>

Commission Européenne. Plus de femmes aux postes à responsabilités – Une clé de la croissance et de la stabilité économique, 2010, [En ligne], URL : <http://ec.europa.eu/social>, ISBN 978-92-79-14416-5, DOI: 10.2767/92980.

COTTA M., *Femmes dans les lieux de décision: avis du conseil économique et social*. Paris : Direction des journaux officiels, 205 p, 2000.

COTTERET J.-M., *Gouverner c'est paraître*, Paris, P.U.F, Quadrige, pp. 111-112, 1991 (réédition en 2002), 185 p.

« Critiques », Travail, genre et sociétés, 2002/2 (N°8), p.229-249. DOI: 10.3917/tgs.008.0229. URL://<http://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-sociétés-2002-2-page-229.htm>

CROMPTON R., « Gender and Accountancy: A reponse to Tinker and Neimark », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 12, n° 1, pp. 103-110, 1987.

DAMBRIN C et LAMBERT C., « Le plafond de verre dans la profession comptable », *Echanges*, Novembre, n°237, pp.52-53, 2006.

DAMBRIN C et LAMBERT C., « Le plafond de verre dans la profession de comptable. Réflexions théoriques et méthodologiques », *Comptabilité-Contrôle-Audit, Tome 12*, n° spécial, pp. 101-138, oct. 2006.

DANTIER B., in, *Représentations, pratiques, société et individu sous l'enquête des sciences sociales* : D. JOBELET, *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F, pp.36-57, 1994.

DAVISSE A. et LOUVEAU C., *Sport, Ecole et Société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités sportives*, Paris : l'Harmattan, 342 p, 1998.

DECHAVANNE N., *Corps et Gymnastique Volontaire. Différenciation sexuelle et sociale*, Thèse de doctorat en sociologie, 3<sup>ème</sup> cycle, Paris VII, 1982.

DEFRANCE J., « Les institutions sportives ». *Cahiers français. Sport et sociétés*, n° 320, pp.11-15.

DEGENNE A ; LEBEAUX M-O ; MARRY C., « Les usages du temps : cumul d'activités et rythmes de vie ». *Economie et statistiques*, pp. 80-100, 2002.

DE GIORGIO M., PERROT M., *Les femmes ou le silence de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 493 p, 1998, *Clio, Histoire, Femmes et SOCIETES* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 08 février 2005, Consulté le 25 octobre 2013. URL : <http://clio.revues.org/200>.

DELPHY C., *L'ennemi principal 2. Penser le genre*. Paris : Syllepse, 389 p, 2001(a).

DELPHY C., *L'ennemi principal. Economie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse, 293 p. 2002, [1<sup>ère</sup> édition 1998].

DETIENNE M., *Comparer l'incomparable*. Paris, Editions Le Seuil, coll. Points, 188 p, 2009.

DE VERDALLE L, VIGOUR C, LE BIANIC T, « S'inscrire dans une démarche comparative : enjeux et controverses », *Terrains & Travaux*, (N°21), p.5-21, 2012/2. URL: <http://www.cairn.info/revue--terrains-et-travaux-2012-2-page-5.htm>

DEYDIER B., Rapport « *Femmes et Sport* », 2004, [En ligne], URL : <http://www.senat.fr>.

DJIGO A., « La coopération transpyrénéenne : un modèle de gouvernance de proximité ? », *Belgeo* [En ligne] ,1|2013, mis en ligne le 31 octobre 2013, consulté le 28 octobre 2014. URL : <http://belgeo.revues.org/10594>.

DORVIL H et MAYER R., « Les approches théoriques, Problèmes sociaux. Tome I. Théories et méthodologie », pp. 15-29. Québec: *Les Presses de l'Université du Québec*, Collection: Problèmes sociaux et interventions sociales, 592 p, 2001.

DUNNING E et MAGUIRE J., « Rôle des processus sociaux dans le sport, les relations entre les sexes et le contrôle de la violence », in *Sociologie et Sociétés*, vol 27, n° 1, pp. 117-137, 1995.

DURKHEIM E., (1986), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris : P.U.F, 251 p, 1986.

ERARD C et LABERGE S., « L'élite athlétique féminine française : un espace révélateur de reconfigurations de genre (1945-1975) », dans Philippe Liotard et Thierry Terret (dir.), *Sport et genre. Excellence féminine et masculinité hégémonique, t.2*, Paris, L'Harmattan, pp. 107-119, 2010.

FLAHAULT E ; GUARDIOLA A., « Quelle place pour les femmes dans les instances dirigeantes des associations ? Une perspective internationale (Espagne, France, Grande Bretagne) », *La tribune Fonda*, pp.1-6, 2009. [En ligne], URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr>.

FORTINO S., « La promotion au cœur des inégalités professionnelles ». *Cahiers du MAGE*, 1, pp.103-117, 1996 (b).

FORTINO S., « De la ségrégation des postes à la mixité au travail : étude d'un processus ». *Sociologie du travail*, 41, 4, pp. 363-384, 1999.

FORTINO S., *La mixité au travail*, Paris : La Dispute, (Le genre du monde), p.119, 2000.

FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Saint-Armand, Gallimard, 380 p, 1993 [1<sup>ère</sup> édition en 1975].

FOUCHER M., (1991), *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard.691 p.

FOUCHER M., *Le retour des frontières*, CNRS Editions, Paris, 2016, p.55, ISBN : 978-2-271-09174-1.

France Bénévolat : *Des milliers de manières de faire du bénévolat. Les femmes au cœur des associations : Quelle place ? Quelles évolutions ? Quel type d'engagement ?* [En ligne] URL : <http://www.francebenevolat.org>

FUGIER P., « *Les approches compréhensives et cliniques des entretiens sociologiques. Interrogations ?* », n°11 décembre 2010, *Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, pp. 98-107, p. 100. URL : <http://www.revue-interrogations.org>, 2010.

GALERAND E et KERGOAT D., « Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 26 avril 2014, URL : <http://nrt.revues.org/1533>

GAVARD-PERRET et HELME-GUIZON., « Choisir parmi les techniques spécifiques d'analyse qualitative ». Chapitre 7, p. 262 *Laboratoire CERAG UMR*, disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00325144>, 2008.

GARCIA C., (dir.), (2004) « ¿ Son machistas las ONG ? ». *Primer avance de una investigación socio-jurídica*, novembre, [ww.gts.uji.es/docs/las\\_palmas.pdf](http://ww.gts.uji.es/docs/las_palmas.pdf).

GARCIA M-C., *L'identité catalane. Analyse du processus de production de l'identité nationale en Catalogne*. Edition l'Harmattan. Coll. Recherches et Documents – Espagne, 265 p, 1998.

GASPARD F., « L'antiféminisme en politique », in Fayard, Bard C (Dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, pp.339-354, 481p, 1999.

GASPARINI W., « La construction sociale de l'organisation sportive ». *STAPS*, 43, pp. 51-68, 1997.

GASPARINI W., *L'organisation sportive*. Paris : Editions Revue EPS, 44, 1, 22-25, 2004.

GASPARINI W., « Domination masculine et division sexuelle du travail dans les organisations sportives » in Causer, Pferfferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, p.135, 2007.

GAUDIN J.-P., « Pourquoi la gouvernance ? », Paris, *Presses de Science-Po*, pp. 105-106, 138 p, 2002.

GOFFMAN E., *Les rites d'interaction*, Les Editions de Minuit, Coll. Le sens commun, 240 p, 1974.

GOFFMAN E., *Stigmates : les usages sociaux du corps*, Les Editions de Minuit, Coll. Le sens commun, 176 p, 1975.

GOFFMAN E., *L'arrangement des sexes*, Paris : La dispute, Coll. Le genre du monde, 128 p, 2002.

GUERANDEL C et MENESSION C., "Gender construction in judo interactions", in *International Review for the sociology of sport*, vol 42, n°2, Juin 2007.

GUILLAUMIN C., *Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de nature*, Paris/ Côté Femmes coll. « recherches », 240 p, 1992.

GUILLERME A., « Esprit sportif pour le développement de la culture de la démocratie dans le sport : Place des femmes, constats, enjeux et levier 1 », *ARPES* [En ligne], Varia, Thématiques, mis à jour le : 16/04/2010, Consulté le 23 décembre 2013, URL : <http://www.arpes.fr/index.php?id=192>

GUY M., « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie ». In: *Revue française de sociologie*, 1975, 162. pp.229-247, p.247. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_00352969\\_1975\\_num\\_16\\_2\\_6864](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_00352969_1975_num_16_2_6864).

HALL M, STACK T, SMITH G et WHITSON D (Dir.), "Organizational elites recreating themselves: the gender structure of national sport organizations". *Quest*, 41, pp.28-45.

HELY M & SIMONET M., « Le travail associatif », In *Presses Universitaires de Paris Nanterre*, 2013.



HENRY P., MOSCOVICI S. « Problèmes de l'analyse de contenu ». In: *Langages*, 3e année, n°11,1968. Socio-linguistique, pp.36-60. DOI : 10.3406/lgge.1968.2900, [http://www.persee.fr/web/revueq/home/prescript/article/lgge\\_0458726X\\_1968\\_num\\_3\\_11\\_2900](http://www.persee.fr/web/revueq/home/prescript/article/lgge_0458726X_1968_num_3_11_2900).

HERITIER F., *Masculin/Féminin, la pensée de la différence*, Paris : Odile Jacob, 322 p, 1996.

INSEE : Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France, Bulletin de Statistiques et d'études [En ligne]. Disponible sur : <http://www.sports.gouv.fr/>.

JACQUINOT L et ERARD C., « Sportives en Bourgogne, portraits, histoires et témoignages ». Mars, p 16-23, 2010. [En ligne], URL: <http://www.cros-bourgogne.fr>.

JANE O., « L'indépendance catalane : « identité, vous avez dit identité ? », *Revue internationale et stratégique*, 2016/2 (N° 102), pp. 121-131. DOI 10.3917/ris.102.0121. <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2016-2-page-121.htm>

JOBELET S., *Les représentations sociales*, Sociologie d'aujourd'hui, P.U.F, p. 360, 1994.

JEFFREY MT et JIMENA L-A., « Des identités en évolution : L'exemple des Catalans dans l'Espagne contemporaine ». In: *Pôle Sud*, n°23, 2005, pp. 147-174. DOI : 10.3406/pole.2005.1247. [www.persee.fr/doc/pole\\_1262-1676\\_2005\\_num\\_23\\_1\\_1247](http://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2005_num_23_1_1247)

JULHE S., « Les pratiques martiales japonaises en France, Institutionnalisation des disciplines et professionnalisation de l'enseignement », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, (n°179), Editions Le Seuil pp.92-111, 2009/4.

JULHE S et HONTA M., « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : situations asymétriques entre hommes et femmes », *Sociologie*, 2012/4 Vol. 3, p. 341-357, [En ligne] URL : <http://www.cairn.info/revue-sociologie-2012-4-page-341.htm>, ISSN 2108-8845.

KAUFMANN J-C., *L'entretien compréhensif*, Paris : Nathan, 126p, 1996.

KERGOAT D., « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes ». In Margaret Maruani (Dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, pp.94-101. Paris : La Découverte, 2005.

KERGOAT D., « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », *Dictionnaire critique du féminisme*, H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré, D. Senotier éd, 2e édition augmentée, Paris, PUF, 2007.

KLEIN E., *Division par sexe, hiérarchisation des statuts et socialisation corporelle dans les clubs sportifs de judo : vers une neutralisation situationnelle*. Thèse de doctorat de l'Université de Strasbourg, sous la direction de Gilles Vieille-Marchiset, Faculté des Sciences et du Sport, 355 p, 2013.

KOEBEL M., « Les profits politiques de l'engagement associatif sportif ». In *Regards sociologiques*, pp.165-176, 2000.

LABERGE S., « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives marquantes des trois dernières décennies », in *Femmes et sports*, Christine Piette (Dir.), Revue Recherches féministes, Volume 17, numéro 1, pp. 9-38, 2004.

LAHIRE B., *Portraits sociologiques, Dispositions et variations individuelles*. Editions Nathan, Collection Essais & Recherches, 425p, 2002.

La situation du bénévolat en France en 2013 [En ligne]. Disponible sur : [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)

LAUFER J., « Egalité professionnelle, principes et pratiques ». *Droit social*, 12, pp. 724-821, 1984 (a).

LAUFER J., « Les femmes cadres dans l'organisation ». In Collectif, *Le sexe du travail*, pp. 71-96, Grenoble : P.U.G, 1984 (b).

LAUFER J., « L'accès des femmes à la décision dans la sphère économique ». In Gaspard Françoise (Dir.), *Les femmes dans la prise de décision en Fiance et en Europe*, pp ; 75-87, Paris : L'Harmattan, 1997.

LAUFER J., « Travail, carrières et organisations : du constat des inégalités à la production de l'égalité ». In Laufer Jacqueline, Marry Catherine et Maruani Margaret (Dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris : P.U.F, pp.57-79, 2001.

LAUFER J., « Les politiques d'égalité professionnelle en entreprise. La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel ». *Travail et Emploi n° 102*, Avril-juin, pp.31-44, 2005. [En ligne], URL : <http://www.travail-emploi.gouv.fr>

LEHMAN H., "The Political Economy of Comparative Environmental Policy," *Policy Studies Journal* 20:4 (Winter 1992): PP. 719-732, 1992.

*Le secteur associatif dans les Pyrénées-Orientales, Repères et chiffres clés* – Février 2014, Recherches & Solidarités, [En ligne] URL : <http://www.recherches-solidarites.org>

LEVI-STRUASS C., « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, 1950, P.U.F, 482 p, 2007.

LIOTARD P. et TERRET T., *Sport et genre*, volume 2. « Excellence féminine et masculinité hégémonique », Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces du temps et du sport », pp.7-12.

LIPMAN-BLUMEN J., "Toward a homosocial theory of sex roles: An explanation of the sexe segregation of social institutions, Signs": *Journal of women and culture society*, pp.15-31, 1976.

LOHISSE J., *La communication de la transmission à la relation*, Bruxelles, Editions de Boeck, 213 p, 2001.

LOIRAND G., « Le bénévolat sportif : les ambiguïtés d'un engagement ». In Chantelat Pascal (Dir.), *La professionnalisation des organisations sportives*, pp. 270-300, 2001.

LOIRAND G., « Crise du bénévolat ou bénévoles en crise ? Un aspect des tensions et contradictions à l'intérieur des clubs sportifs », in Augustin J.-P ; Callède J.-P. (dir.), *Sport, actions collectives et relations sociales*, MSHA, Bordeaux, pp. 541-553, 1994.

LOUDCHER ; VIVIER et GOUNOT., « Pour une mise au point historiographique », *Le genre du sport*, (Dir) Thierry Terret, Revue Clio, *Histoire, Femmes et Sociétés*, N°23, pp. 209-238, 2006.

LOUVEAU C., « La féminisation des fonctions de responsabilité et d'encadrement dans le monde du sport : une perspective historique », Coordonné par Cyrille Rougier, *Revue Jurisport*, Dossier Janv, n° 171, pp.22-24, 2017.

LOUVEAU C., « Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 23 | 2006, mis en ligne le 15 novembre 2006, URL : <http://clio.revues.org/1877> ; DOI : 10.4000/clio.1877.

LOUVEAU C., « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », in *Cahiers du genre*, n°36, pp 163-183, 2004.

LOUVEAU C., *Femmes sportives, corps désirables* : le monde diplomatique, 2000.

LOUVEAU C., *Talons aiguilles et crampons alu. Les femmes dans les sports de tradition masculine*, Paris : Institut National du Sport et de l'Education Physique, 1986.

MARRY C., « La comparaison France-Allemagne à l'épreuve des femmes ». In Maruani Margaret (Dir.), *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, pp. 71-82, Paris : La Découverte, 1998.

MARTIN G., *Essai sur les territoires de judo en France*, thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 2011.

MARTUCCELLI D., « Figures de la domination », in *Revue française de sociologie*, pp. 45-3, 2004.

MARUANI M., « L'emploi féminin dans la sociologie du travail : une longue marche à petit pas ». In Laufer Jacqueline, Marry Catherine et Maruani Margaret (Dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, pp. 43-56, Paris : P.U.F, 2001.

MASCAGNI K., « La participation des femmes dans le mouvement olympique. Politique et stratégies du C.I.O ». *Revue Olympique*, n° 26, pp. 28-32.

MASSON E, HAAS V., « Dire et taire : l'intersubjectivité dans l'entretien de recherche », *Bulletin de psychologie*, 2010/1 (Numéro 505), p.5-13, DOI : 10.3917/bupsy.505.005. URL: [http://www.cairn.info/revu-bulletin-de-psychologie-2010-1-page\\*5.htm](http://www.cairn.info/revu-bulletin-de-psychologie-2010-1-page*5.htm)

MATHIEU N.-C., « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe ». *Epistémologie sociologique*. Bulletin semestriel publié par le Groupe d'Epistémologie Sociologique, 11, 19-40, 1971.

MATHIEU N.-C., *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies de sexe*, Paris : Côté-femmes, 291 p, 1991.

MCKAY J et LABERGE S., « Sport et masculinités », In *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [EN LIGNE], 23 | 2006, mis en ligne le 15 novembre 2006. URL : <http://clio.revues.org/1908> ; DOI : 10.4000/clio.1908.

MENNESSON C., « Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes ? De la difficulté des mobilisations genrées dans le sport », *Cairn* [En ligne], 2012/1, Consulté le 4 octobre 2013, URL : <http://www.cairn.info/>; DOI : 10.3917/rsss.005.0161.

MENNESSON C., *Des femmes au monde des hommes : la construction de l'identité des femmes investies dans des sports dits « masculins »*. Thèse de doctorat. Paris, Université Paris V-René Descartes, Faculté des sciences sociales, 2000.

MENNESSON C., « Les processus de construction et de modification des dispositions sexuées des femmes investies dans un sport dit « masculin », *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, l'Harmattan, 2003.

MENNESSON C., « La gestion de la pratique des femmes dans deux sports « masculins » : des formes contrastées de la domination masculine ». *STAPS*, 63, pp. 89-106, 2003.

MENNESSON C., *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan, 365 p, 2005.

MENNESSON C., « Les femmes guide de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier ». *Travail, genre et sociétés*, 13, pp.117-137.

MJSVA : Rapport Femmes et Sport 2004 sous la direction de Brigitte Deydier (directrice technique nationale à la Fédération Française de Judo 2005), pour le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le ministre de la Parité et de l'Égalité Professionnelle, 27p.

MERTEUIL M., « Le travail du sexe contre le travail » [en ligne], *Périodes*, Disponible sur : <http://revueperiode.net/le-travail-du-sexe-contre-le-travail/>, 2014.

MEYRAUX P., *La question du sport transfrontalier. Contribution à l'organisation de la coopération sportive transfrontalière*, Mémoire de DESS. Pau, Université de Pau et des pays de l'Adour, sous la direction de J. Daniel CHAUSSIER, 70 p, 2002-2003.

MOLINIER P, WELZER-LANG D., « Féminité, masculinité, virilité ». In Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène et Senotier Danièle (Coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, pp ; 71-76, Paris : P.U.F, 2000.

MORRISSETTE J., « Une perspective interactionniste. Un autre point de vue sur l'évaluation des apprentissages », *Sociologies* [En ligne], Premiers textes, mis en ligne le 04 février 2010, URL : <http://sociologies.revues.org/3028>.

MSPSE (MSSI Espagnol) : Fait sur le bénévolat en Espagne, Résumé des données quantitatives, 2011, Ministère de la Santé, de la politique sociale et de l'égalité, p.4, n° de référence 2864, [En ligne], URL : <http://www.injuve.es/>

MUCCHIELLI A., *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 2004.

MVJS : Panorama sur les plans de féminisation des fédérations sportives 2014, Ministère du Droit des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 78p.

OAKLEY A., *Sexe, gender and society*. Oxford: Martin Robertson, 22 p. 1972.

O.N.U : Étude du secrétaire général des États-Unis. (2013). Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : des paroles aux actes, [En ligne], URL://<http://www.un.org>, ISBN-13 : 978-92-1-230258-4

ORSE : L'accès des femmes aux postes de décision dans les entreprises : entre nécessité et opportunité, une problématique dans la perspective de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, Etude ORSE n°5-Février 2004, p.8, [En ligne] URL : [http:// www.orse.org/force\\_document.php](http://www.orse.org/force_document.php).

PAILLE P. et MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3<sup>ème</sup> éd.). Paris: Armand Colin, 2012. ISBN : 978-2-200-28175-5.

PASQUIER R., « La capacité politique des régions. Une comparaison France-Espagne ». In: *Annuaire des collectivités locales*, Tome 22, 2002. L'organisation territoriale de la France,

demain, pp. 809-815, [En ligne], URL : /web/revues/home/prescript/article/coloc\_0291-4700\_2002\_num\_22\_1\_1463, DOI : 10.3406/coloc.2002.1463.

PASSERON J.-C., « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires ». *Revue française de sociologie*, 31, pp. 3-22, 1990.

PERROT M., *Les femmes ou le silence de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 493 p, 1998.

PERROT M, HERITIER F, AGACINSKI S et BACHARAN N., *La plus belle histoire des femmes*, édité par Dominique Simonet, Editions du Seuil, 308 p, mai 2011.

PFERFFERKORN R., « Le travail au cœur des rapports sociaux» in Causer, Pferfferkorn, Woehl (Dir.), *Métiers, identités professionnelles et genre*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 254 p, 2007.

PFEFFERKORN R., *Inégalités et rapports sociaux, rapports de classe, rapports de sexe*, Paris : La dispute, 412 p, 2007.

PFEFFERKORN R., « Le partage inégal des « tâches ménagères » », *Les Cahiers de Framespa*, 2011. URL : <http://framespa.revues.org/646>

PFISTER G., « Her story in sport: Towards the emancipation of women ». In Arnaud Pierre et Terret Thiery (Coord.), *Histoire du sport féminin. Histoire et identité (tome 1)*, pp. 213-238. Paris : L'Harmattan, 1996.

PFISTER G et RADTKE S., « Sport, women and leadership », Disponible sur: <http://www.idrottsforum.org>, (ISSN 1652 – 7224) 2005.

PFISTER G, “Women in sport – gender and future perspectives”. *Sport in Society*, 13/2, 2010, pp. 234-248, Disponible sur : 10,1080 / 17430430903522954.

PFISTER G., *Rapport Égalité entre les femmes et les hommes dans le sport de haut niveau*, Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES), Department of Exercise and Sport Sciences, Université de Copenhague, Strasbourg, 21 décembre 2011.

PINEAU G., *Produire sa vie : autoformation et autobiographie*, Paris Ediling, 1983.

PIVA M., « La femme dirigeante sportive en Franche-Comté », *Les cahiers de la DRJS* n°5, 2005, CNOSF, [En ligne], URL : <http://www.franceolympique.com>.

POCIELLO C., *Sports et société : approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot, 377 p, 1981.

POCIELLO C., *Les cultures sportives : Pratiques, représentations et mythes sportifs*. Paris : P.U.F, 270p, 1999.

PROUTEAU L et WOLFF F.-C., « Adhésions et dons aux associations. Permanence et évolutions entre 2002 et 2010 », *Économie et statistique*, n° 459, Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00694438>, 2012.

RAMANNANTSOA B, THIERY-BASLE C., *Organisations et fédérations sportives*. Paris : P.U.F, 260 p, 1989.

RENEAUD M., « Femmes et haut-niveau dans les organisations du sport : des territoires en mouvement ». *Les cahiers de l'INSEP*, 2, 32, pp. 413-422.

ROBERTS J & COUTTS J.A., " Feminization and Professionalization: A Review Of An Emerging Litterature On The Development Of Accounting In The United Kingdom ", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 17, n° 3/4, pp. 379-395, 1992.

ROUSSEL P, GRIFFET J., « Le muscle au service de la « beauté ». La métamorphose des femmes culturistes ». *Recherches féministes*, 17, 1, pp. 143-172.

SAOUTER A., « La maman et la putain. Les hommes, les femmes et le rugby ». *Terrain*, 25, pp. 13-24.

SAOUTER A., *Être rugby », jeux du masculin et du féminin*, Paris, Edition de la Maison des Sciences et de l'Homme /Mission du Patrimoine Ethnologique, Collection Ethnologie de la France, 202 p, 2000.

SAOUTER A., « Femmes et sport : des corps censurés ». In Bodin Dominique (Dir.), *Sports et violences*, pp.63-75, Paris : Chiron, 2001.

SCOTT J., « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », in *Les cahiers du GRIF*, « Le genre de l'histoire », (première publication 1936), n°37-38, 1988.



SCOTT L.W., *Parité ! L'universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel, 254 p, 2005.

SENAT : *Quelle place pour les femmes dans les médias ?*, Rapport d'activité n° 375 (2006-2007) fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et compte rendu des travaux de cette délégation sur le thème « Femmes et hommes dans les médias », par Mme Gisèle Gautier, sénatrice ; Évaluation de la délégation du Sénat aux droits des femmes, d'après l'annuaire Média SIG 2006.

SINGLY F., *Le questionnaire. L'enquête et ses méthodes*. Paris : Nathan, 128 p, 2012.

SIMONET M., *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 219 p, 2010.

STOLLER R., *Féminin ou masculin ?* Paris : P.U.F, coll « Le fil rouge », 1989.

TABARIES M., « Les trajectoires des présidents d'association en France : sélection, précocité et cumul », *CES-Université Paris I-CNRS*, janvier 2011.

TABARIES M., « Les femmes et la direction des associations en France », *La Tribune Fonda*, décembre, 2009, n°200, p.10, [En ligne], URL: <http://www.fonda.asso.fr>.

TABARIES M, TCHERNONOG V., « Les femmes dans les associations. La non-mixité des bureaux, reflet de centres d'intérêt différents ou modalité d'accession aux responsabilités pour les femmes ? », *RECMA*, p.65, [En ligne], URL : <http://recma.org/>.

TABARIES M, TCHERNONOG V., « La montée des femmes dirigeantes dans les associations : évolutions structurelles, évolutions sociétales », N° 303, p.10, *RECMA* (En ligne), URL : <http://recma.org/>.

TALLEU C., « Manuel de bonnes pratiques n°2 : L'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives, Egalité homme-femme dans le sport », *Conseil de l'Europe*, novembre, 40 p, 2011. Disponible sur : <http://www.coe.int/epas>.

TCHERNONOG V., « Le paysage associatif français » – *STAT Info - n° 07-04, Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports* - pp.1-12, novembre 2007, p.8, [En ligne], URL : <http://www.associations.gouv.fr/>.

TCHERNONOG V., « Les associations entre crise et mutations : Les grandes évolutions ». Synthèse de l'ouvrage « *Le paysage associatif français – mesures et évolutions* ». 2e édition. Dalloz Juris éditions, 2013. [En ligne] URL : <http://www.addes.asso.fr>.

TERRET T., « Le genre dans l'histoire du sport », In *Le genre du sport*, n°23, pp. 209-238. 2006.

TERRET T., « Excellence féminine et masculinité hégémonique » In *Sport et genre, tome 2*. Paris, L'Harmattan, pp.107-119.

THERY I., *Qu'est-ce que la distinction de sexe ?* Bruxelles : Temps d'arrêt : lectures, 2011.

THERY I., *La Distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris : Odile Jacob, 2007.

TRAVAILLOT Y et TABORY M., « Histoire de l'Éducation Physique, Genèse d'une discipline scolaire », 2005, ISBN : 2-9517470-5-5, pp.58-75.

TREPIER C., « L'indépendance de la Catalogne, un débat européen d'abord politique », *L'Espace Politique* [En ligne], 21/2013-3, mis en ligne le 17 décembre 2013. URL: <http://espacepolitique.reveu.org/2828> ; DOI/ 10.4000/espacepolitique.2828.

VIELLE-MARCHISET G., « Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales », Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, 260 p, *Staps* 4/ 2004 no 66), pp. 227-228. URL : [www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm](http://www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-227.htm), DOI : 10.3917/sta.066.0227.

VILLATTE J-C., « L'entretien comme outil d'évaluation. Formation « évaluation », Décembre, Lyon. *Laboratoire culture et communication*, Université d'Avignon, pp. 1-4, 2007.

VIGOUR C., *La comparaison en Sciences Sociales. Pratiques et méthodes*, Guides repères, Paris, La Découverte, 336 p, 2005.

WOOLF V., *Trois guinées*, traduit par Viviane Forrester, Éditions Des femmes, Paris, 240 p 1977.

WACQUANT L. J. D., Corps et âme [Notes ethnographiques d'un apprenti-boxeur]. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 80, novembre 1989. L'espace des sports-2. pp. 33-67. DOI :10.3406/arss.1989.2914. [www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1989\\_num\\_80\\_1\\_2914](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1989_num_80_1_2914)

WELZER-LANG D., *Nouvelles approches des hommes et du masculin*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 360 p, 2000.

**Sites web :**

<https://www.associatheque.fr>

<http://www.csd.gob.es>

<http://www.espaces-transfrontaliers.org>

<http://www.euroregio.eu>

<http://www.ffjudo.com>

<http://femmes.gouv.fr>

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>

<http://www.injuve.es/>

<http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr>

<http://www.ledepartement66.fr/>

<http://www.maison-pays-catalans.eu>

<http://www.olympic.org>

<http://www.opencat.info>

<http://www.sports.gouv.fr>

<http://web.gencat.cat/ca/inici/>

# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
Docteur

Délivré par  
**UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA**

Préparée au sein de l'école doctorale *ED 544*  
Et de l'unité de recherche CRESEM/ICRESS

**Spécialité : Sociologie/Etudes catalanes**

par Eva **LEGLISE**

## TITRE DE LA THESE

**Des femmes dans la direction des clubs de judo :  
« plafond de verre » et rapports sociaux de sexe  
dans l'Espace Catalan Transfrontalier (Annexes)**

## Volume 2

Soutenue le 9 octobre devant le jury composé de

Madame Martine CAMIADE, Professeure, CRESEM/UPVD	Directrice
Monsieur William GASPARINI, Professeur, Université de Strasbourg/STAPS	Co-directeur
Madame Núria VERGES, Professeure, Université de Barcelone	Rapporteur
Monsieur Sylvain FERREZ, MCF,HDR, Université de Montpellier	Rapporteur
Madame Fabienne DURAND, Professeur UPVD/STAPS	Membre

# TABLE DES MATIERES

<b><u>Annexe 1</u> : Traité de Bayonne 1995 .....</b>	<b>3</b>
<b><u>Annexe 2</u> : Accord-cadre coopération transfrontalière entre la Generalitat de Catalunya et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.....</b>	<b>10</b>
<b><u>Annexe 3</u> : Récapitulatif des fonds de soutien aux micro-projets sur l’Espace Catalan Transfrontalier : les projets sportifs transfrontaliers programmées entre 2008 et 2014 transmis par le pôle Europe du Conseil Départemental 66 .....</b>	<b>16</b>
<b><u>Annexe 4</u> : Circulaire du 23 août 2012 relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes .....</b>	<b>20</b>
<b><u>Annexe 5</u> : Rapport « Femmes et Sport » par Brigitte Deydier 2004 .....</b>	<b>23</b>
<b><u>Annexe 6</u> : Code du Sport. Art. L121-4/ Décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l’application de l’article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l’agrément des groupements sportifs.....</b>	<b>48</b>
<b><u>Annexe 7</u> : Récapitulatif des unités et des critères de comparaison .....</b>	<b>51</b>
<b><u>Annexe 8</u> : Guide et grille d’entretien population (1) .....</b>	<b>53</b>
<b><u>Annexe 9</u> : Guide et grille d’entretien population (2) .....</b>	<b>58</b>
<b><u>Annexe 10</u> : Guide et grille d’entretien population (3) .....</b>	<b>63</b>
<b><u>Annexe 11</u> : Tableau récapitulatif des entretiens et exemples d’entretiens retranscrits ...</b>	<b>66</b>

# **Annexe 1 : Traité de Bayonne 1995**

## **Préambule**

La République française et le Royaume d'Espagne, ci-après dénommés les Parties contractantes, Conscients du dynamisme de la coopération entre les collectivités territoriales concernées par le présent Traité ;

Désireux de maintenir et de développer cette coopération pour enrichir les relations bilatérales des Parties contractantes et renforcer la construction européenne ;

Souhaitant faciliter l'application de la Convention-cadre européenne du 21 mai 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales, dont les principes essentiels inspirent la coopération instituée par le présent Traité ;

Reconnaissant que la différence des structures politiques et administratives de deux Etats et de leur législation en matière de coopération transfrontalière requiert un cadre juridique approprié pour permettre l'application des principes contenus dans la Convention-cadre susvisée ;

Décidés à promouvoir cette coopération dans le respect de leur droit interne, sont convenus de ce qui suit :

## **Article 1er**

Conformément à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe relative à la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales signée à Madrid le 21 mai 1980, le présent Traité a pour objet de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales françaises et espagnoles dans le respect du droit interne et des engagements internationaux de chacune des Parties contractantes et en particulier dans le respect des compétences qui sont reconnues en droit interne aux collectivités territoriales.

## **Article 2**

Dans le présent Traité, le terme de collectivités territoriales désigne :

- pour la Partie française : les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc- Roussillon ainsi que les départements, les communes et leurs groupements compris dans le territoire desdites régions ;

- pour la Partie espagnole : les communautés autonomes du Pays basque, de la Navarre, de l'Aragon et de la Catalogne ainsi que les Territoires historiques, les provinces et les communes appartenant aux quatre communautés autonomes précitées.

Il désigne également, à condition que les communes susvisées y soient incluses, les "Comarcas" ou autres entités groupant plusieurs communes, instituées par les communautés autonomes précitées, ainsi que les "Areas Metropolitanas" et les "Mancomunidades de Municipios", créées conformément à la législation sur le régime local.

### **Article 3**

Dans le cadre du présent Traité, les collectivités territoriales de part et d'autre de la frontière peuvent entreprendre des actions de coopération transfrontalière lorsque l'objet de cette coopération est, en vertu du droit interne de chacune des Parties contractantes, du domaine de compétence de l'une et de l'autre collectivité territoriale et lorsqu'il existe entre elles un intérêt commun.

La conclusion de conventions de coopération transfrontalière entre collectivités territoriales - ci-après dénommées conventions - constitue le moyen de la coopération transfrontalière dans le cadre du présent

Traité.

Ces conventions sont conclues par les collectivités territoriales, conformément à la procédure établie pour chacune d'entre elles par le droit interne de la Partie contractante dont elle relève.

Ces conventions ont pour objet de permettre aux collectivités territoriales, dans les domaines d'intérêt commun, de créer et de gérer des équipements ou des services publics et de coordonner leurs décisions.

Elles peuvent prévoir que les collectivités territoriales créent des organismes de coopération ou participent à des organismes existants, dotés ou non de la personnalité juridique, dans les conditions prévues par le présent Traité.

Ne peuvent faire l'objet de convention ni les pouvoirs de police ni ceux de réglementation ni les attributions que les collectivités territoriales ou leurs autorités exercent en tant qu'agent de l'Etat pour la Partie française ou en raison du pouvoir délégué par l'Etat pour la Partie espagnole.

### **Article 4**

Les conventions conclues entre les collectivités territoriales définissent le droit applicable aux obligations qu'elles contiennent. Le droit applicable est celui de l'une des Parties

contractantes. En cas de litige sur le respect de ces obligations, la juridiction compétente est celle de la Partie contractante dont le droit a été choisi.

Les conventions n'engagent que les collectivités territoriales signataires. Les Parties contractantes ne sont d'aucune manière engagées par les conséquences des obligations contenues dans les conventions conclues entre les collectivités territoriales ou par la mise en œuvre de ces conventions.

### **Article 5**

1. Les collectivités territoriales espagnoles peuvent participer aux groupements d'intérêt public de coopération transfrontalière ou au capital des sociétés d'économie mixte locales dont l'objet est d'exploiter des services publics d'intérêt commun déjà existants constitués par des collectivités territoriales françaises.

Les collectivités territoriales françaises peuvent participer à des groupements "consorcios" déjà existants constitués par des collectivités territoriales espagnoles.

Les collectivités territoriales espagnoles et françaises peuvent créer conjointement, en France, des groupements d'intérêt public de coopération transfrontalière ou des sociétés d'économie mixte locales dont l'objet est d'exploiter les services publics d'intérêt commun et, en Espagne, des groupements "consorcios".

2. Les décisions des collectivités territoriales espagnoles sur leur participation aux organismes français susvisés sont soumises au droit espagnol. Les décisions des collectivités territoriales françaises sur leur participation aux organismes espagnols susvisés sont soumises au droit français.

3. Le présent Traité est applicable aux organismes de coopération non visés au paragraphe 1 ci-dessus, ouverts aux collectivités territoriales étrangères, par le droit français ou par le droit espagnol, postérieurement à l'entrée en vigueur du Traité. Cette disposition prend effet dès la notification par la Partie contractante concernée, par la voie diplomatique, de la modification de son droit interne.

### **Article 6**

Sous réserve des dispositions juridiques applicables à chaque catégorie d'organismes dans le droit interne des Parties, le statut des organismes de coopération transfrontalière visés à l'article 5 ci-dessus, qui doit être annexé à la convention, comprend au moins :

1. La dénomination, le lieu du siège, la durée et le droit par lequel il est régi ;
2. La zone géographique concernée par cet organisme ;
3. L'objet précis et les missions qui sont dévolus à cet organisme par les collectivités territoriales qui y participent ;



4. La composition des organes de décision et de direction, les modalités de représentation des collectivités territoriales qui y participent, le mode de désignation de leurs représentants ;
5. Le régime des relations de l'organisme avec les collectivités locales qui y participent ;
6. Les modalités de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la gestion du personnel
7. Les règles budgétaires et comptables applicables ;
8. Le mode de financement des activités ;
9. Les modalités de modification des conditions initiales de fonctionnement, d'adhésion ou de retrait de membres ainsi que de dissolution. Le droit applicable à l'organisme de coopération transfrontalière est celui de l'Etat du siège et de la catégorie d'organismes à laquelle il appartient. L'organisme doit en outre satisfaire à toutes les demandes d'information émanant des autorités chargées du contrôle financier de l'autre Partie contractante.

Les statuts et les délibérations de l'organisme sont rédigés dans les langues dont l'utilisation est prescrite dans le droit interne de chacune des Parties contractantes pour les actes et délibérations effectués par les collectivités territoriales.

L'organisme est financé soit par des participations budgétaires de ses membres, soit par des recettes perçues au titre des services qu'il rend à l'exclusion de tout prélèvement de nature fiscale. Il tient un budget annuel prévisionnel et établit un bilan et un compte de résultat certifié par des experts indépendants des personnes qui le constituent.

#### **Article 7**

Les collectivités territoriales peuvent créer des organes communs, sans personnalité juridique, pour étudier des questions d'intérêt mutuel, formuler des propositions de coopération aux collectivités territoriales qui les composent et encourager l'adoption par celles-ci des mesures nécessaires pour mettre en œuvre les solutions envisagées.

Ces organes communs ne peuvent adopter de résolutions contraignantes ni pour leurs membres ni pour les tiers.

#### **Article 8**

Lorsque des conventions prévoient la passation de contrats publics, en particulier des marchés publics, ceux-ci sont passés et exécutés dans le droit de la Partie contractante applicable à la collectivité territoriale ou à l'organisme de coopération visé à l'article 5 qui en assume la responsabilité.

Toutefois, en ce qui concerne les procédures relatives à la publicité, à la mise en concurrence et au choix des entreprises, les collectivités territoriales mentionnent dans la convention les obligations qui leur sont imposées par leur droit interne, compte tenu de la nature de l'opération et de son coût.

Elles prennent, sans porter atteinte au droit qui s'applique à ces contrats ou marchés publics, des mesures utiles pour permettre à chacune d'entre elles de respecter ses obligations dans les matières prévues ci-dessus dans le droit de la Partie contractante dont elles relèvent.

#### **Article 9**

Lors de l'exécution des conventions, les collectivités territoriales sont responsables dans la limite de leur participation financière ou, à défaut, du bénéfice qu'elles ont tiré de cette coopération.

Les conventions sont conclues pour une durée qui ne peut excéder dix années, à l'exception de celles de ces conventions qui ont pour objet la création ou la gestion d'un équipement, qui peuvent être conclues pour une durée égale à celle de l'utilisation de cet équipement, mesurée par la durée de son amortissement. Ces conventions sont renouvelables par décision expresse de leurs signataires.

#### **Article 10**

Les conventions contraires au présent Traité sont nulles. Ladite nullité est déclarée, conformément au droit interne de la partie contractante dont le droit est applicable. L'autre Partie contractante est informée sans délai de cette annulation.

#### **Article 11**

La commission franco-espagnole de coopération transfrontalière entre collectivités territoriales, mise en place par échange de lettres fait à Foix le 21 octobre 1994, est chargée du suivi du présent Traité.

Elle est composée de part et d'autre au maximum de six représentants désignés par chacun des gouvernements. Sa composition est communiquée par la voie diplomatique sous forme de note verbale.

Quand les sujets de l'ordre du jour le requièrent, des représentants des collectivités territoriales peuvent, ainsi que des experts compétents sur les matières prévues, participer aux réunions de la commission.

La Présidence est assurée conjointement par les deux Etats. Le secrétariat est assuré par chacun des deux

Etats. La commission se réunit quatre fois par an alternativement en Espagne et en France. Ses missions sont les suivantes :

- échanger des informations entre les Parties contractantes sur les initiatives des collectivités territoriales en application de ce Traité ;
- étudier les problèmes ayant trait à l'application de e Traité qui lui seront soumis et formuler des propositions pour les résoudre ;

- faire toute proposition visant à améliorer ce Traité ;
- rendre compte annuellement aux Parties de l'application du Traité ;
- examiner toute autre question que les Parties lui confieraient entrant dans le champ d'application de ce Traité.

La commission prête une attention particulière aux initiatives de coopération transfrontalière qui, en raison de la répartition différente des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales en France et en

Espagne, nécessitent des solutions appropriées avec le concours, le cas échéant, des services de l'Etat.

Les Gouvernements s'informent mutuellement et se concertent sur le développement de la coopération transfrontalière des collectivités territoriales dans le cadre des travaux de la commission. Celle-ci contribue à la solution des problèmes concernant les collectivités territoriales.

#### **Article 12**

A titre transitoire, en ce qui concerne les collectivités territoriales espagnoles, tant que la législation espagnole n'a pas défini la procédure pour donner un caractère exécutoire aux conventions, l'approbation expresse et préalable du Gouvernement espagnol est requise.

Les collectivités territoriales espagnoles qui, préalablement à l'entrée en vigueur du présent Traité, auraient passé des conventions avec des collectivités territoriales françaises sans avoir suivi la procédure établie dans la Déclaration faite par l'Espagne lors de la ratification de la Convention de Madrid du 21 mai

1980 disposeront d'une période d'une année à partir de la date d'entrée en vigueur du présent Traité pour adapter lesdites conventions au Traité.

#### **Article 13**

Chacune des Parties contractantes notifiera à l'autre l'accomplissement des procédures internes requises en ce qui la concerne pour l'entrée en vigueur du présent Traité, qui prendra effet le jour de la réception de la dernière notification.

#### **Article 14**

Le présent Traité est conclu pour une durée illimitée. Chacune des Parties contractantes peut le dénoncer par notification écrite adressée à l'autre Partie par la voie diplomatique. La dénonciation prend effet à la date de la réception de la notification par l'autre Partie.

La dénonciation est sans effet sur les conventions entrées en vigueur à la date d'effet de cette dénonciation.

Fait à Bayonne, le 10 mars 1995, en deux exemplaires chacun en langues française et espagnole, les deux textes faisant également foi.

Pour la République française : ALAIN LAMASSOURE

Pour le Royaume d'Espagne : CARLOS WESTENDORP

## **Annexe 2 : Accord-cadre coopération transfrontalière entre la Generalitat de Catalunya et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales**

**Considérant** que la coopération transfrontalière peut permettre, par la mutualisation des services, des infrastructures et des équipements, l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants, notamment dans les zones rurales frontalières ;

*Considerant que la cooperació transfronterera pot permetre, per una mutualització dels serveis, de les infraestructures i dels equipaments, la millora de les condicions i de l'entorn de vida dels habitants, particularment a les zones rurals frontereres ;*

**Convaincues** que, malgré des disparités existantes, l'espace transfrontalier constitue un ensemble historique jouissant d'une identité partagée, d'un continuum territorial et d'un possible avenir en commun ;

*Convençudes que, malgrat les disparitats que existeixen, l'espai transfronterer constitueix un conjunt històric que gaudeix d'una identitat compartida, d'un continuum territorial i d'un possible futur en comú ;*

**Etant conscientes** qu'en tant que collectivités publiques en charge de la gestion de ce territoire et qu'en tant qu'institutions très impliquées dans la coopération transfrontalière que ce soit au niveau des projets qu'elles développent ou de leur participation importante à la gestion et la mise en œuvre du programme européen INTERREG III-A, elles ont un rôle clé à jouer dans l'amélioration des conditions de vie des populations en complémentarité avec l'action menée à une échelle plus large dans le cadre de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée ;

*Conscients que, com a col·lectivitats públiques en càrrec de la gestió d'aquest territori i com a institucions molt implicades en la cooperació transfronterera, tant al nivell dels projectes que desenvolupen com en la seva important participació a la gestió i posada en marxa del programa europeu INTERREG III – A, tenen un paper clau a jugar en la millora de les condicions de vida de les poblacions en complementarietat amb l'acció duta a terme a una escala més àmplia en el marc de l'Euroregió Pirineus-Mediterrània ;*

**Constatant** que, malgré la proximité des comarques de la région de Girona et du département des Pyrénées-Orientales, les échanges transfrontaliers restent limités en raison des effets indésirés de la frontière franco-espagnole (blocages administratifs et juridiques, manque d'articulation territoriale, etc.) qui rendent, pour les habitants du territoire transfrontalier, les

démarches les plus quotidiennes (telles que accéder à des soins de santé, utiliser les transports en commun, envoyer un courrier dans un délai bref, etc.) complexes voire impossibles ;

*Constatant que, malgrat la proximitat de les comarques gironines i del departament dels Pirineus Orientals, els intercanvis transfronterers queden limitats per culpa dels efectes no desitjats de la frontera francoespanyola (bloqueigs administratius i jurídics, falta d'articulació territorial, etc.) que converteixen, per als habitants del territori transfronterer, els tràmits més quotidians (com ara accedir als serveis de salut, utilitzar els transports en comú, enviar un correu en un termini breu, etc.) en tràmits complexos o, fins i tot, impossibles*

**Convienent ce qui suit :**

### **Article 1 : Objectifs**

Le présent accord a pour objet de mettre en oeuvre une coopération transfrontalière approfondie entre la Generalitat de Catalunya et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales afin de faciliter les échanges transfrontaliers entre les comarques de Girona et la Catalogne Nord, d'améliorer le quotidien des habitants et de construire un véritable bassin de vie transfrontalier et une réelle communauté culturelle et linguistique.

### **Article 2 : Modalités de la coopération**

La Generalitat de Catalunya et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales conduisent une politique active de coopération transfrontalière et s'emploient à développer leurs relations dans l'ensemble des domaines qui relèvent de leurs compétences.

Un groupe de travail bilatéral sera chargé de veiller à l'application et au suivi de l'accord. Il sera composé de la Direction Générale Adjointe en charge de l'Economie et du Territoire du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, à travers son Pôle "Développement Local-Europe", et du Secrétariat Général de la Présidence de la Generalitat de Catalunya, à travers la Casa de la Generalitat à Perpignan.

***Acorden el següent :***

### **Apartat 1 : Objectius**

*El present acord té com a objectiu posar en marxa una estreta cooperació transfronterera entre la Generalitat de Catalunya i el Consell General dels Pirineus Orientals per a facilitar els intercanvis transfronterers entre les comarques de Girona i la Catalunya Nord, millorar el dia a dia dels habitants i construir un veritable territori transfronterer de vida comuna i una comunitat cultural i lingüística real.*

## **Apartat 2 : Modalitats de la cooperació**

*El Consell General dels Pirineus Orientals i la Generalitat de Catalunya porten a terme una política activa de cooperació transfronterera i desenvolupen les seves relacions en el conjunt dels àmbits concernits per les seves competències. Un grup de treball bilateral estarà encarregat de veïllar per l'aplicació i el seguiment de l'acord. Estarà compost per la Direcció General Adjunta encarregada de l'Economia i del Territori del Consell General dels Pirineus Orientals, mitjançant el seu Pol "Desenvolupament Local-Europa", i la Secretaria General de la Presidència de la Generalitat de Catalunya, mitjançant la Casa de la Generalitat a Perpinyà.*

### **Il est décidé conjointement que la coopération entre les deux parties s'effectuera :**

- en instaurant un dialogue régulier, un échange d'informations et une collaboration technique entre les services compétents respectifs de la Generalitat de Catalunya et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
- en fédérant et coordonnant conjointement l'ensemble des initiatives et projets transfrontaliers initiés par les populations locales, le milieu associatif, les entreprises et les collectivités publiques ;
- en jouant le rôle de « facilitateurs transfrontaliers » afin de favoriser les contacts entre les agents socio-économiques et d'aider, par exemple, les porteurs de projets à trouver des partenaires de l'autre côté de la frontière ;
- en animant, ensemble, la préparation du futur programme européen « Coopération territoriale France-Espagne 2007-2013 » à travers un travail de terrain associant toutes les forces vives du territoire, afin de s'assurer que les besoins des populations frontalières soient bien pris en compte et de faire émerger des projets transfrontaliers de qualité ;
- en travaillant à la création d'un cadre juridique et territorial qui permette, par l'intermédiaire d'une structure commune, de lever les obstacles à la construction d'un véritable espace de vie transfrontalier (manque d'harmonisation fiscale, tarifs internationaux pour les services postaux et téléphoniques, absence de lignes de bus transfrontalières, etc.) ;
- en étudiant la faisabilité de la création d'un fonds commun entre la Generalitat de Catalunya et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, outil financier visant à soutenir la réalisation d'actions et de projets transfrontaliers communs ;

- en formalisant les orientations présentées ci-dessus dans le cadre d'une convention d'application qui précisera, chaque année, les actions concrètes découlant de cette coopération.

***Es decideix conjuntament que la cooperació entre les dues parts es realitzarà :***

- *instaurant un diàleg regular, un intercanvi d'informacions i una col·laboració tècnica entre els respectius serveis competents de la Generalitat de Catalunya i del Consell General dels Pirineus Orientals ;*
- *federant i coordinant junts el conjunt de les iniciatives i projectes transfronterers iniciats per les poblacions locals, el medi associatiu, les empreses i les col·lectivitats públiques ;*
- *fent de mitjancers transfronterers per tal d'afavorir els contactes entre actors socioeconòmics i per tal d'ajudar, per exemple, els responsables de projectes a trobar socis d'una i altra banda de la frontera ;*
- *animant conjuntament la preparació de la nova programació europea « Cooperació territorial França – Espanya 2007-2013 » mitjançant un treball de camp amb totes les forces vives del territori, per tal d'assegurar que les necessitats de les poblacions frontereres siguin considerats de debò i per tal de fer sorgir projectes transfronterers de qualitat ;*
- *treballant a la creació d'un marc jurídic i territorial global que permeti, mitjançant una estructura comuna, eliminar els obstacles a la construcció d'un veritable espai de vida transfronter (falta d'harmonització fiscal, tarifes internacionals per als serveis postals i telefònics, falta de línies de bus transfrontereres, etc.) ;*
- *treballant a la possibilitat de creació d'un fons comú entre la Generalitat de Catalunya i el Consell General dels Pirineus Orientals, per tal de fomentar totes les actuacions i tots els projectes transfronterers comuns;*
- *preparant la formalització de les orientacions proposades més amunt en el marc d'un conveni d'aplicació que precisarà, cada any, les accions concretes que resulten d'aquesta cooperació.*



### **Article 3 : Durée**

Le présent accord prend effet à compter de sa signature.

Il est conclu pour une durée de trois ans.

Les parties pourront le dénoncer par écrit par un préavis d'un mois, et dans ce cas les mesures nécessaires seront prises pour assurer l'achèvement de tout projet initié de façon conjointe en vertu du présent accord.

Cet accord-cadre pourra être modifié d'un commun accord si cela est nécessaire, moyennant la rédaction d'un addenda.

### **Article 4 : Régime juridique**

Cet accord de coopération transfrontalière s'inscrit dans le domaine des compétences du Gouvernement de la Generalitat de Catalunya et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, et il est souscrit en conformité avec la Convention Cadre Européenne sur la coopération transfrontalière entre communautés ou autorités territoriales du 21 mai 1980 et le Traité franco-espagnol sur la coopération transfrontalière entre entités territoriales du 10 mars 1995. Il est déterminé que le droit d'application sur l'accord est le même que celui en vigueur sur le territoire de la Communauté Autonome de Catalogne.

### **Apartat 3 : Durada**

*El present acord és d'aplicació immediata a partir de la seva signatura. Aquest acord té una durada de tres anys. Les parts podran denunciar-lo per escrit amb un mes d'antelació, i en aquest cas es prendran les mesures necessàries per assegurar l'acabament de qualsevol projecte iniciat de manera conjunta en virtut del present acord. Aquest acord-marc podrà ser modificat de comú acord quan es requereixi, mitjançant la formalització d'una addenda.*

### **Apartat 4 : Règim jurídic**

*Aquest acord de cooperació transfronterera s'inclou en l'àmbit de competències del Consell General dels Pirineus Orientals i del Govern de la Generalitat de Catalunya, i se subscriu de conformitat amb el Conveni Marc Europeu sobre cooperació transfronterera entre comunitats o autoritats territorials del 21 de maig de 1980 i el Tractat francoespanyol sobre cooperació transfronterera entre entitats territorials del 10 de març de 1995. Es determina que el dret aplicable a l'acord és el mateix vigent al territori de la Comunitat Autònoma de Catalunya.*

*Fet a Perpinyà, el 29 de juny de 2006, en dos exemplars originals (bilingües).*  
Fait à Perpignan, le 29 juin 2006, en deux exemplaires originaux (bilingues).

Le Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales

*El President del Consell General dels Pirineus Orientals*

Christian Bourquin

*El Conseller de la Presidència de la Generalitat de Catalunya*

Le Conseiller de la Présidence de la Generalitat de Catalunya

Joaquim Nadal Ferreras

### **Annexe 3 : Récapitulatif des fonds de soutien aux micro-projets sur l'Espace Catalan Transfrontalier : les projets sportifs transfrontaliers programmés entre 2008 et 2014 transmis par le pôle Europe du Conseil Départemental 66**

#### **Fonds de soutien aux micro-projets sur l'Espace Catalan Transfrontalier : les projets sportifs transfrontaliers programmés entre 2008 et 2015**

<b>COMMUNE</b>	<b>PORTEUR DU PROJET/ PARTENAIRES</b>	<b>OPERATION</b>	<b>ANNEE</b>	<b>DESCRIPTIF DU PROJET</b>
Canet-en-Roussillon	Judo Canet 66/Judo club Lloret de mar	Echanges et relations entre Judo Canet 66 et le club de judo de Lloret-del-mar, ainsi que les clubs de judo de Catalogne	2013	Organisation de stages et d'entraînements communs entre les deux clubs, et participation du club de Canet à une compétition regroupant l'ensemble des clubs de judo de Catalogne Sud (projet non réalisé).
Font-Romeu-Odeillo-Via	Comité Départemental de Ski des Pyrénées-Orientales/Federacio Catalana d'Esports d'Hivern	Copa Catalan D'Esqui	2008	Organisation d'un challenge transfrontalier multi-sites de ski nordique, avec la participation de nombreuses associations et communes de la Cerdagne Nord et Sud.
Fontrabieuse	Comité Départemental de spéléologie des P.O/Federacio Catalana d'Espeleologia	A la découverte sportive et scientifique de la spéléologie des Pyrénées Catalanes nord et sud	2015	Mise en commun des connaissances acquises de part et d'autre de la frontière, et valorisation de la pratique de la spéléologie au sein de l'ECT par la réalisation de recherches communes

Perpignan	UNSS DES P.O/Consell Comarcal de l'Alt Empordà ; Conseil Esportiu de l'Alt Empordà	Les perspectives du développement du sport dans les établissements scolaires de la Catalogne	2012	Echanges transfrontaliers entre les établissements scolaires du second degré de l'Alt Empordà et des Pyrénées-Orientales, autour de la pratique du Futsal.
	UFOLEP 66	Rencontres sportives transfrontalières basket / volley	2010	Favoriser les échanges de proximité entre sportifs de l'Espace Catalan Transfrontalier par le biais de rencontres sportives et de manifestations communes.
	Perpignan Aviron 66/Club Natacio Banyoles	Échange transfrontalier entre Banyoles et le club Perpignan Aviron 66	2011	Mutualisation des infrastructures entre les deux clubs afin d'améliorer les performances et d'échanger sur les techniques d'entraînement.
	Perpignan Aviron 66	Échange transfrontalier entre Banyoles et le club Perpignan Aviron 66	2014 2015	Formation d'équipages communs transfrontaliers et participation commune aux championnats des deux pays. Échanges sportifs et linguistiques entre jeunes des deux clubs.
	Amicale Sportive Triathlon Catalan/Ajuntament d'Espolla	Triathlon transfrontalier Argelès-sur-Mer / Espolla	2012	Organisation d'un Triathlon transfrontalier longue distance entre les Catalognes du nord et du sud, allant de la commune d'Argelès-sur-Mer à celle d'Espolla.
	Comité Départemental de Tennis des P.O/Federacio Catalana de Tennis	Sport et échanges entre les tennis clubs catalans	2009 ; 2010 ; 2013	Organisation de tournois et stages transfrontaliers en partenariat avec la Délégation de Girona de la Fédération catalane de tennis.
	Comité Roussillon Rugby à XIII/ Associació Catalana de Rugbí Lliga	Partenariat Comité Roussillon Rugby XIII / Associació Catalana de Rugbí Lliga	2010	Organisation de rencontres sportives entre clubs de rugby à XIII de l'Espace Catalan Transfrontalier, dans le cadre d'une Convention de partenariat signée entre le Comité du Roussillon de Rugby à XIII et l'Associació Catalana de Rugbí Lliga.

	Comité Départemental Handisport des P.O/Federacio Catalana d'Esports de persones amb discapacitat fisica	Week-ends Transfrontaliers Handisport	2011	Organisation, en collaboration avec la « Federació Catalana d'Esports de persones amb discapacitat fisica », de week-ends handisport au nord et au sud de la frontière. Adaptées à tous les handicaps, ces rencontres prévoient à la fois des ateliers sportifs et des animations et visites culturelles.
Pollestres	SIVOM Portes Roussillon Pyrénées/Ajuntament de Puigcerdà	Transivom 2013	2013	Projet de coopération avec la Mairie de Puigcerdà, visant à l'organisation de rencontres culturelles et sportives entre jeunes des deux établissements, autour de la réflexion sur la prévention des addictions d'une part et de la sensibilisation à la culture catalane et la coopération transfrontalière d'autre part.
Ponteilla	Fédération Régionale d'Equitation Western/Federacio Catalana d'Hípica	Challenge Catalogne d'Equitation Western	2008	Action permettant la mise en place d'une coopération entre la Fédération Régionale d'Equitation et la Federació Catalana d'Hípica et l'organisation d'un 1er challenge commun des deux formations, composé de concours à la fois dans la province de Girona et les Pyrénées- Orientales.
Port-Vendres	Association Futsal CôteVermeille/ Federacio Catalana de Futsal	Échanges sportifs par le biais du Futsal entre la Catalogne Nord et la Catalogne Sud.	2009	Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Catalane de Futsal, ce projet a permis de mettre en place des stages de formation communs ainsi que d'organiser des déplacements des écoles de Futsal sur le territoire de l'Espace Catalan Transfrontalier.
	Association Futsal CôteVermeille/ Federacio Catalana de Futsal	Culture et échanges sportifs sur l'Espace Catalan Transfrontalier	2010	Organisation de plusieurs tournois et stages de formation transfrontaliers sur les écoles de Futsal de l'Espace Catalan Transfrontalier avec la participation d'équipes sud catalanes (Palafrugell, Empuriabrava, Puigcerdà, ...)
	Association Futsal Côte Vermeille/Club Futsal Lloret del mar	Partenariat Côte Vermeille / CUFS Lloret Del Mar	2011	Ce projet prévoit la consolidation d'un partenariat avec le Club de Futsal de Lloret del Mar, autour de

				l'organisation de rassemblements sportifs favorisant les échanges entre jeunes ainsi que les échanges techniques entre formateurs.
--	--	--	--	--

Prades	Prades Conflent Basket	Canigó Basket Camp	2013	Organisation d'un événement sportif à Prades ouvert aux jeunes issus de part et d'autre de la frontière, autour de stages et conférences sur la pratique des baskets, menés par des intervenants nord et sud catalans.
Toulouges	Union Sportive Athlétique Toulougienne section basket (USAT Basket)/ Basket Club Sant Josep de Girona	Partenariat transfrontalier sportif, social et culturel avec le Basket Club Sant Josep de Girona Partenariat transfrontalier USAT Basket / Girona	2008  2014	Participation à des tournois à Girona et réalisation de plusieurs journées d'entraînement et de stages communs entre jeunes licenciés des deux clubs.
Saillagouse	Football Club Cerdagne Font-Romeu Capcir	Alt i Foot Cerdanya – Esport sense frontera (Coopération avec Puigcerdà)	2012	Rencontres de football entre clubs de Font-Romeu et Puigcerdà, alternativement de part et d'autre de la frontière.
Le Soler	Commune du Soler/Ajuntament de Puigcerda	Transol 2013	2013	Organisation d'activités sportives, ludiques et culturelles de part et d'autre de la frontière, afin de favoriser les échanges entre les jeunes des communes du Soler et de Puigcerdà.

## **Annexe 4 : Circulaire du 23 août 2012 relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

JORF n°0196 du 24 août 2012

Texte n°4

Paris, le 23 août 2012.

Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les ministres délégués

Inscrite depuis longtemps dans notre corpus juridique comme dans nos engagements internationaux, l'égalité entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité de notre vie politique, administrative, sociale et économique. Elle doit désormais devenir une évidence, prise en compte par l'ensemble des acteurs publics et privés et traduite de manière concrète pour les citoyens.

Après la composition du premier gouvernement paritaire de notre pays, cette exigence d'exemplarité doit se traduire à tous les niveaux de décision et dans toutes les actions de l'Etat. L'ensemble des administrations et opérateurs qui relèvent de votre autorité ou sont placés sous votre tutelle ont en la matière un devoir d'impulsion et d'exemplarité.

1. Je souhaite tout d'abord que l'Etat soit exemplaire en matière d'égalité professionnelle et notamment en ce qui concerne les nominations aux emplois dirigeants et supérieurs. Je vous demande donc de mettre en œuvre de manière volontariste les dispositions de l'article 56 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et du décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, qui créent l'obligation d'une plus grande mixité dans les nominations aux principaux emplois de l'encadrement supérieur de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers et de santé.

En vertu de ces textes et dans les conditions qu'ils précisent, les nominations dans les plus hauts emplois de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 80 000 habitants ainsi que des établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux doivent concerner, au titre de l'année 2013, au moins 20 % de personnes de chaque sexe. Ce taux sera porté à 30 % au moins à compter de l'année 2015 et à 40 % au moins à compter de l'année 2018.

S'agissant de l'Etat, je vous demande de veiller personnellement à l'équilibre des nominations aux emplois dirigeants et supérieurs. Je souhaite que l'objectif minimal fixé par la loi soit atteint avant le terme de la mandature et que la parité progresse significativement pour l'ensemble de ces emplois ainsi que pour les emplois de direction des établissements publics.

Un suivi de ces nominations sera réalisé chaque semestre et un bilan annuel, présenté en conseil des ministres, réalisé à la fin de chaque année civile. Il sera rendu public sur le site du Gouvernement.

2. Au sein du Gouvernement, la ministre des droits des femmes est chargée de conduire un programme d'action ambitieux pour faire significativement progresser l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence et la

lutte contre les stéréotypes de genre. Je lui ai demandé de coordonner à cette fin la préparation d'un plan d'action interministériel pour 2013-2017, qui constituera la feuille de route du Gouvernement en la matière.

La mise en œuvre de ce programme ne peut se faire sans une mobilisation de chacun d'entre vous, dans son domaine de compétence. Je souhaite votre implication personnelle sur ces questions et vous invite à faire preuve d'initiative et d'innovation. J'ai demandé à la ministre des droits des femmes de mettre en place, pour vous et vos équipes, des actions de sensibilisation et de formation, qui permettront de nourrir votre réflexion et contribueront à la prise de conscience par l'ensemble de l'équipe gouvernementale des conséquences directes et indirectes des stéréotypes qui existent dans notre société. Ces actions vous seront proposées dès la rentrée et seront conçues pour que vous puissiez en bénéficier personnellement.

Les travaux du Gouvernement seront rythmés par les réunions du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes que je réunirai en octobre prochain, notamment pour arrêter le plan d'action 2013-2017.

Dans cette perspective, je vous demande de désigner au sein de votre administration un « haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits », qui aura pour responsabilité de définir et de mettre en œuvre la politique de votre ministère en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre des orientations générales du Gouvernement en la matière.

Ce haut fonctionnaire doit être en mesure d'animer des échanges au sein des comités de directeurs de votre ministère et de vous rendre compte personnellement. Vous privilégiez, pour l'exercice de cette mission, les fonctionnaires d'autorité ou les membres relevant des corps d'inspection.

Le haut fonctionnaire à l'égalité des droits coordonnera les travaux permettant de dresser l'état des lieux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques relevant de votre ministère. Il coordonnera, au sein du ministère, la préparation et le suivi du plan d'action interministériel. Il suivra les travaux relatifs au renforcement de la prise en compte de la question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la préparation des textes législatifs et réglementaires ainsi que dans les indicateurs de performance des programmes du budget de l'Etat.

Le haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits assurera, avec le secrétariat général et les services chargés des ressources humaines du ministère, le suivi des nominations de femmes aux emplois supérieurs et proposera toutes mesures de nature à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des agents.

Il prendra toutes initiatives utiles pour favoriser l'implication des services déconcentrés dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes mises en œuvre dans les territoires, notamment dans le cadre des plans régionaux stratégiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes élaborés par les préfets de région.

Je vous demande de désigner le haut fonctionnaire en charge de l'égalité des droits de votre ministère d'ici la fin du mois d'août et d'en informer la ministre des droits des femmes et le secrétariat général du Gouvernement.

Afin de faciliter le travail interministériel sur les sujets d'égalité entre les femmes et les hommes, je vous demande par ailleurs de désigner au sein de votre cabinet un interlocuteur privilégié du ministère des droits des femmes.

Je compte sur votre engagement personnel pour la bonne mise en œuvre de cette politique



dont la réussite sera, pour les femmes, un facteur d'émancipation individuelle et, pour toutes et tous, un facteur de progrès social.

Jean-Marc Ayrault

## **Annexe 5 : Rapport « Femmes et Sport » par Brigitte Deydier 2004**

### **REMERCIEMENTS**

Par lettre de mission présentée le 16 octobre 2003, Monsieur Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et Madame Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Égalité Professionnelle, m'ont fait l'honneur de me demander de piloter le groupe de travail chargé d'émettre des propositions pour améliorer la place des femmes et renforcer leur rôle dans l'activité sportive.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport et dont l'enthousiasme et l'intérêt m'ont permis de mener à bien la mission qui m'était confiée.

Les travaux ont été particulièrement intenses et productifs : plus de 60 auditions ont été réalisées et 6 enquêtes ont pu être menées.

Les deux vice-présidentes, Madame Courtade, Présidente du Racing Club Volley-Ball féminin de Cannes ainsi que Madame Clavel, docteur en psychologie, m'ont épaulée tout au long de ces six mois de travail avec l'énergie, la chaleur et la force de conviction qui les caractérisent toutes les deux.

Les personnes auditionnées ont bien voulu se prêter très librement au jeu des questions réponses et ont su apporter l'avis du terrain avec franchise et sans aucune agressivité. Leur apport a été essentiel pour actualiser les connaissances, cerner au mieux les difficultés rencontrées dans les quartiers, vérifier les informations.

Les municipalités qui ont été contactées nous ont toujours réservé le meilleur accueil, démontrant ainsi tout l'intérêt du sujet et les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Les partenaires qui ont bien voulu s'engager dans les analyses se sont également révélés des soutiens précieux: ils ont permis d'éclairer de manière scientifique des sujets encore mal connus, comme celui de la pratique sportive dans les quartiers sensibles. Les services de la

jeunesse et des sports et les fédérations qui ont bien voulu se lancer dans l'aventure, nous ont apporté toute la force de leur expertise et de leur savoir-faire.

Ainsi, une vingtaine de cadres d'Etat ont été mobilisés pendant plus d'un mois pour les enquêtes territoire.

Je tiens particulièrement à remercier Monsieur Boujon, Directeur de l'UNSS, qui a participé activement à tous nos travaux et qui a bien voulu mettre l'ensemble de ses statistiques à notre disposition pour produire une enquête particulièrement riche et éclairante.

La mission statistique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative s'est également mobilisée pour analyser les centaines de données chiffrées à notre disposition.

Madame Bénédicte Villar, inspectrice de la Jeunesse et des Sports avait été nommée pour nous assister et je la félicite pour la qualité de son travail, de ses réflexions et pour le rôle très actif qu'elle a su jouer.

Mesdames Clavel et Courtade s'associent à moi pour vous remercier de ces six mois de travail aussi intenses que passionnants qui, je n'en doute pas, permettront à la réflexion d'aboutir à des décisions politiques déterminantes pour la cause des femmes mais aussi pour celle de la vie sportive dans son ensemble.

## **LE MOT DE LA PRESIDENTE**

Il m'est apparu souhaitable, avant de présenter ce rapport, de formuler quelques observations préalables.

- Le sport est une composante essentielle de l'éducation pour les garçons comme pour les filles. Il permet à la fois l'épanouissement physique et intellectuel, l'apprentissage de la vie en société par l'acceptation des règles et le respect des autres et de soi-même.
- L'histoire du sport est fortement marquée par la tradition militaire et les pratiques masculines. L'apparition relativement récente des femmes dans le sport n'a pas encore réussi à modifier profondément l'organisation, les structures, l'encadrement qui n'ont pas été au départ conçus pour elles ni avec elles. L'insuffisante médiatisation des sportives, l'absence de

dirigeantes au plus haut niveau, la part minoritaire des femmes dans la pratique sportive sont autant d'indicateurs des progrès qui restent à accomplir.

- Le développement de nouveaux freins culturels d'ordre communautaire dans les quartiers urbains sensibles doit, d'autre part, faire s'interroger les responsables associatifs comme politiques. Le monde du sport ne peut sans réagir assister à la lente exclusion des filles dans certains quartiers.

- La pratique sportive des femmes et leur investissement dans la vie associative représentent des ressources indispensables. Les compétences des femmes, le rôle important qu'elles assument en matière d'éducation, leur approche pragmatique et concrète des problèmes sont autant d'atouts pour les associations qui peinent souvent à renouveler leur encadrement.

Au terme des travaux menés par le groupe de travail, il me paraît nécessaire d'affirmer encore davantage mes convictions.

L'essentiel est de changer le regard sur la femme dans le sport. Mais le travail est immense car au poids des mentalités s'ajoutent parfois individualisme ou communautarisme exacerbés. L'exemplarité des femmes ayant réussi par et dans le sport est un levier très efficace pour faire progresser ce regard. Il faut les mettre en valeur, les médiatiser et leur donner la parole. Concernant l'accès aux postes de dirigeants, la contrainte réglementaire et financière d'une présence des femmes à tous les niveaux de responsabilités, électives ou professionnelles, est une phase indispensable.

Si le monde associatif souhaite garder toute sa place dans la vie civile française au cours des prochaines années, il a intérêt à considérer l'investissement des femmes en terme de ressource et non plus de concurrence.

Concernant la pratique sportive en Quartiers Urbains Sensibles, la mixité est essentielle.

Le sport ne doit en aucun cas contribuer à l'isolement de certains, mais au contraire au brassage social et à l'ouverture sur les autres. Les clubs sportifs doivent être plus nombreux, plus présents dans les quartiers car la pratique sportive apporte épanouissement, socialisation et émancipation. Le sport à l'école, en primaire et en secondaire, doit se développer en étroite collaboration avec les clubs sportifs et les collectivités locales pour privilégier qualité, efficacité et cohérence.

Les orientations, les objectifs et le cadre d'action doivent être annoncés très clairement au plan national et s'inscrire dans la durée. Il faut soutenir et encourager les actions locales, mutualiser et partager leurs expériences.

Enfin une communication forte sur les attentes spécifiques des femmes en matière de sport portant sur les aspects de sécurité, de convivialité et de pratique familiale est indispensable pour sensibiliser et surtout convaincre tous les décideurs locaux d'engager un travail en cohérence.

Brigitte Deydier

# RAPPORT FEMMES ET SPORTS

## SOMMAIRE

### I OBJECTIFS ET DEMARCHE

### II L'ACCES DES FEMMES AUX FONCTIONS DIRIGEANTES

#### **OBJECTIF : VALORISER L'ENGAGEMENT DES FEMMES**

**Proposition 1 PROMOUVOIR UN TROPHÉE FEMMES ET SPORT**

**Proposition 2 VALORISER LA MIXITE DANS LE CADRE D'UNE JOURNÉE DÉDIÉE AU SPORT**

#### **OBJECTIF : FEMINISER LES FÉDÉRATIONS DANS LES 4 ANS**

**Proposition 3 PROMOUVOIR LA PRISE DE RESPONSABILITÉS DANS LES CLUBS**

**Proposition 4 METTRE EN PLACE ET SUIVRE UN TABLEAU DE BORD PAR FÉDÉRATION**

**Proposition 5 DIFFUSER UN RAPPORT ANNUEL SUR LA FÉMINISATION DU SPORT**

#### **OBJECTIF : ACCOMPAGNER LA PRISE DE RESPONSABILITÉS**

**Proposition 6 CRÉER UN RÉSEAU OFFICIEL DE FEMMES DIRIGEANTES**

**Proposition 7 METTRE EN PLACE UN PLAN DE FORMATION**

**Proposition 8 PARRAINER LES NOUVELLES DIRIGEANTES**

**Proposition 9 DÉVELOPPER UNE MISSION « FEMMES » DANS LES CENTRES DE RESSOURCES**

### III LA PRATIQUE DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES DANS LES QUARTIERS URBAINS SENSIBLES

#### **OBJECTIF : PROPOSER UN ENCADREMENT MIXTE DE QUALITÉ**

**Proposition 1 DÉVELOPPER LA MIXITE DANS L'ENCADREMENT SPORTIF**

**Proposition 2 AMÉLIORER LA FORMATION DES ÉDUCATEURS LOCAUX**

**Proposition 3 SOUTENIR LA PRATIQUE DU SPORT EN MILIEU SCOLAIRE**

#### **OBJECTIF : RE-EQUILIBRER LES ACTIONS VERS LES FEMMES**

**Proposition 4 ORIENTER LES FINANCEMENTS VERS LES FEMMES**

**Proposition 5 SOUTENIR DES OPÉRATIONS DE PROMOTION VERS LES FEMMES**

**Proposition 6 DIVERSIFIER L'OFFRE**

#### **OBJECTIF : MIEUX ADAPTER L'OFFRE AUX ATTENTES**

**Proposition 7 MIEUX CONNAÎTRE LES ATTENTES**

**Proposition 8 MOBILISER SUR LES ATTENTES DES FEMMES**

## **OBJECTIF : PARTAGER LES EXPERIENCES**

**Proposition 9 EXPERIMENTER POUR MIEUX AGIR**  
**Proposition 10 CREER UN CENTRE DE RESSOURCES**

### **RAPPORT « FEMMES ET SPORTS »**

**Ce rapport a été remis à Monsieur Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et à Madame Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Egalité Professionnelle le 21 avril 2004.**

#### **INTRODUCTION**

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et celui de la Parité et de l'Egalité Professionnelle ont engagé une politique volontariste afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en France.

Dans ce cadre, il a été notamment décidé de mettre en place un programme d'actions spécifiques destiné à améliorer la place des femmes et à renforcer leur rôle dans l'activité sportive.

A cette fin, un groupe de travail « Femmes et Sports » a été installé au Ministère des Sports, le 16 octobre 2003. Présidé par Madame Brigitte Deydier, vice-présidente de la Fédération Française de Judo, il avait pour objectif de remettre un rapport présentant des propositions destinées à favoriser la prise de décisions adaptées.

En son sein, deux groupes de travail ont été constitués, l'un relatif à l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes du mouvement sportif (groupe 1) et l'autre traitant de la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles (groupe 2).

## **I - OBJECTIFS ET DEMARCHE**

### **1 - OBJECTIFS**

Le premier groupe de travail (« accès des femmes aux fonctions dirigeantes du mouvement sportif ») a été présidé par Madame Courtade, Présidente du Racing Club Volley-Ball féminin de Cannes. En s'appuyant sur les travaux déjà menés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Comité National Olympique et Sportif sur la place et le rôle des femmes dans les instances dirigeantes du sport, il a entrepris une démarche d'approfondissement des investigations. Sur cette base, il a été chargé d'analyser les ressources que les femmes représentent et de proposer des mesures concrètes pour favoriser leur accès aux fonctions dirigeantes.

Le deuxième groupe de travail (« pratiques sportives des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles ») a été présidé par Madame Clavel, docteur en psychologie, ingénieur de recherche à l'Université de Lyon 2, chargée de mission sur la question de l'éducation par le sport. Il a été chargé de mieux cerner les difficultés rencontrées sur le terrain et d'appréhender les effets du communautarisme. En s'appuyant sur les initiatives existantes, des pistes d'action ont été dégagées.

Plusieurs questions ayant un rapport avec la pratique sportive féminine (l'accès aux médias, le sport de haut niveau...), mais ne faisant pas partie directement de l'objet de l'étude, ont été délibérément écartées du champ de la réflexion. Ainsi, l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement ainsi que la problématique de la formation n'ont-ils pas été abordés directement, mais utilisés dans le cadre de l'analyse générale. Ces domaines mériteraient cependant des investigations complémentaires.

Les deux groupes, constitués au total d'une quarantaine de membres (représentants associatifs, élus locaux, athlètes de haut niveau, représentants de l'administration...), ont fait preuve d'une forte mobilisation en manifestant un grand intérêt pour les thèmes retenus.

### **2 – METHODOLOGIE**

La méthodologie choisie a différé selon l'objectif poursuivi.

Prolongeant une réflexion déjà largement abordée par des analyses antérieures, le premier groupe n'a pas eu besoin de recourir à des études nouvelles, mais a collecté des



informations complémentaires et réalisé des auditions destinées à actualiser l'expression des situations vécues.

Le deuxième groupe a engagé une analyse dans un domaine complexe et mal connu où les connaissances à la disposition des partenaires relèvent d'analyses locales, souvent déformées par des représentations personnelles liées au vécu des auteurs. De nouvelles sources d'études ont paru nécessaires :

- Une analyse statistique a permis, en s'appuyant sur des données fournies par le Ministère de la Jeunesse, de la Recherche et de l'Education Nationale et par l'UNSS, de déterminer le pourcentage respectif de filles et de garçons pratiquant le sport en ZEP et hors ZEP, ainsi que les évolutions au cours de ces dernières années,

- une dizaine de fédérations ont fourni les statistiques sexuées de leurs clubs dans une quinzaine de villes françaises permettant de déterminer ainsi l'évolution des effectifs des filles au cours des trois dernières années,

- des diagnostics territoriaux ont été engagés grâce à l'aide de quatre services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Ils ont porté sur la question de la mise en relation de l'offre à la demande sportive sur un territoire ciblé (disposant de quartiers sensibles), en s'attachant plus particulièrement à l'état des équipements sportifs disponibles et à leur adaptation aux pratiques féminines.

Pour mener à bien leurs travaux, les deux groupes ont choisi :

- de prendre en compte les travaux déjà réalisés (dans le cadre de l'étude INSERM, des Assises Nationales du Sport, du rapport « Sport Adolescence et Famille », de la féminisation dans la fonction publique, ou des travaux conduits par le secteur fédéral),

- d'aborder les problématiques de manière ouverte, en tenant compte des données sociales, économiques et familiales,

- d'organiser des entretiens avec des responsables concernés, mais aussi de recueillir des données statistiques objectives,

- de présenter des axes de travail à la fois concrets, adaptables à la diversité de situations locales ou fédérales, et immédiatement opérationnelles.

Des auditions ont eu lieu de novembre 2003 à mars 2004. Elles ont permis d'entendre des représentants associatifs, des élus locaux, des jeunes filles, des anciennes athlètes...

Elles ont donné lieu à deux synthèses présentées en annexe pour chacun des groupes de travail.

Il est intéressant de noter que, de manière générale, les personnes auditionnées, malgré la diversité de leurs origines et de leurs positions, ont révélé une remarquable homogénéité dans leurs propos. Elles ont également fait preuve d'une grande sérénité en évitant l'autocensure et les prises de position trop agressives.

Les conclusions des auditions concernent parfois autant les hommes que les femmes.

C'est pourquoi l'ensemble des réflexions a été retenu, considérant que les propositions tendaient à améliorer de manière générale le fonctionnement de la vie associative française.

## **II L'ACCES DES FEMMES AUX FONCTIONS DIRIGEANTES**

### **UNE SITUATION ALARMANTE**

Selon l'enquête réalisée par Caroline Chimot, CNOSF-STAPS sur les femmes dans les organisations sportives en 2003, les femmes accèdent rarement aux responsabilités politiques : 5% des présidents de comités régionaux, départementaux et de fédérations, 13,7 % des membres de bureau, 3,5 % des présidents de fédérations, 3 % des directeurs techniques nationaux. Seules quatre fédérations sportives sont présidées par des femmes.

Six femmes seulement en France président un CDOS, tandis qu'aucune un CROS. Dans le secteur professionnel de la jeunesse et des sports, la situation est similaire : aucune femme directrice régionale, 13% de directrices départementales, 10% de directrices de CREPS. Quel que soit le secteur, la division sexuée se traduit par une plus forte proportion de femmes aux postes d'adjointes. Les auditions confirment la sur représentation des hommes aux présidences de commissions, surtout celles considérées les plus importantes. Les actions sociales sont créditées aux femmes, comme les commissions féminines, ce que les personnes auditionnées critiquent, en indiquant que la mixité doit prévaloir.

Quant au secteur technique, des pans entiers relèvent encore du domaine masculin, comme l'animation (11% de conseillères techniques et sportives) ou l'entraînement (9 % d'entraîneurs nationaux, 15% de femmes parmi les détenteurs de Brevets d'Etat du deuxième degré).

Le CNOSF devrait montrer la voie en matière de féminisation. Alors que le nombre d'athlètes féminins à Athènes atteindra les 48% contre 20% à Moscou en 1980, le CIO a décidé, en mars 2004, de fixer à 20% le nombre de femmes dans ses instances dirigeantes.

Plusieurs raisons ont été avancées lors des auditions pour expliquer ce retard : les obligations familiales, la difficulté de concilier la vie personnelle et professionnelle, mais aussi le machisme ambiant, les différences de motivation et de comportement entre hommes et femmes.

Pourtant la place réservée aux femmes est pour le monde associatif français, une question de survie. L'allongement de la vie professionnelle et la difficulté pour les jeunes de s'engager dans la vie associative vont réduire à court terme l'encadrement actuel. Malgré toutes les intentions exprimées depuis de nombreuses années dans le monde sportif, les déclarations restent, pour beaucoup, incantatoires et les changements sont infimes.

### **CONSTAT 1 : UN ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE SPORT ENCORE PEU CONSIDERE**

En 2000, 48 % des sportifs sont des sportives. En France chaque semaine, près de 18 millions de femmes marchent, nagent, font du vélo ou de la gymnastique. Mais les responsables sportifs ont tendance à sous-estimer le phénomène, car leur pratique est moins visible que celle des hommes. Elle est plus autonome, c'est à dire moins liée à l'adhésion à une structure sportive et, d'autre part, les femmes optent pour des disciplines qui, notamment après 50 ans, relèvent d'avantage de l'entretien de la forme physique que de la pratique intensive d'un sport.

La majorité des femmes dirigeantes se sont d'abord engagées sur le terrain en tant que pratiquantes et soutien de base à leur club. L'enquête Matisse-CNRS confirme sur ce point les auditions effectuées : la trajectoire des femmes est plus longue que celle des hommes, elles s'investissent plus longtemps en tant que bénévoles, usagers ou salariés avant de prendre des responsabilités associatives ou professionnelles. Les auditions ont révélé des femmes de tempérament, dotées de pugnacité et capables de défendre farouchement les valeurs d'intérêt général. Elles ont également démontré que les femmes ayant su prendre des responsabilités dans le sport avaient développé de grandes compétences non seulement dans leur domaine technique, mais aussi dans les domaines de la gestion d'équipe, de la communication, de la gestion financière et de la maîtrise des langues étrangères. Il est indéniable qu'elles apportent un nouveau regard et de nouvelles méthodes de management, un discours différent, authentique et direct, une écoute attentive des autres, une approche personnelle dans la gestion des conflits.

Il existe donc un grand décalage entre l'importance de la pratique sportive réelle des femmes, leur engagement associatif, les compétences développées et la perception de cet investissement dans le mouvement sportif.

### **OBJECTIF: VALORISER L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE SPORT**

#### **⇒ PROPOSITION 1 : PROMOUVOIR UN TROPHÉE FEMMES ET SPORTS**

Sports et de la Vie Associative et celui de la Parité et de l'Égalité Professionnelle récompenserait une dirigeante pour ses performances, une initiative, une action pour la responsabilisation des femmes au niveau local ou national. Il serait démultiplié lors de toutes les occasions de remises de prix, palmarès, réalisées par les collectivités locales, les fédérations, les administrations et les médias.

Les critères de choix et la communication associée devraient, pour être efficaces, porter sur l'engagement quotidien des dirigeantes et leur capacité à diriger, des éducatrices ou des sportives. Ces expériences serviraient d'exemples pour engager les jeunes filles et les femmes dans la vie associative. Les actions entreprises par des responsables associatifs pourraient être également récompensées à cette occasion, ainsi que les initiatives réussies au plan local qui ont permis d'améliorer la prise de responsabilités des femmes. Il serait important de recenser les bonnes pratiques et de mettre en valeur les conditions de réussite communes à ces projets.

#### **⇒ PROPOSITION 2: VALORISER LA MIXITE DANS LE CADRE D'UNE JOURNÉE DÉDIÉE AU SPORT**

Dès septembre 2004, en profitant des résultats féminins aux Jeux Olympiques, l'opération Temps de Sport mettrait en avant les différentes fonctions de la femme dans le sport en tant que pratiquante, mais aussi en tant que dirigeante, bénévole, technicienne, arbitre etc. L'objectif est de médiatiser les différentes approches du sport, en dehors de la compétition qui bénéficie de retombées médiatiques directes, et en souligner les aspects santé, famille, convivialité, facettes auxquelles les femmes sont très attachées.

### **CONSTAT 2 : UN IMMOBILISME COUPABLE DU MOUVEMENT SPORTIF**

Le décret du 7 janvier 2004 a introduit dans le statut des fédérations un principe de proportionnalité entre le nombre de sièges dont les femmes doivent disposer et le nombre de licenciées éligibles. L'article 12 indique que ces dispositions sont applicables au plus tard lors du renouvellement de la ou des instances dirigeantes qui suit les Jeux Olympiques de

2008. Ce délai est laissé aux fédérations pour se mettre réellement en conformité avec la nouvelle règle.

Le groupe de travail considère qu'en aucune façon ce délai ne doit les inciter à retarder la nécessaire féminisation de leurs instances dirigeantes. C'est donc un effort soutenu qui doit être réalisé dans ce délai de quatre ans et l'inaction doit être sanctionnée dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre les fédérations et le ministère.

### **OBJECTIF : FEMINISER TOUTES LES FEDERATIONS DANS LES QUATRE ANS**

#### **⇒ PROPOSITION 3 : PROMOUVOIR LA PRISE DE RESPONSABILITE DANS LES CLUBS**

A la fin 2004, toutes les instances du sport français vont être renouvelées. C'est une occasion propice à valoriser le travail des dirigeantes, encourager les prises de positions et les volontés d'engagement. Il est important que le CNOSF, le ministère et les fédérations communiquent auprès du public féminin pour les inciter à prendre des responsabilités.

Un document co-signé Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et CNOSF, adressé aux présidents de clubs pourrait sensibiliser les clubs à promouvoir l'engagement et la prise de responsabilités des femmes.

Une charte pour la féminisation des clubs pourrait être élaborée en partenariat avec les comités départementaux du Comité Olympique, les fédérations et les clubs.

Le décret du 9 avril 2002 indique, dans son article 2 relatif à l'agrément des groupements sportifs, que les statuts doivent prévoir que la composition du Conseil d'Administration reflète la composition de l'assemblée générale. Cette disposition réglementaire doit être utilisée comme levier pour permettre aux femmes licenciées d'accéder aux organes dirigeants. Ce décret peut être appliqué strictement lors de la création du club (déclaration auprès des préfetures), de son affiliation auprès des fédérations, de son agrément par l'Etat

(Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports).

#### **⇒ PROPOSITION 4 : METTRE EN PLACE ET SUIVRE UN TABLEAU DE BORD PAR FEDERATION**

A l'occasion des conventions d'objectifs, chaque fédération pourrait présenter des indicateurs précis de féminisation, leur évolution et l'objectif assigné. Ces critères porteraient à la fois sur les élues et sur l'encadrement professionnel. Ils détailleraient par exemple, le nombre de présidentes, de membres de Comité Directeur au plan national, au plan régional, mais aussi le nombre de Cadres Techniques, d'entraîneurs nationaux,

d'arbitres, les budgets des équipes féminines/masculines, le nombre de compétitions féminines/masculines, le nombre d'athlètes de haut niveau. Ce tableau enrichi de chiffres de pratique par tranches d'âge et zones d'habitations (zones urbaines et rurales, ZEP,) donnerait aux fédérations un état précis indispensable à la prise de conscience, à la réflexion et à l'action. Des incidences financières assortiraient le suivi et l'évolution de ce tableau.

⇒ **PROPOSITION 5 : DIFFUSER UN RAPPORT ANNUEL SUR LA FEMINISATION DU SPORT**

Ce rapport élaboré et diffusé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative serait remis au Ministre de la Parité et de l'Égalité Professionnelle, à date régulière, par exemple chaque 8 mars. L'objectif serait d'accélérer la prise de conscience et de sensibiliser les différents acteurs du sport sur le déséquilibre existant et sur la nécessaire vigilance. Ce rapport s'appuierait sur les différents tableaux des fédérations et des chiffres complémentaires :

- les femmes élues dans les commissions en charge du sport dans les Conseils Régionaux et Conseils Généraux, les municipalités,
- les femmes ayant des postes d'encadrement dans les CREPS, les directions départementales ou régionales de la Jeunesse et des Sports,
- les chiffres de pratique dans les Quartiers Urbains Sensibles (en lien avec la réflexion du groupe 2). Les résultats de ce rapport devraient faire l'objet d'une communication auprès des médias et de tous les acteurs du monde sportif.

**CONSTAT 3 UN MANQUE DE CONFIANCE INITIAL**

Il est apparu clairement dans les auditions que le frein principal à la prise de responsabilités électives était le manque de confiance, la crainte de ne pas savoir faire, surtout dans les domaines juridiques, fiscaux, des assurances, de la gestion des salariés, domaines de plus en plus prégnants dans le travail des élus. Les contraintes de gestion du temps constituent également un obstacle.

Certains travaux révèlent qu'à résultats scolaires égaux, les garçons ont tendance à se sur-évaluer là où les filles se sous-évaluent (étude sur l'abandon sportif CRBC.UMR.CNRS 2003).

Il est à noter qu'il y a peu ou pas de transmission de savoir et de savoir-faire à l'occasion d'une élection. Une fois élues, les femmes comme les hommes ont besoin d'être soutenus au cours de la première année. Il est plus difficile pour une femme isolée dans un groupe d'hommes de prendre la parole. Elle sera immédiatement jugée sans

l'indulgence et la crédibilité auxquelles ont droit naturellement ses collègues masculins. Son expression orale aura donc intérêt à être claire et solidement argumentée afin de convaincre ses interlocuteurs, et c'est tout logiquement dans ce domaine précis que les femmes expriment le plus de besoin.

Plusieurs associations, notamment les CDOS, ont déjà développé des formations. Si le fait de prévoir des formations exclusives aux femmes ou au contraire de privilégier la mixité fait encore débat, il est certain que les horaires proposés sont souvent inadaptés car proposés en soirée.

## **OBJECTIF: ACCOMPAGNER LA PRISE DE RESPONSABILITES**

### ⇒ **PROPOSITION 6 : CREER UN RESEAU OFFICIEL DE FEMMES DIRIGEANTES**

La mise en œuvre d'un réseau officiel de femmes dirigeantes est de nature à soutenir les responsables en place, leur permettre d'échanger et de se sentir moins isolées. Ce réseau peut concerner à la fois les élues et les professionnelles.

Le mode d'animation reste à définir mais l'objectif serait de partager les expériences, de présenter les principaux chiffres de la pratique féminine et de l'engagement des femmes dans la vie associative et professionnelle, et de constituer un point d'appui pour des échanges et des débats. L'animation pourrait s'appuyer sur des rencontres nationales et/ou régionales, des bourses d'expérience et un site internet.

### ⇒ **PROPOSITION 7 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE FORMATION**

Chaque fédération est invitée, dès 2005, à recenser les candidates potentielles et les nouvelles élues et à prévoir pour elles un plan de formation spécifique et pragmatique : prise de parole, conduite de réunion, gestion des conflits. Ce plan de formation serait soutenu et suivi par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, dans le cadre des conventions d'objectifs. Par ailleurs, les nouvelles possibilités de reconnaissances professionnelles à travers la Validation des Acquis de l'Expérience devraient faire l'objet d'une information précise. Cette nouvelle procédure représente, en effet, une chance pour des femmes qui se sont investies pendant des années dans leur association sans aucune qualification.

Pour les femmes ayant accédé à des postes élevés, le « coaching » et le bilan de compétences sont à promouvoir.

### ⇒ **PROPOSITION 8: PARRAINER LES NOUVELLES DIRIGEANTES**

Il est demandé aux responsables associatifs de mettre en place un système d'accompagnement ou de tutorat qui permettrait aux nouvelles élues d'être conseillées

au cours de la première année et d'envisager, avec leur accompagnateur, un parcours de découverte.

De la même façon, ce parrainage pourrait être envisagé pour les emplois de direction et d'encadrement (fédérations, administration centrale, services déconcentrés, établissements publics...)

⇒ **PROPOSITION 9: DEVELOPPER UNE MISSION « FEMMES » DANS LES CENTRES DE RESSOURCES (CRIB)**

Les CRIB, Centres de Ressources pour l'Information des Bénévoles, devraient être un point d'appui pour conseiller les femmes qui prennent des responsabilités. Leur objectif serait d'être à l'écoute, de rester disponible pour informer voire conseiller sur des domaines techniques comme la comptabilité, la fiscalité, les déclarations de salaires, les contrats de travail, les assurances etc. Ils pourraient informer aussi sur les aides au bénévolat, les possibilités de congés de représentation et les aides à la garde d'enfant.

**III LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES DANS LES QUARTIERS URBAINS SENSIBLES**

L'analyse a porté sur la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles. Pour définir ces derniers, il a été convenu de retenir les ZEP, zones d'éducation prioritaires comme secteurs d'observation privilégiés, ainsi que les territoires d'intervention de la politique de la ville (comme les zones urbaines sensibles, territoires définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville). La définition la plus large de la pratique sportive a été envisagée, en intégrant les pratiques sportives fédérales, mais aussi les pratiques libres et inorganisées. Ainsi des disciplines comme la danse ou le modern'jazz pratiquées par les filles ont été prises en considération.

Il faut noter qu'il n'existe pas d'étude statistique nationale sur la pratique du sport dans les Quartiers Urbains Sensibles. On dispose cependant de chiffres résultants d'une étude INSERM Equipe Santé de l'adolescent (Jeunes, sport, conduites à risque, 1998). Par ailleurs, toutes les auditions ont mis en avant l'exclusion quasi-totale des filles de la sphère publique et surtout de celle du sport.

Les freins à la pratique sportive ont été clairement explicités dans les auditions et les enquêtes existantes : des freins d'ordre religieux et financier qui s'ajoutent aux freins traditionnels à la pratique féminine et à l'inadaptation de l'offre sportive.



## **CONSTAT 1 : LE DEVELOPPEMENT DES PHENOMENES COMMUNAUTARISTES**

La diversité des communautés, des histoires de chaque famille, des traditions et des coutumes ne permettent pas d'énoncer des généralités. Il convient cependant de constater que le modèle séparatiste de beaucoup de communautés d'origine méditerranéenne ne favorise pas le brassage social et l'intégration des femmes.

L'analyse INSERM indique que l'écart de pratique sportive entre filles et garçons est plus important parmi les jeunes d'origine étrangère. Dans les ZEP, la différence est plus sensible parmi les 15-19 ans, probablement expliquée par leur origine étrangère (51% des filles pratiquent le sport hors ZEP et 32% en ZEP). Dans certaines communautés, l'éducation des filles et des garçons se fait de manière séparée. Ce phénomène s'est accentué il y a une dizaine d'années. Touchés rudement par le chômage et la précarité, ils ne trouvent pas dans l'école un modèle de réussite sociale à l'inverse de leurs soeurs qui y voient leur seule possibilité de reconnaissance. La cité devient alors un lieu de refuge et de domination territoriale. Les rues sont parfois soumises au contrôle des bandes qui excluent les filles. La sociabilité masculine se reconstitue, encourageant les démonstrations de force. Dans certains quartiers, les filles sont devenues réellement invisibles, elles évitent de sortir pour leur propre sécurité.

Les installations sportives de proximité sont utilisées quasi exclusivement par les garçons.

Les nouvelles pratiques de rue (roller, skate, basket de rue) sont essentiellement masculines et ne vont pas toujours dans le sens de l'ouverture et du brassage social. Les auditions confirment la difficulté d'accéder pour les filles aux installations sportives et leur éviction de la sphère publique.

En dehors de l'école, les jeunes des quartiers n'ont guère d'occasions de se confronter et d'échanger, à tel point que certains animateurs sportifs sont obligés de développer des activités spécifiques pour apprendre aux jeunes à s'approcher. Le sport pourrait alors jouer pleinement son rôle social.

Mais le désengagement sportif des filles à l'adolescence empêche ce rôle intégrateur de jouer. En plus des problèmes liés à l'adolescence que connaissent toutes les filles de cet âge ainsi que les exigences scolaires, il semble qu'une pression familiale et culturelle spécifique joue un rôle dans cet abandon. Plusieurs conseillères d'orientation et responsables municipaux dénoncent un phénomène récent : l'abus de dispenses médicales délivrées aux filles à propos des cours d'EPS. Les cours de natation seraient

plus particulièrement concernés. Les désordres vestimentaires sont également évoqués (superposition de vêtements qui cachent le corps même en plein été). Il a été signalé des tournois de basketball et de hand-ball où les filles jouaient voilées. Le clivage filles-garçons dans les cours d'EPS est évoqué, les filles supportant mal de se retrouver avec des garçons.

En ce qui concerne les femmes plus âgées, les personnes auditionnées ont été confrontées à des comportements nouveaux, comme le refus de l'encadrement masculin par certains groupes de femmes et la demande de créneaux horaires séparés dans les piscines.

A ce sujet, dans une grande ville de l'agglomération parisienne, la municipalité a reçu au cours de l'année dernière une trentaine d'appels passés le plus souvent par les maris pour leurs propres femmes.

La pression sociale explique aussi la gêne de beaucoup de femmes à pratiquer dans leur propre quartier sous le regard de leurs proches.

Enfin, plusieurs responsables municipaux évoquent le développement récent de clubs sportifs revendiquant leur appartenance ethnique. Les événements sportifs sont alors l'occasion de manifestations culturelles tout à fait nouvelles. Ce phénomène est diversement apprécié par les élus locaux qui y voient là l'expression d'un repli identitaire (avec exclusion des femmes) plus qu'une marque de la diversité culturelle du paysage social français.

## **OBJECTIF : PROPOSER UN ENCADREMENT MIXTE DE QUALITE**

### **⇒ PROPOSITION 1 : DEVELOPPER LA MIXITE DANS L'ENCADREMENT SPORTIF**

C'est une vraie attente en matière de sécurité et d'écoute pour les familles et les jeunes filles. Vis à vis des adolescentes, les éducatrices aborderont plus facilement les problèmes liés au corps et à la santé.

Le principe de mixité ne doit pas être remis en cause et son importance doit être inlassablement réaffirmée, à la fois en ce qui concerne l'encadrement et les conditions de pratique (pas de créneaux horaires séparés hommes-femmes de manière systématique).

Le mouvement sportif doit faire des propositions rapides et concrètes pour satisfaire cette demande. La possibilité de former les jeunes filles des quartiers serait une solution très intéressante pour faciliter le contact avec ces jeunes. Les jeunes filles motivées du club doivent être encouragées à passer le brevet fédéral ou à s'engager dans les formations continues d'éducatrice.

Les municipalités doivent s'attacher à une mixité dans le recrutement de leurs animateurs municipaux.

Une information sur les métiers du sport doit être faite auprès des jeunes filles et des femmes des quartiers.

⇒ **PROPOSITION 2 : AMELIORER LA FORMATION DES EDUCATEURS LOCAUX**

Il est nécessaire d'assurer des contenus de qualité dans les formations initiales d'éducateurs sportifs sur les dispositifs d'insertion, sur l'inter-culturalité et sur les pédagogies adaptées à ces publics. Il faut développer les formations continues sur ces thèmes.

Des formations continues avec les animateurs de la jeunesse permettraient une meilleure connaissance mutuelle et une complémentarité de leurs actions respectives.

La politique de recrutement des « grands frères » est unanimement dénoncée par les personnes auditionnées. Il s'agirait là d'une politique de facilité qui conduit à choisir des personnes dont les motivations ne vont pas toujours dans le sens de la mixité et de l'ouverture. Certains éducateurs ont ainsi fait obstacle à la pratique sportive des filles.

⇒ **PROPOSITION 3 : SOUTENIR LA PRATIQUE DU SPORT EN MILIEU SCOLAIRE**

La pratique du sport à l'école primaire est un élément essentiel de l'éducation des enfants.

La collaboration entre les professeurs des écoles et les éducateurs municipaux ou de clubs est une nécessité.

Le milieu scolaire est un élément favorisant pour la pratique du sport des adolescentes. Il est plus facile pour les filles de pratiquer le sport dans un cadre sécurisé, avec des éducateurs connus et repérés par les familles, en qui la confiance peut être placée. Dans ce type d'environnement, les jeunes sont éduqués dans la mixité et le respect de l'autre.

L'étude de la pratique sportive des jeunes filles à l'UNSS dans et hors ZEP de 1999 à 2002 ne révèle aucune baisse de pratique dans les quartiers urbains sensibles. Bien plus, elle ne montre pas de sous-représentation forte au détriment des ZEP comme on aurait pu le penser à priori (toutes les études disponibles montrent une moindre participation aux clubs sportifs des jeunes de condition défavorisée, en particulier des jeunes filles).

Le climat est plus détendu que dans les clubs traditionnels : les jeunes participent à des rencontres plus qu'à des compétitions. De plus, la pratique se déroule en journée, ce qui facilite la venue des filles.

Les interventions dans le cadre scolaire menées par les associations sportives sont également très bénéfiques, car l'inscription dans la durée est essentielle pour travailler avec les jeunes des quartiers. L'action menée dans les écoles permet de renforcer le rôle de référent des animateurs du club, de mieux connaître les enfants que l'on retrouve après dans la cité, d'instaurer une relation de confiance avec les parents.

La démarche de pratiquer un sport en dehors de l'école et de s'inscrire dans un club constitue un élément d'émancipation pour les jeunes filles.

La mise en place d'une journée du sport et de l'école avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le CNOSF, permettrait le rapprochement entre les associations sportives scolaires, les clubs sportifs et les municipalités. La sensibilisation à la place du sport féminin serait réalisée à partir de démonstrations, d'initiations mais aussi de conférences, débats, etc.

Les fédérations sont également invitées à développer des partenariats au niveau national avec l'UNSS.

Par ailleurs, les établissements scolaires sont un lieu privilégié de diffusion de l'information. La ville et les clubs sportifs locaux pourraient, dans un lieu très repérable au sein de l'établissement, développer des informations de proximité (compétitions sportives, rencontres à venir...).

## **CONSTAT 2 : UN ACCES AU SPORT PLUS DIFFICILE DANS LES QUARTIERS URBAINS SENSIBLES**

L'enquête Pratique Sportive des Jeunes menée en 2001 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports a démontré que c'est dans les milieux sociaux les moins favorisés que les jeunes font le moins de sport avec deux facteurs qui influencent majoritairement cette pratique et encore plus fortement la pratique des femmes: le niveau de diplôme et le niveau de revenu de la famille.

Les femmes des quartiers sensibles ont plus de difficulté à se projeter dans l'avenir et donc à se mobiliser. Les représentations que les filles se font de tel ou tel sport sont parfois différentes de la réalité (violence, rusticité de la pratique...). Par ailleurs, elles possèdent une relation plus affective et personnelle avec les animateurs qui implique confiance, équité et constance.

L'enquête réalisée auprès de huit fédérations à propos de l'évolution de la pratique féminine (12-18 ans) dans treize villes choisies pour l'importance de leurs quartiers urbains sensibles, au cours des années 2000-2003, montre que l'évolution de la pratique sportive ne correspond pas au développement de la pratique féminine licenciée

enregistrée au plan national. Il existe donc des territoires où la pratique du sport est moins développée.

La plupart des villes poursuivent une politique sportive généraliste fondée sur la recherche du sport pour tous. Si cet objectif a le mérite de l'ouverture auprès de tous les publics, elle ne prend pas suffisamment en compte la réalité de la pression sociale dans les Quartiers Urbains Sensibles.

Beaucoup d'actions sont menées vers les quartiers difficiles mais aucune attention n'étant apportée à la mixité, les garçons s'attribuent l'intégralité des dispositifs. Certains publics ont besoin du soutien volontariste et affiché des pouvoirs publics.

Plus qu'une insuffisance de crédits, c'est surtout la complexité et l'absence d'objectifs communs des circuits administratifs sur un même territoire qui sont dénoncés.

## **OBJECTIF RE-EQUILIBRER LES ACTIONS VERS LES FEMMES**

### **⇒ PROPOSITION 4 : ORIENTER LES DIVERS FINANCEMENTS VERS LES FEMMES**

Quels que soient les financements, les critères de parité doivent être mis en avant et respectés. La participation des femmes à tous les niveaux du sport doit être suivie et prise en compte dans les attributions de budgets. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative doit faire des préconisations sur les attributions des contrats éducatifs locaux, par l'intermédiaire des directions départementales de la jeunesse et des sports.

Les critères d'attribution des crédits du FNDS devraient également intégrer les objectifs de l'augmentation de la pratique féminine. La région Bourgogne par exemple vient d'introduire le soutien aux garderies organisées par les clubs sportifs dans les actions qu'il est possible de financer.

Les caisses d'allocations familiale les devraient intégrer le critère de parité dans leurs aides (contrats temps libres). Pour les collectivités locales, le critère principal de financement des clubs porte essentiellement aujourd'hui sur le nombre de licenciés. Il est indispensable qu'il soit pondéré par leur rôle dans l'intégration sociale du public femme et jeunes filles. Le coupon sport doit intégrer le critère de parité.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et celui de l'Égalité et de la Parité Professionnelle devraient assurer la prise en compte de leurs recommandations sur les femmes par une diffusion large auprès de tous les acteurs concernés et s'attacher à leur compréhension, leur coopération et leur motivation. Des relations étroites seraient à créer avec les collectivités locales et aussi les entreprises qui sont actives sur le terrain.

Des collaborations seraient à étudier avec des entreprises privées qui développent des actions dans les Quartiers Urbains Sensibles ou qui possèdent leurs propres installations (de nombreux clubs ASPTT, par exemple, sont présents et disposent d'équipements dans les Quartiers Urbains Sensibles).

⇒ **PROPOSITION 5 : SOUTENIR DES OPERATIONS DE PROMOTION VERS LES FEMMES**

Pour travailler le changement de regard sur la femme sportive, il faut encourager la mise en place d'opérations destinées à mieux faire connaître les différentes disciplines et les possibilités de pratique pour les femmes dans les Quartiers Urbains Sensibles. Un challenge et un prix de la meilleure opération, suffisamment attractif, pourrait dynamiser et récompense les initiatives lancées en ce domaine par les collectivités, les clubs et les associations de quartiers.

Ces opérations valoriseraient aussi les pratiquantes, faciliteraient l'accès aux salles et aux pratiques par des journées portes ouvertes ou des initiations gratuites.

Des sportives et des éducatrices de haut niveau pourraient s'associer à cette mise en valeur du sport pour les femmes.

⇒ **PROPOSITION 6 : DIVERSIFIER L'OFFRE**

Des politiques volontaristes doivent être mises en place pour assurer une totale mixité, dans la pratique, dans l'occupation des terrains, dans les attributions de financement.

Les études ont démontré des attentes spécifiques en matière de pratique. La recherche de la pratique ludique liée au bien-être et au domaine récréatif est plus répandue chez les femmes. Les préoccupations de santé et la possibilité de choisir leurs horaires sont également essentielles.

Il faut aussi adapter les règles du jeu à ces publics. Ainsi La Fédération Française de Judo a créé le Tai-so, approche douce du judo, et la Fédération Française de Basket-ball indique que l'opération « Génération Basket Filles » initiée en Ile -de-France il y a deux ans, a permis l'augmentation de la participation des filles grâce notamment à la modification des règles de jeu privilégiant la course, l'endurance et les logiques de passe plutôt que la « détente sèche » plus physique.

Quant aux femmes plus âgées, leurs préoccupations sont un peu différentes. Elles reprennent souvent l'activité sportive à partir de la trentaine à un âge où les objectifs d'amincissement et de santé sont essentiels. La présence d'un éducateur attentif, une écoute personnalisée, un environnement sûr sont des éléments déterminants.

### **CONSTAT 3 : UNE OFFRE PEU ADAPTEE A LA DEMANDE**

D'après le bulletin statistique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, « le sport chez les jeunes de 12 à 17 ans », les jeunes filles sont nombreuses à abandonner le sport à l'adolescence. Alors que les deux tiers des filles de 12 à 14 ans déclarent faire du sport en dehors des cours d'EPS obligatoires, elles sont à peine plus de la moitié dans ce cas entre 15 et 17 ans.

Filles et garçons évoquent une même raison de ne pas faire de sport : les devoirs pour l'école. Les autres motifs sont différents: les garçons évoquent le manque de temps tandis que les filles avouent plus facilement qu'elles n'aiment pas le sport. Elles sont plus nombreuses que les garçons à abandonner un sport sans reprendre d'autres activités sportives (14% contre 8%). La principale raison de l'abandon est liée à l'activité elle-même.

Mais les filles sont plus sensibles que les garçons aux éléments matériels de la pratique, à l'environnement (incompatibilité d'emplois du temps, contraintes familiales, regard des autres...) et à l'ambiance, surtout pour les filles plus âgées. Des jeunes filles auditionnées regrettent par exemple de ne pas disposer de maillots neufs et de devoir toujours mettre ceux qui ont été utilisés par les garçons.

L'analyse de l'offre proposée au niveau local révèle un investissement important de la part des communes et des associations (nombreuses propositions d'activités, écoles de sport municipales, formules de tarifs préférentiels pendant les vacances...).

Cette offre a cependant profité de manière prioritaire au public masculin au cours de ces dix dernières années. Les attentes spécifiques des femmes sont peu prises en compte par le mouvement sportif fédéral qui reste centré sur la pratique compétitive au profit d'un jeune public. Il semble important aux personnes auditionnées de dénoncer une attitude courante du milieu sportif qui consiste à considérer que les clubs et les équipements étant ouverts à tous, les femmes n'ont qu'à y venir. Cette explication rapide a l'avantage de la facilité et évite tout effort pédagogique ou financier. Or l'accueil des jeunes filles et des femmes entraîne des réadaptations importantes, voire parfois de réels bouleversements dans un club (accueil, encadrement, pratiques pédagogiques, équipement, matériel...), autant de complications que certains dirigeants sportifs refusent en considérant que ce n'est pas leur public.

Les créneaux horaires font aussi l'objet de tensions entre filles et garçons. Plusieurs communes interrogées ont signalé des tentatives d'intimidation voire de réelles menaces

physiques sur les filles qui voulaient disposer des installations municipales. Il serait donc prudent et pertinent de la part des responsables associatifs et municipaux d'anticiper ce type de conflits plutôt que de pratiquer l'attentisme.

Par ailleurs, il existerait un fossé culturel entre les clubs sportifs et les centres sociaux. Les professionnels concernés manquent de culture commune. Enfin, plusieurs personnes évoquent la coexistence d'une offre sportive à deux vitesses, celles des clubs fédéraux traditionnels et celle de l'animation territoriale dont les objectifs, les méthodes, le territoire et le public seraient différents.

## **OBJECTIF : MIEUX ADAPTER L'OFFRE AUX ATTENTES DES FEMMES**

### **⇒ PROPOSITION 7 : MIEUX CONNAITRE LES ATTENTES**

Aujourd'hui, il n'existe pas d'étude quantitative ou qualitative sur la pratique du sport en Quartiers Urbains Sensibles et encore moins sur les femmes. Une étude sur les attentes des femmes et jeunes filles des quartiers se révèle indispensable pour mieux comprendre le regard que portent les femmes et les hommes sur les sportives. Il est attendu du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative qu'il encourage les différentes études sur ce problème et assure la communication des résultats aux décideurs.

### **⇒ PROPOSITION 8 : MOBILISER SUR LES ATTENTES DES FEMMES**

Il faut accélérer la prise de conscience autour de ces nouvelles attentes. Les fédérations, les collectivités doivent réagir sans tarder pour ne pas laisser s'installer l'isolement des jeunes filles et des femmes de ces quartiers. Il faut communiquer et convaincre de l'urgence d'agir.

De nombreuses initiatives existent sur le terrain qui permettent de tirer des enseignements et qu'il serait bon de faire connaître pour être, chacun à son niveau, plus efficace et plus réactif.

Dans le cadre du travail conduit par le groupe « Femmes et Sports », il a été mené plusieurs enquêtes territoire avec quatre services du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Sur un territoire ciblé accueillant des populations en difficulté, l'offre d'équipements sportifs a été analysée en fonction de l'utilisation des usagers, et plus particulièrement du public féminin. Les résultats de ces enquêtes présentés en annexe sont particulièrement riches et éclairants. Les installations sportives sont généralement nombreuses et bien réparties sur la commune. Elles sont cependant



saturées et destinées essentiellement au public scolaire et à la pratique compétitive. Hormis dans les nouveaux équipements ou la fonction accueil est mieux réfléchi, la prise en compte de la dimension extra-sportive et sociale est insuffisante. Les pratiques récréatives et ludiques y trouvent difficilement leur place. Un manque de confort et d'adaptation sont dénoncés (halls d'accueil exigus, douches collectives, absence de lieux de convivialité). Les jeunes filles sont en particulier sensibles à l'absence de douches individuelles.

Une attention particulière est nécessaire sur les équipements sportifs et leur adaptabilité à ces nouveaux besoins de convivialité, de confort et d'horaires adaptés.

L'approche du sport sous une forme plus ludique, plus conviviale, mais aussi avec une pratique en famille ou la mère notamment retrouve une place doit être recherchée.

Une réflexion sur les transports permet aussi de lever un frein à la pratique des jeunes filles et des femmes.

Les questions de transports sont d'autant plus importantes que les femmes ressentent de la gêne à pratiquer le sport dans leur quartier sous le regard des autres et sont parfois heureuses de sortir de leur environnement proche. Les jeunes filles se sentent en insécurité dans les transports publics. Ceci les empêche en partie de se rendre aux entraînements du soir. L'audition des jeunes filles de Dreux a mis en valeur la crainte des jeunes filles de se rendre seules dans certains quartiers et l'obligation pour elles de changer de trottoir quand elles rencontrent un groupe de garçons sous peine de représailles physiques sérieuses.

#### **CONSTAT 4: UNE DIVERSITE DE SITUATIONS**

La diversité des situations interdit toute généralisation hâtive et toute application de programmes nationaux sans une réflexion préalable et sans essais sur le terrain. Les réussites au plan local existent, les expériences doivent être partagées. Elles se fondent toujours sur un multipartenariat et des éléments de succès communs que les auditions ont mis en valeur. Il est donc prudent d'expérimenter au plan local certaines propositions (horaires, transports, nature des activités...) avant de mettre en œuvre toute mesure publique. Les partenaires locaux pourront alors choisir et se déterminer en fonction de leurs propres priorités.

#### **OBJECTIF : PARTAGER LES EXPERIENCES**

⇒ **PROPOSITION 9 : EXPERIMENTER POUR MIEUX AGIR**

Il est important de tester dans plusieurs communes choisies pour leur volontarisme des expériences afin de vérifier certaines des hypothèses avancées, d'approfondir la réflexion, et de pouvoir diffuser des conclusions, des préconisations à l'usage des différents intervenants de la politique sportive.

Ces plans locaux pourraient poursuivre plusieurs objectifs :

- rassembler les acteurs des politiques sportives et créer des synergies (préfecture, services de l'Etat, commune, CAF, établissements scolaires, Conseil Général et Régional, mouvement sportif, associations familiales...)
- développer une offre sportive cohérente sur le territoire ciblé,
- multiplier les possibilités de pratique,
- favoriser le rapprochement entre les acteurs scolaires et civils,
- mutualiser les moyens matériels et humains.

Il s'agit, en outre, de poser, dès le début des projets, les questions de méthodologie (gratuité des activités, suivi individualisé des populations, évaluation des actions conduites...).

Une première opération expérimentale dès 2005 pourrait être conduite sur une dizaine de sites. Ces sites pourraient bénéficier de financements spécifiques (crédits ministériels, FNDS) ainsi que d'aides particulières à la formation (intervenants bénévoles ou professionnels).

Des conventions avec plusieurs fédérations permettraient d'intensifier la présence des actions fédérales dans les quartiers sensibles.

⇒ **PROPOSITION 10 : CREER UN CENTRE DE RESSOURCES**

Un Centre de Ressources serait nécessaire pour constituer une source fiable et complète de connaissances sur cette problématique. Il aurait pour mission de répertorier toutes les études existantes, de faire partager les expériences de terrain pour faciliter leur mise en place et conseiller les différents acteurs du sport.

# **Annexe 6 : Code du Sport. Art. L121-4/ Décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs**

## **Article L121-4 du code du sport**

- Modifié par [ORDONNANCE n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 11 \(V\)](#)

Les associations sportives ne peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat qu'à la condition d'avoir été agréées.

L'agrément est notamment fondé sur l'existence de dispositions statutaires garantissant le fonctionnement démocratique de l'association, la transparence de sa gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes.

L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L. 131-8 vaut agrément.

L'autorité administrative peut prononcer le retrait de l'agrément accordé à une association sportive ou résultant de l'affiliation prévue au troisième alinéa si elle emploie des personnes ne satisfaisant pas aux obligations des [articles L. 212-1, L. 212-2](#) et [L. 212-9](#) ou si elle méconnaît les obligations des [articles L. 322-1 et L. 322-2](#).

Les conditions de l'agrément et du retrait de l'agrément accordé à une association ou résultant de l'affiliation prévue au troisième alinéa sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

JORF n°85 du 11 avril 2002

Texte n°42

**Décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs**

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 363-1, L. 552-1 à L. 552-4 et L. 841-1 à L. 841-4 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 21 et 23 ;

Vu le décret n° 85-237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des groupements sportifs et des fédérations sportives ;

Vu l'avis du Conseil national des activités physiques et sportives en date du 10 octobre 2001 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décède :

### **Article 1**

Les groupements sportifs mentionnés à l'article 7 de la loi du 16 juillet 1984 susvisée sont agréés par le préfet du département de leur siège.

### **Article 2**

Un groupement sportif ne peut obtenir l'agrément que si ses statuts comportent les dispositions suivantes :

a) Dispositions relatives au fonctionnement démocratique de l'association :

Les statuts doivent contenir des dispositions prévoyant :

- la participation de chaque adhérent à l'assemblée générale ;
- la désignation du conseil d'administration par l'assemblée générale au scrutin secret et pour une durée limitée ;
- un nombre minimum, par an, de réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration ;
- les conditions de convocation de l'assemblée générale et du conseil d'administration à l'initiative d'un certain nombre de leurs membres ;

b) Dispositions relatives à la transparence de la gestion :

Les statuts doivent prévoir :

- qu'il est tenu une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses ;
- que le budget annuel est adopté par le conseil d'administration avant le début de l'exercice ;
- que les comptes sont soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice ;
- que tout contrat ou convention passé entre le groupement, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale ;

c) Dispositions relatives à l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes :

Les statuts doivent prévoir que la composition du conseil d'administration doit refléter la composition de l'assemblée générale.

Les statuts doivent, en outre, comprendre des dispositions destinées à garantir les droits de la défense en cas de procédure disciplinaire et prévoir l'absence de toute discrimination dans l'organisation et la vie de l'association.

### **Article 3**

Pour obtenir l'agrément, un groupement sportif qui a pour objet la pratique d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives doit être affilié à une fédération sportive agréée.

### **Article 4**

Sont joints à la demande d'agrément :

- 1° Un exemplaire des statuts et du règlement intérieur ;
- 2° Les procès-verbaux des trois dernières assemblées générales ;
- 3° Les bilans et comptes d'exploitation des trois derniers exercices.

Lorsque le groupement qui sollicite l'agrément est constitué depuis moins de trois années, les documents mentionnés aux 2° et 3° ci-dessus sont produits pour la période correspondant à sa durée d'existence.

#### **Article 5**

L'arrêté préfectoral portant agrément d'un groupement sportif est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

#### **Article 6**

L'agrément des groupements sportifs peut être retiré par le préfet du département de leur siège pour l'un des motifs suivants :

- a) Une modification des statuts ayant pour effet de porter atteinte aux conditions posées par l'article 2 ;
- b) Un motif grave tiré soit de la violation par le groupement de ses statuts, soit d'une atteinte à l'ordre public ou à la moralité publique ;
- c) La méconnaissance des règles d'hygiène ou de sécurité ;
- d) La méconnaissance des dispositions de l'article L. 363-1 du code de l'éducation exigeant la qualification de ceux qui enseignent, animent, entraînent ou encadrent une activité physique ou sportive.

Le groupement sportif bénéficiaire de l'agrément est préalablement informé des motifs susceptibles de fonder le retrait et mis à même de présenter des observations écrites ou orales.

#### **Article 7**

L'arrêté préfectoral portant retrait de l'agrément est motivé. Un retrait est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du siège et, lorsqu'il est différent, au recueil des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel avait été publié l'arrêté d'agrément.

#### **Article 8**

Le décret n° 85-237 du 13 février 1985 susvisé est abrogé en tant qu'il est relatif aux groupements sportifs.

#### **Article 9**

Les dispositions du présent décret sont applicables à Mayotte.

#### **Article 10**

Le ministre de l'intérieur, la ministre de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 2002.

Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

La ministre de la jeunesse et des sports,

Marie-George Buffet

Le ministre de l'intérieur,

Daniel Vaillant

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer,

Christian Paul

## Annexe 7 : Récapitulatif des unités et des critères de comparaison

TABLEAU DE COMPARAISON			
Unités de comparaison	Critères de comparaison	Objectifs	Limites
<p><b><i>Les trajectoires des femmes et des hommes en poste de responsabilité bénévole</i></b></p>	<p>Le mode d'entrée</p> <p>Modalités de progression du statut dans l'association</p> <p>Statut officiel de responsable bénévole</p>	<p>Les étapes des trajectoires permettent de mieux appréhender les processus qui mènent à leurs positions actuelles</p> <p><u>1<sup>er</sup> objectif</u> : comparer les trajectoires selon que l'on soit responsable bénévole dans la comarque de Gérone ou dans le département des Pyrénées-Orientales. Comparer les trajectoires selon les trois postes retenus : présidente, trésorière et secrétaire</p> <p><u>2<sup>ème</sup> objectif</u> : comparer les trajectoires des femmes et des hommes</p>	<p>L'une des limites que l'on peut rencontrer lors de notre enquête est de trouver peu de femmes en poste de responsabilité bénévole en tant que présidente voire comme trésorière</p> <p>La possibilité aussi de voir une même personne occuper plusieurs fonctions à la fois</p>
<p><b><i>Préconisations favorables et freins à l'égalité et à la parité des fonctions de responsabilités bénévoles des clubs sportifs (plus généralement des instances de direction sportive)</i></b></p>	<p>Représentations et avis de la question d'égalité et de parité en sport et plus spécifiquement dans les associations sportives telles que les clubs de judo</p> <p>Connaissances de lois, de moyens ou d'exemples...</p> <p>Préconisations et facteurs favorables/défavorables</p>	<p>Les perceptions des acteurs en poste de responsabilité bénévole sur la question d'égalité et de parité sportive permettent dans un premier temps d'accéder à leurs visions, à leurs sensibilités et motivations ou non à voir progresser la place des femmes</p> <p>Par la même, c'est un moyen de savoir si leurs représentations sont rattachées ou pas à des connaissances en la matière</p> <p><u>L'objectif de comparaison</u> se situe alors sur les représentations et connaissances puis sur les préconisations en fonction de la situation géographique et du sexe</p>	<p>La potentialité de non connaissance des politiques publiques sportives, de parité/d'égalité. De plus elles ne sont pas forcément les mêmes d'un côté et de l'autre de la frontière, elles ne sont pas instaurées au même moment et ne visent pas toujours les mêmes objectifs.</p> <p>Cela ne représente pas vraiment une limite car cela peut enrichir l'explication de différences d'opinions entre ces mêmes acteurs selon le territoire considéré</p>

<p><i><u>Préconisations favorables et freins à la coopération sportive transfrontalière</u></i></p>	<p>Représentations et avis de la coopération sportive transfrontalière</p> <p>Connaissances et/ou mise en œuvre de projets transfrontaliers, outils et instruments</p> <p>Préconisations et facteurs favorables/défavorables</p>	<p>Les avis des acteurs et le niveau de leur connaissance sur la coopération transfrontalière permettent d'accéder à leurs visions, à leurs sensibilités et motivations ou non à mettre en œuvre des projets de coopération sportive entre clubs de judo. Dans le cas où des projets se sont déjà formalisés il est intéressant de comprendre l'organisation de ces échanges en vue de situer aussi la place des femmes : fonctions, tâches et statuts occupés</p> <p><u>L'objectif de comparaison</u> se situe comme précédemment sur les représentations et connaissances puis sur les préconisations en fonction de la situation géographique et du sexe</p>	<p>La potentialité de non connaissance de la coopération sportive, dans ce cas-là il serait sans doute pertinent d'introduire cette partie d'entretien par une brève explication. De plus les connaissances et volontés ne sont pas toujours actions d'où la nécessité de les questionner aussi sur les facteurs limitatifs de la coopération sportive transfrontalière</p>
<p><i><u>Le fonctionnement des clubs de la région de Gérone et du département des Pyrénées-Orientales</u></i></p> <p><i>Discours et avis d'acteurs sur les femmes en postes de responsabilité bénévole</i></p>	<p><u>Structure et organisation des clubs :</u></p> <p>Taille du club, nombre de personnes qui participent à la vie du club, répartition salarié/bénévole, répartition homme/femme, fonctions formelles et informelles selon que l'on soit engagé officiellement ou pas...</p> <p>compétences, qualités, connaissances du monde associatif/de la pratique</p>	<p><u>1er objectif :</u> la comparaison du fonctionnement des clubs de grande taille puis ceux de petite taille de part et d'autre de la frontière puis le croisement d'un petit et d'un grand club dans un même territoire.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> objectif :</u> comparaison des propos d'acteurs qui collaborent à la vie du club en parallèle de celles et ceux en postes de responsabilités sportive bénévole selon la taille du club, le poste occupé (présidente, trésorière et secrétaire) le territoire considéré et le sexe pour comprendre les éléments décisifs et freins au mode d'entrée, à la progression et à l'obtention du statut des femmes en poste de responsabilité bénévole. Pour comprendre aussi les motivations, les avantages et difficultés perçus dans l'exercice des fonctions de responsabilité bénévole</p>	

## **Annexe 8 : Guide et grille d'entretien population (1)**

*« Je souhaiterais que vous me parliez de votre expérience et de votre vécu comme responsable bénévole de ce club de judo ? »*

### **Le cadre familial/socialisation, Parcours scolaire/ Parcours sportif**

- *Composition, professions et expériences sportives et culturelles des membres de la famille*
- *Description du cursus scolaire et universitaire, diplôme (s) obtenu (s)*
- *Types de sports pratiqués, niveau de pratique et résultats*

### **Trajectoire professionnelle**

- *Conditions d'accès au premier emploi*
- *Fonctions et tâches du métier exercé*
- *Changements de métier et conditions*
- *Lien avec le milieu sportif ?*

### **Trajectoire bénévole et représentations**

- *Conditions et processus d'entrée au sein du club sportif de judo*
- *Modalités d'accès à un poste de responsable bénévole*
- *Evolution des fonctions et du statut de responsable bénévole, conditions de changement*
- *Vécu et représentations du parcours des acteurs (trices) et de leurs positions actuelles*

### **Articulation/conciliation des temps de vie**

- *Organisation des temps de vie, solutions et difficultés rencontrées*  
Comment arrivez-vous à concilier votre travail, votre engagement associatif au judo et votre vie de couple ?
- *Place du conjoint et des enfants dans les temps de vie (profession, études, expérience sportive...)*  
Métier de votre conjoint ? Vous aide-t-il dans les tâches ménagères, avec vos enfants ?
- *Organisation de la répartition des tâches domestiques et autres...*



Prend-il le relais (votre conjoint/mari) quand vous n'êtes pas là...

### **Préconisations**

- *Connaissance et interprétation sur les femmes dans la direction sportive notamment dans sur les fonctions de responsable bénévole, sur la coopération sportive transfrontalière*
- *Expériences, anecdotes et solutions proposées pour remédier à la sous-représentation des femmes et en vue d'augmenter et de consolider les échanges sportifs transfrontaliers*
- *Solutions et limites*
- *L'identité catalane a-t-elle des effets sur les processus étudiés*

" ¿ desearía que usted me hablara de su experiencia (experimento) y de su vida como responsable benévolo de este club de judo? "

### **El marco (ejecutivo) familiar/socialisation, Trayecto escolar / Trayecto deportivo**

- *Composición, profesión y experiencias (experimentos) deportivas y culturales de los miembros de la familia*
- *Descripción de los estudios universitarios escolares y universitarios, el diploma obtenido (s)*
- *Tipos de deportes practicados, nivel de práctica y los resultados*

### **Carrera**

- *Condiciones de acceso al primer empleo*
- *Funciones y tareas del oficio ejercitado*
- *Cambios de oficio y condiciones*
- *Lazo con medio deportivo*

### **Trayectoria benévola y representaciones**

- *Condiciones y proceso de entrada en el seno del club deportivo de judo*
- *Modalidades de acceso a un puesto de responsable benévolo*
- *Evolución de las funciones y del estatuto de responsable benévolo, condiciones de cambio*

- *Vivido y representaciones del trayecto de los actores (trices) y de sus posiciones actuales*

### **Articulación / conciliación de los tiempos de vida**

- *Organización de los tiempos de vida, soluciones y dificultades encontradas*
- *Sitio(Plaza) del cónyuge y de los niños en los tiempos de vida (profesión, estudios, experiencia(experimento) deportiva)*
- *Organización de la reparación de los quehaceres domésticos y otros ...*

### **Preconizaciones**

- *Conocimiento e interpretación sobre las mujeres en la dirección deportiva particularmente en sobre las funciones de responsable benévolo, sobre la cooperación deportiva transfronteriza*
- *Experiencias(Experimentos), anécdotas y soluciones propuestas para remediar la subrepresentación de las mujeres y con vistas a aumentar y de consolidar los intercambios deportivos transfronterizos*
- *Soluciones y límites*
- *La identidad catalana tiene efectos sobre los procesos estudiados.*

Ce que je cherche	Les indicateurs	Les thèmes abordés
<p>Disposition familiale</p> <p>Capital culturel, social et sportif</p> <p>Ces éléments peuvent-ils influencer sur les trajectoires des acteurs et les amener à se diriger vers les fonctions qu'ils occupent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition, professions et expériences sportives et culturelles des membres de la famille</li> <li>- Description du cursus scolaire et universitaire, diplôme (s) obtenu (s)</li> <li>- Types de sports pratiqués, niveau de pratique et résultats</li> </ul> <p>Ces indicateurs nous permettent de comprendre ce qui a pu inciter les acteurs (trices) à s'engager dans la responsabilité sportive bénévole : un membre de la famille a été responsable sportif ou autre, une personne rencontrée, un contenu d'enseignement lors de la scolarité en rapport avec la prise de responsabilité, lors de la pratique sportive</p>	<p>Le cadre familial/socialisation Parcours scolaire/ Parcours sportif</p>
<p>La profession et le déroulement de la trajectoire professionnelle, sont-ils plus ou moins en lien avec leur engagement de responsabilité bénévole</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions d'accès au premier emploi</li> <li>- Fonctions et tâches du métier exercé</li> <li>- Changements de métier et conditions</li> <li>- Lien avec le milieu sportif</li> </ul>	<p>Trajectoire professionnelle</p>
<p>Mise en évidence des étapes de la trajectoire bénévole et des représentations associées aux fonctions exercées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions et processus d'entrée au sein du club sportif de judo</li> <li>- Modalités d'accès à un poste de responsable bénévole</li> <li>- Evolution des fonctions et du statut de responsable bénévole, conditions de changement</li> <li>- Vécu et représentations du parcours des acteurs (trices) et de leurs positions actuelles</li> </ul>	<p>Trajectoire bénévole et représentations</p>
<p>Selon les dispositions des différents temps de vie (famille, profession, bénévolat) quelles sont les modalités que les acteurs (trices) adoptent pour gérer la sphère privée de celle publique ? Quelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des temps de vie, solutions et difficultés rencontrées</li> <li>- Place du conjoint et des enfants dans les temps de vie (profession, études, expérience sportive...)</li> <li>- Organisation de la répartition des tâches domestiques et autres...</li> </ul>	<p>Articulation/conciliation des temps de vie</p>

<p>sont celles qui les avantagent et celles où ils (elles) éprouvent des difficultés</p>		
<p>Visions et avis des acteurs (trices) sur un meilleur équilibre des femmes en postes de responsabilité bénévole des clubs sportifs de judo et plus généralement dans les instances dirigeantes sportives, sur l'amélioration des échanges transfrontaliers en matière de sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et interprétation sur les femmes dans la direction sportive notamment dans sur les fonctions de responsable bénévole, sur la coopération sportive transfrontalière</li> <li>- Expériences, anecdotes et solutions proposées pour remédier à la sous-représentation des femmes et en vue d'augmenter et de consolider les échanges sportifs transfrontaliers</li> <li>- Solutions et limites</li> <li>- L'identité catalane a-t-elle des effets sur les processus étudiés</li> </ul>	<p>Préconisations</p>

## **Annexe 9 : Guide et grille d'entretien population (2)**

Dans quelles conditions avez-vous été amené à devenir salarié/bénévole de ce club ?

- *Sports pratiqués personnellement, par la famille ? Parcours*
- *Diplômes obtenus ? Parcours*
- *Profession (s) parallèle (s)*
- *Connaissance du judo, valeurs et opinions*

Dans quel cadre s'est déroulée votre première expérience ?

- *Lien avec le milieu sportif / Lien de parenté, interconnaissance*
- *Fonctions et tâches en tant que salarié ou bénévole ponctuel*
- *Raisons et évolutions dans l'exercice de votre métier ou de votre engagement bénévole*

Dans quelles circonstances êtes-vous en relation ou lors de quelles occasions êtes-vous en situation de travail avec les femmes responsables du club ? (présidente, trésorière et secrétaire)

- *Evénements particuliers, réunions*
- *Accompagnement et/ou aide dans la gestion, l'organisation ou la communication du club*
- *En cas d'absence, remplacement*

De façon générale, que pensez-vous des fonctions de responsabilité bénévole ?

Quelles sont selon vous les éléments qui permettent d'occuper un poste de responsable bénévole ? Et en tant que femme ?

Que pensez-vous plus précisément de l'investissement des responsables bénévoles du club ?

Vous intéressez-vous ou êtes-vous sensible aux questions d'égalité et de parité des femmes en sport ?

- *Connaissances de lois, suivi de l'actualité*
- *Dans d'autres domaines que le sport ?*
- *Engagement ou affiliation sur ces questions*
- *Préconisations, avantages et freins*

Savez-vous ce qu'est la coopération sportive transfrontalière ?

- *Si non, donnez une explication simple mais claire*
- *Si oui, que peut-on faire pour améliorer les échanges entre nos territoires ?*
- *Connaissez-vous des clubs de judo du département des Pyrénées-Orientales, ou avez-vous déjà été en lien avec l'un d'entre eux*
- *Préconisations, avantages et freins*

¿ En cuáles condiciones has sido hecho volverse asalariado / benévolo de este club ?

- *¿ Deportes practicados personalmente, por la familia? Trayecto*
- *¿ Diplomas obtenidos ? Trayecto*
- *Profesión paralela*
- *Conocimiento del judo, los valores y las opiniones*

¿ En cuál marco (ejecutivo) se celebró su primera experiencia (experimento) ?

- *Lazo con medio deportista / Lazo de parentesco, interconocimiento*
- *Funciones y tratas como asalariado o voluntario puntual*
- *Razones y evolución en el ejercicio de su oficio o de su compromiso benévolo*

¿ En cuáles circunstancias está en relación o en el momento de cuales ocasiones está en posición usted de trabajo con las mujeres responsables del club? (Presidenta, tesorera y secretario)

- *Acontecimientos particulares, reuniones*
- *Acompañamiento y/o ayuda(ayudante) en la gestión, la organización o la comunicación del club*
- *En caso de ausencia, sustitución*

¿ De modo general, que piensa en funciones de responsabilidad benévola ?

¿ Cuáles son según usted los elementos que permiten ocupar un puesto de responsable benévolo? ¿ Y como mujer ?

¿ Que piensa más precisamente en la inversión de los responsables benévolos del club?

¿ Se interesa o es sensible a las cuestiones de igualdad y de paridad de las mujeres en deporte?

- *Conocimientos de leyes, seguimiento (control) de la actualidad*
- *¿ En otros dominios (campos) que el deporte ?*
- *Compromiso o afiliación sobre estas cuestiones*
- *Preconizaciones, ventajas y frenos*

¿ Sabe lo que es la cooperación deportiva transfronteriza ?

- *Si no, dé una explicación simple pero clara*
- *Si sí, que podemos hacer para mejorar los intercambios entre nuestros territorios ?*
- *Conózcase clubs de judo del departamento de los Pyrénées-Orientales, o usted ya fue en lazo con uno de ellos*
- *Preconizaciones, ventajas y frenos*

Ce que je cherche	Les indicateurs	Les thèmes abordés
<p>Disposition familiale</p> <p>Capital culturel, social et sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition, profession et expériences sportives et culturelles des membres de la famille</li> <li>- Description du cursus scolaire et universitaire, diplôme (s) obtenu (s)</li> <li>- Types de sports pratiqués, niveau de pratique et résultats</li> </ul> <p>Ces indicateurs nous permettent de comprendre ce qui a pu inciter les acteurs (trices) à s'engager dans un travail sportif ou à apporter une aide ponctuelle aux clubs sportifs de judo</p>	<p>Cadre de socialisation</p>
<p>Comprendre leur entrée dans le club de judo, la place qu'ils occupent et les tâches qu'ils réalisent de manière plus ou moins directe avec les femmes en postes de responsabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions d'accès au premier emploi, conditions d'entrée dans le club comme bénévole</li> <li>- Fonctions et tâches du métier exercé, du bénévolat engagé</li> <li>- Evolution du métier et des tâches respectives selon que l'on soit salarié ou bénévole spontané</li> <li>- Lien avec le milieu sportif</li> <li>- Lien de parenté, interconnaissance</li> <li>- Autre emploi/autre engagement spontané ou statut officiel dans une association</li> </ul>	<p>Trajectoire professionnelle</p> <p>Trajectoire du bénévole « ponctuel »</p>
<p>Système de désignation et d'interprétation</p> <p>Discuter des normes sociales, femmes dans des postes et un sport de tradition masculine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opinions et jugements des femmes en poste de responsabilité bénévole</li> <li>- Eléments décisifs d'entrée, de progression, de fonction de responsable bénévole et freins</li> <li>- Compétences, qualités, pratique, connaissance</li> <li>- Attitudes et comportements classiquement affectés aux femmes en postes de responsabilité ou plus controversés</li> </ul>	<p>Représentations des femmes bénévoles en postes de responsabilité</p>
<p>Visions et avis des acteurs (trices) sur un meilleur équilibre des femmes en postes de responsabilité bénévole des clubs sportifs de judo et plus généralement dans les instances dirigeantes sportives, sur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et interprétation sur les femmes dans la direction sportive notamment dans sur les fonctions de responsable bénévole, sur la coopération sportive transfrontalière</li> <li>- Expériences, anecdotes et solutions proposées pour remédier à la sous-représentation des femmes et en vue d'augmenter et de consolider les échanges sportifs transfrontaliers</li> <li>- Solutions et limites</li> </ul>	<p>Préconisations</p>



l'amélioration des échanges transfrontaliers en matière de sport	- L'identité catalane a-t-elle des effets sur les processus étudiés	
--	---	--

## **Annexe 10 : Guide et grille d'entretien population (3)**

Dans quelles conditions avez-vous été amené à occuper ce poste ?

- *Pratiques sportives et culturelles familiales*
- *Diplômes obtenus*
- *Lien avec le milieu associatif, sportif ou de coopération transfrontalière*
- *Fonctions et tâches dans du poste occupé*

Quels ont les moyens dont vous disposez pour favoriser la responsabilité des femmes dans les instances dirigeantes sportives ou pour favoriser la coopération associative/sportive transfrontalière ?

- *Evolution au cours du temps, prises de conscience publique...*
- *Outils, instrument et lois*
- *Actions et projets en cours ou à venir*

Que pensez-vous de la position des femmes responsables bénévoles d'associations sportives et plus précisément en judo ?

Quelles recommandation/préconisations proposez-vous pour améliorer la situation des femmes dans les instances dirigeantes sportives et la coopération sportive transfrontalière ?

¿ En cuáles condiciones has sido hecho ocupar este puesto ?

- *Prácticas familiares deportivas y culturales*
- *Diplomas obtenidos*
- *Lazo con medio asociativo y deportivo o de cooperación transfronteriza*
- *Funciones y tareas en el puesto ocupado*

¿ Cuáles tienen los medios de los que usted dispone para favorecer la responsabilidad de las mujeres en las instancias dirigentes deportivas o para favorecer la cooperación asociativa / deportiva transfronteriza ?

- *Evolución en el curso del tiempo, tomas de conciencia pública ...*

- *Herramientas (Instrumentos), instrumento y leyes*
- *Acciones y proyectos corrientes o a venir*

¿ En ello que piensa en la posición de las mujeres responsables benévolas de asociaciones deportivas y más precisamente en judo ?

¿ Cuáles recomendación / preconización propone para mejorar la situación de las mujeres en las instancias dirigentes deportivas y la cooperación deportiva transfronteriza ?

Ce que je cherche	Les indicateurs	Les thèmes abordés
<p>Disposition familiale</p> <p>Capital culturel, social et sportif</p> <p>Situer leurs métiers et les liens avec notre objet de recherche, autour de l'égalité et de la parité des femmes dans les instances dirigeantes et sur la coopération sportive transfrontalière</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition, profession et expériences sportives et culturelles des membres de la famille</li> <li>- Description du cursus scolaire et universitaire, diplôme (s) obtenu (s)</li> <li>- Types de sports pratiqués, niveau de pratique et résultats</li> <li>- Conditions d'accès au premier emploi</li> <li>- Fonctions et tâches du métier exercé</li> <li>- Evolution du métier</li> <li>- Lien avec le milieu sportif, associatif</li> </ul>	<p>Cadre de socialisation</p> <p>Trajectoire professionnelle</p>
<p>Outils, chartes, moyens, instruments, actions publiques dirigées vers la coopération sportive transfrontalière et vers l'égalité et la parité des femmes dans les instances dirigeantes sportives notamment dans les associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opinions et jugements des femmes en poste de responsabilité bénévole</li> <li>- Eléments décisifs d'entrée, de progression, de fonction de responsable bénévole et freins</li> <li>- Compétences, qualités, pratique, connaissance</li> <li>- Attitudes et comportements classiquement affectés aux femmes en postes de responsabilité ou plus controversés</li> </ul>	<p>Les associations sportives</p>
<p>Visions et avis des acteurs (trices) sur un meilleur équilibre des femmes en postes de responsabilité bénévole des clubs sportifs de judo et plus généralement dans les instances dirigeantes sportives, sur l'amélioration des échanges transfrontaliers en matière de sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expériences, anecdotes et solutions proposées pour remédier à la sous-représentation des femmes et en vue d'augmenter et de consolider les échanges sportifs transfrontaliers</li> <li>- Solutions et limites</li> <li>- L'identité catalane a-t-elle des effets sur les processus étudiés</li> </ul>	<p>Préconisations/Recommandations</p>



## **Annexe 11 : Tableau récapitulatif des entretiens et exemples d'entretiens retranscrits**

Les entretiens concernent l'ensemble de ceux effectués à travers les études monographiques et en dehors, ils couvrent l'ensemble des populations choisies : femmes et hommes responsables des bureaux associatifs de judo, salariés (ées) ou bénévoles des clubs et dans une quantité très relative des acteurs pertinents du territoire concernant les questions de coopération associative et sportive transfrontalière ou d'égalité.

<b>Date</b>	<b>Temps</b>	<b>Sexe</b>	<b>Fonction/Position</b>	<b>Lien avec le club</b>	<b>Lieu</b>
05/05/2014	1h10	masculin	président		Comarque de Gérone
05/02/2014	45 mn	féminin	trésorière	le mari est président	Comarque de Gérone
23/05/2014	55 mn	féminin	secrétaire	enfants licenciés	Gérone
4/06/2014	40 mn	masculin	bénévole	enfants licenciés	Pyrénées-Orientales
4/06/2014	58 mn	féminin	bénévole	conjointe entraîneur	Pyrénées-Orientales
20/06/2014	40 mn	masculin	secrétaire		Comarque de Gérone
20/06/2014	1h03	féminin	secrétaire	mari entraîneur	Comarque de Gérone
21/09/2014	48 mn	masculin	président		Comarque de Gérone

26/09/2014	52 mn	masculin	trésorier		Pyrénées-Orientales
26/09/2014	1h05	féminin	présidente	licenciée/pratiquante	Pyrénées-Orientales
5/10/2014	43 mn	féminin	professeur	amie/ancienne pratiquante	Pyrénées-Orientales
5/04/2015	35 mn	féminin	présidente		Pyrénées-Orientales
15/10/2014	1h20	masculin	directeur des sports		Pyrénées-Orientales
03/11/2014		masculin	professeur		Pyrénées-Orientales
03/11/2014	1h10	masculin	secrétaire		Pyrénées-Orientales
12/11/2014	1h27	masculin	président	créateur et entraîneur	Comarque de Gérone
12/11/2014	1h03	féminin	trésorière	conjointe entraîneur	Comarque de

					Gérone
13/11/2014	41 mn	masculin	bénévole	ami de l'entraîneur /président	Comarque de Gérone
27/11/2014	56 mn	féminin	secrétaire	Sœur président	Comarque de Gérone

27/11/2014	57 mn	masculin	bénévole	ami de l'entraîneur et président	Comarque de Gérone
27/11/2014	56 mn	féminin	secrétaire	Sœur président	Comarque de Gérone
3/12/2014	1h34	féminin	adjoite au sport, à la jeunesse et à la vie associative		Pyrénées-Orientales
17/12/2014	1h15	féminin	présidente		Pyrénées-Orientales
18/01/2015	47 mn	masculin	professeur		Pyrénées-Orientales
18/01/2015	38 mn	féminin	secrétaire		Pyrénées-Orientales
27/01/2015	40 mn	féminin	bénévole	enfants licenciés	Comarque de Gérone
27/01/2015	55 mn	féminin	bénévole	amie secrétaire	Comarque de Gérone
14/02/2015	1h10	masculin	vice-trésorier	ami ancien président	Pyrénées-Orientales
14/02/2015	33 mn	masculin	trésorier	ancien président	Pyrénées-Orientales
19/03/2015	1h17	masculin	directeur sportif		Comarque de Gérone
19/03/2015	58 mn	masculin	président		Comarque de Gérone
20/03/2015	53 mn	masculin	secrétaire		Communauté autonome de Gérone
20/03/2015	1h05	féminin	professeur	pratiquante	Comarque de Gérone
10/04/2015	34 mn	masculin	bénévole	licencié	Comarque de Gérone
10/04/2015	57 mn	féminin	bénévole	enfants licenciés	Comarque de Gérone
20/04/2015	45 mn	masculin	président		Pyrénées-Orientales
20/04/2015	1h20	masculin	responsable coopération transfrontalière		Pyrénées-Orientales
28/04/2015	56 mn	masculin	président		Pyrénées-Orientales
28/04/2015	1h08	féminin	trésorière		Pyrénées-

					Orientales
11/05/2015	1h35	masculin	responsable coopération transfrontalière		Comarque de Gérone
11/05/2015	1h20	masculin	adjoint au sport		Comarque de Gérone
20/09/2015	1H03	masculin	président		Pyrénées-Orientales
03/10/2015	50 mn	féminin	trésorière		Comarque de Gérone
03/10/2015	41 mn	féminin	professeur		Comarque de Gérone
4/10/2015	57 mn	masculin	professeur		Comarque de Gérone
4/10/2015	38 mn	masculin	professeur		Comarque de Gérone
4/10/2015	49 mn	masculin	trésorier		Comarque de Gérone
26/10/2015	33 mn	masculin	secrétaire		Pyrénées-Orientales
26/10/2015	48 mn	féminin	professeur	mari entraîneur et président	Pyrénées-Orientales
11/11/2015	43 mn	masculin	trésorier		Pyrénées-Orientales
08/01/2016	57 mn	masculin	secrétaire		Comarque de Gérone

### **Retranscription 1 : Présidente d'un club de judo des Pyrénées-Orientales**

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Présidente
<b>Lieu d'habitation</b>	Banyuls des Aspres
<b>CSP (métier)</b>	Technicienne territoriale traitement de l'eau (Conseil Général 66)
<b>Diplôme (s)</b>	Licence chimie ; licence professionnelle protection de l'environnement
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Ingénieur recherche et développement (drain/bouchage)
<b>Statut marital</b>	En couple
<b>Age</b>	1986, 29 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	Aucun
<b>Sports pratiqués</b>	Judo, moto ski, rugby
<b>Autre type d'engagement associatif ou</b>	Aucun

**Enquêteur :** Bonjour, pouvez-vous me parler de votre expérience en tant que présidente du club de judo ?

**Présidente :** *Euh bah j'étais licenciée en judo pendant une quinzaine d'années, au début j'étais licenciée comme judokate sur Argelès puis j'ai changé je suis allée sur Port-Vendres je devais avoir 10 ans, je sais plus exactement... . Au fur et à mesure j'ai commencé à m'impliquer au sein du bureau du club pour tout ce qui était fin de saison, goûter de Noël... des choses comme ça. Pour la fête de la Saint-Vincent pendant les trois jours pour tenir le stand et tout ça. L'année de mes 25 ans ma présidente m'a proposé de passer moi présidente parce qu'on devait faire une entente avec le club de Banyuls. Maintenant c'est elle qui est présidente du club et moi de celui avec qui on a fait l'entente. Elle devait me chapoter et voilà... et il s'est avéré que l'année où elle m'a proposait ça elle est décédée et comme c'était prévu j'ai pris la présidence. C'était plus ou moins décidé mais pas dans ces circonstances-là.*

**Enquêteur :** Oui c'était prévu, c'est un peu comme une cooptation, une récompense de votre investissement personnel ?

*Oui c'est parce qu'elle me l'avait demandé du coup j'ai accepté... . Mais pas uniquement, même si je dois avouer que c'est surtout en lien avec elle car j'avais de très bon rapport avec euh... c'est aussi parce que le judo est ma passion et après avoir enseigné pendant quelques années je me voyais bien intégrer le bureau sans vraiment penser qu'on allait me proposer d'être présidente, je pensais être simplement secrétaire. J'ai appris quelques ficelles du métier comme on pourrait dire fin... du déroulement et du fonctionnement du bureau auprès d'elle.*

**Enquêteur :** D'accord et là vous êtes présidente depuis combien d'années ?

**Présidente :** *Je pense... parce que c'est vrai qu'au moment du décès on est resté euh fin je pense que c'est depuis 2012/2013 donc ça fait à peu près 3/4 ans. Ça fera 4 ans en 2016.*



**Enquêteur : Vous envisagez de poursuivre comme présidente ?**

**Présidente :** *Franchement je ne sais pas on va voir comment ça évolue parce que y a le professionnel, y a la vie de couple donc voilà je sais pas encore... . Tout ça cumulé fait que je pourrais ne pas vouloir continuer mais pour le moment ça va..., j'arrive à tout gérer.*

**Enquêteur : Vous pensez déjà à quelqu'un ?**

**Présidente :** *Absolument pas mais j'aimerais que ça soit son fils qui lui aussi est judoka au club et qui était secrétaire du club d'autant que son grand-père c'est-à-dire le père de la présidente qui était là avant moi était aussi très impliqué dans le club. C'est un peu une histoire de famille entre guillemets avec d'autres personnes autour certes mais voilà j'aimerais que ce soit lui. Je pense d'ailleurs que je ne suis pas la seule à vouloir que ce soit lui, ce serait comme un hommage à cette femme qui a beaucoup compté pour le club et son fils fait également un travail remarquable, il est très disponible et il aime et anime bien la vie du club.*

**Enquêteur : C'est un club familial on pourrait dire ça comme ça ?**

**Présidente :** *Oui je le vois comme ça, son grand-père a été professeur après il était au bureau, sa fille a été professeure et au bureau aussi comme présidente donc voilà c'est un cheminement qui me semble logique. Mais après euh... pour l'instant il n'est pas du tout près on va dire et pour moi pour l'instant ça me va bien comme ça. Le fait que son fils soit par la suite président est une éventualité pour moi et d'autres à laquelle nous pensons mais ça n'est obligatoire. Il faut voir si lui sera prêt à ce moment-là ou si nous estimons qu'une autre personne peut remplir cette fonction.*

**Enquêteur : Vous me dites qu'il est licencié et secrétaire du club ?**

**Présidente :** *Je sais plus trop mais euh oui oui il est encore inscrit comme secrétaire du club*

**Enquêteur : Vous me disiez que vous étiez judokate ?**

**Présidente :** *Oui j'ai commencé à 4 ans je continue encore mais de temps en temps en club et pas de manière intensive, j'ai jamais vraiment fait du judo de compétition. A un niveau départemental et après pour le plaisir d'obtenir des points, pour évoluer dans le grade des ceintures j'en faisais de temps en temps. Je participais à quelques compétitions surtout pour obtenir ma ceinture noire donc euh... on va dire en loisir. J'aime beaucoup d'autres sports et j'ai une passion particulière pour la moto d'ailleurs je viens de m'en acheter une (sourire)*

**Enquêteur : Oui (sourire) je vous ai vu arriver avec... et sinon au début de la conversation vous me parliez de la vie professionnelle et de la vie de couple..., est-ce que vous pouvez m'expliquer comment vous vous organiser ?**

**Présidente :** *Jusqu'à présent j'habitais chez mes parents donc euh j'étais sur Saint-André donc c'était un peu plus près du club puis c'était la vie facile, j'arrivais je mettais les pieds sous la table donc voilà. On va dire que c'était facile. En plus j'alternais des périodes de travail, de chômage donc c'était plus ou moins facile après il faut dire la vérité d'être présidente ça prend pas énormément de temps on va dire euh c'est surtout voilà les périodes de Noël, le début de saison avec toutes les inscriptions, la fête de la Saint-Vincent. Il s'avérait que souvent c'était des périodes où je ne travaillais pas donc j'arrivais à faire correspondre mais après le reste de l'année c'est simplement d'aller 1 à 2 fois par semaine au cours mais de toute façon j'y vais puisque je suis licenciée. Généralement j'arrive un peu plus tôt que les heures d'entraînement ça dépend de mon travail aussi hein c'est... selon l'heure à laquelle je termine mais souvent j'arrive à 18h00/18h30 pour voir les parents, les enfants... . Mais ce n'est pas le cas de beaucoup de présidents surtout dans les structures de petite taille, les parents sont en relation avec les entraîneurs surtout. Moi ce qui me force on va dire à y aller c'est parce que je m'y entraîne sinon je pense que j'y serais beaucoup moins présente ou en tout cas moins régulièrement.*

**Enquêteur : Le travail en lui-même n'est pas très prenant et dépend donc on peut dire des saisons ?**

**Présidente :** *Oui exactement après ce qui est important à mon sens c'est quand même la présence... le lien avec les parents et ceux qui entraînent est pour moi important. Je pense*

*que dans un petit club il faut qu'on s'efforce de renforcer les liens si on veut garder les enfants et surtout les adolescents, le fait qu'on soit un petit club doit permettre de tisser des liens de proximité plus facilement que dans les grands clubs. pendant les inscriptions, les stages.... Fin des moments où on peut se rencontrer.*

**Enquêteur : Et comme présidente c'est vous qui vous occupez des inscriptions ?**

*Présidente : Oui parce qu'en septembre dernier je travaillais pas donc j'étais plus disponible que ma trésorière donc c'est moi qui m'en occupait, le secrétaire ne pouvait pas non plus. On s'arrange comme ça c'est vraiment... . Quand un n'est pas disponible c'est l'autre qui prend la relève euh... on essaie de s'arranger au mieux selon les disponibilités de chacun mais en général c'est moi qui m'occupe de presque tout avec l'entraîneur.*

**Enquêteur : Par rapport à votre vie de couple vous arrivez à vous organiser ?**

*Présidente : Oui ça va parce que pour le moment j'ai pas d'enfant donc voilà (rires) et oui ça va parce que c'est 2 fois par semaine le mardi et le jeudi avec très rarement des réunions donc voilà... lui fait son sport de son côté, euh... . Sauf que les jours ne coïncident pas donc ça c'est encore autre chose et sinon il m'aide, il fait le repas le soir si je suis en retard et il participe de temps à autre aux tâches ménagères euh... des fois il fait la vaisselle, il met le linge dans la machine à laver donc de ce côté-là ça va. Ce qui est un peu plus dur c'est qu'on ne se voit pas trop parce que quand je suis à la maison il est au sport et quand il est au sport je suis à la maison. Mais ça nous va bien à tous les deux, on est jeune alors on en profite parce qu'on sait que ça va pas durer toute la vie comme ça.*

**Enquêteur : D'accord, et finalement votre fonction de présidente consiste en quoi ? Concrètement quelles sont les compétences nécessaires ?**

*Présidente : Au niveau personnel, on va dire que pour moi ça m'a permis de développer tout ce qui est caractère, le fait de devoir aller vers les gens et moi qui est un fort tempérament en tant que présidente il faut pouvoir atténuer les choses quand y a des problèmes... ce que je ne savais pas faire avant. En termes de caractère toujours il faut avoir une certaine confiance pour les réunions avec le maire donc ça apporte une certaine confiance en soi. Après tout ce qui est au niveau sportif c'est comment gérer un club, je saurais pas dire exactement mais euh*

*beh c'est déjà tout ce qui est administration, l'organisation, les parents. A part l'envie d'être présidente de club je ne vois pas vraiment de compétences particulières... Après moi j'ai la chance d'avoir une trésorière qui est là depuis des années donc tout ce qui est papier c'est elle qui s'en occupe même si j'apprends au fur et à mesure. Ça va plus être une responsabilité et une nécessité d'être présente quoique là-dessus quand je ne peux pas y aller c'est elle aussi qui y va à ma place. Donc on peut pas dire que euh... voilà moi c'est plus la responsabilité civile, pénale. J'essaie un peu d'apprendre pour les papiers mais c'est devenu un cercle euh... une habitude de fonctionnement, ça fait depuis des années que c'est comme ça avant même que j'arrive donc euh... ça marche très bien et y a pas forcément à changer. Pour l'instant elle est plus apte que moi à le faire donc... fin je peux pas dire qu'il faut avoir des compétences mais plutôt une bonne entente. En fait au jour d'aujourd'hui j'ai pas vraiment besoin d'avoir de compétences. En plus c'est un club où l'amitié est très importante y a pas vraiment de hiérarchie, je suis la plus jeune du bureau et je suis présidente mais y a pas de hiérarchie d'ailleurs comme c'est moi qui est le moins d'expérience ce sont eux qui m'aident alors que je suis leur présidente (sourires).*

**Enquêteur :** Et autour de vous, vous connaissez des femmes présidentes de club de judo ?

**Présidente :** *Présidentes ! A part une qui est une ancienne judokate du club de Port-Vendres et comme on avait le même enseignant, après euh je vois pas. A mon avis dans le département il doit pas y en avoir beaucoup hein c'est euh... comment dire surtout des hommes.*

**Enquêteur :** Êtes-vous diplômé dans le judo ou l'arbitrage ?

**Présidente :** *Non pas du tout, c'est peut-être un mal mais euh... pourquoi pas, je suis quand même ceinture noire 2<sup>ème</sup> dan. De toute façon je vois pas très bien à quoi ça pourrait me servir euh... après je ne suis pas diplômée mais j'ai acquis des connaissances par la pratique et par mon engagement bénévole avec le club donc je connais quand même les règles, les techniques mais je pense pas que ça soit nécessaire dans notre club et dans les bureaux.*

**Enquêteur : Oui, quelles sont selon vous les raisons du manque à voir des femmes présidentes, trésorières ou secrétaires des clubs de judo ?**

**Présidente :** *Bah euh comment dire, nous dans notre club c'est pas vraiment le problème puisque moi comme d'autres femmes avant moi ont été présidentes ou même trésorières. Comme je vous le disais tout à l'heure c'est un club familial et d'amis donc ça pose pas vraiment de souci d'être une femme et de faire partie du bureau. Par contre je pense que dans les plus gros clubs ça doit être plus difficile euh..., y a un certain « machisme » dans les comportements comme dans la vie de tous les jours ou comme dans mon métier puisque je travaille avec beaucoup d'hommes. Voilà euh...*

**Enquêteur : Qu'est-ce que vous entendez par « machisme » ?**

**Présidente :** *C'est des remarques ou de l'humour un peu lié à tout ce qui est sexuel, c'est des pensées arriérées comme les femmes à la maison et les hommes au travail voilà des choses comme ça... Souvent les hommes préfèrent rester entre eux et le font comprendre de toute façon dans le judo y a presque que des hommes, pas beaucoup de licenciées filles et dans les bureaux j'imagine même pas déjà chez les entraîneurs c'est pareil. Dans le département je connais pas beaucoup de femmes présidentes fin euh ... une et peu comme profs donc voilà.*

**Enquêteur : D'accord et pourquoi vous dites que c'est plus difficile d'être dirigeante dans un club de plus grande taille ?**

**Présidente :** *Bah tout simplement parce que c'est plus grand, les gens se connaissent moins bien, ils ont plus d'argent et de bénévoles donc euh... y a moins de proximité et euh... je pense que c'est aussi parce que être présidente d'un petit club de judo et présidente d'un grand club c'est vraiment différent par rapport... au fait qu'il faut sans doute beaucoup plus s'investir et avoir plus de temps pour gérer un club qui organise pleins de choses, y a aussi pour le coup plus de responsabilités, de réunions. Et euh... comment dire c'est plus dur je pense pour une personne lambda comme moi qui a pas fait de compétition d'être présidente d'un grand club, il faut aussi connaître du monde pour obtenir des subventions ou trouver des sponsors... fin voilà c'est quand même compliqué... .*

**Enquêteur : Vous me parlez de bénévolat, est-ce que cela fonctionne dans votre club ?**

**Présidente :** *Oui on peut dire que ça va à peu près... c'est pas non plus l'effervescence. On a le père d'une licenciée qui s'investit énormément et sur qui on peut compter presque tout le temps mais euh... des comme lui on en a pas beaucoup c'est sûr, après on a de temps en temps des parents qui nous aident, une dizaine en moyenne donc sur un effectif de 60/70 licenciés(ées) c'est pas mal. Mais le plus investit est le père de cette licenciée mais il est au chômage donc il a plus de temps. Les autres viennent de temps en temps mais de toute façon on a pas vraiment besoin de beaucoup de bénévoles nous sommes un très petit club... juste pour organiser la fête de la Saint-Vincent par exemple donc on fait appel à eux 2 ou 3 fois par an.*

**Enquêteur : D'accord et sinon à quelles solutions penseriez-vous pour équilibrer les bureaux des clubs de judo, pour qu'il y ait plus de femmes ?**

**Présidente :** *Bah il faudrait peut-être déjà que cela soit plus équilibré dans la vie de couple parce que c'est sûr que si c'est la femme qui se tape tout ça devient compliqué. Donc ça serait bien que les hommes comprennent qu'il faut une répartition plus équilibrée des tâches à la maison. Ça serait bien aussi que les clubs quand ils changent ou montent leurs statuts regardent si les femmes sont un peu présentes quand même mais ça j'y crois pas trop. Aussi peu de femmes je pense veulent s'engager dans les bureaux des associations en général et comme on est pas beaucoup en judo euh... je sais pas peut-être que ça joue... voilà je sais pas trop quoi ajouter il faut être motivé, avoir envie de s'investir c'est tout.*

**Enquêteur : Connaissez-vous la coopération sportive transfrontalière, c'est-à-dire avec des clubs de Catalogne, d'Espagne ?**

**Présidente :** *Non pas du tout, notre club n'en fait pas mais je sais que Perpignan (le JAP) c'était à un moment donné jumelé avec un club de l'autre côté de la frontière mais je crois qu'ils ont arrêté. Nous on fait des stages interclubs dans le département ou des entraînements mais pas avec les catalans.*

**Enquêteur : Seriez-vous partante pour de la coopération avec des clubs catalans ?**

**Présidente :** *Partante oui mais euh... ça me semble difficile parce qu'on a quand même, il faut le dire, un certain manque de volonté à vouloir organiser ça, un manque d'investissement car ça nécessite à mon avis pas mal de temps. Déjà que pour la fête de la Saint-Vincent c'est compliqué alors que c'est à côté à Collioure alors vous imaginez bien que pour le reste ça devient très dur... . Voilà et euh... nos finances ne nous le permettent pas déjà qu'on a du mal à clôturer la fin de la saison parce que pour garder les petits on est obligés d'organiser des voyages de fin d'année, des goûters, les déplacements en compétition fin c'est pas trop dans nos cordes quoi. Je pense que ça l'est plus pour les grands clubs qui disposent de plus de moyens que nous.*

**Enquêteur : Enfin, pensez-vous qu'il y ait un rapport entre l'identité du département rattachée à l'identité catalane et le manque à voir des femmes dans les bureaux des clubs de judo ?**

**Présidente :** *Non du tout, être catalan c'est un esprit on peut pas le définir moi mes parents sont catalans et c'est vrai que les catalans sont souvent jugés comme des machos mais dans la tradition catalane il faut pas oublier que la présence de la femme et de la mère est très importante..., je pense pas qu'il y ait vraiment de rapport parce que beaucoup de responsables dans le judo sont pas souvent d'ici.*

**Enquêteur : Merci de m'avoir accordé de votre temps.**

## **Retranscription 2 : Trésorière d'un club de judo des Pyrénées-Orientales**

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Trésorière
<b>Lieu d'habitation</b>	Soler
<b>CSP (métier)</b>	Sans emploi
<b>Diplôme (s)</b>	Non renseigné
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Agriculteur
<b>Statut marital</b>	En couple
<b>Age</b>	60 ans

<b>Nombre et âge des enfants</b>	3 enfants
<b>Sports pratiqués</b>	Danse
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Ecoles

**Enquêteur : Bonjour, pouvez-vous me parler de votre expérience en tant que bénévole du club de judo ?**

*Trésorière : Au départ j'ai su qu'il y avait un club de judo qui s'ouvrait, j'avais mes enfants qui avaient 8 et 5 ans, mes deux garçons et donc je les amenais au club, ils ont commencé à suivre les cours du club. Au début j'étais que maman de sportifs et je me suis investie pour des grillades et autres bon euh... et puis on a changé plusieurs fois de bureau et à chaque fois ils demandaient s'il y avait des personnes qui voulaient se joindre au bureau. Un jour y avait plus de trésorière et comme je faisais les comptes à mon travail aussi... je me suis proposée comme trésorière. Et là ça fait 14 ans que je suis trésorière du club.*

**Enquêteur : C'est une personne en particulier qui vous a proposé de vous joindre au bureau ou c'est juste spontanément ?**

*Trésorière : Euh... c'est pas vraiment spontané puisque c'est le président en place lors de l'assemblée générale qui m'a proposé de me joindre au bureau. Et comme j'étais présente chaque année et qu'il demandait si y avait des personnes qui veulent être bénévoles et aider le club euh... c'est très dur de trouver des bénévoles, les gens sont très égoïstes et restent dans leur coin et bon vu que mes enfants étaient amenés à continuer le judo puisque ça leur plaisait, ils avaient des résultats et tout donc euh... j'ai continué et je suis entrée comme ça au bureau. Mes enfants à ce moment-là avaient 14/15 ans et j'ai souvent accepté d'être bénévole que ce soit pour des écoles ou autre, c'est dans ma nature voilà.*

**Enquêteur : Y-a-t-il une raison particulière du fait qu'on vous propose d'être trésorière ?**

*Trésorière : Non c'est juste qu'à ce moment la trésorière en place partait, j'ai d'abord fait une clôture des comptes avec elle, elle m'a expliqué et suivie... le temps que je me mette bien en place pendant à peu près une saison de judo on va dire. C'est pas très compliqué et puis on a des réunions au comité départemental de judo qui nous forment, ils font des réunions et*



*des formations pour le président, le trésorier d'ailleurs y en a eu une la semaine dernière et euh... c'est à travers la fédération qui demande ça. Mais c'est pas une formation comme on peut le croire, c'est le temps d'une réunion. Les présidents ils vont aussi en début d'année accompagnés des professeurs en région, une réunion pour aussi avoir des informations.*

**Enquêteur : D'accord et est-ce que vous pouvez m'expliquer en quoi consiste votre travail de bénévole durant l'année ?**

**Trésorière :** *En début d'année y a les inscriptions, je reçois les inscriptions avec les paiements donc après je dois les enregistrer en cahier ou en internet comme je peux, et je rentre les informations, on dépose les chèques fin euh... comme un compte bancaire ça marche comme ça. Bon ça c'est au début de l'année en sachant qu'on a des gens qui viennent s'inscrire au cours de l'année aussi donc euh... . Ça c'est le professeur qui prend et qui me le transmet quand je suis pas là, ou c'est le président ça dépend. Après on a des réunions dans l'année pour faire le point. Par exemple, pour Noël on fait des achats, des petits cadeaux aux enfants donc on a besoin du trésorier pour faire le budget, savoir euh... et discuter entre nous et voir ce qu'on va acheter. On fait la même chose à chaque fois qu'il y a une manifestation ou autre chose, après mon rôle lors des réunions c'est euh... quand on reçoit des subventions de la mairie, de l'argent des sponsors, je dois informer le bureau de ce qui entre en trésorerie. En fait on gère un club comme on gère un compte bancaire voilà hein c'est un peu pareil. Après vu qu'on est pas nombreux ici dans notre club, je vais parfois faire les courses. En fin d'année pour la grillade, mon mari s'occupe de la grillade et moi je vais faire les courses. Comme on est agriculteur on est en bonne place, c'est pareil à Toussaint on fait un repas et je m'occupe d'aller faire les courses aussi. On invite les clubs les plus proches et je m'en occupe aussi. C'est le professeur qui décide qui inviter et la secrétaire envoie les lettres d'invitation. On fait souvent appel à moi parce que je travaille pas mais aussi par rapport à mon expérience parce que ça fait très longtemps que j'y suis donc voilà euh... . Parfois on me demande plus que mon travail de bénévole en tant que trésorière par exemple quand il faut amener des enfants à des sorties, des manifestations sportives. Le plus dur c'est la clôture de fin d'année parce qu'on est tenu de tenir des comptes et de le faire avant les vacances parce que la mairie a besoin de faire ses comptes aussi.*

**Enquêteur : Lors des sorties, des parents se proposent ?**

*Trésorière : Oui y a des parents mais pas beaucoup, je suis polyvalente comme la maman du club voilà (sourire). On a quelques parents, c'est souvent les mêmes et certains nous aident et participent financièrement. On a par exemple le père d'un licencié qui a une entreprise et qui nous verse une somme chaque année, la mairie participe aussi et quelques autres commerces du village. Parfois on a le Conseil Général qui peut nous donner mais ce sont aussi des petites sommes. Comme moi certains parents participent souvent à la vie du club mais ils ne sont pas nombreux et c'est toujours les mêmes, on a du mal à trouver des bénévoles surtout dans un club comme le nôtre qui est quand même assez petit.*

**Enquêteur : Du fait que vous soyez autant investie, comment avec 3 enfants arrivez-vous à vous organiser dans votre vie en général ?**

*Bon c'était pas très compliqué parce que pour les comptes du club j'étais très organisée, je tenais les comptes à jour régulièrement, à chaque fois qu'il y avait une opération. Souvent je faisais ça le week-end quoi, le dimanche ou à chaque fois que j'avais un moment. Comme j'avais l'habitude avec l'entreprise de mon mari de m'occuper des comptes de cette façon bah je faisais la même chose pour ceux du club. Après je dois dire que mon mari m'aidait quand il le pouvait il s'occupait des enfants mais la gestion du club n'empiétait pas sur ma vie familiale euh... parce que quand c'est pas un club trop lourd c'est assez facile et pas trop prenant pour ce côté-là. Et puis même si je ne suis pas toute jeune et mon mari non plus, j'ai de la chance car en plus de son métier quand il le peut il participe, il fait les courses, la cuisine et de temps en temps certaines tâches ménagères. Comme il est fils d'agriculteur il est habitué à participer bon maintenant un peu moins avec l'âge mais il fait toujours la cuisine. Voilà euh... je pense que dans un club comme le nôtre ça pose pas trop de soucis d'être bénévole et de s'occuper de son foyer. En plus moi qui ne travaille pas c'est quand même pas insurmontable (rires). C'est pour ça aussi que je fais plus de choses qu'on me demande et qu'on me demande en retour plus de choses pour le club, j'ai plus de temps libre.*

**Enquêteur : Au final est-ce que vous pensez qu'il faut des compétences particulières pour être membre bénévole du bureau ?**

*Trésorière : Il faut pas être égoïste, penser aux autres et donner du temps, il faut pouvoir passer par toutes les difficultés qui peuvent se présenter euh ... relationnelles ou financières,*

*être agréable avec les gens, pouvoir communiquer avec correctement et ne pas attendre qu'on vous remercie, il faut que ce soit naturel fin que ça vienne naturellement. Il faut être disponible si on a besoin de nous par exemple en ce moment on a le président qui a un problème au dos donc euh... il faut être là. Y a 4 ans c'était moi qui était très malade donc c'est la secrétaire qui a pris le relais. Donc euh ... voilà il faut pas de compétences particulières à part savoir lire et compter (sourire) mais par contre pour le poste de président on demande souvent qu'il soit ceinture noire, c'est pas obligatoire mais c'est demandé par la fédération. Nous notre nouveau président il est jeune, il apprend avec les formations proposées et avec nous et en général l'ancien président lui apprend, c'est ce qui se passe avec le jeune qu'on a.*

**Enquêteur : De par vos années d'expérience, pouvez-vous me dire si les bureaux sont plutôt masculins ou féminins ?**

*Trésorière : Bon comme ça je dirais les deux mais c'est certain qu'il y a beaucoup d'hommes qui sont les présidents des clubs dans le département. C'est selon les bénévoles d'abord qu'on peut trouver et puis on recherche tout le temps quelqu'un qui est de la ville ou le club existe surtout pour le poste de président, au contact de la mairie qu'il soit quand même apprécié et aussi quelqu'un qui connaisse les gens du village, de la mairie euh... parce que c'est plus facile pour les aides. Par exemple notre président, son fils est dans le milieu du rugby, il s'occupe du rugby et comme notre maire est très branché rugby comme dans tout le département bah ils sont en contact régulièrement. Par contre, c'est vrai que de ce que j'ai vu pendant 14 ans y a plus de femmes qui sont trésorières et surtout secrétaires.*

**Enquêteur : D'accord et comment expliqueriez-vous qu'il y ait plus d'hommes comme présidents des clubs de judo ?**

*Trésorière : D'abord comme je le disais auparavant le président doit avoir de bons rapports avec le maire, et souvent les maires ce sont des hommes donc y a déjà ce point-là. Après en judo en général y a beaucoup d'hommes donc je pense que ça se répercute dans les bureaux aussi, nous on a pas beaucoup de filles licenciées... Après peut-être que c'est le fait qu'il faut avoir des facilités à communiquer quand on est président surtout avec des maires, des administrations fin tout ça et sans doute que les femmes ne se sentent pas vraiment à l'aise comme je le disais il y a là aussi beaucoup d'hommes. Et je pense que du coup par exemple la*

*mairie préfère s'adressait à des hommes qu'à des femmes, on paraît moins sérieuses dans ce domaine-là, moins prises au sérieux.*

**Enquêteur : Vous en tant que bénévole avez-vous déjà ressentie des différences de considération du fait que vous soyez une femme ? Ou entendu des remarques ?**

*Trésorière : Non pas vraiment moi à mon niveau je n'ai pas rencontré de réelles difficultés que ce soit avec les hommes ou les femmes il faut dire aussi qu'on est un petit club et je ne souhaite pas devenir présidente non plus après je pense que dans les plus grands ça doit être différent et euh... fin je pense que du fait de mon âge je suis confrontée à des relations comme ça, je fais mon travail de bénévole et je rentre chez moi tout simplement. Après dans les plus grands clubs je pense que ça doit être différent parce que y a plus de monde fin de licenciés, y a plus de responsabilités, de réunions mais nous à notre niveau euh... non pas de remarques particulières.*

**Enquêteur : Oui et sinon du fait qu'on soit proche de la Catalogne, faites-vous des coopérations avec des clubs catalans ?**

*Trésorière : Non pas vraiment c'est pareil, ce sont les plus gros clubs qui ont les moyens de pouvoir le faire. Une fois nous l'avons fait et c'était une bonne expérience mais depuis nous n'avons pas refait de la coopération parce qu'il faut pouvoir les loger, euh... les repas encore on peut les faire mais le logement pose problème. Après c'est vrai qu'on peut les loger chez nos licenciés mais il faut pouvoir organiser tout ça et ça demande beaucoup de temps que tous ne sommes pas prêts à donner. Et puis il faut dire que ce sont que les grands clubs avec qui on pourrait participer pour faire ce genre de coopération, mais ils ramènent tout à eux et nous les petits sommes assez exclus de ces choses-là. Le gros problème dans la coopération de notre côté c'est qu'on a pas de solutions hors mis avec les licenciés pour les loger et tous les parents ne veulent pas, donc il faudrait pour coopérer qu'on puisse déjà les loger.*

**Enquêteur : D'accord et sinon à quelles solutions penseriez-vous pour équilibrer les bureaux des clubs de judo, pour qu'il y ait plus de femmes ?**

*Trésorière : Comme ça euh... (Sourire) je n'ais pas trop mais je pense qu'il faut plus de filles licenciées déjà mais surtout plus de filles qui passent leur ceinture noire parce qu'elles sont pas nombreuses. Nous dans le club peu le sont devenues parce qu'en général elles arrêtent*

*avant. Après je ne vois pas trop de solutions euh... je pense que de façon générale les gens ne se portent pas assez volontaires pour être bénévoles, nous on le voit dans notre club c'est difficile, les gens ne prennent pas le temps et puis il faudrait que les femmes s'imposent un peu plus mais dans le judo c'est assez dur y a beaucoup d'hommes mais ça doit pas être une raison. Aussi de leur côté euh... les hommes doivent faire un effort pour mieux accepter les femmes, moins les juger en fait les considérer autrement parce que souvent comme je l'ai dit on n'est pas vraiment crédibles dans le milieu même si on a de l'expérience.*

**Enquêteur : En tant que trésorière, vous aimeriez évoluer et devenir présidente du club ?**

*Trésorière : Ah non sûrement pas (rires), ça fait des années que je suis trésorière et c'est bien comme ça je ne me vois pas présidente, c'est beaucoup de responsabilités et il faut être en lien avec pas mal de monde, avoir un réseau et tout ce qui est politique ne m'intéresse pas du tout. Euh... non sincèrement je suis bien comme ça.*

**Enquêteur : Savez-vous qu'il existe un budget pour financer les échanges avec les clubs catalans, ce qu'on appelle les échanges transfrontaliers ?**

*Trésorière : Non pas du tout c'est la première fois que j'entends parler mais euh... nous quand on a échangé avec un club catalan c'était avec nos moyens on ne savait pas qu'il existait des moyens de financer les échanges avec d'autres clubs. Mais de le savoir est une bonne chose car je pense que beaucoup comme moi ne le savent pas pourtant ça fait 14 ans que je travaille comme bénévole dans le club, je suis surprise franchement... .*

**Enquêteur : Oui c'est à travers le Conseil Général, ça existe depuis 2008 mais je vous rassure peu sont au courant de ces sources de financement, vous n'êtes pas le seul club. Donc voilà... bon nous avons terminé notre entretien, je vous remercie.**

*Trésorière : Maintenant que vous me le dites, je verrais ça de plus près avec le président après je vous avoue que cela nécessite aussi beaucoup de temps et que pour le moment nous essayons d'échanger avec les petits clubs des villages alentours, merci*

### Retranscription 3 : Secrétaire d'un club de judo des Pyrénées-Orientales

Fonction (poste occupé)	Secrétaire/entraîneur
Lieu d'habitation	Perpignan
CSP (métier)	Fonctionnaire (employé communal)
Diplôme (s)	CAP/Baccalauréat
CSP conjoint (métier)	Fonctionnaire
Statut marital	En couple
Age	35 ans
Nombre et âge des enfants	2 enfants
Sports pratiqués	Course, judo, plongée sous-marine
Autre type d'engagement associatif ou autre	Non

**Enquêteur : Bonjour, pouvez-vous me parler de votre expérience en tant que bénévole du club de judo ?**

*Secrétaire : Oui euh... par où commencer ? J'ai intégré le club comme entraîneur il y a quelques années, jeune j'étais licencié et puis j'ai arrêté pour des raisons personnelles et quand je suis revenu sur Perpignan, je cherchais à donner des cours et c'est comme ça que je suis revenu euh... dans mon ancien club et on m'a proposé d'entraîner comme ça. J'avais gardé quelques contacts donc euh... au départ j'étais entraîneur seulement. Après on a eu des soucis au bureau parce qu'on ne trouvait pas vraiment quelqu'un pour remplacer notre secrétaire qui avait décidé d'arrêter et comme euh... j'entraînais les petits à ce moment-là je me suis proposé. Le bureau était d'accord et c'est comme ça que j'ai commencé à être secrétaire du club en plus d'être entraîneur.*

**Enquêteur : Vous me dites que personne ne souhaitait occuper ce poste, ou que vous ne trouviez personne, avez-vous des bénévoles dans le club hormis ceux du bureau ?**

*Secrétaire : Oui tout à fait, le bénévolat dans notre club est un état d'esprit parce que si vous voulez on essaie au maximum d'intégrer les jeunes quand on fait des manifestations, surtout des minimes, des cadets et quelques juniors donc voilà euh... dans l'organisation des compéts pour les petits par exemple mais c'est vrai que c'est plus dur de motiver les juniors ils nous échappent un peu à cet âge (Sourire). Sinon à côté de ça on a pas mal de parents de jeunes*

*qui nous aident aussi mais beaucoup nous donnent un coup de main de temps en temps, ils veulent pas vraiment intégrer le bureau pourtant on demande quand même mais euh... peu de fois on a eu des parents de licenciés donc on se débrouille un peu entre nous, comme on peut. Mais on est pas contre le fait que les parents puissent intégrer le bureau, mais souvent c'est des personnes comme moi d'anciens compétiteurs ou licenciés du club ou donc euh... des connaissances dans le milieu mais dans notre club depuis que j'y suis on a pas eu beaucoup de parents.*

**Enquêteur : D'accord et concrètement quand les parents bénévoles ou les jeunes du club vous aident qu'est-ce qu'ils font ?**

*Secrétaire : Bah euh... moi je vois pour les parents ils nous aident dans la préparation des compéts, souvent les mêmes parents qui s'organisent pour faire du co-voiturage quand on prévoit pas de bus pour les déplacements proches, ou sinon pour les courses des repas de fin d'année ou pendant les fêtes fin tout ce qui est un extra-sportif, ensuite euh... comment dire... les jeunes en fait hein du club, ceux qui sont les plus motivés on peut leur demander de temps en temps de nous assister aux cours des enfants pour apprendre petit à petit fin des choses comme ça quoi mais eux aussi participent comme les parents aux manifestations du club.*

**Enquêteur : Les parents et jeunes bénévoles sont plutôt des femmes ou des hommes ?**

*Secrétaire : On va dire que chez les jeunes c'est plus des garçons parce qu'au club on a pas beaucoup de filles que ça soit chez les ados ou dans le cours adulte donc euh... on a quand même beaucoup moins de filles, on en a 1 ou 2 mais le reste des jeunes qui participent sont des garçons euh... . Par contre chez les parents ça dépend euh... c'est souvent les mêmes qui viennent nous aider mais la plupart du temps c'est des mamans de licenciés surtout pour le co-voiturage ou euh... pour organiser des repas, les papas viennent plus aux compétitions. Fin voilà c'est à peu près comme ça pour nos bénévoles...*

**Enquêteur : Et votre travail de secrétaire bénévole consiste en quoi plus exactement ?**

*Secrétaire : Pas grand-chose euh... moi je m'occupe principalement de faire les lettres de convocation aux compétitions, ou de produire de temps en temps des courriers pour le trésorier ou le président mais c'est rare. C'est pour ça que je me suis proposé, je savais que*

*le travail à fournir n'était pas trop excessif en plus comme je suis entraîneur bah je peux donner direct les convocs aux compétiteurs. En dehors de ça euh..., rien de spécial à part quelques réunions où on fait le point mais c'est plus le trésorier et le président qui font le taff de bureau.*

**Enquêteur : Oui, pensez-vous qu'il faut des compétences particulières pour intégrer le bureau comme secrétaire, trésorier ou président ?**

*Secrétaire : Non franchement euh... on peut pas dire des compétences fin moi comme secrétaire j'ai appris sur le tas, voilà fin euh... pour faire des lettres ou signer des papiers c'est pas très compliqué donc euh... n'importe qui peut le faire. Bon euh c'est vrai que je vois pour le trésorier c'est un peu plus dur, il avait jamais travaillé ou fait de bilan donc lui aussi a appris comme moi d'ailleurs on a participé 1 ou 2 fois à des formations proposées mais rien de plus fin euh... le trésorier s'est vite adapté aussi parce que c'est souvent la même chose à faire. Voilà je pense plus qu'il faut bien s'adapter, être disponible pour le club et bien s'entendre avec le bureau, les jeunes et les parents mais c'est tout.*

**Enquêteur : Et pour le poste de président ?**

*Secrétaire : On va dire c'est pareil sauf que comme lui doit démarcher pour trouver des sponsors euh... ou négocier avec les collectivités pour obtenir des subventions bah du coup le relationnel est très important, nous notre président est bien connu dans le départ et euh... ça fait des années qu'il s'occupe du club donc il a des liens. En dehors de ça je vois pas trop mais c'est certain que le président a plus de responsabilités, c'est lui le responsable du club donc quand on a un problème qu'on peut pas régler entre entraîneurs par exemple bah il s'en charge, pareil au bureau. Nous on est très solidaires donc si un d'entre nous a un problème de santé ou familial bah on prend la relève, on s'entraide ça fait partie du judo, de l'esprit du judo.*

**Enquêteur : Pensez-vous personnellement à devenir trésorière ou présidente ?**

*Secrétaire : Non euh... c'est pas que ça m'intéresse pas mais je donne beaucoup pour le club je suis secrétaire et même si c'est pas beaucoup en termes de temps il faut être rigoureux fin euh... un minimum, en plus j'entraîne donc je pense que c'est déjà pas mal puis j'ai le boulot,*



*les enfant tout ça cumulé, vous savez euh ça demande pas mal d'énergie et puis je préfère le travail sur le terrain, sur les tapis avec les enfants, le bureau c'est plus ennuyeux.*

**Enquêteur : Vous me disiez qu'il y a peu de filles au club, est-ce que vous menez des actions pour augmenter le nombre de filles ?**

*Secrétaire : Oui on propose pour les femmes des cours de défense, de l'initiation judo débutant mais ça marche pas vraiment fin euh... là depuis quelques années le cours de self-défense bah le prof est satisfait parce que y a de plus en plus de femmes. Après nous au niveau du judo chez les petits ça va encore mais euh... à partir des minimes ça devient compliqué pour garder les filles, on essaie pendant l'apprentissage de pas trop les mélanger aux garçons et sinon on organise avec des écoles des journées initiations judo spécialement pour les filles mais souvent elles essaient 2 ou 3 cours et ne viennent plus. Donc c'est très dur d'avoir des filles qui restent et qui veulent faire de la compétition.*

**Enquêteur : D'accord, et au niveau du bureau pensez-vous que la représentation des hommes et des femmes soit équilibrée ?**

*Secrétaire : Non pas vraiment il faut le dire mais là c'est pareil, on a des femmes au bureau mais en général elles restent pas longtemps c'est juste pour rendre service et en plus elles sont pas nombreuses donc comme au judo, dans le bureau on retrouve le même problème. On demande souvent à des mamans d'intégrer le bureau hein... et c'est pas faute d'essayer mais la plupart du temps elles refusent, elles ont peur que ça prenne trop de temps ou elles ont pas le temps donc voilà après des mamans qui n'osent pas je pense parce qu'elles connaissent pas bien la pratique donc euh ça leur pose problème. Nous quand on demande aux parents de faire partie du bureau on leur explique que tout se passera bien, qu'il faut pas s'inquiéter parce que le travail n'est pas si dur que ça donc on les informe mais je pense sincèrement que c'est un manque de volonté, d'engagement euh... sans doute que ça les intéresse pas trop fin je sais pas.*

**Enquêteur : A quelles solutions penseriez-vous pour améliorer la situation, surtout pour le poste de président ou elles sont très peu nombreuses ?**

*Secrétaire : Ouf euh... comme ça je ne sais pas trop mais je pense que déjà on devrait avoir plus de licenciées filles et femmes, après c'est plus de la volonté personnelle je pense d'être*

*bénévole pour le bureau parce qu'euh... comme je le disais on explique aux parents de licenciés(ées) que le temps d'investissement personnel n'est pas énorme donc voilà euh... les solutions c'est que cela vienne des femmes elles-mêmes déjà après, c'est vrai que pour le poste de président c'est plus dur surtout dans un club moyen comme nous ou plus grand parce ça demande plus de temps, les démarches, les réunions, les connaissances dans le milieu fin bref... mais c'est pas impossible je dis pas ça (Sourire) mais j'en connais dans les petits clubs des présidentes mais dans les grands clubs du départ (département) c'est vrai que c'est que des hommes je pense.*

**Enquêteur : Personnellement avez-vous été amené à travailler avec des femmes au sein du club ? Et quelles sont vos relations ?**

*Secrétaire : Oui je travaille avec une femme qui entraîne, et nous avons déjà eu une trésorière au bureau, c'est pas chose courante mais oui. J'ai de très bonnes relations avec ma collègue qui est en place depuis 5 ans maintenant, voilà euh... c'est vrai que pour une femme ça doit être particulier. Par exemple, elle travaille qu'avec des hommes donc euh.... Je suppose on s'en rend pas toujours compte mais ça doit pas être évident. Mais on a de très bonnes relations, avec la trésorière qui était en place c'est pas pareil parce qu'on se voyait pas beaucoup, on avait parfois quelques accrochages mais rien de grave voilà on était pas toujours d'accord pour les déplacements à cause du budget mais ça allait pas au-delà, bon euh des broutilles.*

**Enquêteur : Dans quel sens dites-vous que c'est pas facile pour elle de travailler avec des hommes ?**

*Secrétaire : (Sourire) bah du fait de se retrouver qu'avec des hommes c'est pas simple en soi fin euh... voilà des fois on exagère un peu avec l'humour, on fait des blagues un peu déplacées on va dire mais rien de bien méchant, des fois après les entraînements ou les stages on se retrouve entre hommes, elle vient de temps en temps et voilà je pense qu'elle doit se sentir un peu à l'écart mais ça va elle rigole aussi donc on doit pas dépasser certaines limites, on la respecte quand même. Donc je pense qu'à partir de là il n'y a aucun problème, je pense pas que c'est qu'être une femme ou un homme est important euh...je pense que c'est surtout une question de relation et de caractère.*

**Enquêteur : Avez-vous déjà remarqué des comportements qui iraient à l'encontre du respect des femmes sur le tapis ou au bureau ?**

**Secrétaire :** *(Rires) oui malheureusement certains de mes collègues sont un peu machos, on va dire ça comme ça ils ne sont pas très fin... euh... bon il m'est arrivé d'entendre des remarques sur les femmes en judo, du style c'est pas du judo qu'elles font ou des choses comme ça ou d'écarter certaines de nos collègues pour des soirées parce qu'on voulait se retrouver entre hommes. Dans certains clubs y a aucune femme et ceux qui sont en place ne souhaitent pas vraiment en intégrer, ils disent qu'elles mettent la zizanie fin bon des trucs comme ça mais jamais rien de grave. Comme dans le judo y a beaucoup d'hommes euh... je pense que les femmes qui veulent entrer dans les clubs comme entraîneur ou au bureau doivent avoir un caractère assez fort on va dire.*

**Enquêteur : Sinon, est-ce que le club échange avec des clubs de Catalogne ?**

**Secrétaire :** *Oui ça nous est arrivé de temps en temps mais maintenant on ne le fait plus trop, on fait des regroupements avec des clubs d'ici et on a fait des entraînements et des stages avec les clubs catalans. Mais ça se fait plus trop par contre chaque année on est invités à un tournoi pour les jeunes où y a des clubs catalans. Aujourd'hui on essaie de faire des entraînements communs avec des clubs du départ (département) et euh... déjà c'est pas simple ça demande de l'organisation donc du temps du coup avec les catalans on a un peu laissé tomber.*

**Enquêteur : Donc pour vous les principales limites sont l'organisation et le temps ?**

**Secrétaire :** *Oui c'est ça, il faut mobiliser pas mal de monde pour organiser des échanges avec les catalans, ça demande du temps au préalable et les moyens financiers, même si on est un moyen club on va dire en terme de licences, ne nous le permettent pas tout le temps. Et euh... je sais que peu d'entraîneurs ont des contacts avec les catalans hormis 1 ou 2 que je connais sinon pour les autres je pense que la priorité est ici.*

**Enquêteur : Saviez-vous qu'il existe des moyens financiers mis en place par le département pour financer les échanges avec les clubs catalans ? Ce qu'on appelle la coopération sportive transfrontalière**

*Secrétaire : Non du tout je savais pas mais comme je vous le disais ça prend du temps c'est pas qu'une question d'argent, et moi qui suis à la fois entraîneur et secrétaire je peux vous dire que tout le monde dans le club n'est pas prêt à plus donner de temps. Déjà que les bénévoles ne courent pas les rues bah pff... je pense que ça serait trop en demander sincèrement, ou bien il faudrait qu'on est une personne dans le club qui s'occupe que de ça fin ça me semble pas impossible mais compliqué.*

**Enquêteur : D'accord, auriez-vous des idées pour améliorer la coopération entre clubs ?**

*Secrétaire : Euh... pas vraiment mais déjà euh... je pense qu'il faudrait qu'on soit un peu plus au courant parce que je pense ne pas être le seul à pas connaître ces financements, d'ailleurs ça m'étonne parce que ça fait un bout de temps maintenant que je travaille pour le club et dans le département. Après euh... je pense que la solution vient des bénévoles, fin si on arrivait à avoir plus de bénévoles mais surtout plus de bénévoles qui veillent bien accorder un peu plus de leur temps, je pense que ce serait possible ou bien euh... peut-être un responsable du secteur qui nous soutienne dans les démarches fin comme ça je saurais pas trop quoi vous dire... . Et puis déjà que les relations entre clubs du départ ne sont pas au top, je pense comme je vous le disais que nous n'avons pas assez de liens avec les responsables des clubs catalans, on ne se connaît pas vraiment.*

**Enquêteur : Je vous remercie pour votre participation**

*Secrétaire : De rien merci.*

### **Retranscription 4 : Président d'un club de judo de la communauté autonome de Gérone**

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Président
<b>Lieu d'habitation</b>	Pla de l'Estany
<b>CSP (métier)</b>	Magasinier/logistique et maintenant uniquement professeur de judo
<b>Diplôme (s)</b>	Aucun (travail à partir de l'âge de 14 ans)
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Fonctionnaire
<b>Statut marital</b>	Marié
<b>Age</b>	45 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	1 fille (7ans)
<b>Sports pratiqués</b>	Football, basketball, judo
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Bénévole club d'athlétisme

**Enquêteur : Bonjour, pouvez-vous me parler de votre expérience en tant que bénévole du club ?**

*Président : Je travaillais d'abord dans une entreprise qui vendait des voitures et en même temps je pratiquais le judo, comme beaucoup de mes amis étaient chefs d'entreprise j'ai ensuite travaillé dans tout ce qui était logistique pour une entreprise, grâce à mes connaissances mais suite à la crise j'ai été licencié. Donc j'ai décidé de ne travailler que pour le judo. D'abord comme professeur dans les écoles, l'après-midi et ensuite dans un club. Puis j'ai décidé en 2010 de monter mon propre club, nous ne sommes pas encore nombreux on est à peu près 60 mais je travaille aussi avec les mairies de différents villages et euh... chaque année on essaie d'avoir plus de licenciés. On a pas beaucoup de compétiteurs euh... on a un homme mais ce n'est pas ce que je veux en particulier pour le club donc euh... je suis à la fois professeur et président.*

**Enquêteur : Vous avez de filles licenciées ?**

*Président : Oui dans le groupe adulte on est 18 je crois et j'ai 3 femmes, et chez les enfants elles sont un peu plus, elles doivent être 7 ou 8 filles oui c'est ça à peu près... .Fin pas beaucoup mais comme dans beaucoup d'autres club.*

**Enquêteur : Et pourquoi avez-vous décidé de monter votre propre club ?**

**Président :** *En fait euh... je suis de la province de Barcelone et j'étais élève d'un professeur très important pour nous ici, je fais partie de la 3<sup>ème</sup> génération qu'il entraînait, après avoir passé tous mes grades, il m'a proposé de devenir entraîneur. La première chose que j'ai voulu faire quand j'ai eu la ceinture noire c'était d'entraîner mais je voulais revenir chez moi et donc c'est la première condition qui a fait que je suis revenu ici comme professeur. Mais avant ça j'ai entraîné à côté de Barcelone et j'ai passé en même temps les différents diplômes, je suis revenu dans mon village suite à quelques problèmes familiaux et donc c'est dans ces conditions que j'ai décidé en plus d'entraîner de monter mon club. Parce que la famille de ma femme vit ici. Bon euh... quand je suis arrivé je n'avais pas de travail alors je me suis proposé et présenté au responsable du sport de la mairie, suite à mon expérience, pour donner des cours de judo scolaire aux enfants. Et aujourd'hui en plus du club, je suis préparateur physique pour le club de basket-ball. Donc euh... C'est pas mal de travail avec tout ça et euh... on travaille aussi avec d'autres clubs pour échanger sur les spécialités des sports de combat, jiu-jitsu, aikido et judo avec Palamos par exemple.*

**Enquêteur : D'accord, et faites-vous des actions pour augmenter le nombre de filles et femmes dans le club ?**

**Président :** *Pour le moment non, mais je pense que je vais proposer un cours spécial pour les femmes mais si y a des hommes qui veulent venir y a pas de problème, mais je pense qu'un cours sur les techniques de défense peu intéresser les femmes et donc peut-être qu'il y en aura plus dans le club, aux cours. Mais pour moi le fait de vouloir attirer des femmes ne va pas augmenter le nombre de filles, donc euh... je pense que de la même manière qu'on essaie de capter et fidéliser les garçons, il faut faire pareil avec les filles. Mais c'est plus difficile de faire venir des femmes dans le club que des hommes parce qu'elles ont les enfants à s'occuper et les cours sont le soir, sans parler des femmes qui sont seules et sans mari donc euh voilà sinon je propose aux filles que j'ai en scolaire de venir essayer le judo au club mais elles sont pas nombreuses à venir et à rester. C'est un peu compliqué d'avoir des filles ou des femmes dans les clubs de judo, des femmes encore plus parce que souvent elles ont pas commencé le judo jeunes.*

**Enquêteur : Et dans votre club vous travaillez avec deux femmes si j'ai bien vu, une qui est professeure comme vous et une qui est trésorière ?**

**Président :** *Oui, en fait c'est ma femme qui est trésorière c'est elle qui s'occupe de presque tous les papiers parce que moi ça m'intéresse pas trop et j'ai une jeune qui m'aide pour entrainer les petits donc je suis le seul homme (Sourire). Ma femme m'a soutenu dans le projet pour monter le club parce que même si c'est un petit club j'étais un peu inquiet pour tout ce qui comptabilité en fait et euh... voilà ça s'est fait comme ça.*

**Enquêteur : Et en quoi consiste votre travail de président ?**

**Président :** *Rien de spécial, je signe quelques papiers et je m'occupe de faire les convocations, on a un secrétaire mais c'est juste pour remplir les statuts de l'association, en fait dans le bureau c'est ma femme et moi, après euh... c'est moi en tant que président qui part voir le responsable des sports du village par exemple pour demander des aides, pour avoir la salle mais bon à part ça rien de plus, on est un petit club. Moi dans le club c'est le travail de professeur qui occupe tout mon temps, être président dans un petit club de village c'est euh... fin ça va c'est simple.*

**Enquêteur : Dans la comarque de Gérone, vous connaissez une femme qui serait présidente d'un club de judo ?**

**Président :** *Euh... non je vois pas, j'en connais pas fin je te dis que non mais je connais pas toutes les personnes des bureaux de la comarque de Gérone, ce qui est sûr c'est qu'au club de Palamos c'est pas une femme après euh... par contre je connais des femmes qui entraînent, j'en connais une surtout et je sais qu'elle travaille avec d'autres femmes qui l'aident mais euh... y en a pas beaucoup non plus. Mais dans les bureaux non j'ai jamais collaboré avec un club qui avait une femme présidente.*

**Enquêteur : Et avez-vous des idées qui pourraient améliorer la situation ? Pour augmenter le nombre de femmes dans les bureaux et surtout comme présidente ?**

**Président :** *Je saurais pas expliquer non je sais pas pourquoi, bon déjà chez les élèves y a pas beaucoup de filles donc euh... mais non je sais pas trop là comme ça euh... je pense que ça vient du fait que dans les clubs souvent on a 80% des licenciés qui sont des garçons et 20%*

*de filles, donc ça se répercute aussi sur celui des professeurs de judo et comme on est beaucoup d'anciens pratiquants dans les bureaux, je pense que ça peut-être une raison. Je pense pas que ce soit pour des raisons machistes ou qui iraient dans le sens des féministes, je pense simplement que comme elles sont moins nombreuses au départ, bah sur les 20% peu seront professeurs et encore moins dans les bureaux comme présidentes. Mais je pense que ça se passe dans tous les sports en général, quand y a beaucoup d'hommes.*

**Enquêteur : D'accord, et vous comment gérez-vous votre relation avec la professeure qui vous accompagne dans les cours de judo ?**

*Président : Ça se passe très bien, je suis très content de travailler avec elle surtout pour les cours avec les petits, elle a 28 ans et j'ai une bonne appréciation d'elle. Elle s'occupe bien des enfants et elle est très attentive et disponible avec eux, je suis heureux de la former comme professeure. Parce que là, elle n'est pas encore, elle est juste monitrice parce qu'elle est ceinture marron mais ça va tout se passe bien, j'aime bien travailler avec les femmes mais je sais que certains professeurs et certains clubs ne vont pas te dire la même chose que moi ou alors ils te diront rien (rires).*

**Enquêteur : Vous pensez qu'il faut des compétences particulières pour intégrer un bureau de judo ?**

*Président : Non je pense pas du tout, bon pour les plus grands clubs je vais dire que pour être président oui parce qu'il faut un niveau en judo, ou connaître du monde dans le milieu ou avec les responsables des sports, des associations, mais pour les petits non. Et tu sais, souvent les personnes dans les bureaux sont comme euh... on va dire que c'est des personnes de circonstance surtout dans les petits clubs on a du mal à trouver des bénévoles mais je pense qu'il faut simplement être passionné et pouvoir donner un peu de temps. A notre niveau, c'est ça après pour les plus grands clubs c'est différent comme je te disais euh... fin c'est comme ça je pense.*

**Enquêteur : Dans le club, vous avez des bénévoles, ou des personnes qui seraient susceptibles d'intégrer le bureau ?**

*Président : Oui on a des bénévoles mais ils sont pas nombreux, souvent je ne peux pas vraiment compter sur eux. Par exemple, ils me disent oui on viendra pour t'aider à monter les*



*tapis, pour une compétition pour les jeunes, et quand le jour arrive la moitié de ceux qui m'avaient dit qu'ils seraient là, sont pas là donc euh... moi je compte sur les jeunes eux-mêmes, mais réellement dans le club j'ai 3 parents de licenciés sur lesquels je peux compter, après c'est la professeure, les jeunes et moi donc euh... y a pas beaucoup de bénévoles et des fois ça me pose problème, comme je te disais surtout quand j'organise des compétitions ou quand on part en déplacement. En fait euh... les bénévoles viennent quand je le demande mais pas comme ça et encore, au début quand j'ai monté le club on n'était pas beaucoup donc ça allait mais l'effectif a augmenté depuis 2010 donc des fois ça manque. Quand on échange avec le club de Palamos, on se déplace en minibus c'est de l'organisation ou quand on fait judo plage l'été c'est pareil tout ça, ça se prévoit donc je me débrouille comme je peux.*

**Enquêteur : Oui et vous me dites que vous échangez avec le club de Palamos, vous échangez avec d'autres clubs catalans ou avec des clubs français ?**

*Président : On travaille beaucoup avec le club de Palamos c'est vrai mais aussi avec plein de petits clubs qu'il y a autour, on peut échanger grâce à une association qui a été créée pour réunir les petits clubs et pour que ça facilite nos échanges. Le club ne fait pas d'échanges et de manifestations avec les clubs français mais je sais que Palamos ça fait 25 ans qu'ils échangent avec certains clubs français, ils organisent des entraînements communs et participent à un tournoi organisé en France à St-Cyprien je crois ou Canet... mais nous on peut pas le faire, on est un trop petit club, à travers Palamos oui c'est possible mais on ne l'a pas encore fait.*

**Enquêteur : Vous auriez des idées pour améliorer la coopération entre clubs ?**

*Président : Je ne suis pas trop informé des échanges entre les clubs catalans et français euh... mais je sais que c'est les grands clubs qui le font comme Gérone, Palamos ou Figueres donc je pourrais pas trop te dire mais pour nous les petits, c'est vrai que je pense que le fait de se regrouper pour échanger peut-être une bonne idée. Tu sais les échanges sont pas très nombreux entre nos clubs donc euh... je pense que c'est un peu compliqué avec les clubs français, depuis la crise y a beaucoup de clubs qui ont arrêté certaines activités, y a moins d'argent dans les clubs donc ça devient de plus en plus difficile d'échanger et même de*

*pouvoir se rendre aux compétitions alors voilà euh... on essaie de faire le maximum pour rester solidaires.*

**Enquêteur :** **Bon je pense que nous avons fait le tour...Je vous remercie**

**Président :** *De rien, merci.*

**Retranscription 5: Trésorier d'un club de judo de la communauté autonome de Gérone**

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Trésorier/professeur
<b>Lieu d'habitation</b>	Figueres
<b>CSP (métier)</b>	Responsable salle de sport
<b>Diplôme (s)</b>	Licence Education physique
<b>CSP conjoint (métier)</b>	Professeur d'anglais
<b>Statut marital</b>	Marié
<b>Age</b>	40 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	Aucun
<b>Sports pratiqués</b>	Multisport mais principalement le judo
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Aucun

**Enquêteur : Bonjour, pouvez-vous me parler de votre expérience en tant que bénévole du club de judo ?**

*Trésorier : Oui je pratiquais le judo à Barcelone et j'ai rencontré ma femme dans le judo parce que sa mère était responsable dans le club, après nous nous sommes mariés et on est venu habiter ici euh... c'est sa mère qui a créé le club et à l'époque c'était rare parce que c'était beaucoup plus fermé qu'aujourd'hui pour les femmes. En judo surtout, mais aujourd'hui c'est plus ouvert, j'ai commencé comme professeur et je le suis toujours et je m'occupe aussi de la trésorerie du club parce que notre club de judo appartient à une salle de sport privée que nous avons avec ma femme donc c'est moi qui gère les comptes. Voilà comment j'ai commencé euh...*

**Enquêteur : D'accord le club fait partie d'une salle ou d'autres sports sont proposés et qui n'ont rien à voir avec les sports de combat ?**

*Trésorier : Oui exactement je sais qu'en France c'est pas possible pour y avoir travaillé pendant 10 ans mais en Espagne on peut le faire, dans notre salle on propose le judo mais aussi on a une salle de musculation, fitness donc euh..., c'est une salle privée, nous on fonctionne comme ça parce que le club de judo est trop petit, et ça nous permet de mieux gagner notre vie.*

**Enquêteur : C'est donc dans un contexte familial, on peut dire ça comme ça que vous êtes devenu trésorier du club ?**

*Trésorier : Oui j'étais pratiquant, j'ai rencontré ma femme et quand ma belle-mère a créé le club, elle était présidente à ce moment-là et elle m'a proposé d'entraîner et d'être trésorier.*

**Enquêteur : En quoi consiste votre travail bénévole de trésorier ?**

*Trésorier : Bon comme je te disais c'est une salle multisport, mais pour la partie judo et même pour le reste, je peux pas dire que ça me prenne beaucoup de temps pour faire ça mais je m'oblige chaque semaine à bien tenir les comptes, voilà je travaille à peu près on va dire euh... 1/2 heures dans la semaine, mais ça dépend le rythme n'est pas le même toute l'année. Moi j'ai beaucoup de travail en début de saison parce que c'est le moment des inscriptions, aussi pour les compétitions ou pour prévoir le budget pour des repas, des stages mais ça va puisque je fais en même temps les cours au club. Je suis aidé par deux professeurs et je donne quelques heures de judo à l'école aussi.*

**Enquêteur : Combien vous avez de licenciés et si c'est possible combien y-a-t-il de filles/femmes ?**

*Trésorier : Euh... dans le club entre tous j'ai 46 licenciés (ées) pour le moment et j'ai 29 garçons et 16 filles, je n'ai pas beaucoup d'enfants, la majorité sont des adultes.*

**Enquêteur : Comment gérez-vous votre emploi du temps, entre la vie professionnelle, celle de couple et le judo ?**

*Trésorier : Des fois c'est difficile quand y a beaucoup de compétitions et les entraînements me prennent presque toutes mes soirées, ma femme est très compréhensive parce qu'elle connaît bien le judo mais des fois elle râle. Elle a des horaires qui sont plus souples que moi et nous avons fait le choix de pas avoir d'enfant mais à la maison euh... on va dire qu'elle gère tout. Quand je peux je l'aide mais c'est vrai que pour elle c'est pas toujours facile, parce euh... entre les absences, toujours le judo donc euh...pour le travail c'est pas pareil, là où je donne des cours de judo c'est à côté de là ou je travaille pour les scolaires sinon c'est le même lieu donc c'est pas un problème. Ma femme est vraiment géniale, elle respecte*

*beaucoup ma passion parce que c'est une vraie passion et maintenant ça fait presque 20 ans qu'on est ensemble, elle est habituée.*

**Enquêteur : Et pour augmenter le nombre de femmes licenciées vous menez des actions en place ?**

*Trésorier : Pour les femmes en particulier non, on essaie d'augmenter chaque année le nombre de licenciés (ées) et donc je pense que ça fera venir des filles mais pour le moment c'est pas notre objectif. Dans notre salle, les femmes ne viennent pas que pour le judo mais aussi pour se remettre en forme, maigrir, après une journée de travail euh... elles viennent décompresser.*

**Enquêteur : Oui et dans le secteur, dans la comarque de Gérone connaissez-vous des femmes présidentes de clubs, ou tout simplement dans les bureaux ?**

*Trésorier : Non je n'en connais pas beaucoup, non y en a pas beaucoup en tout cas comme présidentes non et comme professeurs y en a pas beaucoup non plus. Des pratiquantes judo oui, y en a que je connais mais comme présidentes euh... je vois pas non. Je pourrais pas te renseigner là-dessus comme ça euh... ça ne me vient pas à l'esprit, je pense que dans le secteur y en a pas ou pas que je me souviens. Après euh... je connais pas trop les personnes des bureaux mais plus celles qui entraînent à part ceux de quelques clubs qui appartiennent à une association qui regroupe plusieurs petits clubs, nous on en fait partie mais c'est tout.*

**Enquêteur : Vous avez déjà travaillé avec des femmes dans le club, si oui, comment ça se passe ?**

*Trésorier : Oui j'ai déjà travaillé avec des femmes euh... ça se passe très bien moi ça ne me dérange pas au contraire c'est mieux (Rires), j'ai travaillé avec ma belle-mère mais on va dire que c'est pas comme si je travaillais avec une femme quelconque mais euh... j'ai travaillé avec une femme pendant des entraînements seniors et c'est vrai que tous les hommes parlaient d'elle comme une femme avec du caractère, voire trop de caractère et c'était un peu une ambiance machiste pour elle alors des fois je me dis que c'est mieux que les femmes s'occupent des enfants, des plus petits. Mais je pense qu'elles peuvent entraîner comme nous, les seniors mais c'est plus dur pour se faire respecter, elles s'occupent aussi souvent fin euh... en général de l'aspect technique. Je dis qu'euh... en fait y a plusieurs types d'hommes*

*donc tous ne pensent pas comme moi, je pense que c'est positif de travailler avec les femmes pendant les entrainements ou dans la direction, dans les bureaux mais tout le monde ne pense pas comme ça. En fait pour moi c'est pareil, je ne fais pas de différence.*

**Enquêteur : Vous pensez qu'il faut des compétences particulières pour être membre bénévole du bureau ?**

*Trésorier : Non pas spécialement, je pense que tout le monde peut le faire s'il a du temps à donner, s'il aime les enfants en plus c'est pas très exigeant comme bénévolat. En comptabilité une fois que tu as pris le coup de main, les années suivantes c'est la même chose donc euh... rien de très dur, pour le secrétariat c'est pareil, c'est même plus facile et souvent le trésorier fait le travail de secrétaire ou l'entraîneur comme moi, donc euh... souvent les secrétaires ont encore moins de temps à donner, je pense que dans les grands clubs c'est pareil, beaucoup de secrétaires sont présentes dans les euh... les statuts mais ils ne sont pas vraiment présents en réalité, sauf aux réunions par exemple. Fin moi je le vois comme ça. La responsabilité du président est différente, il faut trouver la salle, les subventions, démarcher les administrations donc on va dire que c'est plus prenant mais que dans les plus grands clubs. Nous nos principales ressources financières sont les licences et quelques aides de la mairie. Je pense pas que c'est des compétences mais plutôt des qualités humaines, il faut être généreux, avoir un bon contact avec le bureau, les parents des élèves euh... fin c'est ce que je pense.*

**Enquêteur : Et quelles sont selon vous les raisons d'une moindre présence des femmes dans les bureaux et comme présidente particulièrement ?**

*Trésorier : Je ne vois pas trop parce que par exemple, nous ici en basket y a des femmes qui dirigent mais je pense que c'est parce que... à la base le judo est un sport de garçons, d'hommes donc ça doit jouer. Donc pour la direction je ne vois pas vraiment d'autres raisons, si à un niveau supérieur que dans les clubs je pense que les réunions tard le soir, les déplacements pour s'informer, se former peuvent être des contraintes pour les femmes. Après comme entraîneurs c'est quand même difficile parce qu'il y a des déplacements souvent c'est 1 week-end sur 2 ou 3, y a les entrainements 3 à 4 fois par semaine, les stages de perfectionnement fin ça me semble difficile ce rythme pour une femme, pour un homme aussi d'ailleurs. Bon là euh... elles sont rémunérées pas comme celles dans les bureaux mais bon c'est comme ça, il faut de la passion pour être bénévole et le judo c'est très masculin.*

**Enquêteur : En dehors des bénévoles du bureau, vous avez d'autres bénévoles qui vous aident à faire fonctionner le club ?**

*Trésorier : Non pas vraiment, j'ai ma femme qui m'aide beaucoup pour la trésorerie quand j'en ai besoin et comme on a beaucoup d'adultes et qu'ils ne font pas de compétitions on en a pas vraiment besoin, de temps en temps ceux sont eux qui nous aide à préparer les déplacements pour les petits mais en dehors des licenciés(ées) ou des connaissances que j'ai dans le judo, avec des entraineurs d'autres petits clubs, non on en a pas.*

**Enquêteur : Quelles solutions ou avez-vous des idées pour améliorer la présence des femmes dans les bureaux des clubs de judo, ou dans la direction sportive ?**

*Trésorier : Euh... je pense que si les femmes se présentent pour nous aider dans le bureau ça ne pose aucun problème pour nous, mais le problème c'est qu'on en a pas. Et euh... c'est la même chose au niveau je pense de toute la comarque de Gérone, la solution c'est que les femmes veuillent bien le faire et nous tous au contraire on serait content. Il faut plus de femmes en judo, comme pratiquantes et comme professeurs parce que je pense pas que ça vienne des clubs de judo de la comarque. Nous à chaque fois qu'il y a une femme, on est content comme je vous disais tout à l'heure pour la professeure parce que c'est rare. Voilà sinon je vois pas d'autres choses... euh... .*

**Enquêteur : D'accord et vous me disiez que vous faisiez des entrainements en commun avec d'autres clubs de la comarque ?**

*Trésorier : Oui de temps en temps pour changer de partenaires et pour que ce soit plus ludique on va s'entraîner avec d'autres clubs, aussi parce que je connais les entraineurs ou les personnes au bureau depuis des années donc c'est une marque d'amitié, de respect.*

**Enquêteur : Et vous est-il arrivé d'échanger avec des clubs français, ceux des Pyrénées-Orientales par exemple ?**

*Trésorier : Moi personnellement non parce qu'on est un trop petit club mais c'est déjà arrivé de nous joindre à d'autres clubs de la comarque pour faire des stages, des compétitions mais nous seuls non, le club de Lloret del mar fait des échanges je crois depuis des années avec un club français.*

**Enquêteur : Du fait qu'on soit à proximité, auriez-vous des idées pour améliorer la coopération entre clubs catalans et français ?**

*Trésorier : Bah... je pense que ça vient de la motivation des entraîneurs et aussi des liens avec des personnes des clubs des Pyrénées, comme je te le disais avec l'association on essaie de se rencontrer quand on peut, le but c'est que les petits clubs ne soient pas mis de côté et ça permet de mieux nous connaître, bon des personnes comme moi quand sommes là depuis des années, on se connaît bien avec les clubs de la comarque mais... avec les clubs français on se voit pas beaucoup, on se connaît mais c'est vrai qu'on échange pas beaucoup. C'est difficile parce il faut du temps pour organiser et en plus le budget est assez important, il faut un investissement important du club. Donc euh... la solution je te disais c'est la volonté et trouver des moyens financiers, du temps et tout ça en même temps c'est difficile.*

**Enquêteur : Existe-t-il d'autres ressources financières que celles du club pour échanger avec les clubs français ?**

*Trésorier : euh... attends euh... je réfléchis... mais je crois pas, je sais que les grands clubs échangent un peu mais euh... je crois que c'est eux qui prennent tout en charge, je pense qui y a pas non d'aide, après peut-être avec les mairies mais sincèrement je crois pas, elles aident les clubs déjà avec les subventions alors fin je pourrais pas te dire.*

**Enquêteur : D'accord je vous remercie pour le temps accordé à cet entretien.**

*Trésorier : Merci également à toi.*



**Retranscription 6 : Secrétaire d'un club de judo de la communauté autonome de Gérone**

<b>Fonction (poste occupé)</b>	Secrétaire
<b>Lieu d'habitation</b>	Salt
<b>CSP (métier)</b>	Etudiante
<b>Diplôme (s)</b>	Faculté Sciences Economiques et Sociales
<b>CSP conjoint (métier)</b>	
<b>Statut marital</b>	Célibataire
<b>Age</b>	20 ans
<b>Nombre et âge des enfants</b>	Aucun
<b>Sports pratiqués</b>	Judo, course, football
<b>Autre type d'engagement associatif ou autre</b>	Non

**Enquêteur : Bonjour, pouvez-vous me parler de votre expérience en tant que bénévole du club de judo ?**

*Secrétaire : Y a pas très très longtemps que je suis au club, je suis secrétaire depuis peu je suis aussi licenciée, en fait mes parents ont déménagé quand je suis rentrée au collège donc j'ai changé de club, ça m'a permis de progresser mais je ne venais pas spécialement pour la compétition. Comme j'aide le club depuis toujours surtout pour les petits ou quand on organise des manifestations, l'entraîneur et le président m'ont proposé de devenir secrétaire. J'ai de suite accepté parce qu'euh... je voyais ça comme une récompense même si je m'y attendais pas, j'étais très contente de pouvoir intégrer le bureau (Sourire). Et là je vais passer mes diplômes d'entraîneur, parce qu'appartenir au bureau c'est bien mais euh... ce que je préfère c'est transmettre aux enfants ce sport alors voilà j'ai aussi envie d'entraîner.*

**Enquêteur : D'accord et en quoi consiste votre travail de bénévole en tant que secrétaire ?**

*Secrétaire : Bon euh... pas grand-chose, quand le club a besoin je les aide par exemple à la rentrée scolaire, c'est là où on a toutes les inscriptions des licences donc le trésorier et moi on s'en occupe, pour les convocations aux compétitions c'est pareil, les entraîneurs s'en occupent mais quand ils peuvent pas, c'est moi qui le fait. Je suis secrétaire mais en fait je*

*fais plein de choses dans le club, j'aide un peu tout le monde dès que j'ai le temps donc on va dire que c'est pas moi qui est le plus de travail parce que même si je suis secrétaire, je ne fais que ça euh... c'est comme une récompense de mon investissement général. C'est pas comme le président, moi j'ai moins de responsabilités, je m'en rends compte quand on fait des réunions fin voilà rien de spécial euh ... .*

**Enquêteur : Selon vous, faut-il des compétences particulières pour être secrétaire dans un club de judo ?**

*Secrétaire : Non pas du tout c'est facile, à part savoir-faire une lettre rien d'autre, pas besoin non.*

**Enquêteur : Et comme trésorier ou président ?**

*Secrétaire : Bon là c'est différent on va dire, moi je les aide comme je peux ou quand ils sont pas là mais euh pour être président euh... je pense qu'il faut pouvoir prendre des responsabilités, il faut trouver les sponsors, faire des démarches, il faut connaître le milieu du judo euh ... il faut en fait avoir des qualités relationnelles dans le club et en plus en dehors. Moi je travaille presque jamais avec lui mais quand on m'a proposé d'entrer au bureau j'étais très en relation avec le trésorier ou l'entraîneur, on se partage plus souvent le travail mais pour tout ce qui est comptabilité je ne m'en occupe pas, je pense pas qu'il faut être un expert mais il faut quand même des notions comptables, si vous connaissez rien en comptabilité c'est dur mais euh... je pense qu'il est possible d'apprendre donc euh... voilà fin euh... un trésorier il faut qu'il sache gérer un budget, prévoir pour les déplacements... tout ça quoi...*

**Enquêteur : Dans le club à part les bénévoles du bureau y en a d'autres ?**

*Secrétaire : Euh... des bénévoles oui, on est beaucoup de jeunes à aider pour que le club fonctionne bien, on participe presque tous quand on peut, on est beaucoup de jeunes, des licenciés à participer et euh... on a aussi des parents qui viennent.*

**Enquêteur : Oui, que font les bénévoles qui vous aident ?**

**Secrétaire :** *C'est souvent la même chose, chaque année on organise des repas, des compétitions au club euh... et les parents nous aident à tout mettre en place, les tapis, faire les courses aussi on met des jeunes aux tables pour les compétitions des plus petits, pour qu'ils commencent à apprendre à arbitrer. Dans notre club c'est très important de participer, c'est la marque de fabrique du club on va dire et comme on est beaucoup de jeunes à aider le club et à être dans cet esprit euh... les parents suivent aussi c'est ce qui est sympa dans ce club, tout le monde aide à faire quelque chose.*

**Enquêteur : Les parents des licenciés sont plutôt des hommes ou des femmes et qui fait quoi ?**

**Secrétaire :** *Euh... on a les deux, on fonctionne avec les jeunes mais aussi avec pas mal de parents, c'est les mamans qui s'occupent de préparer les salles quand on organise des fêtes, elles s'occupent aussi des courses ou de ce qui y a à prévoir, on a quelques pères aussi qui le font mais eux participent plus à tout ce qui est compétition, ils amènent les enfants et ceux dont les parents travaillent, ils nous aident aussi pour monter les tapis quand on fait une compétition dans notre dojo voilà en gros c'est ça.*

**Enquêteur : D'accord..., y-a-t-il des parents qui se proposent pour intégrer le bureau ?**

**Secrétaire :** *des parents euh... non pas de ce que je sais, comme je vous disais les parents nous aident de temps en temps mais j'en connais pas qui demandent à entrer dans le bureau fin pour le moment... ça fait pas longtemps mais non je pense pas, on peut compter sur eux pour nous aider mais c'est vrai qu'euh... fin j'en connais pas qui se sont présentés mais c'est possible, on a des parents qui assistent aux réunions donc euh... .*

**Enquêteur : Quels sont selon vous les solutions ou les freins pour équilibrer le nombre de femmes présidentes, trésorières ou secrétaires dans les clubs de judo ?**

**Secrétaire :** *Euh (Sourire) dure là, la question euh... je sais qu'il y avait une femme trésorière je crois y a un moment de ça, mais là on est que des hommes c'est clair. Euh... je pense que dans le judo y a beaucoup d'hommes donc c'est peut-être pour ça. A mon avis, il faudrait plus de filles en judo et je pense plus comme entraîneurs parce que souvent ceux*

*dans les bureaux ils ont été entraîneurs, ou des fois les deux donc euh... ça, ça pourrait peut-être faire qu'il y ait plus de femmes. Après euh... je sais pas trop, le club aussi devrait proposer aux femmes mais on en a presque pas comme entraîneur. Euh... je sais pas trop quoi dire de plus.*

**Enquêteur : Si le club intègre une femme au sein du bureau, vous le verriez comment ?**

*Secrétaire : Bien, ça serait bien moi ça me pose aucun problème que ça soit au bureau ou sur le tapis pour moi c'est pareil, ça peut être un plus vu qu'y en a pas beaucoup et du coup peut-être que d'autres femmes viendraient mais euh... moi je fais pas de différence mais je pense que c'est mieux on va dire d'avoir les deux mais pour l'instant c'est comme ça. Il faut que les mentalités changent eu peu aussi... .*

**Enquêteur : Dans quel sens ce serait mieux ?**

*Secrétaire : Pour euh... je pense que pour qu'il y ait plus de femmes il faut déjà des femmes en place pour donner l'exemple, en plus je trouve que c'est mieux quand y a la mixité que ça soit en judo ou ailleurs, on fonctionne pas toujours pareil donc si on se mélange euh... chacun peut apporter à l'autre, ça équilibre les relations.*

**Enquêteur : Vous parliez de changer les mentalités, pouvez-vous m'expliquer ?**

*Secrétaire : Comment dire... en judo y a que des hommes non ? euh... donc on va dire qu'on est habitué à être entre nous ou de pas faire trop attention aux femmes qui travaillent avec nous parce qu'elles sont pas nombreuses, donc euh... des fois l'ambiance c'est un ambiance de mecs quoi, et puis c'est comme au travail, y en a où y a que des hommes aussi donc je pense que ça peut changer parce que de plus en plus de femmes sont capables ou veulent s'intégrer donc euh... je pense qu'il y a des hommes qui sont pas toujours d'accord ... ils sont un peu comme on pensait avant quoi donc euh... y a ça et puis y a des femmes qui essaient mais qui se découragent parce que je pense aussi que pour elles c'est dur de s'adapter donc enfin ... c'est comme ça que je le vois.*

**Enquêteur : Sinon, du fait que vous soyez proche des Pyrénées-Orientales, vous échangez avec des clubs français ?**

**Secrétaire :** *Oui on participe chaque année à un tournoi pour les minimes et de temps en temps on fait des entrainements avec certains clubs et aussi des stages.*

**Enquêteur : D'accord, donc vous échangez régulièrement ?**

**Secrétaire :** *Euh... je dirais pas régulièrement sauf pour un tournoi minime où on essaie de le faire chaque année, mais il arrivait qu'on ne le fasse pas par manque de temps et d'argent parce que les déplacements coûtent chers au club, on fait beaucoup de compétitions que ça soit en Catalogne ou en Espagne selon les niveaux et ça représente une grande partie de nos dépenses donc euh... c'est pour ça qu'on ne va pas souvent en France.*

**Enquêteur : Donc vous n'échangez pas plus que ça avec les clubs français par manque de temps et de moyens financiers ?**

**Secrétaire :** *Oui exactement, nous on organise des tournois aussi mais c'est vrai qu'on pense pas forcément à inviter les clubs français, on a de bonnes relations avec certains d'entre eux mais on manque de moyens et déjà que c'est difficile de trouver des ressources financières euh... du coup on échange en premier avec les clubs à côté, on veut que tous les clubs participent les grands et les petits donc euh... et on s'investit beaucoup pour tout ça , les entraîneurs, les bénévoles, les parents fin ça demande du temps aussi... .*

**Enquêteur : Je vous remercie pour votre participation**

**Secrétaire :** *Merci.*